

**LA MARQUISE DE VERNEUIL ET LA MORT  
D'HENRI IV**

**D'APRÈS LES MÉMOIRES DU TEMPS ET DES DOCUMENTS  
MANUSCRITS**

**PAR CHARLES MERKI**

PARIS - PLON-NOURRIT ET Cie - 1912.

PREMIÈRE PARTIE. — LES DERNIÈRES AMOURS DU VERT-  
GALANT.

CHAPITRE PREMIER. — CHAPITRE II. — CHAPITRE III. —  
CHAPITRE IV. — CHAPITRE V. — CHAPITRE VI. — CHAPITRE VII.  
— CHAPITRE VIII. — CHAPITRE IX. — CHAPITRE X.

DEUXIÈME PARTIE. — LE GRAND DESSEIN. - LA MORT DU ROI  
ET LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS.

CHAPITRE PREMIER. — CHAPITRE II. — CHAPITRE III. —  
CHAPITRE IV. — CHAPITRE V. — CHAPITRE VI. — CHAPITRE VII.  
— CHAPITRE VIII

CONCLUSION.

APPENDICE.

# PREMIÈRE PARTIE. — LES DERNIÈRES AMOURS DU VERT-GALANT.

## CHAPITRE PREMIER.

La mort de Gabrielle d'Estrées. — Un vieux problème historique.

Le 6 avril 1599, Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, était descendue chez le financier et traitant Sébastien Zamet, — proche l'Arsenal et sur l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Paul<sup>1</sup>, — quand, aux *Ténèbres* du Petit-Saint-Antoine, elle se trouva prise d'un violent malaise. On était alors dans la semaine sainte et Gabrielle était venue à Paris sur les indications du roi, qui avait encore à faire sa cour aux catholiques. Elle rentra chez Zamet aussitôt, eut une nouvelle crise et se trouva si mal qu'après avoir voulu gagner le Louvre, où déjà commençaient à se réaliser ses rêves de grandeur, elle se fit transporter chez sa tante, Mme de Sourdis<sup>2</sup>, au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle trépassa après quarante heures de souffrances si atroces qu'on se hâta de dire qu'elle avait été empoisonnée<sup>3</sup>. Henri IV, on le sait, projetait alors de l'asseoir sur le trône de France ; il le lui avait promis du moins, — comme il promettait toujours, — et cette fois semble avoir été sincère<sup>4</sup>. Depuis 1592, on avait commencé avec

---

<sup>1</sup> L'hôtel de Zamet, que l'on appelait *la maison des Menus-Plaisirs du roi*, qui s'y rendait souvent en partie galante, était rue de la Bastille, depuis rue de la Cerisaie, au coin de la rue Lesdiguières. C'était en réduction l'hôtel de Mayenne, construit en briques et pierres de taille : la maison devint ensuite l'hôtel de Lesdiguières et fut abattue en 1741. (Bibl. de l'Ecole des Chartes, série A, t. III, p. 148.) Au temps où écrivait le comte de La Borde (*Organisation des bibliothèques*, lettre IV, note 403), le jardin était encombré de masures, le grand escalier à gauche avait disparu et au premier étage s'était installé un fabricant d'ornements en bronze. Il ne restait rien de l'ancienne décoration. (Cf. TALLEMANT DES RÉAUX, t. I. Notes de l'édit Monmarqué.) La Cerisaie était un ancien verger de l'hôtel Saint-Paul et devint en partie le jardin de l'hôtel Zamet.

<sup>2</sup> Mme de Sourdis était alors à Chartres ; on la manda de suite.

<sup>3</sup> C'est la version courante ; Gabrielle d'Estrées était alors enceinte de six mois. Les détails sur les circonstances de sa maladie et de sa mort sont assez incertains. Cheverny (*Mémoires*) affirme qu'après le décès le corps fut ouvert et qu'on trouva l'enfant mort depuis le début des attaques. La belle Gabrielle fut emportée, peut-on croire, par une attaque d'éclampsie ou des convulsions puerpérales. (Cf. J. LOISELEUR, *Problèmes historiques*, Paris, 1867, et lettre de Jehan de Vernhyes, président de la Cour des aides de Montferrand et membre du Conseil de Navarre (16 avril 1599), publiée par le même auteur : *la Mort de Gabrielle d'Estrées*, à la suite de *Ravaillac et ses complices*, Paris, 1873.) D'après les bruits de l'époque elle aurait été empoisonnée par Zamet, pour des raisons d'ailleurs politiques. (Cf. TALLEMANT, t. I) Nous analysons plus loin la lettre de Jehan de Vernhyes et l'autopsie fut réellement faite. Le corps fut ouvert le samedi ; on trouva que la duchesse avait *le poumon et le foie gâtés ; une pierre en pointe dans le rognon et le cerveau offensé*. Il n'y avait rien dans l'estomac ; mais les désordres constatés étaient tels qu'ils suffisaient pour déterminer la mort.

<sup>4</sup> On devait déclarer M. le prince (Condé) bâtard. Le comte de boissons se faisait cardinal avec 300.000 livres de rentes en bénéfices. Le prince de Conti était marié avec une vieille qui ne pouvait avoir d'enfants. Le maréchal de Biron devait épouser la fille de Mme

Marguerite de Valois — la célèbre reine Margot, qui depuis longtemps n'était plus sa femme que de nom et s'était confinée dans le château d'Usson, en Auvergne — des négociations qui devaient aboutir à l'annulation par le pape de leur mariage. Henri IV, si versatile d'humeur, avait alors Gabrielle pour maîtresse depuis neuf ans<sup>1</sup>. Elle avait été mariée avec un M. de Liancourt<sup>2</sup>, puis démariée. On lui avait donné le marquisat de Monceaux ; on l'avait faite ensuite duchesse de Beaufort<sup>3</sup>. Les enfants qu'en avait eus le Béarnais avaient été légitimés, à commencer par le jeune César, né en 1594 à Coucy-le-Château, où l'on montre encore, mais très arrangée, à l'ancien hôtel du gouverneur, la chambre qu'habitait sa mère. César fut fait duc de Vendôme, pair de France, et obtint enfin la fille du duc de Mercœur, qui se démit pour lui de son gouvernement de Bretagne<sup>4</sup>. Il vécut jusqu'en 1665<sup>5</sup>. Son frère Alexandre vint au monde à Nantes (9 avril 1598) et fut baptisé à Saint-Germain-l'Auxerrois avec le cérémonial usité pour les enfants de France ; il fut grand prieur et mourut en 1629<sup>6</sup>. Gabrielle eut enfin une fille, Catherine-Henriette, née à Rouen en 1596, et que le roi légitima l'année suivante<sup>7</sup>. Elle fut mariée à Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et ne disparut qu'en 1663. — La duchesse de Beaufort, jolie et charmante femme, d'un caractère agréable et gracieux pour tous, mais, il semble bien, d'intelligence médiocre<sup>8</sup>, légère, inconsistante, sans esprit de suite, toutefois guidée par sa tante, Mme de Sourdis, qui semble avoir été la forte tête de la famille, avait surtout à compter sur l'opposition de Sully, qu'elle avait pourtant protégé, fait entrer au conseil des finances ; qui était ensuite devenu surintendant et toujours à rechigner, toujours à gronder, ne mettait en avant que l'État et la gloire du roi, les grands mots d'économie et de bien public<sup>9</sup>. Henri IV, qui n'avait qu'à vouloir, essaya pourtant de le circonvenir, et travailla inutilement à le rendre favorable à

---

d'Estrées, qui a été depuis Mme de Sanzay, et M. d'Estrées la devait avouer, bien que pendant cinq ou six ans, il n'eût couché avec sa femme. (TALLEMANT, t. I.)

<sup>1</sup> Il l'avait connue à Cœuvres, sur la route de Compiègne. Elle avait alors seize ans ; elle était cousine de Claude de Beauvillers, abbesse de Montmartre, qui était sa maîtresse au moment du siège de Paris.

<sup>2</sup> Liancourt d'Amerval ; elle avait pris d'abord le nom de Mme de la Rocheguyon.

<sup>3</sup> Gabrielle d'Estrées était duchesse de Beaufort depuis le 10 juillet 1597.

Certains, dit l'Estoile, ne l'appelaient que la duchesse d'ordure. (Édit. Michaud, t. II, p. 286.) On lui a même donné Henri III pour amant, sans parler d'une infinité d'autres (?).

<sup>4</sup> Le roi accordait au duc de Mercœur 236.000 écus de dédommagement pour les frais de la guerre, 17.000 écus de pension et une compagnie de cent hommes d'armes. Françoise de Lorraine, sa fille, que l'on mariait au jeune César, n'avait alors que six ans.

<sup>5</sup> 22 octobre ; il avait soixante et onze ans.

<sup>6</sup> Reçu chevalier de Malte en 1604 : Louis XIII lui donna en 1620 l'abbaye de Marmoutiers, et le fit grand prieur de France et général des galères de Malte.

<sup>7</sup> Le roi y allait tous les jours, dit l'Estoile, et la regardait remuer. Le jour de son baptême, il donna une grande fête à laquelle furent invités les premiers seigneurs du royaume et les ambassadeurs des cours étrangères qui vinrent conduits par le duc de Mercœur et assistèrent à la cérémonie... ce qui donna occasion à plusieurs de blâmer cette ostentation, croyant qu'il eût été mieux de cacher cette enfant que de l'exposer à la vue de tout le royaume. (Note de l'édit. Michaud, t. II.)

<sup>8</sup> Elle était blanche et blonde ; elle avait des cheveux d'or fin, relevés en masse et mi-crêpés sur les bords ; le nez droit et régulier ; les yeux bleus doux et clairs ; la bouche petite, souriante et purpurine ; la taille d'une élégance suprême. La physionomie, en somme, était engageante et tendre ; elle était femme dans ses gestes, dans ses ambitions, dans ses défauts même (Sainte-Beuve). Ceux qui ne voulaient pas l'aimer, en a dit la princesse de Conti, ne pouvaient pas la haïr.

<sup>9</sup> J. LOISELEUR, *Problèmes historiques*, p. 173.

ses projets de mariage avec Gabrielle. — Rosny, aussi bien, était un singulier personnage, et si l'on s'en tenait à sa seule narration, durant le règne du premier Bourbon il a tout fait et tout conduit à bien ; le roi n'était entre ses mains qu'une sorte de marionnette dont il tirait les fils. Ses *Mémoires des sages et royales économies d'Etat... dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples français* — écrits sur le tard dans son château de Sully et lorsqu'il débordait de fiel en voyant les avantages de ses rivaux victorieux<sup>1</sup> — sont en somme peu véridiques ; c'est un monument de médisance, de présomption et d'orgueil<sup>2</sup>, mais où il donne toutefois une certaine couleur à ses démêlés avec la maîtresse en titre. Ce fut entre eux deux une lutte sourde et continue. Sully aussi bien ne manquait pas de bons arguments, et aujourd'hui encore, au point de vue de la raison d'État, nous aurions du mal à le condamner. Gabrielle pensa l'emporter néanmoins, lorsqu'une opération que le roi dut subir à Monceaux<sup>3</sup> le mit, au dire des médecins, dans l'impossibilité d'avoir de nouveaux enfants<sup>4</sup>. Pour assurer sa succession et la tranquillité du pays après sa mort, il n'avait plus qu'à faire une situation régulière à ceux qu'il possédait déjà. Mais durant le séjour de Monceaux, la duchesse redevint enceinte ; le prétexte donné au mariage disparaissait par le fait même et les intrigues contre elle recommencèrent. La noblesse protestante, qui lui était cependant redevable de l'édit de Nantes, car elle y avait poussé son amant<sup>5</sup>, voyait sans enthousiasme la perspective de cette union ; parmi les dames, qui s'indignaient en songeant qu'il leur faudrait un jour assister au petit lever de cette *bagasse*<sup>6</sup>, c'était un monde de cancanes et de de médisances<sup>7</sup>. Le roi était obligé de tenir la balance entre les deux partis, mais

---

<sup>1</sup> LOISELEUR, *Ravillac*, etc. ; *la Mort de Gabrielle d'Estrées*.

<sup>2</sup> Il faut voir comment il énumère lui-même ses titres, inscrits, dit l'Estoile, sous la rubrique *Qualités* (juillet 1609) : Maximilien de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France ; prince souverain de Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand ; baron d'Epimesnil, Buières, Le Chastelet, Villebon, La Chapelle, Novion, Bangy et Boutin ; conseiller du roi en tous ses conseils ; capitaine lieutenant de deux cents hommes d'armes d'ordonnances du roi sous le titre de la reine ; grand maître et capitaine général de l'artillerie, grand voyer de France, surintendant des finances, fortifications et bâtiments du roi ; gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Poitou, Châtelraudois et Lodunois ; gouverneur de Mantes et Jargeau et capitaine au château de la Bastille à Paris. (Édit. Michaud, t. II, p. 553.) Ses portraits restent d'un gros homme plein de soi, suffisant et bouffi ; c'est le protestant arrivé, qui garde un petit sourire d'indulgence méprisante pour ses adversaires. Rosny fut fait duc de Sully en février 1606.

<sup>3</sup> Le château de Monceaux en Brie, à deux lieues environ de Meaux, avait été bâti par Catherine de Médicis et modifié par Henri IV, qui le donna à Gabrielle d'Estrées. Il n'en reste guère aujourd'hui que des décombres. (Cf. Th. LHUILLIER, *l'Ancien château de Monceaux*, Meaux, 1894.)

<sup>4</sup> Henri IV, né en 1553, avait alors quarante-cinq ans et commençait bien à vieillir. Il avait la goutte, parfois une rétention d'urine, la fièvre et des insomnies. On n'a point de détails sur l'opération que les médecins jugèrent nécessaire et qui est simplement désignée comme l'*ablation d'une excroissance*. Ce fut le chirurgien Bérault qui l'opéra. (CHEVERNY, *Mémoires*, Édit. Michaud, p. 573.)

<sup>5</sup> L'édit fut enregistré le 23 février 1599, malgré l'opposition du Parlement.

<sup>6</sup> Le mot est de Sully ; c'est un exemple de ses aménités.

<sup>7</sup> Gabrielle avait d'abord été la maîtresse de Bellegarde, — Roger de Saint-Léry, qu'on appelait M. le Grand, parce qu'il avait été fait grand écuyer, — et ce fut lui-même qui commit l'imprudence de la faire connaître au roi, devant lequel il s'effaçait depuis, tout en ménageant sa maîtresse par intérêt, mais resté si avant dans les bonnes grâces de la dame qu'Henri IV, dit Tallemant, *commanda dix fois de le tuer*. Si l'on en croit les potins,

mais les protestants sentaient trop que par intérêt il inclinait vers les catholiques, — qui ne pouvaient d'autre part lui pardonner les concessions faites aux huguenots. En vain il avait voulu faire publier en France les décisions du concile de Trente, et n'y avait renoncé que sur l'opposition des membres de son Conseil. Pour gage de son attachement à la religion nationale et malgré l'attentat de Jean Châtel, il avait fini par tolérer ses fauteurs les jésuites aux endroits du royaume où ils étaient restés<sup>1</sup>. Gabrielle, suivant la même politique, s'efforçait de gagner les uns et de ménager les autres<sup>2</sup>. Sa vie passée de même que sa petite naissance donnaient cependant de la tristesse pour les projets du roi, — **projets détestables, où la mort dut intervenir. C'était un scandale énorme**, dit M. L. Jarry, **où Henri IV ne voyait qu'une fin**<sup>3</sup>, et lorsque se produisit la catastrophe qui emporta la duchesse, — qu'elle ait été provoquée ou non, — ce fut un réel soulagement. Mais fut-elle empoisonnée, selon la croyance des contemporains ? Michelet le pensait. Sully, dit-il, **savait visiblement ce qui allait se passer**, et d'autres encore. Selon du Maurier, ambassadeur en Hollande (*Mémoires*), la mort de Gabrielle était attendue. L'Espagne avait été avertie par un commis de Villeroy qui tenait Madrid au courant de tous les secrets du Conseil et de la Cour. Le pape, si l'on en croit Duplex, sut l'événement d'une façon surnaturelle, au jour et à l'heure où il se produisit. Le grand-duc de Toscane de même fut averti. M. de Vernhyes rapporte qu'on soupçonna le poison, principalement les siens<sup>4</sup> ; les médecins disaient qu'un citron qu'elle avait mangé chez Zamet lui avait fait du mal. Gabrielle sentait du reste toute l'hostilité qui était autour d'elle. Trop de gens avaient intérêt à la voir disparaître et ses astrologues parlaient à coup sûr lorsqu'ils lui disaient qu'elle mourrait bientôt, qu'elle ne serait jamais reine. La

---

d'ailleurs elle avait copieusement rôti le balai ; on comptait parmi ses amants l'amiral de Villars et le duc de Longueville, — et c'est contre elle qu'avaient été faits les vers que rapporte l'Estoile à propos des projets de mariage d'Henri IV :

N'est-ce pas une chose étrange  
De voir un grand roi serviteur,  
Les femmes vivre sans honneur  
Et d'une putain faire un ange.

(Édit. Michaud, t. II, p. 200.) Sa famille de même était peu recommandable, comptant **vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses ou mariées, ayant toutes fait l'amour hautement** ; sa mère, Mme d'Estrées, qui fut tuée à Issoire dans une émeute avec le marquis d'Allègre son amant, se vantait d'avoir couché avec le pape Clément VII à Nice ; avec l'empereur Charles-Quint lorsqu'il passa en France et avec François Ier ; aussi faisait-on remarquer que les Babou **écartelaient aux deux et trois fretté de sable, un et quatre d'argent, au bras de gueules sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesces en rameau**, — allusion délicate à la descendance de la dame, — six fils et un fils, — l'aîné avait été tué au siège de Laon — et que l'on appelait les sept péchés mortels. (TALLEMANT.)

<sup>1</sup> On les avait expulsés en 1595, à la suite de cette tentative d'assassinat.

<sup>2</sup> Le roi ayant été voir sa sœur Catherine qui était malade, rapporte encore l'Estoile, y trouva Vaumesnil qui pour la désennuyer touchait le luth et jouait le psaume 78. Les gens entrés, le roi commença à chanter avec les autres, mais Mme de Monceaux, qui était auprès de lui, lui dit qu'il prît bien garde de poursuivre, et lui mettant la main sur la bouche, le pria de ne plus chanter. Elle voulait, en somme, le garder de perdre le bénéfice de sa conversion ; mais les seigneurs protestants de son entourage murmurèrent sans comprendre ses raisons. (Cf. Édit. Michaud, t. II, p. 38.)

<sup>3</sup> Parmi les huguenots la princesse d'Orange, fille de Coligny, poussait cependant au mariage de la favorite, craignant une union italienne et pour rattacher le roi à l'intérêt de ses coreligionnaires. C'était toujours la lutte des huguenots et des catholiques.

<sup>4</sup> Voyez ce que dit DESCLOZEUX, *la Duchesse de Beaufort*.

question de l'empoisonnement, sans doute, n'a jamais été résolue par l'affirmative ; il n'y a que des doutes. Mais le fait certain, c'est que la malheureuse femme se trouva frappée au moment où elle allait quand même atteindre son but. Le seul qui l'assista fut La Varenne, si diffamé par l'histoire<sup>1</sup>, et qui servait les amours du roi, mais d'une bravoure folle à la guerre et peut-être moins digne de blâme qu'on n'a voulu le montrer. Lorsque tous s'éloignaient, La Varenne demeura ; à chaque convulsion violente, il retenait Gabrielle entre ses bras ; il s'improvisa femme de chambre et sage-femme. On avait mandé le médecin La Rivière, mais qui n'osa rien prescrire, se sachant suspect ; on n'eût pas manqué de tout rejeter sur lui, dit Michelet, et crié qu'il l'avait fait mourir. Il s'excusa sur la grossesse et attendit le dénouement. La duchesse lutta quarante heures, avec des accès, des transports, des mieux, des rechutes cruelles. Elle voulut écrire au roi et réussit à confectionner une première lettre ; La Varenne y avait joint quelques mots, mais peu pressants, car Henri IV pensa qu'il s'agissait de quelque petit accident de grossesse. La duchesse se mourait cependant et le médecin La Rivière sortant de la chambre où gisait, défigurée, devenue hideuse par les convulsions, celle qui avait été la belle Gabrielle, donna le mot de la situation : *Hic est manus Dei*, fit-il<sup>2</sup>. Ses robes de noces étaient prêtes<sup>3</sup> et le roi lui avait donné l'anneau nuptial de son sacre, avec

---

<sup>1</sup> Cf. la *Revue Henri IV*, t. I, 1908, et l'ouvrage qu'elle indique : *Un ami de Henri IV, Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne-Mamers*, in-8°, 1906.

<sup>2</sup> On sait également le mot du président Harlay : *Laquens contristus est*. Gabrielle mourut dans la nuit du vendredi au samedi saint (9 au 10 avril 1599) et si l'on en croit Cheverny, elle aurait eu le pressentiment de sa fin, car il rapporte : *Et comme il fallut se séparer, entrant en bateau, il sembla que ladite duchesse se doutât de son prochain malheur, car avec infinis pleurs et baisers, témoins publics de leur amour, elle recommanda au roi le soin de ses enfants, avec très grande affliction, n'ayant jamais accoutumé à leur séparation qui était assez ordinaire, de lui en faire peine. Et ainsi le roi retourna tout triste à Fontainebleau.* (*Mémoires de Cheverny*, édit. Michaud, p. 572.) Les ennemis de la duchesse, encouragés par la décomposition rapide du corps, — détail important, mais qui n'a pas attiré jusqu'ici l'attention, — firent croire au peuple que c'était le diable qui l'avait mise en cet état ; qu'elle s'était donnée à lui pour posséder seule les bonnes grâces du roi, et qu'il lui avait ensuite rompu le col. (MÉZERAY, *Abrégé*, liv. LXVII, t. VII, p. 351, édit. de 1698.) C'était une croyance bien dans les idées de l'époque, mais l'empoisonnement est indiqué, d'autre part, par Mézeray lui-même. (*Ibid.*, p. 349-351. Cf. encore, sur Gabrielle d'Estrées, les *Mémoires de Claude Goulart*, édit. Floquet, Rouen.)

<sup>3</sup> Le luxe excessif de Gabrielle, ses toilettes causaient presque du scandale. Au retour de l'expédition de Laon, rappelle encore l'Estoile, le roi fit son entrée à Paris aux flambeaux, entre sept et huit heures du soir. Il était monté sur un cheval pommelé et avait un habit de velours gris, tout chamarré d'or, avec un chapeau gris et le panache blanc (15 septembre 1594). Les garnisons de Mantes et de Saint-Denis furent au-devant avec le corps de ville et échevins, la cour avec leurs robes rouges allèrent l'attendre à Notre-Dame, où le *Te Deum* fut chanté. Mme de Liancourt marchait un peu devant lui dans une litière magnifique toute découverte, chargée de tant de perles et pierreries si reluisantes qu'elles offusquaient la lueur des flambeaux (t. II, p. 245). Le dimanche 6 novembre, fut fait le baptême du fils de Mme de Sourdis, à Saint-Germain-l'Auxerrois, duquel le roi fut le compère avec Mme de Liancourt qui avait une robe de satin noir, tant chargée de perles et pierreries qu'elle ne se pouvait soutenir, et à laquelle on disait que Mmes de Nemours et de Montpensier avaient servi de chambrières. (*Ibid.*, p. 250.) A quoi les gens répétaient comme à Charpin imprimeur de Genève, nouvellement arrivé à Paris, et qui s'informait près d'un archer de la garde : *Mon ami, ce n'est rien qui vaille ; c'est la putain du roi*. Le dimanche 23 février (1597), ajoute le même chroniqueur, le roi fit une mascarade de sorciers et alla voir les compagnies de Paris, ayant toujours la marquise à

le plat d'or où il avait reçu les clefs de Calais ; les offrandes solennelles de Lyon et de Bordeaux, comme il lui avait remis maintes fois, de ses mains victorieuses, lès enseignes prises à l'ennemi<sup>1</sup>.

Il accourait de Fontainebleau, cependant, inquiet malgré le mot de La Varenne, et avait envoyé devant lui, pour faire tenir prêt le bac des Tuileries et passer du faubourg Saint-Germain au Louvre sans entrer dans Paris ; mais à Villeneuve-Saint-Georges, il eut de si mauvaises nouvelles que **les plus sages et avisés le détournèrent et empêchèrent d'aller plus avant** ; la duchesse était morte ou allait mourir<sup>2</sup> ; elle ne reconnaissait plus personne et était devenue affreuse par les

---

son côté, qui le démasquait et baisait partout où ils entraient. (*Ibid.*, p. 281.) Gabrielle le suivait ordinairement dans ses expéditions ; ainsi lorsqu'il alla reprendre Amiens en disant : **C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre**, elle partit une heure après lui dans sa litière, **ne se sentant pas assurée à Paris, ainsi qu'elle disait, le roi en étant sorti**.

<sup>1</sup> On peut voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (série A, t. III, p. 148) l'inventaire fait après la mort de Gabrielle et publié par M. Fréville. Il mentionne des propriétés à Vandeuil, à Jacquis, à Beaufort, Jaulcourt, Largicourt, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux... les bijoux, bagues, pierreries, le mobilier, une pièce d'orfèvrerie figurant **un roi d'argent, à ses pieds un lion d'or**, don de la ville de Lyon ; un morceau d'ambre gris dans une boîte d'argent, don de la ville de Bordeaux ; un diamant en table que le roi avait reçu à son sacre, et qui avait été prisé 900 écus ; un lit à passementeries à franges de soie verte, pour coucher sous la tente lorsque la duchesse accompagnait le roi, et entre autres curiosités pour le temps, des fourchettes à deux dents, avec le manche de cristal, d'ivoire ou de corail ; c'est cet usage des fourchettes qui commence alors que Vile des Hermaphrodites, pamphlet de l'époque (édit. de Cologne, in-12, 1724) trouve ridicule. Aussi Henri IV et sa suite, même chez elle, mangeaient avec leurs doigts. La liste des vêtements que donne l'inventaire : robes, manteaux, sauts du lit, une robe cotée 1.200 écus (18.000 francs), est, du reste, interminable et fournit de curieuses indications sur la toilette des élégantes de l'époque. Les revenus de Gabrielle, au moment de sa mort, étaient d'environ 20.000 écus (300.000 francs d'aujourd'hui) ; ses diamants passèrent à Marie de Médicis. L'inventaire fait par ordre du roi dura trois jours, à Paris seulement, et donna une estimation totale de 156.322 écus, 43 sous, 8 deniers. (Cf. Arch. nat. KK. 157. Chambre des comptes. Registre en parchemin de 65 feuillets ; DESCLOZEUX, *la Duchesse de Beaufort*.) On peut rapprocher de cette pièce *l'inventaire des habillements et parures d'une dame de Provence en 1580*, publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (Ann. 1874, 5e série, t. VIII, p. 116, 125). Divers objets et souvenirs de Gabrielle d'Estrées sont enfin conservés à Coucy-le-Château, dans l'ancien hôtel des gouverneurs. — A Paris elle avait habité d'abord l'hôtel du Bouchage, puis la rue Saint-Honoré, à deux pas du Louvre, et qui devint ainsi l'hôtel d'Estrées. En 1596, Henri IV l'installa plus près encore, rue Fromenteau, hôtel des Trois-Pas-de-Degrés qui avait été acheté à G. de Schomberg. (R. HÉNARD, *la Rue Saint-Honoré*.)

<sup>2</sup> D'après le récit de M. de Vernhyes (*op. cit.*), Gabrielle d'Estrées, descendue à Paris le 6 avril, avait soupé chez Zamet, et dès le soir, malade, vint se loger au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois chez sa tante, à laquelle elle envoya un laquais pour la presser d'accourir. Le mercredi elle **reposa sans douleurs** ; le jeudi elle assista à la messe à Saint-Germain et revint se coucher vers deux heures ; à quatre heures les douleurs la reprirent ; le vendredi, elle en eut de nouvelles et très fortes, avec perte de sang. On **lui tira peu après un enfant mort, à pièces et lopins** ; elle fut saignée trois fois ; on lui administra trois clystères, et quatre suppositoires furent chargés d'attirer **le second flux**. Ses douleurs et convulsions étaient si terribles que les médecins affirmèrent n'en avoir point vu de pareilles ; à partir de six heures, elle **perdit la parole, l'ouïe, la vue et le mouvement** et resta ainsi jusqu'au samedi matin, cinq heures, où elle mourut après une agonie effroyable. Une lettre de La Varenne racontant la fin de Gabrielle d'Estrées et que reproduit Sully (t. I, p. 313) est fautive, dit M. Loiseau ; elle a été inventée par le

convulsions, — effroyable, dit d'Aubigné, peut-être d'après M. de Vernhyes, — [la tête presque tournée devant derrière](#)<sup>1</sup>. Le roi, paraît-il, fut comme foudroyé. Ses gentilshommes, Roquelaure et Frontenac, le firent entrer à l'abbaye de Villejuif<sup>2</sup> et le mirent sur un lit. Mais son désespoir était indicible. Il voulait voir Gabrielle, la tenir dans ses bras ; on dut presque user de violence pour le mettre dans un carrosse et le ramener à Fontainebleau. La nouvelle de cette mort si brusque révolutionna d'ailleurs tout Paris, et [vingt mille personnes](#), dit Cheverny, [vinrent défilier dans la chambre mortuaire](#)<sup>3</sup>. Les obsèques eurent lieu le 17 avril, et, sur les indications du roi, eurent le caractère de celles des princesses du sang<sup>4</sup>. Une effigie de la défunte fut exposée, selon l'usage, durant quatre jours sur un lit de parade, aux couleurs de la Maison de France, — velours cramoisi et glands d'or, — qui était celui même qui avait été commandé par Mme de Beaufort pour être placé au Louvre dans la chambre des reines au jour de son mariage. On avait couché la morte dans un manteau de satin blanc<sup>5</sup>, et bien qu'elle n'eût pas été administrée, une messe fut célébrée pour elle à Saint-Germain-l'Auxerrois ; le corps de la mère avec celui de l'enfant furent enfin portés à Saint-Denis, où eut lieu le service solennel. On les inhuma à l'abbaye de Maubuisson, dont une des sœurs de Gabrielle était abbesse, où ils restèrent jusqu'en 1793 qui viola la tombe, comme tant d'autres, lors du sac du monastère. Une figure qui surmontait le tombeau fut retrouvée par Lenoir et transportée au musée de Laon.

Cependant une enquête sur cette fin étrange avait été ouverte ; elle ne donna du reste aucun résultat. On paraît avoir voulu ignorer tant le complot, — s'il y eut complot, — que son exécution<sup>6</sup>. Zamet, dans la maison duquel la duchesse avait eu sa première crise, fut soupçonné ; puis on convint qu'on faisait fausse route<sup>7</sup>.

---

surintendant qui était du reste coutumier du fait. [Le jeudi, vers les quatre heures](#), ajouta-t-il, [La Varenne avait été dépêché vers Sa Majesté](#) ; le lendemain le maréchal d'Ornano accourut au-devant de lui pour l'arrêter ; il le rencontra à Villeneuve-Saint-Georges et eut d'abord une conférence rapide avec Bellièvre ; tous deux conseillèrent au roi de retourner à Fontainebleau. Béringhem, qui avait été envoyé aux nouvelles, revint de Paris en disant que la duchesse était à l'agonie. — M. de la Barre-Duparcq parle également d'une fièvre puerpérale à mouvements ataxiques. (Henri IV, p. 148.)

<sup>1</sup> Elle vivait encore à ce moment, dit Michelet, mais déjà défigurée, les yeux chavirés, le col tordu, la tête tournée sur l'épaule, si affreuse qu'on l'eût dite morte d'un mois.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bassompierre*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. I.

<sup>3</sup> *Mémoires de Cheverny*, édit. Michaud, p. 572.

<sup>4</sup> Il porta le deuil en noir, dit Michelet, contre l'usage des rois qui le portaient en violet, et le garda trois mois. Au service de Saint-Germain-l'Auxerrois, il envoya toute la Cour, et reçut les condoléances des ambassadeurs étrangers et même du Parlement qui adressa à Fontainebleau une députation solennelle.

<sup>5</sup> On la montra le vendredi et le samedi, plus changée qu'autre qui jamais se soit vue, dit M. de Vernhyes. Trois heures après la mort, on l'avait mise dans le cercueil.

<sup>6</sup> LOISELEUR, *Problèmes historiques*. Michelet, qui semble heureux d'appuyer sur le côté romanesque de l'aventure, se hâte de dire : [Il n'y eut pas de recherche, pas d'enquête ; le roi sans doute savait qu'il trouverait plus qu'il ne voulait.](#)

<sup>7</sup> Zamet, ex-cordonnier, faquin de race mauresque, financier devenu un gros richard, — il s'intitulait [seigneur de dix-huit cent mille écus](#) ! — courtisan et entremetteur, de cette séquelle de familiers dont étaient La Varenne et le bouffon Roquelaure, ne fut d'ailleurs nullement inquiété. Intéressé, joueur, luxurieux, le roi allait volontiers chez lui en parties tines, et y trouvait table mise, accueil empressé, le lit toujours ouvert. Zamet qui était de Lucques et avait été valet de garde-robe sous Henri III, s'était surtout élevé par son esprit d'intrigue. Mais il prêtait à toute la cour, à commencer par le roi, bien entendu lorsqu'on avait de solides garanties ; après la mort de Gabrielle, on le voit ainsi réclamer

L'affaire fut abandonnée ; il n'y avait rien, ou l'on ne voulut rien trouver, et le souvenir de Gabrielle d'Estrées ne resta bientôt que comme attaché aux plus heureux jours d'Henri IV<sup>1</sup>. Encore aujourd'hui, les logis, pavillons, immeubles que l'on prétend avoir été occupés par elle dans l'Ile-de-France se rencontrent à chaque pas ; on en montre à Mantes, à Bagneux, à Courbevoie, à Montmartre<sup>2</sup>, comme sur le sol de l'ancien Paris<sup>3</sup>. C'est un peu comme les rendez-vous de chasse du roi, [pour nonnes et gentilles dames](#) ; un de ses historiens en a compté quarante, rien que dans les environs de la capitale<sup>4</sup>. Mme de Liancourt disparue enfin, ce fut le tour d'une autre, car si les impressions du Béarnais étaient vives, elles étaient rapides et nombreuses. Après la grande crise de larmes, les lamentations, le désespoir, il fut bientôt consolé. [Trois semaines plus tard](#), dit cette mauvaise langue de Mlle de Guise, [il était amoureux d'Henriette de Balzac, fille du marquis d'Entragues](#), qui allait prendre la succession de la belle Gabrielle<sup>5</sup>.

---

[le bassin d'argent doré avec le portrait de la ville de Calais](#) où Henri IV avait reçu les clefs de la ville et que possédait la duchesse. Le roi disposa en sa faveur, aussitôt, de la lieutenance de la capitainerie de Fontainebleau, charge dont il dépouilla un des protégés de sa maîtresse ; il fut plus tard chargé de négociations avec le duc de Savoie. C'est chez lui que descendit Marie de Médicis, après un court séjour chez Albert de Gondi, et en attendant qu'on eût préparé son appartement du Louvre ; c'est chez lui qu'on apporta le dauphin, venu au monde à Fontainebleau, avant de le transporter à Saint-Germain (27 octobre 1601) ; c'est chez lui encore que le roi, quelques jours après, fit [le festin de sa naissance](#), où se trouvèrent la reine, la duchesse de Bar et son mari, les ambassadeurs des puissances étrangères, des princes, seigneurs et dames de la Cour. Si fin politique que fût Henri IV, on peut dire ainsi qu'il n'avait plus de soupçons ; mais peut-être aussi, à bien réfléchir, avait-il pensé qu'il valait mieux ne pas chercher trop, d'autant que le mal était sans remède.

**1** Il resta aussi quelques vers selon la mode du temps, et des quatrains médiocres :

[Ci-gît madame la Marquise,  
D'un esprit plus grossier que fin,  
Qui mourut pour s'être trop enquis  
Qui serait Monsieur le Dauphin.](#)

**2** En contrebas du Sacré-Cœur, sur le versant nord de la Butte ; ce pavillon a été récemment abattu.

**3** Rue Brantôme, 15. (G. PESSARD, *Nouv. Dict. hist. de Paris.*)

**4** Un des plus coquets est à Croissy, sur la route qui domine la Seine. Il a d'ailleurs été fortement remanié.

**5** Cf. les *Amours du Grand Alcandre*. [Après lui avoir laissé exhaler sa douleur, Fervaques lui aurait dit, presque en riant, qu'il était bien heureux de cet événement et qu'en songeant à ce qu'il allait faire sans cette mort, il jugeait que Dieu lui avait fait une grande grâce.](#) Dans les *Œconomies Royales*, Sully, comme il fallait s'y attendre, se donne le mérite d'avoir consolé le roi. Le propos de Fervaques est mis ailleurs sur le compte d'Albert de Gondi, duc de Retz, et il ne faut pas oublier que les paroles du *Grand Alcandre* ne sont que les affirmations d'un pamphlet et d'un pamphlet de femme. (Cf. édit. Didot, 1786, t. I, p. 74.) L'attribution de l'ouvrage à la princesse de Conti a d'ailleurs été contestée par M. Paulin Paris. M. Loiseleur répète d'après les potins que [le roi reconnut que Dieu aimait cet État et ne le voulait perdre, et protesta qu'il n'abuserait pas de ses miséricordes et ne garderait renchoir à de si grandes fautes.](#) Il commanda à Beringhem d'aller voir Gabrielle d'Estrées rendre le dernier soupir et retourna à Fontainebleau. Le dimanche matin Beringhem apporta la nouvelle de la mort et l'inventaire des bagues et bijoux fait par Bellièvre. C'est du reste brusquer les choses, car nous avons vu que l'inventaire dura trois jours.

## CHAPITRE II.

Henri IV et la Ligue. — La paix religieuse. — Le sacre de Chartres et la réduction de Paris. — Caractère du roi ; abondance de ses *bonnes fortunes*. — La liste du *Grand Alcandre* et celle de Dreux du Radier.

On a écrit des volumes-entiers sur les amours d'Henri IV et aucun sujet, on peut le dire, n'excita plus vivement la verve des conteurs d'anecdotes. Comme François Ier, — plus encore peut-être, — il semble n'être venu sur le trône de France, après tant de combats, que pour trousser les cottes, vergonder l'une ou l'autre, et, comme disaient les bonnes femmes, *lui faire un enfant*. C'est par excellence le roi galantin, le coureur de guilledou<sup>1</sup>. Arrivé à la couronne après la mort d'Henri III, assassiné au camp de Saint-Cloud ; protestant qui traînait après lui des hordes faméliques de gentilshommes gascons, la plupart huguenots comme lui-même, le fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon avait dû conquérir ville par ville et bourgade par bourgade son royaume qui le rejetait comme hérétique. Deux batailles rangées, cinq ans de guerre civile, les difficultés inextricables de sa situation, l'opposition irréductible de la capitale, l'avaient conduit enfin à l'abjuration de Saint-Denis, qui lui donna Paris l'année suivante. Baptisé catholique, mais devenu protestant en 1563 ; converti de force en 1572<sup>2</sup> et revenu au calvinisme lors de son évvasion de la cour sous Henri III, il avait définitivement renoncé aux doctrines du réformateur de Genève et était rentré dans le giron de l'Église pour recueillir sa succession légitime. La conquête protestante avait fini en somme par le triomphe du pape. Mais en reprenant la religion de ses prédécesseurs, en devenant le roi de France que reconnaissait le Saint-Père aussi bien que la nation, Henri IV était resté le Gascon hâbleur, vantard, tonitruant que nous rapportent les potiniers de l'époque ; *gaussant à sa manière accoutumée*, dit continuellement l'Estoile, que nous devons souvent citer, car son Journal demeure la grande source d'information pour ce règne. Fort *en gueule* et même grossier dans ses réparties<sup>3</sup>, homme d'esprit et de valeur, certes, mais *arriviste* sans scrupule<sup>4</sup>, il était peuple, tant que nul roi ne fut

---

<sup>1</sup> Il y a bien là, semble-t-il, une des grandes raisons de sa popularité ; la paillardise n'a jamais déplu en France et fut même un des titres de gloire d'Henri IV, tant il est vrai que notre physionomie est surtout faite de nos défauts.

<sup>2</sup> Il faut noter que cette année 1572, il avait interdit le protestantisme en Béarn et rétabli la religion catholique. (Cf. la correspondance échangée avec le baron d'Arros, lieutenant général du roi de Navarre en Béarn. *Revue des Sociétés savantes*, 1874, t. VIII, p. 262 et s.)

<sup>3</sup> Lorsqu'en 1608 l'ambassadeur d'Espagne vint lui porter ses doléances au sujet des infractions au traité de Vervins et de la protection accordée par la France aux Pays-Bas, lui disant que le roi son maître serait contraint enfin de monter à cheval, il répondit en se plaignant à son tour des menées espagnoles, et *pour le regard de monter à cheval*, il s'emporta, disant *qu'il aurait plus tôt le cul sur la selle que son maître le pied à l'étrier*. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 471.)

<sup>4</sup> On disait que le roi était catholique et huguenot tout ensemble, et si avait plus de religion que tous ses prédécesseurs. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 248.)

davantage affectionné du peuple, qui b regretta sincèrement<sup>1</sup>. On aimait sa façon de gouailler, de blasonner, de plaisanter chacun ; même de jurer, d'expédier les importuns et les quémandeurs, ses mots et ses réparties. Mais héritier des Valois, il n'avait rien de leur aristocratique élégance<sup>2</sup>. Il avait trop vécu dans les camps, parmi les troupes d'aventuriers ; trop paru sur la brèche, l'épée ou la dague au poing. On s'en aperçoit de suite lorsqu'on regarde de près ses histoires de femmes. Il prenait n'importe où et de toutes mains, filles, dames ou veuves. — Le type des hommes dits à *bonnes fortunes* a peu varié avec le temps, et leur succès peut-être vient de ce qu'ils n'y mettent guère de choix. Henri IV, grand parleur, grand hâbleur, Méridional pur sang qui s'étourdissait de sa faconde, — du reste positif et pratique lorsqu'il y allait de son intérêt, — était assez naïf avec les femmes, ou du moins leur passait tout, comme ceux en général qui leur vouent un culte exclusif. Mais peu de personnages, en somme, ont été aussi truqués par les historiens, d'abord inconsciemment, dans le désir d'avantager le fondateur de la dynastie nouvelle, de montrer l'homme sain après la pourriture d'Henri III ; le roi qui avait reconstitué l'unité nationale presque détruite après le long règne de Catherine de Médicis, par les querelles de la Ligue et les menées de l'Espagne ; puis par intérêt, lorsque l'histoire devint un instrument de parti, — peu embarrassé de mentir et qui sait toujours présenter les événements et les hommes à son avantage. La France, sans doute, pouvait pardonner bien des faiblesses à celui qui l'avait libérée de l'étranger. Mais, quand même, Henri IV a été surfait du consentement unanime des historiens et avec la complaisance de la nation ; il ne fut jamais qu'un pis aller, l'héritier de hasard, lorsque eurent disparu dans le mépris et l'opprobre les derniers descendants de la forte race qui avait formé le pays et si longtemps porté la couronne. Il arriva dans un moment où il fallait quelqu'un et où il n'y avait personne ; à son heure sans doute, mais par un concours de circonstances que lui-même pouvait dire providentielles<sup>3</sup> ; et aujourd'hui, avec la toute-puissance des idées protestantes, la mainmise du protestantisme en général sur la production historique, il serait peu avantageux de vouloir prouver le contraire.

---

<sup>1</sup> C'est du moins la tradition. Mais il y a, semble-t-il, bien quelque exagération dans ce que rapportent les panégyristes de sa popularité. La réputation d'Henri IV, *le roi de la poule au pot*, a été faite surtout par les protestants, ensuite par les politiques, comme on désignait alors les partisans de la royauté légitime, et c'est en toute inutilité que *l'Histoire de France* de BORDIER et CHARTON, œuvre huguenote comme l'on sait, se plaint de *l'erreur où sont tombés des historiens modernes qui, dans un esprit de réaction contre une mémoire exploitée par les partis, en ont fait une manière de soldat farouche et de garçon hypocrite*. Soldat farouche est sans doute beaucoup dire ; il peut sembler de même tout aussi inexact d'appeler Henri IV un garçon hypocrite. Il fut surtout l'indifférence adroite, le *je m'en foutisme*, dirait-on aujourd'hui. Les contemporains, du reste, ne le comprirent jamais, même l'Estoile, enragé royaliste et quasi-parpaillot comme toute la magistrature de l'époque, et Michelet qu'on ne doit pas trouver suspect, je pense, en la matière, est obligé de constater le mauvais sentiment qui courait parmi ses troupes faméliques, et à propos des attentats si nombreux contre sa personne, il s'écrie : *L'agitation continuait et il n'était pas aimé*. Nous sommes loin ainsi de la tradition que voudraient perpétuer ceux qui rappellent que c'est *le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire*.

<sup>2</sup> La licence des partis et des armes dans laquelle Henri IV avait été nourri et avait passé la plus grande partie de sa vie et la nécessité de compter avec les hommes l'avaient accoutumé à une liberté de vie et à une sorte de familiarité militaire dont l'habitude se conserva, non même sans quelque besoin, jusque dans les années de son règne les plus tranquilles. (SAINT-SIMON, *Parallèle*, p. 105.)

<sup>3</sup> Henri IV pouvait bien se jeter à genoux, comme le montre la chronique du temps et remercier Dieu en disant qu'il n'y avait roi, ni homme qui en eût reçu tant de bienfaits.

Il faut se représenter du reste ce qu'étaient devenus Paris et le royaume avec cette pétaudière de la Ligue et les ambitions mal couvertes de l'étranger<sup>1</sup>. On y avait vu toutes les sottises ; les exagérations stupides et les entraînements irréfléchis, surtout l'incapacité, l'impuissance du gouvernement populaire. A Paris, qui tenait la tête du mouvement, ce n'étaient qu'attroupements, fausses nouvelles et *baguenaudes* ; le peuple, le plus souvent, n'avait de quoi manger, tandis que les couvents, disait-on, regorgeaient de vivres ; il en était réduit au moment du siège à *des marmites de chair de cheval, âne et mulet* ; à se nourrir d'herbes, de chiens, de peaux<sup>2</sup>, de pain fait avec de l'ardoise pilée, avec des os de morts<sup>3</sup>. Le cardinal Cajetan, légat du pape, pouvait passer en revue les moines armés d'escopettes et leur laisser *une fumée de bénédictions*, — après comme avant, la capitale crevait de misère<sup>4</sup>. — Mais le clergé surtout y était

---

<sup>1</sup> Sur les événements de cette période, je rappelle qu'on peut voir notamment : Etienne BERNARD, *Mémoires de la Ligue*, in-8°, 1590. — A. FRANKLIN, *Journal du siège de Paris en 1590*. — Pierre MATHIEU, *Histoire des derniers troubles de France... 1598-1604*. — Pierre BONFANS, *Fastes antiques et choses les plus remarquables de Paris*, 1605. — Le P. MAIMBOURG, *Histoire de la Ligue*. — Michel HURAUT DE L'HÔPITAL, *Histoire de la Ligue*. — Ed. BARTHÉLEMY, *Journal d'un curé ligueur sous les derniers Valois*, suivi du *Journal du secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Rouen, de 1588 à 1605*. Paris, in-12, 1867. — Claude MALINGRE, *Histoire de la rébellion excitée en France, etc.*, 4 vol. in-8°, 1622-1625. — *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, publiés par MM. Henri et Loriquet. Reims, 1855. — V. DE CHALAMBERT, *Histoire de la Ligue*, 2e édit. Paris, 1898. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II et VII, *Relations du siège de Paris par Henri IV*. — *Reçue rétrospective*, 2e série, t. II, *Journal de la Ligue*. — CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIII. — MOREAU, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*. Brest, in-8°, 1856. — H. LECHARPENTIER, *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français*. Pontoise, in-8°, 1876. — L'abbé PÉCHEUR, *Histoire du diocèse de Soissons*. Soissons, 1884, in-8°, t. V. — Ernest MOURIN, *la Réforme et la Ligue en Anjou*. Paris, 1856, in-8°. — HÉRELLE, *la Réforme et la Ligue en Champagne*, in-8°, Paris, 1892. — *Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, Sénonais, etc.* dans : *Bulletin de la Société des sciences... de l'Yonne*, 1863-1864. — Archives du Lot-et-Garonne, 22e année, 1895, p. 189. — *Mémoires de DUPLESSIS-MORNAY* ; Fr. DE LA NOUE ; DU VILLARS ; BASSOMPIERRE ; Claude HATON ; VILLEROI ; J. DE CAUMONT LA FORCE ; DE THOU ; CHEVERNY ; G. SAULX-TAVANNES. — PALMA-CAYET, *Chronologie Novenaise*. — PASQUIER, *Lettres*, t. I. — DU VAIR, *Anecdotes ; Satire Ménippée*, etc. — L'ESTOILE, auquel nous devons une grande partie des indications généralement rapportées sur les événements, n'insère qu'avec partialité tout ce qui se rapporte au parti contraire.

<sup>2</sup> Après avoir mangé de l'avoine, on mangea du son. Les Halles et le cimetière des Innocents fournirent une grande quantité de rats. On fit bouillir dans des chaudières, devant les Innocents et à la Croix-du-Trahoir, comme en beaucoup d'autres places et carrefours, des herbes, de la viande de cheval, d'âne et de mulet ; on dévorait la peau de ces animaux, vendue fort cher. J'ai vu, dit Pierre Cornéis, des pauvres se jeter sur des tripes abandonnées dans le ruisseau, sur des chats morts et crus, sur des souris et sur des os moulus de la tête des chiens. (R. HÉNARD, *la Rue Saint-Honoré*, p. 197.)

<sup>3</sup> Avec du marc de noix et autres résidus de graines oléagineuses, dit le *Récit du siège* publié par M. A. DUFOUR. (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, p. 217.) Le fait du pain confectionné avec des os de morts a été démenti par M. de Chalambert (*Histoire de la Ligue*, p. 415) ; mais, selon les potins, on appelait ce pain *le pain de Mme de Montpensier* et disait-on que tous ceux qui en mangèrent moururent. Il y eut dans le moment des caricatures contre la dame, la montrant sa nature découverte, et un grand mulet auprès où l'on avait écrit : M. le Légat. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 31.)

<sup>4</sup> Tout ce qui était à bon marché à Paris, écrit l'Estoile, c'étaient les sermons. — Pour cuire les aliments, le peuple en était réduit à brûleries tables, les lits, les chaises, même

enragé contre le Béarnais. En chaire, dans toutes les églises, — à Saint-Séverin, à Saint-Cosme, à Saint-Eustache, à Saint-Sulpice, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Jacques, à la Madeleine, à Saint-Benoît, à Sainte-Geneviève-des-Ardents, — ce n'étaient que clabauderies et injures, cris et diatribes des curés et des moines, dont les principaux éléments de succès étaient toujours l'incongruité et la violence. L'un appelait le roi  *fils de putain et bâtard*  ; l'autre  *le dragon roux de l'Apocalypse*  et disait que sa mère était une vieille louve  *qui s'en chargeait partout où elle pouvait* . Cueilli, curé de Saint-Germain, s'écriait qu'il n'avait  *en toute la tête autant de cervelle qu'il en faudrait pour frire un œuf*  ; un autre encore  *priait saint Jacques le bon saint de lui donner de son bourdon sur la tête et de l'écraser devant tout le monde*  ; on l'appelait hérétique, vilain, relaps,  *petit teigneux* , athée et tyran. Le vendredi 9 avril 1595, Rose, évêque de Senlis, prêcha à Saint-Cosme et dit qu'il était  *fils de putain et bâtard*  ; — l'accusation revient continuellement et c'était, dit le chroniqueur,  *toujours le refrain de l'évangile*  ; il ajouta du reste que lorsque Henri de Navarre se vantait de descendre de saint Louis, il en avait menti<sup>1</sup>. Plusieurs crièrent alors qu'il le fallait chasser comme diable d'enfer avec le signe de croix, en disant :  *Vade Satana !*  et un prédicateur, renchérisant encore sur le thème, déclara de suite que Notre Seigneur en aurait raison,  *car il avait couché avec Notre Mère l'Église et fait Dieu cocu* , ayant engrossé les abbesses de Montmartre et de Poissy. Mais, bien mieux, aucun ne voulait qu'il se fît catholique, et le curé de Saint-André-des-Ars, quand on lui représentait que le roi irait bientôt à la messe, répondait que les chiens y vont aussi, — entendant par là sans doute qu'ils n'y font qu'entrer et sortir. Guarinus prêchant à Sainte-Geneviève-des-Ardents, disait que la maison de Bourbon était la maison d'Achab, laquelle il fallait exterminer  *jusqu'aux chiens qui pissent contre la muraille* . Un autre appelait les femmes qui s'étaient rendues à Saint-Denis et à Notre-Dame-des-Vertus<sup>2</sup> pour apercevoir le roi, de  *sottés caillettes*  qui se dérangeaient exprès pour contempler ce  *grand nez de Béarnais* . Boucher clamait que c'étaient tous  *les larrons, les paillards, les bougres<sup>3</sup>, les incestueux, les hérétiques, les faussaires, les athéistes, enfin tous les désespérés et méchants garnements de Paris qui étaient du parti d'Henri IV*  et qu'il fallait purger la ville de ces pestes et ordures. Mais le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, qui avait  *entrepris et promis de tuer l'infidèle* , eut bientôt des attaques de frénésie et mourut enragé<sup>4</sup>. La violence des prédicateurs s'accroissait cependant à mesure que durait la résistance. Le parti du roi quand même gagnait du terrain, car le curé de Saint-André finit par s'écrier en chaire que  *si on ouvrait le ventre à plusieurs de ses paroissiens, on y trouverait un gros*

---

*la toiture des maisons ; on alla enlever des arbres au bois de Rouvray ; les troupes d'ailleurs désertaient. Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris (t. VIII, 1881) a publié un curieux état donnant le Prix des vivres durant le siège, par un Italien ligueur : le lard, un écu la livre (l'écu pontifical valant 5 fr. 50) ; l'huile, deux écus et demi, et elle manqua bientôt, dit le texte ; le miel, un demi-écu la livre, etc.*

<sup>1</sup> Il y eut d'ailleurs des protestations, entre autres du comte de Brienne, auquel Rose alla ensuite faire des excuses.

<sup>2</sup> A Aubervilliers. L'église, qui avait été reconstruite en partie sous Henri II existe encore. C'est bien aujourd'hui Notre-Dame-de-la-Fabrique.

<sup>3</sup> Tandis que les prédicateurs s'élevaient contre  *les bougres* , — le mot avait alors un sens injurieux qu'il a perdu aujourd'hui, — le curé de Saint-Jean était lui-même accusé de pédérastie. (Voyez les vers que donne L'ESTOILE, t. II, p. 19.)

<sup>4</sup> 9 septembre 1592. Ce fut encore le cas de maître Martin, un des Seize, prêchant à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, qui devint fol en pérorant. Il parlait de  *chanter la messe après dîner et fut reconduit à son logis où il devint tellement furieux qu'il le fallut lier.*

**Béarnais**<sup>1</sup>. Les choses non plus ne tournaient pas toujours au tragique et à ces sermons pieux, le peuple souvent **s'esbouffait de rire**<sup>2</sup>. Toutefois, le duc de Mayenne, après l'assassinat pseudo-judiciaire du président Brisson, avait fait pendre sans autre procès quelques-uns des Seize dans une salle basse du Louvre<sup>3</sup>. On disait ouvertement que, parmi les Parisiens, on n'en trouverait guère qui fussent prêts à mourir pour obéir au pape, même parmi les ecclésiastiques. — Sitôt le décès d'Henri III, le roi de Navarre qui lui succédait avait promis de rentrer dans la religion catholique, apostolique et romaine sitôt qu'il en serait suffisamment instruit et de donner à tous la liberté de conscience. Il avait ainsi entraîné l'armée à le reconnaître, et vainement on l'avait déclaré excommunié, relaps, déchu de ses droits à la couronne ; vainement, on avait voulu englober dans la même réprobation tous ceux qui se déclaraient de son parti. Il n'avait cessé depuis de se fortifier, de grandir, guerroyant et parlementant à tour de rôle, et l'on voyait arriver le moment où, malgré les efforts de la Ligue, il serait reconnu par tous comme le souverain et le maître, — le Roi. Spirituel et caustique, il disait après Ivry, qui avait été une terrible volée pour ses opposants, qu'il voyait bien dorénavant qu'il était l'élu de Dieu, car

---

**1** Il faut voir ensuite les fantoches que montre le Journal de l'Estoile, toutefois que ses anecdotes, précieuses pour cette période mouvementée, sentent bien le dénigrement. Ce jour, dit-il (25 septembre 1590), mourut le général Benoît, et fut enterré le lendemain sans torches et sans cierges. Il était de la confrérie du feu roi et surnommé leur trompette, parce qu'il ne faisait que péter à la procession. En ce mois (décembre 1593) se promenait à Paris un ermite qui portait une croix au bout d'un bâton, de grandes patenôtres à la ceinture, et une clochette à la main, laquelle sonnait, il criait : Amendez-vous ! Puis s'arrêtant au coin des rues faisait au peuple une forme de petite exhortation, leur disant qu'ils criassent tous : Jésus-Christ notre père ! — Cet ermite avait servi longtemps de maquereau en la maison de Monsieur, frère du feu roi (Henri III), d'où, ayant été chassé, avait pris l'habit d'ermite, sous lequel on tenait qu'il servait d'espion à la Ligue, et portait des lettres deçà, delà... Le dimanche 17 octobre 1593, les Seize firent à Paris la procession de la Transfiguration du diable saint Michel, qu'on a accoutumé de célébrer de tout temps, le vendredi, à la chapelle Saint-Michel-du-Palais, en laquelle tous les Seize se trouvèrent, avec grand nombre de leurs confidents, principalement des prêtres et moines. Ils avaient habillé un garçon espagnol en diable, auquel ils mirent une couronne de paille, attachèrent une queue de vache au fondement et au col une grande écharpe blanche, toute semée de vaches. Il portait un masque représentant fort bien celui du roi, et était suivi d'une quantité de petits enfants et gueux attirés, qui criaient : Voilà ce diable de Béarnais. (Cf. Étienne BERNARD, *Mémoires de la Ligue* ; Le P. MAIMBOURG, *Histoire de la Ligue* ; V. DE CHALAMBERT, *Histoire de la Ligue*, etc.)

**2** Les mœurs n'étaient pas d'ailleurs tellement exemplaires qu'on pût le prendre de haut et il n'avait bien à répondre au prieur des Carmes, prêchant à Saint-André et disant que les filles de Genève — protestantes — se pouvaient marier à dix-huit ans sans consentement de père ou mère, et que pour toutes raisons elles n'étaient tenues d'alléguer que ce beau texte : Qu'il vaut mieux se marier que brûler.

**3** La salle des Cariatides, où se trouve aujourd'hui une partie de la sculpture antique. — La guerre amenait aussi toutes les horreurs, et l'Estoile encore rapporte (24 avril 1591) qu'on pendit ce jour sept soldats maheutres, du parti du roi, dont l'un étant à l'échelle confessa avoir étranglé jusqu'à douze ligueurs, et un autre qu'ayant pris deux pauvres diables de la ville, il leur avait coupé à chacun les deux bras, leur disant qu'ils s'en retournassent à Paris les porter. Les désordres étaient de tous les jours, et en décembre 1593, les faubourgs furent remplis de soldats qui y firent mille vilénies et insolences, forçant jusqu'aux vieilles femmes, et les filles au-dessous de l'âge de dix ans. De quoi furent faites force informations, mais de justice point.

ayant touché les écrouelles, il en avait guéri plusieurs Espagnols<sup>1</sup>. Son sceptre, en somme, n'était encore qu'une épée, mais il savait la tenir ; s'il n'avait pu conquérir sa capitale<sup>2</sup>, il cherchait du reste à négocier avec le pape, avec les grands ecclésiastiques, et son parti, les Politiques, s'accroissait de jour en jour. Dès le commencement d'août 1590, il avait publié une déclaration dans laquelle il s'engageait à conserver la religion catholique sans y rien innover que par l'avis d'un concile ; il avait pris ensuite, sous sa protection, ensemble tous les bourgeois, manants et habitants de Paris, tant ecclésiastiques que autres, leurs personnes et biens<sup>3</sup>. En juillet 1591, nouvelle déclaration contenant l'établissement des édits de pacification dont la révocation avait causé tant de maux à l'Église et à l'État. Il avait, promis derechef de se convertir et même envoyé porter au pape cette bonne nouvelle (décembre)<sup>4</sup>. C'étaient le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani qui avaient fait le voyage et devaient témoigner du désir qu'il avait de se faire instruire dans la religion catholique, — comme s'il ne la connaissait pas ! — et prier le Saint-Père de favoriser cette bonne œuvre. Les envoyés n'avaient pu parvenir jusqu'à lui ; mais le fait demeurait et il pouvait témoigner de son bon vouloir. Tirailé entre les deux partis, il tergiversait toutefois, et eût risqué beaucoup s'il avait eu un compétiteur sérieux. Les États de la Ligue cependant se chamaillèrent en toute inutilité, car ils ne parvinrent pas à se mettre d'accord pour choisir un roi. On proposait le duc de Mayenne, ou un de ses fils, le père espérant demeurer lieutenant général du royaume ; d'autres penchaient pour le duc de Guise, fils du Balafre assassiné à Blois ; pour le duc de Nemours ; pour le cardinal de Bourbon, neveu du pseudo-Charles X, mort prisonnier à Fontenay-le-Comte<sup>5</sup>. On parlait encore du marquis de Pisani, fils aîné du duc de Lorraine ; du duc de Savoie, comme fils d'une fille de France ; du roi d'Espagne, même, pour les services déjà rendus au royaume et comme étant le seul qui pût le soutenir et défendre avec de l'argent et des troupes. Mais Mayenne, qui représentait la pondération devant ces exaltés de ligueurs, avait peu de partisans. Les Seize, qui se souvenaient des exécutions qu'il avait commandées au Louvre, ne lui ménageaient pas les injures ; on disait de ce gros homme ventripotent qu'étant tombé de cheval à l'une de ses sorties de Paris, il avait fallu douze hommes pour le relever ; qu'il pouvait tenir non une épée, mais une quenouille, et ne s'occupait que d'avoir le ventre à table et l'écuelle bien profonde. Bref, ce n'était qu'un gros pourceau qui s'endormait près de sa putain. Le duc de Féria, envoyé de l'Espagne, proposa inutilement aux États d'élire l'infante Isabelle, qu'on aurait mariée à l'archiduc d'Autriche, prince catholique et

---

<sup>1</sup> Quelque brave qu'il fût, dit Tallemant, on rapporte qu'au moment de combattre il lui prenait toujours une espèce de dévoiement, et que tournant cela en raillerie, il disait : *Je m'en vais faire bon pour eux.*

<sup>2</sup> Par politique, ou par pitié, dit-on, il ne voulut pas donner l'assaut, et même laissa sortir quelques-uns des assiégés, — les bouches inutiles, — contre bon argent toutefois. (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, p. 219.)

<sup>3</sup> Deux partis principalement s'étaient alors formés ; d'une part les ligueurs, qui refusaient aussi bien d'abolir la loi salique que de reconnaître Henri IV, considéré comme hérétique, et qui avaient proclamé le cardinal de Bourbon ; de l'autre les partisans peu nombreux encore du roi de Navarre, — ses coreligionnaires et les catholiques royaux, — ceux qui avaient foi dans sa déclaration d'août, qui promettait le maintien et la conservation du royaume, de la religion catholique, apostolique et romaine.

<sup>4</sup> Il s'engageait encore à ne donner le gouvernement des villes conquises qu'à des catholiques.

<sup>5</sup> D'une rétention d'urine qui lui causa une fièvre continue et l'envoya en l'autre monde. (Voyez ce qu'en dit M. DE LA BARRE-DUPARCQ, *Henri IV*, p. 35-36.)

de sang français par sa mère. Le Parlement ne voulait pas de roi étranger et le déclara net ; le peuple alla jusqu'à jeter des pierres à l'Espagnol ; les autres prétendants ne furent même pas discutés, ou à peine. Le Béarnais fit alors un tour habile ; il demanda le concours des curés de Paris pour assurer sa conversion, et ainsi les divisa. Il y eut deux clans, deux factions : les tièdes, ou les finauds, qui prêchaient la conciliation, préconisaient un arrangement, et les purs, des excessifs comme **Feu Ardent**, cordelier, qui continuaient à débagouler des injures, criant qu'Henri IV était **un loup enragé** et qu'il fallait que **tout le monde lui courût sus pour l'assommer**, d'autres ajoutant encore **qu'il avait le bas du ventre pourri et qu'il en crèverait**. — Mais, quand même, un parti se formait pour demander un accommodement. Le légat ayant voulu empêcher la conclusion d'une trêve, qu'on appelait du reste justement **les faubourgs de la paix**, les bouchers lui coururent sus et il fut assez heureux de pouvoir gagner Saint-Martin-des-Champs, **où il s'enferma avec force gardes comme dans une citadelle**<sup>1</sup>. Inutilement ensuite, il excommunia les négociateurs ; le peuple en vint à lui **tourner le cul** quand il donnait sa bénédiction. La lassitude était générale, la misère infinie. On pouvait se croire revenu aux jours terribles de l'An Mille, et au sortir des conférences qui avaient été entreprises (mars 1593) **les gens s'assemblaient à grandes troupes, criant : La paix ! la paix ! Bénis soient ceux qui la procurent ; maudits et à tous les diables soient les autres ! Et ceux des villages, entassés dans Paris, se mettaient à genoux et demandaient aussi la paix à mains jointes**<sup>2</sup>. Les pourparlers continuaient ; mais le légat du pape menaçait de se retirer et il fallut l'intervention de Mayenne pour le retenir. Les prédicateurs, Prévost, curé de Saint-Séverin, Boucher, Gênebrard **et une infinité d'autres coïons** ne cessaient de vomir des hottées d'injures. On voulait arrêter ceux du Parlement qui avaient refusé un roi étranger ; puis on proposa de choisir le jeune duc de Guise et de le marier à l'infante, qui était une petite-fille d'Henri II, — l'Espagne s'engageant à fournir quarante mille hommes de troupes et de l'argent pour soutenir la guerre. Le duc de Guise, pourtant, n'avait pas la popularité de son père, le Balafré. Les opposants disaient qu'il ne ferait qu'un roi sans forces, sans argent et sans nez ; que ses chevaux mouraient de faim faute de foin, et qu'on envoyait ses troussees et manteaux en gage pour lui avoir à souper ; enfin Mme de Montpensier se plaignait qu'il **ch... ordinairement au lit de ses demoiselles** (sic). — Malgré les grognements des religionnaires, les attitudes désolées des ministres, le roi heureusement se décida : **Je vais faire le saut périlleux**, écrivait-il à Gabrielle d'Estrées.

L'abjuration eut lieu enfin à Saint-Denis le 25 juillet 1593. Avant son lever, rapporte-t-on, Henri IV parla dans son lit au ministre La Faye, **ayant la main sur son col, et l'embrassa par deux ou trois fois**. Le jour devant, il avait dit aux autres ministres venant prendre congé **qu'ils priassent bien Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent toujours ; qu'il les aimerait, se souviendrait d'eux et ne permettrait**

---

<sup>1</sup> Le légat du pape était à ce moment le cardinal de Plaisance. Cf. L'ESTOILE, t. II ; *Mémoires de la Ligue*, t. V ; Victor DE CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, chap. XVIII.

<sup>2</sup> Un triste tableau des misères de la Ligue est encore donné par Jean Vaultier, témoin oculaire : **Aucuns, dit-il, étaient si souvent pris et vendus qu'après avoir aliéné tous leurs biens, étaient leurs maisons ruinées, brûlées et démolies ; labours et marchandises délaissés ; les uns pendus seulement par un bras, leur flamboyaient les pieds ; les autres par les génitoires ; aucuns par frontaux si rudes qu'il faisaient sortir les yeux de la tête ; enfermés dans des cuirasses rouges de chaleur, dans des coffres, et leur jetaient eaux bouillantes, etc.** (A. BERNIER, *Monuments inédits de l'histoire de France*, Senlis, 1835, p. 197.)

jamais qu'il fût fait tort ni violence à leur religion. Le jour de sa conversion enfin arrivé, il se vêtit d'un pourpoint de satin blanc, chamarré d'or, et de chausses pareilles, prit un manteau noir avec le chapeau et un panache de même et par les rues jonchées de corolles et de feuillage, il se dirigea avec les princes, grands seigneurs, officiers de la couronne et gentilshommes, précédé des Suisses, des gardes du corps français et écossais, vers la grande église où venaient dormir les rois de France au soir de leur trépas. Devant lui, douze trompettes sonnaient. Il faisait d'ailleurs une chaleur horrible par cette journée historique, mais qui ne laissa pas d'amener un grand concours de peuple, s'égosillant sur le passage du cortège à crier : Vive le roi ! A l'entrée de la basilique, il fut reçu par l'archevêque de Bourges, assis dans une chaire couverte de damas blanc, aux armes de France et de Navarre. Le cardinal de Bourbon, les évêques de Nantes, de Chartres, du Mans, d'Évreux, plusieurs des curés de Paris se tenaient on arrière avec les religieux qui portaient la croix, l'eau bénite et le grand texte des Évangiles. Henri IV dit à l'archevêque de Bourges qu'il était le roi et demandait à être reçu au giron de l'Église. **Le voulez-vous sincèrement ?** questionna le prélat. Le Béarnais fit les protesta-tions qu'on lui demandait et se mit à genoux. L'archevêque lui donna à baiser son anneau pastoral, prononça les paroles d'absolution pour ses fautes et le bénit. On entra dans l'église et il fut conduit au chœur par les évêques de Nantes, de Séez, de Digne, de Maillezais, de Chartres, du Mans, d'Angers et de Bayeux ; par la multitude des ecclésiastiques dont cette cérémonie était bien le triomphe, et dut se mettre à genoux devant l'autel, où il réitéra sa profession de foi et son serment. Tandis qu'on chantait le *Te Deum*, l'archevêque le confessa derrière l'autel. Il entendit ensuite la messe à genoux sur un carreau de velours, puis le cardinal de Bourbon lui fit baiser le livre des Évangiles. On jeta de l'argent au peuple, selon la coutume, au sortir de la cérémonie, et après midi le roi assista aux vêpres, ensuite de quoi, monté à cheval, il se rendit à l'abbaye de Montmartre, où l'on fit des feux de joie ainsi que dans les villages d'alentour. La partie était désormais gagnée, car Paris ne lui demandait que de se faire catholique et d'obtenir l'absolution du pape. Les prédicateurs, désormais, pouvaient continuer leurs diatribes<sup>1</sup>.

Ils ne s'en faisaient pas faute, du reste, et ce jour même, le curé de Saint-André-des-Ars prêcha que **tous ceux qui avaient assisté à la messe de ce méchant excommunié étaient damnés**, — prêtres, chanoines, curés, doyens, évêques, prélats, — et que des âmes de tous ces gens, il ne donnerait pas un bouton ; un second, nommé Mauclerc, à Saint-Jacques-la-Boucherie, cria que **des trois docteurs qui l'avaient instruit, l'un méritait d'être brûlé depuis trente ans, l'autre roué et le troisième pendu**. Même le prieur des Carmes déclarait que quand ce prétendu roi aurait bu toute l'eau bénite de Notre-Dame, il ne croirait pas en lui, et que c'était un vrai Judas, qui trahissait Jésus-Christ pour un baiser. Il y eut encore des ecclésiastiques pour dire hautement que **sa messe était puante** et qu'au lieu de sa noblesse, il voulait, **jurant son Ventre-Saint-Gris ! en faire porter à Notre-Seigneur**, — que c'était un **pendard et un coquin** ; qu'on le verrait enfin camus, mais qu'en attendant on venait de Paris en procession pour le contempler et lui faire hommage **comme les sorcières vont baiser le cul du bouc**. Ses

---

<sup>1</sup> Bon politique, Henri IV prit soin aussitôt d'informer de sa conversion les gouverneurs des provinces (*Lettre à M. de Buons, gouverneur de Forcalquier*, 25 juillet 1593, conservée aux archives du château de Vallières, en Beaujolais). Une déclaration du même genre est insérée dans les *Histoires et Discours*, de Jehan VAULTIER. (Cf. A. BERNIER, *Mon. inédits*, p. 193-194.)

partisans même n'avaient pas le droit de se réjouir ouvertement de sa conversion et ce jour même (25 juillet 1593), il est indiqué que [le serviteur de Cochon, vis-à-vis de l'hôtel de Nesle, faillit être saccagé et traîné à la rivière pour avoir dit que le roi de Navarre avait été à la messe.](#) — Bien mieux, pour en finir plus vite, on pensait à lui faire le coup de Jacques Clément ; le couteau de Ravailac était déjà aiguisé, et le 31 août fut exécuté à Melun un nommé Pierre Barrière, convaincu d'avoir voulu l'assassiner sur le conseil des prêtres<sup>1</sup>. Un autre, nommé Pissebœuf, chanoine de Saint-Honoré et fils du bourreau de Montferrand, fut pris ensuite (3 septembre), mais relâché faute de preuves. On entendit alors le prieur des Carmes, qui prêchait à Saint-André, appeler Henri IV plusieurs fois scélérat ; dire qu'il se mêlait de faire le procès des autres, mais qu'on lui ferait bientôt le sien ; inciter le peuple à s'en défaire et demander s'il n'y avait pas, à Paris, quelque cœur généreux, mâle ou femelle, qui nous pût délivrer comme cette bonne dame Judith du tyran Holopherne<sup>2</sup>. On revenait sur Henri de Valois, — Henri III, — [dont la mémoire puait encore](#) et d'ailleurs, le changement de religion du roi était désapprouvé par beaucoup, même des catholiques. Paris, ensuite n'était pas réduit. Les Ligueurs voulaient toujours choisir un successeur à la couronne qui ne fût pas le roi des religionnaires ; mais leurs affaires décidément se décousaient. On parlait bien de mener les politiques à Montfaucon pour les pendre ; on demandait que Mayenne fût jeté à la Bastille ; le cardinal Pelevé aurait voulu chasser le Parlement. Toutefois, les hostilités qui reprurent en janvier 1594 furent faiblement conduites ; les villes reconnaissaient le Béarnais l'une après l'autre, et sans succès des prédicateurs comme Guarinus s'égosillèrent derechef lorsqu'il dut lever le siège de la Ferté-Milon, clamant que c'était un grand miracle qu'on l'eût chassé ; l'appela encore [fils de putain](#) et assura que [sa mère était si publique qu'elle se prêtait à tout venant](#), étant parmi les autres, cinquante ou soixante ministres qui y allaient en temps ordinaire<sup>3</sup>. D'autres même en étaient venus à déclarer que [si le pape voulait l'absoudre, il se déclarerait hérétique lui-même.](#)

Mais Henri IV fut sacré à Chartres (27 février 1594), par l'évêque Nicolas de Thou<sup>4</sup> et Mayenne, dont on pouvait plaisanter le [gros ventre, farci de bons morceaux](#)

---

<sup>1</sup> Arrêté le 27 août, il fut exécuté à Melun, sur le Grand Marché, [le poing droit ars et brûlé, tenant le couteau dont il avait été saisi, puis mené sur l'échafaud, où il eut les bras, cuisses et jambes rompues. Il fut ensuite mis sur une roue, pour y demeurer tant qu'il plairait à Dieu.](#) On l'avait auparavant tenaillé de fers chauds par les rues. Il accusa entre autres le curé de Saint-André-des-Ars, son vicaire, et Varades, jésuite, [lesquels il chargea fort.](#) Lugoli, prévôt de l'hôtel, le fit étrangler enfin sur les sept heures du soir. (Cf. les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t XIII) ; et *le Procès criminel de Pierre Barrière, dit La Barre, jugé comme régicide et exécuté à Melun au mois d'août 1593.* (*Rev. des Sociétés savantes*, 1876, t. I, p. 274-275.)

<sup>2</sup> On aurait même voulu utiliser pour ce grand coup sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, au moins se servir de son intermédiaire, et aux prédicateurs qui déclamaient contre elle il fut plusieurs fois représenté [le bon service qu'elle pouvait rendre à l'Union.](#) (Cf. L'ESTOILE, édit. Michaud, t. III, p. 175.)

<sup>3</sup> C'était le propos ordinaire de l'avocat ligueur D'Orléans, et que l'on retrouve dans son livre : le Catholique anglais, mais du reste les curés et moines en général trouvaient là un bon thème pour leurs dissertations. [Certains prédicateurs, dit de même M. A. Huguet, n'acceptaient pas la trêve, et du haut de la chaire continuaient à fulminer contre le roi huguenot, qui avait abjuré, il est vrai, mais n'était pas encore absous par le pape.](#) (*Saint-Valéry de la Ligue à la Révolution*, t. I, p. 139.)

<sup>4</sup> Reims étant toujours au pouvoir de la Ligue, ce fut la sainte ampoule de Marmoutiers qui fut apportée, d'abord à l'abbaye de Saint-Père, puis à la cathédrale de Chartres, pour

eut le bon esprit de sortir de la capitale et de préparer sa paix. Il laissait derrière lui le comte de Brissac qui s'arrangea pour laisser entrer le roi<sup>1</sup>, — du reste après avoir fait, lui aussi, ses conditions<sup>2</sup>. — Dès le départ de Mayenne, cependant, les curés ligueurs s'étaient mis sur la défensive ; on avait entassé des armes aux Cordeliers ; le curé de Saint-Cosme ne marchait qu'avec sa troupe bardée jusqu'aux dents, baptisait et célébrait la messe avec sa cuirasse. Les prédicateurs criaient que tout était perdu et que du côté des hommes il n'y avait plus rien à attendre. Ils engageaient le peuple à se défaire des politiques, et Guarinus armait les moines, leur faisait prendre le corselet et la pique ; il clamait contre ceux de la justice ; et disait aux pères tonsurés que s'ils ne mettaient pas la main aux couteaux, on finirait bien par les égorger. Il promettait en même temps de fournir deux mille moines qui tireraient l'épée pour cette querelle et sur le bruit que le roi était revenu à Saint-Denis, tous coururent aux armes<sup>3</sup>. On en portait par cochetées dans les maisons<sup>4</sup> et enfin toutes les portes furent fermées, terrassées et gabionnées à la requête des Seize. On ne laissa libres que les portes Saint-Antoine et Saint-Jacques. Mais Henri IV arriva par la porte Neuve<sup>5</sup>, que Brissac avait fait déboucher le jour précédent, sous prétexte qu'on devait la murer, et il y eut peu de résistance, — encore après coup, — quelques horions avec les lansquenets et des batteries dans les quartiers éloignés du centre ; la moitié de la ville ignorait encore l'événement qu'il était déjà entré à Notre-Dame et au Louvre, où on lui avait préparé son repas<sup>6</sup>.

---

la cérémonie. (Cf. Procès-verbaux relatifs à la réception de la sainte ampoule, apportée de Marmoutiers à Chartres pour le sacre d'Henri IV, *Bulletin du comité de la Langue, de l'Histoire*, etc., t. III, 1857, p. 711-716.)

<sup>1</sup> Brissac jouait la simplicité. Les Espagnols de la garnison avaient exigé qu'il accomplît une ronde en compagnie des officiers qui devaient le tuer à la moindre apparence de trahison. Il les promena sur le rempart, de minuit jusqu'à deux heures du matin, les fatigua et les envoya se coucher. Les portes s'ouvrirent ensuite — porte Saint-Honoré et porte Saint-Denis — devant les troupes royales. (Voyez le récit de l'occupation dans LA BARRE-DUPARCQ, *Henri IV*, p. 77-79.)

<sup>2</sup> On ne m'a pas fait comme à César, à qui l'on rendait ce qui lui était dû, disait Henri IV ; on ne m'a pas rendu Paris, à moi, on me l'a bien vendu Brissac fut fait maréchal de France ; le roi lui garantissait 200.000 livres, plus une pension de 20.000 livres, les gouvernements de Mantes et de Corbeil.

<sup>3</sup> Cf. sur le prix des armes à la fin du seizième siècle, une curieuse note publiée dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire*, etc., t. I, 1854, p. 572.

<sup>4</sup> Pour n'en pas perdre l'habitude, Guarinus, pendant ce temps encore, criait qu'étant en Béarn, le roi avait couché avec deux sœurs, à chacune desquelles il avait fait un enfant. (L'ESTOILE, édit. Michaud. t. II, p. 210.)

<sup>5</sup> La porte Neuve-Saint-Honoré, confondue quelquefois avec l'ancienne porte Saint-Honoré, et qui terminait l'enceinte de Charles V au bord de la Seine, en aval, c'est-à-dire sur le quai du Louvre, à la hauteur du premier guichet du Carrousel le plus rapproché de la cour du palais, avait été construite en 1537. C'est par la porte Neuve que s'était enfui Henri III, lors des Barricades. (Cf. A. BERTY, *Topographie du Vieux Paris*, t. I ; R. HÉNARD, *La Rue Saint-Honoré*, p. 193.)

<sup>6</sup> Le cardinal Pelevé, bon Espagnol et mauvais Français, dit l'Estoile, en mourut de rage. Il avait quatre-vingts ans. — Mais Paris s'en tirait à bon compte, si l'on se souvient par exemple de la prise de Melun (7 avril 1590), pillé de fond en comble, les maisons brûlées, les établissements religieux profanés et souillés, nombre d'habitants pris ou mis à rançon, leurs maisons occupées militairement et le pillage continuant malgré la défense du roi bien au delà des trois jours pendant lesquels il avait été d'abord permis. On déménageait même les meubles, habits, vivres et grains que l'on emmenait par bateaux à Corbeil. (Cf. *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 5e série, 1872, p. 432-435.)

Toutes les cloches des églises sonnaient. Ce n'était que de la surprise et de la joie, d'autant que le roi n'abusa nullement de sa victoire, trop heureux de voir enfin s'arranger les choses pour risquer de tout remettre en question<sup>1</sup>. Il fit seulement sortir la garnison espagnole, que toujours gouailleur il alla voir défiler d'une fenêtre de la vieille porte Saint-Denis, accompagnée de quelques moines et d'un attirail de garces et vilaines que les soldats traînaient après eux. Certains de la faction des Seize furent bannis, cent ou cent vingt personnes, paraît-il, dont neuf curés<sup>2</sup>. Il y eut diverses exécutions par la suite, mais en fait, il pardonnait à tout le monde et n'éconduisait personne ; même quand mourut M. d'O, qui commandait à Paris, il déclara vouloir faire cet honneur à sa bonne ville d'en être le gouverneur et de ne pas le remplacer, — calcul au reste de bonne politique, car Henri IV savait fort bien que, dans l'occurrence, il ne pouvait être mieux servi que par lui-même. — Enfin, il avait commencé son métier de roi, touchant les écrouelles, lavant les pieds des pauvres au Louvre, le jeudi saint ; visitant les malades de l'Hôtel-Dieu ; les prisons d'où il faisait sortir tous ceux qui étaient détenus pour la taille ; donnant son aumône aux Filles Repenties, aux Filles-Dieu ou à celles de l'Ave Maria. La pacification du royaume n'était plus qu'une question de temps et de patience<sup>3</sup>. Rouen, le Havre, Harfleur, Pont-Audemer, Montivilliers, Verneuil, se rendirent<sup>4</sup>. On enleva Troyes (6 avril). Sens, Abbeville, Montreuil-sur-Mer, Riom, Périgueux, Agen, Marmande, ouvrirent leurs portes. Beaune reçut Biron. Laon assiégé capitula (2 août)<sup>5</sup>. Puis ce furent Amiens,

---

<sup>1</sup> La capitale, ses corps de métiers, ses corporations conservaient leurs privilèges. Amnistie entière était accordée dans l'ordre politique et dans l'ordre civil, prescription pour les crimes remontant à plus de cinq ans ; on conservait les offices accordés par Mayenne, mais à condition de recevoir une nouvelle nomination du roi ; à Paris et dix lieues à la ronde il n'était permis que la seule religion catholique... — L'armée royale durant le siège avait perdu environ six mille hommes. (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II.)

<sup>2</sup> Parmi les parlementaires on cite La Place qui avait été de la chambre d'Agrippa, et auquel on donna son billet. Il employa tout le monde pour ne point sortir ; mais enfin il fut prouvé contre lui que pendant la trêve il avait dit à Mlle Datis que le roi ne pouvait échapper que devant Pâques il ne fût tué ; et qu'il le serait, quand lui-même le devrait faire. Parole qui méritait une corde... (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 236.)

<sup>3</sup> Henri IV voulait d'abord la paix, l'oubli du passé. Il laissa même revenir en France (1603) l'avocat D'Orléans, cet enragé ligueur qui s'était réfugié à Bruxelles, où il traînait la misère, pensionnaire d'Espagne à six-vingt écus par an, et comme on lui remontrait ses forfaits multiples : N'importe, dit le roi, il est revenu en France sur la foi de mon passeport ; je ne veux pas qu'il ait de mal, d'autant qu'on ne devrait pas en vouloir plus à lui et à ses semblables qu'à des furieux quand ils frappent, à des insensés quand ils se promènent tout nus. Il fallut, pour qu'il permît des poursuites, qu'on lui montrât le Catholique anglais, livre où d'Orléans débitait les pires horreurs sur Jeanne d'Albret, tant que Sully déclara qu'il y avait dix ans que cet homme aurait dû être pendu. — Les moines, du reste, avaient aussi bien du mal à se tenir tranquilles et quatre mois après la réduction de Paris, il y avait encore un cordelier en Gâtinais qui prêchait publiquement que le roi ressemblait aux huppés qui font leur lit de merde (sic). (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 343, 346.)

<sup>4</sup> Villars, qui traita, reçut en échange le gouvernement du bailliage de Caux et de Rouen, Rouen, la charge d'amiral de France, et 3.477.800 livres, — plus de douze millions d'aujourd'hui. — Il fut tué peu après, au siège de Doullens.

<sup>5</sup> Il y eut aussi des troubles avec la Ligue des Croquants ou Crocans, qui fut presque aussitôt dissipée comme les vieilles Jacqueries du Beauvaisis et autres semblables, qui étaient sans tête et sans chef. Les croquants en voulaient surtout aux gouverneurs et aux trésoriers, qui était cause que le roi disait en riant, que s'il n'eût point été ce qu'il

Château-Thierry, Noyon qui laissèrent entrer les troupes royales. La Ligue semblait proprement une corneille déplumée. Aussi le duc de Guise, sur le conseil de sa mère, remit Reims<sup>1</sup>, Saint-Dizier, Rocroy, Fismes et Guise, contre une somme d'environ quatre millions et le gouvernement de la Provence. Vitry, Mézières, le reste de la Champagne composa. Le duc de Lorraine lui-même fit la paix, encore contre argent, un versement de 2.780.000 livres. Enfin la guerre fut déclarée à l'Espagne, qui avait toujours soutenu la Ligue et continuait à fomenter des révoltes et des prises d'armes. Biron envahit la Champagne et secondé par les troupes commandées en personne par le roi, toujours le premier aux coups, battit l'ennemi près de Fontaine-Française (5 juin 1595). La lutte dura encore sur la fin de 1595 et au commencement de l'année suivante. Mais le duc de Mayenne fit sa soumission (31 janvier)<sup>2</sup> ; il reçut trois places de sûreté : Chalon-sur-Saône, Seurre et Soissons ; vit ses dettes payées et eut encore une somme de 3.500.000 livres (13 millions actuels). Le duc d'Épernon, après s'être maintenu presque indépendant de longues années en Provence, se décida de même à traiter. Joyeuse eut une charge de maréchal de France, la lieutenance de la moitié du Languedoc et 1.470.000 livres en échange de Toulouse et de la région qu'il détenait. Le roi s'arrangeait également avec le duc de Nemours, mais qui eut le mauvais esprit de mourir lorsqu'il allait à son tour conclure un traité<sup>3</sup>. Les Espagnols, qui attaquaient par le nord, avaient pris cependant le Catelet, Doullens, Cambrai, Calais ; le duc d'Aumale leur avait livré le château de Ham, que reprit peu après le maréchal de Bouillon. Mais Henri IV enleva la Fère et rentra en possession de Marseille qui s'était mise de la Ligue<sup>4</sup>. Le Pape enfin lui avait donné l'absolution ; ses ambassadeurs, d'Ossat et du Perron, s'agenouillèrent devant Clément VII ; on récita sur eux le psaume Miserere et le pénitencier à chaque verset les toucha de sa baguette blanche, ensuite de quoi le Saint-Père put déclarer qu'il reconnaissait Henri de Navarre pour roi de France et le considérait comme fils soumis de l'Église (17 septembre 1595)<sup>5</sup>. Mais les

---

était et qu'il eût eu un peu plus de loisir, il se fût fait volontiers croquant. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t II, p. 238-239.)

<sup>1</sup> On trouvera de précieux détails sur la Ligue à Reims, dans le *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, maître charpentier en la Couture de Reims. (Reims, 1858, Bib. nat. Rés. LK7 8208.) Pour mettre Reims à l'abri de l'ennemi, rapporte Jean Pussot, on a démoli les faubourgs et saccagé les jardins ; on y entretient une lourde garnison ; on paye d'énormes tailles. Les alliés étrangers, Espagnols, Italiens, Wallons, Allemands, pillent le pays plus qu'il n'a été encore auparavant et la cherté (l'auteur écrit la *chère*) des denrées porte la misère à son comble.

<sup>2</sup> A Folambray et non à Monceaux, comme on l'indique généralement, et même comme le montre une gravure de l'époque. Sur le rôle de Mayenne et la Ligue en Bourgogne, cf. *Rev. des Sociétés savantes*, 1857, t. III, p. 455-450.

<sup>3</sup> Empoisonné selon les dires de l'époque. — Parmi les soumissions avantageuses du moment on peut encore mentionner celle du maréchal de La Chastre qui se rallia à Henri IV en 1594 à condition de conserver son gouvernement, le titre de maréchal de France qu'il tenait de Mayenne et toucher une somme de 300.000 livres.

<sup>4</sup> Claude Goulart affirme que le roi avait dépensé 20 millions de livres pour recouvrer son royaume. Sully indique 32 millions. La seule réduction de Marseille coûta 406.000 livres (17 février 1596).

<sup>5</sup> L'abjuration avait eu lieu en son nom dans l'église Saint-Pierre ; les ambassadeurs, vêtus en simples prêtres, reçurent, en signe d'obéissance sans réserve, de légers coups de baguette. On chanta ensuite le *Te Deum*. Selon Tallemant, Du Perron souffrit ce coup de gaule, parce qu'on lui donna parole de l'avancer ; il devint en effet cardinal, ce qui était un beau résultat pour le fils d'un ministre protestant. Les prétentions du pape s'étaient enfin réduites à la reconstruction de la cathédrale d'Orléans, incendiée en 1567

Espagnols surprirent Amiens et obligèrent le Béarnais à se remettre en campagne. Le siège de la ville dura six mois<sup>1</sup> et elle ne fut réduite que le 25 septembre 1597. La paix fut ensuite signée à Vervins (2 mai 1598). Elle rendait à la France, Calais, Ardres, Doullens, la Chapelle et le Catelet en Picardie ; le Blavet en Bretagne, en échange du Charolais<sup>2</sup>.

La pacification de l'Armorique révoltée, l'édit de Nantes donné en faveur des huguenots étaient venus clore cette longue période de troubles<sup>3</sup>. Les derniers ligueurs abattus ou achetés, les Espagnols reconduits à la frontière, une ère de paix, sinon de prospérité — car la misère était grande — avait commencé pour le pays<sup>4</sup>. Des deux parts on avait besoin de se reprendre. Mais au milieu de ces tracasseries, de ces affaires multiples, — bien vieilli sans doute, — Henri IV était resté le Gascon actif, haut à la main, spirituel et paillard, — d'ailleurs le plus souvent débraillé de tenue<sup>5</sup> — qu'il avait été dans sa jeunesse. Les soucis du gouvernement, le hasard des guerres, les longues chevauchées ne l'avaient

---

par les calvinistes, sur les excitations, a-t-on rapporté, de Théodore de Bèze. C'est en effet du règne d'Henri IV que date le très vilain édifice qu'on peut voir encore à Orléans. Mais depuis bien un siècle, l'architecture ogivale était morte.

**1** Au moment du siège d'Amiens et durant que toutes les forces du roi étaient engagées, les ligueurs tentèrent encore d'enlever Reims, Poitiers, Rouen et Saint-Quentin.

**2** Les pourparlers s'ouvrirent dès le 29 janvier, mais les négociations furent laborieuses, car chaque puissance représentée voulait avoir un bénéfice aux dépens de la France. La reine Élisabeth surtout se montrait décidée à entraver la restitution de Calais, sur quoi elle avait toujours des vues, ou des villes picardes, au risque de ne pas traiter avec l'Espagne, ou de faire une convention spéciale avec le roi catholique dont elle serait devenue l'alliée contre Henri IV. Les envoyés de la France, Bellièvre et Sillery, y durent employer beaucoup d'habileté. Ils évitèrent de se brouiller avec les Espagnols, — ce que l'Angleterre désirait surtout, — et en même temps refusèrent un secours de douze mille Anglais qu'on leur proposait pour continuer la guerre. La mort de son premier ministre rendit enfin Élisabeth plus traitable. Cependant Henri IV fut obligé de conclure sans sa participation. A propos du traité avec l'Espagne, voyez la *Cérémonie observée à la solennisation de la paix faite en l'église de Notre-Dame de Paris*, le 21 juin 1598. (*Bulletin du Comité des arts et monuments*, 1849, t. I, P. 210.)

**3** Je néglige volontairement tout ce qui peut se rapporter à la publication de l'édit de Nantes, — et plus tard sa Révocation, — qui doit faire l'objet d'un travail spécial. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, eut 236.000 écus de dédommagement ; 17.000 écus de pension ; la garde des châteaux de Guingamp, Mortemer et Lamballe, et fiança sa fille unique Françoise avec le jeune duc de Vendôme. (MORÉRI.)

**4** Il y avait quand même des opposants et après l'attentat de Jean Châtel, lorsque le roi se rendit à Notre-Dame (5 janvier 1595), portant un visage fort triste et mélancolique, un coquin dans la foule, le voyant au fond de son carrosse, s'écria tout haut : *Le voilà déjà au cul de la charrette !* (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 254.)

**5** Le samedi 24 septembre (1594), le roi joua tout le long du jour à la paume dans le jeu de la sphère. Il était tout en chemise ; même elle était déchirée dans le dos et il avait des chausses grises qu'on appelait à jambes de chien. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 246.) Sa mise toutefois n'était pas toujours aussi négligée et il savait à l'occasion faire le Roi comme nul autre. A la réception des députés des Cantons suisses, qui eut lieu le 16 octobre 1602, il était, dit le même chroniqueur, magnifiquement et somptueusement habillé, plus qu'on ne l'avait jamais vu, et portait une aigrette de diamants à son chapeau, qui était blanche et noire, de prix inestimable, avec l'écharpe de même, toute couverte de diamants. (*Ibid.*, p. 339.) Les Suisses venus en ambassade habillés de velours, portant chaîne d'or au col, ayant bonne trogne et face cramoisie, s'embourbèrent d'ailleurs en venant de la rue Quincampoix où ils étaient logés jusqu'au Louvre, et arrivèrent fort mal en point devant Sa Majesté. (Cf. R. HÉNARD, *op. cit.*, p. 228.)

jamais empêché de courtiser les femmes, et les listes qui ont été données de ses [bonnes fortunes](#) sont probablement très incomplètes, car il avait eu partout des maîtresses et semé des enfants à tous les carrefours. Un des pamphlets les plus connus de l'époque, les *Amours du grand Alcandre*<sup>1</sup>, ne les nomme guère que depuis son avènement, c'est-à-dire pour la dernière partie de sa vie et lorsqu'il approchait déjà de la quarantaine. L'ouvrage de Dreux du Radier, *Anecdotes des reines et régentes de France*<sup>2</sup>, plus complet, offre encore des lacunes ; mais on le sait nombre d'écrivains, souvent de troisième ordre, ont traité le sujet et l'on peut — toutefois approximativement — établir le catalogue des conquêtes amoureuses d'Henri IV. Un travail publié dans le recueil qui porte pour titre : *Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire*, volume de 1868, contient quelques détails qui autorisent des additions encore à ce répertoire des exploits de celui qui resta nommé le Vert-Galant<sup>3</sup>. Nous nous contenterons présentement de ces listes, assez édifiantes, et qui prouvent que s'il eut quelquefois de l'indulgence pour les infidélités de la reine Margot, — sur la fin de sa vie, — il n'avait certes lui-même rien à lui reprocher.

Malgré la tutelle et la surveillance de son précepteur, Florent Chrestien, il avait commencé ses frasques à la Rochelle, n'ayant guère que quinze ans, nous dit-on, encore que l'on désigne pour sa première passion une fille de Béarn nommée [Florette](#), qu'il aurait même rendue mère<sup>4</sup>. Mais on est à peu près sûr qu'à la Rochelle, il eut pour maîtresse Suzanne des Moulins, femme de Pierre Mathieu, professeur à l'Université<sup>5</sup>, qui lui donna pareillement un fils, lequel d'ailleurs ne vécut guère ; son mari, mort en 1594, Suzanne se remaria avec Abraham Petit, seigneur de Caules, dont la mauvaise conduite la força bientôt à demander une séparation de biens. Nous trouvons ensuite, après quelques passades, sans doute, Charlotte de Beaune de Semblançay, dame de Sauves, qui fut sa grande passion à l'époque, qui suivit son mariage, où il était comme prisonnier à la cour des Valois<sup>6</sup> ; puis la Cyprïote [Dayelle](#), — Mlle d'Avila ou Davila, sœur de

---

<sup>1</sup> Voyez l'édition de Didot aîné : les Amours du grand Alcandre, par Mlle DE GUISE, suivis de pièces intéressantes pour servir à l'*Histoire d'Henri IV*, Paris, 1780, 2 vol.

<sup>2</sup> T. V et VI.

<sup>3</sup> M. JOURDAN, les *Amours d'Henri de Navarre à la Rochelle*, op. cit., p. 509. — M. L. JARRY (*Henriette d'Enragues*, Orléans, 1897) donne cinquante-six maîtresses à Henri IV, nombre connu, dit-il, mais probablement inférieur à la réalité.

<sup>4</sup> Florette ou Fleurette est indiquée beaucoup plus tard par les historiens, entre autres Dreux du Radier, qui ne suit du reste aucun ordre chronologique, si l'on peut ainsi dire, dans la succession de ces femmes. C'était le nom, vrai ou conventionnel, de la fille du jardinier de Nérac.

<sup>5</sup> Sans doute l'Université de la Rochelle, auparavant collège, et où Coligny et la reine Jeanne d'Albret avaient fondé des chaires de langues hébraïque, grecque et latine. (Cf. *l'Amiral de Coligny*, p. 419, note 1.)

<sup>6</sup> Mme de Sauves était en même temps courtisée par le duc François d'Anjou, d'abord duc d'Alençon, quatrième fils de Catherine, et [pour l'empêcher de voir sa femme, elle commandait souvent au roi de Navarre de se trouver au lever de la reine mère, où elle-même était obligée d'aller. Tout le jour il ne bougeait de chez elle et le soir il en revenait fort tard.](#) (*Mémoires de la reine Marguerite de Valois*. — Cf. *la Reine Margot et la fin des Valois*, p.119-120, ouvrage auquel je renvoie une fois pour toutes, pour les incidents et [accidents](#) de cette période.) Dreux du Radier, en parlant de cette femme, avertit qu'il va rapporter des choses qu'il a bien du mal à croire lui-même. Elle était de 1550 ou 1551 et avait épousé Simon de Fizes, — Bernard de Fizes selon d'autres textes, — baron de Sauves, qui devint secrétaire du roi, et secrétaire des commandements de Catherine de Médicis. On a soutenu que Charles IX lui avait confié le secret de la Saint-Barthélemy (?)

l'historien, — que Catherine de Médicis, toujours avisée et qui la traînait parmi ses filles d'honneur, ainsi que la dame de Sauves, lui amena à la cour de Nérac<sup>1</sup> ; la petite *Tignonville*, qui lui était parente par la maison d'Alençon, et remontait à René, duc d'Alençon, comte du Porche<sup>2</sup> ; *Martine*, femme de Pierre Martinus, savant navarrais, — encore un professeur du collège de la Rochelle, — qui mourut en 1594<sup>3</sup> ; *Montaigu* ou *Montagu*, que l'on croit avoir été *Anne* ou *Claudine de Balzac*, fille ou parente de Jean de Balzac, seigneur de Montagu, surintendant de la maison du prince de Condé<sup>4</sup> ; *Catherine du Luc*, d'Agen, jolie fille dont le roi s'éprit durant son séjour dans la ville et qu'il aurait courtisée même en présence de sa femme<sup>5</sup> ; *Rebours*, fille de condition de Béarn dont il devint amoureux en 1579, et qui descendait selon certains d'un président au

---

à cause des dépêches qu'il fallait faire. Mme de Sauves avait l'esprit d'intrigue et les coquetteries qui semblent bien caractériser les femmes de ce temps, et ce fut autant par plaisir que pour complaire à Catherine qu'elle mit en rivalité les deux princes. Simon de Fizes mourut en 1579 et en 1584 elle se remaria avec François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier. Elle était toujours coquette, mais avait conservé pour le roi de Navarre un certain fond de tendresse qui la poussait à le servir à l'occasion ; elle faisait du reste toujours des conquêtes et ce fut en quittant son lit que le duc Henri de Guise fut assassiné (22 décembre 1588). Elle mourut à soixante-six ans, le 30 septembre 1617.

<sup>1</sup> C'était une Grecque de Chypre, sauvée du massacre de 1571 ; le roi de Navarre l'aima vers 1575 et elle épousa ensuite Jean d'Hémeries ou d'Humières, gentilhomme normand, un des officiers d'Henri III. Horatio Davila, l'historien, son frère, avait, en 1576, cinq cents livres de gages annuels du duc d'Anjou comme gentilhomme de sa chambre. (Cf. les remarques sur la *Confession de Sancy*, dans les *Diverses pièces servant à l'histoire d'Henri III*, Cologne, 1666, chez Pierre du Marteau.)

<sup>2</sup> Armandine, nommée, dans la *Confession de Sancy*, Jeanne du Monceau de Tignonville, devait être fille de Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville, premier maître de l'hôtel de la reine de Navarre et de la baronne de Tignonville, gouvernante de Catherine de Navarre en 1576. Henri IV la courtisa peu après son évasion de la cour avec le duc d'Anjou et pendant la trêve qui suivit la conférence de Loches, en mai 1576. Il se rendit en Béarn, sous prétexte de voir sa sœur Catherine, mais en réalité pour courtiser Tignonville. Elle lui résistait toutefois et il voulut se servir de l'intermédiaire de d'Aubigné, mais qui refusa net ; on croit qu'il l'eut ensuite par les soins de Salbœuf, gentilhomme gascon qui ne faisait pas là le métier d'un gentilhomme. Elle épousa enfin, a-t-on dit, Fr.-Charles, baron de Pardaillan-Paujas, — ou F. de Prunelé, seigneur de Prunelé en Beauce.

<sup>3</sup> Le mari, a-t-on expliqué, ne trouvait rien à dire aux attentions du prince pour sa femme qui était fort jolie ; soit qu'il crût que les amoureux s'en tenaient aux galants propos, soit enfin qu'il eût pris son parti de la situation. COLOMIEZ, qui parle de Martinus dans sa *Gaule orientale*, dit qu'il avait souvent entendu vanter les charmes de Ma' tine, et les bontés que le roi avait pour elle ; il ajoute qu'il a consigné ses observations dans un ouvrage aujourd'hui perdu : *Cupidon sur le trône, histoire des amours de nos rois depuis Dagobert*. L'auteur de la *Vie de Duplessis-Mornay* (liv. I) dit que Dufay, chancelier de Navarre, en était aussi amoureux en 1589. (Cf. la *Confession de Sancy* ; la *Gaule orientale*, p. 93 ; l'*Histoire de la Rochelle* du P. ARCÈRE ; Dreux DU RADIER, t. V.) — Selon la *Notice sur la Vie d'Henri le Grand*, publiée à la suite des *Amours du Grand Alcandre* (édit. cit.), Martinus aurait été médecin de la princesse de Condé.

<sup>4</sup> Elle fut faite dame de Bois-Roger. Les Balzac remontaient jusqu'à Roffec de Balzac en 1336 et des seigneurs de Montagu descendait François de Balzac qui fut père de la marquise de Verneuil. Claudine de Balzac aimait passionnément, paraît-il, Jean de Montluc, troisième fils du maréchal, qui fut nommé évêque de Condom. Elle courut après lui jusqu'à Rome, mais auparavant, les mauvaises langues racontent qu'il l'avait livrée au roi de Navarre, toujours par le moyen de Salbœuf, dont il a été question plus haut.

<sup>5</sup> D'Aubigné affirme qu'elle eut un enfant, qui mourut de faim ainsi que sa mère. (*Confession de Sancy* ; la *Reine Margot*, etc., p. 220.)

Parlement, selon d'autres de Mont-Albert Rebours, gentilhomme huguenot qui fut massacré à la Saint-Barthélemy<sup>1</sup>, *personne malicieuse*, dit Marguerite de Valois, *qui me faisait tous les plus mauvais offices qu'elle pouvait*<sup>2</sup> ; *Fosseuse*, qui était fille de Pierre de Montmorency, marquis de Thury, baron de Fosseux, et fut cause, est-il raconté, de la brouille survenue entre le roi de Navarre et le duc d'Anjou, et ensuite de la guerre dite *des amoureux*<sup>3</sup> ; c'est elle que la reine Margot elle-même eut le courage d'assister dans ses couches ; elle épousa plus tard François de Broy, baron de Cinq-Mars. On nomme ensuite une fille qui portait le nom de *Xaincte*, dont l'aventure se passait dans le même temps, et la *comtesse de Guiche*, Corisande ou *Diane d'Andouins*, qu'Henri de Béarn traitait courtoisement et même respectueusement, en dame et presque en reine. Elle était vicomtesse de Louvigni et dame de l'Escun ; la passion du roi aurait daté de 1580, lorsque le comte de Guiche eut été tué au siège de La Fère ; mais certains l'ont crue bien antérieure. Il devait épouser Diane d'Andouins, toujours est-il, et n'y renonça que sur les instances de d'Aubigné, qui lui fit promettre d'attendre deux ans, c'est-à-dire un temps indéterminé<sup>4</sup>. Il était encore avec elle en 1589, si l'on s'en rapporte à un billet qu'il lui écrivait alors. Délaisée enfin, elle favorisa les projets de mariage de Catherine de Navarre et du comte de Soissons, qui donnait beaucoup d'inquiétude au roi par son ambition et sa légèreté. Le mariage du reste ne se fit pas et la comtesse de Guiche garda jusqu'à la fin d'excellentes relations avec Henri IV. On sait qu'en 1595, elle vendait encore ses bijoux pour lui venir en aide. — Il faut ajouter *Mme de Sponde*, la femme d'un autre érudit navarrais qui traduisait Homère et Hésiode, tandis que sa femme, suivant les bonnes traditions, le faisait cocu<sup>6</sup>. Mais nous savons qu'il y a quelque incertitude dans cette énumération et la suite de ces entraînements divers<sup>7</sup>. *Le roi de Navarre, dont le tempérament était porté à l'amour*, dit le P. Jaillot<sup>8</sup>, *ne laissait pas, au milieu de ses grandes affaires, de fréquenter les dames, et*

---

<sup>1</sup> Au moment du siège de Paris on nomme encore un Guillaume Rebours, président aux enquêtes du Parlement, dévoué au parti d'Henri IV et qui fut alors blessé, tant que les prédicateurs en chaire se mirent à crier que *les coups des royaux allaient tout à rebours*. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II.)

<sup>2</sup> Cf. la Reine Margot ; *Mémoires de Marguerite de Valois*, année 1579 ; LE LABOUREUR, etc. — Rebours dut séjourner à Pau, malade, après le départ du roi que des affaires plus pressantes éloignaient, et mourut enfin à Chenonceaux. (Cf. BRANTÔME.)

<sup>3</sup> 1579-1580.

<sup>4</sup> *Tablettes anecdotiques et historiques de France*, t. III, p. 44.

<sup>5</sup> Lettre du 26 septembre.

<sup>6</sup> Son mari, voulant se défaire d'une femme qu'il trouvait trop galante, gagna ou crut gagner sa servante nommée Rollette, qui lui promit d'empoisonner sa maîtresse ; mais ayant apprêté le poison, elle le fit prendre au mari et en débarrassa ainsi sa femme. (*Notice sur la vie de Henri le Grand*, à la suite des *Amours du Grand Alcandre*, t. II, p. 210.)

<sup>7</sup> Il serait à désirer que l'histoire anecdotique de cette période fasse l'objet d'une publication spéciale, car nombre de points y restent douteux. Il semble toutefois qu'on puisse ajouter à cette première liste des conquêtes du Béarnais *la belle boulangère de Saint-Jean, ou la belle Paule*, dont on voyait encore, à la fin du dix-huitième siècle, le cadavre assez bien conservé dans le caveau des Cordeliers de Toulouse, avec *la peau du visage comme un vieux parchemin* ; Mlle de Duras, Mme de Petonville, la comtesse de Saint-Mégrin, Diane d'Escars, et enfin *la Fanuche*, qu'on lui voulait faire passer pour pucelle ; mais trouvant le chemin assez frayé, il se mit à siffler : *Que veut dire cela*, lui dit-elle. — *C'est*, répondit-il, *que j'appelle ceux qui : ont passé par ici*. — *Piquez ! Piquez !* fit-elle alors, *vous les rattraperez*. (TALLEMANT, *Historiettes*.)

<sup>8</sup> *Recherches curieuses*. Mss. de la Bibl. de la Rochelle.

d'avoir même avec elles autant d'aventures qu'il pouvait. Le P. Jaillot nomme ainsi, à la suite ou en même temps que ces premières liaisons, une demoiselle de Boyslambert, dont il eut encore un garçon (7 août 1587). La mère portait le nom d'Ester, et l'enfant qui mourut à l'âge de deux ans avait été nommé Gédéon. Henri de Béarn était tombé cette fois en pleine juiverie. Il habitait à la Rochelle, avec la dame, le très bel hôtel d'Huré, rue de Bazoges. La liaison était ainsi publique, au grand scandale des pasteurs calvinistes, qui suffoquaient en parlant de ces relations adultères. Aussi profitèrent-ils de l'entrée en campagne du Béarnais, qui allait au-devant des troupes de Joyeuse pour les empêcher de rejoindre celles du maréchal de Matignon, et obtinrent qu'il fit l'aveu de ses fautes dans le temple de Pons, en présence de tous ses capitaines<sup>1</sup>. La bataille de Coutras se donna quelques jours après, et ils purent attribuer la défaite des catholiques au repentir qu'avait manifesté le roi<sup>2</sup>. Mais l'incorrigible Gascon, au lieu de poursuivre son avantage, s'en alla batifoler avec la comtesse de Guiche et lui porter les drapeaux conquis<sup>3</sup>. Il n'avait d'ailleurs nullement rompu avec Mlle de Boyslambert qui le suivait dans ses campagnes et que l'on accusa par la suite la belle Gabrielle d'avoir fait empoisonner<sup>4</sup>. Entre temps, il avait courtoisé la comtesse de Romorantin, et Antoinette de Pons, comtesse de Guercheville, veuve d'Henri de Silly, comte de La Roche-Guyon, qui était, paraît-il, fort jolie et lui fit oublier — au moins momentanément — ses autres conquêtes. Son affection même le poussa si loin, dit Mlle de Guise, que cette fois encore il parla mariage à la comtesse, voyant qu'elle ne le voulait pas écouter autrement<sup>5</sup>. — Arriva le moment du siège de Paris. Les huguenots avaient placé des canons sur les débris du vieux temple de Mars, à Montmartre, où s'élevait l'abbaye dont l'église existe encore, et, dit la chronique du temps, le roi et ses officiers se

---

<sup>1</sup> JOURDAN, *Les Amours d'Henri IV à la Rochelle ; Lectures à la Sorbonne, op. cit.*, p. 524.

<sup>2</sup> PREFIXE, dans sa *Vie d'Henri IV*, raconte que ce fut au moment où le roi allait faire sonner la charge qu'un ministre l'arrêta, lui déclarant que Dieu ne bénirait pas ses armes avant qu'il eût réparé le scandale qu'il avait donné en séduisant une jeune fille appartenant à une famille honorable de la Rochelle. Le Dictionnaire des sièges de batailles, au mot Coutras, ajoute qu'après avoir rangé ses troupes. Henri de Navarre, reconnaissant son péché, se jeta à genoux et demanda pardon à Dieu, promettant de réparer l'honneur de la famille outragée et prenant à témoin tous ceux qui le voyaient et entendaient. Les promesses, comme on le sait, ne lui coûtèrent guère. — Tous les assistants fondaient en larmes, dit de même la Notice sur la Vie d'Henri le Grand, et auraient donné mille vies pour un prince si bon et qui reconnaissait ainsi ses fautes.

<sup>3</sup> TALLEMANT, *Historiettes*, t. I.

<sup>4</sup> C'est de Mlle de Boyslambert que parle l'Estoile lorsqu'il rapporte : Sur la fin de cette année (1592), une nommée Mme Esther, qui avait été des maîtresses du roi à la Rochelle, pressée de nécessité et se voyant parla mort de son fils rebutée et comme abandonnée de Sa Majesté, le vint trouver à Saint-Denis pour avoir pitié d'elle. Mais le roi, empêché par d'autres affaires, ayant aussi d'autres amours en tête, n'en tint compte et ne la voulut voir ni ouïr ni parler. Dont cette pauvre créature, outrée de regret et de dépit, tomba malade au dit Saint-Denis, et mourut. (T. II, édit. Michaud, p. 106-107.) Elle avait vingt-sept ans. L'accusation d'empoisonnement a été portée par Colin, Bergier, le P. Jaillot, mais les auteurs cités diffèrent pour les circonstances et l'endroit.

<sup>5</sup> Antoinette était fille d'Antoine, sire de Pons et comte de Marennes, mort en 1580. On ne dit pas du reste qu'elle céda aux sollicitations du monarque. Elle épousa plus tard Charles du Plessis, seigneur de Liencourt, et ce fut Henri IV qui, paraît-il, fit lui-même les propositions de mariage—Antoinette de Pons fut dame d'honneur de Marie de Médicis et mourut après un veuvage de douze ans (16 janvier 1632). Comme Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts, elle pouvait dire au roi : Je suis trop pauvre pour être votre femme et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. (BAYLE, art. *Parthenay*.)

livrèrent aux plus grands désordres avec les religieuses<sup>1</sup>, tant, rapportait à Sauval la supérieure, qui était alors Marie de Beauvillers, que les satiriques donnèrent à cette montagne un nom infâme<sup>2</sup>. Le roi s'était adjudé l'abbesse, alors Claude ou Claudine de Beauvillers, qui n'avait que dix-sept ans<sup>3</sup>, et dit-on qu'il se trouvait si bien à Montmartre qu'autant de fois qu'il parlait du couvent, il l'appelait son monastère et disait qu'il en avait été religieux<sup>4</sup>. Il fit conduire

---

<sup>1</sup> Le même fait se produisit lors du siège de Pontoise où il vint se loger, passé la rivière, à l'abbaye de Maubuisson ; ses officiers se hâtèrent de s'approprier les nonnes, selon la bonne habitude de l'époque ; mais l'on a rapporté ces détails scandaleux qu'avec un tel commerce, huit des religieuses gagnèrent la syphilis et cinq autres, qui se trouvèrent enceintes, firent leurs couches-presque en même temps. (DULAURE, *Histoire des environs de Paris.*)

<sup>2</sup> GUILHERMY, *Montmartre*, p. 73 ; Ch. SELLIER, *Curiosités historiques et pittoresques du vieux Montmartre*, p. 159-160.

<sup>3</sup> A sa première visite, il s'étonna que le nombre des directeurs fût moindre-que celui des religieuses : Vous avez raison, Sire, répondit l'abbesse, mais il faut bien quelques religieuses pour les survenants. Il n'y a pas besoin de dire que ce n'est là qu'un potin et qui peut indiquer quelle était la malveillance de l'époque. Henri IV avait fait construire pour la jeune abbesse un pavillon avec galant oratoire dont il subsiste des restes au coin de la rue de la Chapelle (n° 125) et de la rue des Roses. On le désigne sous le nom habituel de rendez-vous de chasse et c'est, dit Sauval, le quatorzième chalet que fit construire le roi. Il était à l'entrée du bois de ce côté, et la rue des Roses en formait le fossé de séparation. Sully qui l'eut plus tard en fit un relais de poste pour aller de son hôtel (143, rue Saint-Antoine) à son château de Rosny. (*Bulletin de la Société du vieux Montmartre*, 1888, p. 37-39.) On sait qu'Henri IV entendit sa première messe à la Chapelle, — la Chapelle-Sainte-Genève, devenue depuis la Chapelle-Saint-Denis et dont l'église très mutilée a subsisté.

<sup>4</sup> Pour le huguenot Henri IV, coucher avec une religieuse, — une abbesse — c'était encore faire la guerre aux papistes. Claude de Beauvillers, petite-nièce de l'abbesse Catherine de Clermont, était fille de Marie Babou de la Bourdaisière et de Claude de Beauvillers, comte de Saint-Aignan. On la confond de coutume avec l'abbesse Marie de Beauvillers, qui vint ensuite et eut beaucoup de mal à remettre tout en ordre. Le couvent n'avait pas été mieux traité que les religieuses, et la réformatrice, paraît-il, ne put tirer du roi que 1.000 francs pour réparer les ruines qu'il avait faites. Elle disait que son abbaye n'avait plus que 2.000 livres de rentes, après en avoir eu 10.000 en 1589, sans parler d'une redevance de cinq mille harengs de Boulogne auxquels avaient droit les religieuses. Le jardin était alors en friche, les murs par terre, le réfectoire converti en bûcher ; le cloître, le dortoir et le chœur de l'église en promenade. Des religieuses, fort peu chantaient à l'office ; les moins déréglées travaillaient pour vivre et mouraient presque de faim. Les jeunes faisaient les coquettes et les vieilles leur servaient de confidentes ou gardaient les vaches. (Cf. GUILHERMY, *op. cit.*, p. 73.) Avec Marie de Beauvillers, nombre de sœurs furent expulsées pour leurs scandales, et si l'on s'en rapporte à Sauval, la conduite de quelques-unes de celles qui restèrent donne une triste idée de la dépravation des autres. Elles allèrent, en effet, jusqu'à empoisonner l'abbesse, qui n'en mourut point sans doute, mais garda dès lors une santé précaire. On doit remarquer du reste que les désordres de Montmartre, amenés par la soldatesque protestante, se répétaient chez les catholiques de Paris. On lit ainsi, dans le recueil de l'Estoile, que le 8 décembre 1593, Commolet prêcha les religieuses que les gentilshommes promenaient par-dessous le bras dans la ville, se faisant l'amour et se léchant le morveau ; et portaient les dites religieuses, sous le voile qui seulement les distinguait, vrais habits et façons de putains et courtisanes, étant fardées, musquées et poudrées, aussi vilaines et débordées en paroles qu'en tout le reste. (Édit. Michaud, t. II, p. 182.) C'est à propos de Claude de Beauvillers que l'on raconte cette anecdote si amusante d'Henri IV, lors du siège de Paris, faisant renforcer la terreur du bois de Bondy, où il entraînait l'abbesse, encore dans un pavillon de fortune, et lui faisant dire le rosaire

Claudine à Senlis lorsqu'on leva le siège, la cajola, l'aima un peu, puis la délaissa. L'abbesse, [qui avait laissé un roi lire au fond de ses yeux](#), revint d'elle-même à Montmartre et en 1590 Henri IV la pourvut de l'abbaye du Pont-aux-Dames, près de Meaux<sup>1</sup>. Ce fut Marguerite de Havard qui lui succéda dans son ancien monastère ; puis Marie de Beauvillers, sœur de Claude, qui mit fin aux désordres amenés par la Ligue et mourut à quatre-vingt-quatre ans (21 avril 1657)<sup>2</sup>. Une cousine des deux abbesses, Gabrielle d'Estrées, avait remplacé Claude dans la cour du volage Henri IV, qui l'avait enlevée à Bellegarde, et toujours épris, il allait décidément la faire reine de France quand l'accident — ou le crime — du 11 avril 1599 vint brusquement lui rendre sa liberté.

---

pour écarter les malandrins. Il lui prouvait que ses prières étaient utiles à la sécurité de la forêt.

<sup>1</sup> Elle fut ainsi dame de Montmartre, des Porcherons et du Pont-aux-Dames. Selon J. Vaultier, elle serait restée à Senlis jusqu'au 3 août 1592, [mignonne du roi](#). (Cf. le P. LÉON, carme, *Antiquités de Montmartre*.)

<sup>2</sup> Cf. *Bulletin du vieux Montmartre*, 1895, p. 89 et 158. — On a proposé de compter encore parmi les maîtresses d'Henri IV l'abbesse de Longchamps, Catherine de Vendôme, qu'il pourvut ensuite de l'abbaye Saint-Louis de Vernon, en décembre 1590. (G. DUCHESNE, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamps*, p. 81) ; et selon des potins, l'abbesse de Poissy. Mais pour cette dernière au moins le fait peut sembler problématique ; l'abbesse de Poissy, — ou plutôt la prieure, Jeanne de Gondy, avait déjà quarante ans à son élection, sous Henri III. Elle vécut jusqu'en 1623. (Ed. BORIES, *Histoire de la ville de Poissy*, 1901, in-8°.) Jean Vaultier mentionne encore [Mmes Gabrielle, abbesse de Pont, et de Santigny, mignonnes du roi](#) (1592) (*Op. cit.*, p. 249.)

## CHAPITRE III.

Henriette d'Entragues. — Sa famille. — La nouvelle maîtresse fait ses conditions. — La promesse de mariage.

Après la mort de la marquise de Monceaux, le roi qui avait toujours besoin de s'occuper d'une jupe, pourrait-on dire, fut quelques jours mélancolique, désheuré, confiné dans son chagrin, ne recevant que de rares visites et manifestant sa douleur en dépit de son entourage. Revenu à Fontainebleau, il disait à Bassompierre qui avait conduit Gabrielle chez Zamet : *Vous avez été le dernier auprès de ma maîtresse ; demeurez près de moi pour m'en entretenir*<sup>1</sup>. Mais impressionnable, ardent au plaisir, toujours prêt à goûter les distractions, même frelatées qu'on pouvait lui offrir, vieux galant épris de toutes les femmes, il ne croyait plus sentir *battre son cœur dès qu'il cessait d'aimer*, a dit un de ses historiens<sup>2</sup>. C'était bien le travers de cet homme si remarquable à d'autres égards, le côté faible que savaient exploiter les courtisans, et il ne devait sortir d'une intrigue que pour tomber dans une autre. Les familiers, Fouquet de la Varenne en tête<sup>3</sup>, voulurent pour le distraire l'emmener à la chasse et s'inquiétèrent de lui donner une consolatrice. Tandis que Sully, qui représentait toujours la raison d'État, — ne voyant que l'avenir de la dynastie que quelques bâtards ne pouvaient assurer, — poursuivait des négociations avec la Toscane à l'effet d'obtenir la main de Marie de Médicis, ou réussit à entraîner le roi dans une nouvelle aventure<sup>4</sup>. Il y avait encore des troubles dans le Midi et il manifestait l'intention d'y aller voir. C'était faire diversion à son chagrin. En traversant la Beauce, on lui conseilla de s'arrêter au château de Malesherbes, qui était la propriété de François de Balzac d'Entragues. De jolies filles s'y trouvaient,

---

<sup>1</sup> Il écrivait à Mme de Bar, sa sœur : *Les regrets et les pleurs me suivront jusqu'au tombeau. La racine de mon cœur est morte. Cependant, puisque Dieu m'a fait naître pour ce royaume, tous mes desseins et mes soucis ne seront plus employés qu'à sa conservation (Lettres-Missives, t. V), puis finit par avouer à de Retz, dit Mlle de Guise, qu'il était bien heureux du trépas de Gabrielle d'Estrées et en remerciait le ciel. Mais il n'y a là, peut-être, ici encore, qu'une méchanceté, car ayant trouvé, dit l'Estoile, au pied d'un oranger, dans le parc de Saint-Germain où il se promenait, des vers qu'on y avait mis exprès et faits contre la marquise : *Ventre Saint-Gris, s'écria-t-il, si j'en tenais l'auteur, je ne le ferais pas enter sur un oranger, mais sur un chêne.* (T. II, édit. Michaud, p. 308.)*

<sup>2</sup> L. JARRY, *Henriette d'Entragues et son vœu à Notre-Dame-de-Cléry. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Orléans*, 1897.

<sup>3</sup> La Varenne, de cuisinier devenu confident, entremetteur, seigneur de la Flèche par la grâce du roi, chambellan du bougeoir et de la clef secrète, s'immortalisa enfin par une fondation pieuse ; entre deux diarrhées, Henri IV signa grâce à ses sollicitations (1603) le rappel des jésuites qu'il avait chassés en 1595. Seulement il leur imposa ses conditions. (MICHELET, *Histoire*, t. XII, et la *Revue Henri IV*, t. I, 1908.)

<sup>4</sup> Après la mort de Gabrielle et au début de la passion du roi pour Mlle d'Entragues, les *Mémoires de Bassompierre* indiquent dans la succession des maîtresses trois femmes : la Glandée, dont le nom dit assez l'état social ; Mme de Boinville et une Mlle Clein. Il y avait un conseiller du Parlement du nom de Clein ou Clain en 1626. (Dreux DU RADIER, t. V. ; D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. III, liv. 2, chap. VTII ; *Confession de Sancy*, t. V, et les remarques du même chapitre ; *Baron de Freneste*, liv. II, p. 89 de l'édit. de Maillé.)

— ses filles, — ce qui était bien suffisant pour décider le monarque. Il allait d'ailleurs tomber dans une famille d'intrigants, tous de conscience élastique, et sans le moindre scrupule lorsqu'il y allait de leur avantage. A tour de rôle guisards, puis royalistes, fanatiques de Villeroy et ensuite ses ennemis, les Entragues louvoyaient, si l'on peut ainsi dire, vivaient d'expédients et d'arrangements toujours provisoires, mais qui se succédaient avec régularité. Ils étaient originaires de Balzac en Auvergne, à deux lieues de Brioude, et avaient pris le nom d'Entragues au mariage de Jeanne de Balzac avec Claude d'Urfé, bailli de Forez ; ils se rattachaient aux comtes de Clermont, aux barons des Dunes et aux seigneurs de Montaigu, et certains d'entre eux avaient en même temps une certaine notoriété : Jean de Balzac, qui avait aidé de ses deniers Charles VII contre les Anglais ; Roffec, sénéchal d'Agenais et gouverneur de Pise sous Charles VIII ; Guillaume, gouverneur du Havre-de-Grâce. Ils portaient d'azur à trois sautoirs d'argent, au chef d'or à trois sautoirs d'azur. Guillaume de Balzac, un des fidèles de la maison de Lorraine, était lieutenant de la compagnie de gens d'armes de François de Guise. De ses deux fils, Charles et François, Charles d'Entragues fut *le bel Entraguet*, un des favoris d'Henri III qu'il aidait même dans ses escapades<sup>1</sup>. Mais le roi le prit en aversion à la suite du fameux duel des Mignons, au Marché-aux-Chevaux, où il se battit contre Quélus, et il ne s'en tira que grâce à la protection du duc Henri de Guise. Son frère François était en 1567 commandant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, l'année même où Condé s'empara d'Orléans<sup>2</sup>. Après la paix de Longjumeau il fut nommé gouverneur de Chartres ; mais le mauvais accueil de la duchesse de Ferrare<sup>3</sup> força à le transférer au gouvernement d'Orléans, où il était encore au moment de la Saint-Barthélemy. Chargé de missions les années suivantes, il fortifia Orléans et Beaugency contre les entreprises toujours à craindre des huguenots, et en reconnaissance de ce service, reçut à Marcoussis, sa propriété, dix poinçons de vin, un coffre de bahut, un lit de camp, une poche où étaient plusieurs meubles et une robe mise en une toilette noire que la municipalité d'Orléans envoyait à Mme d'Entragues, Jacqueline de Rohan<sup>4</sup>. Pour obéir au roi, il favorisa ensuite les débuts de la Ligue, à Orléans encore et à Pithiviers (1578). A la mort de Cossé, Cheverny fut nommé gouverneur de l'Orléanais (1582) et d'Entragues resta lieutenant général pour le roi. Il était toujours guisard cependant et les pamphlets royalistes de l'époque ne l'appellent que *l'âne de la Ligue*. Henri III ayant envoyé enfin le maréchal d'Aumont et le duc de Montpensier pour occuper la citadelle, il les reçut à coups de canon (7 avril 1585). On l'appela dès lors *le roi d'Orléans*, ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner ensuite le parti et de négocier avec le souverain. De multiples intrigues suivirent et lorsque vint la *journée des Barricades*, Henri III essaya de nouveau de se saisir de la grande ville de la

---

<sup>1</sup> J. BAILLEU, *Henriette d'Entragues*, p. 8.

<sup>2</sup> On raconte à ce propos qu'il eut alors à son actif une action peu recommandable ; au lendemain de la journée de Meaux, préface de la seconde guerre civile, la marquise de Rothelin, sa tante, s'était enfermée dans le château de Blandy, avec les enfants de son gendre, le prince de Condé. Elle s'y croyait en sûreté et avait refusé de suivre les femmes et filles des chefs protestants réfugiées à Orléans. D'Entragues, sous prétexte de lui donner des nouvelles, se fit ouvrir les portes du château et avec ses hommes d'armes massacra les serviteurs de sa tante. Il amena ensuite à Catherine de Médicis la marquise et les enfants de Condé, (Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 183.)

<sup>3</sup> Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui avait épousé Hercule II d'Este, avant-dernier duc de Ferrare et tenait Chartres et le comté d'Évreux. Elle mourut en 1575, au château de Montargis.

<sup>4</sup> Elle était dame de Gié et héritière de Françoise de Rohan. (L. JARRY, *op. cit.*)

Loire. Entragues, pour prix de ses services, demandait le gouvernement du pays chartrain, du Blaisois, d'Amboise et de Loudun, qui appartenaient à Cheverny, et finit par se contenter d'une somme de vingt mille écus d'or. Le roi l'avait alors promu gouverneur d'Orléans, malgré le vœu formel des échevins et députés, qui se méfiaient justement de ce personnage versatile<sup>1</sup> ; mais ce n'était en somme qu'un poste illusoire, qui ne consistait dès lors qu'à garder les fortifications de la porte Banière. Avec son frère, il avait alors intrigué contre Villeroy, qui fut exilé de la cour avec toute une faction comprenant Pomponne de Bellièvre, Claude Pinart, Pierre Brulart et autres, mais avait été obligé de déguerpir d'Orléans lors des troubles qui avaient suivi la mort du duc de Guise<sup>2</sup> et de se retirer à Beaugency dont il avait fait un poste avancé pour l'armée royale. A l'avènement d'Henri IV, les Entragues se retrouvèrent de la coterie hostile, tant qu'à son entrée à Paris, le roi avait recommandé à Sully de **chasser les Balzac et toute leur séquelle**<sup>3</sup>. — Veuf en mai 1578, François avait épousé dès le mois d'octobre la célèbre Marie Touchet, femme d'esprit et d'ailleurs d'une grande beauté, qui avait été sa maîtresse avant de devenir celle de Charles IX<sup>4</sup>. Il devait sans doute se flatter de tirer bon parti d'une telle alliance, et l'union d'ailleurs donnait aux Entragues la parenté du comte d'Auvergne, bâtard du roi, et **bien digne par son naturel brouillon et son esprit d'intrigue de prendre rang dans la famille**<sup>5</sup>. De son

---

<sup>1</sup> François de Balzac était gouverneur de la ville et son frère se trouvait son lieutenant. — Un des Entragues est encore nommé parmi les assassins du duc de Guise au guet-apens de Blois. Entragues aurait pris au doigt du duc mort un cœur de diamant. (*Récit du médecin Miron.*)

<sup>2</sup> On sait qu'Orléans et Bourges avaient été cédés à la Ligue comme places de sûreté.

<sup>3</sup> Une autre histoire édifiante est mise ici encore sur le compte de François d'Entragues. Il avait offert à Henri IV de lui ouvrir les portes d'Orléans dont il était toujours gouverneur. Si le marché ne fut pas tenu, c'est grâce à l'énergie des défenseurs de la place qui refusèrent de se rendre. (Cf. LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 184.)

<sup>4</sup> Marie Jacossie ou Marie Touchet était fille de Jean Touchet, lieutenant général au bailliage d'Orléans et sieur de Beauvais, et de Marie Mathys, qui descendait de Pierre Mathys, marchand flamand. Elle était de 1550, du même âge que Charles IX, qui l'aima dans ses parties de chasse à Blois, à Orléans et à Montpipeau, et ses ardeurs de tempérament durent bien contribuer à la fin prématurée du roi. Après sa mort, elle vécut à Orléans dans une demi-retraite. Mais son mariage avec Entragues, qui unissait deux caractères ambitieux lui montrait surtout la perspective de sa rentrée à la Cour : l'ombrageuse et défiante Catherine de Médicis l'avait tenue à l'écart, et elle voulait justifier — par ses filles, sinon par elle-même qui vieillissait — l'anagramme qu'on avait autrefois tiré de son nom : *Je charme tout*. — Tallemant, toujours mauvaise langue, fait de Marie Touchet la fille d'un boulanger d'Orléans. (Cf. sa généalogie dans l'édition Monmerqué, t. I, p. 25, note 1.)

<sup>5</sup> J. BAILLEU, *op. cit.*, p. 11. — Charles de Valois avait hérité du bâtard d'Angoulême qui était fils d'Henri II et de l'Écossaise Seviston, demoiselle d'honneur de Marie Stuart, mais à l'exception du gouvernement de Provence, qui fut donné à d'Épernon. On l'appelait par un souvenir glorieux **le bâtard d'Orléans** ; il fut duc d'Angoulême et Grand prieur de France dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qu'il quitta pour le mariage sur une dispense du pape. Brave, mais de caractère indécis, esprit naturellement crédule et plus mal avisé que méchant, il se laissa du reste exploiter par sa famille maternelle. Ligueur en 1590 et colonel de cavalerie légère, il avait ensuite servi sous Henri IV près duquel il se battit à Ivry et à Fontaine-Française. Le roi qui l'aimait beaucoup l'appelait volontiers **l'enfant prodigue**. Il en abusa sans doute, par la suite, et le personnage reste douteux, flottant et versatile, triste individualité en somme, tenant à la fois du mécontent et du traître et qui ne devait hésiter nullement, dans les conspirations qui suivirent, à charger ses complices pour se tirer d'affaire, — à les trahir même lorsqu'il le crut de son avantage.

mariage avec Marie Touchet, François de Balzac avait eu un fils et deux filles, — deux filles vicieuses comme leur mère, a-t-on dit, — et sur lesquelles elle veillait jalousement, leur voulant un avenir mirifique<sup>1</sup> et tout en préférant à une existence calme les agitations de l'hôtel Groslot d'Orléans, ou du château de Langeais qu'elle tenait des libéralités de Charles IX ; voire le grand train de Marcoussis ou de Malesherbes que possédait son mari. Henri IV enfin ayant fait son entrée dans Paris et Gabrielle considérée déjà comme reine, le roi lui avait constitué une cour de dames et de seigneurs, qui pouvait rappeler — d'assez loin sans doute — celle de Catherine de Médicis, et François de Balzac, si décrié toutefois pour sa profonde immoralité, réussit à y produire sa femme, et Henriette, l'aînée de ses filles. La demoiselle figura même dans un ballet qui fut donné aux Tuileries, puis chez la duchesse de Bar, avec onze autres dames **et des masques** (1598), et l'on rapporte qu'elle y dansa le branle<sup>2</sup>. Le cœur du roi était pris en ce moment, et Gabrielle d'Estrées ne se doutait guère que ses applaudissements allaient à celle qui devait la remplacer.

C'était en effet sur Mlle d'Entragues, l'aînée, que les courtisans avaient principalement compté pour dérider le roi lorsqu'ils lui conseillaient de s'arrêter au château du Bois-Malesherbes, proche Pithiviers<sup>3</sup>. Henriette, née en 1579, à Orléans, croit-on, atteignait sa vingtième année à la mort de la duchesse de Beaufort. C'était une jolie fille, svelte et fine, souple, vive et dont la physionomie mobile contrefaisait facilement au besoin la fausse ingénuité. Elle avait des yeux bleus, un air dégagé, intelligent, — provocant même, — le sourire enjoué et malin ; c'était une blonde délicieuse, toute jeune, lorsque déjà Gabrielle mûrissait, avait eu trop d'enfants pour faire encore la jeune fille. Les portraits qui nous en restent, assez nombreux, sont presque tous séduisants ; mais je me méfierais de la bouche rentrée que certains lui donnent ; elle est d'une chipie<sup>4</sup>. De fait, elle pouvait jouer bien des personnages ; inconstante et fantasque, elle se transformait à volonté, et de bonne heure façonnée aux manigances de la Cour, — naïve, enchanteresse, caressante, prometteuse, réservée, froide, sévère, irritée même, — elle avait, non seulement la beauté, mais l'esprit du diable. Avec son bec acéré, — bec effilé, dit Sully, — sa fine langue, maligne et rieuse, elle ne ménageait personne, le roi pas plus que nul autre ; mais cela même lui plaisait ; il la trouva de son goût. Elle aimait, paraît-il, la théologie, les discussions subtiles. **Elle avait employé**, dit un panégyriste bienveillant, le maître des requêtes Hémeri d'Amboise<sup>5</sup>, **qui lui donna une instruction solide, la vivacité**

---

<sup>1</sup> Cf. les pamphlets sur Marie Touchet que donne l'Estoile. — On disait tout bas, rapporte M. de La Ferrière, qu'elle avait poignardé de sa main un jeune page trop familier avec Henriette. (*Henri IV*, p. 184.) Dans la suite, Marie d'Entragues, la seconde fille, devint la maîtresse de Bassompierre. Elle se faisait appeler Mme la Maréchale ; on comprend ainsi le mot de Michelet : **Ses filles avaient besoin d'être gardées.**

<sup>2</sup> BASSOMPIERRE, *Mémoires*, t. I, p. 63.

<sup>3</sup> Sur la vallée de l'Essonne. Le château a été en partie reconstruit sous Louis XIII, — la façade à l'époque d'Henri IV, — et il en reste deux des tours, sur quatre, ainsi que la chapelle en ruine ; mais la chambre d'Henriette est intacte avec les tentures et tapisseries du temps : le *Triomphe de la Renommée* ; la *Vision d'Ezéchiel*. (Cf. DE LA TOUR, *Notice sur le château de Malesherbes*. Orléans, 1862.)

<sup>4</sup> Voyez à la Bibl. nat. le portrait coté N a, 21 ; un bon portrait gravé par Hyéronyme Viérix est cité par LESCURE (*les Amours d'Henri IV*) ; une peinture de Versailles (attique du Nord, 2e salle, 3333) est très inférieure. Le portrait que nous donnons a figuré à la vente de M. Ch. W... (*Crayons français*) 3 mai 1900.

<sup>5</sup> Préface et épître dédicatoire à la traduction de Grégoire de Tours, par Cl. BRUNET du Dauphiné.

vivacité de son esprit divin (!) à la lecture des sacrés cahiers et avait tous les jours entre les mains saint Augustin et autres semblables auteurs. Nous voulons bien croire sur parole Hémeri d'Amboise, mais on peut penser que les distractions d'Henriette — l'aventure du page, rapportée plus haut, en ferait foi — n'étaient pas uniquement la théologie. Ses allures, du reste, étaient plutôt celles d'une fille libre, et son esprit captivait sans qu'elle y mît d'abandon, — sinon par calcul, — toujours maîtresse d'elle-même et se gardant bien d'oublier les combinaisons préméditées<sup>1</sup>. Le roi, toujours est-il, le lendemain de sa visite, expédiait à Malesherbes Castelnau et le comte de Lude, chargés de négociations vagues et uniquement destinées à lui donner un prétexte pour revenir. Entragues, au cours de la conversation, insinua que pour passer sa tristesse, il devrait venir à Malesherbes où l'on chassait beaucoup. Henri IV en somme ne demandait qu'à se laisser prendre, malgré le deuil de Gabrielle, pris en noir à Fontainebleau et que la Cour devait ensuite porter trois mois en violet. Il accourut avec dix ou douze gentilshommes<sup>2</sup> ; la nouveauté de la femme, son charme, sa joyeuse humeur l'avaient captivé. Afin de la voir plus facilement, il se rendit au château du Hallier, qui appartenait à Louis de l'Hôpital, son capitaine des gardes, tandis que les Entragues gagnaient Chemault, à peine à une lieue de distance, et qui était la propriété de Guillaume Pot, premier écuyer tranchant<sup>3</sup>. Ils y mettaient en somme de la complaisance et le sentiment du roi s'enhardit. Henriette, fine mouche, feignait un amour désintéressé et en donna au même monarque quelques preuves légères. Mais Henri IV était peu platonique. Il n'en devint que plus pressant et commença à se lancer dans les promesses. — Les procédés amoureux du roi, aujourd'hui feraient sourire : une somme d'argent en perspective, tout au plus un engagement, la possibilité d'un mariage. Mais il ne s'engageait que le plus tard possible, trop tard même avec Corisande et afin de raviver la passion ; à la longue et par habitude avec Gabrielle d'Estrées, pour laquelle il eut véritablement de l'affection et qui l'avait si bien rendu père<sup>4</sup>. Pour d'autres, c'était la concession d'un titre, duché ou marquisat, lettres officielles de l'établissement d'une favorite en pied. Les Entragues, toutefois, l'ayant si bien capté, pensèrent qu'ils en tireraient mieux. La jeune fille simula la dignité froissée, la pudeur offensée même, invoqua le soin de son honneur, car avec la beauté, la cajolerie, l'esprit, il y avait, nous l'avons dit, un grand fond de calcul chez cette rouée ingénue ; puis un matin, son frère, le comte d'Auvergne, interrompit le colloque qu'elle poursuivait avec le roi avec assez de brutalité. Il feignit de trouver mauvais les assiduités d'Henri IV avec lequel il se prit de querelle en présence de Sainte-Marie du Mont et de Bassompierre, tant que le

---

<sup>1</sup> Les contemporains, en somme, lui donnent tous les défauts : sensualité, gourmandise, vénalité et ambition ; elle était surtout coquette et féline, ce que ne pouvait guère comprendre un lourd personnage comme Sully. Dupée par le roi, trompée dans ses espérances, nous verrons aussi qu'elle mit une singulière suite dans ses idées de vengeance.

<sup>2</sup> Henri IV ne se cachait guère dans ses escapades et de ce premier séjour au Bois-Malesherbes sont datées des lettres à Biron, au cardinal Baronius, à la reine d'Angleterre ; ce fut là également qu'il reçut de Rosny l'inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées. (Comte DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 186.)

<sup>3</sup> LOISELEUR, *le Château du Hallier, Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Orléans*, t. XII.

<sup>4</sup> Ce fut malgré tout la grande raison de ses succès amoureux ; il promettait toujours, faisait miroiter des avantages : titre, argent, mariage. Les procédés de ceux qu'on appelle des séducteurs sont en somme toujours les mêmes lorsqu'ils sont dépourvus de tout avantage physique.

monarque mécontent partit pour Châteauneuf, où l'attendait la maréchale de La Châtre, flanquée de ses deux filles, toutes deux d'une grande beauté et entre lesquelles on espérait qu'il allait choisir. Il se laissa bien prendre aux avances de la plus jolie ; mais ce ne fut qu'un caprice ; le souvenir d'Henriette lui tenait trop l'esprit. Il revint à Paris en poste ; la veille ou le lendemain de la Saint-Jean<sup>1</sup>, il descendit chez Gondy, et Mme d'Entragues, selon un plan qui avait dû être examiné longuement, vint se loger aussitôt en face, à l'hôtel de Lyon. Le roi, dès qu'il en fut informé, envoya le comte de Lude pour avoir des nouvelles d'Henriette, mais qui s'y prit assez mal, semble-t-il, et fut pauvrement reçu. Billets doux et visites du monarque n'eurent guère plus de succès<sup>2</sup>. La demoiselle finit par déguerpier avec ses parents, et gagna Marcoussis, où le Béarnais, décidément épris, devait bientôt la suivre<sup>3</sup>.

Il faut bien en convenir, du reste, Henri IV — surtout à l'époque où nous sommes arrivés — n'avait rien qui pût faire tourner la tête d'une femme. Mme de Simier, qui avait connu Henri III son prédécesseur, disait ordinairement : *J'ai vu le roi, mais je n'ai pas vu Sa Majesté !* L'amour, ensuite, ajoutait par plaisanterie Mme de Rohan, n'aurait pu se nicher entre un nez et un menton qui se mêlaient l'un à l'autre, — nous dirions aujourd'hui : qui faisaient carnaval ensemble ; son nez

---

<sup>1</sup> BASSOMPIERRE, *Mémoires*. — Peut-être le roi plaisanta-t-il ensuite de l'incident avec Henriette, mais il est certain qu'elle exerça plus tard des représailles contre la maréchale qui était pourtant son alliée, ayant marié une autre de ses filles avec un Entragues de Marcoussis (1595). Henri IV, nous le savons, ne se piquait pas de fidélité, et Bassompierre raconte encore qu'il s'éprit à ce moment de Marie de la Bourdaisière, fille d'honneur de la reine Louise de Lorraine qu'il allait voir à Chenonceaux, amours naissantes que vinrent déranger la faveur déclarée d'Henriette.

<sup>2</sup> Le roi lui avait envoyé un magnifique collier de perles, mais qui lui fut retourné de suite. Il le remplaça par un cent d'abricots. (L'ESTOILE, édit. Jouaust, t. VII, p. 192.)

<sup>3</sup> De l'hôtel de Gondy, le roi s'était transporté chez Zamet, et ici Bassompierre, qui du reste écrivait de mémoire et lorsque sous Louis XIII il fut enfermé à la Bastille, place un incident que d'autres historiens n'indiquent que beaucoup plus tard et lorsque Mlle d'Entragues était devenue la maîtresse d'Henri IV ; c'est la querelle du prince de Joinville et de Bellegarde. Le roi n'avait pas amené *sa maison* et tous les seigneurs de la cour briguaient l'honneur de le recevoir. Le 10 août, le marquis d'Elbeuf l'avait eu à souper et le repas s'était prolongé assez tard ; il était plus de minuit lorsque son carrosse reprit le chemin de la Bastille, sous l'escorte de tous les convives qui s'étaient hâtés de monter à cheval. Le roi se lit mettre au lit de suite, — avec la Glandée, qui était *une belle garce*, — mais la plupart des seigneurs, des jeunes gens, restèrent à deviser dans la cour. L'un d'eux, le prince de Joinville, s'était déjà occupé d'Henriette, et les mauvaises langues le lui avaient même donné pour amant. Il en voulait à Bellegarde, qui l'avait aussi courtisée et auquel il reprochait d'en avoir, par dépit, parlé au roi. Échauffés par les vins du souper, ils se prirent de querelle et Joinville, tirant l'épée, frappa Bellegarde à la fesse. Villars était accouru et voulait tuer Joinville ; mais le jeune Rambouillet se jeta entre eux et reçut le coup. La mêlée devint générale, tant qu'au bruit, Henri IV parut sur le perron *tout en chemise et l'épée à la main*. Joinville s'était prudemment enfui, mais le roi, pris de colère, voulait que le Parlement informât ; il défendit même de donner des soins à Rambouillet, et il fallut que le lendemain la duchesse de Nemours, mère du prince, vînt accompagnée de sa fille implorer la grâce du coupable. Il refusa tout d'abord, a-t-on rapporté, et *la jalousie entraînait bien pour quelque chose dans sa sévérité*. — Le 18 août il était encore à Paris, dit M. de La Ferrière, et la veille de son départ, il pria Henriette, faveur très remarquable (!) d'aller à Saint-Germain voir les enfants qu'il avait eus de la duchesse de Beaufort. Il lui envoyait en même temps une garniture de lit de la valeur de 3.000 écus. (Cf. le récit de M. J. BAILLEU, *Henriette d'Entragues* ; H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*.)

était celui d'un capitain ou d'un polichinelle. Il avait de l'esprit, sans doute, l'œil vif et goguenard, [tout plein de convoitises amoureuses](#), mais le dos déjà courbé, le visage basané, sillonné de rides précoces, la barbe grisonnante, et n'avait jamais été beau<sup>1</sup>. Pire défaut, sans doute, il puait, sentait le bouc, et il était sale<sup>2</sup>. Il n'avait pour l'avantager, outre son titre de roi, que sa bonne humeur, son enjouement, sa faconde de Méridional. Mais c'était peu pour une femme du reste aussi spirituelle que lui-même<sup>3</sup> et le visage d'un beau garçon lui eût été sans doute plus agréable. — Henriette, qui était de sang-froid, sut d'ailleurs parfaitement calculer ses coups. Quand le roi fut à Marcoussis, elle se laissa prier, supplier, implorer, puis demanda de l'argent, une somme de cent mille écus<sup>4</sup>.

Sans trop de surprise, l'amoureux réclama la somme à Sully, qui du reste jeta des cris de paon, ayant à fournir encore trois ou quatre millions pour le renouvellement de l'alliance des Suisses ; il dut s'exécuter pourtant, et commença par envoyer la moitié de la somme en écus, dont il étala les sacs dans le cabinet du roi : [Ventre Saint-Gris !](#) ne put s'empêcher de dire Henri IV, [voilà une nuit bien payée](#). Mais quand même, Rosny dut verser le reste et en fut pour sa petite méchanceté. Mlle d'Enragues, bien stylée et d'ailleurs cherchant son propre avantage, y met tait aussi de la malice, car elle fit intervenir plusieurs fois ses père et mère, qui semblaient la tenir en observation si serrée qu'il lui était à peu près impossible de consentir aux volontés du monarque. Le personnage de Balzac d'Enragues, c'était déjà, en somme, le prototype de M. Cardinal, heureux de faire du déshonneur de sa fille un bon placement, et paraître encore l'ignorer, tandis que sa femme au besoin servait d'entremetteuse. Henriette, pressée cependant par le roi, répondait qu'elle était disposée, mais qu'il fallait d'abord gagner ses parents. Enfin, elle fit connaître leurs conditions ; elle lâcha le grand mot. Comme elle se trouvait seule avec Henri IV dans le salon du Bois-Malesherbes, dans un tête-à-tête qu'avait bien dû lui ménager sa mère, elle avoua qu'ils exigeaient, outre un titre de marquisat pour elle, — [afin de garantir leur honneur dans le monde et leur conscience envers Dieu](#), — une promesse de mariage ; une promesse écrite. L'exemple de la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, que la mort seule avait empêchée de devenir reine de France, était bien tentant, en effet ; Henriette avait l'idée fixe de se faire épouser ; elle ne

---

<sup>1</sup> Voyez le curieux portrait publié par M. DE LA BARRE-DUPARCQ (*Histoire d'Henri IV.*) Il avait les yeux vifs, mais bons, à chaque instant moites, dit Michelet, une singulière facilité de larmes. Il pleurait d'amour, pleurait d'amitié, pleurait de pitié, et n'en était pas plus sûr. (*Histoire*, t. XII.)

<sup>2</sup> Il puait comme charogne, dit tout net Tallemant, et il ajoute que le roi Louis XIII, son fils, pensant faire le bon compagnon, aimait à répéter : [Je tiens de mon père, moi, je sens le gousset](#). D'Aubigné, fervent huguenot et qui avait longtemps vécu dans son intimité lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre, parle dans le même sens ; il le montre pouilleux et sale, rongé par la pire vermine, — tant il est vrai qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

<sup>3</sup> On se rappelle son mot concernant le divorce d'Henri IV. [Dieu fit un aussi grand miracle en vous quand il vous tira du ventre de la reine Marguerite, que lorsqu'il retira Jonas du ventre de la baleine](#). (L'ESTOILE, édit. Jouaust, t. X, p. 315. — Cf. *la Reine Margot*, etc., p. 398, note 1.) — Lorsqu'il était mal en train, elle l'appelait volontiers : [Le Capitaine Bon Vouloir](#).

<sup>4</sup> Trois cent mille, selon d'autres anecdotiers ; 100.000 écus représentent déjà 500.000 livres au calcul de Dreux du Radier. — D'après une version en somme vraisemblable, adoptée par M. H. de La Ferrière, Henriette ne demanda pas directement la somme, mais la fit demander par l'intermédiaire de de Lude et de La Varenne.

voulait céder qu'à ce prix. Elle ajoutait d'ailleurs, pour se donner le beau rôle, qu'elle avait bien essayé de faire revenir ses parents sur leur décision, leur représentant qu'ils devaient se contenter d'une promesse verbale, mais qu'ils n'y voulaient consentir. C'était ainsi à prendre ou à laisser ; le père et la mère étaient d'accord avec la fille. Cependant, ajoutait-elle, c'est bien la même chose, car il n'y a pas d'official suffisant pour contraindre un homme qui porte une si bonne épée et qui a tant de courage ; qui peut lever d'un mot trente mille hommes de troupes et faire marcher trente canons. Ainsi, puisque les miens tiennent tant à cette formalité, vous n'avez qu'à céder si vous m'aimez, satisfait que je puisse enfin accéder à vos moindres désirs.

Le roi fut-il dupe de cette comédie ? On a quelque répugnance à suivre un tel marchandage qui n'était pas plus honorable pour l'un que pour l'autre. Mais Henri IV était pris par un amour sénile, peut-on dire le plus opiniâtre de tous et le moins scrupuleux pour arriver au fait. On avait compté pourtant sans la duplicité foncière d'un homme expert en matière de femmes, sceptique et défiant, qui pouvait sans doute céder à la poussée du désir, mais restait aussi vif à se libérer des concessions qu'à les faire, lorsque justement, avec un peu de patience et moins d'avidité, les chances d'Henriette, pour se substituer à la belle Gabrielle, auraient été plus nombreuses. Le roi ne céda qu'en apparence, toujours est-il, et l'insupportable Sully, qui ne digérait pas l'ennui d'avoir tiré de ses coffres la somme énorme que devait coûter au Trésor l'agrément de son maître, écrit à ce propos : *Et sut cette pimbêche et rusée femelle le cajoler si bien, le tourner de tous côtés et gagner de telle sorte tous les porte-poulets, cajoleurs et persuadeurs de débauches, qui étaient tous les jours à lui proposer un plaisir ou une autre, qu'il se laissa enfin persuader de faire cette promesse, puisque autrement ne pouvait-il avoir l'effet de celle qui lui avait déjà tant coûté et lui avait tant de fois été promise*<sup>1</sup>. La pièce, dont la copie au moins nous est parvenue, est datée du Bois-Malesherbes, 1er octobre 1599 : *Nous, Henri quatrième, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, promettons et jurons, en foi et parole de roi, à messire François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que nous donnant pour compagne demoiselle Henriette-Catherine de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois à commencer du premier jour de ce présent, elle devienne grosse et accouche d'un fils, nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de Notre Mère l'Église, selon les solennités en tel cas requises et accoutumées ; pour la plus grande approbation de laquelle promesse, nous promettons et jurons comme dessus de la ratifier et renouveler sous notre seing, incontinent après que nous aurons obtenu de Notre Saint-Père le Pape la dissolution du mariage d'entre nous et dame Marguerite de France, avec permission de nous remarier où bon nous semblera. En témoin de quoi nous avons écrit et signé la présente, etc.*<sup>2</sup>.

Voilà donc où en était arrivé Henri IV, après avoir été amoureux de tant de femmes et filles de son royaume ; promettre d'asseoir à ses côtés, sur le trône de France, une petite intrigante, une coquette avec laquelle il avait envie de coucher ! Mais, nous le savons, il était médiocrement scrupuleux, dépourvu même de tout sens moral à certains égards, et un arrangement de ce genre ne lui coûtait guère ; il pouvait tout jurer et promettre, il était parfaitement résolu à

---

<sup>1</sup> SULLY, *Œconomies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 310-311.

<sup>2</sup> Bibl. nat., fonds Dupuy, mss 407, f° 36 recto, copie, et *Supp. français*, mss 1009-4. — L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 209 note 1 ; *Lettres-Missives*, t. V, p. 225.

ne pas tenir. Il devait en somme tromper Henriette d'Entraques comme Marie de Médicis, comme tant d'autres déjà et comme il avait trompé et abusé la reine Marguerite, qui refusait obstinément le divorce dont devait bénéficier Gabrielle d'Estrées, mais qu'elle accepta, poussée encore par ses créanciers, lorsqu'elle apprit le projet d'union en Toscane. Quelques jours, du reste, se passèrent en négociations et avant qu'il se décidât à remettre la pièce compromettante. Le 5 octobre, il écrivait encore à Mlle d'Entraques à propos de son frère le comte d'Auvergne et lui demandait un rendez-vous particulier<sup>1</sup>. Mais, défiante, elle répondit qu'elle ne le recevrait qu'en public. C'était du reste piquer le vieil amoureux, qui lui reprocha les termes de ce refus en lui disant qu'elle n'avait pas les yeux bien ouverts. Il faut, ajoutait-il, cesser ces brusquetés si vous voulez l'entière possession de mon amour. Car comme roi et comme Gascon, je ne sais pas endurer ; aussi ceux qui aiment parfaitement comme moi veulent être flattés, non rudoyés<sup>2</sup>. Et il terminait en s'écriant : Je ne suis pas bien satisfait, je ne puis vous le taire. Henriette avait accepté une chienne demandée au connétable pour en faire les noces avec son chien. Mais Entraques montrait de nouvelles exigences ; peut-être aurait-il voulu un bâton de maréchal, comme on l'a insinué. Henri IV, toujours est-il, fit la sourde oreille. Entraques le vint voir, et, pressé de s'expliquer, prétendit qu'il ne pouvait parler qu'en présence de son homme de confiance, un nommé Nau, qui était aussi celui de sa fille. Le roi voulut bien ajourner l'entretien, qui eut lieu le lendemain. En sortant du château<sup>3</sup>, toutefois, Entraques dit assez haut pour qu'on pût l'entendre, et avec intention : Je vois bien que le roi et ma fille se sont mis d'accord pour me tromper. Le propos fut rapporté naturellement et le Béarnais en profita pour écrire à Henriette : Je ne m'offense pas de ce qui a été dit, mais cela vous fait tort<sup>4</sup>. Le lendemain, du reste, ni Entraques ni l'homme de confiance Nau ne

---

<sup>1</sup> Mon menon. J'ai vu la lettre de votre frère. Je crois qu'il a jugé que vous me la montreriez, ou il en a écrit deux ; car au langage que m'a tenu M. de Guise anuyt (aujourd'hui) ces propos ne sont pas pareils à Paris. Mais que je vous voie, je vous en dirai davantage. Il a l'âme mauvaise, vous l'avouerez aussi. Je vous enverrai demain la petite chienne de M. le Connétable. Mon cœur, je vous aime si fort que je ne puis plus vivre absent de vous. Je vous verrai cette semaine, mais je désirerais que ce fût en particulier. Donnez m'en quelque moyen, etc. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 737. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 28, recto.) — Récemment, il avait fait pourvoir le comte d'Auvergne d'une pension.

<sup>2</sup> Quand M. d'Entraques sera ici, je vous témoignerai si je vous aime ou non. Cependant il vous sied mal d'en douter et cela m'offense. Hier soir votre diamant tomba hors d'œuvre et fort heureusement je le retrouvai. Dieu sait si j'en fus en peine, car j'eusse mieux aimé avoir perdu le doigt, tenant si cher tout ce qui vient de vous, que rien n'en approche en comparaison... J'espère vous voir dimanche en public, puisque vous me l'avez, dénié en particulier, etc. 7 octobre. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 738. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 1, recto.)

<sup>3</sup> De Fontainebleau.

<sup>4</sup> Mes chères amours. Votre lettre m'a apporté les mêmes effets que la mienne a fait sur vous, car j'étais tout estomaqué. Votre père est arrivé de bonne heure ; je l'ai fort entretenu et mis sur tous propos, sur lesquels il me remet à la venue de Nau. J'y ai encore dépêché pour le faire venir. Cependant il dit à ceux qu'il pense ses amis que tout ce que je lui dis est pour le tromper et que vous êtes consentante à ce dessein. Pour moi je ne m'offense pas de ces discours, mais ils vous font tort. J'aurai l'honneur de vous voir dimanche, etc. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 741, 8 octobre 1599. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 9, recto.)

parurent. On avait trouvé un autre prétexte pour gagner du temps<sup>1</sup>. Henriette feignait d'ailleurs d'être jalouse et reprocha au roi sa liaison passagère avec *Mlle de La Châtre*, qu'après une courte indisposition il se hâta de renvoyer de Fontainebleau : J'ai prononcé à la belle son arrêt, écrit-il ensuite. Dès que ses chevaux seront venus, elle s'en ira. Ça n'a pas été sans pleurs et les plus grands serments du monde<sup>2</sup>. Puis le Parlement ayant délégué au roi le procureur général La Guesle pour l'engager à s'unir avec une princesse digne de lui après son divorce, on dut bien insinuer à Mlle d'Entragues qu'il y avait là une circonstance nouvelle, favorable à ses convoitises, car elle se montra moins rigoureuse. Le monarque en était venu à déclarer qu'il ne voulait plus parler à Entragues, toujours récalcitrant, mais à s'arranger avec elle seule<sup>3</sup>. Pour la décider enfin, il devait lui acheter une terre, peut-être celle de Beaugency, vivement désirée et que céda le maréchal de La Châtre au cours de l'année 1600<sup>4</sup>.

Avant de remettre l'engagement de mariage dont il a été question plus haut, Henri IV toutefois avait voulu consulter Sully, éternel mentor dont il redoutait le blâme, mais qui restait toujours sa grande ressource dans les cas difficiles. Un matin, à Fontainebleau, il l'entraîna familièrement dans une galerie et lui montra le papier. Rosny, qui s'attendait à tout, lut la déclaration sans paraître troublé et voulut la remettre. Le roi le poussant enfin, il dit qu'il avait besoin de réfléchir avant de se prononcer ; mais ces réserves ne satisfaisaient pas Henri IV : Là, fit-il, parlez-en librement. Votre silence m'offense plus que ne sauraient faire vos plus contrariantes paroles, car sur un tel sujet, je me doute bien que vous ne m'approuvez pas, quand cela ne serait que pour les cent mille écus que je vous ai fait bailler avec tant de regret. Je vous promets de ne pas me fâcher de ce que vous pourrez me dire ; parlez-en donc librement ; je le veux et vous le commande. — Vous le voulez, Sire, reprit Sully, et me promettez de ne point vous fâcher de ce que je pourrai dire ou faire ? — Oui ! oui ! dit encore le roi, je

---

<sup>1</sup> Mes chères amours. J'avais assigné M. d'Entragues à six heures ; il en est huit et il n'est pas encore venu. Je viens de l'envoyer quérir. Cependant, je vais voir une dépêche de Rome, dont je vous donnerai avis après dîner. Je vous envoie des ortolans qu'on m'a envoyés de Lyon. Il ne tiendra qu'à votre père que je n'en baille demain à votre aîné, — le comte d'Auvergne, — qu'il avalerait plus doucement. Bonjour le cœur à moi ; devant que je boive ni mange, je résoudrai d'une façon ou de l'autre avec M. d'Entragues, etc. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 742. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 29, recto.)

<sup>2</sup> Tout le reste de la compagnie est si fort étonné, ajoute-t-il, qu'ils ne savent ce qu'ils font. 11 octobre. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 743. Orig. autog. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 21, recto.)

<sup>3</sup> J'ai vu par votre lettre l'étonnement de votre père ; il a bien raison, car sa procédure m'a aliéné de toute sorte de traité avec lui. Vous me mandez que vous espérez qu'il me contentera ; je vous supplie à mains jointes, ma l'hère âme, que je n'aie plus affaire à lui. Pouvant trouver notre contentement entre nous deux, sachons-nous-en le gré tout entier. L'argent pour vous acheter une terre est tout prêt ; rien ne vous manquera... S'il vous plaisait vendredi venir dîner à Fleury, je tâcherai à vous y faire bonne chère. Aimez-moi comme celui qui n'aimera jamais que vous, etc. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 745, 13 octobre. Orig. autog. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 11, recto.) — Plusieurs de ces lettres se terminent par la même formule : Je baise un million de fois mes petits garçons. On a pensé que c'était une allusion grivoise.

<sup>4</sup> Les Mémoires de HURAUULT DE CHEVERNY, prétendent à tort que le roi avait donné Beaugency à Henriette d'Entragues pour la retirer des mains de ses père et mère, et la posséder ce lui semblait tout à son aise. Les dates prouvent que la négociation n'eut lieu qu'en août 1600. (Cf. LE JARRY, *op. cit.*)

vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi bien il n'en sera pas davantage. Sully tenait le papier et le déchira aussitôt. Voilà, Sire, fit-il, puisqu'il vous plaît savoir ce qu'il me semble d'une telle promesse ! — Comment, morbleu ! criait Henri IV ; je crois que vous êtes fou ! — Il est vrai, reprit l'autre, je suis un fou et un sot, et voudrais l'être si fort que je le fusse tout seul en France ! Le roi, furieux, réclamait le papier, déjà prêt à en recoller les morceaux, et ce fut bien inutilement que Rosny lui représenta combien un tel acte était ridicule, et lorsque lui-même avait dit tant de mal de la famille d'Entragues, du vivant de Gabrielle d'Estrées, et jusqu'à commander à son ministre de faire sortir de Paris tout ce bagage, comme il les désignait alors. Quant à la fille, vaille que vaille, il n'en aurait pas pour son argent, car il y avait longtemps sans doute que la pie n'était plus au nid. Et il tenta encore de lui montrer tout ce que cachait d'intrigues et de calcul la conduite d'Henriette ; il lui fit remarquer même que, dans ces conditions, ni le pape ni la reine Marguerite n'accepteraient son divorce. Mais le vieux galant était buté. Il sortit de la galerie, demanda à Loménie du papier et de l'encre et refit la promesse. Il alla ensuite la remettre lui-même, passant auprès de Sully qui l'attendait au bas de la galerie sans même faire semblant de le voir<sup>1</sup>. Mes belles amours, avait-il mandé de suite à Mlle d'Entragues, deux heures après ce porteur vous verrez un cavalier qui vous aime fort ; que l'on appelle roi de France et de Navarre, titre certainement bien honoreux (honorabile), mais bien pénible. Celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois sont bons à quelque rang qu'on veuille les mettre et j'ai résolu de ne les céder à personne. La veille, 14 octobre, Henriette lui avait dépêché Nau, qui était décidément l'homme à tout faire de la famille, avec des instructions spéciales, et le jour même le roi avait répondu que tout était enfin accordé, mais craignant quelque embûche, il l'engageait à faire croire que la partie était rompue<sup>2</sup>. Mais le lendemain au matin il eut une conversation avec Entragues qui voulut le dissuader de courir à Malesherbes sous prétexte que les dames en étaient parties. Il avait en effet emmené sa fille à Marcoussis, véritable forteresse défendue par trois ponts-levis et qui avait soutenu plus d'un siège<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Je rappelle que toutes les histoires où Sully est en scène sont rapportées par lui-même, dans les Mémoires qu'il a dictés à ses secrétaires. C'est dire une fois pour toutes qu'il se donne partout le beau rôle et parle toujours à son avantage. (Cf. les *Économies royales*, t. I, p. 319-320.)

<sup>2</sup> Mes chères amours, votre père a résolu tout ce que je voulais. Demain au soir, mes petits garçons seront bien caressés de moi. Il faut faire semblant que tout est comme rompu ; mais je plierai tout plutôt que de rompre. La joie que j'ai ne se peut écrire ; je vous la témoignerai demain. Cette lettre est courte, afin que vous vous rendormiez après l'avoir lue. Je vous donne mille bonsoirs... et me recommande à Mme d'Entragues. Qu'elle se souvienne de faire coucher la veuve en sa chambre. Ce 14 octobre. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 747. Orig. autog. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 77.)

<sup>3</sup> Mon cœur, je résolu arsoyr avec Nau que j'irais coucher ce soir à Malesherbes et ferions toutes nos affaires là, d'une main. M. d'Entragues m'en a parlé ce matin fort honnêtement, et comme je voulais monter à cheval, il m'est venu supplier de ne vouloir point aller à Malesherbes, et que je ne vous y trouverais pas ; que je voulusse remettre le tout à Orléans, où je sais qu'il ne vient point. Cela ne m'ôte pas l'opinion qu'il ne veut qu'allonger et croyez qu'il vous trompe et Nau, et non moi, qui en ai toujours cru ce que j'en vois. Comme j'ai été à cheval, il a dit tout haut, M. le Premier et Praslin l'ont oui : *Par la morbleu, il sera bien trompé, car il ne trouvera pas ma fille à Orléans ; ma femme ira, mais ma fille demeurera avec moi.* Toutefois je lui ai dit en partant que j'irais ce soir. Je n'y suis allé ce matin pour les raisons que je vous dirai. Montrez cette lettre à Nau. Bonjour le tout à moi, etc. Ce 15 octobre. (*Lettres-Missives*, t. VIII, p. 747. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 17, recto.)

Après avoir feint de consentir à tout, Balzac avait peut-être été pris de remords ; il reculait au moment d'accepter le déshonneur qui allait être infligé à son nom. Sa femme, Marie Touchet, se montra pourtant moins scrupuleuse. Elle n'écouta que son ambition impatiente. Croyant n'avoir plus que la main à étendre pour saisir la couronne de France et la mettre sur la tête de sa fille, elle fit secrètement avertir le roi d'éloigner Entragues. Henri IV était trop impatient pour discuter ; il se hâta de donner l'ordre et courut à Malesherbes. Henriette, qui avait serré précieusement la promesse du roi, lui ouvrit aussitôt son lit. Les amoureux se virent ensuite à Marcoussis, à Villeroi et à Courance<sup>1</sup> ; puis le monarque ramena sa belle dans la capitale où il lui avait fait préparer l'hôtel de Larchant : *A un tel oiseau, disait-il, il faut une belle cage*. La famille d'Entragues comptait ainsi une nouvelle maîtresse royale, la fille après la mère, et, l'on peut dire, par ses soins<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. les lettres des 23 et 24 octobre 1599. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 43, 47, 53, *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 748-750. — *Mandez-moi, écrivait Henri IV, si à Courance vous coucherez à part, car je pourrais bien, mardi matin, vous aller donner la chemise et vous faire payer ce service par avance. Je vous aime trop*, etc. (Lettre du 24 octobre.)

<sup>2</sup> Un des premiers actes d'Henriette, après ces épousailles, fut d'obtenir la grâce de Joinville. Accompagné de Mayenne, son oncle, le prince vint à Saint-Germain (7 novembre) pour solliciter son pardon que le roi lui accorda de suite, — et, dit-on, qu'il n'eut même pas à *promettre de ne plus retomber dans la même faute*. (H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 200.)

## CHAPITRE IV.

L'enfant d'argent de Cléry. — Négociations pour le nouveau mariage du roi. —  
Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. — L'expédition de Savoie.

Elle passa favorite en titre, comme Gabrielle, et sans qu'Henri IV oubliât du reste de lui faire, de temps à autre, quelque infidélité. Mais il revenait toujours à cette créature captivante, espiègle et fine, si vive, alerte et jolie. C'était la verve, la gaudriole ; et l'esprit l'attachait comme la personne, les sourires et les mines. Elle avait la volupté gaie, amusante ; de la curiosité et de la malice assez pour retenir le roi vieillissant, qui goûtait en connaisseur ce fruit vert et quelque peu acide ; des bons mots, des contes, des joyeusetés imprévues et en même temps des câlineries et des enfantillages qui en auraient pris bien d'autres. Le ménage, toutefois, voyait souvent des disputes, car Henriette avait le caractère pointu<sup>1</sup> et, pour se défendre, usait du bec et des ongles. Sa langue acerbe, maligne et rieuse, ne ménageait personne, et le roi tout le premier était le sujet de ses plaisanteries<sup>2</sup>. — Mais se fiant aux clauses de la promesse consentie, elle désirait un fils et multipliait les rendez-vous. Son amant lui-même les sollicitait en termes fort libres, en phrases cyniquement caressantes, dit M. L. Jarry<sup>3</sup>, la traitant à la guisarde, répétait-il souvent<sup>4</sup>, car il pouvait la considérer comme un caprice chèrement payé. Elle se trouva enfin enceinte, circonstance qui surexcita son orgueil et son ambition, mais qui fut une nouvelle cause d'inquiétude pour l'entourage du roi, — ceux qui voyaient avec inquiétude ses escapades continuelles et en calculaient les conséquences. Il fallait désormais compter avec elle et, en attendant, monter sa maison, lui témoigner plus de respect. Si elle mettait au monde un garçon, la promesse signée allait jouer un rôle grave. Le Béarnais, d'ailleurs, ne pensait qu'à se délivrer des liens que sa maîtresse s'efforçait de resserrer au contraire, trahissant enfin son caractère véritable : l'égoïsme, lorsque justement la grossesse survenait à propos pour le forcer à prendre un parti. Le tendre roman commencé menaçait en somme de finir par un scandaleux mariage. — Henriette, on peut le penser, désirait surtout un enfant masculin, et il y eut alors un incident curieux : petite-fille de Jean Touchet, qui avait été huguenot, elle se rendit dans un des sanctuaires les plus fameux de l'Orléanais, Notre-Dame-de-Cléry, de tout temps fertile en miracles, et y

---

<sup>1</sup> Déjà elle lui faisait des querelles de jalousie, si nous nous en rapportons à une lettre du roi qui porte la date du 31 octobre : *Ce fut par omission, mon cher cœur, que je ne vous mandai point comme j'avais vu cette belle fille ; aussi pensais-je l'avoir dit à votre frère de Marcoussis pour vous le dire. Je trouve qu'elle avait les yeux bien battus, et fort passés depuis le carême-prenant qu'Amiens fut pris, qui est la seule fois que je l'avais jamais vue. Beringhem vient d'arriver, qui m'a rapporté le diamant fort sûrement mis en œuvre. Demain, je fais mes pâques ; mais cela ne m'empêchera pas de vous mander de mes nouvelles, etc.* (Orig. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 31, recto. — *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 750.) Le frère d'Henriette dont parle le roi est le fils légitime de Balzac et de Marie Touchet.

<sup>2</sup> Le roi finissait par la trouver trop éveillée, dit Sully, et regrettait presque l'argent dépensé pour la conquête d'une putain.

<sup>3</sup> Cf. Henriette d'Entragues et son vœu à Notre-Dame-de-Cléry.

<sup>4</sup> Lettre du 23 octobre.

présenta en ex-voto un enfant d'argent<sup>1</sup>. Mais l'opinion de la Cour, en général, comme du pays même, ne lui était pas favorable. On avait trop redouté l'élévation au trône de Gabrielle d'Estrées pour approuver celle d'Henriette. Sully s'était de suite déclaré son adversaire et répétait que, fût-il seul, il se mettrait en travers de ses ambitions<sup>2</sup>. La rouée commère était du reste bien capable de se procurer un enfant par d'autres moyens que ceux du roi<sup>3</sup>. Mais Henri IV déclarait entre temps à Villeroi et au chancelier qu'il **montrerait à son peuple qu'il ne résistait pas à ses désirs** et qu'il avait résolu de se remarier hors du royaume. Le propos fut rapporté à Mlle d'Enragues qui accourut avec des cris, éclata en reproches et en invectives, jurant de se servir enfin du fameux papier. Le roi l'avait écoutée impassible, mais assez mortifié. Il lui assura ensuite que, s'il l'aimait toujours, sa résolution, commandée par les circonstances, était irrévocable, puis déclara à Mme d'Enragues, la mère, que si sa fille continuait à lutter, il ne la garderait pas davantage. La bonne dame craignit une rupture et garantit l'obéissance d'Henriette ; elle espérait que Sa Majesté leur ferait du bien... **Certainement, affirma le roi qui ne croyait pas si bien dire, je la tiendrai toujours pour ma maîtresse.** — Son entourage, cependant, pressait les négociations d'un mariage avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane, et tout en restant ferme dans ses desseins, le roi hésitait à en informer définitivement Henriette, tant il craignait ses récriminations. Il négociait de préférence avec les parents et finit par envoyer de Fontainebleau (21 avril 1600) deux lettres, l'une à la jeune femme, où il se montrait sec et cassant, lui reprochant son ingratitude (!), la légèreté de son âme, son mauvais naturel, — dont il aurait bien dû s'apercevoir d'abord, — et avec une réponse le jour même, lui réclamait la promesse de mariage et le renvoi d'une bague<sup>4</sup> ; l'autre à François de Balzac où il se montrait plus insinuant, mais demandait toujours

---

<sup>1</sup> L. JARRY, *op. cit.* — L'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III, s'imposait une contribution pour le rétablissement de l'église de Cléry, qui avait été ruinée par les huguenots. C'est ainsi qu'on pouvait voir les armes des Enragues sur la troisième fenêtre du côté de la rue, proche de la tour, depuis détruite. Henri III était venu fréquemment à Cléry lorsqu'il souhaitait un fils, car c'était un des pèlerinages les plus fréquentés pour obtenir la fécondité des mariages. Au cours des dernières guerres, Enragues l'avait protégé, y avait entretenu une garnison et même avait intéressé ensuite Henri IV à la restauration de l'église, dont les droits et avantages furent plus tard confirmés.

<sup>2</sup> C'est à propos des amours du roi et de Mlle d'Enragues que le cardinal de Gondy disait que **l'un se laissait gouverner par les sens et l'autre par la malice.** (L. JARRY, *op. cit.*)

<sup>3</sup> Pour se faire reine, ajoutait le même prélat, **elle sera grosse par n'importe quel moyen.**

<sup>4</sup> Mademoiselle, écrivait le roi, **l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eût point été accompagnée de mauvais naturel comme la vôtre. Je ne vous piquerai pas davantage, bien que je le pusse et dusse faire, vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que vous savez, et ne me donnez point la peine de la ravoir par un autre moyen. Renvoyez-moi aussi la bague que je vous remis l'autre jour. Voilà le sujet de cette lettre, de laquelle veux réponse anuyt.** (Bibl. nat. Fonds Dupuy. Mss 407, f° 36, recto. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 9128, f°20.) — Mais, on doit le comprendre, r,'était surtout la promesse de mariage que le roi aurait voulu rattraper. La bague, dont il est question dans sa lettre, est peut-être celle dont parle l'Estoile, achetée sur le Pont-au-Change, mais qu'Henri IV voulut faire voir à des connaisseurs avant de la payer, car, disait-il : **On m'en a vendu une 50.000 écus ces jours derniers, qui n'en vaut pas la moitié** ; et Rosny délivrant l'argent promis aux Enragues avait fait également remarquer avec son insolence habituelle que **la marchandise était bien chère.** Le propos du roi ne serait ainsi qu'une allusion au marché qui l'avait mis en possession d'Henriette.

l'acte souscrit à Malesherbes, avec promesse, s'il le rapportait, de lui dire ses raisons, qui étaient **domestiques et non d'État**, l'assurant pour le reste qu'il était **un bon maître** **1**. — Mais le père et la fille gardèrent un silence de mauvais augure. Le roi, qui désirait un arrangement dans la perspective de son nouveau mariage, hésitait et ne savait comment s'y prendre pour calmer Henriette. Ce fut Mme d'Entragues qui le tira d'embarras ; elle se possédait mieux que sa fille et arriva à lui faire comprendre qu'elle prenait le mauvais chemin ; que rien n'était encore désespéré, et qu'il fallait au moins se faire un mérite de la résignation. Quelques paroles amicales, dont le sens fut interprété favorablement par le roi, amenèrent enfin une détente, et le don de la terre de Verneuil, érigée en marquisat, devint le gage d'un raccommodement, au moins passager. Henriette de Balzac d'Entragues devint marquise de Verneuil**2**. Le monarque, à ce moment, sur les instances de Rosny, devait partir pour Lyon où l'appelaient les affaires de Savoie, et malgré les disputes, malgré les piques et bouderies, il remettait chaque jour, tant avait de puissance sur lui la charmeresse qu'il avait pour compagne. Elle était entrée dans son septième mois de grossesse ; si elle accouchait d'un garçon, il allait se trouver pris entre la promesse qu'il avait faite de l'épouser, — promesse que la marquise s'était bien gardée de lui rendre, — et l'engagement définitif que Sillery, en son nom, venait de signer à Florence, près de Marie de Médicis. La Providence, — ou le hasard, — heureusement pour lui, devait intervenir. Il avait regagné Fontainebleau pour se rapprocher de la Savoie, et Henriette avait obtenu de le suivre, portée en litière à cause de ses couches prochaines, lorsqu'un jour d'orage, la foudre tomba par la fenêtre ouverte dans la chambre qu'elle occupait et passa sous le lit. Henriette, qui était couchée, se sentant lasse, eut une telle frayeur qu'elle fit une fausse couche**3** ; elle mit au monde un garçon que le roi fit ondoyer par le supérieur des Mathurins de Fontainebleau**4**. — Mais la Vierge, qui avait exaucé en somme son vœu de Notre-Dame de Cléry, ne lui accorda rien de ce qu'elle demandait **dans la duplicité de son cœur**, car l'enfant mourut presque de suite. Elle eut une crise terrible de désespoir, toutes ses espérances évanouies, éclata en cris et en reproches. Le roi, après l'avoir vaguement consolée, — heureux sans doute de ce dénouement

---

**1** Cf. Bibl. nat. Fonds Dupuy. Mss 407, f° 36, recto, et *Supp. français*. Mss 1009-41, d'après l'autog. du Mss LETELLIER-LOUVOIS ; orig. Bibl. nat., *Supp. français*. Mss 177.

**2** Verneuil, en latin *Vernogilum*, *Vernoilum* ou *Vernolium*, est à douze lieues de Paris et à trois lieues de Liancourt (aujourd'hui, Verneuil-sur-Oise, arrondissement de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence). Pépin y avait convoqué une assemblée en 755 et l'on y tint un concile sur la discipline en 884. Le château, de l'époque d'Henri IV, fut démoli vers 1760 ; c'était un très bel édifice que reproduit une des planches de Jacques Du Cerceau l'ancien. Le *Voyage pittoresque de la France* (Bibl. nat. imp. L. 15/24, t. I et V) nous a conservé l'aspect des ruines à la fin du dix-huitième siècle. Une vue du château est peinte dans la Galerie des Cartes, au château de Fontainebleau. (Cf. CHAMPOLLION-FIGEAC, *le Palais de Fontainebleau*, 1866, p. 276.) **Ce qui reste des constructions indique leur munificence**, est-il dit dans le *Voyage pittoresque de la France*. (In-8°, 1784.)

**3** Au commencement de juillet 1600, sur les six heures du soir, dit l'Estoile, le tonnerre tomba à Fontainebleau sur une des galeries où il abattit et gâta tous les chiffres de feu Mme la duchesse et du roi. (Cf. les *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 383.) L'accident d'Henriette d'Entragues semble toutefois antérieur, et même d'après le texte du Grand Alcandre aurait eu pour théâtre le château de Saint-Germain.

**4** Cf. *Chronique de Philippe Hurault*, évêque de Chartres. — Hurault, fils du chancelier de Cheverny, avait alors l'abbaye de Royaumont, entre Boran et Luzarches. Le roi lui donna l'ordre d'ondoyer le nouveau-né, mais comme il était trop jeune, ce fut le supérieur des Mathurins qui le suppléa. (Collection Petitot, t. XXXVI, p. 456.)

imprévu, — partit enfin pour Lyon sur les remontrances de Rosny avec Hurault son aumônier et son confident. Il devait s'occuper de plus près de son mariage et d'une expédition qui se préparait contre la Savoie. Mais il s'arrêta à Moulins, où il retrouva Marie de la Bourdaisière, qui accompagnait toujours la reine Louise de Lorraine, et l'on dit qu'il perdit plus d'une semaine entre ses bras. Il n'arriva à Lyon que le dimanche 9 juillet. Le jour où l'on avait signé à Florence<sup>1</sup> le contrat de mariage de Marie de Médicis, il avait offert à Henriette d'Entraques — à titre de compensation ! — le comté de Beaugency<sup>2</sup>, qui fut payé 34.809 écus (?).

Elle était cependant décidée à lutter contre le destin qui lui était si peu favorable, et à la suite de lettres tendres ou aigres-douces il fut décidé qu'elle irait le rejoindre. Sa forte constitution avait à la longue pris le dessus ; mais craignant un contre-ordre, elle prit de suite la route de Lyon, où elle entra enfin le 20 octobre, en litière découverte<sup>3</sup>. *Traitée en reine par le prévôt des marchands et les échevins venus à sa rencontre à la porte du faubourg de Vaise pour la complimenter*<sup>4</sup>, elle trouva à Lyon des lettres du roi qui l'appelaient<sup>5</sup>. Elle le rencontra à Saint-André-de-la-Côte, à mi-chemin de Grenoble, et les *Mémoires de Bassompierre* donnent à ce propos de curieux détails :

Bassompierre, tout jeune encore et qui voulait faire son chemin, désirait suivre Lesdiguères qui préparait une expédition dans la Maurienne. La période des guerres, en effet, n'était pas encore close et il restait à obtenir du duc de Savoie

---

<sup>1</sup> 26 avril 1600.

<sup>2</sup> Claude Goulart prétend même que les revenus de l'année 1600 à Paris payèrent cette générosité.

<sup>3</sup> Henriette fut longtemps malade, dit M. de Lescure ; elle sentait bien que tout était fini, malgré la tendresse du roi, malgré ses promesses. C'est aussi à partir de ce moment qu'elle commence ses manigances. *Se raccrochant comme à une dernière planche de salut à ces mensongères assurances qu'Henri IV devait lui donner imperturbablement jusqu'à la fin, jusqu'au bord du lit conjugal, elle se fit conduire à Lyon, à Chambéry, tenant en quelque sorte le roi en laisse.* (*Les Amours d'Henri IV.*)

<sup>4</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 213.

<sup>5</sup> Mme de Verneuil arrivait juste au milieu des hostilités. *Mon menon*, lui écrivait le roi, nous parvînmes hier en ce lieu de Beaufort à nuit fermante, où nos bagages ne sont pas encore arrivés à cette heure que nous partons pour aller au col de Cornet reconnaître le passage. Il nous fallut hier mettre vingt fois pied à terre, et le chemin est cent fois pire aujourd'hui. La France m'est bien obligée, car je travaille pour elle. Je remets mille bons contes à vous faire que j'ai appris de Messieurs qui sont venus de Chambéry, à quand j'aurai l'honneur de vous voir, qui ne sera, je crois, que dimanche. Ce temps me durera plus qu'à vous. Aimez-moi bien, etc. 11 octobre 1600. (Orig. autog. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 20. — *Lettres-Missives*, t. V, p. 321.) *Mon cher cœur*, j'étais parti si matin pour aller reconnaître les passages que je vous ai mandés, que cela m'a retardé jusqu'à cette heure le contentement de savoir de vos nouvelles, ayant trouvé à mon retour votre laquais arrivé. J'ai baisé mille fois votre lettre, puisque ce ne pouvait être vous. Ne doutez pas que je ne trouve fort à dire ; nous sommes trop bien ensemble pour qu'il puisse [en] être autrement. Je vous le montrerai bien par mon prompt retour. En mon voyage, nous n'avons pas seulement vu la neige, car nous en avons été couverts trois heures durant, aussi épaisse qu'elle est en France en janvier. Et descendus en la vallée, ça n'a été que pluie. Ces messieurs qui venaient de l'Aiguebelette disent bien que le chemin que nous avons fait anuyt est plus haut et plus mauvais. En toutes les Alpes, il n'y en a pas de pire. Je pars demain et espère vendredi être si près de vous, que je vous sommerai de la promesse que vous fîtes en partant, si j'arrivais sans bagage. C'est trop causer, pour être mouillé comme je suis. Bonsoir, le cœur à moi, je te baise et rebaise, etc., 11 octobre 1600. (Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 4, verso. — *Lettres-Missives*, t. V, p. 322.)

la restitution du marquisat de Saluces, occupé depuis 1588 et toutefois annexé à la France par le traité de Cateau-Cambrésis. Le duc avait autrefois répondu à Henri III qui le sommait d'en retirer ses troupes, qu'il ne les y laissait que pour empêcher les huguenots du Dauphiné de s'en emparer. Après la paix de Vervins, une nouvelle négociation avait commencé ; Henri IV, délivré de son plus terrible ennemi, le roi d'Espagne, voulait en terminer avec le duc Charles-Emmanuel, qui voulait faire intervenir le pape, puis en appelait au roi lui-même, et vint enfin à la cour, sous prétexte de traiter, mais de fait pour intriguer plus à son aise : **Qu'il vienne, avait dit le Béarnais ; mais qu'il n'espère pas en être quitte pour une visite et des révérences !**<sup>1</sup> Le duc se présenta avec une brillante escorte (14 décembre 1599) ; Henri IV le reçut à Fontainebleau, lui montra le château, le mena à la chasse, et enfin le conduisit à Paris. Des appartements lui avaient été préparés au Louvre, mais il préféra loger chez le duc de Nemours, qui était son proche parent. Il y eut cependant à la Cour des divertissements nombreux : courses de bague, tournois, banquets, comédie italienne, ballets ; l'étiquette avec un roi garçon — ou du moins qui se conduisait comme tel — était peu sévère, et le duc de Savoie avait une réputation de galanterie qui, dans l'occurrence, trouva bien encore à se fortifier. La liste de ses maîtresses et des enfants qu'il en avait eus, dit-on, égalait celle du roi, si elle ne la dépassait pas. De petite taille, le dos rond, plus que voûté, **il rachetait sa disgrâce physique par tout l'esprit que l'on prête charitablement aux bossus**. Il avait de grands yeux, dont la finesse adoucissait l'audace, le front large et haut, sous des cheveux qu'il portait taillés en brosse et **parut un grand prince à côté d'un grand roi**. Dans ses fourgons, il avait apporté cinq cent mille écus ; à l'occasion du premier de l'an, il les vida. Au roi, qui s'était contenté de lui donner son portrait, il offrit deux vases en cristal de roche, qui lui venaient de son aïeule, Béatrix de Portugal, présent que l'on compara, du reste, à la fragilité de ses promesses<sup>2</sup>. Henriette, qu'il avait gagnée avec un royal présent de **perles, diamants et autres pierres précieuses**, se hasarda de parler en sa faveur. Mais Henri IV n'admettait guère cette intrusion de femmes dans les affaires politiques ; c'était une de ses rares qualités et il serait injuste, de ne pas lui en tenir compte ; il la rabroua si vertement qu'elle n'eut pas envie d'y revenir. Le duc, à côté de Mme de Verneuil, avait pratiqué Bellièvre ; Biron ensuite, esprit inquiet, tourmenté d'orgueil<sup>3</sup> ; il avait eu avec le maréchal un premier entretien sur la route d'Orléans à Fontainebleau, et le sentait prêt à faiblir. Le roi, au cours des conversations qu'il eut avec lui, avait eu l'imprudence de répondre à ses confidences amoureuses par d'autres plus compromettantes ; de se plaindre ainsi de l'humeur intraitable de Biron, de son ingratitude, de sa vanité excessive<sup>4</sup>, allant jusqu'à lui reprocher de n'être

---

<sup>1</sup> J'avais oublié, écrivait Henri IV à sa maîtresse, **de vous demander les couleurs dont il vous plaît que mes Suisses soient habillés. Mandez-le-moi demain, car la venue de M. de Savoie me presse**, etc., 25 novembre 1599. (Orig. autog. *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 753.)

<sup>2</sup> Lors de son voyage dans la capitale, à l'occasion du premier janvier, il avait donné au roi **deux grands bassins et deux vases de cristal, d'un travail très fin et grandement estimé, et le roi lui envoya le même jour une enseigne de diamants avec un transparent qui découvrait le portrait de Sa Majesté**. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 308.)

<sup>3</sup> Parmi ses présents de nouvelle année, le duc avait amené des chevaux qu'il offrit à Biron ; mais le maréchal les refusa par politique.

<sup>4</sup> Henri IV, dit Saint-Simon, était jaloux de la réputation de Biron, **jalousie de valeur et de capitaine** dont il faut bien tenir compte au moment de rappeler la fin lamentable du maréchal. (Cf. *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 69.) Et il ajoute plus loin

vraiment brave que lorsqu'il se battait sous ses yeux. Charles-Emmanuel -répéta ces propos ; il exalta l'orgueil du maréchal, flatta son ambition, en lui offrant la main de sa troisième fille et la souveraineté de la Bourgogne, dont il n'était que gouverneur, et eut finalement partie gagnée. Villeroy et Rosny surveillant leurs menées, les deux complices se virent en secret, à Conflans, et arrêtèrent de communiquer à l'avenir par l'entremise d'un sieur Jacques de La Fin, qui avait été au service du duc d'Alençon et du duc de Guise, et qui devait chaque nuit aller d'un hôtel à l'autre. Ils associèrent aussi à leurs ambitions et à leurs intrigues le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne ; quant à Henriette d'Entraques, elle leur était acquise d'avance, Biron ayant encouragé des premiers ses prétentions matrimoniales. Le duc de Savoie cependant dut repartir. A la fin de février, le roi lui fit dire par Zamet qu'il lui céderait le marquisat de Saluces, mais voulait en échange la Bresse, le Valromey et le pays de Gex, — toute la frontière du Rhône, — lui laissant trois mois pour prendre l'avis de ses conseillers et se résoudre<sup>1</sup>. Le 7 mai, feignant d'accepter ces conditions, il quittait Paris. Mais, au terme convenu, il chercha encore des faux-fuyants, décidé surtout à [pousser le temps de l'épaule](#). Cette fois, cependant, le roi était prêt ; la guerre déclarée le 11 août, Bourg en Bresse et Montmeillant furent enlevés par Biron, qui n'osa pas lever le masque, et par Lesdiguières, et le 20 du même mois, Henri IV en personne alla prendre Chambéry.

Bassompierre avait été retenu par le roi et l'avait, accompagné presque depuis le début de la campagne. Mme de Verneuil, mandée par son amant, s'était rendue à Saint-André-de-la-Côte, et Henri IV y arrivait peu après avec le gentilhomme pour toute escorte. Ils étaient rompus d'avoir chevauché et dès l'abord une querelle éclata avec Henriette au sujet des infidélités du Béarnais avec Mlle de la Bourdaisière, dont elle avait été charitablement prévenue<sup>2</sup>. Mme de Verneuil ambitionnait sans doute beaucoup plus que la fidélité de son amant ; bien plus politique que tendre, en lui elle n'aimait pas l'homme ; elle n'aimait que le roi ; mais elle ne voulait pas perdre ce qu'elle avait gagné. La querelle tournant à la dispute et des paroles aigres échangées<sup>3</sup>, Henri IV, qui était venu avec des intentions plutôt amoureuses, prit brusquement son parti ; il dit à son compagnon de faire seller les chevaux et voulut repartir. Mais Bassompierre, peut-être d'accord secrètement avec la marquise, s'y opposa : [Je dirai bien, fit-il, qu'on selle le vôtre ; mais, pour moi, je me déclare du parti de Mme de Verneuil pour rester avec elle !](#) Le roi fut un peu surpris de cette intervention, mais il en

---

qu'il était jaloux de la gloire des armes jusqu'à se blesser de celle des grands capitaines de son temps, et peut-être encore plus des siens que des étrangers. (*Ibid.*, p. 322.)

<sup>1</sup> L'affaire du marquisat de Saluces discutée en janvier et février, un traité fut signé le 27 par lequel le duc de Savoie retenait Saluces et donnait en échange la Bresse, la ville et la citadelle de Bourg, le vicariat de Barcelonnette, le val d'Esture, ceux de Pérouse et de Pignerol et avait trois mois pour se résoudre à la restitution ou à l'échange. (L'ESTOILE, t II, p. 308.)

<sup>2</sup> Il ne négligeait pas les passantes, d'ailleurs, au cours de ses campagnes. Sur un registre de la commune de Beaufort on lit à ce propos : [Ce 11 octobre 1600, le roi Henri IV est parti conduisant huit mille personnes, ayant fait des siennes et grandissimes folies](#). La tradition locale veut que le curé de Beaufort ait fait allusion aux galanteries du roi et affirme que les gens de ce pays font remonter à Henri IV l'origine de plusieurs familles. (Cf. *Lettres-Missives*, t. I du *Supplément*, note de la page 790.)

<sup>3</sup> Entre ces deux êtres qui ne pouvaient se passer l'un de l'autre, les disputes étaient en somme continuelles. Un jour, dit l'Estoile (juin 1600), elle demanda au roi quand viendrait sa [banquière](#) (Marie de Médicis) : [Aussitôt, fit-il, que j'aurai chassé toutes les putains de ma Cour](#). (Édit. Michaud, t. II. p. 234.)

sut gré à Bassompierre. Les deux amants, en somme, ne demandaient comme toujours qu'à se reprendre ; le gentilhomme finit par les accorder et l'on coucha à Saint-André pour reprendre le lendemain seulement la route de Grenoble<sup>1</sup>. Henriette aurait bien voulu en somme reprendre sa place comme si rien ne s'était passé. Mais à l'arrivée du légat, le cardinal Aldobrandini, neveu de Clément VIII, qui avait fait le mariage italien à Florence, et venait s'entremettre pour le bien de la paix, le roi se laissa enfin convaincre de l'inconvenance qu'il y aurait à ne pas éloigner, momentanément au moins, sa maîtresse. Elle voulait rester quand même, montrer l'engagement pris avec elle et faire annuler le mariage ; mais il la cajola si bien qu'il la décida à partir seule pour Lyon, tandis qu'il revenait à Chambéry recevoir le légat pour la fête de la Toussaint. — De Lyon, les échevins avaient envoyé pour la ramener un bateau couvert, luxueusement aménagé ; elle s'embarqua sur le lac du Bourget, descendit le Rhône et regagna Lyon qui lui fit une réception magnifique, comme autrefois à Diane de Poitiers ; elle reçut même les drapeaux conquis sur le duc de Savoie<sup>2</sup> et les hommages des troupes victorieuses, tandis que son frère — le comte d'Auvergne qui commençait déjà ses menées — cherchait à lever des troupes au nom du roi pour le combattre, et à fomenter des révoltes dans le royaume. En apprenant l'arrivée prochaine de Marie de Médicis, elle avait eu un nouvel accès de colère et en hâte avait regagné Paris<sup>3</sup>. Henri IV prit la poste derrière elle, mais ne fut reçu qu'avec des récriminations, des paroles violentes et des injures même. On sait combien l'époque avait son franc-parler. Henriette, décidément trompée dans ses espérances, lui prodigua les épithètes les plus grossières. Puis elle se ravisa ; elle pensa s'être trop laissé entraîner et lui écrivit (novembre 1600). — La langue écrite autrefois, on peut s'en être déjà rendu compte bien ailleurs, était très différente de la langue parlée. Elle procédait surtout par longues périodes ampoulées et qui semblaient à tous du meilleur goût, peut-être simplement parce qu'on n'avait pas trouvé encore, dans le style familier, la manière de dire clairement les choses, surtout lorsqu'il s'agissait de produire non un billet, comme sont presque toutes les lettres d'Henri IV, mais un morceau de

---

<sup>1</sup> BASSOMPIERRE, *Mémoires*, t. I.

<sup>2</sup> Les drapeaux pris dans le fort de Charbonnières, en Maurienne (10 septembre), furent envoyés à Lyon à la marquise de Verneuil qui les fit exposer dans la grande église Saint-Jean où l'on chanta le *Te Deum*. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 520.)

<sup>3</sup> C'est ici que quelques historiens ont placé la querelle de Joinville et de Bellegarde que nous avons rapportée antérieurement ; Bellegarde qui avait aidé au mariage florentin, se fiant à sa réputation de bel homme, était venu lui débiter des fadaïses et Henriette, se vengeant comme une femme, aurait donné au roi, comme suppléant, le prince de Joinville, futur duc de Chevreuse. Bellegarde avait-il d'ailleurs abandonné Henriette après lui avoir fait la cour ? avait-il refusé le rôle dangereux qu'elle lui offrait de rival du monarque, dont elle espérait éveiller la jalousie, — car les procédés des femmes sont toujours les mêmes, — ou lui en voulait-elle de son officieux empressement à servir les projets d'Henri IV ? Pensait-elle enfin qu'il avait rendu au roi, le matin au lever ou le soir aux heures d'insomnie, quelque mauvais service, ou s'en prit-elle à lui simplement parce qu'il lui fallait quelqu'un ? Toutes ces questions sont restées sans réponse. Joinville, du reste, justifia plus tard, avec Mme de Moret, l'antipathie d'Henri IV ; mais on peut faire remarquer que c'est surtout d'après un propos de Rosny, — si mauvaise langue, — qu'on a insinué qu'il avait été le premier amant de Mlle d'Entragues. On obtint enfin que le roi se contenterait de l'exil du prince qui dut s'éloigner. Cette aventure est donnée par l'Estoile en août 1599 ; c'était, selon lui, une querelle de courtisans. L'affaire aurait été arrangée en octobre.

longue haleine et développant une certaine éloquence. La lettre d'Henriette qui nous a été conservée n'échappe pas à ces critiques :

Je suis, écrivait-elle, réduite au malheur qu'un grand bonheur m'a fait naguère craindre. Il faut que je confesse que je devais cette crainte à la connaissance de moi-même, puisque si grande différence de ma qualité à la vôtre me menaçait du changement qui me précipite du ciel où vous m'avez élevée, en la terre où vous m'avez trouvée. Ce n'est, pas, Sire, qu'en cette chute mortelle, je connaisse avoir plus été en ma fortune qu'un mécontentement qui n'a rien de commun avec les œuvres du sort, car ma félicité dépendait plus de vous que de la puissance du destin, auquel je ne donnerai point la coupe de ma douleur, puisqu'il vous plaît qu'elle soit le prix des joies publiques que la France reçoit en votre mariage ; douleur, à la vérité, que je suis contrainte d'avouer, non parce que vous devez accomplir le vœu de vos sujets, mais parce que vos noces sont les funérailles de ma vie et qu'elles m'assujettissent au pouvoir d'une cruelle discrétion, qui me bannit de votre royale présence et de votre cœur, pour n'être dorénavant offensée des œillades dédaigneuses de ceux qui m'ont vue au rang de vos bonnes grâces, aimant mieux soupirer en liberté dans ma solitude que respirer avec crainte en bonne compagnie. C'est une humeur que votre générosité a nourrie, ou un courage que vous m'avez inspiré, lequel ne m'ayant pas appris à m'humilier aux infortunes, ne peut permettre que je retourne en ma première condition. Je ne vous parle que par soupirs ; car pour mes plaintes secrètes, Votre Majesté les peut sourdement entendre de ma pensée, puisque vous connaissez aussi bien mon âme que mon corps. En mon misérable exil, il ne me reste que cette seule gloire d'avoir été aimée du plus grand monarque de la terre ; d'un roi qui s'est voulu tant abaisser de donner le titre de maîtresse à sa servante et sujette ; d'un roi qui ne reconnaît que celui des cieux... Souvenez-vous, Sire, d'une demoiselle que vous possédez avec ce qu'elle vous doit naturellement, ce qu'elle ne pouvait faire qu'en votre unique foi, qui a autant de pouvoir sur mon honneur que Votre Royale Majesté a sur la vie de votre très humble et très obéissante servante et sujette<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Mss 2945, f<sup>o</sup> 94, v<sup>o</sup> copie. Mss Fontanien, 446-447, p. 78. — Elle ne perdait pas courage, d'ailleurs ; après avoir essayé de la prière, de la résignation, demandé à conserver au moins le titre de maîtresse, elle changea de front, et une histoire rapportée dans la Vie du cardinal d'Ossat, ambassadeur à Rome, indique assez le caractère de ses intrigues dans le moment : Le 7 février 1601, il reçut la visite d'un homme portant l'habit de capucin, Alphonse Travail, qui se faisait appeler le P. Hilaire de Grenoble. C'était un ancien protestant, qui avait fait le métier de soldat, et après son abjuration avait endossé le froc ; il avait les allures d'un soudard, se présentait avec assurance et montra une lettre royale de créance du 19 octobre précédent, recommandant à d'Ossat de lui faciliter des entretiens avec le pape, le sacré collège et les autres prélats. A l'en croire, il était dans les meilleurs termes avec le roi et Mme de Verneuil, qui ne se conduisaient que d'après ses conseils ; lors de son séjour à Paris, le duc de Savoie, dont il était l'agent et l'espion, l'avait en effet, recommandé à la marquise ; il avait encore des lettres du duc de Bar et du cardinal de Lorraine et venait soi-disant à Rome pour solliciter du Saint-Père l'absolution du duc de Bar qui avait épousé la sœur du roi, — une protestante. Henriette, qui jouait double jeu, tout en semblant prendre en main la cause du duc, avait donné au P. Hilaire une mission plus secrète ; il devait remettre au pape la promesse de mariage que le roi lui avait faite, arme dont elle pourrait plus tard se servir pour provoquer la dissolution du mariage de la future reine. (Cf. une de ses lettres, datée de Chambéry. Bibl. nat. Mss Dupuy, 89, f<sup>o</sup> 62.) Mais le P. Hilaire, d'autre part, avait engagé, paraît-il, Henri IV à éloigner sa maîtresse à l'arrivée du cardinal Aldobrandini ; il lui avait conseillé encore de marier Mme de Verneuil et de retirer de ses mains ou de celles de M.

Après ces périodes dans le style noble, Henriette attendit. Le tour en somme était habile avec un homme comme Henri IV, qui se croyait toujours et malgré tout aimé pour lui-même, et la lettre de Mme de Verneuil le flatta d'autant plus qu'il n'avait aucune envie de s'en débarrasser ; il n'aurait voulu que reprendre sa promesse de mariage. Elle resta favorite en titre, toujours est-il, et accompagna même le roi dans une nouvelle expédition contre la Savoie ; mais le duc, instruit par sa précédente mésaventure, crut plus sage de traiter. Il vint au-devant du roi de France et au lieu de bataille, il n'y eut que fêtes et galanteries, où la marquise, a-t-on rapporté, se divertit beaucoup. Les deux princes enfin s'entendirent sur les questions capitales et Henri IV revint à Paris sans attendre la signature du traité<sup>1</sup>, pour reprendre ensuite la route de Lyon et aller au-

---

d'Enragues un écrit (la fameuse promesse), etc. Enfin, continue d'Ossat, dont nous suivons ici le rapport, il me bailla deux lettres écrites de la propre main de la demoiselle, dans l'une desquelles il est question du prétendu écrit, qu'elle fera voir à M. de Nevers, dit-elle, s'il veut entendre au mariage de lui et d'elle. Le P. Hilaire demandait encore une audience du pape pour lui parler d'affaires secrètes... D'Ossat, abasourdi par son verbiage, laissa percer son effroi en songeant que c'était là un capucin bien léger et vain, et une tête pleine de vent et de fumée. Il risqua quelques observations, puis sollicita, mais avec crainte, l'audience demandée. Le capucin ne réussit pas et se plaignit à tort et à travers, tranchant toujours de l'important. Une lettre de Villeroy informa enfin l'ambassadeur que ce devait être un espion du duc de Savoie, aposté pour dénigrer le mariage du roi et les enfants qui en naîtraient, instruit à faire l'affectionné envers Henri IV et la marquise de Verneuil pour en tirer des lettres de recommandation et en abuser ensuite. Aussi le cardinal écrivit-il ensuite (15 octobre) : Je ne me puis assez émerveiller qu'on me commande de mendier à Rome permission de corriger et châtier ce galant. Le P. Hilaire réussit enfin à obtenir une audience du pape ; mais ce qui fut dit dans cet entretien, d'Ossat ne put le savoir. Il eut seulement du P. Monopoli, un capucin ami de Sa Sainteté, des pouvoirs adressés au Provincial de Paris ou au gardien du couvent pour interroger le P. Hilaire rentré en France, et pour saisir ses papiers. L'interrogatoire fut transmis au roi le 7 novembre 1601 et une copie adressée à d'Ossat. (Bibl. nat. Mss. fr. 4020.) L'archevêque de Camerino, nonce du pape, y procéda en présence du P. Pacifique de Suti, vicaire du couvent des Capucins à Paris. On saisit, avec une courte épée à lame très large, tous les papiers du P. Hilaire, dissimulés dans une paillasse, et qui comprenaient deux lettres d'Henriette, d'autres du P. Ange, de M. de Bar et du cardinal de Lorraine. Une de celles de Mme de Verneuil mentionnée plus haut (fonds Dupuy, n° 89, f° 62, autog.) concerne ses projets de mariage et demande s'ils ont chance d'aboutir, le roi devant l'avantager d'une rente de 100.000 livres, — ce qui semble un peu confirmer les bavardages du P. Hilaire à Rome. — Démasqué, celui-ci quitta le froc, se fit prêtre séculier et finit par être roué vif à Paris, le 10 mai 1617, pour avoir voulu attenter à la vie de la reine. (Cf. MARCONVILLE, *Vie du cardinal d'Ossat*, t. II ; Amelot DE LA HOUSSAYE, *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. IV ; L. JARRY, *op. cit.*) C'est à propos des intrigues du P. Hilaire, que M. DE LESCURE (*les Amours d'Henri IV*) écrit : Le roi représenta à Mme de Verneuil que s'il ne pouvait se tirer de son mariage politique, il lui ferait épouser un prince du sang, le duc de Nevers. Le jour même (19 octobre) qu'il ordonnait aux villes de tout préparer pour l'arrivée de la reine, il accordait à Henriette une lettre de créance pour un agent spécial qu'il envoyait à Rome avec des pièces capables de faire invalider le mariage toscan et d'établir que le roi n'avait pu canoniquement se lier avec la Florentine, étant déjà engagé avec la Française. D'après cette version, qui n'est pas en somme plus invraisemblable qu'une autre, il aurait été d'accord avec sa maîtresse pour lui faire prendre, par la suite, la place qu'occupait Marie de Médicis.

<sup>1</sup> Le traité ne fut signé que le 17 janvier 1601 ; le duc de Savoie versait une rançon de guerre de 300.000 livres ; il céda à la France le pays de Bresse, y compris Bourg ; Beaugé, Valromey et généralement tout ce qui dépendait de ladite seigneurie jusqu'au

devant de la reine. Mais les politiques, Sully en tête, qui avaient cru habile de le marier en espérant qu'il se tiendrait désormais tranquille, ne devaient réussir qu'à compliquer sa situation domestique. La sotte Italienne qu'ils lui donnèrent alors n'était pas capable de le faire renoncer à ses anciennes passions, et il se trouva que son union de Florence, si honorable fût-elle, devint le point de départ de nouvelles difficultés, ajoutant aux rivalités anciennes de ministres, de favoris et de femmes, les criaileries et les revendications de l'épouse légitime.

## CHAPITRE V.

L'union italienne. — Portrait de Marie de Médicis. — Henri IV en ménage. —  
La marquise de Verneuil s'introduit à la Cour. — Elle fait le mariage de  
Concini. — Son accommodement avec la reine.

Lorsque le roi se décida à demander Marie de Médicis, on lui avait déjà, nombre de fois, fait des remontrances pour qu'il lui plût se marier à quelque princesse digne de la moitié de son lit, afin de donner à la France un légitime successeur à sa couronne. On voulait en somme le remettre en ménage, sitôt son divorce avec Marguerite de Valois, dont il était séparé depuis de longues années ; qui ne lui avait pas donné d'enfant, et d'ailleurs était aussi bien suspecte aux autres qu'à lui-même. Il est certain, d'ailleurs, qu'avec ses perpétuels caprices, ses complaisances pour toutes les maîtresses que lui procurait le hasard, l'influence que, malgré lui, elles se trouvaient prendre sur les affaires, il devait assommer son entourage, si l'on excepte le petit nombre de ceux qui étaient toujours prêts à pêcher en eau trouble et faisaient leur fortune en exploitant son principal travers. Pour le bien du pays, pour son repos, pour assurer la succession, il fallait le remarier. — Dès 1591, des négociations avaient été commencées avec Florence et l'union projetée devait être surtout une affaire, car Henri IV avait de nombreux embarras d'argent ; il devait à Dieu et au diable, et beaucoup encore au duc de Toscane<sup>1</sup>. Le projet, tout d'abord écarté, fut repris après la mort de Gabrielle d'Estrées, et une lettre écrite par le roi (31 mai 1599), où il remercie le grand-duc de la bonne volonté qu'il témoigne, en dit long sur le caractère de cet arrangement<sup>2</sup>. Le mariage de Florence fut en somme l'œuvre de ses conseillers, de Sully, et, on peut bien le dire, non des meilleures. Mais le roi s'apprêtait à jouer tout le monde, Marie de Médicis qu'il épousait, comme Henriette d'Enragues, à laquelle il avait tout promis sans aucune intention de tenir, et s'il finit par être quinaud dans la comédie, il pouvait toujours se dire qu'il n'avait rien à se reprocher.

On avait expédié Nicolas Brulart de Sillery, alors dans la péninsule, pour obtenir du Pape son consentement au divorce du roi, toujours resté devant l'Église l'époux d'une fille de Catherine de Médicis. Le divorce, on l'a vu, devait d'abord être prononcé pour l'avantage de Gabrielle ; mais les ministres le poussèrent surtout après sa mort. Sillery fut chargé de demander la main de Marie de Médicis, et continua ses négociations auprès du Pape en remplaçant le nom de la

---

<sup>1</sup> Il lui devait, paraît-il, 100.000 écus, empruntés pour la guerre contre l'Espagne ; un million de ducats d'or du soleil, selon d'autres textes.

<sup>2</sup> Un chanoine appelé Baccio Giovanni avait été expédié de Florence à Paris, sous prétexte de régler les anciennes dettes du roi, mais en réalité pour hâter son mariage. Au cours des négociations, il reçut d'Italie quelques caisses de menus objets pour distribuer à la Cour : cinquante paires de gants parfumés et des comestibles, fromages de Mars, salaisons variées, confitures de Gênes, conserves de pêches et douze boîtes de cognac de Portugal. On porta le tout à Vincennes pour le présenter au roi le vendredi saint. Il regarda, goûta la mangeaille, et réserva presque tout pour lui. Mais Rosny eut un don plus sérieux : 10.000 écus pour avoir traité favorablement la question de la dot. (L. JARRY, *op. cit.*)

duchesse de Beaufort par celui de la nouvelle postulante. L'affaire, du reste, fut vivement menée ; le Pape accorda la séparation et la reine Marguerite envoya son consentement presque de suite. Le roi se trouva ainsi remarié lorsqu'il y pensait le moins<sup>1</sup>, et n'osa désavouer ses mandataires<sup>2</sup>. La dot fut fixée à six cent mille écus<sup>3</sup>, et le contrat signé le 25 avril 1600. Henri IV avait envoyé au grand-duc Ferdinand une procuration pour épouser la reine sa nièce, et ce fut Bellegarde qui fut chargé de la remettre, circonstance qui ne fut sans doute pas étrangère au ressentiment que lui porta Henriette<sup>4</sup>. Le 5 octobre, la cérémonie

---

<sup>1</sup> Le 23 mai il avait accrédité auprès du duc de Toscane Frontenac, son ancien et confident serviteur, pour hâter la conclusion du mariage.

<sup>2</sup> Nous venons de vous marier, sire, lui avait dit Sully. Sur quoi il fut un demi-quart d'heure rêvant, se grattant la tête et curant les ongles sans rien répondre ; puis soudain, il dit en frappant d'une main sur l'autre : Eh bien ! de par Dieu, soit ; il n'y a remède puisque pour le bien de mon royaume et de mes peuples, vous dites qu'il faut être marié. Mais c'est une condition que j'appréhende bien fort, etc. (*Economies royales*, t. I, p. 325-326.) Ce que le roi regrettait le plus, en somme, c'était sa vie de garçon.

<sup>3</sup> Le roi avait d'abord demandé 1.500.000 écus.

<sup>4</sup> Henri IV, qui se croyait tenu d'être aimable, avait de suite entretenu une véritable correspondance d'amoureux avec Marie de Médicis ; il écrivait le 24 mai en envoyant Frontenac vers elle : Il vous découvrira mon cœur et que vous trouverez non moins accompagné d'une passionnée volonté de vous chérir et aimer toute ma vie comme maîtresse de mes affections, mais de ployer dorénavant sous le joug de vos commandements, celui de mon obéissance comme dame de mes volontés, ce que j'espère de pouvoir vous témoigner un jour, et vous confirmer en personne le gage qu'il vous porte de ma foi, etc. Le 11 juillet, toujours enthousiaste, il écrit encore : Frontenac vous a tellement dépeinte que je ne vous aime pas seulement comme un mari doit aimer une femme, mais comme un serviteur passionné une maîtresse. C'est le titre que je vous donnerai jusqu'à Marseille où vous le changerez en un plus honorable. Je ne laisserai plus passer d'occasion de vous écrire et vous assurer que mon plus violent désir est de vous voir et avoir près de moi. Croyez-le, ma maîtresse, et que chaque mois me durera un siècle. J'ai reçu ce matin de vous une lettre en français ; si vous l'avez faite sans aide, vous y êtes déjà grande maîtresse. Le 24 du même mois, il commence à lui écrire librement, la priant de faire de même. Il lui envoie des poupines, ajustées et vêtues à la française, et lui promet un très bon tailleur. Il lui demande une faveur (un ruban) et ajoute : J'ai pris les eaux de Pougues, de quoi je me suis bien trouvé ; comme vous désirez la conservation de ma santé, j'en fais ainsi de vous et vous recommande la vôtre, afin qu'à votre arrivée nous puissions faire un bel enfant qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis. Le 23 août, il écrit encore à sa belle maîtresse pour accréditer auprès d'elle M. de Bellegarde : Ma belle maîtresse, j'envoie mon grand écuyer vers vous, avec toutes les procurations nécessaires pour achever notre mariage. Il a d'autant plus désiré ce voyage pour avoir connu n'en pouvoir jamais faire qui me pût être si agréable, ni plus utile pour le bien du royaume. Il la pressait enfin d'accourir et le 24 août la remerciait d'un présent ; il annonçait le départ de M. d'Elbeuf, accompagnant le grand écuyer comme truchement et de nouveau assurait la reine de son affection : Hâtez-vous de venir pour en voir les effets. Le 3 septembre, nouvelle lettre : Hâtez votre voyage le plus que vous pourrez. S'il était bien séant de dire qu'on est amoureux de sa femme, je vous dirais que je le suis extrêmement de vous. Mais j'aime mieux vous le témoigner en lieu où il n'y aura témoins que vous et moi. Bonjour, ma maîtresse, je finis baisant cent mille fois vos belles mains. Le 16 septembre, il remercie sa future d'un beau cheval et sur la fin du mois il se décide à l'appeler sa femme en lui recommandant sa future dame d'honneur, Mme de Guercheville. — C'était le moment où il s'occupait de réduire le duc de Savoie, et à peu près aussi celui où il faisait venir Mme de Verneuil. Il lui semblait naturel de mener les deux intrigues de front. Le 22 octobre, il écrivait encore à Marie de Médicis deux lettres pour se plaindre du retard que le duc de Savoie, qui s'avisait de secourir Montmélian, apportait à l'accomplissement de ses désirs, et la

religieuse avait été faite par le cardinal Aldobrandini, et il y avait eu à la cour de Florence des fêtes, bals, carrousels, courses de bague, comédies, dont l'une même, a-t-on dit, coûta soixante mille écus. Le 19 octobre, la reine gagnait Livourne et s'embarquait sur la galère du grand-duc, [une des plus belles et des plus riches qui aient encore paru sur la mer](#), disent les écrits du temps. La poupe était marquetée d'ivoire, d'ébène, de nacre et de lapis-lazuli ; à l'intérieur, enrichi de pierres précieuses, une tenture, de drap d'or était rehaussée par un semis de fleurs de lis en diamants ; au-dessus du fauteuil sculpté de la nouvelle reine, on pouvait voir sur un panneau les armes des Médicis : cinq tourteaux de gueules, figurés par cinq gros rubis, et le tourteau d'azur ajouté à leur blason par Louis XI, que représentait un énorme saphir, le tout estimé deux cent dix mille livres<sup>1</sup>. Dix galères du Pape, cinq de Malte et six du grand-duc escortaient celle de Marie de Médicis. Le 30 octobre elle était à Toulon et le 3 novembre à Marseille où elle fut reçue par le chancelier de Bellièvre, le connétable de Montmorency, les ducs de Nemours, de Ventadour, de Guise, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry et de Sourdis, nombre de princesses et de grandes dames. Elle était accompagnée de la grande-duchesse de Florence, sa tante, et de la grande-duchesse de Mantoue, sa sœur. — [On avait dressé une galerie depuis le port jusqu'au palais où elle devait loger](#). En sortant de sa galère, elle monta sur cette galerie, où M. le chancelier l'attendait, et lui dit les ordres qu'il avait du roi. Les consuls de la ville, accompagnés de la bourgeoisie, lui présentèrent à genoux deux clefs d'or de la place, enchaînées du même métal ; puis elle fut conduite sous un dais fort riche au palais, ayant autour d'elle les cardinaux et plusieurs évêques. Le samedi 4 novembre, le chancelier, les membres du conseil, les maîtres des requêtes et les premiers officiers de la chancellerie se rendirent à la grande salle de son logis avec les membres du Parlement de Provence pour la saluer. Le dimanche, les principales dames de la ville eurent l'honneur d'entrer dans sa chambre à son lever, et d'assister à sa messe, qui fut célébrée dans une chapelle préparée près de la grande salle royale. Le jeudi 16, la reine se mit en route avec un cortège de deux mille chevaux, gagna Aix et le dimanche fit son entrée à Avignon. Le 2 décembre, enfin, elle arrivait à Lyon<sup>2</sup>. — Mais le roi était absent. Peu empressé, malgré le ton caressant de ses missives, retenu peut-être par Henriette dont la malice avait là une belle occasion de s'exercer, il n'arriva que le 9, sur les huit heures du soir<sup>3</sup>. La reine était à son souper et Henri IV la voulant voir et considérer sans être reconnu, entra dans la salle, qui était pleine tant de gentilshommes servants, que de plusieurs autres. On l'aperçut toutefois et il se retira aussitôt. A

---

correspondance continue, avec des phases alternatives de galanterie et de sécheresse ; le roi semblait aussi pressé d'en finir avec sa femme qu'avec le duc de Savoie et lui faisait des recommandations plus prévoyantes que chevaleresques : [Tenez-vous saine et gaillarde, et assurée que je vous aime extrêmement](#) (27 novembre).

<sup>1</sup> En arrivant sur nos côtes, la reine trouva la galère royale qui venait au-devant d'elle et attirait les yeux d'un chacun, car la mer n'en avait porté de longtemps une plus riche ni plus superbe. (*Histoire des derniers troubles de France*, liv. V, 1606.) La galère qui venait de conduire la reine comptait trente bancs et portait une poupe fort riche à l'intérieur. (*Remarques du maréchal de Bassompierre sur les Histoires d'Henri IV et de Louis XIII*, de DUPLEIX, Paris, 1665.)

<sup>2</sup> L'ESTOILE, t. II, p. 322, 323. — Le même jour, le roi lui écrivait : [Jeudi je partirai et serai samedi près de vous. J'ai eu deux accès de fièvre ; votre vue me guérira](#). (*Lettres-Missives*, t. V, p. 362.)

<sup>3</sup> Le 13 décembre, selon d'autres versions. (Cf. PALMA-CAYET, *Chronologie septenaire*, liv. III.)

onze heures seulement il alla frapper à la porte de sa femme. Il n'avait pas voulu qu'on annonçât sa visite et malgré le froid très vif, il dut attendre une heure et demie au dehors<sup>1</sup>. Il était en habit de guerre et assez négligé, comme de coutume. La reine allait se mettre au lit, déjà toute déshabillée. Elle se jeta à ses genoux, mais il la releva, s'excusant d'avoir tardé si fort, et l'embrassant lui dit : *J'entends que vous me prêtiez la moitié de votre lit, car je n'ai pas apporté le mien*. Le mariage fut ainsi consommé, au débotté, — on pourrait presque dire entre deux portes<sup>2</sup>. Des fêtes furent encore données à Lyon ; on fit de nouvelles cérémonies religieuses, où le cardinal Aldobrandini officia derechef. Mais quand même, pour Henri IV, son alliance avec la Florentine était une déception. Marie de Médicis, il est vrai, n'avait rien qui pût le retenir, ni comme caractère, ni comme femme. *Elle n'apportait ni cœur, ni esprit, ni beauté, mais une des plus fortes dots de l'époque*. C'était une grande et grosse fille, fort blanche, mais qui, sauf de beaux bras, une belle gorge, n'offrait rien que de vulgaire<sup>3</sup>. Elle avait une taille épaisse, la figure lourde, des yeux ronds et inexpressifs<sup>4</sup>, des manières rudes, peu de caresses, un caractère opiniâtre et même acariâtre ; elle était commune et jalouse ; ce n'est pas une femme, c'était une commère, pourrait-on dire, et le roi pouvait la comparer, peu à son avantage, avec la sémillante Henriette, si vive, enjouée, alerte et fine, qui avait ses défauts, sans doute, et restait à peu près une aventurière, mais valait comme femme, et surtout comme amoureuse, dix fois au moins l'épouse légitime. Marie de Médicis<sup>5</sup> n'était que la raison d'État, rébarbative même quand elle voulait être aimable ; l'autre était le caprice, la joie de la jeunesse avec son corps svelte, élastique, nerveux ; c'était la passion sans frein et sans retenue, l'amour avec tous ses emportements et ses folies. Le monarque s'était résigné, — avait fait, comme disent les bonnes gens, *contre fortune bon cœur*, — mais si disposé qu'il fût à s'illusionner, devait regretter ses billets amoureux, car il n'éprouvait aucun enthousiasme. On sait son mot de déception lorsqu'il put contempler sa femme : *Je suis joué*, fit-il ; *elle n'est pas belle !* On lui avait montré en effet un portrait fait à vingt ans, — lorsqu'elle en avait vingt-sept ! — et c'était ce ballot, cette grosse bourgeoise que montre une admirable peinture de Versailles<sup>6</sup>, tout en appas débordants,

---

<sup>1</sup> D'après des récits différents, Marie de Médicis à son souper fut avertie au mouvement des assistants de l'entrée du roi. Elle se leva de table presque aussitôt et rentra dans ses appartements, où il la suivit. Une demi-heure après, il se retira pour souper, et ce fut la duchesse de Nemours qui vint avertir la reine en disant : *Madame, le roi est sans lit ; il prie Votre Majesté de lui faire part du sien*. (H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*.)

<sup>2</sup> Cf. Lettre écrite de Lyon sur la consommation du mariage du roi. (Mss Fontanieu, 446-447, p. 78.)

<sup>3</sup> MICHELET, *Histoire*, t. XIII.

<sup>4</sup> Il faut dire cependant qu'une médaille de Dupré (Bibl. nat.) lui donne un assez joli profil. Mais il n'y a peut-être là que le talent du graveur.

<sup>5</sup> Marie de Médicis avait les yeux gros, le visage plein et arrondi des femmes de sa race, et plutôt l'aspect d'une plantureuse bourgeoise que d'une reine. Elle était fière de ses beaux bras, de sa belle gorge qu'elle se plaisait à laisser admirer. C'est une beauté brune claire, écrivait la duchesse de Bouillon, la bouche un peu grosse, l'œil noir, le front grand, fort embonpoint. C'est une grande douceur au visage. Il n'y a rien qui approche de la défunte Gabrielle d'Estrées. (MARCHEGAY, *Lettres de la duchesse de Bouillon*. Paris, 1875. Lettre du 19 octobre.)

<sup>6</sup> Attique du Nord, deuxième salle, portrait non catalogué placé au centre, en face des fenêtres, entre les n° 3329 et 3357. Avec Henri IV les beaux portraits aux crayons de couleur deviennent rares ; presque tous ceux qui ont été gravés de la belle Gabrielle sont ridicules et parmi les peintures le très beau portrait de Marie de Médicis, à Versailles, est

déjà bedonnante et lourde. Après avoir si bien dupé les autres, le Gascon ainsi s'était dupé lui-même. Marie de Médicis, beauté massive, ne faisait du reste aucune dépense d'esprit, — qu'elle n'avait point, — aucun effort pour lui plaire. Elle était froide, ou du moins Henri IV ne lui convenait qu'à moitié, — demeuré un ancien relaps dans ses idées d'Italienne. Elle avait de plus l'odorat assez fin et s'effaroucha de suite des odeurs sui generis qu'il apportait, odeurs en somme désagréables et que toute la science des parfumeurs n'arrivait pas à masquer<sup>1</sup>. Mais de fait, deux natures furent rarement plus antipathiques, et l'on put dire de la reine, avec assez de justesse, qu'elle n'avait épousé que la situation.

Le ménage était resté à Lyon pour terminer avec la Savoie. La paix conclue, Henri IV se hâta de reprendre la route de Paris pour rejoindre la marquise de Verneuil, qui avait la partie belle désormais, et dont les mines effrontées, les allures gracieuses, même le bagout, la langue acerbe et le caractère pointu lui paraissaient un soulagement. La reine en titre ne devait être qu'un devoir, disons-le mot, une corvée. Il demeura une semaine avec Henriette, et le temps, somme toute, dut être bien employé, car elle se trouva de nouveau enceinte<sup>2</sup>. — Marie de Médicis s'était mise enfin en route avec toute sa cour (22 janvier 1601) et prit son temps. Elle passa par Roanne, Briare, Montargis et se dirigea vers Fontainebleau. Le roi, toujours galant, revint en hâte pour la recevoir et ils séjournèrent cinq ou six jours au château avant de gagner Paris. Marie de Médicis y fit son entrée le 9 février, ayant dans sa litière le jeune César de Vendôme, un des fils de Gabrielle d'Estrées<sup>3</sup>, comme si elle avait voulu marquer par là qu'elle prenait sa succession. Tandis qu'on préparait les appartements du Louvre, elle descendit à l'hôtel de Gondi<sup>4</sup>, puis se transporta chez Zamet, où elle

---

une heureuse exception. On pourrait presque dire qu'il faudra attendre Mignard, les pastels de La Tour pour retrouver des effigies intéressantes.

<sup>1</sup> Quand Marie de Médicis coucha avec lui pour la première fois, dit Tallemant des Réaux, elle ne laissa pas d'être terriblement parfumée, quelque bien garnie qu'elle fût d'essence de son pays. Il puait tellement que la reine se trouva mal, lit-on ailleurs. (*Historiettes*, t. I.)

<sup>2</sup> Le 20 janvier le roi était à Paris ; le 28 à Verneuil.

<sup>3</sup> Au 27 janvier, la lune de miel, semble-t-il, durait encore et la reine ne trouvait pas étonnante cette recommandation : *Baisez mon fils de Vendôme de ma part*. Ensuite elle eut des distractions, car le 13 mars il lui dit : *Vous avez oublié de m'écrire en italien et de m'appeler votre cœur*.

<sup>4</sup> Dans la rue Saint-Honoré, croit-on, et depuis l'hôtel de Vendôme. Henri IV y avait souvent dîné, et Albert de Gondi, duc de Retz, qui avait été un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, y vivait encore. Il ne mourut que l'année suivante âgé de quatre-vingts ans, atteint d'une étrange et cruelle maladie, — un chancre qui le consuma et rongea misérablement avec de grandes et extrêmes douleurs. L'hôtel passa à Pierre de Gondi, évêque de Paris, et enfin à la vicomtesse de Martigues, veuve du duc de Mercœur, qui en donna une partie pour établir les filles de la Passion ou Capucines. (Cf. R. HÉNARD, *la Rue Saint-Honoré*, 1908, p. 221-222.) C'est là que fut d'abord enfermé Ravallac après l'assassinat de la rue de la Ferronnerie. Un autre hôtel de Gondi — où habitait Jérôme de Gondi, parent de l'évêque, qui fut introducteur des ambassadeurs et chevalier d'honneur de la reine — est indiqué comme se trouvant sur la rive gauche, entre les portes Saint-Germain et Saint-Michel, ou plus exactement entre la première et la deuxième tour au-dessus de la porte Saint-Germain et montant vers la porte Saint-Michel. L'entrée de cet hôtel se trouvait rue de Condé ; les rues Monsieur-le-Prince et de Condé indiquent les limites de ses dépendances. Une note de M. A. DUFOUR (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, etc., t. VII, p. 244) indique que c'est dans cet hôtel que descendit Marie de Médicis et que c'est là qu'elle passa la première nuit de son séjour dans la capitale. (Cf. MORÉRI, v<sup>o</sup> Gondi.)

occupa l'appartement de Mme de Liancourt<sup>1</sup>. Henri IV n'avait aucun scrupule à mettre au même rang sa femme et ses maîtresses. La reine alla enfin un soir au Louvre, — à l'impromptu, devrait-on dire, — sans cérémonie et presque dans l'obscurité, les travaux n'étant pas achevés. Mais ce fut un bien autre étonnement et presque un scandale lorsque le roi pria la duchesse de Nemours, désignée pour être surintendante de la maison de sa femme, d'aller chercher Mme de Verneuil et de la lui présenter. — La duchesse d'Angoulême, Diane de France, à laquelle il s'était adressé d'abord, s'était récusée, prise de honte au dernier moment et avait feint d'être malade. Le Béarnais, nous le savons, n'avait guère de tact si l'intelligence ne lui faisait pas faute, et ne vit nullement ce que cette entrevue pouvait avoir de déplacé. On a soutenu du reste qu'Henriette, avec son effronterie habituelle et bien heureuse d'avoir un prétexte pour contempler à loisir sa rivale, pouvait l'avoir sollicitée de son amant ; durant les quelques jours qu'elle l'avait retenu à Verneuil, elle lui en aurait arraché la promesse. La duchesse de Nemours avait des obligations au roi depuis l'algarade de Joinville et n'osa refuser ; suffoquée d'une telle commission, elle se défendit inutilement. Henri IV lui commanda rudement d'exécuter ses ordres, et elle dut obéir. Mais l'entrevue d'abord fut bientôt froide. Le roi avait prié sa femme de faire bonne figure à la favorite en disant tout net : **C'est ma maîtresse ! Je veux qu'elle soit attachée à votre service.** Et lorsque Mme de Verneuil, inclinée devant la souveraine, impassible et muette, prit sa robe aux genoux pour la baiser selon l'usage, Henri IV, jugeant qu'elle n'y mettait pas assez de condescendance, lui saisit brusquement la main et la tira presque jusqu'à terre. De la sorte, Henriette souleva le bas de la robe qu'elle porta ensuite à ses lèvres<sup>2</sup>. Mais Marie de Médicis, mécontente somme toute de l'aventure, se montrait pincée<sup>3</sup>. Elle se reprit vite, toutefois ; elle reçut d'un air tranquille les hommages de la marquise et finit même par la traiter sans aucune apparence de froideur. Henriette, aussi bien, avait affecté de ne rien voir de la gêne du premier moment ; elle jasa, caqueta et se montra même si familière et confiante que la conversation s'engagea. Le roi, satisfait, la fit asseoir à sa table avec la reine et toutes les princesses, tant qu'il fut pour ainsi dire notoire que la situation était acceptée<sup>4</sup>. — La reine à ce moment désirait avoir comme dame d'atours une des Italiennes qui l'avaient suivie en France en même temps que ses sigisbées : Virginio Orsini, son cousin Orlando Orsini et Concini, que les mauvaises langues appelaient l'un le passé, l'autre le présent et le troisième l'avenir ; c'était sa sœur de lait Léonora ou Dianora Dosi, qui prit ensuite le nom de Galigaï, — étrange créature, petite, pâle, maigre, âme de feu dans un corps débile, d'ailleurs de naissance obscure, — **filles d'un menuisier de Florence et la femme la plus laide du monde**, dit Moréri<sup>5</sup>, mais avec laquelle la reine avait été élevée et dont elle ne pouvait se

---

<sup>1</sup> *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, série A, t. III, p. 148.

<sup>2</sup> Selon une autre version, le roi, lui appuyant la main sur la tête, la fit plier le genou jusqu'à terre. (Cf. *Bibl. nat. Dép. des ambass. vénitiens*, filza 42.)

<sup>3</sup> D'après Bassompierre, la reine eut l'air de ne se douter de rien ; mais Mlle de Guise et, d'après elle, Dreux du Radier, disent qu'elle reçut Mme de Verneuil assez froidement et ne pardonna jamais à la duchesse de Nemours d'avoir fait la présentation. C'est, il semble bien, la note juste si l'on veut bien se rappeler le caractère de la femme.

<sup>4</sup> *Négociations diplomatiques avec la Toscane* (t. V, p 458). L'ambassadeur qui rapporte le fait ajoute que **tout Paris était curieux de savoir comment l'entrevue s'était passée et que les langues à ce propos se dérouillèrent.**

<sup>5</sup> Elle n'avait que les yeux pour l'avantager, de grands yeux agités et fiévreux qui étaient admirables. Mais ce n'est là que la tradition ; le très beau portrait de François Quesnel (musée de Rennes) reproduit dans l'ouvrage posthume de Fernand HAYEM, *le Maréchal*

passer. Elle avait accompagné Marie de Médicis en France, et à Lyon le roi lui avait d'abord fait bon accueil. L'ambassadeur Belisario Vinta avait demandé ensuite que le titre de dame d'atours lui fût donné ; mais Henri IV, auquel on avait rapporté son intrigue qui commençait alors avec Concini, avait déclaré que la charge appartenait à la vicomtesse de l'Isle, fille de M. de La Roche, premier écuyer de la reine, et qu'il ne pouvait en laisser à la petite Italienne que les fonctions. Il avait voulu savoir encore si elle était noble et l'on ne put que lui répondre qu'elle était *cittadina*. L'intrigue avec Concini, *de bonne prestance, de beaucoup d'esprit, aimable et de manières obligeantes*, mais qu'elle entretenait avec plus de générosité que de modestie, comme il s'en était bientôt aperçu, lui portait surtout de l'ombrage, et il lui fit dire par Zamet qu'elle eût à cesser ; si elle voulait rester en France, d'ailleurs, elle devait épouser un Français. On a rapporté enfin qu'il avait prié sa femme de renvoyer Léonora à Florence, et que la venant prendre à Nemours pour la conduire à Fontainebleau, *courant à soixante chevaux de poste* après avoir quitté Mme de Verneuil, il s'était montré fâché de voir qu'elle n'avait tenu aucun compte de sa recommandation<sup>1</sup>. De fait, il n'en voulait plus entendre parler, ni de Concini, — haine d'instinct, pourrait-on dire. La Galigai, assistant à la présentation d'Henriette, jugea de suite de quel secours elle lui pouvait être, et en désespoir de cause, rebutée par son mari, — ce fut probablement une de leurs premières querelles, — Marie de Médicis accepta sur le conseil de cette femme de se servir du crédit de Mlle d'Entragues. Ce fut Léonora, intrigante et souple, qui négocia l'affaire, et promit même à Henriette *de la mettre en tel crédit qu'elle voudrait avec la reine*. Les conditions de suite acceptées, la marquise eut vite obtenu le consentement du roi : *Je voulais la renvoyer à Florence, dit-il. Enfin, qu'il en soit selon votre bon plaisir*.

Mme de Verneuil eut ainsi un bon prétexte pour s'immiscer dans les affaires du ménage royal, et Marie de Médicis lui fit à ce moment meilleur accueil. Quelques jours après, on alla à Monceaux (25 février) pour présenter la reine à Mme de Bar, la sœur du roi. Henriette, qui craignait encore une saute d'humeur de son amant, toujours mal en fonds du reste en songeant au mariage qui demeure l'éternelle marotte des femmes, profita de l'occasion pour représenter à Henri IV qu'un prince *qu'elle ne voulait pas nommer*<sup>2</sup> consentait à l'épouser s'il voulait la doter encore de cent mille écus. On discuta l'affaire dans le Conseil et Pomponne de Bellièvre fut d'avis de donner l'argent, tandis que Sully, toujours parcimonieux, opinait pour la négative. *Sire, s'écria enfin Bellièvre, je crois que vous devez prendre deux cent mille écus, et les donner à cette demoiselle ; et trois cent mille et tout, si à moins ne se peut*. Il pensait bien dire : *pour vous en débarrasser*. Mais le roi ne tenait nullement à se débarrasser de sa maîtresse ;

---

*d'Ancre et Léonora Galigai* (Paris, 1910), nous montre qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter au témoignage des contemporains, surtout si l'on veut bien considérer que la tradition, établie par ceux qui devaient flatter les grands seigneurs de l'époque lesquels machinèrent le complot où furent odieusement sacrifiés Concini et sa femme, avait intérêt à montrer les deux Italiens qui en furent les victimes comme des personnages absolument indignes d'intérêt.

<sup>1</sup> Giovannini, le résident florentin, en rendant compte au grand-duc de la présentation de Mme de Verneuil, essaya de justifier le roi. *On raconte à la Cour, dit-il, qu'il se conduit ainsi pour se dédommager de l'affront que la princesse (la reine) lui a fait en se refusant à mettre obstacle à la liaison de Léonora et de Concini*. Mais Giovannini était fort mal avec la suivante, qui lui refusait la porte de Marie de Médicis et trouvait là un bon prétexte pour exhaler son mécontentement. (Cf. F. HAYEM, *op. cit.*, p. 35-36.)

<sup>2</sup> On a vu plus haut qu'il s'agissait de M. de Nevers.

elle-même était trop heureuse de la situation acquise, malgré ses grands airs et ses accès de colère, pour vouloir la troquer au hasard d'une union que nul sans doute ne lui proposait sérieusement. On ne sait, du reste, si elle eut les cent mille écus ; mais lassé d'aller si souvent à Verneuil, heureux aussi de la bonne intelligence — momentanée — qui régnait entre ses deux femmes, il n'eut rien de plus pressé que d'établir Mme de Verneuil au Louvre<sup>1</sup>. Henri IV, lorsque la passion le tenait, devenait l'inconscience même. — La jalousie de la reine, on peut bien le penser, ne tarda pas à éclater. Des complaisants comme il s'en trouve toujours l'instruisaient des propos tenus sur elle par la marquise, dont la malice, sans doute, avait bien de quoi s'exercer. L'ayant vue de près, heureuse de s'en gausser un brin, elle imitait ses manières, contrefaisait son accent italien, ne l'appelait que [la grosse banquière de Florence](#). Peu adroite, aussi bien, Marie de Médicis ne sut pas reprendre sa place ; son caractère s'aigrit, ce qui n'arrangea pas les choses. Elle restait reine pour la forme, pour les cérémonies ; puis, la couronne déposée, rentrait boudeuse dans ses appartements, tandis que son mari allait se dédommager chez l'affriolante Henriette, à laquelle il faisait bien, du reste, de temps à autre quelques infidélités<sup>2</sup>. Mais il se trouva mieux, car les deux femmes se virent enceintes en même temps. Leur aigreur augmenta, et aussi l'embarras d'Henri IV, condamné à subir les récriminations de la reine, qu'il devait respecter, à cause de son rang au moins, et qui, fort mal embouchée de même que sa rivale, ne la désignait plus qu'en disant crûment : [la putain du roi](#). — La cour dès lors se trouva divisée, chacun prenant parti pour l'une ou l'autre, les plus avisés jouant les deux personnages ; mais quand même un parti nombreux — en France on a toujours aimé se mettre de l'opposition — se trouva du côté de Mme de Verneuil, dont les espiègleries, l'esprit alerte plaisaient mieux que les jérémiades, les récriminations sempiternelles de l'épouse légitime.

Un service qu'Henriette rendit encore à Léonora amena pourtant un nouveau rapprochement. La Galigai, tout en maintenant sa faveur près de la reine, ne négligeait pas de faire sa cour à la maîtresse. Nous l'avons vu, elle s'était éprise de Concini — qui devint ensuite le maréchal d'Ancre — durant le voyage de Florence et avait résolu de l'épouser. Concini, qui était d'une famille de diplomates, — son père, entre autres, avait été secrétaire du grand-duc, — descendait, croit-on, des comtes de la Penna et de Catinaia. C'était un cadet sans patrimoine, ayant, disent les potiniers de l'époque, [mangé tout son bien au](#)

---

<sup>1</sup> Tallemant des Réaux dit seulement : à l'hôtel de la Force, près du Louvre, [en quoi](#), ajoute-t-il, [il n'y avait ni politique, ni bienséance](#).

<sup>2</sup> Le tableau de la Cour à ce moment est donné par une lettre du duc de Bouillon à la duchesse de la Trémouille que reproduit M. Léon MERLET, dans sa *Correspondance de Louise de Coligny* (p. 179, note) : [Je n'ai pas vu grande cérémonie, n'ayant vu la reine assise, mais toute debout ; Mlle de Guise, près d'elle, qui travaillait à des bandes de canevas pour tapisserie. Le roi se promène par la chambre avec elle ; Mme de Verneuil y est venue une fois, laquelle fit rougir la reine aussitôt qu'elle la vit, et puis la vient entretenir. La dite marquise a fort souvent des piques avec le roi, qui voit souvent la Bourdaisière ; mais rien encore. Hier au soir, la dite marquise lui dit : Vous voulez aller à la guerre ce soir ! Vous êtes un vaillant homme qui ne faites rien, ne tuez ni ne blessez personne. Le soir, le roi demeure en la chambre de la reine une demi-heure, et puis s'en va à la ville, où La Varenne seul l'accompagne. Peu de femmes et moins que n'en voyait Madame \(la duchesse de Bar\). Mille brouilleries. La marquise de Guercheville est mal avec la maîtresse \(Mme de Verneuil\) ; la signora Galigai avec le maître ; peu de serviteurs, dans cette maison, de qualité. La reine a une façon libre, n'ayant encore guère étudié à celle de reine, fort gaie ou fort triste, etc.](#)

jeu, en garces et autres volupté ; et friponneries ; il était débauché au point qu'à Florence, les pères de famille défendaient sa fréquentation à leurs fils. Il avait servi à Rome de croupier au cardinal Charles de Lorraine<sup>1</sup>, lui a-t-on surtout reproché ; mais ce ne sont là, en somme, que les assertions de ses ennemis, de ceux qui plus tard envièrent sa fortune sous la régence, et tout au plus, on veut bien nous dire qu'il était adroit à monter à cheval et à tous les exercices du corps. Il aimait les plaisirs et surtout le jeu<sup>2</sup>, défaut qui était celui de bien d'autres, et s'était engagé pour suivre comme gentilhomme Marie de Médicis en France ; on a vu, d'autre part, qu'il était déjà compté parmi ses *sigisbées*<sup>3</sup>. Durant le voyage de la reine, il avait courtsié Léonora, qui n'était pas, nous l'avons indiqué plus haut, le laideron que veulent nous montrer certains auteurs de l'époque, et dont il espérait sans doute se servir pour arriver à la fortune. A leur passage à Avignon, toujours est-il, Concini étant tombé malade, elle avait passé des jours et des nuits à le soigner, malgré les commentaires et les méchancetés de l'entourage, puis une fois rétabli l'avait introduit dans les appartements de la reine ; elle lui prodiguait l'argent, les bijoux qu'elle tenait de sa maîtresse, si bien qu'Henri IV, mécontent de ces familiarités excessives, avait interdit les visites du galant<sup>4</sup>. Mais Léonora le reçut ailleurs<sup>5</sup>. Marie de Médicis pressait son mari de consentir à les marier, et, de guerre lasse, il avait non seulement acquiescé, mais promis une dot de 4 ou 5.000 écus, à condition pourtant que les nouveaux époux retourneraient de suite à Florence. La reine ne voulant pas se séparer de sa favorite, la Galigai pensa en fin de compte utiliser de nouveau les services d'Henriette, — toujours heureuse de montrer son pouvoir. La marquise de Verneuil accueillit Concini, — d'ailleurs pour obliger Léonora qui pouvait mettre un frein aux diatribes de la reine, très montée contre elle, et dont les plaintes, en somme justifiées, pouvaient bien un jour être accueillies par son amant ; il fut assidu chez elle, se montra aimable et persuasif, et si l'on ne nous dit pas jusqu'où leurs relations furent poussées, il est certain qu'il la supplia de parler au roi en faveur de son mariage, en supprimant la clause qui devait, avec sa femme, l'exiler de France. Il lui montra qu'en somme ils étaient liés d'intérêt et devait associer leurs influences. — Henriette ne se rendit pas d'abord à ce raisonnement, car elle connaissait les sentiments du roi à l'égard du galant Italien ; mais Léonora ayant promis que la reine elle-même lui en parlerait, elle se décida. Le consentement d'Henri IV, en somme, n'était rien à obtenir pour elle, et ce fut vite fait d'une cajolerie. Le Béarnais, même, selon B. Giovannini, poussa la complaisance jusqu'à s'excuser auprès de Concini de lui avoir tenu rigueur. Il ne le connaissait pas et on lui en avait dit beaucoup de mal ; mais maintenant qu'il était détrompé, il voulait qu'il suivît toujours sa personne, et il assura la reine qu'il lui donnerait prochainement le titre de

---

<sup>1</sup> Fils du duc Charles de Lorraine et de Claude de France, fille de Henri II. Il fut évêque de Metz et de Strasbourg et légat du Saint-Siège dans les duchés de Lorraine et de Bar et les Trois-Évêchés. Il mourut en 1607. On a prétendu qu'il avait chassé Concini pour avoir le mal de Naples. (Voyez l'ouvrage de Fernand Hayem et les auteurs qu'il cite.)

<sup>2</sup> *Mémoires du marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées*. Collect. Michaud, 3e série, t. VI, p. 419.

<sup>3</sup> Lorsque le duc Jean de Médicis, oncle de la reine, se retira de la cour, il dit que son cœur ne pouvait porter de voir un valet préféré à lui par la reine, à laquelle il avait cet honneur de toucher de si près. (L'ESTOILE, t. II.)

<sup>4</sup> On sait le propos que lui attribue Tallemant, du reste selon la tradition : Si j'étais mort, cet homme-là ruinerait mon royaume.

<sup>5</sup> Bibl. nat. *Dép. des ambass. vénitiens*, filza 42.

gentilhomme de la chambre **1**. Les fiançailles eurent bien **2** et le mariage fut célébré presque de suite (12 juillet) à Saint-Germain-en-Laye. La reine avait promis au contrat **bailler et donner la somme de 23.333 écus un tiers, évalués en livres tournois, suivant l'ordonnance, à 70.000 livres****3**. C'était un beau denier ; mais Marie de Médicis, outre cela, fut si reconnaissante à la marquise de Verneuil, qu'elle la traita, dit-on, mieux que toute autre. Elle faisait prendre de ses nouvelles tous les jours, et chaque fois qu'elle recevait des présents, à l'occasion de ses couches prochaines, elle lui en faisait part. Le roi fut heureux de voir ce rapprochement et dès lors accorda tout ce qu'on voulut. Le 27 septembre 1601, elle mit au monde l'enfant qui devait être Louis XIII. — Le roi, sous prétexte de se rapprocher de la frontière de Picardie qui craignait encore un coup de main des Espagnols, était passé à Verneuil**4**, où Henriette revenue de Fontainebleau allait à son tour faire ses couches. Le 27 octobre, enfin, elle donnait aussi le jour à un garçon**5** Henri IV était fidèle un mois. — Mais avec la naissance de l'enfant elle sentit se raviver ses espérances anciennes :

---

**1** Dép. de Giovannini ; cf. B. ZELLER, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 102.

**2** Le mariage de la Galigai et de Concini doit se faire bientôt, écrit Villeroy. La marquise le favorise de tout son crédit pour complaire à la reine qui en est fort contente. (Villeroy au Connétable, 22 juin).

**3** *Revue des documents historiques*, t. I, 1873.

**4** Mon cher cœur, lui écrivait le roi (6 octobre), j'arrivai hier, entre onze et douze heures, las et avec un extrême mal d'estomac. Ma femme se porte bien et mon fils, Dieu merci. Il est crû et rempli de moitié, en ces cinq jours que je ne l'avais vu. Pour moi, j'ai fort bien dormi et suis exempt de toute douleur, hors celle d'être absent de vous ; qui bien qu'elle me soit griève est modérée par l'espérance de vous revoir bientôt... Aimez toujours bien, votre menon, qui vous baise un million de fois les mains et la bouche. (Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 19. Orig. autog. *Lettres-Missives*, t. V, p. 484.) — Mes chères amours, une heure après que je vous ai écrit, La Forest est venu me parler de vos affaires, à quoi je pourvoirai demain... Je courrai le cerf et si j'apprends quelque chose, je vous le manderai. Cependant aimez-moi bien ; gardez-moi bien ce que vous avez dans le ventre... M. d'Entragues a vu mon fils, il le trouve fort beau (8 octobre). (Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 70. Orig. autog. *Lettres-Missives*, *ibid.*) D'autres lettres encore suivent, datées des 15, 19, 26, 27 et 30 octobre. Le 19, il lui écrit : Mon cher cœur, vous m'aviez tant promis d'être sage que vous ne pouvez douter que le style de votre autre lettre ne m'ait offensé. Je vous la porterai et vous jugerez que je n'en pouvais attribuer la cause au jubilé. Ça été la crainte que j'ai toujours eue de votre manque d'amour qui m'a rendu plus facile d'y rapporter vos promptitudes. Je vous l'ai dit souvent, non comme pointilleux, mais comme le craignant plus que la perte de ma vie. Rapportez donc cela à mon extrême passion... Je vous eusse envoyé M. de La Rivière, mais il a fallu qu'il demeure pour pourvoir à mon fils qui a tari sa nourrice, etc. (Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 27. Orig. autog. *Lettres-Missives*, *ibid.*) — Le 26 octobre il est évidemment question de Marie de Médicis dans ce billet : Je vous renvoie la lettre après l'avoir montrée. Elle en a ri et avec une grande modestie m'a dit : *Il fait bon en France comme ailleurs ne se fier à guère de gens. a Nous avons été tout aujourd'hui à la chasse*, etc. (Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 57, Orig. autog. *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 811.)

**5** Le samedi 4 novembre, note d'autre part l'Estoile, le roi étant arrivé le jour de devant à Verneuil. Mme la marquise y accoucha d'un fils que le roi baise et mignarde fort, l'appelant son fils le disant plus beau que celui de la reine qui ressemblait aux Médicis, étant noir et gros comme eux ; de quoi on dit que la reine étant avertie pleura fort. Cependant si nous en croyons le récit de la sage-femme, Louise Bourgeois, dite Boursier (*Récit véritable de la naissance de Messieurs et Dames les Enfants de France*, in-8°, Paris, 1622), il se montrait aussi empressé auprès de la reine. C'était bien la duplicité coutumière du Gascon, qui restait toujours bon politique. — L'enfant de Mme de Verneuil

— La Florentine tient son fils, dit-elle ; mais moi je tiens le dauphin !... Le roi est mon mari, car j'ai toujours sa promesse !

---

fut appelé Henri pour rappeler son père et Gaston en souvenir de Gaston de Foix, l'illustre allié de la famille royale de Béarn. Des réjouissances furent organisées à l'occasion de ces doubles couches, et la reine donna un ballet dont Henriette fit partie, au grand plaisir du roi.

## CHAPITRE VI.

Le complot contre Henriette d'Entragues. — Mme de Villars. — Première conspiration du comte d'Auvergne. — Procès et exécution du maréchal de Biron.

La paix des femmes avait été faite, mais la langue d'Henriette, on peut bien le croire, marchait toujours ; elle était née pour brouiller, pour diviser, dit un de ses historiens<sup>1</sup>. Elle avait continué à imiter les manières, la tournure, l'accent, le parler mi-italien, mi-français de Marie de Médicis, avec un entrain qui amusait le roi, peu disposé à lui imposer silence et qui plus volontiers s'esclaffait de ces folies. Mais la reine que l'on renseignait assidûment le prit assez mal ; elle en parla même à son mari, qui essaya encore de rapprocher ces deux commères, *ne voulant pas qu'on prît au sérieux, disait-il, des bouffonneries faites simplement pour le divertir*. Pour Henri IV, nous le savons déjà, tout ce qui ne l'attaquait pas directement lui importait assez peu<sup>2</sup>. La reine, au contraire, insistait ; voyant qu'on la payait de mots, elle crut sa rivale préférée, — ce qui était bien un peu vrai, — mais eut le tort impardonnable, dans sa situation, d'éclater en reproches, de faire des scènes qui impressionnèrent désagréablement le monarque. Henriette, devenue mère, était aussi plus exigeante ; elle parlait de ses droits, rappelait l'engagement dont le roi n'avait pas tenu compte<sup>3</sup> ; elle répétait volontiers qu'elle seule était la vraie reine, quand *l'autre* — l'intruse — usurpait sa place, et refusa même de permettre que son rejeton fût conduit à Saint-Germain pour être élevé avec les autres enfants du Béarnais<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> M. DE LESCURE, *les Amours d'Henri IV*.

<sup>2</sup> Il souffrait cependant qu'on lui dise de temps à autre ses vérités, et les anciens éditeurs de l'Estoile ont rapporté à ce propos une anecdote curieuse : Un jour que le P. Gontier, jésuite, prêchait à Saint-Gervais, le roi, la marquise de Verneuil et la plus grande partie des dames de la Cour se trouvèrent à son sermon. Ces dames se plaçaient volontiers près de *l'œuvre*, parce que le roi s'y mettait presque toujours. Outre le bruit qu'elles causaient, la marquise surtout faisait des signes au roi pour le faire rire. Le P. Gontier s'arrêta au milieu de sa prédication, et se tournant vers le roi : *Sire, fit-il, ne vous lasserez-vous jamais de venir avec un sérail entendre la parole de Dieu et de donner un si grand scandale dans l'église ?* Toutes ces femmes, et la marquise plus que les autres, n'oublièrent rien pour porter le roi à faire un exemple de ce prédicateur ; mais il n'en fit rien ; le lendemain même, il retourna entendre le P. Gontier et le rencontra comme il allait en chaire. Au lieu de se plaindre de ce qu'il lui avait dit la veille, il l'assura de ne rien craindre et le remercia de ses corrections ; il le pria seulement de ne plus les faire en public. (T. II, p. 365, note 2.)

<sup>3</sup> Henriette ne pardonna jamais au roi le subterfuge de la promesse de mariage et encore en 1608 elle y faisait allusion. A propos d'une promesse analogue que le baron de Termes avait faite à la Sagonne dont il était poursuivi, n'ayant nulle envie de tenir, elle s'écria en présence même de son amant : *Ha ! par ma foi, on dit bien vrai : tel maître, tel valet !* (L'ESTOILE, t. II, p. 461.)

<sup>4</sup> Le roi s'habitua à traiter ses deux femmes de la même manière, tellement, dit un contemporain, que les enfants lui venaient tant de droite que de gauche ; il les aimait également et les faisait élever tous ensemble à Saint-Germain. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. V.) Il n'y eut jamais un père si faible, ajoute Richelieu ;

— Je ne veux pas, disait-elle, qu'il soit en compagnie de tous ces bâtards.

On peut excuser ces criaileries de femmes, peut-être aussi inconsciente l'une que l'autre. Mais il y eut bientôt une brouille complète, et des piques entre les amants, toutefois que le roi eut définitivement sacrifié à la jalousie d'Henriette son ancien caprice, Marie de la Bourdaisière, qu'il voyait de temps à autre, mais qu'il finit par doter et marier<sup>1</sup> ; et une histoire manigancée par une sœur de la défunte Gabrielle — Julienne-Hippolyte d'Estrées, mariée à G. de Brancas, qui fut marquis, puis duc de Villars, — vint mettre le feu aux poudres.

La duchesse de Villars, qu'Henri IV avait regardée peut-être avec un peu trop de complaisance, comme il regardait toutes les femmes, n'était pas une beauté ; elle était jeune et accorte, avec des yeux assez provocants et du reste l'esprit un tantinet pointu<sup>2</sup> ; c'est tout ce qu'on en a pu dire. Elle portait envie à Mme de Verneuil, et lui reprochait de l'avoir remplacée dans la faveur du roi, comme si, à la mort de la duchesse de Beaufort, il eût été tenu de choisir encore dans la famille. A l'exception de cet avantage, les prétentions de Mme de Villars probablement n'existaient pas. — Résolue néanmoins à se débarrasser de la favorite, elle se fit présenter à la reine par Mlle de Guise et saisit le premier moment favorable pour lui soumettre son projet, bien entendu sans lui dire que, la délivrant d'Henriette d'Enragues, elle espérait bien prendre sa place. Marie de Médicis, qui n'avait guère de finesse, n'eut aucune défiance ; elle l'écouta favorablement, l'encouragea même, et d'ailleurs lui promit le secret. Concini, que l'on compte dès cette époque parmi les familiers du roi, eut bien vent du complot ; mais il pensa sagement qu'il valait mieux ne pas s'en mêler ; il attendit les événements. Le prince de Joinville, alors le galant à la mode, une sorte de Richelieu qui s'était donné la mission, pourrait-on dire, de gâter à Henri IV toutes ses bonnes fortunes, — après avoir été fort avant dans les bonnes grâces de Mme de Verneuil, et s'être même battu pour elle contre Bellegarde, — était tombé amoureux de Mme de Villars. C'était l'intermédiaire dont la fine mouche voulait se servir. Elle le cajola, l'enjôla si bien qu'elle finit par en obtenir des lettres que la marquise lui avait écrites ; où elle le traitait sans doute trop familièrement, et de plus, avec son impertinence habituelle, se moquait de son barbon de roi et de sa dondon d'Italienne. Dès qu'elle les eut entre les mains, Mme de Villars se hâta de les montrer à Marie de Médicis, qui passa volontiers sur les brocards qui lui étaient personnels dans sa joie de pouvoir convaincre Henri IV. On rapporte même qu'elle combla de présents la sœur de Gabrielle. Il ne s'agissait plus que de mettre sous les yeux du roi les lettres compromettantes. Mme de Villars hésitait, comme on pense ; mais la reine finit par la décider à agir. — Déjà, on s'étonnait de ses assiduités au Louvre et du bon

---

ce fut par le projet de mariage de sa fille avec le duc de Vendôme — qui n'avait encore que trois ou quatre ans — que le duc de Mercœur fit son accommodement de Bretagne. On nous montre plus tard (1609) le Dauphin [accompagné d'une belle jeunesse de son âge pour venir aux Chartreux](#), et à la suite du petit prince, l'Estoile indique que se trouvaient d'habitude : le comte de Saint-Pol, le marquis de Verneuil, le chevalier de Vendôme et autres (t. II, p. 502).

<sup>1</sup> En annonçant cette rupture, il écrivait à Henriette : [Si elle eût eu à en mourir, j'eusse été l'homicide](#). Mais Marie de la Bourdaisière n'en mourut pas ; elle épousa ensuite Charles de Saladin de Savigny.

<sup>2</sup> Elle avait épousé (1597) le neveu de l'amiral de Villars, tué le 14 juillet 1595. Tallemant dit qu'elle avait la taille, le teint et les cheveux admirables, et la princesse de Conti, heureuse de placer une méchanceté (*Histoire du Grand Alcandre*, édit. de 1786, t. I, p. 90), qu'elle n'avait que [la jeunesse et les cheveux](#).

visage que lui faisait Marie de Médicis, Mlle de Guise surtout, qui lui avait ménagé son premier rendez-vous avec la reine ; on se garda bien toutefois de lui laisser rien deviner, surtout concernant le prince de Joinville, son frère, qu'il s'agissait de perdre. On attendit quelques jours ; puis Mme de Villars ayant rencontré le roi, — sans doute avec intention, — le supplia de lui accorder un entretien particulier, **ayant à lui dire**, ajoutait-elle, **des choses qui lui importaient fort**. Henri IV lui donna rendez-vous dans une église, la fit entrer dans une chapelle et en écarta tous les assistants. Mme de Villars lui offrait aussitôt à lire les lettres qu'elle avait apportées et pour excuser sa dénonciation, argua des **obligations qu'elle avait à sa bonté**, ce qui était cause qu'elle n'avait pu **lui cacher plus longtemps les outrages dont il était l'objet**. Elle ajouta du reste d'autres flatteries, sachant que le roi y était très sensible. Il remercia chaleureusement, mais il était furieux, et comme il ne savait rien faire de lui seul, il chargea un de ses confidents, le comte de Lude, de la maison de Daillon, d'aller jeter des injures à la tête de la marquise, lui reprocher sa perfidie et lui déclarer que jamais plus il ne la reverrait. — Les temps étaient changés, on le voit, et l'on n'en était plus aux jours anciens où il courait après Henriette sur la route de Marcoussis. En même temps, il avait fait venir Sully, toujours son grand conseil. Il voulait faire poignarder Joinville et retirer à la marquise tout ce qu'il lui avait donné ; mais Rosny insinua qu'il devait y mettre plus de modération. **Ne la condamnez pas sans l'entendre**, fit-il, craignant un revirement dans l'humeur du Béarnais. — Henriette, du reste, ne perdit pas son sang-froid et ce fut du ton le plus digne qu'elle congédia de Lude abasourdi. **Comme je suis assurée**, fit-elle, **de n'avoir rien fait qui puisse offenser Sa Majesté, aussi ne puis-je deviner pourquoi il me traite si mal. J'espère que la vérité me vengera de ceux qui lui ont donné de si fâcheuses impressions**. Elle soutint ensuite que les lettres étaient fausses et se retira fièrement dans son cabinet, mais beaucoup plus troublée sans doute qu'elle n'avait voulu le laisser paraître<sup>1</sup>.

Le grand écuyer, Bellegarde, qui était alors amoureux de Mlle de Guise, avait cependant appris l'affaire ; et beaucoup plus pour elle que pour son frère Joinville, la mit au courant. Tous deux purent ainsi combiner une nouvelle machination pour détruire la première. — Le duc de Guise avait un secrétaire qui imitait à la perfection toutes les écritures et qui eût été idéal comme faussaire. Il fut convenu que Joinville soutiendrait que cet homme, amoureux de Mme de Villars et ayant en sa possession des lettres d'Henriette, connaissant sa haine pour Mme de Verneuil, avait arrangé cette correspondance. Le coup était hasardeux, pour n'en rien dire davantage. Mais le roi ne demandait, en somme, qu'à se laisser convaincre. Sa maîtresse le suppliait de lui permettre de se justifier. Il hésita d'abord, la sachant experte en fourberies, — où il se connaissait bien ! puis se décida à écouter ses raisons. Elle sut si bien arranger les choses, les présenter et entortiller que ne sachant plus où était la vérité, où le mensonge ; persuadé à demi, heureux de pouvoir encore la supposer innocente, il finit par passer **l'éponge**. — Joinville, qui se compromit encore dans l'affaire de Biron, dut ensuite aller en Hongrie se battre contre les Turcs avec le duc de Mercœur<sup>2</sup>. Le secrétaire qui contrefaisait si bien les écritures fut envoyé

---

<sup>1</sup> Cf. *les Amours du Grand Alcandre*, t. II, p. 90-95.

<sup>2</sup> Ce fut Mayenne, son oncle, qui remit au nom du prince cette déclaration : *M. le prince de Joinville n'a jamais eu volonté d'offenser Mme la marquise. Ce qu'il a fait et dit n'a été que par une violente passion d'amour qu'il portait à Mme de Villars, dont la vérité a été assez reconnue de tous par les faveurs qu'il en a reçues*. (Bibl. nat. Fonds Fontanieu, n° 454-455.) Le dimanche 1er décembre 1602, rapporte un peu plus tard l'Estoile, le roi qui

en prison, et peut-être ne l'avait-il pas volé. Quant à Mme de Villars, elle eut ordre de retourner chez elle. Elle n'avait gagné à ses petites machinations qu'une ennemie dangereuse et puissante<sup>1</sup>.

Marie de Médicis, heureuse de voir sa rivale en si mauvaise posture, avait fait tous ses efforts pour l'achever. Mais la marquise de Verneuil ne se laissait pas si facilement abattre, ayant bec et ongles pour se défendre. Quand elle eut repris son influence sur le roi<sup>2</sup>, elle rendit coup pour coup, et avec les deux partis qui s'étaient formés à la cour, la reine ne pouvait plus souffrir ceux qui se mettaient du côté de cette putane d'Henriette. — Elle allait avoir du reste une nouvelle occasion de se réjouir, car c'est vers ce temps que se place la première conspiration du comte d'Auvergne, où se trouva mêlée encore Mme de Verneuil, — puisque aucun complot ne se manigançait alors en France, a-t-on très bien dit à ce propos, sans qu'on y trouvât un membre au moins de la famille d'Entraques<sup>3</sup>, et qui cette fois emporta la tête du maréchal de Biron.

Ambitieux, mécontent, toujours du parti hostile au monarque, le fils du vieux maréchal qui avait si longtemps servi Henri III et Catherine de Médicis<sup>4</sup>, avait fait toutes les guerres du Béarnais ; s'était battu à Arques, à Ivry, aux sièges de Paris, de Rouen et d'Amiens, à Aumale et à Fontaine-Française. Le roi, qui lui avait sauvé trois fois la vie sur le champ de bataille, l'avait nommé amiral, maréchal, gouverneur de Bourgogne et de Bresse ; mais d'humeur chagrine, emporté, enivré par les grandeurs et devenu insatiable<sup>5</sup>, — d'ailleurs se croyant continuellement méconnu, — il avait enfin relevé le vieux drapeau de la Ligue et

---

était à Paris, bailla le prince de Joinville en garde à M. de Guise son frère, sans la prière et sollicitation duquel Sa Majesté l'eût envoyé à la Bastille, comme le tenant complice des menées et conjurations du maréchal de Biron ; et dit au prince de Joinville qu'il en remerciât hardiment son frère, lequel il aimait. Deux jours après M. le chancelier l'interrogea, et disait-on que son insigne et franche confession l'avait sauvé de prison, etc. (Édit. Michaud, t. II, p. 433.) On a ensuite des lettres pardonnant au prince de Joinville qui avait ajouté des torts politiques plus graves à ses incartades galantes.

<sup>1</sup> Tallemant, qui consacre une historiette à Mme de Villars, raconte encore l'aventure amusante d'un capucin après lequel elle courait. Elle ne mourut qu'en 1657.

<sup>2</sup> Le roi pour se faire pardonner lui accorda une somme de 6.000 livres que Sully ne paya, comme de coutume, qu'en maugréant. (Le 30 mars, Henri IV lui rappelait encore par un billet le versement qu'il avait à faire.) On montait à ce moment à la Cour le Ballet des Vertus, et Mlle d'Entraques exigea d'y paraître ; vaincue dans la personne de Mme de Villars, la reine dut céder. Marie de Médicis, pour cette fête, était en tête du dernier groupe de huit danseuses. Les récitatifs du ballet avaient été rimés par l'évêque-poète Louis Bertaut. (Cf. l'édit. de 1723, p. 558.) — La marquise rétablie triomphalement, jusqu'à coucher au Louvre, note à ce moment l'Estoile. En témoignage de son innocence, elle fit le jour des Innocents un grand festin aux dames et demoiselles de la Cour. (Édit. Halphen, t. VII, p. 326.)

<sup>3</sup> L. JARRY, *op. cit.*

<sup>4</sup> Tué d'un coup de canon au siège d'Épernay (21 juillet 1592).

<sup>5</sup> Il rêvait d'être prince souverain et avouait familièrement qu'il ne voulait pas mourir avant d'avoir vu son effigie sur un écu. Il était insolent et n'estimait personne, ajoute Tallemant ; il disait que tous ces Jean f... de princes n'étaient bons qu'à noyer, et que le roi sans lui n'aurait eu qu'une couronne d'épines. Il avait toutefois de bons sentiments. On lui apporta un jour une liste de ceux de ses gens qui lui étaient inutiles et qu'il pouvait renvoyer : Voilà donc, dit-il, ceux dont vous dites que je puis me passer ; mais il faudrait savoir si eux se passeront bien de moi. (T. I.) Biron affectait de porter un chapelet, tenant à montrer qu'il était d'abord bon catholique, et parlait toujours de religion.

conspirait avec l'étranger. A la suite d'un voyage à Bruxelles, il avait envoyé en Espagne un ancien ligueur banni, l'Orléanais Eugène Picotté, pour renouer avec Philippe III et l'engager à reprendre le rôle de protecteur de la religion catholique en France, Henri IV couvrant trop à son avis le zèle des Réformés ; il espérait en somme reconstituer la Ligue et s'en faire reconnaître le chef<sup>1</sup>. Le roi lui avait pardonné déjà divers complots et menées hostiles, lorsqu'il fut averti de ses pires manigances. — Les Espagnols, battus et ramenés à la frontière, cherchaient alors à lutter par des voies détournées ; ils fomentaient partout des divisions et des troubles, aidés du reste par le duc de Savoie, qui espérait encore sa revanche, et s'était ménagé, comme il est indiqué plus haut, la complicité de Biron lors de son voyage en France, en lui persuadant qu'on avait manqué à ce qui était dû à son mérite<sup>2</sup>. Durant la campagne, il avait continué ses intrigues avec le duc, cherchant par divers émissaires à provoquer une révolte de l'armée ou une insurrection en France. Mais Henri IV, très au courant de ses tripotages, s'il n'en avait pas les preuves, l'avait paralysé en mettant sous ses ordres nombre d'officiers dont il connaissait le dévouement. Il l'avait seulement engagé à se débarrasser du sieur de La Fin, un Beauvais-Lanocle qui était son agent et aussi son parent. Toutefois, le maréchal avait fait la sourde oreille. — L'année 1601, il avait été envoyé en Angleterre, [le roi désirant assurer la reine Élisabeth de son amitié et lui faire des excuses sur une entrevue qu'elle lui demandait entre Calais et Douvres](#)<sup>3</sup>, et à cette occasion, il avait vu sa terre érigée en duché-pairie. Ce fut au cours de ce voyage qu'il se lia avec le comte d'Auvergne, qui se trouvait de l'ambassade, personnage hardi, intrigant, peu scrupuleux, on le sait, — Tallemant le traite d'escroc ! — et qui se posait en défenseur de sa sœur utérine, Henriette de Balzac, réclamant pour elle des compensations aux engagements que le roi n'avait pas tenus. Selon ses dires, Mme de Verneuil aurait dû être considérée comme reine de France, titre auquel elle avait droit, et son fils devait être reconnu comme dauphin. C'étaient déjà les prétentions de la demoiselle. Mais fut-elle complice des machinations qui furent alors ourdies ? Trempa-t-elle dans le complot ? Le point a été très contesté. Elle laissa faire, toujours est-il. En cas de réussite, elle se serait arrangée pour prendre la première place, — celle qu'occupait Marie de Médicis, — et le plus certain, c'est qu'elle se garda de rien dire. La dissimulation est essentiellement une vertu de femme.

Mais la conspiration se trouva éventée. Sur les instances des Espagnols, à qui il était suspect, Biron avait remplacé le sieur de La Fin par le baron de Lux, chevalier des ordres du roi. La Fin se trouva mandé à Fontainebleau par Henri IV, qui voulait décidément voir clair dans les manigances du maréchal, et le consulta sur ce qu'à l'occasion il devrait répondre. Biron, assez mal inspiré, non seulement lui donna l'ordre de faire prendre le change au roi, mais de brûler ses papiers et même de [se défaire coûte que coûte de ceux qui auraient voyagé avec lui](#). La Fin

---

<sup>1</sup> E. DE LA BARRE-DUPARCQ, *Henri IV*, p. 162.

<sup>2</sup> Depuis 1595, Biron était gagné par les agents de l'étranger. Joueur-passionné, — comme le roi lui-même ! — toujours besogneux d'argent, il était mécontent ainsi que La Noue, que d'Aubigné, que bien d'autres qui valaient mieux que lui, et avec eux il accusait le roi d'avarice. Il prenait de toutes mains, et il suffisait de lui promettre et donner abondamment. Dans la guerre de Savoie, il ne tint pas à lui que l'ennemi ne fût averti de nos plans et que l'ardeur des troupes ne demeurât stérile. On l'accusa même plus tard d'avoir médité l'assassinat d'Henri IV. (BORDIER et CHARTON, *Histoire*, t. II, p. 170.)

<sup>3</sup> La reine d'Angleterre était alors à Douvres. Elle lui aurait peut-être réclamé certaines avances d'argent qu'elle lui avait faites durant ses luttes avec la Ligue ; il jugea plus prudent d'envoyer Biron à sa place. (H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*.)

craignit qu'on n'en vînt à le supprimer lui-même et dévoila le complot en échange de son pardon (mars 1602). — Henri IV ne le voulait pas croire d'abord ; mais il avait ses preuves, la correspondance du maréchal, dont il avait gardé les originaux, n'en remettant à l'étranger que la frauduleuse contrefaçon. Le roi fut atterré ; la trahison était flagrante pourtant, et il lui fallait agir. Biron avait signé avec le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon un pacte de défense mutuelle ; le Poitou, la Touraine devaient se soulever ; on devait à la mort d'Henri IV — que chacun espérait prochaine — faire passer la couronne de la tête du dauphin sur celle du fils nouveau-né d'Henriette, qui allait se trouver légitimé. Le concours des chefs huguenots avait été demandé ; mais ils se méfièrent — ayant aussi d'autres projets — et se tinrent en repos. Quelques troubles seulement eurent lieu dans l'Ouest, et furent aisément calmés. Le roi, sur le conseil de Rosny, se rendit à Blois<sup>1</sup>, où il fit espionner le comte d'Auvergne, et où d'ailleurs la marquise de Verneuil essaya vainement de le retenir ; il gagna ensuite Poitiers, d'où il dépêcha à Limoges le président de Jambleville, et Sully à la Rochelle. — Sur la fin de l'année 1601, Biron avait commencé à recruter **une armée de déclassés et de paresseux répandus dans les rues des grandes villes ou vivant à l'abri des châteaux des seigneurs influents** ; mais le roi qui déjà le faisait surveiller l'avait désarmé, et sous prétexte d'une refonte des canons, on avait enlevé son artillerie de Bourgogne<sup>2</sup>. On lui envoya Fougues d'Escures et le président Jeannin **qui lui parla de sa propre faiblesse, en regard de laquelle il mit la clémence royale**, et sur la menace que fit Henri IV d'aller le chercher lui-même, il dut enfin se rendre à Fontainebleau. Des piquets de cavalerie avaient charge de le suivre, et même de l'arrêter s'il faisait mine de changer de route. Dès son arrivée (12 juin), La Fin le trompa en lui glissant ces mots de mensonge : **Courage, mon maître, ils ne savent rien**. Le roi aurait voulu lui faire avouer la conspiration, lui promettant son indulgence ; il lui fit parler par Sully et par le comte de Soissons, car **il aurait voulu, si nous en croyons Rosny, sauver absolument le coupable**. Le Conseil enfin, ayant délibéré, décida l'arrestation ; mais **ce ne fut qu'à grand'peine qu'Henri IV put se décider à sévir**. Biron, qui continuait à faire parade d'innocence, fut arrêté au sortir du jeu de la reine ainsi que le comte d'Auvergne, et tous deux furent conduits à la Bastille (15 juin)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> De Blois, Marie de Médicis voulut retourner pour voir don Virginio Orsini, auquel elle avait donné rendez-vous. Le roi jaloux était furieux ; mais les choses enfin s'arrangèrent et elle accompagna ensuite son mari à Poitiers. (Bibl. nat. Mss Fontanieu, 446-447.)

<sup>2</sup> Cf. Bibl. nat. Mss fr. 5772, 23169 ; Mss Fontanieu 448-449, p. 194 ; la Conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, factum imprimé, in-18°, sans lieu, ni date.

<sup>3</sup> On se rappelle la scène qui précéda l'arrestation. En le voyant paraître dans les jardins de Fontainebleau, le premier mouvement d'Henri IV fut de lui ouvrir les bras : **C'est bien à vous, maréchal, d'être venu**, fit-il ; **vous-allez tout m'avouer, n'est-ce pas ?** Mais se fiant aux assurances de La Fin, Biron refusa de répondre, et demanda justice de ses ennemis. Le roi lui dit de réfléchir et lui donna rendez-vous pour le soir au jeu de la reine. Le soir, quand Biron pénétra dans la cour du château, un ami inconnu lui fit passer ce billet : **Partez sur-le-champ ; dans deux heures vous serez arrêté**. Mais il ne tint compte de l'avertissement. Le comte d'Auvergne, à son tour, eut le temps de lui dire : **Il ne fait pas trop bon ici pour nous deux !** Mais le roi le prit à part : **Confessez tout**, fit-il, **et je vous pardonne**. Biron se renferma dans les mêmes dénégations : **Eh bien !** fit Henri IV, **le comte d'Auvergne m'en dira davantage ; adieu baron de Biron**. Vitry l'arrêta dans l'antichambre et le comte d'Auvergne, qui avait gagné la cour, sautait déjà en selle lorsque Praslin lui mit la main sur le bras. (Cf. le récit de SULLY, *Œconomies royales*, t. I, p. 397.) On montre encore, dans la visite de Fontainebleau, le salon où jouait Marie de Médicis et que quittait Biron lorsqu'il fut arrêté.

Le procès fut de suite instruit et le maréchal confronté avec La Fin [auquel il dit pouilles](#) ; mais La Fin confirma ses dires, et d'ailleurs les preuves étaient flagrantes. Les débats, qui s'étendirent du 23 au 29 juillet, amenèrent de curieuses révélations. Un des principaux agents de Biron était toujours l'Orléanais Picotté ; le roi d'Espagne et le duc de Savoie, bien entendu, se tenaient prêts à profiter des circonstances ; mais l'accusation mit encore en cause nombre de personnages, parmi lesquels s'étaient fourvoyés des huguenots et des gouverneurs de provinces, le connétable de Montmorency, M. de Montpensier, d'Épernon, Bouillon, la Trémouille, Ventadour et autres, sans parler du comte d'Auvergne. A défaut du fils d'Henriette, la couronne devait être transmise à Condé, et les gouverneurs se seraient établis indépendants dans leurs provinces respectives. Le traité conclu par Biron — en Italie — devait lui donner de nombreux avantages : une princesse d'Espagne ou de Savoie en mariage ; 1.800.000 écus pour entretenir la guerre ; la Franche-Comté, la Bourgogne et la Bresse lui étaient cédées simplement sous condition d'en faire hommage au roi catholique. En outre, la France devenait une confédération de souverainetés locales, avec un monarque électif, dignité que Biron lui-même devait bien se réserver pour l'avenir, car tous les princes du sang devaient être proscrits, ou même exécutés. La Provence, enfin, le Dauphiné et le Lyonnais passaient à la Savoie.

La défense du maréchal fut habile, mais il ne put se laver du reproche de conspiration contre l'État ; de l'intention de régicide et d'avoir traité avec l'étranger pour amener l'invasion du territoire. Il fut condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève ; [ses biens devaient être confisqués et il devait être dégradé de tous ses honneurs et dignités](#). Après la sentence, plusieurs des juges, dit-on, furent émus jusqu'aux larmes en pensant au [sort misérable de cette vaillante épée](#) ; mais on avait pensé surtout au danger qui se présenterait à la mort du roi, si Biron se jetait dans les rangs des Espagnols. — Henri IV, sans doute, aurait pu avoir le souvenir de tant de coups donnés pour sa cause et se rappeler les jours anciens où il avait bataillé aux côtés du condamné. Son attitude inflexible et dure, après un mouvement de généreux élan, donna bien à penser. Mais la reconnaissance est lourde, et malgré les instances des parents et des amis du maréchal, peut-être crut-il nécessaire de faire un exemple. Tout ce qu'il accorda à Biron, fut de lui épargner l'ignominie du supplice en place de Grève ; on l'exécuta dans la cour de la Bastille. — Un astrologue lui avait prédit qu'il mourrait par l'épée. Le glaive du bourreau se chargea de répondre à l'horoscope.

Le récit du spectacle lamentable que fut cette mort a été donné par les auteurs du temps<sup>1</sup> ; par l'Estoile entre autres, qui la rapporte longuement dans son *Journal* :

Sur les onze heures du matin, le 31 juillet 1602, dit-il, M. le chancelier, M. le premier président, accompagnés de messieurs les lieutenants civil et criminel du Châtelet, du prévôt des marchands et des quatre échevins de la ville ; du prévôt Rapin et de quelques-uns de sa compagnie ; des greffiers de la cour, de six huissiers et de quelques sergents, entrèrent à la Bastille, où le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, prédicateur du roi, et Garnier son confesseur, étaient déjà

---

<sup>1</sup> Cf. Bibl. nat. Mss fr. 23369. Recueil de ce qui s'est passé à l'exécution de mort du maréchal de Biron au château de la Bastille, [le dernier juillet 1602](#). P. 229-233.

pour exhorter le sieur de Biron à penser à sa conscience et le faire résoudre à la mort. Mais il n'y voulait aucunement entendre, ne se pouvant persuader que ce fût à bon escient. La compagnie entrée dans la chambre le trouva occupé à conférer trois ou quatre almanachs, considérant la lune, le jour, les signes et autres choses appartenant à la judiciaire. M. le chancelier, après l'avoir salué, lui demanda l'ordre du roi, lequel il lui bailla, le tirant de la poche de ses chausses après en avoir fait refus au commencement ; puis on décousit la croix du Saint-Esprit de son manteau et se firent les autres cérémonies appartenant à la dégradation d'un maréchal de France. Le dit sieur chancelier dit ensuite à Biron qu'ils étaient venus là pour lui prononcer son arrêt de mort et le faire exécuter, et le greffier criminel ajouta : **Monsieur, mettez-vous en état, c'est-à-dire à genoux.** Et il lui lut la sentence ; mais, lorsqu'il en fut à ces mots : condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève : **Voilà, fit Biron, une belle récompense de mes services, de mourir ignominieusement devant le monde !** M. le chancelier prit alors la parole et dit : **Monsieur, le roi vous a octroyé la grâce que vous lui avez fait demander par vos parents, et l'exécution de votre arrêt se fera en ce lieu de la Bastille. — Est-ce la grâce qu'il me fait ?** dit encore le condamné. **Ha ! ingrat, méconnaissant, sans pitié !** Et ensuite proféra plusieurs choses indignes d'une belle âme et de tout homme généreux, disant ainsi : **Et pourquoi n'use-t-il pas de pardon envers moi, puisqu'il le fait à beaucoup d'autres qui l'ont davantage offensé ?** Il nomma ensuite M. d'Épernon et M. de Mayenne, ajoutant que la reine d'Angleterre eût pardonné au comte d'Essex s'il l'eût demandé<sup>1</sup>. **Et pourquoi non à moi, fit-il encore, qui le demande si humblement, sans mettre en ligne les services de feu mon père et les miens, et mes plaies qui le demandent assez d'elles-mêmes ?** Il y eut d'autres débats, et Biron finit par s'en prendre au chancelier, l'appelant homme injuste, sans foi et sans loi, image plâtrée, grand nez, qui l'avait condamné à mort iniquement ; que pour le tort qu'il lui faisait, il l'ajournait à comparaître devant Dieu, dans l'an et jour ; et il marchait à grands pas dans la chambre, le visage conturbé et affreux, répétant : **Ha minimé ! minimé !** Puis il parla du roi et de lui-même, disant : **Eh bien, je mourrai et n'aurai point de grâce ; mais n'a-t-il pas su tout mon secret, et ne le saura jamais de par moi.** Ceux qui étaient présents l'exhortaient à prier Dieu et à penser à sa conscience, mais il répondait que c'était fait, et parla de ses biens ; de ce qui lui était dû et de ce qu'il devait, ajoutant que le roi pouvait disposer du reste. Il dit encore qu'il laissait une fille grosse de son fait, à l'enfant de laquelle il donnait une maison, naguère acquise à Dijon, et six mille écus<sup>2</sup>. Il demanda encore s'il n'y avait là personne qui fût à M. de Rosny, et

---

<sup>1</sup> Pendant son ambassade en Angleterre, la reine Élisabeth lui avait montré d'une fenêtre de son palais, d'où l'on voyait la tour de Londres, un grand nombre de têtes fichées, parmi lesquelles se trouvait celle du comte d'Essex, qu'il avait connu, et **lui fit un discours sur la justice que l'on faisait des rebelles en Angleterre.** (L'ESTOILE, t. II, p. 329. Coll. Michaud.) Sans doute Élisabeth, toujours renseignée, était au courant des menées de Biron, et voulait lui donner un bon avertissement.

<sup>2</sup> Henri IV lui fit remise de la confiscation de ses biens, prononcée par le tribunal ; ils revinrent à la famille et le condamné put tester en faveur d'un bâtard et de sa mère. (LA BARRE-DUPARCQ, *op. cit.*, p. 169.)

s'étant présenté un de ses secrétaires, il lui dit : Dites à M. de Rosny que j'ai toujours été son bon ami et serviteur, et que je meurs tel ; ceux qui lui ont fait entendre le contraire et que j'avais eu dessein de le tuer l'ont trompé. Je lui recommande mes deux frères, en sorte que le petit soit donné à Mgr le dauphin pour le servir, et que mes autres parents lui soient aussi pour recommandés ; je désire qu'il leur donne avis de ne venir de quelque temps à la Cour. Il tira de son doigt une bague qu'il donna à ce secrétaire pour la porter à la comtesse de Roussy, sa sœur, et en donna une autre au capitaine de la Bastille<sup>1</sup> qui était présent.

Lors, l'exécuteur entra dans la chambre et dit que l'heure se passait et qu'il fallait aller. Biron répondit qu'on en devait l'avertir. Allons ! allons ! fit-il. Sur la montée, il rencontra le lieutenant civil, auquel il dit : Monsieur le lieutenant, vous avez de très méchants hôtes, et si vous ne prenez pas garde à vous, ils vous perdront, — entendant parler du seigneur de La Fin et du vidame de Chartres, son neveu<sup>2</sup>. Quand il fut près de l'échafaud, ceux qui étaient là — environ soixante-dix — ayant fait quelque bruit, il dit : Que font là tant de marauds et de gueux ? Puis il monta sur l'échafaud, suivi des docteurs Magnan et Garnier ; d'un valet de la garde-robe du roi qui lui avait été donné pour le servir dans la prison, et de l'exécuteur. Mais cet homme ayant voulu mettre la main sur lui, il lui dit de se retirer en arrière et de se garder de le toucher autrement que de l'épée, lui demandant seulement ce qu'il avait à faire. Lors, il se dépouilla de son pourpoint et le donna au valet. Le bourreau lui présenta un mouchoir blanc pour se bander les yeux ; mais il voulut employer le sien, qui se trouva trop court, et redemanda celui de l'exécuteur. S'étant mis à genoux, il se releva brusquement dans un cri de détresse, demandant : N'y a-t-il point de miséricorde pour moi ? Et de nouveau il dit au bourreau de se retirer, et qu'il ne l'irritât point et ne le mît au désespoir, s'il ne voulait qu'il l'étranglât, et plus de la moitié de ceux qui étaient présents ; desquels plusieurs eussent voulu être hors, voyant cet homme non lié parler de cette façon. Il se remit enfin à genoux, se rebanda les yeux, et tout incontinent se releva encore, disant qu'il voulait une dernière fois voir le ciel, puisqu'il n'y avait pas de pardon pour lui, et qu'il ne devait plus le voir jamais. Pour la troisième fois, il se mit à genoux ; mais comme il levait la main pour enlever encore son bandeau, et disait à l'exécuteur qu'il ne lui tranchât point la tête qu'il n'eût dit son *in manus*, celui-ci fit son coup. Biron eut deux doigts offensés, mais la tête tomba à terre<sup>3</sup>, d'où elle fut ramassée et mise dans un linceul blanc avec le corps, qui fut le soir enterré à Saint-Paul<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> M. de Ruvigny, qui commandait encore au château de la Bastille en 1606.

<sup>2</sup> Prégent de La Fin, neveu de Jacques de La Fin, qui se trouvait parmi les accusés. (F. COMBES, *Lectures à la Sorbonne*, t. I, p. 4.)

<sup>3</sup> Voisin, greffier, lui ayant prononcé son arrêt, dit une autre relation de l'époque, on lui donna Me Garnier, docteur en théologie, prédicateur ordinaire du roi, et Me Meyna, aussi docteur et curé de Saint-Nicolas-des-Champs, pour le conseiller et confesser. Il pria qu'on ne le liât point, ce qui fut accordé. Il alla volontairement au supplice, conduit seulement par six huissiers de la cour et le greffier ; et étant au pied de l'échafaud, il se mit à genoux sur le premier degré, où il fit sa prière. Ensuite, il monta sur l'échafaud, où

Toutefois, lors du procès, on n'avait produit qu'une partie — vingt-sept pièces seulement — de ce qui avait été livré à la justice. Le roi avait donné ses instructions aux juges, afin de pouvoir ensuite pardonner aux coupables. Le comte d'Auvergne, instruit par le sort de Biron, fit des aveux et raconta en détail toute la conspiration. Les autres l'imitèrent et le 2 octobre Henri IV faisait sortir de la Bastille le frère d'Henriette après des exhortations paternelles<sup>2</sup>. C'est qu'il voulait surtout se rapprocher de sa maîtresse qui le sollicitait à ce propos, et qui était d'ailleurs appuyée par Henri de Montmorency, beau-père du bâtard de Charles IX<sup>3</sup>. Le comte d'Auvergne, dans un entretien qu'il eut avec le roi, poussa la duplicité et la complaisance jusqu'à lui conseiller de ne pas trop ébruiter la faveur dont il l'honorait, afin qu'il pût continuer sous main ses intelligences avec l'Espagne et l'en faire profiter. — Le Béarnais apportait, dans les affaires politiques au moins, un certain fond de loyauté qui se révolta à la proposition. Il finit par l'accepter néanmoins ; mais l'autre ne sut même pas remplir par la suite les conditions qu'il avait lui-même posées.

Marie de Médicis avait suivi avec intérêt, on peut le penser, l'instruction de cette affaire où se trouvait mêlée sa rivale. Les prétentions d'Henriette redoublaient sa fureur, et les choses s'arrangeant à la fin, les hostilités entre les deux femmes reprirent de plus belle. Le roi, tiraillé des deux parts, placé entre celle qu'il aimait

---

il se dépouilla lui-même de son pourpoint ; et en l'ôtant par-dessus sa tête, il fit tomber son chapeau, lequel ne lui avait pas été ôté. Il se banda lui-même, sans vouloir permettre que le bourreau le touchât, et le bandeau lui servit en même temps à retrousser ses cheveux par derrière, ne voulant pas que le bourreau les coupât ; et s'étant ensuite mis à genoux, il eut la tête tranchée dans le moment. (Extrait des registres de l'Hôtel de Ville, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1834, p. 36.) Le bourreau le frappa d'un coup si terrible que la tête vola jusqu'au milieu de la cour. (Bibl. nat. Mss 23369.)

<sup>1</sup> Cf. L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 335-336. — Le chroniqueur ajoute des détails assez curieux sur la personnalité de Biron. Il était, dit-il, de moyenne taille, noir de visage, assez gras et avec les yeux enfoncés, ce qui lui donnait un mauvais regard ; au reste grand guerrier, hasardeux jusqu'au bout, cupide de vaine gloire, ambitieux démesurément, fier et hautain, avec une superbe intolérable. Quant à la religion, si peu chrétien, qu'il se fiait plus au diable qu'à Dieu. Sa mort causa une impression immense, et de fait, c'était le premier coup de force d'Henri IV. Chacun en discourt selon sa passion, et plusieurs bons catholiques espagnols allaient tous les jours à Saint-Paul donner de l'eau bénite au corps du maréchal et lui faisaient dire force messes. Il y eut aussi nombre de pièces de vers selon la mode du temps, et Biron eut même les honneurs de la chanson populaire. (Cf. *la Chanson bretonne*, publiée dans le *Bulletin de la Langue*, etc., 1854, p. 245.)

<sup>2</sup> Le mercredi 2 octobre, le comte d'Auvergne fut tiré de la Bastille et mis en liberté, le roi lui ayant donné l'honneur et la vie après un avertissement de l'état misérable auquel il s'était précipité, de la lourde faute qu'il avait perpétrée et une exhortation de prendre garde à soi pour l'avenir. Sur laquelle délivrance, qui ne plaisait pas à beaucoup, fut publié à Paris et à la Cour, le sixain suivant :

Ô grand Dieu, quelle iniquité  
Deux prisonniers ont mérité  
La peine du même supplice :  
L'un qui a toujours combattu  
Meurt redouté (pour) sa vertu.  
L'autre vit par l'amour du vice.

(L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 339.)

<sup>3</sup> Le comte d'Auvergne avait épousé Charlotte de Montmorency ; il en eut Louis-Emmanuel, duc d'Angoulême, comte d'Alet, qui mourut en 1653. (MORÉRI.)

toujours et qui sortait de cette sorte équipée hautaine et triomphante<sup>1</sup>, et l'autre qu'au moins par convenance il devait respecter, ne savait plus où donner de la tête. Il était bien puni par où il avait péché et les affaires de femmes finissaient par lui prendre plus de temps que celles du royaume<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Rien ne prouvait expressément la complicité d'Henriette, — au moins d'après les pièces produites au procès, — mais nous savons qu'en 1605 encore elle fut interrogée sur un portrait de Biron qui avait été saisi dans ses coffres, à Verneuil. Ce portrait, en cire ou ivoire, avait été exécuté par Jean Pol, peintre et sculpteur en ronde-bosse, qui l'avait même orné d'une écharpe de couleur isabelle. Le même artiste avait fait des portraits du roi et de la fille de la marquise de Verneuil. (Bibl. nat. Mss p. 4156. f ° 217-219.)

<sup>2</sup> La Fin, qui avait vendu les conspirateurs, toucha quelque temps après le salaire de sa bonne action. Il fut tué sur le pont Notre-Dame. (Cf. plus loin, chapitre X de cette première partie.)

## CHAPITRE VII.

Maladie du roi. — Les menées contre Sully. — Préliminaires d'une nouvelle conspiration. — Querelles avec Henriette et avec la reine. — Intervention de Rosny. — Tripotages et menées de la marquise de Verneuil.

Dans l'un de ses interrogatoires, mis en demeure de s'avouer l'auteur des lettres que La Fin avait remises au roi, Biron pour toute défense avait répondu : Je ne puis affirmer si toutes ces lettres sont de moi. La marquise de Verneuil, lorsqu'on lui présenta les soi-disant lettres écrites par elle au prince de Joinville, ne s'est-elle pas écriée à première vue : *Ma main a donc trahi mon cœur !* Puis les regardant plus attentivement, ne les a-t-elle pas désavouées ?<sup>1</sup> Le roi pensa qu'il pouvait accepter ce témoignage indirect d'un homme dont la tête était en jeu ; Henriette sans doute n'était pas innocente à ses yeux, mais elle était toujours charmante ; avec les ragots de Mme de Villars, il avait pu avoir des doutes sur la paternité du petit duc de Verneuil ; dès lors il ne garda plus les mêmes scrupules et envoya pour son fils, au Parlement, des lettres de légitimation<sup>2</sup>, — ce qui lui donnait le droit de posséder des biens, de recueillir des successions, de parvenir aux charges et dignités du royaume. Ces lettres furent enregistrées le 18 février, à la requête du procureur du roi, et le 25 à la Chambre des Comptes. Le 21 janvier 1603, Mme de Verneuil enfin mit au monde une fille qui fut nommée Gabrielle, dans le logis de la reine qu'on appelle à cette heure l'hôtel de Madame, dit l'Estoile<sup>3</sup>, et du fait se retrouva en faveur. La femme et la maîtresse étant toujours en guerre, ajoute M. de Lescure<sup>4</sup>, le roi n'avait d'autre ressource que de leur faire alternativement un enfant ; il ne respirait jamais qu'entre deux grossesses et ce n'était que la satiété de l'amour qui le ramenait à la politique<sup>5</sup>. Mais Marie de Médicis, à ce coup, fut reprise de colère ; elle ne voulait plus admettre que cette rivale existât ; elle accablait son mari de récriminations, et sans Rosny qui arrêta sa main, dit-on, que de colère elle l'eût souffleté<sup>6</sup>. Il y a

---

<sup>1</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 246.

<sup>2</sup> Cf. procuration d'Henriette d'Entragues pour la légitimation de son fils. (Orig. parchemin. Archives nat., J. 1043, n° 33.)

<sup>3</sup> L'hôtel de Soissons, construit par Jean Bullant pour Catherine de Médicis, sur l'emplacement duquel, en 1726, on a bâti la halle au blé. A la mort de Catherine, l'hôtel passa à Christine de Lorraine, duchesse de Toscane, sa petite-fille, et fut la résidence de Mayenne. En 1601, Catherine de Bourbon, sœur du roi, en fit l'acquisition et le céda ensuite à Charles de Bourbon, comte de Soissons. On sait qu'il en reste la colonne astrologique de la reine, au pied de laquelle on a ajouté une fontaine. (Cf. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI. 1879.)

<sup>4</sup> *Les Amours d'Henri IV*.

<sup>5</sup> Le 22 novembre 1602, Marie de Médicis avait accouché également d'une fille, Élisabeth de France, qui fut mariée en 1615 à Philippe IV, roi d'Espagne.

<sup>6</sup> Comme son humeur était entièrement contristante et attachée à sa propre volonté, il a été impossible de la réduire à vivre avec douceur et respect avec le roi... Un soir, après une dispute, elle sauta du lit et lui égratigna la figure. (Bibl. nat. Mss Fontanieu, 446-447. *Les Principaux sujets de la mauvaise intelligence d'entre le roi Henri IV et la reine Marie de Médicis*, p. 177 ; *Anecdotes sur Henri IV et Marie de Médicis*, *ibid.*, p. 189.) Nous sommes loin, on le voit, des affirmations de Richelieu lui faisant dire que, si elle

toujours un côté comique dans les histoires du ménage royal, qui très souvent tournent à la bouffonnerie. Avec Henriette, à vrai dire, c'étaient d'autres piques, des querelles journalières, suscitées de même par la jalousie, jalousie de position, sinon jalousie de femme à femme ; **ils ne faisaient plus l'amour qu'en grondant**, écrit Sully. Pour avoir un peu de repos enfin, le roi prit prétexte des affaires du royaume et partit pour Metz, où les bourgeois tenaient assiégé dans la citadelle le lieutenant du duc d'Épernon, leur gouverneur. Il se fit même accompagner de la reine, et de Metz gagna Nancy ; mais de retour à Fontainebleau, s'étant attardé un soir dans les jardins, il prit froid et gagna des coliques néphrétiques. L'attaque même parut si sérieuse que l'on manda Sully, Villeroy, le chancelier de Sillery ; mais la robuste constitution d'Henri IV, malgré les incertitudes des médecins, triompha du mal. Ils lui avaient interdit la chasse et tous les exercices violents, — lui avaient même recommandé la sagesse avec les femmes, — *abstineat a quavis muliere, etiam Regina*, disait l'ordonnance. Toutefois, le troisième jour les souffrances se calmèrent et Sully le venant voir le trouva presque gaillard. — On sait combien nos aïeux aimaient à s'arrêter sur les récits d'apothicaires ; le bouillon pointu, les fonctions les plus triviales de l'humanité leur semblaient des sujets bienséants de conversation et l'on ne faisait pas la fine bouche pour parler du pot de nuit ; tout le dix-septième siècle s'esclaffera devant la seringue de M. Purgon et dans les *Journaux* de Louis XIV, le roi prend plus de lavements qu'il ne gagne de batailles. Lorsque Rosny se présenta, Henri IV était encore au lit, la reine assise à son chevet et lui tenant la main. Il déclara à son ministre qu'il avait déjà **pissé** trois fois, et la dernière facilement. Il voulut même renouveler devant lui l'expérience, et — si l'on ne dit pas qu'il lui fit tenir le vase — il fut constant du moins que tout danger était écarté. Cependant, au cours de sa maladie, le Béarnais avait longuement réfléchi sur la situation où se trouverait sa femme si le sort décidément lui était contraire :

— Priez Dieu que j'en réchappe, lui avait-il dit enfin, et je ferai en sorte que vous soyez, à l'avenir, obéie et respectée.

C'était déjà pour Marie de Médicis la perspective d'une régence<sup>1</sup> et les craintes des médecins durèrent assez longtemps, même, car le 10 décembre, veille de la Saint-Martin d'hiver, la reine dut assister au Conseil comme future tutrice du dauphin<sup>2</sup>. Mais elle se trouva d'autant plus satisfaite alors que ce fut le moment que choisit Henriette d'Entraques — peut-être également inquiète de voir disparaître le Béarnais — pour essayer un rapprochement.

Madame, dit-elle en se présentant chez la reine, vous m'avez fait tant de fois mauvais visage que je n'osais plus vous apporter mes hommages. Il y a bien longtemps, je puis vous l'affirmer, que le roi ne m'a vue, et avec la grâce de Dieu je me garderai si bien à l'avenir que Votre Majesté aura tout lieu de me rendre ses bonnes grâces.

---

n'était pas sa femme, il donnerait tout son bien pour l'avoir comme maîtresse. Il est vrai que quelques pages avant il répétait, d'après Sully, **qu'on ne les avait jamais vus huit jours sans querelle**. (*Mémoires*, édit. Michaud, t. I, p. 9 et 11.)

<sup>1</sup> Plus de deux ans avant la mort du roi, lit-on dans le manuscrit Fontanieu 446-447, elle s'inquiétait des moyens qu'il fallait tenir pour y arriver. On voit que la perspective d'une régence, pour Marie de Médicis, remontait beaucoup plus haut.

<sup>2</sup> Sur la fin de septembre (1603), dit l'Estoile, le roi eut une attaque de goutte **qui lui commença en ce mois**. (Cf. édit. Michaud, t II, p. 350.)

— S'il en est ainsi, répondit Marie de Médicis, qui ne pensa guère à contester cette affirmation, je vous traiterai comme ma propre sœur.

Mais la cause principale de la démarche de Mme de Verneuil, c'est qu'elle avait une intrigue à ce moment avec le comte de Soissons<sup>1</sup>, qui peut-être succédait à quelques autres, ayant moins laissé de traces ; prévoyant la mort du roi, elle tenait à se mettre bien avec son ancienne rivale. Aussi lorsque Henri IV, enfin remis et le confesseur renvoyé, se présenta chez elle pour se dédommager d'une longue abstinence, il trouva porte close. Il ne se rebutait pas facilement, du reste, et vint la surprendre un matin dans sa chambre. L'explication fut courte et peu amicale :

— Qui vous amène à cette heure, commença la marquise... Il y en aura un de trompé de nous deux. Je voudrais ne jamais vous revoir, car je n'ai reçu que du mal de vous...

— Madame, s'écria-t-il, je ne mérite ni ces reproches ni cet accueil...

— N'insistez pas, c'est inutile, répondit-elle sèchement. Il se retira mécontent, et pris de soupçons la fit surveiller. L'intimité du comte de Soissons avec Henriette l'avait déjà inquiété, et ce fut encore par Sully qu'il apprit le fin mot de l'histoire. Récemment, il avait signé, sans y trop regarder, divers décrets portant création de nouveaux impôts ; le comte de Soissons devait en profiter en grande partie, mais aussi la marquise de Verneuil. C'était, entre autres, une imposition de 15 sols par ballot de toile entrant ou sortant du royaume, ce qui pouvait valoir, au dire du comte, de 8 à 10.000 écus par an. Le roi avait accordé les 15 sols, mais à condition que l'impôt en question n'excéderait pas 50.000 livres ; il avait voulu de plus consulter Sully, qui n'eut guère de peine à lui remontrer qu'il faisait, au bas mot, un don de 300.000 écus, don ruineux pour le commerce de plusieurs provinces. Mais Henriette, intéressée dans l'affaire, avait besoin d'argent ; elle avait toujours besoin d'argent<sup>2</sup>. Elle pensa qu'elle devait surtout circonvenir Sully, qui tenait les clefs de la cassette royale et s'était opposé au Parlement à la ratification de l'édit. Poussée par le comte de Soissons qui s'était querellé déjà avec le ministre pour la même cause, et d'ailleurs n'avait pu venir à bout de sa résistance, elle l'alla trouver justement comme il sortait de son cabinet de l'Arsenal pour se rendre au Louvre [avec un petit agenda roulé autour du doigt](#). La marquise s'informa [que c'était](#) d'un petit air dégagé qui déplut à Rosny, car il répondit avec humeur : [Ce sont de belles affaires, madame, où vous n'êtes pas la dernière](#). Et il lui montra une liste de vingt-cinq ou trente édits qu'on devait alors établir à seule fin d'avoir de l'argent pour satisfaire les quémandeurs. Henriette s'y trouvait portée comme sixième sollicituse :

---

<sup>1</sup> Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, gouverneur du Dauphiné et de Normandie, pair et grand maître de France. C'était un fils de Louis de Condé, tué à Jarnac ; il mourut en 1612. (MORÉRI.)

<sup>2</sup> La marquise de Verneuil, dit M. L. Jarry, usait volontiers de sa faveur, en outre au profit de sa famille. Avant le complot de Biron, elle avait demandé le maréchalat pour son père, quand mourrait le maréchal de Gondy ; après le décès du maréchal (21 avril 1602), elle revint à la charge. Le roi promit, mais demanda que lui fût rendu l'engagement de 1599. Entragues, d'accord avec sa fille, refusa pourtant de se dessaisir de cette pièce compromettante même contre un versement de 50.000 écus ; [c'était](#), affirmait-il, [la sauvegarde de son honneur, de celui d'Henriette](#). — Moins scrupuleux, les Orléanais nommèrent des délégués pour offrir à Mlle d'Entragues, qui en avait reçu le don du roi, une somme de 4.500 livres tournois, afin d'obtenir le libre commerce du vin en gros. (Archives d'Orléans, CC 300.)

— Eh bien ! demanda-t-elle, que pensez-vous faire de tout cela ?

— Je vais, dit-il, faire des remontrances au roi en faveur du pauvre peuple, qui sera bientôt ruiné si on lui impose de telles charges, sans compter que Sa Majesté devrait renoncer à ses tailles, car elle n'aurait plus rien à recevoir.

Henriette était toujours prête à la riposte et n'en attendit pas davantage.

— Vraiment, fit-elle, il serait étrange de vous écouter, et de méconnaître tant de gens de qualité pour satisfaire vos fantaisies. Pour qui voudriez-vous que le roi fût généreux, si ce n'est pour ceux qui sont inscrits ici : pour ses cousins, ses parents, ses maîtresses.

— Oui, madame, répondit Sully, si Sa Majesté puisait dans sa bourse ; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs, il n'y a nulle apparence, étant ceux qui nourrissent le roi et nous tous, et qui se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir<sup>1</sup>.

Henriette, venue pour négocier, s'en retourna furieuse et courut chez le comte de Soissons auquel elle ne se priva pas de rapporter à sa manière la conversation qu'elle venait d'avoir. Sully, à l'entendre, aurait dit que le roi n'avait que trop de parents et de maîtresses et que lui et son peuple seraient bien heureux d'en être délivrés. Charles de Bourbon avait eu dès avant des piques avec Rosny, et le surintendant qui, paraît-il, ne tenait pas toujours sa langue, en avait assez mal parlé. Il ne s'occupa plus que de lui faire pièce et, comme il s'exprima, de rompre la paille. Il se présenta chez le roi, lui rappela ses titres et les services qu'il lui avait rendus, le suppliant de lui faire justice de celui qui, disait-il, l'avait offensé<sup>2</sup> ; il fallait, ajoutait-il, qu'il eût sa vie. — Henri IV, toutefois, ne se troubla nullement. Le comte le suppliait de le croire, ajoutant qu'il n'avait jamais menti : S'il en était ainsi, mon cousin, répliqua le monarque, vous ne tiendriez pas de notre maison. Mais puisque c'est un autre qui vous a informé, dites-moi qui c'est et ce qui a été dit ; j'aviserais ensuite et je vous contenterai si la raison le veut. Mais tout en accusant Sully, Charles de Bourbon ne voulait pas nommer Mme de Verneuil, tant que le roi finit par dire qu'il s'en rapporterait du tout à Rosny lui-même. Il lui envoya donc Zamet et Fouquet La Varenne pour l'avertir et savoir ce qu'il en était, mais après avoir déclaré à son parent, d'un air détaché et comme s'il flairait déjà le piège : Savez-vous, comte, ce qu'on dit de vous ? C'est que vous êtes au mieux avec la marquise. L'autre se récria : Sur ma foi, sire, c'est une indigne calomnie ! Le roi ne voulut pas le pousser et provisoirement accepta ses dénégations. Sully, toutefois, affirmait

---

<sup>1</sup> C'est naturellement Sully qui rapporte cette conversation ; il tient toujours à se poser comme le défenseur du peuple. (Cf. *Œconomies royales*, t. I, p. 513.)

<sup>2</sup> Comme le sieur de Rosny était dans son cabinet, raconte le *Discours au vrai* du différend advenu entre Mgr le comte de Soissons et le sieur de Rosny ce mois d'août et autres de la présente année 1603, quelqu'un étant venu lui dire que la marquise de Verneuil voulait lui parler, il répondit : Il n'y a que trop de maîtresses et parents du roi ; s'il y en avait moins, tout s'en porterait mieux. Étant ensuite arrivé en la chambre, il dit assez haut que le roi était trop importuné de mauvaises affaires, comme par le comte de Soissons. On lui objecta que le comte était proche parent de Sa Majesté, qui était obligée de lui subvenir. Il s'écria : Quelles obligations ? Je les voudrais bien connaître et apprendre. Et il ajouta encore : Il n'y a de parents du roi que ceux qu'il lui plaît. (Cf. la pièce insérée dans le *Journal* de L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 354.) Sully, selon son habitude, a plutôt présenté les choses à son avantage.

n'avoir parlé de lui ni en bien ni en mal depuis plus de quinze jours et à sa personne depuis qu'il était venu le trouver pour la vérification de son édit des toiles ; il n'avait vu que Mme de Verneuil, ayant causé avec elle de ceux qui requéraient des édits à la foule et oppression du peuple, et lui avait même déclaré qu'il userait de tout son pouvoir pour les empêcher de réussir. La marquise l'avait quitté fort mécontente, mais le comte de Soissons n'avait pas été nommé. — Henri IV, entendant qu'il s'agissait d'Henriette, eut une exclamation amusante et qui prouve que s'il y était toujours attaché, il savait parfaitement ce dont elle était capable : Oh ! fit-il, il ne faut plus s'enquérir d'où vient la brouillerie, puisque Mme de Verneuil est alléguée ; c'est un si bon bec et si plein de malice et d'invention que, sur le moindre mot, elle en aura ajouté cent, voire mille. Mais pour cela ne faut-il pas négliger cette affaire. Il renvoya La Varenne assurer Sully de son amitié et lui recommanda même, par prudence, de ne sortir que bien accompagné : J'aime bien mieux qu'il m'en coûte quelque chose, ajoutait-il plaisamment. Si je le perdais, je perdrais avec lui bien davantage que ce qu'il peut dépenser pour se bien garder<sup>1</sup>. Il lui affirma encore plus sa faveur en allant loger chez lui peu après, lorsqu'il se rendit en Normandie ; mais les soupçons du roi à propos d'Henriette et du comte de Soissons se trouvaient en partie justifiés ; aussi se trouva-t-elle frustrée de l'argent qu'elle espérait toucher, et qui devait lui servir, paraît-il, à acheter le comté de Joigny.

— Ne comptez plus, lui dit le roi, sur les cent mille écus que je vous avais promis... D'autres, que vous connaissez bien, seront heureux de vous les procurer...

— En vieillissant, répondit-elle, vous devenez d'une jalousie insupportable. Il n'y a plus moyen de vivre en paix avec vous.

— Eh bien, retournez à Verneuil... C'est ce que vous avez de mieux à faire.

Mais il avait trop présumé de ses forces. Il tenait à sa maîtresse, et pour faire sa paix, lorsque survint la mort de Mme de Bar, sa sœur (15 février 1604), il lui offrit une des deux maisons qui lui revenaient, à Fontainebleau et à Saint-Germain. L'autre se trouva réservée pour la reine, mais qui ne goûta guère ce partage et dit bien haut qu'elle ne voulait plus revoir une femme qui se trouvait traitée comme son égale. Ce fut ainsi de nouveau la guerre, et, à vrai dire, l'idée du roi n'avait pas été heureuse. Des injures, Marie de Médicis passa bientôt aux menaces et dut s'en ouvrir à la Galigai, car Concini, qui désirait se faire bien venir d'Henri IV, vint brusquement l'avertir qu'on en voulait à la vie de Mme de Verneuil et qu'il devait veiller à sa sûreté<sup>2</sup>. La marquise, soit qu'elle crût à ce

---

<sup>1</sup> Nous l'avons indiqué, c'est la version de Sully ; mais l'affaire ne se termina pas si rapidement, ni avec un tel succès pour le ministre. Le Discours au vrai qu'insère le *Journal* de L'ESTOILE indique des circonstances différentes dans les négociations et reproduit les lettres échangées. (Cf. t. II, édit. Michaud, p. 354-356.) L'arrangement enfin eut lieu en octobre et le chroniqueur rapporte à la date du 5 : Ce jour fut fait l'accord entre Mgr le comte de Soissons et M. de Rosny, qui lui fit de grandes soumissions, mais qui ne lui eussent guère servi sans la protection et faveur du roi, auquel, pour ce regard, il doit l'honneur et la vie. M. le comte se contenta de lui dire lorsqu'il vint prendre congé qu'il regardât à bien servir son maître et qu'il ne l'offensât de sa vie. (T. II, p. 358.)

<sup>2</sup> Contre l'opinion généralement reçue, en effet, — nous devons le constater ici, — Henri IV ne paraît pas avoir eu d'antipathie pour Concini. Sully lui-même le compte parmi ses familiers, — et d'autant mieux qu'ils jouaient ensemble, que le Florentin perdait beaucoup et ne quémandait jamais, — tirant toutes ses ressources de la bourse de la

projet d'assassinat, ou pensant utiliser la circonstance, se hâta de mettre à profit l'avertissement. Elle demanda pour s'y retirer les places que la duchesse de Bar avait eues en Normandie, et le roi lui proposa Caen, à condition toutefois que M. de Bellefonds y commanderait. Mais Henriette craignit que le gouverneur ne devînt un jour son geôlier et se rabattit sur d'autres places du Poitou ; le roi refusa encore<sup>1</sup>.

— En vérité, s'écria-t-elle, pour une si maigre récompense, à quoi bon m'exposer à la vengeance de la reine !

Et elle partit pour Verneuil<sup>2</sup>. Henri IV, selon sa coutume, alla se **douloir** chez Rosny, à l'Arsenal, et pleurnicher dans son pourpoint. — C'est tout l'égoïsme du Béarnais qui apparaît ici. Il ne voit que lui seul, les tracas de son ménage, l'ennui d'être séparé de sa maîtresse, — malice et calcul d'une part, de l'autre sottise invétérée, — et ne peut comprendre qu'il a bien été l'artisan, le seul responsable de son propre malheur. **Elle est de si agréable compagnie, quand elle veut, faisait-il en parlant d'Henriette ; elle a toujours quelque bon mot pour me faire rire. Je ne trouve rien de cela auprès de ma femme, qui ne se prête ni à mes goûts, ni à mon humeur. Bien au contraire, si je m'approche d'elle pour la caresser, elle me fait si froide mine que j'en suis réduit à chercher aventure autre part.**

Et c'était vrai. Marie de Médicis n'avait **ni réjouissance, ni compagnie, ni consolation**. Elle passait, son temps à récriminer, à lui reprocher ses bâtards<sup>3</sup>, et comblait de prévenances, de présents la Galigai, son Concini, qui n'étaient que **des espions du grand-duc (!)**. Elle était acariâtre, opiniâtre, maussade et n'aimait qu'elle seule ; son caractère éloigné de toute complaisance, sa mine dédaigneuse, son arrogance même, ses façons sans prévenances ni caresses

---

reine. Cependant, au dire du même Sully, c'est le futur maréchal d'Ancre, favori de sa femme, qui aurait plus tard machiné l'assassinat du roi ; Henri IV, au fond, était vertueux (!), et ses mignonnes ne calmaient pas ses ardeurs, mais son ressentiment. Les protestants, en effet, devaient bien lui trouver une excuse. (Cf. l'ouvrage de M. HAYEM, *le Maréchal d'Ancre*, chap. IV.) Il faut indiquer, du reste, que la jalousie du roi est avouée par d'autres écrits du temps. Le récit intitulé : *les Principaux sujets de la mésintelligence d'entre le feu roi*, etc. (Mss Fontanieu 446-447) affirme qu'il **le voulait faire tuer par deux hommes** ; plus tard, il en parlait à Sully en disant qu'il **le voulait faire assommer**.

<sup>1</sup> Elle demandait que fût attribué au petit duc de Verneuil, son fils, le gouvernement de la Normandie, de l'Anjou, d'Orléans, ou de toute autre ville sur la Loire ; mais ses réclamations furent inutiles. Le roi commençait à se méfier des apanages.

<sup>2</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.* — **Le roi, dit Richelieu, fit sortir de Paris la marquise de Verneuil bien accompagnée, sur un avis qui lui fut donné par Concini que la reine s'assurait des personnes affidées pour lui procurer un mauvais traitement ; ce qui, toutefois, n'était qu'une feinte, étant certain qu'elle n'avait dessein, en cette occasion, que de lui faire peur d'un mal qu'elle ne voulait pas lui faire. (Mémoires, t. I, p. 8, édit. Michaud.)** Peut-être, mais Marie de Médicis était Italienne comme la vieille reine Catherine, et l'on n'était pas si loin du temps des Borgias.

<sup>3</sup> Elle avait certaines paillasses à terre, où elle se couchait l'été durant la chaleur des après-dîners, avec des habits légers et beaux, et étant étendue, appuyée sur le coude, montrant ses bras et sa gorge, elle avait des complaignants de cette beauté admirable et admirée de tout le monde, méprisée et délaissée pour des laides et des mal faites, qui n'avaient point ces avantages de nature, qu'il fallait avouer que cela était bien étrange, mais aussi pitoyable et insupportable ; et une telle folie de sottise enflammait sa haine ou son amour. Quand le roi retournait, elle ne le voulait pas regarder, et toute la nuit, elle ne faisait que gronder. (Mss Fontanieu 446-447.)

repoussaient, bien loin d'attirer<sup>1</sup>. Aujourd'hui, avec notre irrévérence habituelle, nous dirions facilement : c'était une gourde. L'autre, si chipie, mais qui avait tout pour elle : l'esprit, la grâce, la jeunesse ardente, le goût du péché, la beauté délicieuse de ses vingt-quatre ans, était à côté de l'Italienne une véritable charmeresse. A plusieurs reprises, le Béarnais avait prié Sully de faire comprendre à Marie de Médicis que sa conduite était avant tout maladroite<sup>2</sup>. Mais c'était peine perdue. Elle n'avait rien qui pût attirer, retenir ; elle aurait cru se compromettre en se montrant affable ; elle ne voulait être que la reine, l'épouse légitime, — et peut-être n'en savait-elle pas plus. Ses portraits, en somme, restent d'une grosse femme pleine de soi, suffisante et persuadée d'abord qu'on lui devait tout.

Sully, à son dire, remontra au monarque qu'il aurait sans doute la paix s'il faisait passer la mer à cinq ou six personnes et renvoyait au delà des monts un pareil nombre de gens qu'il connaissait bien. Mais le roi secouait la tête :

— Je ne veux même pas paraître le désirer, car avec ce ramassis d'Italiens si vindicatifs, ce serait abreuver ma vie de soupçons et de défiances pires que la mort.

Il revenait à parler d'Henriette qui était l'antithèse de sa rivale, mais si séduisante, s'amusant à faire la renchérie, invoquant la dévotion, des scrupules de conscience, alors que ces façons procédaient plutôt de nouvelles amourettes avec certaines gens dont il avait entendu parler et dont la condition lui déplaisait fort<sup>3</sup>. Il termina en priant Rosny d'intervenir et de faire entendre raison à la marquise. Mais le ministre refusa d'abord. Le roi d'ailleurs n'en démordit pas et le soir lui écrivit, décidé à faire les premières avances. Ces deux êtres qui ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre, dit lui-même Sully, étaient toujours en négociations. Mais c'est alors qu'on voit intervenir dans

---

<sup>1</sup> Il y avait, en effet, des disputes tous les jours dans le ménage royal. Le roi, dit Mézeray, n'échappait que par la fuite aux emportements de son irascible moitié, et lui laissait le champ de bataille, — c'est-à-dire le lit conjugal. (LESCURE, *les Amours d'Henri IV.*)

<sup>2</sup> Elle tenta même, après les scènes et les cris de jalousie, de ramener le roi en lui faisant croire que certaine personne de son entourage lui parlait d'amour. Sully dut lui représenter qu'on ne tenait pas de tels propos à une personne de sa qualité sans y avoir été autorisé et qu'elle avait bien dû faire la moitié du chemin. Nous avons indiqué plus haut la scène de Blois, et Sully tient surtout à mettre en cause désormais le signor Concini. Selon le manuscrit Fontanieu 446-447, les époux en étaient bientôt venus à craindre l'un l'autre pour leur vie ; ils ne mangeaient plus ensemble, et le roi continuellement se plaignait de la mauvaise humeur de sa femme. Richelieu même, tout en faisant son panégyrique, indique qu'il lui fit dire une fois de Fontainebleau que si elle ne voulait pas vivre plus doucement avec lui et changer de conduite, il serait contraint de la renvoyer à Florence avec tout ce qu'elle avait emmené de ce pays ; il ajoute ensuite que leur mauvaise intelligence était au point qu'il voulait la prier de vivre dans une maison séparée. (*Mémoires*, édit. Michaud, t. I, p. 9.)

<sup>3</sup> Afin de dissimuler une intrigue avec certain gentilhomme que le roi soupçonnait. Il avait bien remarqué que Mme de Verneuil témoignait alors un grand refroidissement d'affection envers lui sous des prétextes recherchés de dévotion, qu'il disait bien savoir qu'elle n'avait nullement en l'âme ; mais qu'elle en usait ainsi, soit à cause de quelque nouvel amour, soit qu'elle eût dans l'esprit quelque fantastique dessein à la persuasion d'autrui ou pour des haines et dépit secrets et cachés. (*Economies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 550-551.)

l'affaire un personnage équivoque, le poète Sigogne<sup>1</sup>, qui vint trouver Henri IV de la part de Mme de Verneuil, dont il était le confident, et même, ajoutait-on tout bas, un des amis les plus intimes. Le roi l'adressa à Sully en écrivant au bas d'une lettre : **Je renvoie M. de Sigogne vers vous et vers Mme de Verneuil, d'autant que se confiant du tout en lui, elle croit que vous n'avancerez rien du vôtre, comme elle me l'a voulu quelquefois persuader**<sup>2</sup>.

Rosny demanda un jour de délai pour peser sa réponse et le lendemain se fit annoncer au Louvre. Mais le roi le reçut d'assez méchante humeur. Comme le ministre s'en étonnait, il finit par avouer qu'il était furieux parce qu'on avait offert de lui montrer des lettres et de lui procurer des témoins prouvant qu'Henriette était décidément **gagnée à la mauvaise cause**, — aux intrigues d'Espagne. De plus, Marie de Médicis, instruite de ces manigances, en profitait pour l'attaquer, **le picoter**, le presser de sévir contre sa maîtresse et en obtenir la restitution de la promesse autrefois consentie. Il eût volontiers exigé la remise de cette pièce, **sans importance au dire même de plusieurs ecclésiastiques** ; mais il mettait un certain point d'honneur à procurer aux Entragues une compensation aux engagements qu'il n'avait pas tenus, et en somme demeurait toujours indécis, — incertain de ce qu'il devait faire. Le comte d'Auvergne, d'ailleurs, sous prétexte de suivre la convention faite avec le roi, prenait à tâche de renseigner assidûment la cour de Madrid sans rendre aucun service à la partie adverse. De faux espion il était devenu ainsi un traître véritable. Tout un complot ensuite se machinait, dont les Entragues, naturellement, étaient l'âme. Ils prétendaient que le mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois restait valable et que les enfants de Marie de Médicis ne devaient être considérés que comme des bâtards ; au moins ceux de la marquise de Verneuil devaient avoir la priorité. — Le roi aurait voulu arranger de suite cette sottise et pressé d'arriver à une transaction s'était rendu chez Henriette. Il en était revenu fort mécontent : **Ne s' imagine-t-elle pas**, disait-il, **de poser décidément à la prude !** Il avait cru en venir à bout avec quelques caresses et elle lui avait refusé en somme toutes les libertés auxquelles il était habitué. Elle s'était montrée même arrogante et hautaine et Henri IV lui parlant des avis qu'il avait de sa participation au complot espagnol, essayant même de l'amener par affection à un aveu qui l'eût absoute, elle s'était emportée, criant que tout était faux ; qu'au reste la plus grande faveur qu'il pourrait lui accorder serait de ne plus la voir en particulier, car elle ne tirait de ses visites aucun avantage, mais des haines forcenées comme celle de la reine, qu'elle qualifia de telle façon même que le roi pensa la souffleter. Enfin comme il la pria de lui rendre la promesse de mariage dont elle ne pouvait rien faire dorénavant, elle avait déclaré avec insolence qu'il pouvait bien la chercher ailleurs, car, pour elle, jamais elle ne la donnerait<sup>3</sup>. La séparation ainsi avait été plutôt aigre ; mais revenu de Fontainebleau où il s'était rendu, Henri IV voulut tenter encore une démarche, ayant repris sa première intention de faire

---

<sup>1</sup> Ch.-Timoléon de Sigogne, auteur de petits vers graveleux à la mode du temps, était fils de René de Beauxoncles, sieur de Sigogne, gouverneur de Dieppe ; il eut le même gouvernement que son père en 1603, mais resta attaché à la marquise de Verneuil. On rapporte qu'il écrivait pour elle, **maquereau et cocu**, disent les pamphlets du temps, des lettres d'amour adressées à d'autres que le roi qu'il devait servir. (L'ESTOILE, t. II, p. 380.) Sigogne mourut en 1611. Les tombeaux du père et du fils sont dans la chapelle de l'abside à l'église Saint-Rémy de Dieppe. **Il mourut pauvre, ajoute l'Estoile, et disait-on, qu'à peine on trouva de quoi le faire enterrer.** (L'ESTOILE, t. II, p. 663.)

<sup>2</sup> *Lettres-Missives*, tome VI, p. 23.

<sup>3</sup> *Économies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 538.

intervenir Sully, et ce fut derechef Sigogne qu'il lui dépêcha, porteur d'un billet ainsi conçu : Mon ami Sigogne vous dira mon intention pour ce que je désire que vous disiez à Mme de Verneuil, outre ce que je vous dis dernièrement étant en ce lieu, mieux que je ne saurais l'écrire ; le discours en serait trop long, mais en un mot : *aut Cæsar, aut nihil* (14 avril 1604)<sup>1</sup>.

Sully n'avait pu refuser la commission qui lui était donnée par le roi ; mais connaissant l'esprit et les habitudes de la femme auprès de laquelle portait sa démarche, son peu de scrupules même, qui pourrait aller jusqu'à nier des paroles réellement prononcées, il se promit d'agir avec circonspection. Il se rendit chez elle et lui parla. Henriette, d'ailleurs, — toujours selon le récit qu'il donne de cette entrevue, — lui déclara net qu'elle voulait rompre avec son amant et le chargea de le lui faire entendre<sup>2</sup>. Rentré à l'Arsenal, Rosny résuma dans une lettre leur conversation ; mais par mesure de prudence, il, eut soin d'envoyer chez la marquise un de ses bons serviteurs portant l'écrit qu'il allait expédier, en y joignant le billet suivant : Madame, j'adresse en substance au roi la suite des propos qui se sont tenus entre nous, dont je vous communique la lettre même (par cet honnête homme en qui je me fie) sans la fermer, mais recouverte d'une enveloppe bien cachetée ; vous suppliant de la voir, de me mander si j'ai bien exprimé vos conceptions, tiré nettement le sens de vos paroles ; si vous y trouvez à augmenter ou à diminuer ou s'il y a quelques particularités sur lesquelles vous soyez absolument ravisée, comme ce ne serait peut-être pas le pis que vous pourriez faire, mon avis étant que vous y devez bien penser avant que je dépêche mon courrier, ce que je ferai sitôt que j'aurai reçu votre réponse, désirant qu'elle soit si prudente que vous ayez retranché tout ce qui peut être trouvé mauvais d'une part et apporter du repentir de l'autre. Je vous baise les mains et suis votre serviteur. — De l'Arsenal, ce mercredi, midi<sup>3</sup>.

En confiant cette lettre à son commis pour la porter à la marquise de Verneuil, Sully lui avait surtout recommandé de ne pas accepter de réponse verbale. Henriette lut et relut cette missive dont tous les termes avaient été calculés. Elle

---

<sup>1</sup> *Économies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 551.

<sup>2</sup> Il peut sembler toutefois que la résolution de Mme de Verneuil ait été moins catégorique, si l'on s'en rapporte à une lettre du roi, qui, au dire des éditeurs de sa correspondance, se rapporte à ce moment et indiquerait plutôt chez Henriette l'intention de ménager Henri IV tout en agissant à sa guise : Si vos effets suivaient vos paroles, lui écrit le roi, je ne serais pas mal satisfait comme je suis. Vos lettres ne portent qu'affection ; votre procédé avec moi qu'ingratitude. Il y a cinq ans et plus que vous continuez cette façon de vivre, trouvée étrange de tout le monde. Jugez de moi, à qui elle touche tant, ce qu'elle doit être. Il vous est utile que l'on pense que je vous aime et à moi honteux que l'on voie que je souffre que vous ne m'aimiez pas. C'est pourquoi vous m'écrivez et pourquoi je vous paye de silence. Si vous me voulez traiter comme vous devez, je serai plus à vous que jamais, sinon, [re]gardez cette lettre comme la dernière que vous recevrez jamais de moi, qui vous baise un million de fois les mains. (Orig. autogr., Vers la mi-avril. — *Lettres-Missives*, t. VI, p. 229.) Il semblerait ainsi assez indiqué que si la marquise de Verneuil avait des torts, c'était plutôt Henri IV qui cherchait à s'en éloigner. Sully, toujours hostile à Henriette, aurait donc une fois de plus présenté les choses de manière à se donner le mérite de les avoir arrangées. Dans toutes les histoires où la marquise se trouve en scène, nous n'avons du reste, le plus souvent, que le témoignage de gens qui lui étaient hostiles et presque toujours se sont avoués à ses dépens. Il est regrettable sans doute qu'elle n'ait pas laissé de Mémoires, car on y trouverait la contrepartie des commérages qui lui ont fait jouer un si méchant rôle, et qu'il est assez difficile aujourd'hui de remettre au point.

<sup>3</sup> *Économies royales*, t. I, p. 551.

chargea le porteur de remercier le duc, puis réfléchissant, voulut modifier quelques termes qui lui semblaient durs, indiquant de vive voix les changements à faire. Mais le commis, bien stylé, s'excusa sur son défaut de mémoire, la priant de mettre sa réponse par écrit. La marquise, voyant le piège, s'étonna d'abord ; elle s'exécuta pourtant et écrivit à Rosny : Monsieur, j'ai vu la lettre qu'il vous a plu m'envoyer, laquelle je trouve telle que je l'eusse su désirer, dont je me sens extrêmement votre obligée, et vous supplie de croire que je serai éternellement votre servante. Il me semble qu'il n'y a qu'une chose qu'il puisse trouver rude, qui est que vous lui dites que je le supplie de trouver bon de me voir quelquefois, mais sans aucune privauté ni familiarité particulière. Je vous conjure de mettre que je le supplie qu'il ne m'en demande point qui me puisse nuire ; cela se peut raccommo-der en effaçant un mot ou nommant celle que vous savez<sup>1</sup>, comme vous le saurez bien faire s'il vous plaît. Vous baisant très humblement les mains, je vous supplie me pardonner si j'en use si librement ; mais je connais son humeur telle que ce seul mot le ferait monter aux nues ; car tout ce qui se peut de familiarités, il les aura de moi lorsque je serai hors de crainte d'offenser et d'être offensée. Je ne puis vous dire autre chose, sinon que je me sens obligée en votre bonté qu'il ne se peut davantage que jurer que je suis votre servante de cœur, etc.<sup>2</sup>.

Sully fit le changement qui lui était demandé, puis envoya au roi le même homme avec la lettre. Que contenait-elle au juste ? Peut-être simplement les conditions d'Henriette à la proposition faite par le Béarnais de reprendre la vie ancienne. Il la lut deux fois, toujours est-il, et s'écria dépité : Eh bien ! elle le veut, et moi plus encore, à quoi je m'assure qu'elle ne s'attend pas et se trouvera prise dans ses propres filets. Il écrivit ensuite à son ministre : Mon ami, puisque Mme de Verneuil est résolue à ce que vous me mandez, je le suis aussi à ce que je vous ai dit. Lundi je lui manderai mon intention et ferai voir que j'ai plus de puissance sur moi que l'on ne dit, et ne pense pas que cette nouvelle trouble ses pensées, ce que je ne veux faire ces bons jours, etc. — De Fontainebleau, 16 avril 1604<sup>3</sup>.

Henri IV, en effet, pensait à rompre. Mais sa maîtresse, malgré tout, n'avait pas d'intentions de ce genre et le connaissait trop d'ailleurs pour rien craindre. Peut-être ne l'aimait-elle pas ; mais elle tenait à sa situation. Lorsqu'il alla la tancer, — au lieu d'écrire ! — elle vit bien toutefois qu'il était résolu, et bien autrement qu'elle n'avait imaginé. Aussi essaya-t-elle d'une ruse, — c'est du moins la version de Rosny : elle déclara que les conditions qui l'irritaient tant n'avaient été ni écrites, ni dictées par elle ; autant dire qu'un intermédiaire les avait inventées. C'était là le coup de biais qu'avait voulu parer Sully. Le roi le vint voir à l'Arsenal, comme il s'occupait de la fonderie, le prit à part et le tança vertement *sur ce qu'il appelait son faux écrit*, fabriqué, ajoutait-il, pour l'éloigner d'Henriette qu'il n'avait jamais pu souffrir. L'autre avait conservé heureusement la lettre où la marquise reconnaissait conforme à ses idées les conditions qu'il avait transmises. Il se hâta d'aller la chercher et de la remettre au roi, toujours crédule dans les affaires de femmes et qui, paraît-il, se trouva désarmé. Il le quitta en disant : Adieu, mon ami ; faites dépêcher votre fourneau d'alliements<sup>4</sup> ; aimez-moi bien, car je vous aime comme un très homme de bien, en la bouche duquel je vois

---

<sup>1</sup> La reine.

<sup>2</sup> *Économies royales*, t. I, p. 552.

<sup>3</sup> *Économies royales*, t. I, p. 552.

<sup>4</sup> Alliement, — alliage ?

bien qu'il n'y a pas fallace. Ainsi, quelque chose que je vous aie dit en arrivant, ne pouvais-je croire que la malice vînt de votre côté, connaissant la franchise de votre cœur et l'esprit extravagant et brouillon à qui nous avons affaire ; et néanmoins vous avez été bien avisé de prendre telle précaution que vous m'avez montrée contre ses ruses<sup>1</sup>.

La marquise, jouant la dignité froissée, était retournée à Verneuil. Le roi lui écrivait lettre sur lettre pour la rappeler, — ce qui prouve bien que le récit de Sully est peu véridique, — pour la supplier de venir à Fontainebleau et même d'amener ses enfants. Henriette enfin consentit ; mais il fallait avoir le consentement de la reine, et le Béarnais hésitait. Il se décida pourtant et annonça l'arrivée prochaine de la marquise en priant Marie de Médicis de lui faire bon accueil. — La reine s'était crue débarrassée de la présence de Mme de Verneuil ; elle ne voulut rien laisser paraître toutefois de la mauvaise impression qu'elle ressentait. Elle demanda de sa voix la plus naturelle :

— C'est donc que la marquise s'est décidée à vous amener ses enfants pour être élevés à Saint-Germain avec les autres ?

— C'est moi, répondit Henri IV, qui l'ai engagée à amener ses enfants ; je veux lui demander de les laisser à Saint-Germain, mais je ne puis rien contre la volonté de leur mère.

Marie de Médicis se pinça les lèvres et ne répliqua pas ; mais l'avant-veille du jour où Henriette était attendue, elle fit dire au roi par Sillery qu'elle ne la recevrait pas.

— Eh bien ! Sillery, répondit sèchement Henri IV, dites à la reine que je veux être obéi. Avec ses façons d'agir elle sera cause de la ruine du dauphin ; la haine qu'elle porte à la marquise me forcera de lui accorder ce que je lui ai toujours refusé jusqu'à présent : un gouvernement et des places fortes<sup>2</sup>.

— Si le roi accède aux demandes de cette femme, fit alors Marie de Médicis, lui seul sera cause de la ruine du dauphin. Il y a longtemps qu'il devrait savoir les menées diaboliques de Mme de Verneuil.

Ce fut encore Sillery qui fit connaître à Henri IV la réponse de la reine. Il l'engagea du reste à ne pas lui en reparler cette nuit-là, et le roi fut assez bien inspiré, car il suivit son conseil. Mais Henriette devait arriver le lendemain, et à son réveil il dit simplement :

— Ma mie, je vais au-devant de la marquise, et puisqu'il ne vous plaît pas de la recevoir, je la sermonnerai suffisamment pour qu'elle ne fasse rien contre le dauphin.

Aussitôt vêtu il monta à cheval et se rendit à l'hôtellerie où Henriette devait s'arrêter pour dîner. Il écrivit de là à Sully de tenter un dernier effort pour décider sa femme à recevoir cette éternelle rivale, **ne fût-ce qu'un jour pour ne pas l'obliger à faire pis**. La commission, comme bien d'autres déjà, embarrassa fort le ministre ; il tint conseil avec Villeroy et Sillery, et tous trois se rendirent

---

<sup>1</sup> C'est, nous l'avons dit, le récit de Sully ; mais il avoue tristement que la lettre qu'il fit voir n'ouvrit pas les yeux du roi sur cette **maligne guêpe**, et qu'il dut attendre une occasion de prendre sa revanche. Il est bon de répéter d'ailleurs que toutes les histoires où Sully se trouve en cause sont rapportées le plus souvent par lui-même et qu'il n'hésite jamais à se donner le beau rôle. On a toujours raison quand on parle seul.

<sup>2</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 259.

chez la reine, qui d'abord se défendit de rien accorder. Rosny cependant lui donnait de bons conseils, la priant de considérer quelle était l'humeur du roi, libre et gai, aimant à rire et désirant que l'on fût de même avec lui ; heureux d'être loué, flatté, caressé, et surtout **qu'on l'entretînt avec apparence de contentement**. Marie de Médicis promit enfin d'écrire à son mari **une bonne lettre** dans laquelle elle exposerait ses griefs ; mais par la missive en question, elle déclarait surtout **qu'elle n'avait pas assez de patience ni de courage pour supporter les paroles irrespectueuses d'Henriette** ; pour l'entendre mettre **ses bâtards** au rang des Fils de France ; pour **apprendre ses menées de concert avec son père et son frère, sans du reste qu'on l'en punît**. — Le roi attendait la réponse de Rosny ; comme elle tardait, il s'impatienta, fit partir pour Paris le bagage de sa maîtresse et bientôt après monta dans le même carrosse qu'elle. Mais en chemin, la raison lui revint ; sa fille avait été prise de fièvre à Saint-Germain, et de Paris, il alla la voir. Ce n'était qu'un moment de répit, du reste, et il passa ensuite quatre jours avec Henriette, qui dans la joie de se venger de la reine, ayant sur le cœur la façon dédaigneuse dont elle avait refusé de la recevoir, affecta de se montrer en public plusieurs fois avec son amant. Marie de Médicis, mieux conseillée, revint toutefois à de meilleurs sentiments. Elle écrivit au roi sans faire aucune allusion à Mlle d'Enragues, tant qu'il réfléchit et renvoya sa belle à Verneuil. — Lorsqu'il reparut au Louvre, la reine, dit M. H. de La Ferrière, le reçut comme si rien ne s'était passé ; il s'en montra profondément touché et l'en récompensa par de tendres caresses<sup>1</sup>. Le calme était donc revenu ; mais ce n'était qu'un répit encore. La marquise avait profité de son séjour à Paris pour obtenir du roi la promesse de demander, pour la fille qu'elle avait de lui, la main du jeune fils de la duchesse de Longueville. La reine, lorsque son mari la consulta, ne lui ménagea pas les reproches et n'eut plus qu'une idée, perdre à tout prix sa rivale. Les hostilités recommencèrent et Sully, qui devait partir pour le Poitou afin de régler diverses affaires de finances, eut encore à ramener la bonne harmonie. — Mais Henriette ne se tenait pas pour battue. Nous connaissons ces caractères de femmes dont le plaisir est d'amener la discorde dans le ménage de celle qu'elles jalourent, et qui n'éprouvent de plaisir que lorsque tout est en désordre. La marquise de Verneuil avait entrepris de brouiller les époux et y employa indistinctement tous les moyens : ruses, jalousie, tendresses, querelles. La reine de son côté redoublait d'animosité envers elle, et Henriette finit par revenir à son vieux moyen : elle priva le roi de toute caresse sous des prétextes religieux, alléguant vouloir finir sa vie dans l'austérité et se retirer aux Capucines<sup>2</sup> ; tous les jours même elle faisait dire une messe par le confesseur Archange, — un bâtard de la Reine Margot, — et y faisait assister une femme de Boullancourt, qui avait été des maîtresses de Henri III et devait bien prendre de l'âge<sup>3</sup>, ainsi que plusieurs autres femmes qui dissimulaient leur commerce en affectant des dehors de piété et se présentaient toujours confites

---

<sup>1</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 261.

<sup>2</sup> C'est à cette décision que fait longuement allusion l'épître d'Hémery d'Amboise, que nous avons indiquée, et qui se rapporte au moment où Henriette feignait d'être le plus touchée par le repentir : **La crainte de Dieu, disait-elle, ne lui permettait plus de se souvenir du passé que pour faire pénitence. Elle ne pouvait plus voir le roi en particulier.** Et l'épistolier de s'écrier alors : **Votre vie sert de miroir aux plus dévotes.**

<sup>3</sup> Peut-être une de celles dont parle du Vair dans les *Anecdotes* qui lui sont attribuées : **Henri III fréquentait les dames de Bel...ncourt et leur mesurait la nature avec les grains de son chapelet, disant que l'une en avait tant plus que l'autre.** (*Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. P. Jannet, p. 200.)

en dévotion. Afin de paraître redouter la haine de Marie de Médicis, nous savons qu'elle avait déjà prié le roi de l'autoriser à se choisir un asile pour elle et ses enfants- ; elle revint à la charge à ce moment, et le comte d'Auvergne ayant plaidé sa cause, Henri IV enfin, lassé de toutes ces querelles, consentit à ce qu'elle s'éloignât. Il lui permit de passer en Angleterre, mais voulut garder les enfants. — La marquise d'ailleurs ne profita pas de l'autorisation, car c'est alors qu'éclata la nouvelle affaire de conspiration où par ses tripotages elle se trouvait encore mêlée.

## CHAPITRE VIII.

Nouvelle conspiration. — Arrestation d'Entragues. — La promesse restituée.  
— Arrestation du comte d'Auvergne. — Le roi prend une autre maîtresse.

En autorisant Mme de Verneuil à quitter la France, Henri IV avait pu penser d'abord qu'elle voulait trouver un refuge en Angleterre près d'Edme Stuart, seigneur d'Aubigné, duc de Lennox, son oncle par alliance, comme ayant épousé Catherine de Balzac, sœur de François d'Entragues. Mais les intentions d'Henriette étaient autres si elle fit tout pour maintenir le roi dans l'erreur, et l'affaire se trouva divulguée bizarrement : un des secrétaires de Villeroy, nommé L'Hoste, chargé du déchiffrement des dépêches, fut accusé alors et convaincu d'en avoir livré des copies à l'ambassadeur d'Espagne. On voulut l'arrêter, mais il prit la fuite, et, poursuivi par le prévôt des archers, se noya en traversant la Marne près de la Faye. Le comte d'Auvergne qui se trouvait dans le complot et très probablement en était l'âme, fut pris de peur, et à dessein de détourner les soupçons du roi, l'alla trouver et à brûle-pourpoint lui dit effrontément :

— La marquise trahit Votre Majesté avec Bellegarde.

Il oubliait ainsi que c'était à l'intervention de sa sœur qu'il avait dû de quitter la Bastille ; mais la reconnaissance ne semble jamais l'avoir beaucoup gêné.

— De qui tenez-vous ce propos ? demanda Henri IV.

— De M. de Sigogne.

— Avez-vous des preuves ?

— On a vu M. de Bellegarde entrer après minuit chez la marquise<sup>1</sup>.

— Bien, fit le roi... Ne vous éloignez pas.

Il les mit tous trois, le lendemain, en présence : le comte, Sigogne et Mme de Verneuil.

— Répétez, dit-il au comte d'Auvergne, ce que vous m'avez dit hier...

Impudemment l'autre soutint que Bellegarde était l'amant préféré de sa sœur, et qu'il le tenait de Sigogne.

---

<sup>1</sup> Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, dont il faut dire ici quelques mots, car il est assez souvent nommé au cours de ce récit, était déjà grand écuyer sous Henri III. Il devint gouverneur de Bourgogne sous Henri IV et c'était par lui que le roi avait connu Gabrielle d'Estrées, dont, paraît-il, il était l'amant. Comme homme, son abord plaisait, dit Tallemant des Réaux ; mais hors quelques petites choses qu'il disait assez bien, tout le reste n'était rien qui vaille. Dès trente-cinq ans il avait la roupie au nez, et disait au roi : *Il est vrai, sire, que j'ai cette incommodité, mais vous la pouvez bien souffrir, puisque vous souffrez les pieds de M. de Bassompierre*, entendant par là, que Bassompierre avait le pied fin. Sur le tard, on le vit encore papillonner autour de la jeune reine d'Autriche ; mais le cardinal de Richelieu l'exila à Saint-Fargeau où il demeura huit ou neuf ans. Il ne mourut qu'en 1646, après le cardinal qui ne pouvait pas souffrir sa roupie. (Cf. *Historiettes*, t. I, p. 59-67.)

— Si j'étais un homme, cria Henriette prise de fureur, je vous ferais avec ma dague rentrer vos paroles dans la gorge.

— Et vous, fit le roi s'adressant à Sigogne, qu'avez-vous à répondre ?

— Le comte a menti ! fit-il simplement<sup>1</sup>.

Les deux gentilshommes allaient se battre, et, au sortir du Louvre, le comte d'Auvergne provoqua son adversaire ; mais Henri IV avait défendu à Sigogne de tirer l'épée. Le comte, peut-être très heureux du prétexte, prit ce refus pour une offense et hâtivement se retira en Auvergne. Toutefois, le lendemain, Henri IV reçut du roi Jacques d'Angleterre une lettre qui lui conseillait de se saisir d'un Anglais, appelé Morgan, agent secret de l'Espagne. Thomas Morgan, chassé de son pays, sans qu'on sache pour quel méfait, avait placé près de la marquise de Verneuil un homme de confiance nommé Fortan, qui devait soi-disant lui apprendre l'espagnol, mais surtout la tenir instruite de la marche du complot. Le comte d'Auvergne avait divulgué à la cour d'Espagne l'existence de la fameuse promesse de mariage, espérant intéresser l'éternelle ennemie du pays aux affaires de sa sœur, et l'amener à provoquer quelques troubles où il aurait profité<sup>2</sup>. Le roi d'Espagne, Philippe III, digne continuateur de la politique de son père Philippe II, voyait favorablement la perspective d'une guerre de succession qui aurait le grand avantage de diviser les forces du pays, et ses ambassadeurs, Taxis, d'abord, puis Balthazar de Zuniga encouragèrent les conjurés. Philippe III engageait fort Mme de Verneuil à venir se réfugier dans son royaume avec ses enfants, lui promettant une pension de 500.000 livres et des places fortes ; il devait marier son fils Henri à une infante, et s'engageait à le faire reconnaître comme roi de France, quitte à soulever le pays en cas de besoin. Le comte de Fuentes, d'avance, avait été désigné pour conduire les troupes. Ce fut encore le comte d'Auvergne qui poussa sa sœur à demander l'autorisation de s'éloigner, dans l'espérance qu'on lui désignerait l'Espagne comme terre de refuge ; mais Henriette était décidée à s'y rendre de toutes façons, se sentant attirée vers ce pays dont le souverain faisait miroiter à ses yeux des conditions si avantageuses. Nombre de gens du reste se compromirent dans l'affaire : le duc de Bouillon, La Trémouille, Briganty, Broussat, Laubignac, Gripel, Saint-Vresce, Tujac, Lias, Reignac, Bastignac, Rodelles, Blanchet, Belluet, — tous cadets de Gascogne et autres ; Lesdiguières, même, Du Plessis, — sans parler de Condé qu'on projetait d'y mettre. La noblesse, d'ailleurs, était toujours acquise à un criminel qui était gentilhomme. Le comte d'Entragues, comme on peut s'y attendre, était de la partie, mais contre la volonté de sa femme, si l'on en croit une lettre d'Henriette au comte d'Auvergne<sup>3</sup>. Mais cette fois la conspiration était sérieuse et préparait

---

<sup>1</sup> C'est la version du comte de La Ferrière, qui arrange volontiers des conversations pour donner plus de couleur à son récit, et parfois en prend très à son aise avec la documentation.

<sup>2</sup> On doit comprendre pourquoi la marquise de Verneuil faisait dès lors étalage des pratiques de dévotion qui agaçaient tant le roi ; elle les avait commencées dès 1601, et peut-être à l'occasion du jubilé qui eut lieu cette année ; elle en usa et abusa ensuite parce qu'elle espérait se faire bien venir de la catholique Espagne, dont elle espérait de si grands avantages.

<sup>3</sup> Je crois, écrivait Mme de Verneuil, que vous serez aussi étonné que moi des furies de notre mère, qui semble avoir le vent de ce qui se passe et dont les piques qu'elle a avec M. d'Entragues me font croire que vous lui avez dit quelque chose. C'est à vous d'y mettre ordre et de ne plus vous amuser aux cajoleries du monde, puisque le temps nous surprenant, il ne serait plus à propos d'y remédier. Il faut une retraite solide ; c'est le

tout un bouleversement du royaume. Sans s'appuyer sur un motif important, sur une grande idée ; par esprit d'ambition, calcul, perspective d'avantages personnels, on devait introduire en France l'étranger qui en avait été chassé avec tant de peine. On savait qu'Henri IV était sans alliés, sans argent, sans guère de ministres, exception faite de l'insupportable Rosny, dont les idées, du reste, étaient assez courtes ; au milieu des catholiques mécontents, des protestants aigris et jaloux, des parlementaires que travaillait encore le vieux levain de la Ligue et gagnés d'avance aux partisans ; roi de France surtout de nom, car les gouverneurs de provinces y commandaient en maîtres : Mayenne, dans l'Ile-de-France ; Guise, en Provence ; d'Épernon, en Saintonge, Angoumois et Limousin ; Longueville, en Picardie ; Montmorency, en Guyenne ; Nevers, en Champagne ; Bouillon, à Sedan, qui le cernaient de rivalités, d'ambitions et de perfidies<sup>1</sup>. Il n'avait pour lui que le prestige de son épée, son activité inlassable, — et la chance ! Mais c'en fut assez, cette fois encore, pour qu'il pût faire pièce aux conspirateurs.

Le complot, toutefois, fut assez long à élucider, et l'on n'y arriva qu'à force de recherches, d'interrogations, de dénonciations même. Les projets des conspirateurs prévoyaient, a-t-on dit, la mort du roi, que l'on devait frapper en profitant d'un jour où il se rendrait chez Mme de Verneuil, et de même on devait-supprimer le dauphin ; mais ce ne sont peut-être là que des bruits, il n'y faut voir probablement que les propos de gens désœuvrés et brouillons, se croyant incompris ou méconnus, et qui espéraient tout d'un changement. Parmi les complices se trouvaient le P. Hilaire et le P. Archange, négociateurs équivoques de ce coup de force où l'on devait surtout exploiter la fameuse promesse faite à Henriette de Balzac ; L'Hoste, ce secrétaire de Villeroy qui venait de se noyer et avait livré à l'Espagne le chiffre de son maître ; Chevillard, porteur du traité, qui fut forcé pour le soustraire à la curiosité des juges de l'avalier par morceaux déchirés avec la soupe et la viande de ses repas, à la Bastille ; les Anglais Thomas Morgan enfin, et Fortan. Mais Morgan, qui devait mettre les choses en œuvre, fut arrêté au bois de Vincennes avec son second. Le roi informa de suite Rosny, alors en Poitou, de ce nouveau tripotage<sup>2</sup>, mais il ne crut pas d'abord que sa maîtresse en fût complice, bien que Morgan l'eût accusée ainsi que le comte d'Auvergne, car il ajoutait : *Il semble que la marquise n'ait pas su le fonds de la pratique de laquelle les autres entendent profiter, soit maintenant, soit dans l'avenir*<sup>3</sup>. Mais deux jours après qu'on eut pris Morgan, il se rendit à Verneuil :

---

seul bien de mon être, lequel je connais et où je me veux attacher. Que si vous êtes d'aussi bon naturel que je l'ai toujours cru, vous vous y porterez, puisque votre intérêt est lié avec le mien en cette action, et que la disposition de ma santé m'y oblige. (SULLY, *Œconomies royales*, édit. Michaud, t. II, p. 28.)

<sup>1</sup> Cf. *Lettres du cardinal d'Ossat*, 22 février et 15 octobre 1601 ; *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 652 ; *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XIV, p. 165 ; DE LESCURE, *les Amours d'Henri IV*.

<sup>2</sup> Le roi écrivait à Sully : *Mon ami, je vous ai fait ce mot, en attendant que dans deux jours je vous dépêche Escures, par lequel vous apprendrez que nous avons découvert force trahisons ; auxquelles le comte d'Auvergne et M. d'Entragues sont mêlés, et des choses si étranges qu'à peine vous les croirez. Nous avons aussi appris par des lettres que M. de Bouillon écrit, que nous avons surprises, qu'il brouille toujours et que M. de la Trémouille est de la partie ; d'Escures vous portera des nouvelles du tout, etc. De Saint-Germain, ce 22 juin 1604. (Œconomies royales, t. I, p. 573.)*

<sup>3</sup> Fonds Brienne, 40, f° 219 verso ; copie. *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 905.

— On a saisi sur lui, dit-il, des lettres de votre père ; dites-moi ce que vous en savez ?

Henriette dut flairer le piège, car elle répondit d'un air tranquille :

— Ce sont sans doute des lettres pour le recommander à mon oncle le duc de Lennox.

— Non ! Il ne s'agit pas de banales recommandations ; votre nom est mêlé à ces lettres.

— Eh bien, montrez-les-moi ; si la mémoire me revient, je vous dirai toute la vérité.

— J'ai écrit à votre père de venir me trouver ; dites-lui de ma part de n'y pas manquer.

— Je vous le promets.

Il la quitta ensuite. Entragues avait écrit qu'il était **aux ordres du roi** et la marquise rentrant à Paris -fit demander la permission de voir son père. Henri IV consentit, mais voulut auparavant causer avec Entragues. Il l'interrogea sans témoins et ensuite retourna chez sa maîtresse :

— Il est bien certain, fit-il, que votre père a noué des intrigues avec Morgan ; dites-les-moi, j'userai de clémence !

Mais Henriette ne changea pas son système de dénégations :

— Si j'en savais quelque chose, sire, je vous l'aurais déjà dit.

— Eh bien, je reverrai votre père. Qu'il avoue tout et - je pardonnerai.

L'entrevue eut lieu aux Tuileries, et Henri IV, après avoir arraché des demi-aveux à Entragues, retourna encore chez la marquise.

— Vous m'avez trompée, dit-il. Votre père a traité pour vous avec l'Espagne. Vous n'allez pas soutenir que vous l'ignorez ?

— Je ne sais rien ! répliqua-t-elle encore.

Le roi sortit de ses chausses une lettre d'Entragues, qui avait été adressée à Morgan.

— Vous connaissez cette écriture ?

— Oui, fit-elle ; c'est celle de mon père ; mais j'ignore le contenu de la lettre.

— Il n'importe, fit encore Henri IV ; j'ai permis à votre père de venir dîner avec vous aujourd'hui, car vous savez combien je vous aime. Qu'il dise tout, et, je le répète, j'aurai de l'indulgence.

— Je me mettrai à ses genoux, sire, pour le supplier de tout révéler<sup>1</sup>.

Entragues dîna avec sa fille, causa longuement, et sans doute ces deux compères durent bien arrêter ce qu'ils devaient soutenir ; puis il repartit pour Saint-Germain où le roi l'attendait. Il avait aussi préparé pour sa défense un long mémoire où il ressassait ses chagrins et ses griefs<sup>2</sup> ; le roi n'était pas exempt de reproches et l'écouta sans mot dire lorsqu'il résuma de vive voix ses plaintes : **Qu'ai-je gagné, sire, à cette fatale liaison ? La perte d'une fille adorée, le**

---

<sup>1</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 266-267.

<sup>2</sup> Cf. à l'Appendice I, le *Mémoire* d'Entragues.

déshonneur qui rejaillit sur moi et les miens et la haine de la reine. Songeant au danger que nous pourrions courir si vous veniez à nous manquer, j'ai sollicité un asile pour elle auprès de la princesse d'Orange, son amie, puis auprès du duc de Lennox, mon neveu. Votre Majesté s'y est toujours refusée ; c'est alors que Morgan m'a mis en rapport avec Taxis, l'ambassadeur d'Espagne : *Si la promesse de mariage, m'a dit Taxis, est telle qu'on me l'a affirmé, remettez-la-moi ; je vous donnerai 200.000 écus ! Elle est en lieu sûr, ai-je répondu, et je ne m'en dessaisirai pas. — Eh bien ! n'importe, en cas de mort du roi, mon maître vous offre un refuge pour votre fille. — Le roi a cinquante-trois ans, ai-je répondu, moi soixante-trois ; celui de nous qui survivra veillera sur ma fille.*

Henri IV parut se contenter de cette explication et laissa Entragues retourner à Marcoussis ; mais l'occasion lui parut bonne, en attendant qu'il eût démêlé cette trame, pour procéder à une investigation des papiers de son pseudo-beau-père, et mettre la main peut-être sur la promesse autrefois si imprudemment souscrite. Entragues, de Marcoussis avait gagné Malesherbes avec sa femme, et s'y maintenait obstinément, dans l'espoir sans doute qu'on l'oublierait. Le roi manda le prévôt des maréchaux, Defunctis, et lui confia le soin d'arrêter le vieux gentilhomme, *au besoin avec dix canons et cinq régiments*, et surtout de ramener ses papiers. Defunctis le remercia en souriant et affirma qu'il n'y fallait qu'un peu d'adresse, car le prévenu, si l'on employait la force, pourrait profiter d'un moment de répit et détruire des pièces compromettantes, ce qu'il fallait éviter. Henri IV convint qu'il avait raison et que lui-même eût fait un mauvais prévôt. Il laissa agir Defunctis, ne lui posant pour conditions que la défense d'ébruiter l'affaire, même d'en informer la reine, et spécifia que le tout serait terminé dans quinze jours<sup>1</sup>. — On envoya donc un soldat qui s'introduisit à Malesherbes en contrefaisant l'estropié et sous prétexte d'une fausse jaunisse. Cet homme s'attarda quelques jours au château, épiant et notant toutes choses, et remarqua que les trois ponts qui desservaient la seigneurie étaient continuellement relevés, sauf les jours maigres ; on abattait alors la planchette pour acheter du beurre, des œufs, à quelques femmes qui en apportaient. Le prévôt, d'après cela, put combiner son stratagème. Il fit chercher à Jouy, chez le marquis de Sourdis<sup>2</sup>, quatre vêtements de villageoise, et s'y rendit lui-même avec quarante archers. Là, il prit un guide qui le conduisit directement au bois où était situé le château. Par prudence, il retint le guide, et prépara ensuite son embuscade. Au premier jour de maigre qui se présenta, il fit partir quatre archers vêtus en paysannes, qui vinrent se présenter de bon matin devant le pont avec le beurre et les œufs. Le cuisinier ayant abattu la planchette, ces hommes lui mirent de suite le pistolet sous la gorge, en le menaçant de le tuer s'il faisait du bruit. La porte prise, ils donnèrent le signal convenu et Defunctis accourut avec sa troupe ; il traversa la cour et gravit le perron où il arrêta un valet de chambre qui sortait, ayant laissé ouverte la chambre de son maître. Le prévôt lui défendit d'appeler. Il posta huit hommes dans la salle (d'armes), quatre dans l'antichambre et, arrivé à la chambre du comte, laissa encore quatre hommes au dehors, tandis qu'il pénétrait avec le valet. — D'Entragues dormait encore, et Defunctis eut la patience d'attendre son réveil ; il attendit une heure.

---

<sup>1</sup> DU VAIR, dans ses *Anecdotes sur l'histoire de France*, place cette scène au château de Marcoussis, à une demi-lieue de Montlhéry. (Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Jannet, p. 284-290.)

<sup>2</sup> Au château de Villequier, dit Le Laboureur : *Additions aux Mémoires de Castelneau*, t. II, p. 900.

Enfin Balzac remua, et entendant du bruit, crut devoir demander : [Qui est là ?](#) Mais, à sa stupéfaction, ce fut le prévôt qui ouvrit les rideaux. — Au premier moment, le père d'Henriette se crut mort ; il reprit vite son sang-froid pourtant, et comme on juge chacun à son aune, il fit tous ses efforts pour gagner Defunctis, qui du reste n'y prenait garde et, tout en le consolant, le pressait de se lever et de s'habiller. Toutefois il visita les poches des vêtements qu'allait endosser Entragues ; il garda les papiers qui s'y trouvèrent et lui rendit les clefs. Sitôt levé, cependant, Balzac voulut fouiller dans une armoire établie dans l'épaisseur du mur, vis-à-vis de son lit. Mais le policier s'y opposa ; l'autre le suppliait, affirmant qu'il n'en voulait retirer qu'un bail de bois qu'il devait délivrer sous trois jours, faute de quoi il lui en coûterait 20.000 écus destinés au mariage de sa fille. Mais Defunctis de nouveau refusa ; les supplications même furent inutiles et, en fin de compte, Entragues essaya de le gagner en lui offrant une cassette restée sur la table, où il y avait, disait-il, pour 50.000 écus de pierreries, promettant de ne jamais le trahir s'il acceptait, mais [au contraire de lui en être éternellement reconnaissant](#). Defunctis aurait pu lui objecter qu'il faisait un mauvais calcul, offrant 50.000 écus pour en sauver 20.000 ; mais il se contenta de refuser, au grand déplaisir de son hôte. Il mit les scellés, des gardes au château et emmena Entragues à Paris.

Restait d'autre part à mettre sous les verrous le comte d'Auvergne qui avait pris la clef des champs, et le roi, inutilement, envoya d'Escures pour essayer de le ramener. D'Escures prit avec lui des lettres de la comtesse d'Auvergne et du roi, et fit une seconde fois le voyage. Le comte le reçut à Clermont, prit les lettres et alla les lire en s'éloignant de l'ambassadeur ; il revint ensuite et lui demanda des nouvelles de la Cour. D'Escures lui rapporta ce qui venait de se passer, en appuyant sur l'arrestation de Morgan, qui avait chargé dans son interrogatoire plusieurs grands seigneurs. Le coup, en somme, avait été adroitement porté, car le comte d'Auvergne, sans se livrer encore, pâlit et s'absorba dans de longues réflexions. D'Escures, certain désormais de sa culpabilité, profita de ce moment de trouble : [Monsieur, fit-il, si vous avez eu des intelligences avec Morgan, je vous conseillerai de mettre de bonne heure la main à la conscience, pour avertir le roi de tout ce qui s'est passé et lui découvrir ceux qui se sont mêlés de cette affaire, pour vous faire obtenir votre grâce, m'assurant que le roi vous recevra à merci ; car si M. le maréchal de Biron eût voulu croire le même conseil que je lui donnai en Bourgogne, il l'eût obtenue.](#)

Le comte d'Auvergne parut se rendre à ces raisons ; il pensa que Morgan, prisonnier à Vincennes, avait tout révélé, ainsi que Mme de Verneuil, et se décida à parler avant que le vieux d'Entragues n'en fît autant. Il écrivit à Henri IV pour lui dévoiler le complot, dénoncer les complices, y compris sa sœur, et ajouta même les noms de quelques individus auxquels il n'était pas fâché de nuire. Pour Mme de Verneuil, il savait qu'elle s'en tirerait toujours ; mais il refusa obstinément de venir trouver Henri IV. — Sully, rappelé instamment par Villeroy, revint cependant du Poitou et le monarque le mit de suite au courant. Dans la conversation qu'il eut avec son ministre, il s'expliqua du reste sur l'indulgence dont il avait fait preuve si souvent à l'égard du coupable qu'il fallait à présent poursuivre. Sully attribuait ce qu'il nommait de la faiblesse à la passion que le roi éprouvait encore pour Mme de Verneuil, puis à une mesure de prudence, — le comte étant un descendant, illégitime sans doute, des Valois, — et qui s'expliquait d'autant mieux que le Béarnais lui-même avait nombre de bâtards. Mais Henri IV nia que toutes ces raisons fussent les bonnes ; il affirma s'être toujours montré indulgent à l'égard du comte d'Auvergne [dans l'espérance de le](#)

ramener à de meilleurs sentiments et d'en tirer quelque chose, lui reconnaissant malgré tout d'éminentes qualités (!). — Ces raisons n'étaient probablement pas les bonnes, mais il n'importe. Sully avait sous la main l'homme qu'il pourrait employer pour se saisir du comte comme le voulait le roi, et qui ne demandait qu'à être couvert par une commission du grand sceau. Henri IV donna son consentement, mais aurait voulu que l'affaire ne s'ébruitât pas. Les lettres délivrées<sup>1</sup>, d'Escures et le trésorier de Murat — qui était l'homme de Sully — firent des efforts inutiles pour décider le comte à se présenter à la cour. Il se méfiait. Il disait que, de préférence, il abandonnerait le royaume, surtout en considération de ses actes passés, qu'il lui eût fallu effacer par des services rendus avant de reparaître. Il était averti, ajoutait-il, que pour lui la Cour n'était pas sûre et redoutait le sort du maréchal de Biron. Il demandait du moins à avoir par écrit la garantie de son pardon. Le trésorier de Murat insista inutilement pour lui faire comprendre que sa condition était particulière, ayant tout avoué ; ce fut peine perdue. Il se défiait du roi, de la reine, des princes du sang, comme de la marquise sa sœur qu'il avait vendue ; du grand écuyer encore, que plusieurs disent avoir été compromis dans l'affaire, et en somme de tout le monde. Ses raisons battues en brèche par l'envoyé du monarque, il revenait à ses conclusions précédentes ; il ne se rendrait à la cour que son pardon en poche, ayant la crainte surtout de Mme de Verneuil, bien capable, ajoutait-il, de faire la paix à ses dépens. Le roi accorda les lettres demandées (juillet), mais le comte refusa encore de faire le voyage<sup>2</sup>. Sully essaya de le gagner et lui écrivit, comme jadis il avait écrit au maréchal de Biron, mais ce fut de même en pure perte. — Les affaires cependant se gâtaient. Le roi avait appris que le comte d'Auvergne continuait ses intelligences avec l'Espagne, et la complicité d'Henriette était de

---

<sup>1</sup> Mon cousin, écrivait le roi, je vous envoie la commission et les lettres de cachet en blanc que le trésorier de Murat vous a demandées pour me faire le service que vous lui avez proposé par mon commandement. Je ne doute point de sa fidélité ni de son affection ; je me promets que le tout sera tenu secret, comme je reconnais avec lui qu'il est nécessaire ; mais j'ai crainte que lui et les siens ne soient assez forts et déterminés pour exécuter ma volonté. Je fais compte de communiquer le tout à d'Escures qui pourra partir d'ici lundi ou mardi, afin qu'il ait bonne intelligence avec ledit Murat ; que l'on n'entreprenne ni ne tente rien sans l'autre, car s'ils faisaient autrement ils gêneraient tout. Mon intention est que ledit d'Escures essaye de faire venir par deçà le personnage, sur le sujet que nous avons avisé avant que d'entendre à faire autre chose : de quoi vous avertirez ledit de Murât ; car s'il veut venir, ce chemin sera plus court et plus sûr que l'autre pour parvenir à notre but. Pour cette cause, il suffira que ledit de Murat arrive au pays trois ou quatre jours après d'Escures, et faut lui défendre expressément de découvrir sa commission à qui que ce soit, que d'Escures ne soit d'accord avec lui de le faire, d'autant que s'il peut le disposer à venir, il ne faut pas que l'on sache que j'ai donné audit Murat ladite commission, laquelle je désire que vous portiez vous-même à M. le chancelier, et que le sceau soit mis en votre présence, afin que nul autre n'en ait connaissance que mon dit sieur le chancelier. De quoi je me repose sur votre soin ordinaire, etc. De Fontainebleau, 14 août 1604. (Henri, De Neufville ; Œconomies royales, t. I, p. 590.)

<sup>2</sup> Le comte d'Auvergne avait eu sa grâce à condition d'aller passer trois ans dans le Levant, et selon Mézeray, des lettres d'abolition qui lui furent expédiées en Auvergne. (Cf. le mémoire II, à l'Appendice.) Cependant on découvrit bientôt de nouvelles intrigues, nouées par l'ambassadeur d'Espagne, don Balthazar de Zuniga, qui avait remplacé Taxis. (L'ESCURÉ, *les Amours d'Henri IV.*) Cette histoire est du reste très embrouillée et les renseignements qui nous sont parvenus, la concernant, sont très souvent contradictoires.

plus en plus évidente<sup>1</sup>. Il envoya La Varenne à Rosny pour le prier de voir la marquise, tandis que celle-ci dépêchait elle-même le poète Sigogne au ministre. Rosny se rendit à son domicile, mais d'abord ne fut pas reçu, la dame ayant prétexté une fluxion. Mais dans une seconde visite il eut avec elle une conversation assez longue. Henri IV lui demandait de ne plus faire de complots avec l'Espagnol ; ne plus fréquenter ceux qu'il avait en aversion. Il lui permettait d'être dévote, pourvu qu'elle le fût sincèrement et non par feinte, [pour le mieux piper et en admettre d'autres mieux que lui-même](#). — Le roi, en somme, ne se faisait pas d'illusions, et je crois que ce fut toujours le grand moyen de ceux qui aiment la société des femmes : avoir l'air d'être leur dupe, tout en montrant ailleurs, et bien à leur su de la finesse ; leur pardonner beaucoup et patienter en attendant un retour de fortune. Mais Henri IV, dans la circonstance, crut devoir exiger que sa maîtresse sollicitât le pardon de ses erreurs <sup>(1)</sup> à l'égard de la reine ; qu'elle fût plus discrète dans sa manière de parler des enfants que lui avait donnés Marie de Médicis<sup>2</sup>. Il promettait ainsi d'oublier tout et elle pourrait se retirer de France, n'importe où, pourvu que ce ne fût pas en Espagne. — Avec sa fierté ordinaire, la marquise accueillit du reste assez mal ces propositions. Elle remercia le roi de sa bienveillance, et répondit que pour les plaintes qu'elle avait à faire, il était inutile de les répéter, car il les connaissait assez ; que ses désirs se bornaient à voir assurer la vie et la fortune de sa famille et de ses enfants ; qu'elle sentait bien les avantages d'une retraite à l'étranger, craignant que par la suite l'animosité de la reine ne la poursuivît, mais qu'elle ne se souciait pas d'aller y mourir de faim. Et cette belle tirade se termina par une nouvelle demande d'argent. Elle disparaîtrait de la cour et vivrait tranquille, en France ou hors de France, si le roi voulait lui assurer une rente de 100.000 livres en fonds de terre bien assurés, ce qui était bien peu, à son sens, vu les promesses qui lui avaient été faites, et si l'on se souvenait de tout ce qu'on lui a fait espérer jadis<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Le rôle d'Henriette jusqu'ici avait été surtout passif ; désormais elle excite, aiguillonne les colères, aigrie par la honte d'un premier échec ; elle partage et inspire les délibérations, et attire au parti M. de Bouillon, La Trémouille, — peut-être Bellegarde ? — une foule de gentilshommes gascons et huguenots... La correspondance aurait été interceptée par Loménie. (L'ESCURÉ, *op. cit.*)

<sup>2</sup> Il n'y avait, dit Sully, sorte d'artifice dont elle n'usât pour arriver à brouiller le roi et la reine ; elle faisait tant de promesses et formait tant de diverses sortes d'amours, les uns pour s'appuyer, les autres, pour susciter des querelles et des brouilleries, que qui les aurait sues toutes et les voudrait publier avec intelligence, il y aurait de quoi faire un gros volume et trouver le sujet d'une douzaine de comédies, et quelques-unes même capables de dégénérer en tragédies ; tant elle et d'autres firent d'intrigues en leurs amours, jusqu'à supposer des mariages et en faire les bans, tout cela de trop longue déduction, à cause de divers artifices dont il fut usé de beaucoup de côtés et de lettres qui furent produites en intention de vérifier multiplicité d'amourettes bigarrées, etc. (*Economies royales*, t. I.)

<sup>3</sup> Henriette, d'après Rosny, ne répondait en somme que par d'autres reproches à ceux que lui faisait le roi. Il représentait au monarque que la marquise et les siens avaient abusé de sa bonté et lui rappelait la résolution qu'il avait prise jadis d'empêcher Mlle d'Entragues de le suivre au voyage de Savoie. Enfin, continua-t-il, ce que j'ai pu comprendre de vos plaintes contre elle sont : qu'elle parle quelquefois irrévérencieusement de la reine ; qu'elle ne recherche pas assez les moyens de ne lui être point désagréable ; que quand elle parle de vos enfants légitimes et des siens, il semble qu'elle les veuille faire tenir pour égaux ; ... qu'on vous a fait voir la copie d'une lettre, par elle écrite à son père, qui donne l'occasion de soupçonner qu'elle a de mauvais desseins hors de France, et qu'elle désire en sortir ; qu'on vous a aussi donné avis

Henri IV, en recevant le compte rendu de cette conversation, tomba de haut, a-t-on rapporté. Sa maîtresse se posait en victime et faisait ses conditions. Il lui renvoya Sigogne avec des instructions nouvelles, le poète n'ayant pas suivi celles de la première fois dans la crainte de mécontenter la marquise ; mais ce fut encore une démarche vaine. — Avec l'arrestation du comte d'Entragues, cependant, le Béarnais allait avoir la partie belle. On perquisitionna chez lui, et ce fut encore le prévôt Defunctis qui fut chargé de la besogne. Il demanda à Balzac ses clefs, qu'il lui avait laissées au moment de l'arrestation, et de plus voulut qu'il désignât un homme pour assister à l'examen des papiers. Entragues désigna son secrétaire Gautier, et le placard fut ouvert. Il contenait de multiples paperasses, parmi lesquelles on réserva cinq pièces qui parurent importantes ; et en effet il y avait là de quoi faire tomber toutes les têtes des coupables. C'étaient : le chiffre du roi d'Espagne ; une lettre en français adressée au prévenu et signée *Yo el Rey* ; deux autres à la marquise de Verneuil et au comte d'Auvergne ; enfin une lettre signée pareillement et portant promesse du même roi, que si on lui livrait la personne de M. de Verneuil, — l'enfant d'Henriette, — il le ferait reconnaître pour dauphin, vrai et légitime successeur de la couronne de France. Deux places devaient être remises au sieur d'Entragues et au comte d'Auvergne pour sûretés, et à chacun il devait être donné 20.000 ducats de pension, le roi d'Espagne leur promettant, en outre, aide et assistance au besoin. Quant au

---

certain qu'elle a quantité d'amourettes et offert de le vérifier par lettres écrites de sa main, dont la froideur et la suffisance avec lesquelles elle vit avec vous depuis quelque temps vous donnent sujet d'en croire quelque chose... Si elle était vraiment repentante, continue Sully pour faire allusion à ses accès de bigoterie, le roi ne la voulait nullement détourner, mais trouvait chose honteuse de voir qu'une femme qu'il avait aimée, de laquelle il avait des enfants qu'il affectionnait, fit la renchérie et la rusée avec lui, et se prostituât à d'autres, lui le sachant bien. Le ministre avait terminé en exhortant Henriette à être plus humble vis-à-vis de la reine, plus discrète à propos de ses enfants et lui avait demandé de s'abstenir de tous propos en cachette, plutôt la nuit que le jour, avec des gens que le roi n'aimait pas et qui n'aimaient pas le roi. — Henri IV, du reste, avait remercié Rosny, mais ajourné la solution. Il ne pouvait ni se résoudre à donner 100.000 livres de rentes, ni à se séparer d'Henriette. Mais la reine devenait de plus en plus grondeuse. La maîtresse boudait et le roi demeurait perplexe, obligé encore de lutter contre son ombrageuse moitié, qui finissait toujours par répartir de nouvelles faveurs aux Concini (la bête noire du ministre) ; ou de subir les dépits narquois de sa maîtresse qui lui demandait comme nargue la permission de se marier, tantôt avec un seigneur qu'elle ne nommait pas, mais qui exigeait 100.000 écus de dot, tantôt avec Joinville ou le duc de Guise, son aîné. Le roi, sans doute, la rabrouait fort, mais une des bizarreries qui m'a le plus frappé et le plus désespéré de guérir ce prince, ajoute Sully, c'est de voir que, dans leurs plus forts démêlés, ce qu'ils disaient l'un de l'autre absents était toujours différent de ce qui devait être montré ; soit que leur intelligence se conservât en quelque sorte sans qu'ils s'en aperçussent eux-mêmes ; soit que le roi, ingénieux à s'avilir, eût donné de longtemps à sa maîtresse des armes contre lui, dont il ne voulait pas l'obliger à se servir en la poussant à bout ; soit enfin, et c'est le jugement le moins désavantageux qu'on puisse porter, qu'il se fût passé entre eux des choses secrètes, sur lesquelles Henri IV, par peine ou par honte, ne pouvait se résoudre à s'expliquer ni avec moi, ni avec personne. (Cité par M. SAINT-EDME, *Galanteries de roi de France*, 1830, t. II, p. 82, édit. de l'abbé de l'Écluse. Le passage a été modifié dans l'édition Michaud, *Œconomies royales*, t. II, p. 600-601.) Mais nous mettons ici, semble-t-il bien, le doigt sur la plaie. La longue passion du roi pour Mme de Verneuil, ses complaisances, ses retours d'affection qui scandalisaient l'entourage s'expliquent si l'on veut bien imaginer quelles pouvaient être les choses secrètes auxquelles fait allusion le ministre, et se rappeler qu'avec certains on doit toujours tenir compte de la dépravation humaine.

dauphin, il devait avoir cinq forteresses en Portugal, avec un gouvernement honorable et 50.000 ducats de pension. Les papiers furent paraphés par Gautier et portés à Henri IV qui tressaillit d'aise en reconnaissant le chiffre du roi d'Espagne, et fut transporté en voyant le serment, si bien qu'il embrassa par cinq fois Defunctis, comme lui ayant rendu, ce jour-là, le plus grand service qui se pouvait rendre à l'État. Il renvoya le tout au procureur général pour hâter le procès, tant pour le mécontentement qu'il avait que pour faire un exemple utile et effrayer les ennemis de la France, mais aussi, ajoute du Vair en contant cette anecdote<sup>1</sup>, glorieux d'avoir de quoi triompher de la marquise de laquelle il était encore amoureux, et à demi enragé du refus qu'elle faisait de l'admettre. — Balzac comprit qu'il était en mauvaise posture ; passible de la peine capitale, il livra enfin la célèbre promesse de mariage qu'il avait, dit-on, refusée deux fois, d'abord de bonne volonté, puis contre 50.000 écus et le bâton de maréchal<sup>2</sup>. Désolé quand il sut que tout était découvert, il manda M. Defunctis, qui en avertit le roi, ajoute encore du Vair. Le roi lui commanda d'aller voir ce qu'il voulait. D'Entragues dit à Defunctis qu'il se sentait perdu ; que le roi avait eu tant d'envie d'avoir un papier, lequel il n'avait jamais voulu rendre ; mais que s'il l'assurait de lui donner la vie, il déclarerait la part où il était caché... Le roi envoya M. de Loménie... et trouvèrent la promesse *prétendue* (!) du mariage dans une petite bouteille de verre bien lutée et enclose dans une plus grande bouteille et du coton, le tout bien luté et muré dans l'épaisseur d'un mur<sup>3</sup>. Tout ce qu'on accorda à Entragues fut de dire qu'il avait rendu de lui-même la promesse, ce qui en somme était vrai, mais non exactement comme l'indique le procès-verbal : Le 2 juillet 1604, spécifie l'acte qui fut alors dressé, Sa Majesté étant en la ville de Paris, au logis du sieur Zamet<sup>4</sup>, s'est présenté messire François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de ses ordres et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lequel lui a dit et remontré que l'ayant ci-devant supplié de lui octroyer quelque écrit qui pût servir pour l'exempter de blâme envers ceux qui le voudraient calomnier de ce qui se passait entre Sa Majesté et Mme la marquise de Verneuil, sa fille, et l'ayant reçu il l'aurait toujours soigneusement gardé jusques à présent qu'il a estimé être de son devoir de le rendre, à l'occasion de quelques faux bruits que l'on fait courir sur ce sujet, comme s'il s'en voulait servir à mauvais usage, encore qu'il n'y ait jamais pensé et qu'il sache assez ledit écrit ne pouvoir servir qu'à lui seul pour son contentement et à l'effet susdit. Suppliant très humblement Sa Majesté le recevoir en présence des princes et seigneurs qu'il voyait près d'elle, afin qu'ils soient témoins de sa sincérité et de la déclaration qu'il fait de n'avoir eu aucun écrit de Sa Majesté que celui-là ; qu'il n'en a aussi retenu pour soi, ni donné aucun extrait ou copie à autrui ; et si on lui a fait quelque mauvais rapport pour ce regard, qu'il lui plaise n'y ajouter aucune foi. A quoi Sa Majesté a dit être bien souvenante que ledit sieur d'Entragues ne lui avait demandé cet écrit que pour la susdite considération ; qu'elle n'y avait aussi depuis pensé ni estimé qu'elle eût aucun sujet de s'en soucier ; puisque l'on faisait courir tels mauvais bruits,

---

<sup>1</sup> DU VAIR, *op. cit.*, p. 289.

<sup>2</sup> Le roi se fit rendre la promesse de mariage que Mme de Verneuil faisait sonner bien haut, la montrant à qui voulait la voir. Mais il fallut ajouter 20.000 livres d'argent comptant et l'espérance d'un bâton de maréchal pour le père. (DE THOU, ANQUETIL, *Abrégé*.) Le bâton de maréchal ne resta qu'une espérance. Fr. d'Entragues ne figure aucunement dans la liste que donne Moréri.

<sup>3</sup> A Marcoussis, spécifie du Vair.

<sup>4</sup> Au logis de M. le chancelier, dit l'Estoile.

comme si cet écrit était d'autre teneur et substance qu'il n'est, en préjudice même de l'honneur et fidélité que ledit sieur d'Entragues lui doit, Sa Majesté a reçu de bonne part le devoir auquel il s'est mis de le rendre, et veut qu'il soit inséré de mot à autre au présent acte, pour ôter tout prétexte à l'avenir à qui aurait mauvaise intention de le changer ou changer quelque chose en la vérité et substance d'icelui.

Suivait la teneur de l'engagement reproduit plus haut, ensuite de quoi il fut ajouté :

Nous soussigné, François de Balzac, sieur d'Entragues, reconnaissons et certifions que l'écrit ci-dessus est le vrai et seul écrit fait par le roi à notre supplication et instance, au temps et lieu porté par icelui, et depuis mis entre nos mains, lequel nous avons présentement rendu à Sa Majesté en présence de Messeigneurs les comte de Soissons et duc de Montpensier, monsieur le chancelier, les sieurs de Sillery, de la Guesle, procureur général, et Jeannin, conseiller d'État. Fait à Paris, le deuxième jour de juillet 1604. — Signé : DE BALZAC.

L'acte fut ensuite signé par les personnages présents : Nous, soussignés, conseillers et secrétaires d'État de Sa Majesté, certifions ledit sieur d'Entragues avoir écrit et signé de sa propre main la reconnaissance et certification ci-dessus écrite. Fait au lieu, jour et an susdits, en présence des princes et sieurs ci-dessus nommés, lesquels, pour témoignage de ce, ont signé les présentes : Charles DE BOURBON, Henri DE BOURBON, BELLIÈRE, N. BRULART, DE LA GUESLE, P. JEANNIN, DE NEUFVILLE ET POTIER<sup>1</sup>.

Les Entragues, sans doute, ne pouvaient rien faire de ce papier, le roi ayant épousé en légitime mariage Marie de Médicis ; mais c'était une pièce toujours compromettante pour la bonne foi d'Henri IV, et malgré le ton d'indifférence dédaigneuse de l'acte que nous venons de citer, il était heureux de l'avoir reconquis. Aussi, crut-il pouvoir encore user d'indulgence, au moins jusqu'à nouvel ordre, envers sa maîtresse. Il avait fait un coup de force, et brusquement était redevenu le roi de France, le souverain et le maître ; il avait fait enlever les enfants d'Henriette, — les siens en somme, — qui furent conduits à Saint-Germain, et avait disgracié leur mère (fin septembre 1604) ; Balzac avait été conduit à la Conciergerie par le prévôt Defunctis<sup>2</sup> dans un coche fermé, que Marcoussis, son fils, accompagnait à cheval, mais sans aucune suite ni compagnie ; quand il fut arrêté, il demeura fort longtemps sans pouvoir avoir ni feu ni lumière. Mais Henri IV eut bientôt regret de n'avoir pas montré plus de mansuétude ; comme chez tous ceux dont le cœur est faible, son premier mouvement ne devait pas avoir de durée. Il écrivit bientôt à Henriette : Je vous permets de voir votre père, auquel j'ai fait ôter ses gardes. Mais n'y demeurez qu'un jour, car sa contagion est dangereuse. Je trouve bon que vous partiez pour

---

<sup>1</sup> Collationné sur l'original, par nous soussignés, à Paris, le sixième jour de juillet 1604. Signé : De Neufville, Potier. (Bibl. nat. Mss fr. 4120, f° 151-155, v°.) — L'engagement était dans un coffre de cristal comme une relique, dit Giovannini ; il ajoute qu'il manquait trente lettres du roi, dont quelques-unes écrites de son sang, où il renouvelait sa promesse et déclarait que le pape s'était engagé à annuler son premier mariage.

<sup>2</sup> Le 11 décembre, indique le journal de l'Estoile ; les dates sont très souvent incertaines chez les auteurs du temps, et l'on peut croire que Balzac d'Entragues avait été conduit directement à la Conciergerie lors de son arrestation ; l'Estoile indique d'autre part qu'il y fut transféré à la fin de l'année.

Saint-Germain voir vos enfants. Je vous enverrai La Guesle, car je veux aussi que vous voyiez le père qui vous aime et chérit trop... Aimez-moi, mon menon, car je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien auprès de toi, etc.<sup>1</sup>.

Henriette vint donc à Saint-Germain ; elle retrouva ses enfants et pria Mme de Montglat, la gouvernante, de lui laisser voir le dauphin. Mais ce galopin, capricieux et déjà infatué de lui-même, lorsqu'elle voulut lui prendre la main et la baiser, se retira vivement : *Allez-vous-en !* fit-il<sup>2</sup>. Et l'on raconte même que trouvant le jeune Verneuil, quelques jours plus tard, dans la garde-robe du roi, il le frappa au visage. Henriette passa quelques jours à Paris à son retour de Saint-Germain, espérant toujours la visite du Béarnais ; mais il ne se montra pas ; s'il n'avait pu encore se détacher de sa maîtresse, ses manigances en somme l'ennuyaient<sup>3</sup>.

Il avait du reste donné l'ordre de s'emparer coûte que coûte du comte d'Auvergne. Celui-ci avait quitté Clermont et s'était retiré à Vic, *mauvaise bicoque* au milieu d'un bois, ce qui lui permettait de passer la journée au dehors sous prétexte de chasser. Il avait là pour maîtresse Mme de la Châtaigneraie<sup>4</sup>, une sorte d'amazone fantasque qui en était éprise et le suivait assidûment dans ses courses. Ils se connaissaient depuis longtemps déjà, et le comte d'Auvergne avant le début de ses menées hantait son domicile aux environs de Clermont. Comme il craignait alors d'être arrêté, il n'osait plus se rendre chez la dame, et les deux amants pour se voir devaient prendre des rendez-vous à la campagne, dans les villages, la nuit, en ayant soin de ne jamais se rencontrer deux fois de suite au même endroit. Le comte, de plus, postait sur les routes, en des endroits soigneusement choisis, des valets accompagnés de chiens ; sur les hauteurs d'autres valets faisaient sentinelle, le cor en bandoulière, afin de l'avertir en cas de surprise. Mais tant de précautions ne servirent à rien. La compagnie de cheveau-légers du marquis de Verneuil, commandée par Philippe Eschalar, sieur de la Boulaye ; celle de Vendôme, commandée par d'Eurre, étaient alors en Auvergne, aux ordres du comte qui s'en servait pour venger les injures personnelles de Mme de la Châtaigneraie. Ce furent ces troupes qui servirent à le prendre. D'Eurre annonça une revue, — une montre comme on disait alors, — et semblant croire que le comte d'Auvergne dût bientôt se rendre à la cour, le pria d'y assister afin de pouvoir donner au roi des détails sur le bon état des compagnies. Le comte ne soupçonna rien ou pensa en réchapper, se fiant à sa bonne étoile. Il partit (9 novembre) de la petite maison, dite de Boredon, qu'il avait à Clermont, et vint, sur un fort coureur écossais et accompagné de deux hommes, au rendez-vous fixé, qui était une plaine entre Noisants et Clermont. Il

---

<sup>1</sup> *Lettres-Missives*, t. VI, p. 340. — Selon les éditeurs de la correspondance du roi, cette lettre se placerait vers la fin de l'année ; ils n'indiquent du reste aucune date, même approximative. Dans les derniers jours de juillet, Villeroy avait rencontré l'ambassadeur de Venise : *Vous avez, lui dit-il, parlé au roi en honnête homme ; vous l'avez engagé à rompre avec la marquise ; mais l'empire de cette femme est tel que, tout en nous demandant ce qu'il doit faire, nous voyons bien qu'il désire et attend de nous des conseils de clémence.* (H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 271.)

<sup>2</sup> Il ne lui faisait pas toujours un si mauvais accueil, si l'on s'en rapporte au curieux *Journal de Jean Héroard*. (Cf., t. I, *passim*.) L'auteur va jusqu'à indiquer qu'il avait pour elle de grandes caresses, mais plus tard, — car elle retourna souvent à Saint-Germain, — et lorsque sans doute ils avaient fait connaissance.

<sup>3</sup> *Il fait tout ce qu'il peut, écrivait l'ambassadeur de Toscane, pour arracher de son cœur cette fatale passion.* (*Négociations diplomatiques*.)

<sup>4</sup> Mme de Chasseguai, selon d'autres textes.

y trouva d'Eurre, dont les gens étaient déjà en bataille, et Philippe de Nerestang, venu de Riom avec une troupe d'élite, et qui feignit de se trouver là par hasard. Nerestang mit pied à terre et le comte l'imita. Ils s'entretinrent quelques instants, puis se remirent en selle. D'Eurre vint alors prendre la gauche du comte d'Auvergne, et Nerestang prit la droite. Sur un signe convenu, un valet de pied, qui avait été choisi grand et fort, saisit la bride du coureur écossais, et d'Eurre mit la main sur l'épée de M. d'Auvergne en lui déclarant qu'il l'arrêtait au nom du roi. Les deux hommes qu'avait amenés le comte voulurent alors intervenir, mais quelques arquebusades parties des rangs vinrent leur donner avis de se tenir en repos. Nerestang demanda son épée au comte d'Auvergne : **Tiens, fit-il, la voilà ; elle n'a encore servi qu'à la chasse du sanglier !** Deux soldats travestis en valets de pied jetèrent alors le prisonnier hors de la selle ; on le fit monter sur un mauvais cheval, celui du trompette, et le jour même on le conduisit d'une traite à Aigueperse<sup>1</sup>.

Il était pris et se résigna. Il demanda seulement de pouvoir écrire à sa maîtresse pour s'excuser d'avoir manqué à leur rendez-vous, ce qui lui fut galamment accordé. Mais Mme de la Châtaigneraie, très violente, en apprenant par quel stratagème on avait capturé son amant, s'empara des pistolets qu'elle avait toujours dans l'arçon de sa selle, et jura que d'Eurre et le trésorier de Murat, qu'elle soupçonnait, ne finiraient que de sa main. On ne sait au reste si elle tint parole, mais en attendant, on conduisit le comte d'Auvergne à Briare, où d'Escures était posté avec un carrosse pour enlever le prisonnier ; ensuite à Montargis, où on le mit dans un bateau qui descendit le Loing, puis la Seine et le mena droit à la Bastille. La Chevalerie, lieutenant de Sully, vint au-devant de ce prisonnier de marque ; mais on rapporte que, **sans changer ses habitudes, il continuait à bouffonner, cabrioler et sauter**, tant que le lieutenant crut devoir lui dire que ce n'était pas des figures de ballet qu'on voulait jouer ; qu'il était question en son fait de tout autre chose<sup>2</sup>. — On l'enferma enfin dans la chambre qu'avait occupée Biron. Il eut des larmes, mais peu ; il reprit bientôt son air serein, insouciant et fanfaron, contrefit même l'enjouement, et avisant le gouverneur Ruvigny, crut devoir lui dire en plaisantant **qu'il n'y avait pas dans Paris d'auberge si mauvaise qu'il ne préférât à cette maison**. Mais nombre de prisonniers auraient pu en dire autant, et la Bastille sous l'ancien régime — et bien qu'on lui eût fait une réputation sinistre et qu'elle ne méritait guère — n'a jamais passé que nous sachions pour un lieu de délices<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon d'autres récits, l'arrestation du comte d'Auvergne aurait précédé la perquisition de Defunctis à Malesherbes (11 décembre 1604) et il aurait été mis en cage à la Bastille le 20 novembre. (Cf. les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, édit. Le Laboureur, t. II, p. 652.)

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 379.

<sup>3</sup> Il faut dire que, surtout au dix-huitième siècle, les conditions dans lesquelles on vivait à la Bastille s'étaient fort améliorées. On y mangeait admirablement ; on s'y promenait à peu près librement sur les tours d'où l'on pouvait communiquer avec les badauds amassés sur le bord des fossés ; on s'y visitait ; on y tenait salon ; on y jouait ; on pouvait même avoir des intrigues amoureuses. (Cf. Mme DE STAËL, *Mémoires*.) Ce n'est plus, on le voit, la légende de la **sinistre prison** que le peuple emporta d'assaut en 1789, — d'ailleurs entre ses deux repas, — fait d'armes plutôt douteux mais que continue à commémorer notre moderne **14 juillet**. — Sur cette prison célèbre on peut toujours consulter, surtout pour les derniers temps de l'ancien régime, l'ouvrage de Frantz FUNCK-BRENTANO, *Légendes et archives de la Bastille*, Paris, 1898.

L'arrestation des Entragues avait fait du reste un bruit énorme, et nombre de ceux qui leur étaient apparentés accoururent se jeter aux pieds du roi ; le comte de Ventadour, le duc de Montmorency intervinrent ; mais Henri IV paraissait cette fois décidé à laisser agir la justice. La comtesse d'Auvergne, tout éplorée, autant douce et humble que Mme de Verneuil était fière, et qui méritait certainement un meilleur sort, était venue en larmes demander la grâce de son mari. Le roi l'ayant courtoisement relevée, lui parla quand même fermement : Madame, fit-il, en saisissant la reine par le bras, j'ai pitié de votre douleur et de vos larmes ; mais si je vous octroie ce que vous me demandez, il faudra que ma femme que voilà soit déclarée putain, mon fils bâtard et le royaume en proie ! Il lui permit cependant de visiter son mari à la Bastille. Elle fit alors demander au comte d'Auvergne ce qu'il désirait d'elle ; mais elle n'eut que la réponse d'un goujat : Qu'elle fît seulement provision de bon fromage et de moutarde, et qu'elle ne s'empêchât d'autre chose<sup>1</sup>.

Restait la marquise de Verneuil, contre laquelle, en fin de compte, il lui fallait pourtant sévir. Elle habitait alors le faubourg Saint-Germain, où elle était gardée à vue par le chevalier du Guet. Elle ne s'émut pas, d'ailleurs, de ces précautions, et garda son insouciance, son langage moqueur, ses reparties et ses méchancetés. Elle disait qu'elle ne se souciait point de mourir ; au contraire elle le désirait ; mais quand le roi le ferait, on dirait toujours qu'il avait fait mourir sa femme ; car c'était elle la reine, avant l'autre, — l'Italienne, — l'intruse ! Elle ne demandait enfin que trois choses à Sa Majesté : le pardon pour son père, une corde pour son frère et la justice pour elle<sup>2</sup>.

Marie de Médicis avait exulté, presque dansé de joie en voyant son ennemie si compromise. Elle était depuis longtemps au courant des intrigues d'Henriette et y avait fait maintes fois allusion. On ne la voulait pas croire d'abord, pensant qu'elle ne parlait que par jalousie. Il fallut désormais convenir qu'elle avait été bien renseignée. Mais sa joie quand même fut courte. — Comme pour bien faire entendre que tout était fini avec Mme de Verneuil, le roi contracta ostensiblement — et même, peut-on dire, d'une manière assez scandaleuse — une liaison nouvelle<sup>3</sup>. Il choisit une orpheline sans fortune, qui avait été recueillie par la princesse de Condé, Charlotte de la Trémouille. C'était une jolie blonde, avec de grands yeux veloutés et des lèvres délicieuses. Nous n'avons d'elle, dit

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 381.

<sup>2</sup> Bibl. nat. Fonds Dupuy, n° 32, f° 45.

<sup>3</sup> Ce fut l'occasion que saisit le chapitre de Cléry pour se débarrasser de l'enfant d'argent qu'avait autrefois offert à l'église Mlle d'Entragues ; il avait même pris les devants, car dès le 21 avril, Antoine Cocher, doyen de la collégiale, avait passé marché avec Hugues Poirier, orfèvre Orléanais, s'engageant à lui donner 13 marcs, 5 onces d'argent, pour faire un encensoir, deux chandeliers, un bénitier et une boîte pour mettre le pain à chanter. Il avait tiré déjà du même enfant d'argent une petite croix mise au-dessus du ciboire de l'église de Cléry (Minutes de H. Peigné, étude Paillart, à Orléans) et le marché fut approuvé le 26 avril par les chanoines de Cléry. L'acte cette fois est plus explicite (Minutes de Me P. Plisson, notaire et tabellion de la baronnie de Cléry, étude Lainé ; pièce justificative n° 6, dans l'opuscule cité de L. JARRY) ; lequel argent, y est-il dit, provient d'une lampe que defunte la reine-mère du defunt roi, que Dieu absolve, avait présentée et donnée à la dite église, et d'un enfant d'argent qui a aussi été présenté et donné par Mme la marquise de Verneuil. Le chapitre ainsi faisait un bon mélange des libéralités de ses fidèles.

Comme dame de Beaugency, on connaît un jeton frappé en 1601 pour Henriette d'Entragues, et qui porte pour devise : *Fixa non fluxa*, — moins fixe que flottante (?)

M. de La Ferrière, qu'un crayon de Daniel Dumoustier, qui porte la date de 1623 ; elle approchait alors de la trentaine ; l'embonpoint était venu ; le menton s'était légèrement empâté, mais les yeux n'avaient rien perdu de leur éclat ; le corsage entr'ouvert laisse apercevoir le beau modelé des épaules et de la poitrine. Elle s'appelait Jacqueline de Beuil ; c'était une fille de Claude de Beuil, sieur de Courcillon et de Marocure, disent les auteurs du *Supplément au journal de l'Estoile*<sup>1</sup>, qui s'était distingué au service du roi et était mort en 1596<sup>2</sup>. La princesse de Condé, qui l'avait en tutelle, refusait du reste de se prêter aux désirs du roi et parla même de renvoyer Jacqueline à ses parents. A tort ou à raison, Henri IV attribua cette résistance, sur laquelle il ne comptait pas, à l'influence d'un M. de Belin, qui était, croit-on, l'amant de Charlotte de la Trémouille et en même temps gouverneur du jeune Condé. Il le fit venir et le tança rudement en présence du connétable.

— Ventre Saint-Gris ! criait-il, dans les termes où vous êtes avec la princesse, il vous sied bien de faire avec moi le rigide !

Mme de Condé avait été de son côté appelée à la Cour, et l'ingénue, à laquelle on avait fait la leçon, sut de suite dire à quelles conditions elle céderait. Elle voulait d'abord 50.000 écus, et descendit à 30.000 ; elle voulait une terre, un titre et une pension de 500 écus par mois. Le roi, qui avait hâte de se venger de la marquise de Verneuil, ne lésina pas ; malgré la grimace de Sully, il accorda de suite ce qu'on lui demandait. Jacqueline de Beuil désira encore être mariée, sans doute pour échapper à la tutelle de Mme de Condé. La reine, heureuse quand même de pouvoir faire pièce à Henriette d'Entragues, voulut bien fermer les yeux. — Le mari qu'on lui procura — on dit même qu'il eut le cynisme de venir s'offrir — fut un neveu de Champvallou, qui avait été des amants de la reine Margot, Philippe de Harlay, comte de Césy, qui *était bien de sa personne, bon musicien, excellent joueur de luth*, paraît-il, mais gueux comme les pierres ; — *piètre de tout le reste*, spécifie l'Estoile, *même des biens de ce monde*, et cependant résolu à tout souffrir pour faire fortune. Jacqueline de Beuil l'agréa, et il voulut bien se contenter d'une rente de 1.200 écus. Le mariage se fit à Saint-Maur-des-Fossés, et les époux furent ramenés à Paris, à l'hôtel d'Hercule, qui faisait l'angle de la rue des Grands-Augustins<sup>3</sup>. Mais Henri IV avait spécifié qu'il aurait la première nuit de la mariée ; c'était le vieux droit du seigneur, sur lequel on a tant discuté, et qu'il payait en somme assez cher. *Le mari, raconte encore le Journal de l'Estoile, eut l'honneur de coucher le premier avec sa femme, mais éclairé, tant qu'il y demeura des flambeaux, et veillé des gentilshommes, par commandement du roi, qui le lendemain coucha avec elle au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midi. On disait que le mari était couché sur un petit galetas au-dessus de la chambre, et ainsi était au-dessus de sa femme ; mais il y avait un plancher entre eux deux*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon M. de La Ferrière, elle aurait été fille de Georges Babou et de Madeleine du Bellay. (*Op. cit.*, p. 273, note ; L'ESTOILE, édit. Michaud, t. I, p. 379. note 1.)

<sup>2</sup> Dreux du Radier.

<sup>3</sup> Le détail des noces est donné dans un ouvrage du temps, *l'Euphormion*, de BARCLAY ou BARCLAÏ. (Cf. *Joh. Barclai Euphorm. seu Satyricon*, part. II, édit. de Blaeu, 1634 ; Guy PATIN, t. I, lettre 151.) — Jean Barclay, né à Pont-à-Mousson en 1582 mourut à Rome le 12 août 1621. En 1603 il avait publié un poème latin sur le couronnement de Jacques Ier.

<sup>4</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 379.

Le roi la fit ensuite comtesse de Moret, sur la fin de 1604, mais l'année suivante le mariage fut déclaré nul en cour de Rome. Harlay, pour prix de sa complaisance, garda les 30.000 écus. En 1616, il épousait un laidron, Marie de Béthune, fille de Florestan de Béthune et de Lucrece Coste. — La comtesse de Moret était encore en faveur en 1607 ; le 23 février, étant à la foire, est-il rapporté [le roi perdit 700 écus contre M. de Villars, et donna à la comtesse de Moret un chapelet de 300 écus](#)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 414. — Marie de Médicis, après le premier moment, fut aussi reprise de jalousie, car nous trouvons mentionné qu'elle empêcha la comtesse de Monet de figurer dans un ballet. — Sous Louis XIII on voit encore M. de Césy ambassadeur à Constantinople et agent principal de la politique de Richelieu. (*Procès-verbaux des séances du Comité historique*, 1850, p. 280.) Harlay, comte de Césy, mourut en 1652.

## CHAPITRE IX.

Le procès. — Les interrogatoires. — Arrêt du Parlement. — Intervention du duc de Lennox. — La marquise de Verneuil se décide à plaider sa cause. — L'arrangement. — Henriette d'Entragues se retrouve en faveur. — L'accident du bac de Neuilly. — Une nouvelle maîtresse, Mlle de La Haye. — Aventure de Bassompierre. — Les querelles de ménage du roi.

Avec l'année 1605, et tandis qu'on ballait à la cour, le Parlement avait poursuivi le procès du comte d'Auvergne, d'Entragues et de leurs complices, et avec d'autant plus d'ardeur que la reine, disait-on, s'y portait partie, et qu'Henri IV, pour ne point la contrecarrer trop en face, semblait avoir la même animosité. Mais Marie de Médicis voulait surtout flétrir dans la marquise de Verneuil celle qui avait été la maîtresse de son mari, la femme qui se prétendait des droits légitimes, — et donner à penser à celles qui pourraient lui succéder dans l'avenir, — lorsque le roi, justement, était bien loin de vouloir déshonorer Henriette. Il n'avait pu s'y résoudre d'abord, et maintenant se laissait attendrir. Malgré ses efforts, ses résolutions, ses coups de tête, le caprice éventuel d'une nouvelle femme, certes jolie, mais qui n'avait ni le bagout ni l'esprit endiablé de l'ancienne, il n'arrivait pas à se libérer, à se dégager ; la marquise de Verneuil restait la charmeresse et l'amoureuse captivante dont il ne voulait, ni ne pouvait se passer. Il essayait de l'oublier avec d'autres, et c'était elle quand même qu'il retrouvait dans leurs bras ; c'était elle qu'il poursuivait, qu'il voyait, qu'il embrassait toujours ; il n'aimait dans les autres que ce qui pouvait lui rappeler Henriette, et ces mauvaises copies le rattachaient surtout à l'original. Il ne désirait que faire ployer cette tête altière, la femme qui le traitait dorénavant en étranger, sinon en ennemi, et qui opposait sournoisement à ses fringales amoureuses la crainte de Dieu et les défenses de son confesseur. Le Parlement, qui poursuivait l'affaire surtout pour plaire à Leurs Majestés, — car on pensait bien qu'Henri IV modifierait la sentence, — avait délégué comme commissaires spéciaux : Achille de Harlay, premier président, Étienne de Fleury et Philibert de Turin, conseillers. Le procès de Morgan était resté en l'état depuis le 12 août, et il semblait urgent d'y pourvoir ; mais avec l'arrestation de Charles de Valois, la commission allait pouvoir instruire.

— J'ai fait mettre le comte d'Auvergne en un lieu où il ne pourra plus faire de mal, disait le roi à l'ambassadeur de Venise.

Mais, avec une sorte de commisération, il ajoutait : — La marquise s'est laissée embarquer dans une bien mauvaise aventure<sup>1</sup>.

Lorsque les commissaires du reste s'étaient rendus à la Bastille (24 novembre 1604), le comte s'était contenté de leur mettre sous les yeux les lettres d'abolition qu'il avait tirées d'Henri IV au mois de juillet précédent, et avait refusé de répondre. La justice avait à cette époque des moyens de persuasion auxquels on ne résistait pas ; mais la cour, sans insister pour l'instant, avait dépêché vers le roi l'avocat général Louis Servin, avec charge de représenter que

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. *Dépêche des ambassadeurs vénitiens*, filza 42.

l'accusé en était à son troisième crime de lèse-majesté et s'était rendu indigne de pardon ; qu'il fallait un exemple de sévérité pour garantir sa personne, celles de la reine et du dauphin. Le roi, en somme, avait peu de tendresse pour le comte d'Auvergne ; il était las des intrigues toujours renouvelées de son beau-neveu, et répondit qu'il n'avait donné les lettres que dans l'espérance de gagner le coupable ; mais dorénavant il demandait et même exigeait qu'on fît marcher le procès. La cour ainsi rendit un arrêt qui ordonnait au comte d'Auvergne de subir l'interrogatoire, nonobstant les raisons qu'il donnait pour s'y soustraire, faute de quoi il demeurerait convaincu des faits qui lui étaient imputés. La commission ensuite interrogea le prévenu<sup>1</sup> :

— Combien de fois, demanda Harlay, avez-vous vu Taxis, l'ambassadeur d'Espagne ?

— Deux fois, se décida à répondre le comte ; la première fois, dans la maison d'une femme dont le nom ne m'est pas connu, derrière le petit Saint-Antoine. Entragues et moi, après avoir exposé à Taxis les dangers dont la haine de la reine menaçait la marquise ma sœur, demandâmes si, en cas de mort du roi, qui était alors très malade, un asile nous serait accordé en Espagne. Taxis nous le promit au nom de son maître.

— Vous avez vu Morgan chez la marquise ? demanda encore Harlay.

— Non, jamais !... Mais j'affirme que ma sœur n'ignorait rien de ce qui se négociait pour elle. Le jour où Morgan fut arrêté, je l'ai rencontrée dans le jardin de la reine. Elle m'a dit : **Le roi sait tout par cet homme ; mais je ne crains rien, j'ai ma rémission en poche**<sup>2</sup>.

L'interrogatoire fut repris trois jours après (27 novembre) ; Harlay voulut savoir comment le comte avait appris l'arrestation de Morgan.

— Par un billet enfermé dans un paquet que m'avait envoyé ma femme. J'ai dû croire que c'était de la part de la marquise, car elle seule connaissait le motif de l'arrestation de Morgan.

Charles de Valois soutenait d'ailleurs qu'il avait à plusieurs reprises supplié sa sœur de remettre au roi la promesse de mariage et invoqua même le témoignage de Rosny auquel il en avait parlé. Il accusa enfin Mme de Verneuil d'avoir demandé au roi les clefs de la Sainte-Chapelle pour y donner rendez-vous à Taxis. **Sans la mauvaise fortune qui l'avait forcé à s'éloigner, ajoutait-il, il aurait tout révélé à Henri IV.**

Le 4 décembre, on fit ensuite comparaître Morgan, dont la défense, aussi bien, fut assez faible. On le questionna sur les motifs de sa liaison avec Taxis et d'Entragues, et il affirma qu'il n'avait ménagé l'amitié de Taxis que pour arriver à se faire payer par l'Espagne d'une somme de 6.000 écus qui lui était due par la reine d'Écosse, dont il avait été l'agent ; qu'il n'avait fréquenté Entragues que pour en tirer des lettres de recommandation pour le duc de Lennox, qui était puissant en Angleterre ; qu'au surplus il n'avait pu croire que ses visites chez Taxis eussent rien de criminel, et ne les avait faites que sur les conseils de Balzac et du comte d'Auvergne ; enfin il dit qu'il était étranger et exilé de sa patrie pour cause de religion, et que s'il avait commis une faute, déjà malade de sa longue détention il implorait la clémence du roi.

---

<sup>1</sup> Cf. Bibl. nat. Mss fr. 16550, 18436, 23369.

<sup>2</sup> Bibl. nat. Fonds Dupuy, n° 32, f° 47.

Ce fut enfin le tour du vieil Entragues, mais qui redevint père et retrouva du courage lorsqu'on le mit sur la sellette (14 décembre)<sup>1</sup>, s'efforçant de tout prendre sur lui :

— Je n'ai jamais eu qu'un but, dit-il, c'était d'ôter à ma fille le sujet de vivre comme elle faisait. Tous les moyens de l'en retirer sans qu'elle le sût m'ayant manqué, l'Angleterre, les Flandres me faisant défaut, je me suis adressé à Taxis.

Dès la première séance, il avait déposé entre les mains des commissaires une copie du mémoire qu'il avait remis au roi, à Saint-Germain, le 24 juin précédent. Il y rappelait ses services passés, le peu de récompense qu'il en avait obtenu<sup>2</sup>, le désarroi dans lequel il s'était trouvé pour caser sa famille, etc.<sup>3</sup>, et en somme niait absolument avoir voulu se dessaisir de la promesse de mariage, surtout au profit de l'étranger. Il reconnut pourtant qu'il avait eu des entrevues, notamment à Cléry, avec des Espagnols ; il finit aussi par refuser de parler davantage devant les commissaires en déclarant que pour bien s'expliquer il lui faudrait dire des choses qui peut-être froisseraient le souverain ; il refusa même de ratifier les dires du comte d'Auvergne et de Morgan, et affirma qu'ils étaient de mauvaise foi et plutôt portés à aggraver les torts de sa fille. Mais Henri IV consulté autorisa toute liberté de parole. Entragues ainsi n'eut plus d'excuses et ses raisons du reste furent conformes à celles qu'invoquait son mémoire. Il appuyait surtout sur l'innocence de la marquise de Verneuil et tâchait de faire voir à quels expédients l'avaient réduit sa tendresse de père. Il niait enfin qu'Henriette eût connaissance de ses relations avec les Espagnols, — ce qui était peut-être excessif ! — et la preuve, ajoutait-il, qu'elle les a toujours ignorées, c'est que craignant l'animosité et les menaces de la reine, elle s'est souvent adressée au roi pour en prévenir les effets. Sa Majesté lui avait offert pour retraite le château de Caen, et si la proposition ne fut pas acceptée, c'est qu'Henri IV ne voulut jamais admettre que sa maîtresse disposât du gouvernement de la place. — Le plus difficile était de motiver son refus persistant de ne pas se dessaisir de la promesse de mariage : J'avais juré, répondit Entragues à une question que lui posait Harlay, j'avais juré à ma fille de ne la rendre qu'à elle-même. Néanmoins, à force d'instances, je l'avais amenée à la restituer ; mais quand, à Fontainebleau, j'ai offert au roi de la lui remettre : *Cette promesse ne vaut rien, m'a-t-il dit, faites-en ce que vous*

---

<sup>1</sup> Nous ne parlons maintenant que du procès des comtes d'Auvergne et d'Entragues et de la marquise de Verneuil. Elle et son père n'ont pas encore été interrogés, mais j'estime qu'on y procédera bientôt. (Lettre de Villeroy, 13 décembre 1604. — Bibl. nat. *Correspondance diplomatique de M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre*, n° 3506.)

<sup>2</sup> Tout n'était pas inexact dans les doléances de Balzac, — peu intéressant lui-même sans doute et de fidélité douteuse ; mais on sait qu'à côté de quelques privilégiés, comme Sully, qui s'étaient amplement garni les mains, le nombre était grand de ceux qui avaient combattu pour le monarque, s'étaient plus ou moins dévoués à sa cause, et la paix faite crevaient littéralement de misère ; on les voyait rôder, capitaines sans troupes, soldats sans argent, dépenaillés, besogneux, faméliques autour du Louvre, en quête des bribes de la munificence royale — tels de pauvres chiens efflanqués à la quête d'un os — et, il faut bien le dire, un des pires travers de Henri IV — et en même temps sa grande force — fut l'ingratitude, l'absence complète de sens moral, l'indifférence. Il n'avait nul égard pour les services rendus, on l'a vu déjà pour Biron ; le résultat acquis, il avait délibérément écarté les amis des mauvais jours. Ceux qui s'étaient fait trouer la peau pour qu'il fût roi de France n'avaient fait, semble-t-il, que leur devoir ; il les avait oubliés dans la prospérité, et l'on pourrait même dire : il les méprisait, ne les récompensait pas, — ou à peine ; il attendait simplement leur mort en les payant de bonnes paroles.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, n° 1.

**voudrez**<sup>1</sup>. Il affirma de nouveau que sa fille ne savait rien des conférences que le comte d'Auvergne et lui avaient eues avec Taxis, et dans une dernière séance, lorsqu'on lui mit sous les yeux une lettre tombée du portefeuille de Morgan et qui paraissait bien prouver qu'une copie de l'engagement du roi avait été expédiée en Espagne, il continua encore ses dénégations<sup>2</sup>.

Le comte d'Auvergne dut comparaître ensuite, et fut derechef interrogé par Sillery et le président Jeannin. Ses réponses furent identiques ou presque à celles de son beau-père. Il avait seulement une tendance à charger sa sœur, sans doute à cause de la tendresse que le roi avait pour elle ; il préférait lui faire porter tout le poids du complot, toutefois qu'il eût déclaré déjà qu'elle devait être enceinte de Bellegarde, du duc de Guise ou du prince de Joinville (?). Il convint enfin que la marquise avait résolu de sortir du royaume, **surtout s'il arrivait quelque accident au roi** et refusa de reconnaître pour véritables les déclarations de son beau-père ou celles qui avaient été faites antérieurement par Mme de Verneuil, affirmant qu'ils ne cherchaient qu'à le perdre. Quant au traité avec l'Espagne, il le dénia, affirmant que si on le lui montrait, il signerait de suite son arrêt de mort<sup>3</sup>.

La marquise de Verneuil fut interrogée la dernière. On avait perquisitionné en son absence dans ses coffres, et l'on y avait saisi quelques lettres de son père, relatives aux négociations qu'il poursuivait pour elle ; de plus, nombre de billets doux, dont quelques-uns étaient de Sigogne, ce qui amena sa disgrâce, car il en résultait bien qu'il avait été le favori du moment<sup>4</sup>. Aux tendres propos qu'il lui adressait, dit M. de La Ferrière, il mêlait des conseils sur la conduite qu'elle avait à tenir avec le roi son protecteur. Avait-il été payé secrètement de ses services ; ou bien, conteur égrillard et poète libertin, avait-il aidé Henriette d'Entragues à supporter les ennuis de son royal esclavage ? Avec une telle femme, toutes les suppositions sont possibles. Mais Henri IV s'arrêta à celle qui blessait le plus son orgueil ; on se rappelle le mot de Tallemant : il était toujours cocu ! et cette fois, chose pire, il se voyait trahi, trompé par l'homme dont il se croyait le plus sûr. Il lui fit donner l'ordre de retourner à son gouvernement de Dieppe et de n'en plus sortir. Sigogne, fécond en ressources, — **maquignon au jeu d'amourettes**, dit son

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Fonds Dupuy, n° 32.

<sup>2</sup> Un traité avec la ratification du roi catholique existait cependant. Il était cousu dans une des basques du pourpoint d'Antoine Chevillard, qui était trésorier général de la gendarmerie de France, cousin et confident direct de la famille Touchet. Il jouait aux cartes avec Henriette, qui l'appelait familièrement papa Chevillard, lorsqu'il fut arrêté et conduit à la Bastille. Nous avons rapporté qu'en prison il détruisit le traité dont il mangea les morceaux, — fait attesté par son petit-fils, Amelot de la Houssaye. (*Mémoires historiques, politiques et littéraires*, t. IV, p. 145.)

<sup>3</sup> Le samedi 29 janvier (1605), dit L'Estoile, le comte d'Auvergne fut mandé à la cour (du Parlement), où l'on disait qu'il en avait plus dit qu'on ne lui en avait demandé. Il dit tout en sortant qu'il était le plus mal avisé de tous, mais le moins méchant. La marquise y ayant été aussi mandée s'en excusa sur ce qu'elle avait été saignée ; ce qu'elle avait fait (ainsi qu'on disait) tout exprès. (Édit. Michaud, t. II, p. 382.)

<sup>4</sup> La marquise, dit encore Sully, voulait, en supposant une correspondance avec un amant dont Sigogne jouait le personnage, piquer la jalousie du roi. On pourrait s'arrêter sur cette boutade du ministre, car, en voulant accabler Mme de Verneuil, il semble bien plutôt que, — relativement ! il la justifie. — Cf. L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 380. — C'est à la marquise de Verneuil que semble se rapporter, bien plutôt qu'à la comtesse de Moret, à laquelle on en a fait généralement honneur, l'Inventaire de la Nympe au petit museau, que le même L'Estoile a inséré dans son *Recueil*, n° 3 ; édit. Jouaust, t. XI.

rival le poète Motin, — trouva une excuse à peu près plausible ; il mit en avant, fit valoir les fonctions délicates dont il était chargé près de Mme de Verneuil : Sire, écrivit-il au roi, mon intention était innocente, et à l'heure où ma main écrivait ce qui a déplu à Votre Majesté, mon cœur pensait à le servir. L'humeur de celle avec qui j'avais à traiter explique mes actions. Elle voulait des devoirs extraordinaires, un esprit qui cédât à ses volontés, et l'apparence de beaucoup d'affection à ses intérêts. Voyant qu'une inclination si forte et combattue de tant d'agitations différentes vous contraignait à l'aimer, je pensais que toutes sortes d'inventions m'étaient permises pour vous servir en vos commandements, et souvent donnant tort à Votre Majesté et la raison à celle qui en était privée, son opiniâtreté vaincue se tournait à votre contentement, etc. Sigogne suppliait enfin Henri IV d'abrèger son éloignement de la Cour, où il était plus souvent qu'à Dieppe<sup>1</sup>. Mais ces récriminations ne touchèrent pas beaucoup le roi. — Le procès en attendant se poursuivait, et il comptait sur la crainte du châtement pour faire plier l'orgueil indomptable de sa maîtresse. Dans l'inquiétude de sa résistance, il lui avait du reste envoyé Sillery avec charge de lui faire savoir que si elle confessait ses fautes, le monarque était tout disposé à lui pardonner et à tous ceux qu'elle désignerait. Mais ce fut encore peine perdue. Elle comparut enfin au Parlement et nia avoir eu connaissance des relations de son père et du comte d'Auvergne avec l'Espagne (17 décembre)<sup>2</sup> ; elle affirma n'avoir vu Taxis qu'un jour avant son départ pour Madrid<sup>3</sup> ; c'était avec la permission du roi et elle ne l'avait entretenu qu'en présence de plusieurs dames. Aux questions qui lui furent posées ensuite sur les relations de son père et de son frère avec les Espagnols, elle répondit : Si les miens ont traité pour moi, c'est de la bouche seule du roi que je l'ai appris. De même, j'ai appris par diverses personnes que mon père, craignant pour ma vie en cas de mort du roi, avait fait demander par Taxis un lieu d'asile pour moi au roi son maître<sup>4</sup>. — Qui a pu vous donner de pareils soupçons sur la reine ? — De divers côtés j'ai été avertie que la reine, si le roi venait à me manquer, me ferait enfermer pour le reste de mes jours. — Qui vous a dit cela ? — Je ne nommerai pas les personnes, de crainte de les compromettre. — A-t-on traité avec l'Espagne pour vos enfants ? — Non, pour moi seule. —

---

<sup>1</sup> H. DE LA FERRIÈRE, op. cit., p. 279-281.

<sup>2</sup> Dès le 7 décembre, un arrêt du Parlement avait été porté contre Thomas Morgan, le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil. (L'ESTOILE, *Recueil*, n° 1, p. 362, édit. Michaud, t. II, p. 380.) Vu, par la Cour, les Grande Chambre, Tournelle et de l'Édit assemblées, l'information faite par les commissaires par elle députés, à la requête du procureur général du roi, à Thomas Morgan, Anglais, prisonnier en la Conciergerie du Palais, avec les pièces et procédures concernant la conspiration contre l'État dont il est accusé, conclusion du procureur général du roi, tout considéré, ladite cour a ordonné que le comte d'Auvergne, prisonnier au château de la Bastille, sera amené ès prisons de la Conciergerie du Palais, et le sieur d'Enragues et la marquise de Verneuil sa fille, pris au corps et amenés prisonniers en ladite compagnie pour être ouïs et interrogés sur ce qui résulte desdites interrogations ; répondre aux conclusions du procureur général du roi, et être contre eux procédé ainsi que de raison. Et à faute de pouvoir les appréhender, seront ajournés à trois brefs jours, leurs biens saisis et annotés. Et sera le présent arrêt exécuté par vertu de l'extrait d'icelui. Fait en Parlement, le 7 décembre 1604. Signé : VOISIN. Mais l'affaire traîna jusqu'au début de février, l'année suivante.

<sup>3</sup> Le manuscrit 16550 (Bibl. nat.) indique que la marquise de Verneuil avait souvent soupé avec Taxis, Enragues et le comte d'Auvergne, et, après le souper, faisaient retirer tous les gens pour demeurer ensemble, traitant et conférant.

<sup>4</sup> Don Luis de Veruelo avait promis de venir à quinze lieues proche de la frontière pour retirer ladite dame et ses enfants, le roi venant à lui manquer. (Bibl. nat., mss 16550.)

Voulez-vous vous en rapporter à ce que dira le comte d'Auvergne ? — Non, il s'est attaqué à mon honneur ; le roi le sait bien. — Votre père avait-il promis à Taxis de lui remettre la promesse de mariage que vous a faite le roi ? — Je n'ai jamais entendu dire qu'il ait été parlé de cette promesse à Taxis !

La marquise, avant de signer la procédure, s'adressa encore à Harlay : *Suppliez Sa Majesté, dit-elle, de me faire l'honneur de me voir !* Mais Harlay refusa. *Priez alors Sa Majesté de m'envoyer M. Sillery. Je l'ai déjà vu il y a huit jours. Si je lui ai répondu que je savais que mon père avait demandé pour moi un asile au roi d'Espagne, c'est que j'espérais que Sa Majesté m'interrogerait elle-même sur le fait ; puisqu'elle ne l'a pas eu pour agréable, j'affirme l'avoir ignoré. Je ne l'ai dit que pour avoir l'occasion de parler au roi.* Le 3 janvier 1605, la marquise fut encore interrogée par Harlay sur la demande qu'elle avait fait des clefs de la Sainte-Chapelle. Elle en appela au propre témoignage d'Henri IV qui devait savoir qui les lui avait demandées. Par hasard, elle s'y était rencontrée avec Taxis ; mais il y avait là plus de cent personnes ; il lui eût été impossible de conférer secrètement avec lui<sup>1</sup>. Harlay revint ensuite sur l'histoire d'un portrait de Biron qui avait été trouvé à Verneuil ; on fit même venir l'artiste, Jean Pol, qui reconnut que le portrait avait été livré peu après la mort du maréchal ; mais il n'y avait là qu'une preuve de sympathie, non de complicité. — Henriette, en somme, se conformait scrupuleusement au célèbre précepte : *N'avouez jamais.* Les papiers saisis- à Malesherbes suffiraient sans doute pour établir le crime de lèse-majesté ; les accusés se chargeaient l'un l'autre, surtout le frère et la sœur, et le président Jeannin déclarait au roi que s'il eût été à la tête de l'affaire, il eût fait tomber les têtes de tous ces gens-là. Il y eut aussi des scènes pénibles lorsque vinrent les confrontations. Le 15 janvier, Entragues fut mis en présence du comte d'Auvergne. Interrogé le premier, il rappela l'affection qu'il lui avait vouée depuis sa tendre enfance en souvenir du feu roi Charles IX ; il ne s'en était dépris que lorsque le comte d'Auvergne avait accusé sa fille d'avoir cédé à diverses personnes qu'il pouvait nommer s'il en était requis. L'autre répliqua de suite : *Du moment que Sigogne était résolu à tout révéler au roi, j'ai été contraint de parler aussi ; c'est la cause de la grande haine que me portent le père et la fille.* Et il affirma de nouveau que sa sœur savait tout ce qui avait été traité pour elle. — On mit enfin aux prises Charles de Valois et la marquise de Verneuil :

— Quels reproches, madame, dit Harlay, opposez-vous au comte ?

— Je n'en ai que trop... Il sait ce qu'il a dit de moi à Sa Majesté ; il a voulu flétrir mon honneur, mais je ne puis en appeler qu'à sa conscience.

— Madame, reprit Harlay, tous vos reproches doivent être présentés maintenant. Demain ils ne seraient plus admis !

— Soit ! dit-elle.

Et à voix presque basse, elle précisa :

— Il a dit qu'on a vu M. le grand écuyer Bellegarde entrer chez moi après minuit : c'est le roi qui me l'a répété. Depuis ce jour, par ses écrits et ses propos, on a bien vu qu'il en voulait à mon honneur et à ma vie.

— Je regrette infiniment, répliqua aussitôt le comte, que Mme de Verneuil ait aussi mal interprété mes paroles. Sigogne m'avait affirmé qu'il révélerait tout au

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Fonds Dupuy, n° 32, p. 63-75.

roi ; sans ajouter une foi trop grande à cette calomnie, j'ai pensé, étant si perfide, qu'il valait mieux que le roi en fût averti par moi-même. J'ai donc parlé dans l'intérêt seul de la marquise ; mais elle l'a pris en mauvaise part et je sais qu'elle a juré ma perte. Elle a été jusqu'à dire qu'elle ne regretterait pas la mort si mon ignominie devait suivre... Quant à ses protestations qu'elle n'a rien su du traité avec l'Espagne, rien de plus faux ; c'est elle et son père qui ont tout concerté.

— Devez-vous ajouter quelque chose encore ? demanda Harlay.

— La marquise, étant chez la reine, a tenu des propos si outrageants pour mon honneur et mon courage que la comtesse ma mère, qui se trouvait présente, a été obligée de sortir pour n'en pas entendre plus.

Henriette répondit encore :

— Sigogne m'a déclaré à Verneuil que ce n'est pas lui qui a poussé le comte d'Auvergne à parler au roi ; il m'a donc accusée de lui-même et lors de l'explication qu'il eut à Fontainebleau avec Sigogne : **Je suis le plus traître des hommes**, lui a-t-il dit ; **mais avant trois mois je vous ferai connaître ce qui m'a forcé à vous jouer ce tour-là**. Même en admettant que ce qu'il a dit de moi fût vrai, comme frère il devait plutôt rester bouche close. Aussi quand j'ai appris son arrestation j'ai éprouvé une grande joie, car c'était le seul moyen de prouver au roi la fausseté de ses accusations ; mais ni mon père ni moi n'avons comploté contre lui ; je défie quiconque de produire des témoins qui soutiendront le contraire. Je n'ai jamais tenu chez la reine les propos qui m'ont été attribués ; ma mère n'a pas été forcée de quitter l'appartement ; c'est moi la première qui ai été trouver le roi aux Tuileries<sup>1</sup>.

Il n'y avait rien à ajouter à ces déclarations contradictoires, et le procès-verbal signé, le frère et la sœur se retirèrent<sup>2</sup> ; mais la discussion tournait à la dispute, les accusés se contentaient de ressasser leurs petites raisons et leurs médiocres commérages<sup>3</sup>. Du fait principal il n'était plus question, et il était évident qu'on ne saurait rien. — Un nouveau personnage intervint à ce moment et vint tirer Henri IV de l'embarras où il se trouvait. Le duc de Lennox, beau-frère de François d'Entragues, avait été désigné depuis quelques mois pour une ambassade extraordinaire en France, mais de lui-même il avait dit alors à Beaumont qui nous représentait en Angleterre : **Si je retarde mon départ, c'est pour n'avoir pas**

---

<sup>1</sup> Cf. *Procès criminel du sieur d'Entragues* (Bibl. nat. Mss p. 18436) ; *Procès criminel de la marquise de Verneuil* (*ibid.*, 4056, 18436, 23369) ; *Procès fait au sieur d'Entragues par le comte d'Auvergne* (*ibid.*, n° 16550) ; *Procès fait à la marquise de Verneuil par le comte d'Auvergne* (*ibid.*) — Arch. des Aff. étr. France, n° 766 (1604-1606) ; *Procès criminel du comte d'Auvergne, de M. d'Antragues, de la marquise de Verneuil et de Thomas Morgan, Anglais*. — Le Journal de l'Estoile a conservé des Stances faites du temps que la marquise était prisonnière ; pièce signée de Coullomby. (Édit. Jouaust, t. XI, p. 173.) C'est une longue pièce, sans valeur du reste, où Henriette d'Entragues prend, la nom de Caliston ; elle se plaint, mais espère en la douceur du prince Aristarque (le roi) ; en tenue galante, elle va l'implorer pour son fils, son père et son frère. Aristarque se laisse toucher et lui répond que, **captive, elle ira victorieusement annoncer à tous le pardon** ; mais, pour se dégager du filet où le retiennent les beaux yeux de Caliston, il jure fidélité à Junon (la reine). — C'est à des choses aussi insipides que s'attardaient les poètes (!) de l'époque.

<sup>2</sup> Bibl. nat. Fonds Dupuy, n° 32, f° 98.

<sup>3</sup> Entragues se plaignait surtout de trois ennemis de sa fille La Varenne, Concini et Sigogne (?).

à intervenir dans le procès de mes proches. Puis il se décida brusquement et arriva à Paris le 14 janvier 1605. Cependant Villeroy écrivait à M. de Beaumont : J'estime qu'il s'abstiendra d'intercéder pour ses parents, desquels on a si avancé le procès qu'il est en état d'être jugé cette semaine. Selon les avis que j'ai eus, ils auront tous besoin de la miséricorde du roi<sup>1</sup>. Mais Lennox s'employa, bien au contraire, en faveur des accusés et harcela Henri IV.

— Vous aviez donné l'assurance à Beaumont, lui reprocha Villeroy, de ne pas vous mêler de cette affaire de justice ; je m'étonne de votre insistance.

— Il est vrai, convint le duc ; mais à ce moment je pouvais croire que le roi avait de nouvelles charges contre M. d'Entraques. Depuis la première confession de l'accusé, accueillie par le roi avec beaucoup de douceur, il ne s'est rien produit de sérieux ; je pouvais penser que Sa Majesté prendrait en bonne part ce qui pourrait lui être dit pour lui conseiller la clémence ; il a toujours le droit de faire surseoir à l'arrêt contre Entraques et sa fille !

— Sans doute, mais on ne l'attribuerait ni à sa bonté, ni à votre intercession ; on incriminerait le manque de preuves et d'autres considérations dont il a été déjà trop parlé.

— Eh bien ! si Sa Majesté me refuse cette grâce, qu'elle s'attende à ne pas me trouver aussi affectionné à son service auprès du roi mon maître que je l'ai été jusqu'ici !<sup>2</sup>

La conversation finit sur ces paroles aigres-douces et le 1er février, Villeroy écrivait de nouveau à Beaumont : Nous touchons au dénouement ; on ne doute pas de la condamnation à mort d'Entraques et du comte d'Auvergne. Quant à la marquise, elle n'a pas été convaincue d'être mêlée aux menées de son père, mais seulement du cas d'avoir voulu sortir de Paris avec ses enfants<sup>3</sup>.

L'arrêt du Parlement fut en effet rendu le lendemain ; il déclarait Charles, bâtard de Valois et comte d'Auvergne, François de Balzac, sieur d'Entraques et Thomas Morgan atteints et convaincus du crime de lèse-majesté au premier chef ; la condamnation portait qu'ils seraient privés de leurs honneurs et biens, et auraient la tête tranchée en place de Grève. Henriette d'Entraques, contre laquelle il devait être plus amplement informé, devait être en attendant menée sous bonne et sûre garde au couvent de Beaumont-lez-Tours, et devait y rester sous peine d'être déclarée convaincue du crime à elle imputé, avec défense de parler à toutes autres personnes qu'aux religieuses (2 février 1605)<sup>4</sup>. — Mais l'arrêt ne fut pas immédiatement exécutoire, le roi ayant fait défense de passer outre. Son unique préoccupation était de savoir sous quelle impression se trouvait la marquise depuis le prononcé du jugement. Selon son habitude, il voulut consulter Sully qu'il fit venir et emmena sur le balcon de la première galerie du Louvre. Le ministre qui jugeait froidement répondit net aux questions que lui posait Henri IV, qu'à son avis, si Mme de Verneuil croyait à un dépit

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. *Correspondance diplomatique de Beaumont*, n° 3508, f° 93.

<sup>2</sup> Bibl. nat. Fonds fr., n° 3508, f° 120.

<sup>3</sup> Bibl. nat. Fonds fr., n° 3508, f° 120. — Le lundi, dernier du mois (janvier), note de son côté l'Estoile, la marquise vint (au Parlement), portant encore le bras en écharpe, parlant résolument comme de coutume, sans aucunement s'étonner ; elle se défendit fort bien et contenta Messieurs, etc. (T. II, édit. Michaud, p. 352.)

<sup>4</sup> L'arrêt condamnait la marquise à être rasée et confinée entre quatre murailles. (DREUX DU RADIER. Cf. Bibl. nat. Fonds fr., mss 16550.)

amoureux, elle avait l'esprit assez fin et le cœur trop fier pour s'effrayer du résultat, sachant bien qu'il n'y avait là que des menaces et qui ne seraient suivies d'aucun effet. D'autre part, si elle pensait que le roi n'avait plus pour elle aucune affection, elle filerait doux et emploierait tous les moyens de le fléchir, même les supplications, ayant foi dans la force de ses larmes et la voix de leurs enfants. — Henri IV alors pria Rosny de tenter encore une démarche auprès de la marquise ; mais cette fois il refusa net en déclarant qu'il lui fallait surtout éviter le mécontentement de la reine. Il ajoutait du reste qu'il ne voulait pas davantage prêter aux médisances qui couraient sur son compte. Les potins, en effet, ne laissaient pas de faire entendre — et c'était bien un peu vrai — qu'en allant chez Mme de Verneuil il n'avait d'autre but que de trahir la confiance de Marie de Médicis au profit de son maître, et pour un peu encore, on l'eût traité d'entremetteur. — Le complot en somme avait été flagrant, malgré les dénégations des accusés ; malgré leur défense qui n'offrait qu'une suite de mensonges. Le roi, il est vrai, avait paru d'abord décidé à faire un exemple ; mais ces belles résolutions ne duraient guère chez Henri IV lorsqu'il avait le souvenir des anciennes amours aussi bien que la perspective des nouvelles, et avant même le jugement, on sait qu'il avait fait prévenir sous main la marquise qu'elle obtiendrait son pardon si elle le demandait. Elle eût pu se fier, en effet, à la parole du monarque, toujours prêt à absoudre dès qu'un cotillon était en jeu. Mais elle se drapa dans sa dignité et répondit net **qu'elle n'avait jamais offensé le roi et que quand il n'y avait pas d'offense, il ne pouvait y avoir de pardon**<sup>1</sup>. Toutefois, le vieil amoureux, s'entêtant dans son idée, ne voulait pas en avoir le démenti. Il avait poussé la complaisance jusqu'à s'entendre avec le chevalier du Guet, afin qu'il le vînt trouver porteur des sollicitations d'Henriette. Mais elle n'accepta pas non plus ce procédé qui sauvegardait son orgueil, ou plutôt son amour-propre. Elle cria **que le chevalier du Guet était un méchant homme ; qu'elle ne lui avait rien demandé et que ce qu'il rapportait était faux**. Le lendemain du jour où avait été prononcé l'arrêt, fête de la Chandeleur, le roi enfin sortait pour se rendre à la messe, lorsque Mme d'Entraques, la vieille Marie Touchet, vint se jeter à ses pieds avec sa troisième fille et implorer sa miséricorde<sup>2</sup>. Touché de leur désespoir, a-t-on dit, Henri IV les releva doucement et répondit qu'il s'efforcera de faire voir qu'il était un bon roi. Il promit de réunir son Conseil le jour même pour résoudre la question du pardon, et déjà porté à l'indulgence en souvenir des bons moments d'autrefois, les yeux brouillés de larmes, il dit aux deux femmes : **Priez Dieu qu'il veuille bien inspirer le Conseil, et moi aussi, qui vais présentement à la messe pour cet effet**. — Mais le Conseil n'avait pas les mêmes raisons que le roi pour absoudre. A l'unanimité, il déclara qu'il fallait exécuter l'arrêt. Henri IV restait indécis, comprenant enfin ce qu'avait d'odieux cette procédure contre une femme, si coupable fût-elle, envers qui il avait eu incontestablement les premiers torts. Aussi lorsque le duc de Lennox vint le solliciter, il se hâta de prendre ce bon prétexte et écrivit à M. de Beaumont : **J'ai voulu avoir égard à sa recommandation, qu'encore que j'eusse délibéré de n'interrompre et empêcher le cours ordinaire de la justice pour les conséquences d'un tel fait, pour le gratifier et l'obliger d'affectionner davantage**

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 381.

<sup>2</sup> Les Entraques, outre Henriette, marquise de Verneuil, avaient encore deux filles ; c'étaient Gabrielle-Angélique, que Moréri suppose avoir épousé le duc d'Épernon, et Marie de Balzac, qui fut la maîtresse de Bassompierre. On pense que c'est cette dernière qui vint avec Mme d'Entraques supplier Henri IV pour son père et sa sœur. (Note des anciens édit. de L'ESTOILE, t. II, p. 382.)

le bien de mon service, et surtout la conservation de la bonne amitié entre moi et son maître, j'ai fait surseoir la prononciation du jugement de mort donné contre le comte d'Auvergne, le sieur d'Entraques et Morgan, et pareillement celui qui touche la marquise par lequel le Parlement a ordonné qu'il sera plus amplement informé des cas desquels elle est accusée, de quoi ledit Lennox s'est déclaré s'en ressentir grandement, d'autant que j'ai dit aux parents desdits prisonniers que j'ai fait cette grâce en faveur du duc<sup>1</sup>.

Henriette elle-même comprit qu'une plus longue résistance serait inutile ; elle se décida enfin à le solliciter. C'était la démarche qu'attendait impatiemment Henri IV et à quoi avait tendu toute cette comédie judiciaire, le coup de pouce qui devait faire pencher la balance. La lettre qu'elle lui adressa est du reste un chef-d'œuvre de diplomatie féminine :

Peut-être, écrivait-elle, Votre Majesté s'offensera de voir hors de ma prison cette lettre, après avoir commandé de ne pas laisser sortir celle qui l'envoie. Mais puisqu'on permet ordinairement et même aux plus coupables de dire ce qu'ils désirent, je vous supplie, sire, avoir pour le moins agréable de me donner cette liberté d'écrire en me plaignant, au lieu de celle que je perdis en aimant. Je ne demande pas de me pouvoir justifier avec des paroles, puisque mes actions passées rendent suffisant témoignage de mes desseins, et que votre jugement m'a même vous fait assez arbitre de mes justes raisons. Je requiers seulement qu'il soit loisible à ma douleur de vous faire entendre mes plaintes, et vraiment il est bien raisonnable, puisque Votre Majesté veut que je souffre cette douleur, qu'elle endure au moins que je la dise, afin qu'elle puisse dire après que je ne l'ai pas méritée. Un temps fut que Votre Majesté recevait de moi de doux baisers, au lieu des propos amers qui lui viennent maintenant, et des soupirs d'amour au lieu des sanglots d'affliction. J'étais toujours collée à votre bouche, et, mieux encore, à votre âme ; que si parfois je m'en séparais pour soupirer mes amours, mes soupirs vous étaient les plus doux et les plus favorables qui puissent conduire au port la félicité la plus désirée ; et si j'ouvrais la bouche pour vous dire quelque chose, il vous semblait que le ciel s'ouvrait pour vous recevoir. Mais tous ces contentements passés se sont maintenant changés en dégoûts ; et je crois que je n'eusse jamais possédé ce grand bien que je ne méritais pas, si ce n'est pour souffrir aussi ce grand mal que je ne mérite aucunement, et n'eusse été la plus heureuse de mon siècle, sinon pour être ensuite la plus malheureuse ; malheureuse véritablement puisque je suis tombée d'un lieu si haut où l'amour m'avait logée, sans que l'amour déloge de ma pensée en aucune sorte ; malheureuse puisque les cieus permettent que ma condition se change, encore que mon affection ne soit changée. J'aime comme auparavant ; je brûle avec autant d'ardeur qu'auparavant, mais non avec autant de félicité que je ressentais avant cette dernière amertume, parce que celui qui m'aimait plus que sa propre vie ne recherche à cette heure que ma mort, ou s'il ne la désire pas, il la cause.

Vous n'eûtes jamais de l'amour pour moi, ou si vous en avez eu, il n'était guère ardent ; ou s'il l'a été, pour le moins suis-je assurée que ce cœur tout immuable aux dangers est fort muable à son amour. Nos petits enfants, nonobstant leur peu d'âge, ne laissent pas d'avoir beaucoup de ressentiment et de douleur, entendant ma juste plainte avant que d'avoir connaissance d'eux-mêmes. Il semble que vous devez avoir compassion de moi en l'ayant d'eux. Si vous ne voulez pas que je doive ma liberté à mon innocence, pour le moins que ce soit à

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Fonds fr., mss 3511.

votre bonté, de même que je vous suis redevable de votre amour passé, plus qu'à mon mérite. Ainsi, libre de la sorte, je serai plus esclave de Votre Majesté, et beaucoup plus sa prisonnière, lorsque je le serai le moins<sup>1</sup>.

Avec son amphigouri, qui était bien de l'époque, sa sensiblerie presque larmoyante, la lettre d'Henriette eut l'effet qu'elle désirait. Le roi la délivra de pur et à plein<sup>2</sup>, dit l'Estoile, et elle eut la liberté de se retirer à Verneuil, encore que jamais elle ne s'abaissât jusqu'à demander pardon, qui était tout ce qu'Henri IV requérait d'elle. Pour sauver la face, il attribua toutefois aux démarches du duc de Lennox la grâce qu'il était si heureux de consentir, — chose, écrivit-il à M. de Beaumont, que j'eusse fait difficulté d'accorder à un autre pour la qualité du crime ; mais j'ai voulu obliger le duc pour le respect du roi son maître<sup>3</sup>. Peu après (21 août), il expédiait en faveur du comte d'Auvergne et de Balzac d'Entraques des lettres de réhabilitation en leurs biens et bonne renommée, et une ordonnance commuant leur peine en emprisonnement perpétuel. — Restait Morgan, simple comparse dans l'affaire, et auquel en fin de compte on n'osa en faire porter tout le poids. On lui pardonna sous la condition qu'il quitterait le royaume, et en somme il s'en tirait à bon compte<sup>4</sup>. Peu après, Henri IV, excessif dans l'indulgence quand il en prenait le chemin, ou plutôt aiguillonné, dans cette histoire, par l'idée de faire plaisir à Mme de Verneuil dont il était toujours fêru, permit à Entraques de se retirer à Malesherbes, où il devait tenir prison, et seul, en fin de compte, le comte d'Auvergne resta à la Bastille<sup>5</sup>. Sur ce dernier encore et pour excuser l'indulgence dont il était l'objet, le roi prétendit que son prédécesseur Henri III le lui avait fortement recommandé avant de mourir. On put dire ainsi, avec le poète Bertaut, que l'amour avait vaincu la mort<sup>6</sup>, toutefois

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Mss. fr. 6144, f, 27 verso à 29 recto. — Copie.

<sup>2</sup> V. les actes des 19 et 20 mars ; 15 avril 1605.

<sup>3</sup> Bibl. nat. Mss fr. 3511.

<sup>4</sup> Si nous nous en rapportons à un texte de l'Estoile, Morgan se compromit une seconde fois (1608) et fut mis à la Bastille, accusé de communiquer avec don Pedre et se trouver au conseil qui se tenait en sa maison avec les ambassadeurs d'Espagne et de l'archiduc. Bruit était qu'il avait impétre de Sa Majesté de lui pouvoir parler, et qu'il lui avait révélé de grands secrets d'Espagne, et entre les autres que les traités des mariages proposés de l'infante avec M. le dauphin, et du prince d'Espagne avec Madame n'étaient que prétextes et amusements pour lui faire faire la paix ou la trêve en Flandre, et artifices de l'Espagnol pour, par là, mieux parvenir à ses desseins. Tout cela sont des bruits... Quant à Morgan, chacun le tient pour un fol comme il est, un babillard et un causeur, chercheur de bonnes tables et repues franches ; que, par son indiscretion et légèreté, on met à tous coups en cage pour lui apprendre à parler, qui est la cause qu'on dit que le roi (lequel le connaît bien) aura peu d'égard à son rapport et déposition. (T. II, p. 484.)

<sup>5</sup> Il devait y rester douze ans qu'il employa à cultiver les lettres, sans d'ailleurs produire quoi que ce soit, — si l'on excepte le mémoire que nous donnons à l'appendice. Sa femme le visitait de temps à autre, et le chroniqueur rapporte : Le vendredi 28 avril 1606, le roi, revenant de son voyage de Sedan, rentra à Paris par la porte Saint-Antoine, et avait près de lui M. de Rosny, qui l'entretenait et lui montrait les belles dames ; et entre autres lui montra la comtesse d'Auvergne à une fenêtre de la Bastille, laquelle Sa Majesté salua fort courtoisement, comme il fit aussi de la comtesse de Moret, en la rue Saint-Antoine, et plusieurs autres belles dames. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 397.) Le comte d'Auvergne ne fut tiré de prison qu'en 1616 par la régente qui voulait l'opposer aux seigneurs révoltés, et comme plus tard Turenne, il se retrouva un des soutiens du trône.

<sup>6</sup> Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 302. — L'Estoile encore donne à ce propos des vers latins qui furent faits à propos de cette aventure :

*Mors et amor dubio Henricæ de funere certant*

que la clémence du monarque ait produit en général un assez mauvais effet. Après cet étalage d'un procès presque scandaleux, on prétendit qu'il ne l'avait intenté que pour obliger Entragues et le comte d'Auvergne, qui pressaient Henriette de s'éloigner de la Cour, à cesser leurs manœuvres. — Il avait cependant cherché d'autres distractions après sa maîtresse intérimaire la comtesse de Moret, poupée sans intelligence, corps sans âme et dont Mornay pouvait dire : c'est une belle femme, mais ce n'est pas un esprit qui lui puisse donner du travail<sup>1</sup>, et venait d'essuyer une nouvelle défaite. Il avait songé à une fille du duc de Mayenne, Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers ; mais offensée de ses propos galants, celle-ci en fit part à son mari. Le duc de Nevers prit assez mal la chose et envoya un gentilhomme des siens se plaindre au roi en son nom. Henri IV ne put que s'excuser, mais on raconte qu'il garda rancune à la duchesse. — *Croiriez-vous, disait-il à ses familiers, cette fausse prude a tout répété à son mari ; elle est plus discrète quand elle donne des rendez-vous à Bellegarde.* Bellegarde était, paraît-il, fort avant dans les bonnes grâces de la dame ; mais l'insuccès du roi, qui n'aurait éprouvé aucun scrupule, une fois de plus, à remplacer M. le Grand, devait profiter à la marquise de Verneuil. — Toujours sous le coup de l'arrêt rendu par le Parlement, qui avait ordonné en ce qui la concernait une plus ample information, elle s'adressa directement au Béarnais pour obtenir d'être délivrée de cette perpétuelle menace. Le moment était bien choisi et Henri IV qui avait accordé la grâce du père en comptant bien reprendre ses amours avec la fille, ne se fit pas autrement désirer : — *Notre procureur général, écrivit-il, a eu assez de temps pour rapporter de nouvelles charges. Depuis, les actions de Mme de Verneuil ont donné à tous complet témoignage de son innocence, et comme elle n'a rien tant désiré que d'être justifiée du fait dont elle a été prévenue ; comme aussi elle ne s'est méconnue de l'affection particulière dont nous l'avons honorée, il serait injuste de rester toute sa vie dans l'incertitude. Nous souvenant de l'amitié que lui avons portée et des enfants que nous avons eus d'elle, et suffisamment éclairé de ce qui s'est passé en cette affaire, par l'avis de notre Conseil, nous avons voulu et voulons que toutes poursuites et recherches cessent entièrement et que la marquise soit en pleine liberté de sa personne et biens ; nous imposons silence à tous nos procureurs généraux présents et à venir et donnons mandement à nos féaux gens de notre cour du Parlement d'enregistrer les présentes lettres*<sup>2</sup>.

---

*Et voti causas reddit uterque sui.  
Jactat Amor formam et molles commendat ocellos ;  
Mors scelus et miserce crimina nota refert.  
Sub Jove res acta est, cecum qui pectore toto  
Vulnus alit, victo judice vicit Amor.*

Une variante de cette épigramme, qui existe à la bibliothèque d'Orléans, a été publiée par M. L. Jarry :

*Lex et amor dubio Henricæ de funere certant  
Et voti causas reddit uterque sui,  
Laudat amor formam, et molles commendat ocellos ;  
Lex scelus et rñiseTæ crimina nota nefert  
Sub Jove lis pendet, tacitum qui pectore toto  
Vulnus alit ; victo judice, vicit amor.*

(Henriette d'Entragues, etc.)

<sup>1</sup> DUPLESSIS-MORNAY, *Correspondance*, t. IX.

<sup>2</sup> Lettres enregistrées le 16 septembre 1605. (Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 15, p. 121 ; Mss fr. 18436, copie.) — Cette même année 1605 vit la mort de Th. de Bèze (23 octobre) ; il avait quatre-vingt-six ans et plus, (L'ESTOILE, t. II, p. 388.)

Il n'osait pas d'ailleurs renouer ouvertement avec sa maîtresse, et lui permit seulement d'aller voir ses enfants à Saint-Germain. Elle lui demanda l'autorisation de revenir habiter Paris comme naguère ; mais il refusa encore, indisposé par les intrigues de son pseudo-beau-père, Entragues, qui continuait de Malesherbes ses intelligences avec le dehors, l'Espagne surtout, et même s'employait pour faire sortir de la Bastille son beau-fils le comte d'Auvergne. On avait trouvé dans le bois, près de la résidence de Balzac, des poulies et des cordages que l'on pensa bien devoir servir à une évasion ; on sut même le nom du marchand qui avait fourni ces engins, mais Entragues interrogé nia effrontément comme de coutume et imagina vingt prétextes pour expliquer la présence de ce matériel. Rien n'était démontré au surplus, et l'on ne crut pas devoir insister ; la captivité du comte d'Auvergne fut seulement resserrée. Le cordier, interrogé, parla d'un M. de Giez, qui avait fait chez lui diverses acquisitions ; mais M. de Giez, interrogé à son tour, ne reconnut rien et Balzac d'Entragues, amené enfin devant le Grand Prévôt refusa absolument de répondre. Il remit seulement un nouveau mémoire justificatif, parlant de travaux qu'il avait en projet. On finit par envoyer au prévôt une commission l'autorisant à faire parler l'accusé, mais l'accusé persista dans ses dénégations, — peut-être le roi n'ayant pas autorisé jusqu'au bout le questionnaire, — et l'on voulut bien se contenter en fin de compte des explications qu'il donnait.

Le rapprochement se produisit enfin avec Henriette, et ce fut, paraît-il, à l'occasion de l'accident quasi burlesque qui resta nommé [du bac de Neuilly](#). — Le roi revenait de Saint-Germain en carrosse avec Marie de Médicis, la princesse de Conti, les ducs de Vendôme et de Montpensier. La reine était à la portière et le roi couché [du long en dedans](#), s'y étant mis pour dormir. La compagnie n'avait pas voulu mettre pied à terre à cause de la pluie qu'il faisait ce jour-là ; mais en entrant dans le bac, deux des chevaux prirent peur et renversèrent le carrosse dans le fleuve, qui à cet endroit était étroit et profond, sur la nacelle attachée au bac qui s'enfonça, mais empêcha le carrosse de couler à pic. Les gens qui suivaient à cheval se jetèrent de suite à l'eau tout habillés et bottés, l'épée au ceinturon, pour venir au secours du roi ; mais il était bon nageur, ne courait aucun danger et sorti de la Seine, s'y rejeta même, dit-on, pour aller au secours de sa femme et du duc de Vendôme. André de Viviane de la Châtaigneraye se trouva juste à point du reste pour la repêcher ; il l'empoigna par les cheveux et la sortit de l'eau. Les autres personnages se tirèrent aisément de ce mauvais pas<sup>1</sup>, mais comme on avait couru un danger en somme assez grave, on rendit publiquement grâce à Dieu, qui avait tiré Leurs Majestés du danger. La Châtaigneraye reçut de la reine une enseigne de pierreries de la valeur de 4.000 écus ; il eut une pension annuelle et ensuite elle le fit capitaine de ses gardes<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. *Journal de Jean Héroard*, 1868, t. I, p. 192, 9 juin 1606. — La reine, dit l'Estoile, but plus qu'elle ne voulait ; mais la Châtaigneraye la prit par les cheveux et la tira de peine. Cet accident guérit le roi d'un grand mal de dents qu'il avait, et le danger passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'avait trouvé meilleure recette ; au reste qu'il avait mangé trop salé à dîner et qu'on avait voulu le faire boire après. (Édit. Michaud, t. II, p. 399.)

<sup>2</sup> On peut rappeler que c'est à la suite de cet accident que la reine sollicita de son mari la construction du pont de Neuilly, qui fut d'abord un pont de bois à péage, reconstruit en 1639, et enfin de 1768 à 1774 remplacé par le pont actuel, dû à l'architecte Perronet. Les travaux d'appropriation du fleuve durèrent jusqu'en 1780. [Pendant longtemps](#), dit M. VUAGNEUX (*Courbevoie et ses environs*), [on put voir sur la porte d'une maisonnette du bord de l'eau une fleur de lis rappelant que le propriétaire, un batelier de la Seine, avait](#)

— Mais la marquise de Verneuil était accourue à la nouvelle de cet accident avec une belle envie de s'esclaffer. Reçue secrètement par le roi<sup>1</sup>, elle déclara net qu'elle *était au regret de ne pas s'être trouvée présente, car le voyant hors de danger, elle aurait crié : — La reine boit !* Marie de Médicis apprit le propos et sentit renaître le ressentiment que la disgrâce de sa rivale avait temporairement apaisé. Elle s'enferma dans ses appartements et fit dire à Henri IV qu'elle n'en sortirait pas tant qu'Henriette resterait à Paris<sup>2</sup>. — Pour avoir la paix, le roi dut ainsi faire retourner la marquise à Verneuil, mais avec regret, car il ne pouvait décidément renoncer à son ancienne passion. — Le procès des Enragés terminé, se sentant glisser de l'indulgence au pardon, il était prêt à renouer avec celle dont l'humeur enjouée, les plaisantes reparties lui étaient un soulagement lorsqu'il quittait son intérieur maussade. Henriette médisait volontiers des dames de la Cour, et cela surtout amusait le monarque dans sa bouche spirituelle et grâce à ses expressions toujours pittoresques et fines. Lorsqu'elle fut repartie, il voulut obtenir de sa femme, — en récompense de ce sacrifice temporaire ! — qu'elle tolérât le retour à Paris de la marquise qui ne se serait montrée à personne. Mais la reine gardait son ressentiment :

— Non ! répondit-elle encore, car cette créature est si hardie et si ambitieuse qu'elle n'aurait pas de repos qu'elle n'eût obtenu de vous voir en public ; je ne puis tolérer cet affront...

Et elle alla jusqu'à défendre aux dames de sa Cour de fréquenter chez Mme de Verneuil, sous peine de se voir fermer la porte de ses appartements. Elle était prête alors à faire de nouvelles couches et le roi ne voulut pas insister. — Il avait repris sa correspondance avec Henriette, qui se voyant assurée d'un retour d'affection ne s'occupa guère du mécontentement de l'Italienne<sup>3</sup>. Elle redevint la femme délicate qu'elle savait être dans ses bons jours, et la passion sénile du monarque, avivée par le souvenir, donna de nouveaux rejetons. Bien mieux, Henriette vit revenir le temps des libéralités anciennes ; la mort du poète Desportes, qui était abbé de Tiron, rendait libres de nombreux bénéfices ; il en pourvut incontinent le jeune Verneuil. Lorsqu'elle voulut le faire définitivement

---

contribué au sauvetage d'Henri IV et de Marie de Médicis. (Cf. abbé A. PIQUEMAL, *Etudes sur la ville et paroisse de Courbevoie*, chap. X.)

<sup>1</sup> Selon une autre version que donne M. L. Jarry, le rapprochement pourrait avoir été quelque peu postérieur. On sait qu'Henri IV aimait beaucoup les enfants ; il s'occupait d'eux encore plus que leurs mères. On a cité ses billets à Mme de Monglat, leur gouvernante, l'un où il l'engage, sur la demande d'Henriette, à sevrer leur fille, qui avait alors deux ans ; il prie la reine Marguerite de lui prêter sa litière pour le déplacement de son fils et en informe Mme de Monglat qu'il autorise à envoyer les enfants à la marquise, si elle le désire, et à la voir elle-même. — En juillet 1606, la fillette eut la variole ; le roi prescrivit de l'isoler des autres enfants et recommanda les plus grandes précautions. Henriette voulut venir soigner sa fille et eut ainsi occasion de revoir le père ; la glace, dès lors, fut rompue.

<sup>2</sup> Elle fut quinze jours sans lui parler, dit M. DE LESCURE. (*Les Amours d'Henri IV*, p. 377.)

<sup>3</sup> *Je ne songe qu'à vous plaire, écrit-il (6 octobre 1606), et à affermir notre amour. Il fait beau ici, mais partout, hors auprès de vous, je m'ennuie si fort que je n'y puis durer. Trouvez un moyen que je vous voie en particulier, et que, devant que les feuilles tombent, je vous les fasse voir à l'envers.* (Orig. autog. Bibl. nat. Fonds Béthune. Mss 9128, f° 39. — *Lettres-Missives*, t. VII, p. 12.)

renoncer aux charmes de Mme de Moret, il tergiversa, hésita quelque peu<sup>1</sup> et pour lui faire prendre patience, lui adressa Sillery, qui devait lui remettre une assez forte somme. Mon inclination et toutes mes résolutions me portent tellement à vous aimer, écrivait-il ensuite (20 octobre), qu'il faudrait de grands efforts d'ingratitude pour m'ébranler<sup>2</sup>. Et trois jours après : Hors de votre présence, je n'ai pas plus de joie qu'il y a de salut hors de l'Église. Il s'annonçait pour le mardi suivant à Marcoussis : Vous prêtant la moitié de mon carrosse, ajoutait-il, le vôtre serait déchargé, et en échange, vous me prêteriez la moitié de votre lit. Henriette ayant ajourné ce rendez-vous, le 3 novembre il écrit encore : J'aurai le contentement de vous voir demain sans faillir. Je le désire plus que vous, car je vous aime plus que vous ne m'aimez. Faites la malade, ayez votre manteau blanc et vous résolvez de payer la bienvenue dès l'arrivée. Je finis, baisant mes petits garçons<sup>3</sup>.

Mais vouloir fixer Henri IV, c'était vouloir fixer l'inconstance même. Ceux qui l'avaient marié autrefois et s'étaient promis d'en finir avec ses histoires de femmes, s'étaient lourdement trompés ; le caractère ne change pas ordinairement chez l'homme dès un certain âge, et, après comme avant, ce furent les mêmes caprices et les mêmes passionnettes. Tandis qu'il renouait avec Mme de Verneuil, et semblait en être plus entiché que jamais, il s'éprenait d'une demoiselle de La Haye ou des Essarts qu'il menait partout où il allait, dit l'Estoile, et avec laquelle, sous prétexte de chasse, il vint s'enfermer à Chantilly, que le connétable de Montmorency avait mis à sa disposition<sup>4</sup>. Ce ne fut guère plus qu'une passade, du reste, et Henriette ne daigna même pas s'en montrer jalouse. Lorsqu'il la vint voir, elle se contenta d'une allusion discrète : Vous avez de mauvais fourriers, dit-elle ; ils vous logent à la haye, au vent et à la pluie<sup>5</sup>.

Elle avait eu raison de ne pas s'émouvoir, car Henri IV fut vite las de cette nouvelle conquête. Il reprit sa correspondance et ses relations avec la marquise de même qu'avec Mme de Moret, qu'il n'avait pas voulu quitter, et il arriva vers ce moment une aventure assez plaisante : après le voyage de Sedan, où il avait été réduire le duc de Bouillon, il avait expédié Bassompierre, qui était assez souvent son messager, avec des lettres pour Henriette et pour la comtesse de Moret. Bassompierre, pressé de voir Marie d'Enragues, qui était sa maîtresse, se rendit d'abord chez Mme de Verneuil, sa sœur, où il pensait la trouver. On a raconté, entre parenthèse, qu'il avait eu un fils de Marie d'Enragues, qui s'était efforcée, selon l'exemple de son aînée, de lui arracher, elle aussi, une promesse

---

<sup>1</sup> Elle s'en ira bientôt, écrit-il ; mais n'en dites rien, car on mande à Paris tout ce que vous dites. (Bibl. nat. Orig. autog. Fonds Béthune. Mss 9128, f, 35. — *Lettres-Missives*, t. VII, p. 12.)

<sup>2</sup> Bibl. nat. Original autographe. Fonds Béthune, ibid., f° 10. — *Lettres-Missives*, t. VI, p. 19.

<sup>3</sup> Bibl. nat. Original autographe. Fonds Béthune. Mss 3639, f° 37. — *Lettres-Missives*, t. VI, p. 944. — C'est une allusion égrillarde dont le sens est assez clair. On a du reste fait remarquer que la correspondance avec Henriette, plus nombreuse à partir de ce moment, est aussi plus grivoise qu'au premier temps de la liaison.

<sup>4</sup> Mlle de La Haye a couru hier bravement le cerf. On parle de sa faveur fort diversement. Quoi qu'il en soit, son train est dressé. Le roi l'a meublée de tapisseries et de vaisselle d'argent. Pour l'argent et les présents, les uns disent 2.000 livres, les autres 3.000. (MALHERBE, *Lettres*, édit. Lalanne, t. III.)

<sup>5</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 417 (fin mars 1607).

de mariage<sup>1</sup>. Elle s'était trouvée de même dans les bonnes grâces du roi lors de sa brouille avec Henriette, bien qu'on n'insiste pas autrement sur les suites de ce caprice. Après avoir salué ces dames et fait sa commission, le gentilhomme eut l'imprudence de dire qu'il se rendait de là chez Mme de Moret, et qu'il devait également lui remettre une lettre d'Henri IV. C'en fut assez pour piquer la curiosité de la marquise, qui voulut voir absolument la correspondance que le Béarnais entretenait avec cette rivale. Habilement, elle fit demander par sa sœur, à Bassompierre, de prendre connaissance de la lettre. L'autre n'osa refuser et Mme de Verneuil finit par décacheter le pli. Elle le lut et le rendit au porteur, — ne contenait-il sans doute rien de bien intéressant ! — avec cette indication qu'un homme qu'elle connaissait et qu'elle nomma pourrait faire en une heure un cachet semblable à celui qui était sur la lettre, et qu'une fois refermée, il n'y paraîtrait plus. Bassompierre se fia à cette assurance et le lendemain dépêcha son valet de chambre pour faire exécuter le cachet. Mais le malheur voulut qu'on l'adressât justement au graveur du roi, Turpin, qui reconnut son travail et pris de défiance empoigna le valet par le collet de son manteau. Ce valet était un gaillard solide qui eut vite fait de se libérer ; mais avec le cachet, il laissa aux mains du graveur son chapeau et son manteau, tant qu'il revint en hâte avertir son maître, qui se trouva perplexe. Bassompierre fit cacher son domestique, — car, s'il eût été pris, dit-il lui-même, il eût été pendu deux heures après, — et se rendit chez la comtesse de Moret. Il n'avait qu'à payer de toupet, et raconta qu'en pensant avoir un **poulet** que lui envoyait une dame, il avait malencontreusement ouvert celui que le roi lui avait confié ; par crainte de se faire soupçonner il tort, il avait voulu faire refaire le cachet, mais s'était adressé au graveur du roi, et cet homme, pris de soupçons avait retenu la lettre. Si la comtesse voulait l'avoir, elle devait donc l'aller réclamer à Turpin, le graveur en question, qui en était dépositaire. — Mme de Moret accepta ce récit et envoya chez Turpin, mais qui s'était déjà débarrassé de la lettre, l'ayant remise à Séguier, président de la Tournelle. C'était une autre complication, et qui chagrina Bassompierre. Il ne connaissait nullement Séguier qui avait déjà une réputation de sévérité fortement établie, mais venait par chance d'envoyer la missive en litige à M. de Loménie. Bassompierre, ici, devait être plus à son aise. Il avait fréquenté chez Mme de Loménie et eut l'idée d'aller voir sa femme pour la prier d'intercéder dans cette méchante affaire. — Il la trouva fort occupée ; elle avait à rédiger, disait-elle, une lettre pour son mari, concernant une singulière aventure. Bassompierre eut l'idée que cette singulière aventure pourrait bien avoir quelque rapport avec la sienne et insista pour en savoir davantage. On avait voulu contrefaire le cachet du roi, lui expliqua enfin Mme de Loménie ; celui qui avait été envoyé au graveur s'était enfui, mais on avait saisi la lettre dont il était porteur, qu'elle envoyait à son mari pour qu'il demandât au roi, près duquel il se trouvait, à qui elle devait être remise ; on espérait ainsi découvrir le fond de l'affaire, et Mme de Loménie ajoutait encore qu'elle donnerait bien 2000 écus pour y voir clair dans cet imbroglio. — Bassompierre soupira de plaisir, et lui offrit de l'éclairer à meilleur compte. Il recommença l'explication déjà fournie à Mme de Moret. Mme de Loménie le crut sur parole et après l'avoir sermonné, promit d'apaiser toutes les colères, toutefois à condition qu'il irait le lendemain à Villers-Cotterêts, où était le roi ainsi que M. de Loménie et porterait un contre-rapport qu'elle se mit à rédiger aussitôt. — Bassompierre accepta, comme on pense. Il passa chez Mme de Verneuil pour prendre sa réponse ; chez Mme de

---

<sup>1</sup> Selon d'autres textes, cette aventure se placerait avant leur liaison ; Bassompierre faisait la cour à Marie d'Entraques, **mais jusqu'alors sans réciprocité**.

Moret ensuite, qui répondit de même, bien que n'ayant rien reçu, et s'en alla trouver Henri IV, qui ne fit que rire d'une aventure dont il ne pouvait pas soupçonner le sens véritable<sup>1</sup>.

Le roi avait conservé, du reste, une certaine affection pour Marie d'Entragues, devenue ensuite la douée amie du gentilhomme, et l'on rapporte encore à ce propos une aventure où il fut mêlé. Henri IV, on le sait, était jaloux, et il était encore entretenu dans ce sentiment par plusieurs rivaux de Bassompierre, et principalement le duc de Guise. Sur l'assurance que Marie d'Entragues se moquait d'eux tous, et préférait Bassompierre, le roi fit surveiller sa maison, rue de la Coutellerie. Ce jour-là, le futur maréchal avait soupé chez M. le Grand<sup>2</sup>, et une grosse pluie d'orage était tombée pendant le repas. Il emprunta un manteau à son hôte et ainsi drapé se rendit vers onze heures chez sa maîtresse, sans faire attention que le manteau portait la croix du Saint-Esprit<sup>3</sup>. Les espions apostés se hâtèrent d'aller avertir le duc de Guise qu'un jeune chevalier venait de s'introduire chez Mme d'Entragues par une porte dérobée<sup>4</sup>. Guise envoya aussitôt ses valets de chambre pour reconnaître le gentilhomme quand il sortirait. Bassompierre les aperçut toutefois, et remonta le manteau sur sa figure, tant que les envoyés, trompés par la croix du Saint-Esprit, rapportèrent que c'était M. le Grand, puisqu'il n'y avait que lui à la Cour, de jeune chevalier, capable d'avoir cette bonne fortune. — Bassompierre, dès le matin, se hâta de prévenir Mlle d'Entragues de l'espionnage dont il avait été l'objet, et l'engagea vivement à se tenir sur ses gardes. M. de Guise, de son côté, s'était rendu chez le grand écuyer, mais ne fut pas reçu ; Bellegarde était fatigué d'une rage de dents et avait fait défendre sa porte. Guise fut ainsi confirmé dans ses idées et pensa qu'un homme qui avait fait l'amour toute la nuit ne pouvait être éveillé si tôt. Il alla chez Bassompierre et sans s'inquiéter de ce qu'il était encore au lit, prenant un repos qui sans doute n'était pas inutile : *Je vous prie, fit-il, mettez une robe de chambre, car je veux vous dire un mot !* Bassompierre pensa qu'il était pris et déjà s'apprêtait à se défendre quand le duc de Guise s'écria : *Que diriez-vous si M. le Grand était mieux que vous et que tout le monde dans l'esprit de Mlle d'Entragues, et mieux que dans son esprit, dans son lit encore ?* L'autre répondit qu'il n'en croyait rien ; mais Guise insista, affirmant qu'on avait vu Bellegarde sortir de chez la demoiselle, et pour preuve fit avancer un de ses valets qui répéta le dire de son maître. Bassompierre restait quelque peu interloqué, cherchant le mot de l'énigme, lorsque se retournant, il aperçut le manteau de la veille étalé sur une forme<sup>5</sup>. C'était ce vêtement, emprunté la veille, qui avait fait toute l'erreur. Délibérément il alla s'asseoir dessus, refusant même de se promener avec Guise qui l'en priait, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de faire enlever le maudit manteau par son domestique. Il se mit alors à déblatérer, à gémir sur l'infidélité des femmes, leur inconstance et leur fourberie, en commençant par Mlle d'Entragues. Mais une fois Guise éloigné, il

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Bassompierre*, édit. Michaud, p. 46-47.

<sup>2</sup> On pense généralement qu'il s'agit ici du grand écuyer Bellegarde, mais qui était né en 1563 et aurait eu alors quarante-deux ou trois ans. La relation de Bassompierre en parle comme d'un *jeune chevalier*, et l'attribution reste douteuse.

<sup>3</sup> L'ordre du Saint-Esprit, créé par Henri III.

<sup>4</sup> Il y avait une entrée secrète par laquelle, rapporte Bassompierre, j'entrais au troisième étage du logis, que Mme d'Entragues n'avait point loué, et sa fille, par un degré dérobé de la garde-robe, me venait trouver, lorsque sa mère était endormie. (*Mémoires*, édit. Michaud, p. 47.)

<sup>5</sup> Siège, banc, *Dict. de Trévoux*.

dépêcha vers sa maîtresse pour lui faire part de ce nouvel incident. Marie d'Entragues avait l'esprit caustique et pointu de la famille Elle se plut à perpétuer l'erreur générale ; elle invita M. le Grand à souper et lui fit faire si bonne chère qu'elle le trompa lui-même. Questionné le lendemain sur cette bonne fortune, il s'en défendit si mollement que la jalousie du roi et du duc de Guise se tourna de ce côté. Mlle d'Entragues lui dit même à ce propos : *Puisque M. de Guise a cette opinion, faisons semblant qu'il y a de la finesse entre nous deux.* Mais Bassompierre put continuer ses amours, et n'était tenu qu'à quelques précautions. — Pourtant, on avait eu soin de prévenir la mère, Marie Touchet, l'engageant à mieux surveiller sa fille. Un matin, *voulant cracher* et levant le rideau de son lit, elle vit que celui de la demoiselle était découvert et vide. Elle se leva doucement et vint dans sa garde-robe, où elle trouva ouverte la porte, qu'elle pensait condamnée, de l'escalier dérobé. *Elle se mit à crier, raconte encore Bassompierre, et sa fille à sa voix de se lever en diligence et venir à elle. Moi cependant je fermai la porte et m'en allai, bien en peine de ce qui arriverait de cette affaire, qui fut que sa mère la battit ; qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troisième étage où nous étions la nuit, et fut bien étonnée de la voir meublée de beaux meubles de Zamet, avec plaques et flambeaux d'argent. Alors tout notre commerce fut rompu ; mais je me raccommodai avec la mère par le moyen d'une demoiselle nommée d'Azy, et lui demandai tant de pardons, avec assurance que nous n'avions point passé plus outre que le baiser, qu'elle feignit de le croire. Elle s'en vint à Fontainebleau et moi aussi, mais sans oser parler à Mlle d'Entragues qu'en cachette, parce que le roi ne le trouvait pas bon*<sup>1</sup>.

Le roi avait eu d'ailleurs d'autres déboires, d'abord avec Mlle de La Haye. Cette prétendue novice avait commencé par être la maîtresse de M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, que M. de la Boderie venait de remplacer. Ils avaient échangé, paraît-il, de nombreuses lettres, mais elle ne lui pardonna pas leur rupture, et se croyant plus en faveur qu'elle n'était, elle entreprit de critiquer la conduite qu'il avait tenue pendant sa dernière ambassade. M. de Beaumont comprit de suite d'où venait le coup, rien qu'à la mine allongée du roi. Pour toute vengeance, il lui fit remettre les lettres de son ancienne maîtresse. Édifié de la

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Bassompierre*, édit. Michaud, p. 47-48. — Tallemant des Réaux donne quelques détails sur cette liaison du maréchal et le rôle d'Henri IV, qui semble avoir été berné comme dans plusieurs circonstances analogues : *Bassompierre*, dit-il, eut l'honneur d'avoir quelque temps le roi pour rival. Testu, chevalier du Guet, y servait Sa Majesté. Un jour comme cet homme venait parler à Mlle d'Entragues, elle fit cacher Bassompierre derrière une tapisserie, et disait à Testu qui lui reprochait qu'elle n'était pas si cruelle à Bassompierre qu'au roi, qu'elle ne se souciait non plus de Bassompierre que de cela, et en même temps, elle frappait d'une houssine qu'elle tenait à l'endroit où son galant était caché. Je crois pourtant, ajoute l'auteur, que le roi en passa son envie, car un jour il la baisa, je ne sais où, et Mlle de Rohan, sur l'heure, écrivit ce quatrain à Bassompierre :

Bassompierre, on vous avertit,  
Aussi bien l'affaire vous touche,  
Qu'on vient de baiser une bouche  
Dans la ruelle de ce lit.

Bassompierre répondit avec le sans-gêne du temps qu'on lui avait baisé bien autre chose et qu'il tenait la rime à la disposition de l'épistolière. Henri IV dit un jour au P. Cotton : *Que feriez-vous si on vous mettait coucher avec Mlle d'Entragues ?* — Je sais ce que je devrais faire, sire, dit-il ; mais je ne sais ce que je ferais. — Il ferait le devoir de l'homme, dit Bassompierre, et non celui de P. Cotton.

sorte, Henri IV n'eut que l'idée de rompre. [Le roi, écrit Malherbe, a cassé son train qui était en cette ville.](#) Mais pour gagner du temps, Mlle de La Haye ou des Essarts l'avertit qu'elle était enceinte. Le Béarnais l'envoya au Pressoir, petite maison à deux lieues de Fontainebleau, et en effet elle y accoucha de deux filles.

Il n'avait pas non plus beaucoup d'agrément avec Mme de Moret<sup>1</sup>. Joinville qu'on avait envoyé se battre jadis avec les Turcs, à peine rentré à la cour s'était amouraché de Jacqueline de Beuil, qui d'ailleurs ne fit pas une longue résistance<sup>2</sup>. Le roi, informé de l'aventure, s'en ouvrit de suite à Rosny : [Quoique je suis parti mal d'avec elle, écrivait-il, je ne laisse pas d'être curieux de savoir la vérité d'un bruit qui court ici, que le prince de Joinville la voit. Apprenez-en la vérité et me la mandez dans un billet que je brûlerai comme vous ferez de celui-ci.](#) Il chercha ensuite à surprendre les amoureux ; mais Bassompierre les avait avertis et ils se tinrent sur leurs gardes. Toutefois Henri IV exila de nouveau Joinville qui dut partir pour Nancy. [Il est en ce moment en Lorraine, écrit le ministre d'État Puiseux à l'ambassadeur La Boderie, et bien empêché de sa personne. C'est acheter cher ses passions. S'il va à Londres, il vous suffit de savoir qu'il n'a pas été sage](#)<sup>3</sup>. Mais ce galant à peine éloigné, Mme de Moret en prit un autre, un gentilhomme breton nommé Grandbois, qui était proche parent

---

<sup>1</sup> Avant Mme de Moret on indique parmi les maîtresses du roi : Mlle de Sourdis, qui devint comtesse d'Estanges ; Mme Quélin, dont l'intrigue se placerait vers 1606, — le conseiller Quélin, sous Louis XIV, se vantait d'être le fils d'Henri IV, — et Mlle de Guise, cette fille du Balafré qui devint ensuite la princesse de Conti ; on sait qu'on lui attribue le pamphlet qui a pour titre : les Amours du Grand Alcandre, et elle était, en effet, bien placée pour être renseignée. Selon les potins, Henri IV aurait encore courtisé la duchesse de Montpensier et la duchesse de Nevers, dont il a été parlé plus haut et même le Mss Fontanieu 446-447, p. 177, indique des querelles avec Marie de Médicis, à propos d'une femme appelée *Fontlebon* ou *Sontlebon*, qui peut-être n'a pas laissé d'autres traces.

<sup>2</sup> Le roi sut leurs relations et les reprocha à Mme de Moret ; elle déclara qu'il ne devait pas en prendre ombrage, car elle ne voulait que se faire épouser. Henri IV se tourna alors vers la mère du prince, Catherine de Clèves, et même se répandit en menaces, disant que Joinville avait été des complices de Biron et avait failli aller à la Bastille, et, ajoutait-il, il devait au moins tenir ce qu'il avait promis à la comtesse de Moret. Catherine de Clèves demandant ce qu'il pouvait avoir promis : [De l'épouser](#), reprit le roi, [et ce n'est qu'à ce prix que je veux bien oublier sa faute... Qu'on épouse ma maîtresse, à la bonne heure ; mais qu'on s'en tienne à en être le galant, c'est ce que je ne souffrirai pas. Si je pardonne au prince, c'est parce qu'il est votre fils et que vous êtes ma parente !](#) (Catherine de Clèves était, en effet, cousine du roi par Fr. de Clèves, duc de Nivernais, et Marguerite de Bourbon, qui était la tante du monarque.) Mais la duchesse de Guise le prit de haut, et sans doute n'avait-elle pas tort ; la dispute s'échauffant, Henri IV voulait faire arrêter Joinville, et tout ce qu'obtinrent ses parents, en fin de compte, fut qu'il sortirait du royaume pour n'y jamais revenir. Selon une version qu'a adoptée M. de la Barre-Duparcq, le prince avait signé avec l'Espagne, — sans doute au moment de la conspiration des Entragues, — et promis de soulever la Champagne et la Bourgogne. Il ne rentra en France du reste qu'après la mort du roi. Cependant, en janvier 1608, le roi voulut bien légitimer Antoine de Bourbon, comte de Moret, né en 1607, et lui donner les abbayes de Savigny, de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Victor de Marseille et de Signy. Ce fut du reste un homme de valeur, qui se battit sous Louis XIII et fut tué au combat de Castelnaudary (1632), à l'âge de vingt-cinq ans.

<sup>3</sup> L'Estoile rapporte de son côté : [Le prince de Joinville](#) (Claude de Lorraine, quatrième fils du duc Henri et depuis duc de Chevreuse) [sort de la cour et se retire à Saint-Dizier, place forte de, son gouvernement. Disgracié de Sa Majesté pour soupçon de quelques amourettes entre lui et la comtesse de Moret, sujet ordinaire et trop commun aujourd'hui des disgrâces de notre Cour.](#) (T. II. p. 417, édit. Michaud.)

du grand écuyer Bellegarde. Elle ne semble pas y avoir mis beaucoup de prudence, d'ailleurs, car Malherbe, toujours au fait des intrigues de la Cour, écrit (2 septembre 1607) : **On a défendu à son jeune amoureux de la voir**. Le roi enfin lui tint rigueur, tant qu'il se trouva presque forcé de revenir à Mme de Verneuil. — Pour éviter de nouvelles chicanes avec la reine, il n'avait pas voulu encore lui permettre le séjour de Paris, mais il attendait une occasion favorable. Sur la fin de mars 1605, le jeune Verneuil avait pris la rougeole à Saint-Germain. Henri IV manda aussitôt à la mère : **Le sujet du mal de notre fils est assez apparent pour votre voyage**<sup>1</sup>. Et comme elle tardait : **Vous avez perdu, écrit-il encore, le beau temps qui vous donnait moyen sans incommodité de me voir. Je le désirais, à la vérité, avec passion et avec raison d'État pour vous. Vous avez témoigné l'indifférence où vous me tenez par vos faibles raisons ; que votre intérêt soit donc la cause de faire que je vous voie. Le Maire vous dira les raisons pour lesquelles il est nécessaire, etc.**<sup>2</sup>. Le roi, qui avait légitimé les deux enfants d'Henriette, essayait en effet d'obtenir alors pour le garçon l'évêché de Metz, qu'on disait valoir 100.000 livres de rentes, à la mort du cardinal Charles de Lorraine ; mais le pape refusa d'abord les dispenses nécessaires. Villeroy enfin envoya un négociateur exprès nommé Valerio, qui termina l'affaire à la satisfaction de la marquise<sup>3</sup>. — Le léger froissement qui avait marqué la reprise d'une correspondance suivie entre les amants était aussi bien oublié lorsque le roi lui écrivait : **Je ne puis passer un jour sans vous faire souvenir de moi, qui vous aime peut-être plus que je ne devrais. Je ne m'en repens pas, mais au contraire je veux vous aimer plus que je ne fis jamais ; mais aussi je le veux être de vous sans exception ni modification, etc.**<sup>4</sup>. Après la délivrance de la reine, qui était accouchée le 25 avril de l'enfant qui devait être Gaston d'Orléans<sup>5</sup>, il se hâta d'accourir à Paris où Henriette d'Enragues était venue l'attendre. Ils passèrent une dizaine de jours ensemble, tant que l'ambassadeur de Venise écrivit ensuite, en rendant compte de l'incident : **Elle lui a demandé trois choses : sa rentrée à la Cour ; la garde de ses enfants ; enfin la ville de Metz, dont son fils est évêque, comme place de sureté**<sup>6</sup>. Mais le roi se montra peu pressé de lui

---

<sup>1</sup> Vous saurez par ce porteur la santé de notre fils. M. Héroard dit que ce n'est qu'un rhume... (19 mars). (Bibl. nat. Suppl. fr. 1009-4, copie.) Je vous fais ce mot... pour vous dire que la rougeole est sortie de notre fils. Ne doutez pas qu'il ne soit secouru comme moi-même... Je serais bien aise de vous voir devant que partir... (Bibl. nat., *ibid.*, 26 mars.) Mon cher cœur, ne soyez pas en peine de nos enfants ; pour le fils il se porte bien et a commencé à se réjouir aujourd'hui ; je ne le vis jamais plus fou. Pour la fille, elle se lève déjà et dans deux jours elle ne s'en sentira plus... Ne doutez pas que j'en aye du soin et que quand ils ne seraient pas miens, pour l'amour de vous seule, je les chérirais à l'égal de mes autres enfants. Je meurs d'envie de vous voir... Bonsoir, mon âme, je te baise les tétons un million de fois. (Bibl. nat., orig. Suppl. fr. Mss 1009-4. Commencement d'avril 1608. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 500, 502, 508.)

<sup>2</sup> Bibl. de l'Arsenal. Mss Histoire, 179, t. II. Orig. autog. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 508.

<sup>3</sup> Lettre de Villeroy à Sully, 29 mars 1608.

<sup>4</sup> 12 avril. (Bibl. de l'Arsenal, Orig. autog. Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 518.)

<sup>5</sup> La progéniture même légitime de Henri IV était assez nombreuse, si l'on considère qu'il ne fut que dix ans en ménage, et sur le tard. Après le premier-né, Louis XIII, on trouve un deuxième fils qui mourut de suite ; Gaston, duc d'Orléans, plus trois filles : Elisabeth, Christine et Henriette. Henriette épousa Charles Ier, roi d'Angleterre, qui fut décapité à White-Hall en 1649. (RICHELIEU, *Mémoires*, édit. Michaud, t. I, p. 8. Cf. Bibl. nat. Mss Colbert, t. XII, n° 20 ; Louise BOURGEOIS, *les Six couches de Marie de Médicis*, avec note et éclaircissements du docteur Chéreau. Paris, in-8°, 1875.)

<sup>6</sup> Bibl. nat. Fonds ital., filza 42.

donner satisfaction. Chez Henri IV, le plus souvent, tout se passait en paroles. La marquise songeait encore à marier sa fille au fils du connétable ; il se trouva pourtant qu'aux premières ouvertures qui lui furent faites, Montmorency opposa un refus formel, — et dans des termes surtout blessants pour la mère, qui d'ailleurs s'en prit au roi et furieuse repartit pour Verneuil. — Henri IV lui écrivit, se plaisant à lui rappeler leurs amours passées. — *Mon cher cœur, votre mère et votre sœur sont chez Beaumont, où je suis convié de dîner demain ; je vous en manderai des nouvelles. Un lièvre m'a mené jusqu'aux rochers de Malesherbes, où j'ai éprouvé que des plaisirs passés douce est la souvenance. Je vous ai souhaitée entre mes bras, comme je vous y ai tenue. Souvenez-vous-en en lisant ma lettre ; je m'assure que cette mémoire du passé vous fera mépriser tout ce qui vous sera présent ; pour le moins en feriez-vous ainsi en traversant les chemins où j'ai tant passé vous allant voir... Mes chers amours, si je dors, mes songes sont de vous, si je veille, mes pensées seront de même. Recevez, ainsi disposée, un million de baisers*<sup>1</sup>.

Souvenez-vous ! Ne croirait-on pas entendre déjà la chanson de M. et Mme Denis ? L'incorrigible Béarnais ne pouvait se souvenir qu'il allait avoir cinquante-cinq ans, bien qu'il ait parlé quelquefois de son âge comme pour s'en faire un titre d'amour<sup>2</sup>. Il se croyait toujours au temps lointain de sa jeunesse et ne voulait pas comprendre que pour lui le moment était passé de rechercher le parfait bonheur. Mais Henriette n'en était pas à la période des souvenirs. Pour elle, d'ailleurs, rester la maîtresse du roi n'avait jamais été qu'un pis aller, et, on l'a beaucoup dit, un calcul. Dépitée de ne pouvoir s'attaquer directement au mari dans le naufrage définitif de ses ambitions, elle s'en prit une fois de plus à la femme, — à la reine, qu'elle exécrait et qui du reste le lui rendait bien. Sa langue acérée n'eut plus de retenue. Ses mots naturellement furent rapportés et Marie de Médicis eut une reprise de colère contre cette perpétuelle rivale, tant qu'avec les potins, et chacun prenant parti, la Cour se trouva de nouveau divisée en deux camps, — en rivalité derechef pour les femmes.

Ce fut encore Sully, — à son dire, — qui se trouva chargé de pacifier les esprits, et bon gré, mal gré, dut reprendre son rôle ingrat de médiateur. Il alla chez la reine, dont la Galigaï commença du reste par lui refuser la porte, et la trouva enfin occupée à rédiger pour son mari une longue lettre, où elle exposait ses griefs, toujours les mêmes et que le monarque pourtant devait bien connaître. La lettre écrite, Marie de Médicis la montra au ministre, qui la trouva trop agressive et, après une longue discussion, pensa bien faire en en dictant une autre. Il l'envoya ensuite à Henri IV, alors à Chantilly, mais qui fut quand même mécontent et ne le cacha guère. Il en écrivit à Rosny, d'ailleurs, le priant de rechercher qui pouvait être l'auteur de cette lettre, car, disait-il, elle *avait été dictée*. Lorsqu'il fut de retour enfin, il le vint voir et la discussion porta de suite sur la missive en question. Le ministre lui demanda ce qu'il y trouvait à y reprendre : *Comment ! s'écria le roi, c'est une lettre très bien faite, pleine de raisons, d'humilités et de soumissions, mais qui me mord en riant, et me pique en me flattant ; tellement qu'en particulier, je n'y saurais rien reprendre, mais en gros elle me fâche, et me fâcherait encore plus si elle était publiée*. Et il affirmait que c'était vraisemblablement l'œuvre non de la reine, mais d'un de ses

---

<sup>1</sup> 22 mai 1608. (Collect. J. Deville, autog. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 557.)

<sup>2</sup> Réservez-vous de me chérir à mon arrivée et de me bien flatter, car j'ai cinquante-quatre ans (13 décembre 1607). (Bibl. nat. Suppl. fr. Mss 1009-4. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 397.)

familiers. Sully n'eut d'autre ressource que de se nommer. Il alla chercher le brouillon de la lettre qu'il avait conservé, comme en général toutes ses paperasses<sup>1</sup>, et l'humeur du roi tomba de suite. Il lui fit seulement un long discours que Rosny, dans sa rédaction, agrémenta de plaintes contre les Concini, et le chargea finalement de dire à Mme de Verneuil qu'elle eût à se tenir tranquille et mieux surveiller sa langue, si elle ne voulait pas être privée de ses enfants et enfermée dans un cloître. Il devait encore exhorter Marie de Médicis à plus de retenue, et, ajoute-t-il bien à dessein, l'engager à se débarrasser de Concini et de sa femme<sup>2</sup>. Ce fut d'ailleurs peine perdue ; querelles et bouderies continuaient dans l'intérieur royal, dont trop de personnes étaient intéressées à maintenir les dissentiments. Sully a surtout incriminé ici : Mme d'Angoulême, la comtesse de Sault, Mmes de Raigny et de Chanlivault, le commandeur de Sillery, Marillac, le médecin Duret, un médecin juif **et d'autres encore, plus qualifiés et qu'il ne nomme pas**. — Mme de Verneuil était toujours en faveur sur la fin de cette année 1608, si nous nous en rapportons à la correspondance du roi qui lui écrit beaucoup durant cette période, récriminant quelquefois, mais toujours aussi passionné : **Je donnerai le reste de la journée à mon contentement, qui sera de vous aller voir, vous baiser et vous embrasser**, dit-il à ce moment<sup>3</sup> ; et ailleurs : **Croyez que je vous aime plus chèrement que tout ce qui est au monde ; en étant sage, vous me pourrez conserver en cet état**<sup>4</sup>. Bien mieux, il montre presque de

---

<sup>1</sup> Voyez la lettre donnée intégralement au t. II des *Œconomies royales*, p. 226 de l'édit. Michaud.

<sup>2</sup> SULLY, t. II, édit. Michaud, p. 225-229. — Selon les écrits du temps, Henri IV, lassé des continuelles scènes de ménage que lui faisait sa femme, aurait enfin songé à l'éloigner et lui assigner une résidence spéciale. Les racontars du ministre, concernant les intentions du roi pour Henriette d'Enragues, sont d'autre part contredits par une lettre d'Henri IV, qui lui mande à ce moment : **Mon cher cœur, j'arrivai hier soir à cinq heures. Je n'ai trouvé aucune altération. Bonneuil qui était venu le matin voulait parler à ma femme de mes voyages à Verneuil. Elle lui a dit : Le roi a toute puissance, je n'en veux rien savoir. Elle a en cela suivi le conseil de M. de Sully, de rompre tous les discours qu'on lui voudrait faire. Nous partirons vendredi d'ici ; si vous vouliez venir jeudi soir, j'aurais ce bien de vous voir devant que partir. Je remets cela à votre volonté. Aimez-moi bien, mes chères amours**, etc. (Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 594.) Quelques jours après il écrit encore : **Ils ont bien fait le diable vers ma femme. Je vous verrai demain et vous conterai tout. Je veux faire des miennes, c'est pourquoi je ne désire pas qu'en ce temps-là vous soyez ici, afin que l'on ne vous cause de rien... Préparez-vous à partir demain car mardi je jouerai mes jeux et vous verrez si je suis le maître. Je vous donne le bonsoir**, etc. (Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 595.)

<sup>3</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog., sans date (1608). Mss hist. 179, t. II, *Lettres-Missives*, t. VII, p. 658.

<sup>4</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog., sans date (1608). Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 659. — Il répondait encore vers la mi-septembre à une lettre d'Henriette qui sans doute lui demandait de lui envoyer ses enfants : **J'ai montré votre lettre à ma femme, lui demandant avis de ce que je répondrais ; je la regardais au visage, si je verrais de l'émotion quand elle lisait votre lettre, comme d'autres fois j'avais vu quand l'on parlait de vous ; elle me répondit sans aucune altération que j'étais le maître, que je pouvais ce que je voulais, mais qu'il lui semblait que je devais vous contenter en cela. Tout le reste du soir elle fut joyeuse, et parlâmes par reprises de vous, et me dit, riant, que si la princesse de Conti lui avait vu lire votre lettre, elle serait bien en peine, car elle se tourmentait tellement de tout qu'elle ne s'ébahissait si elle était aussi maigre. Envoyez donc votre carrosse et ce qu'il faut pour les mener ; ils seront mercredi à Chaillot**, etc. (Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 604.)

la confiance. Mon cœur, je porte envie à ce porteur de ce qu'il jouira de votre présence. Je pars avec regret de vous laisser, plus que je n'avais fait de quatre ans. Je commence à croire que vous m'aimez ; pour moi, mon cœur, ne doutez pas que je vous aime mieux que tout le reste du monde. Je vous le jure et vous le témoignerai par les effets<sup>1</sup>. Les reproches, il est vrai, viennent ensuite : Si votre amour est de l'échantillon que vous m'avez envoyé, mes affaires iront bien, mais depuis quelques ans, vous me l'avez fait trouver de la taille du vidame du Mans<sup>2</sup>, long et maigre. Je vous supplie, augmentez mon contentement au lieu de le troubler. Vous le pouvez, vous le devez ; il faut que vous le vouliez<sup>3</sup>. Et une autre fois : Vous dites que vous ne savez plus que faire pour me contenter. Vous n'avez pas seulement essayé, ni répondu à la première plainte que porte ma lettre. Vous êtes une moqueuse, et au partir de là, vous dites que vous me connaissiez bien. Vous vous êtes si mal trouvée de me vouloir mener à la baguette que vous vous devriez être faite sage. Vous me menacez de vous en aller à Verneuil ; faites ce qu'il vous plaira. Si vous ne m'aimez pas, je serai fort aise de ne vous point voir. Si vous dites m'aimer, c'en est un mauvais témoignage de vous en aller quand j'arrive... Je serai jeudi à Paris, aussi mal satisfait de vous, si vous ne changez de style, que je fus jamais<sup>4</sup>. La réponse sans doute ne fut pas satisfaisante, car il écrit encore, après quelques jours : Vous montrez bien, mon cher cœur, votre naturel par votre lettre, qui au lieu d'estimer et chérir les démonstrations de mon affection, les appelez : appâts pour tromper. Ainsi perdrai-je toute ma vie les devoirs que je vous rendrai, même celui-ci, pour qui ce porteur va vers vous. Dieu veuille que non, que dorénavant vous me payiez selon mon mérite<sup>5</sup>. — Son mérite ! Henriette le connaissait trop, ayant gardé la rancune de ses déceptions, et il pouvait déclamer à son aise : J'ai témoigné assez de soin de vous quand vous vous en êtes rendue digne, les marques vous en demeurent ; et vous m'avez ôté ce que vous m'aviez baillé de plus cher. Ce sera à votre première vue que je vous montrerai que je ne puis perdre la bataille, ni contre les hommes, ni contre les femmes. Venez demain à Charenton... Je suis tout malade et prendrai médecine demain pour samedi jouir de votre présence, que je tiens plus cher que ne méritez. Je vous donne le bonsoir, etc.<sup>6</sup>.

Mais ses reproches, on peut le croire, n'avaient pas de portée, car il écrit encore : Vous vous êtes méprise dans votre lettre, car vous dites que je suis votre cher cœur et que vous n'êtes pas le mien. Je ne vous ôtai jamais rien et vous m'avez privé de tout ce que vous pouviez ; voilà une raison où il n'y a pas de réponse. N'alambiquez point votre esprit à en chercher, car il vaut mieux se taire que de ne rien dire qui vaille. Pour moi, je vous aime si chèrement que moi-même ne suis rien au prix. Je vous le jure, mes chères amours, mais ne me pensez pas nourrir de pierres après m'avoir donné du pain ; jugez mon âge, ma qualité, mon esprit et mon affection, et vous ferez ce que vous ne faites pas. Bonjour, mon

---

<sup>1</sup> Bibl. de l'Arsenal, Orig. autog. sans date (1608). Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 659.

<sup>2</sup> Nicolas d'Argennes, qu'on appelait alors M. de Rambouillet. (MORÉRI.)

<sup>3</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog., sans date (1608). Mss hist. 17a t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 662.

<sup>4</sup> *Lettres-Missives*, t. VII, p. 664.

<sup>5</sup> *Lettres-Missives*, t. VII, p. 664.

<sup>6</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. sans date (1608). Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 664.

tout, et un million de baisers<sup>1</sup>. — Henriette avait dû chercher à s'excuser, pour ne pas tout perdre et selon ce système de tergiversations qu'elle semble avoir adopté, cherchant d'autre part à renouer le fil des conspirations anciennes, car il écrit encore : Vos belles paroles sont bien reçues de moi quand les effets vont devant, mais quand elles ne sont que pour couvrir vos manquements, je les reçois comme trompeuses. Je trouvai ce matin à la messe des oraisons en espagnol entre les mains de notre fils ; il m'a dit que vous les lui aviez données. Je ne veux pas qu'il sache seulement qu'il y ait une Espagne ; et vous vous en êtes si mal trouvée que vous devriez désirer que la mémoire en fût perdue. Je ne fus, il y a longtemps, si mal édifié de vous que je suis ; je crois que vous ne vous en souciez guère. Ce que je désirais vous voir était pour donner un grand coup à nos affaires, car j'ai découvert beaucoup de choses ; mais puisque vous avez d'autres considérations, gouvernez-vous comme il vous plaira<sup>2</sup>. Une dernière lettre, enfin, peut se rapporter à ce moment, et semblerait presque une lettre de rupture si l'on ne savait que Mme de Verneuil resta — maîtresse intermittente désormais, mais qu'il ne se résignait pas à perdre — presque jusqu'à la fin dans les bonnes grâces du monarque : Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles, écrit-il, mais la croyance que cinq années m'ont, comme par force, imprimé que vous ne m'aimez pas : Vos effets ont, durant ce temps-là, été si contraires à vos paroles et à vos écrits, et, disons plus, à l'amour que vous me devez, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion, qui a plus résisté que n'eût su faire dans tout autre. Vous ressouvenant combien de peines j'en ai porté, s'il vous reste tant soit peu d'affection, vous devez en avoir du regret. Je tiens en une chose de la divinité, que je ne demande que la conversion, non la mort. C'est à vous à parler français là-dessus ; que j'entendrai toujours fort volontiers, étant ma langue d'inclination. Si vous avez le diable au corps, attendez là ; si quelque bon diable vous possède, venez à Marcoussis, où, étant plus près, les effets s'en connaîtront mieux<sup>3</sup>.

Mais Henriette d'Entragues, volontaire et fantasque, n'avait plus sur le roi, malgré toutes ses déclamations, son pouvoir des anciens jours. On le voit, dès 1607, par une histoire que rapporte l'Estoile (18 juin), de deux domestiques d'un certain Carrel, *avocat en la cour*, qui tuèrent pour voler, dans la maison de leur maître, la servante qui était grosse. Mme de Verneuil s'était employée pour obtenir une commutation de peine à ces drôles qui avaient été condamnés à mort. Mais le beau temps des complaisances pour ses beaux yeux et la joie de ses sourires était bien passé. Les deux individus, malgré ses démarches, furent roués en place de Grève<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. sans date (1608). Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 664.

<sup>2</sup> Bibl. de l'Arsenal. Orig. autog. sans date (1608). Mss hist. 179, t. II. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 665.

<sup>3</sup> *Lettres-Missives*, t. VII, p. 266.

<sup>4</sup> L'Estoile spécifie que l'un des assassins n'avait que dix-huit ans et que la servante était grosse de leur fait. Ils furent condamnés par sentence du Châtelet. *Sa Majesté était importunée de leur faire grâce, au moins de commuer leur peine en celle des galères, par lettres de la marquise de Verneuil et par le sieur de Palaizeau, qui était le parrain de l'un d'eux.* Le roi avait d'abord écouté ces sollicitations, puis, après quelques jours, il se ravisa et la sentence fut exécutée. (Édit. Michaud, t. II, p. 428-429.) — Lorsque l'ambassadeur d'Angleterre, qui retournait en son pays, vint en 1609 prendre congé du roi, on rapporte que la reine fit présent à sa femme d'une ovale enrichie de pierreries (un cadre) valant 2.000 écus ; la reine Marguerite lui donna une enseigne également de

## CHAPITRE X.

### La Cour. — Les traitants. — La vie et les mœurs aux dernières années d'Henri IV.

La Cour d'Henri IV offre certes un aspect moins brillant que celle de ses prédécesseurs, mais peut-être plus pittoresque, et l'on sait qu'on y tenait quand même *état et jeu*, tandis qu'au dehors les impôts montaient, et que des bandes de financiers, la plupart Italiens, envahissaient le pays, qui avait déjà tant de mal à se remettre des longues années de guerre que lui avaient values la réforme de Luther et de M. Calvin. C'est du reste la belle époque des traitants, des grippe-sous ; les banquiers d'outre-monts, attirés autrefois par Catherine de Médicis et si souvent mis à contribution sous son règne, tenaient toujours le haut du pavé, comme ils gardaient le privilège de traiter avec faste les princes et grands seigneurs de la Cour, quand ce n'était pas le roi lui-même, qui s'encanaillait volontiers. A côté de Zamet, le *seigneur aux dix-huit cent mille écus*, que l'on trouve si souvent employé dans les affaires du règne, c'étaient : Barthélemy Cenamy, *marquis des millions*, comme on l'appelait alors, qui tint à honneur de recevoir Henriette d'Entragues dans sa maison de Conflans ; le génois La Tour, celui qui appelait Dieu *son commis*, et faisait le prince à cause de ses *grands biens, terres et seigneuries* ; Largentier, qui levait l'impôt sur le sel et imposait encore le peuple à son profit, lequel fut enfin *emprisonné au Grand Châtelet sur une contrainte du Conseil, pour 600.000 livres dont il était débiteur envers le roi* (17 juillet 1609). On pourrait nommer de même les Gondi, le Grand, Parent, d'autres encore, mais au fait, c'était, du haut en bas de l'échelle sociale, le pillage et la gabegie<sup>1</sup> ; les pensions, en 1608, atteignaient 2.075.157 livres, à *demoiselles, prélats, abbés et autres*, tous quémandeurs de Cour, seigneurs plus ou moins apparentés au monarque, car pour ses anciens compagnons d'armes, il faisait volontiers la sourde oreille<sup>2</sup>. On disait quand même que *les taxes étaient*

---

pierreries valant 800 écus ; la princesse de Conti un diamant de 1 500 écus et la marquise de Verneuil une horloge estimée 600 écus. (*Ibid.*, p. 539.) — C'est encore d'Henriette d'Entragues qu'il est question dans l'anecdote suivante que rapporte le vieux chroniqueur : Deux commis de Montauban, l'un appelé Fioubert et l'autre Billard, se battirent en ce temps pour l'honneur de la marquise, et s'assignèrent en duel sur le pré, vers les Bons-Hommes ; auquel Billard, qui la soutenait contre Fioubert qui l'avait appelée putain, eut deux doigts de la main coupés par ledit Fioubert qui se trouva plus vaillant qu'il ne pensait et finalement Fioubert fut envoyé à la marquise, entre les mains de laquelle il fut mis pour en faire ce qu'elle voudrait. Mais il eut de si bons intercesseurs que ladite marquise lui pardonna, sans toutefois le vouloir voir ni ouïr parler ; il en fut quitte pour la peur dont il cuida mourir. (*Ibid.*, p. 484.)

<sup>1</sup> Ils obsédaient Sully, assiégeaient les portes de l'Arsenal, l'attaquaient par derrière, sournoisement, à la mode italienne, par des pamphlets, satires, dénonciations anonymes ; des factums qui inondaient la cour et le cabinet du roi (Michelet). L'un de ces écrits a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (1874, t. VIII, p. 314 et s.) ; il n'a du reste qu'un intérêt de curiosité.

<sup>2</sup> Capitaines en guenilles, maîtres de camp morfondus, cheveu-légers estropiés, canonniers aux jambes de bois, tout cela entraît en troupes par les degrés de la salle des Suisses, au Louvre, en déclamant contre Mme l'Ingratitude. L'officier portant la hotte et le soldat le hoyau exaltaient leur fidélité, montraient leurs plaies, racontaient leurs

pires que sous Henri III pendant ses plus grandes guerres et affaires, et il ne se parlait que d'impôts, enchères d'État, et ordonnances onéreuses au public. L'Estoile, bien à même d'être renseigné, va jusqu'à donner les sommes auxquelles se vendaient les charges de magistrature, dont les titulaires devaient bien se récupérer sur les contribuables : les conseillers de cour, 40.000 francs ; les maîtres des requêtes, 70.000 livres ; l'état de Fleury, doyen de la cour, 50.000 francs. Il cite encore un état de conseiller vendu 40.000 francs d'alors et dit que les héritiers du président Viole refusèrent 600.000 francs de son état, trouvant sans doute que la somme était trop minime. En 1610, enfin, le président Chevalier acheta l'état de Le Seurre, premier président de la Cour des Aides et le paya plus de 200.000 francs. — Aussi, sur la fin du règne, il n'est question que de banqueroutes ; on ne parle, de même, que de procès faits à des financiers, partisans, coupe-bourses, et il faut voir ce que les pamphlets du temps rapportent des uns et des autres. Il y eut bien des édits pour la recherche de tous ces tripoteurs, dont le roi demandait qu'on fît justice sans égard ni acception de personnes<sup>1</sup>, mais il déclarait en même temps à messieurs sa volonté et leur parla de la vérification des nouveaux édits, entre autres celui du *piéd fourché*<sup>2</sup>, dont il les priaient bien fort et leur commandait de le faire. — En ce mois (mai 1607), dit encore l'Estoile, les financiers furent recherchés ; Murat et son commis, et du Tremblai se virent compromis ; le trésorier Chauvelin en fuite ; Garrault, crié à trois jours brefs et trompé par la ville. — Le cardinal de Joyeuse revint vers ce temps de Rome (fin juillet), et alla saluer Sa Majesté à Monceaux. Henri IV lui demanda aussitôt ce qu'on disait à Rome de la recherche qu'il faisait faire de ses financiers. Joyeuse répondit qu'il avait commencé un aussi grand œuvre et aussi important pour son État qui s'en fût vu depuis mille ans, et de la continuation ou délaissement duquel dépendait la ruine ou la conservation d'icelui, pour y remettre la probité, police et bonnes mœurs, et que le roi d'Espagne, entreprenant une pareille recherche, avait châtié quelques-uns des traitants, pardonné aux autres et réglé le demeurant avec soulagement de son peuple et de son État. — Mais les poursuites commencées se firent sans enthousiasme. L'ajournement donné à Puget pour comparaître à la Chambre, devant Messieurs, fut remise par le commandement de Sa Majesté, et la capture

---

combats et leurs campagnes, menaçant de se faire croquants, et sur la monnaie de leur réputation mendiaient quelques pauvres repas (Michelet. — Cf. *Mémoires de Beauvais-Nangis*.) Les quémanteurs causaient au roi une terreur sans égale, dit de même M. Hayem ; il se dérobaient avec peine à ces requêtes continuelles ; il échappait à la poursuite de ces affamés. S'il évitait de tourner la tête dans certaine direction, c'était pour ne pas rencontrer le regard de tel gentilhomme qui allait se croire autorisé à lui parler et solliciter une place ou une pension. A table, il fixait son assiette ou le plafond, s'il sentait que l'un des assistants se disposait à mendier un bénéfice ; et le plus souvent il prenait un air bourru et mécontent pour se débarrasser du fretin, des petits, qui préféraient attendre de plus favorables dispositions. (*Le Maréchal d'Ancre*, Paris, 1910.)

<sup>1</sup> C'était à regret quand même qu'il prenait des mesures violentes, car il prélevait sur chacun, empruntait à ne jamais rendre, et y avait un bon bénéfice. Aussi lui arriva-t-il de dire : Ah ! ceux que l'on taxera ne m'aimeront plus !

<sup>2</sup> Le *Dictionnaire de Trévoux* indique sous le nom de *piéd fourché* une forme d'impôt qu'on levait aux portes de quelques villes sur les animaux au *piéd fourché* qui y entraient. Mais il semble d'après un passage de l'Estoile, donné plus loin, que l'expression eut ensuite un sens quelque peu différent. — Sur le plan de Paris, de La Caille (1744) il est indiqué encore que les bureaux de Reuilly et de Picpus étaient destinés à recevoir les entrées de vin, *piéd fourché*, etc. L'abolition du *piéd fourché* était demandée encore en 1789 (Cahiers de St Valéry).

de sa personne commandée à Defunctis ajournée à la prière de son fils de Vendôme, à la charge que dans vingt jours qu'on lui donnait pour rendre ses comptes, il se présenterait sans délai ni excuse (30 mai 1607). Les railleurs n'eurent garde de laisser passer une si belle occasion, et l'on afficha jusque dans le cabinet de la reine le billet suivant : Suppliant humblement messieurs les gens d'épée, qu'il plaise à Sa Majesté leur permettre qu'à l'exemple de ses financiers, ils puissent cy après piller, voler et dérober librement, et en prendre où ils en trouveront, à la charge d'en rendre comme eux la centième partie, au cas que Sa Majesté trouve bon de les rechercher. Mais il y eut mieux. Le roi, toujours à sec d'argent et qu'entraînait Sully vers une grande expédition en Allemagne qui devait être — nous l'indiquerons tout à l'heure — le couronnement de sa carrière, ne pensait qu'à pressurer les uns et les autres pour remplir ses coffres. C'est là la grande raison des mesures fiscales qu'il projeta et du pied fourché dont parle le chroniqueur : En ce temps-là (juillet 1609), fut mis sur le tapis du Conseil et proposé un nouvel édit des monnaies, lesquelles on voulait toutes décrier et changer et y donner un nouveau pied, c'est-à-dire les affaiblir ; et par même moyen ruiner et appauvrir le peuple et enrichir le roi, ce qui faisait douter qu'il ne passât, puisqu'il y allait de son profit. Chacun en murmurait, principalement les pauvres marchands, qu'on tondait si souvent qu'ils en étaient tout morfondus. Les plus aisés, et ceux qui avaient quelque argent, disaient que si le roi ne leur donnait rien, au moins qu'il ne leur prit rien, et tous en général, que c'était invention de ces petits tyranneaux et mange-sujets de *partisans*, — lequel mot sonne aujourd'hui fort rudement aux oreilles du peuple, et n'y a matière plus fréquente de son dépit que celle-là<sup>1</sup>. — Le roi seul, pour son compte, riait de tout et se moquait de chacun, même de ses officiers et de leurs remontrances, comme il fit à son premier président des monnaies, lequel s'étant un peu troublé dans sa harangue, ayant été deux fois interrompu par Sa Majesté, pour ce qu'il ne touchait pas le point principal de la difficulté de cet édit, et du mal qui en pouvait arriver ; aussi qu'il avait été si mal avisé d'interrompre Sa Majesté, qui parlait à M. le comte de Soissons, Henri IV s'étant mis à rire, le fit demeurer au beau milieu de sa remontrance, court et muet ; ce que Sa Majesté voyant, il lui dit : *Continuez, monsieur le président, et ne vous étonnez point, car ce que je ris n'est pas que je me moque de vous, mais c'est que je disais à mon cousin le comte de Soissons, pour ce qu'il est rousseau, qu'il sentait l'épaule de mouton...* Et le roi se prenant à rire plus fort que devant, s'en alla et le laissa là<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Il faut ajouter à ces détails et concernant la situation des campagnes que les biens ruraux avaient à cette époque une valeur qu'on estime quinze fois plus faible qu'aujourd'hui. (Cf. État du prix des biens ruraux de Melun au temps d'Henri IV. (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, 1862, n. 472.)

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 524-525. — Il ne pouvait faire deux choses, dit de son côté Scaliger ; tenir gravité et lire. Nombre de ses mots, de ses railleries ont été recueillis par Tallemant, et complètent la physionomie amusante du monarque qui en général ne mâchait pas ses mots : Quelqu'un du Tiers État se mettant à genoux pour le haranguer trouva une pierre pointue qui lui fit si grand mal qu'il s'écria en disant : Foutre ! Le roi lui dit en riant : Bon ! voilà la meilleure chose que vous puissiez dire ; je ne veux pas de harangue, vous gâteriez le reste ! Une fois, un gentilhomme servant, au lieu de boire l'essai qui était dans le couvercle du verre, but en rêvant ce qui était dans le verre même. Le roi ne lui dit autre chose, sinon : Un tel, vous deviez boire à ma santé, je vous eusse fait raison ! Un jour passant par un village où il fut forcé de s'arrêter pour dîner, il donna ordre qu'on fit venir celui du lieu qui avait le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. Le paysan venu, le roi lui commanda de s'asseoir vis-à-vis de lui, de l'autre côté de la table. Comment t'appelles-tu ? dit le roi. — Sire, répondit le manant, je

Il pensait bien s'en tirer avec une pirouette ; mais les remontrances du maréchal d'Ornano<sup>1</sup>, et les lenteurs calculées du Parlement lui donnèrent à réfléchir ; il fit **bonne mine en mauvais jeu** et finit par renoncer à ses édits, dont il révoqua **deux des plus méchants**, dit l'Estoile, malgré le mécontentement de Sully<sup>2</sup>. — La Cour, du reste, avait toujours besoin d'argent ; les financiers volaient, mais les seigneurs volaient aussi<sup>3</sup> ; chacun voulait se garnir les mains, du Grand Écuyer jusqu'au dernier **torche-cul de mule**. Césy, ambassadeur à Constantinople, avait la réputation d'un filou ; le duc d'Angoulême se montrait expert à griveler, c'est-à-dire prélever sa bonne part des commissions dont on lui donnait charge ; et tout le monde jouait, Henri IV en tête : **Le roi venant de Fontainebleau passer le temps pendant les couches de la reine, joue souvent et perd son argent à trois dés** ; à son exemple, les courtisans et les plus grands seigneurs jouent aussi, et n'est fils de bonne mère qui ne veuille tenter le hasard de ce métier, jusqu'aux gueux et faquins de la ville, qui en dressent les brelans au coin des rues. Et ailleurs le journaliste répète qu'on ne voyait au coin des rues que **joueurs et brelandiers**. Pendant cela, l'état de premier président de Rouen était baillé à M. de Rio pour 30.000 écus, dont Henri IV donna 10.000 à la Néri, cette belle fille<sup>4</sup> ; 10.000, à Bassompierre ; 6.000 à un autre seigneur ou gentilhomme, et garda 4.000 écus de réserve pour jouer<sup>5</sup>. Il jouait même à la foire où il se rendait volontiers, et il y avait là une loge dans laquelle était dressée la table et le tapis pour jouer en forme de brelan. Leurs Majestés y allèrent tous les jours, les trois semaines que le roi la fit durer (février 1608)<sup>6</sup>.

Les financiers cependant donnaient des festins et banquets à **quarante-cinq écus le plat** ; des collations à trois services ; portaient des habits valant 14.000 écus et des mouchoirs brodés qu'on disait en coûter 1.900 ; la superfluité des vêtements, bagues et pierreries était telle qu'elle s'étendait jusqu'au bout des

---

m'appelle Gaillard. — Quelle différence y a-t-il entre gaillard et paillard ? — Sire, répond le paysan, il n'y a que la table entre deux ! — **Ventre-Saint-Gris !** dit le roi en riant, j'en tiens ; je ne croyais pas trouver un si grand esprit dans un si petit village ! Quand il vint donner le collier à M. de la Vieuville, l'autre lui dit comme on a accoutumé : *Domine, non sum dignus*. — Je le sais bien ! Je le sais bien ! dit le roi, **mais mon neveu m'en a prié**. M. du Perron, alors évêque d'Évreux, en l'instruisant lui voulut parler du purgatoire : **Ne touchez pas à cela**, dit-il, **c'est le pain des moines ?** — Et l'Estoile rapporte à son tour (6 avril 1594) : **Comme il sortait de Notre-Dame, une bonne femme lui cria bien haut : Bon roi ! Dieu vous garde et assiste toujours par son Saint-Esprit, à ce que vos ennemis soient dissipés et confondus. — Amen !** répondit-il tout haut ; *Dieu me fasse miséricorde et à vous aussi*. (Édit. Michaud, t. II, p. 231.) Ses lettres du reste en contiennent bien d'autres.

<sup>1</sup> Le maréchal d'Ornano était gouverneur de Guyenne ; il mourut quelques mois plus tard (19 janvier 1610).

<sup>2</sup> L'impôt du sou par livre, dit la Pancarte, et qui montait à 30 millions par an, fut réduit à 26 millions (1602). Les dettes étaient de 3 milliards. (LA BARRE-DUPARCQ, *op. cit.*, p. 318.) Un autre impôt est indiqué sous le nom de la Paulette. (Cf. *Revue Henri IV* (1905-1908), p. 182. *Journal de Jean Héroard*, t. II, p. 176, note.)

<sup>3</sup> Le roi lui-même était de **ce métier**, si l'on en croit Tallemant ; il était larron naturellement, dit-il, et ne pouvait s'empêcher de prendre ce qu'il trouvait ; mais il le renvoyait. Il disait que s'il n'eût été roi, il eût été pendu.

<sup>4</sup> C'est à peu près la seule mention qu'on trouve de cette femme, qu'on peut bien compter parmi les maîtresses d'Henri IV, car il ne donnait la forte somme que pour un sérieux avantage.

<sup>5</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 446.

<sup>6</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 447.

souliers et patins ; le jeu, l'amour et la piaffe déshonoraient et ruinaient les meilleures familles de Paris. On faisait ses pâques sans s'interdire pour cela ni plaisirs ni amours ; les jeunes gens traînaient après eux les violons, même en voyage<sup>1</sup>, et il n'était question que de ballets et divertissements : ballet des *Turcs*, ballet des *Amoureux*, des *Lavandières*, des *Nymphes*, qu'on dansait à la Cour et ailleurs. — Les crimes et batteries cependant étaient de tous les jours : Le 20 avril 1607, le seigneur de La Fin fut chargé en plein jour, au bout du pont Notre-Dame, par douze ou quinze hommes inconnus, bien montés et armés ; il fut porté par terre, couvert de feu et de sang, et les assassins, ayant tiré dix ou douze coups de pistolet, sans difficulté ou empêchement quelconque, sortirent de la ville qu'ils traversèrent en gros, au grand galop, l'épée d'une main, la bride et le pistolet de l'autre, sans qu'ils fussent suivis ni poursuivis de vingt-quatre heures. Des faits analogues sont signalés fréquemment à l'époque où l'on gardait encore l'habitude de se faire justice soi-même. Mais surtout les duels se trouvaient fréquents, et l'on voit poindre la grande raison des ordonnances du règne suivant<sup>2</sup>. La noblesse se détruisait elle-même, ne pensait qu'à quereller et se battre. Depuis l'avènement du premier Bourbon, on comptait (1607) que quatre mille gentilshommes avaient été tués, — sans raison, pour le plaisir, pour des discussions souvent oiseuses ; — la chose avait été assurée à Sa Majesté pour véritable. Cette année même, il y eut entre le Poitou et l'Anjou un duel entre trente gentilshommes : vingt-cinq furent tués et les autres ne valaient guère mieux. — Chacun, à l'époque, avait sans doute le cœur chaud et la main leste, témoin l'anecdote de Versigni, maître des requêtes, et de la femme du capitaine Olivier<sup>3</sup> ; mais le roi fut quand même obligé de faire publier par le Parlement deux édits — le dernier en 1609 — prohibant et punissant les duels ; il promettait seulement, dans les cas graves, d'autoriser le combat, on de le faire

---

<sup>1</sup> J'avais avec moi la bande de violons d'Avignon. J'avais une espèce de musique et tous les divertissements qu'un jeune homme riche, débauché et mauvais ménager pouvait désirer. (BASSOMPIERRE, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 45.) Bassompierre allait alors (1605) prendre les eaux de Plombières pour une forte blessure reçue dans un tournoi.

<sup>2</sup> Suivant les duellistes du moment, nul n'eût mérité de devenir chevalier du Saint-Esprit ou maréchal de France, avant d'avoir été au moins vingt fois sur le terrain. (Cf. *les Aventures du baron de Fœneste*.) Les femmes même se battaient (LA BARRE-DUPARCQ, *Histoire militaire des femmes*, 1873) ; il est vrai qu'à l'occasion elles étaient ambassadrices ; ce fut Mlle de Forges qui négocia, en 1593, l'accord du roi et du duc de Montmorency.

<sup>3</sup> Le jeudi 19 mai 1594, la femme du capitaine Olivier, archi-ligueur, alla trouver M. de Versigni, maître des requêtes, au logis du sieur de Perreuse son frère, pour s'excuser de ce qu'on lui imposait qu'elle avait à lui quelques bagues, et entre autres pièces un saphir qui était fort beau. Mais Versigni, sans prendre patience de l'écouter, transporté de colère, commença à l'injurier, et appeler son mari voleur. Sur quoi ladite femme ayant répliqué que son mari était homme de bien, l'autre lui dit qu'elle en avait menti, et que son mari était un voleur et elle une putain ; et là-dessus lui donna un soufflet, jusques à effusion de sang, avec un coup de pied par le cul. Dont s'étant allée jeter aux pieds de M. d'O, et demander réparation pour cet outrage, M. d'O, qui en trouva le fait mauvais et de conséquence, arrêta que M. de Versigni sortirait de la ville. La cour s'étant assemblée le samedi suivant, et se souvenant bien qu'Olivier avait été concierge au Louvre, tança Versigni et traita la femme à la Ligue, c'est-à-dire ne lui fit comme point ou peu de justice, etc. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 237-238.) — On peut citer encore l'anecdote du président de Chaîne, du parlement d'Aix, lequel rencontrant sur les marches du palais, de Vins, — depuis généralissime de l'armée pontificale, — lui appliqua un soufflet (1588), ce qui le fit plus tard emprisonner par l'insulté. (LA BARRE-DUPARCQ, *op. cit.*, p. 305.)

autoriser par le connétable, les maréchaux ou les gouverneurs de provinces. Le chiffre des morts était alors évalué à sept ou huit mille. Quelques exécutions, d'ailleurs, eurent lieu, mais il fallut attendre Louis XIII pour voir refréner la manie de ces combats stupides, qui menaçaient de tarir les forces vives du pays, et contre lesquels dut s'employer le génie implacable de Richelieu.

Quant aux mœurs de la cour, elles restaient aussi suspectes qu'à l'époque d'Henri III. Le roi, il est vrai, faisait le bon catholique et se mettait à genoux devant la procession (12 juin 1608)<sup>1</sup> ; il avait même fondé un ordre de chevalerie religieuse, l'ordre de la Vierge du Mont-Carmel, dont les membres devaient s'abstenir de manger de la chair tous les mercredis, et réciter chaque matin l'office de la Vierge Marie, ou du moins le chapelet<sup>2</sup>. Mais, à son exemple, tous les seigneurs paillardaient librement<sup>3</sup> ; il n'y avait dans Paris que brelans et bordels ; près de lui on ne parlait que de putains et de maquerelage<sup>4</sup> ; comme le jeu, le blasphème était en crédit ; bien mieux, la sodomie, dont les huguenots avaient tant chargé le précédent règne et qui est l'abomination des abominations annoncée par les prophètes, y régnait tellement qu'il y avait presse à mettre la main aux brayettes (sic). — Heureusement qu'un Espagnol, l'ambassadeur don Pedro, disait que l'ombre seule des clochers de Paris le faisait homme de bien. — L'Estoile, qui peut bien être considéré comme aux trois quarts huguenot, ajoute du reste que de son temps, on aimait mieux aller au bordeau qu'au prêche calviniste de Charenton.

Les Réformés pourtant triomphaient avec Sully, le grand maître et l'ordonnateur de cette comédie derrière Henri IV, et la situation acceptée, — avec regret, sans doute ! — s'apprétaient à en tirer un bel avantage. Pour n'en pas perdre l'habitude, ils appelaient Charles IX : — le morveux<sup>5</sup>, médiocre vengeance contre celui qui les avait si bien étrillés en 1572. Mais ils restaient suspects, malgré les édits de tolérance ; les prêtres continuaient à déblatérer contre eux,

---

<sup>1</sup> Il avait, du reste, une grande peur de mourir et chaque fois qu'on signalait la contagion, il se hâtait de s'éloigner. Une de ses pires tristesses était de vieillir ; mais il en riait, ne pouvant faire mieux. Un jour, il se trouva quantité de cheveux blancs : *En vérité, fit-il, ce sont les harangues qu'on m'a faites depuis mon avènement qui m'ont fait blanchir comme vous voyez.*

<sup>2</sup> L'ordre de la Vierge du Mont-Carmel finit par être uni à celui de Saint-Lazare. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 428.)

<sup>3</sup> Il fallait qu'il eût toujours une occupation ; ce garçon remuant s'ennuyait dans l'oisiveté ou lorsqu'il n'avait pas d'intrigue. Jamais, dit Michelet, les ambassadeurs ne pouvaient le voir assis ; il les écoutait en marchant. Puis il montait à cheval, chassait jusqu'au soir ; se couchait tard et se levait de bonne heure. Cela explique la tournure hâtive de ses lettres, de ses billets, qu'on a fort vantés et souvent hors de propos. Il écrivait au camp, sur ses genoux, sur un tambour ; à Fontainebleau et au Louvre, au débotté, souvent, recru de fatigue, et n'avait guère le temps de tourner des phrases. Tout chez lui semble de primesaut, et d'ailleurs cet impromptu ne nous déplaît nullement, car il laisse transparaître le caractère. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit souvent. Henri IV a beaucoup écrit ; on ne pouvait lui demander encore de savoir bien écrire. (Cf. l'opuscule de l'abbé Brizard, De l'amour d'Henri IV pour les lettres, 1785, in-16, Bib. nat., imp. Lb 35,1014, et Eng. Iung, Henri IV écrivain, Paris, 1855.)

<sup>4</sup> La réputation de Paris était si mauvaise qu'on doutait fort de la chasteté d'une femme ou d'une fille qui y avait quelque temps séjourné.

<sup>5</sup> Les auteurs du temps disent que ce nom de morveux fut donné en 1573 à un teston frappé par les huguenots en détestation de la Saint-Barthélemy, dont ils rendaient Charles IX surtout responsable.

principalement ceux qui se réunissaient à Charenton<sup>1</sup>, et le jour de Noël 1609, le P. Gontier, jésuite, prêchant devant le roi, les appela *vermines et canailles* et alla jusqu'à déclarer que les catholiques ne devraient pas les souffrir. Il faut bien ajouter du reste que le clergé, parmi les papistes, prêtait bien le flanc à leurs critiques. Le vendredi 9 juin 1608, furent ainsi fouettées devant la porte des Cordeliers de Paris, deux garces qui y avaient porté force petits enfants, comme s'ils en avaient été les pères, ce qui scandalisait fort l'ordre de Saint-François. Quant au bon peuple, durant ce temps, il s'amusait de *baguenaudes* et *happelourdes*, telle cette histoire d'une fille qui demeura vingt-sept jours sans pisser ; mais le P. Théodore Rosnier, jésuite, lui apporta des reliques du béat P. Ignace qu'il lui pendit au col, et la guérison survint. Ce miracle fut appelé le miracle pisseux.

Avec le langage si cru et même la grossièreté de l'époque, nous pouvons comprendre enfin à quoi répondait le langage des *précieuses*, qui commencent alors à paraître et semblait d'abord si ridicule en son afféterie. C'était une réaction contre la trivialité générale. Elle dut bien surprendre, au reste, avec les habitudes d'alors, et nous trouvons un écho de l'humeur goguenarde du seizième siècle finissant, encore dans les anecdotes que contera plus tard le duc de Saint-Simon, témoin ses récits sur M. de Coislin, cet homme si poli, si prodigue de compliments et de courbettes, et dont le frère — Saint-Simon le rapporte avec une joie peut-être vengeresse — se délectait à lui jouer des tours pendables et souvent de la pire inconvenance, — jusqu'à retourner dans une maison qu'il quittait après des salutations multiples, et, seul au milieu de la chambre, déposer une *grosse selle*.

---

<sup>1</sup> Sur la fin du seizième siècle, dit M. L. Maeterlinck, les huguenots et catholiques se reconnaissent à la forme et dimension des collerettes ; petite fraise chez les premiers, très large chez les autres. (*Le Genre satirique dans la peinture flamande*, édit. de 1907, p. 333-334.)

## DEUXIÈME PARTIE. — LE GRAND DESSEIN. - LA MORT DU ROI ET LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS.

### CHAPITRE PREMIER.

Le dernier amour d'Henri IV. — Charlotte de Montmorency. — Son mariage avec Condé. — Intrigues du roi. — Condé enlève sa femme et se retire en Flandre.

Henriette d'Entragues aurait pu garder longtemps encore sa place dans le cœur du roi, car malgré tout il y était attaché, si le hasard ne lui avait pas donné une rivale, et cette fois fort sérieuse. C'est vers cette époque en effet (1608) que fit son entrée à la Cour Charlotte-Marguerite de Montmorency, toute jeune encore, — elle était de 1593 et allait avoir seize ans, — d'une grande vivacité d'esprit et, paraît-il, fort jolie. C'était une fille de Louise de Budos, qui avait été elle-même une femme adorable, ayant épousé sur le tard le connétable de Montmorency, et dont la mort avait été étrange et mystérieuse. Selon une chronique du temps, **le diable dont elle tenait sa surprenante et dangereuse beauté l'aurait étranglée**<sup>1</sup>. Charlotte de Montmorency passait de même pour ensorcelée et pour avoir la puissance d'ensorceler comme sa mère. **Dès qu'elle eut quatre ans**, dit Tallemant des Réaux, **on vit bien que ce serait une beauté accomplie**. De fait, elle avait **les cheveux blonds, la taille riche, le visage accompli** ; elle était merveilleusement blanche, ajoute le cardinal Bentivoglio, et **possédait dans les yeux et le visage des grâces incomparables**<sup>2</sup>. Elle fut de suite entourée, et distingua, assure-t-on, le hardi et brillant Bassompierre ; mais Henri IV ne fut pas le dernier à se mettre sur les rangs<sup>3</sup>. Le mariage était arrêté toutefois ; le roi y avait consenti et devait faire de Bassompierre le premier gentilhomme de sa chambre. Mais un accès de goutte du connétable retarda les épousailles ; le duc de Bouillon, oncle de la jeune fille et titulaire de la charge, eut le temps de se mettre en travers de ces projets ; il parla au roi de Condé, qui était en âge d'être marié, — à qui ce parti conviendrait fort, — et finit par le faire entrer dans ses vues et lui donner l'espoir d'une nouvelle aventure.

Condé était un fils posthume d'Henri de Bourbon, mort en 1588 et empoisonné, selon les bruits du temps, par la princesse Charlotte-Catherine de la Trémouille, sa seconde femme, avec la complicité d'un page nommé Belcastel et de divers gredins subalternes. On avait emprisonné la princesse à Saint-Jean-d'Angély, et le petit prince était venu au monde (1er septembre 1588) pendant la détention de

---

<sup>1</sup> On a indiqué également qu'Henri IV avait eu un commencement de passion pour Louise de Budos qui ne fit que paraître à la cour ; elle fut mariée vers 1592 et mourut à Chantilly en 1598. — Mais ne serait-ce pas le cas de dire une fois de plus qu'on ne prête qu'aux riches ?

<sup>2</sup> *Relation du cardinal Bentivoglio*, trad. Fazard. Paris, 1642, in-4°, p. 513.

<sup>3</sup> Elle avait figuré dans un ballet donné par Marie de Médicis, et représenté une nymphe levant un javelot ; dont le roi ouvrant la porte de l'appartement dit **qu'il en fut blessé au cœur et pensa s'évanouir**. (TALLEMANT DES RÉAUX.)

sa mère, qui dura sept ans. Le fait d'empoisonnement ne fut d'ailleurs pas prouvé, les médecins n'ayant pu se mettre d'accord<sup>1</sup> ; mais le roi, quand même, refusa d'abord de reconnaître l'enfant comme prince de Condé ; de fait il était à peu près tenu pour bâtard<sup>2</sup>. En 1595, pourtant, Henri IV qui n'avait pas encore d'héritier légitime, se décida à l'accepter ; il le fit élever, selon une promesse faite au pape, comme un prince catholique et l'établit pour être son successeur<sup>3</sup>. La liberté de Charlotte de la Trémouille se trouva décidée du fait ; mais la situation de son fils changea lorsque le roi eut épousé Marie de Médicis et lorsque naquit Louis XIII. Condé, qui s'était vu l'héritier éventuel du trône, se trouva dès lors, n'être plus qu'un prince du sang la reconnaissance de ses droits, dit le duc d'Aumale, n'avait été pour Henri IV qu'un expédient politique, sur lequel il lui coûtait peu de revenir ; il n'avait guère d'affection pour le jeune homme, et lorsqu'il fut sorti de l'enfance, il le retint auprès de sa personne, surtout pour le soustraire aux influences extérieures<sup>4</sup>.

Henri IV souffrait lui aussi d'un accès de goutte qui le retenait à la chambre lorsque le duc de Bouillon lui parla. Les dames le venaient voir souvent pour le divertir ; on lisait l'Astrée, cet insipide roman alors à la mode ; parmi les visiteuses se trouvait Mme d'Angoulême, tante de Mlle de Montmorency, qu'accompagnait sa jolie nièce, et le monarque qui ne demandait qu'à s'attacher de nouveau, la trouvant décidément charmante, résolut de se l'approprier. Une fois remis de sa goutte et la première fois qu'il la rencontra :

— Est-ce que vous épousez bientôt Bassompierre ? demanda-t-il.

La jeune fille ayant répondu affirmativement :

— Si vous éprouviez quelque répugnance à ce mariage, avouez-le-moi ; je puis vous aider à le faire rompre...

— Aucune, reprit-elle ; mes parents le désirent, je leur obéirai.

Mais, ajoute M. de La Ferrière après avoir donné ce récit, ses yeux ne disaient que trop le goût qu'elle avait pour cette union. Le lendemain, comme Bassompierre était de service près de lui, le roi le fit mettre à genoux à côté de son lit, — c'était paraît-il son habitude, — et commença la conversation. Il lui annonça après un court préambule qu'il voulait lui faire épouser Mlle d'Aumale, et rétablir le duché en sa faveur<sup>5</sup>. **Vous voulez donc me donner deux femmes**, fit Bassompierre en songeant qu'il était déjà engagé. **Écoute**, reprit le roi, **je suis**

---

<sup>1</sup> Archives nationales, U. 800. Procédures et autres actes intervenus en la poursuite criminelle contre dame Charlotte-Catherine de la Trémouille, princesse de Condé (1595-1596). — U. 785. Arrêt du Parlement (26 avril 1596) qui casse et annule toutes les procédures faites contre la princesse de Condé. — Arrêt (28 mai) supprimant toutes les procédures. — Arrêt (13 juillet) pour procéder au jugement définitif. — Arrêt du Parlement déclaratif de l'innocence de la princesse de Condé (f° 272-276).

<sup>2</sup> D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, anno 1588.

<sup>3</sup> Il le fit amener du Poitou à Saint-Germain et lui donna pour gouverneur le marquis de Pizani (1595). C'est à propos du petit prince de Condé, âgé de six ans et alors à la Rochelle, qu'il répondit aux députés de la ville lui présentant une requête à l'effet d'obtenir 60.000 écus pour dresser sa maison que **c'était beaucoup pour avoir de la bouillie à un enfant**. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 289.)

<sup>4</sup> Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 248-252.

<sup>5</sup> Le duché d'Aumale avait été confisqué sur le duc Charles, second fils de Claude, marquis de Mayenne, qui s'était mis du parti espagnol et après les sièges de Paris et de Rouen s'était réfugié à Bruxelles.

devenu non seulement amoureux, mais outré et furieux de Mlle de Montmorency. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimait, tu me haïrais<sup>1</sup>. Il annonça ensuite qu'il voulait la marier au prince de Condé, qu'il espérait trouver de bonne composition. Il n'a que vingt ans, ajoutait-il, et il aime mieux la chasse que les femmes. Elle sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais entrer, et je ne veux autre grâce d'elle que son affection. — Bassompierre fut peiné de cette confidence ; mais il ne tenait pas à être cornard, malgré les protestations du roi, que chacun savait peu platonique ; il était bon courtisan d'abord et comprit qu'il devait céder sa place ; un instant il feignit d'être malade de chagrin, mais se consola vite, si nous en croyons du moins ses *Mémoires* : L'étoile de Vénus est bien ascendant sur moi. Pour ne demeurer oisif, je me raccommodai avec trois dames que j'avais quittées, l'une desquelles fut Marie d'Entraques, que je revis chez Mme de Senteny, et les autres par rencontre, sans y penser, et m'y rembarquai. Mais Condé, lorsqu'on le consulta, commença par refuser net ; il était timide, sans expérience, gauche même et de peu de galanterie ; petit de taille, et figure en somme insignifiante qui n'a guère dans l'histoire d'autre intérêt que d'être le père du vainqueur de Rocroi. Il avait de plus le visage assez maussade et se rendait justice ; mais on lui força la main. Henri IV parla net, et il dut accepter d'être l'époux d'une coquette précoce, qui n'attendait que l'heure et l'occasion. Le roi, avait dit Mme de Verneuil, veut rabattre le cœur de M. le prince et rehausser sa tête. Les fiançailles furent célébrées au Louvre (décembre 1608) ; le connétable donna 100.000 écus à son gendre, — qui était fort pauvre, n'ayant guère que 10.000 livres de rentes, — et s'entendit avec son frère Danville pour assurer à la mariée un petit revenu de 5.000 livres. Henri IV accorda une augmentation de pension et une gratification de 150.000 livres ; Charlotte de Montmorency reçut en outre un présent magnifique de pierreries et dix mille livres pour son trousseau. Des lettres arrivèrent de Rome apportant la dispense du pape, qu'on avait demandée pour le degré de parenté (avril 1609)<sup>2</sup> et le mariage fut célébré à Chantilly le 17 mai, sans du reste grand fracas. Au nombre des rares invités figurait l'écuyer Pluvinel,

---

<sup>1</sup> Cette nouvelle passion, a-t-on dit, lui avait été prédite, et bien avant qu'il n'eût rencontré Charlotte de Montmorency : Marie de Médicis étant accouchée du futur duc d'Orléans (25 avril 1608), il eut la fantaisie d'en faire tirer l'horoscope et envoya chercher Cosme Ruggieri, si célèbre au temps de Charles IX et de Catherine de Médicis, et depuis tombé dans l'oubli. On a conservé la réponse donnée par le vieux nécromancien interprétant les signes de nativité : *Il sera d'une moyenne et fort belle stature, de corps assez beau et de bonne grâce, un peu brusque en visage, mais néanmoins de belle majesté. Outre qu'il sera naturellement doué de belles et gracieuses manières, aura les yeux grands et noirs, les cheveux aucunement frisés, et sa complexion sera humide et chaude. Sera marié à une princesse veuve, ou attendra longtemps avant de se marier, et ainsi plein de raisonnable âge, épousera une fille ; au reste sera extrêmement paillard, et adonné aux changements en matière d'amour, et sera fort heureux, étant beau, grand et libéral en ses plaisirs. Cette nativité, sire, augmente l'heur de vos plaisirs, mais plus avec jeunesse puérile qu'avec autres, car comme vous ai écrit plusieurs fois, il y a quelque menée de femmes entièrement contraire au bien et repos de l'État. Je crois aussi, par cette nativité, que bientôt aurez quelque nouvelle amour qui vous fera oublier ou laisser toute ancienne affection.* (Bibl. nat. Mss Dupuy, 89, p. 280.) La nouvelle amour fut la fille du connétable de Montmorency, et l'enfant dont c'était l'horoscope devint le triste Gaston d'Orléans, l'oncle de Louis XIV.

<sup>2</sup> Cf. Lettre du roi à M. de Brèves, ambassadeur à Rome, pour obtenir dispense pour le mariage du prince de Condé et de Mlle de Montmorency. (Bibl. nat. Mss Fontanieu 454-455.)

que le roi avait envoyé à ces noces pour en connaître le détail. Lui-même ne se sentait pas assez maître de lui et était resté à Fontainebleau, d'où il comptait aller passer l'hiver à Blois.

Mais, ce fut bien le détail curieux de cette aventure, il ne sut pas suffisamment cacher son sentiment ; il avait désiré ardemment la jeune femme et entendait l'avoir. La passion qu'il ressentait éclata brusquement, à la grande risée de la Cour, et ensuite de Paris. Ce fut, dit l'Estoile, le sujet de nouveaux discours aux curieux et méchants, qui sans cela ne parlaient que trop licencieusement de Sa Majesté et des vilenies et corruptions de sa cour. — Henri IV, si négligé dans sa tenue, avait d'ailleurs transformé son personnage ; il était soigné, faisait le jeune homme, avait changé la coupe de sa barbe en même temps que ses habits, et se montrait si échauffé à la recherche de cette belle proie qu'était la nouvelle princesse de Condé que pour elle, ajoute le vieux chroniqueur, il mettait tout le monde en besogne, et jusqu'à la mère du marié<sup>1</sup>. Charlotte de Montmorency, pour les beaux yeux de laquelle se faisait tout ce remue-ménage<sup>2</sup>, pouvait être flattée ; Condé, d'autre part en acceptant le parti qui lui avait été offert, n'avait pas paru s'effaroucher des prétentions du roi, et quelques allusions qui lui avaient été faites permettaient d'espérer sa tolérance. Henri IV, en somme, imaginait toujours qu'on devait, lui tenir la chandelle. Mais cette fois il n'avait pas affaire à Jacqueline de Beuil et à M. de Césy comme époux in partibus. Le prince garda sa femme et s'entoura de multiples précautions. Bien mieux, après quelques jours, il résolut de quitter la cour et d'emmener la princesse. — Du reste, lorsqu'il se présenta devant le roi pour lui faire part de cette décision, il fut assez mal reçu et le monarque furieux en vint aux menaces et injures, tant que Condé ayant répliqué assez vivement et parlé même de tyrannie, Henri IV le releva avec aigreur ; il dit qu'il n'avait fait acte de tyran dans sa vie que lorsqu'il l'avait fait reconnaître pour ce qu'il n'était pas, et que, quand il voudrait, il lui montrerait son père à Paris<sup>3</sup>. La dispute ainsi s'échauffa, et le prince étant bien averti que le roi se servait de sa mère comme d'un instrument propre à corrompre sa femme, entra en grandes paroles avec elle, lui reprochant de

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 514, 522. — L'intervention de la princesse douairière de Condé peut sembler au moins douteuse, si dépourvus de sens moral qu'aient été le milieu et l'époque où elle vivait, car elle devait garder rancune à Henri IV des sept années qu'elle avait été tenue en prison après la mort de son mari. Mais peut-être pourrait-on soutenir qu'elle espérait alors se faire bien venir du roi en lui facilitant cette intrigue. La princesse douairière, bien que d'humeur assez accommodante pour les caprices du roi, dit d'autre part le duc d'Aumale, continuait à être fort mal en cour. Brouillée avec Mme de Verneuil, elle avait espéré relever sa fortune par le crédit de la comtesse de Moret, qu'elle avait élevée ; mais Jacqueline de Beuil n'accorda pas à son ancienne protectrice l'appui qu'elle sollicitait ; les deux femmes en vinrent bientôt aux hostilités, et Henri IV, toujours faible pour ses maîtresses, toujours d'ailleurs rempli des mêmes préventions à l'égard de Mme de Condé, saisit cette occasion pour lui défendre de paraître devant lui ou devant la reine. Ce fut le prince qui eut la désagréable mission de signifier à sa mère cette espèce d'exil. (*Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 253.)

<sup>2</sup> Jamais les époux ne se témoignèrent de tendresse ; ils s'étaient mariés par devoir. Condé n'était pas d'humeur très aimable ; il était jaloux et si la princesse n'avait rien fait pour encourager la passion du roi, du moins est-il permis de croire qu'elle n'y était pas insensible. C'est une sorte d'hommage auquel une femme n'est jamais complètement indifférente. Longtemps après, dans sa vieillesse, retirée à Chantilly, elle évoquait ce souvenir et en parlait avec orgueil et émotion. (*Ibid.*, p. 284.)

<sup>3</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 515.

n'avoir point la honte sur le front ; lui dit pouilles, l'appela même maquerelle<sup>1</sup>, ou d'autres noms qui ne valaient pas mieux<sup>2</sup>. Il finit par enlever sa femme qu'il conduisit en croupe à son château de Valéry, près de Sens, à la grande colère du roi<sup>3</sup>, qui fit défendre à Sully de solder le terme échu de sa pension et même de continuer à payer ses dettes<sup>4</sup>. — Après quelques jours cependant, soit qu'il eût été effrayé de ces menaces, ou qu'il espérât quelque changement dans l'humeur du monarque, — peut-être seulement pour faire acte de présence, — il revint afin d'assister aux noces du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, et de Mlle de Mercœur (7 juillet). Il avait ramené la princesse et le vieux galant crut tenir enfin l'objet de ses rêves. A ces noces magnifiques et triomphantes, qui furent célébrées à Fontainebleau, le roi, dit l'Estoile, parut sur tous les autres comme un soleil entre les étoiles, et tout brillant de perles et pierreries de valeur inestimable, avec un habillement fort riche et accoutré, disait-on, en amoureux ; courant la bague et l'emportant presque toujours<sup>5</sup>, n'ayant que lui et M. le prince, au dire de la Cour, qui donnassent bien dedans<sup>6</sup>. D'avoir lu l'*Astrée*, le Vert-Galant avait pris au sérieux le rôle de Céladon. La princesse, par espièglerie, peut-être, ou plutôt heureuse de ce rôle de coquette, affectait de rire d'une telle comédie et disait en souriant : Oh ! mon Dieu, que le roi est fou. Mais elle recevait en cachette ses billets ; elle se laissait peindre par Ferdinand. Elle, l'artiste alors à la mode<sup>7</sup>, et encourageait les galantes audaces d'Henri IV<sup>8</sup>. — Mais la joie de ce dernier fut assez courte ; Condé après une vive altercation repartit avec sa femme<sup>9</sup>, et de Valéry la conduisit à Muret, à sept ou huit lieues

---

<sup>1</sup> L'époque avait si peu de retenue que le même mot se retrouve dans la bouche de Marie de Médicis, et justement à propos des aventures du roi et de la princesse de Condé. Je sais, disait la reine, que pour ce beau marché, il y a trente maquerelles en besogne, et si je m'en mêle une fois, je ferai la trente et unième. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 517.)

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 515.

<sup>3</sup> Le samedi 29 du mois d'août, le prince de Condé ne pouvant douter de l'amour du roi pour sa femme, l'a enlevée lui-même, la portant en croupe, sans savoir encore où il la conduirait. Le roi est fort en colère de cette évasion. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 530.)

<sup>4</sup> Lettre du 12 juin 1609. Mon neveu et votre gendre, écrit-il le même jour au connétable, fait ici bien le diable. Et s'adressant à Sully, il ajoute : Vous seriez en colère et vous auriez honte de ce qu'il dit de moi. Enfin la patience m'échappera. (*Lettres-Missives*, t. VII.)

<sup>5</sup> Il courait la bague avec un collet de senteurs, des manches en satin de la Chine. (TALLEMANT.)

<sup>6</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 522.

<sup>7</sup> Le roi obtint qu'elle se montrerait un soir tout échevelée sur un balcon, avec deux flambeaux à ses côtés. Il fut prêt à s'évanouir, et elle dit : Jésus ! qu'il est fou ! Elle se laissa peindre en cachette, et ce fut Ferdinand Elle, de Malines, qui fit le portrait. Bassompierre l'emporta vite, après qu'on l'eut frotté de beurre frais, de crainte qu'il ne s'effaçât, car il fallait le porter en le roulant. Quelques années après, Mme la princesse, croyant que le peintre avait oublié l'incident, lui demanda quel portrait de ceux qu'il avait faits lui avait semblé le plus beau. C'est, dit-il, un qu'il fallut froter de beurre frais. Cela la fit rougir. (TALLEMANT.)

<sup>8</sup> C'est une telle folie, écrivait le duc de Mantoue, qui tient tous les sens du roi si embarrassés que quasi il n'est capable d'autres affaires que de celles qui concernent cette affection. (Armand BASCHET, *les Comédiens italiens*.)

<sup>9</sup> En ce mois, M. le prince ayant été malmené du roi, jusques à l'avoir appelé bougre (selon le bruit commun de la Cour), se retira fort piqué et mal content en sa maison, n'ayant été possible à Sa Majesté de retarder son partement seulement d'un jour. Les courtisans

de Soissons. On allait entrer dans la saison de la chasse, et il en prit prétexte pour changer nombre de fois de résidence. M. de Traigny, gouverneur d'Amiens, l'invita à venir fêter la Saint-Hubert dans son château, aux environs de Breteuil, et il s'y rendit au commencement de novembre. Un matin qu'il allait à la chasse, la princesse, montant en carrosse pour gagner un château voisin, appartenant à M. de Plainville, jeta les yeux sur un fauconnier qui attendait dans la cour, son oiseau sur le poing, et se rejeta dans la voiture en poussant un cri ; sa belle-mère, qui l'accompagnait, fit partir le carrosse aussitôt ; mais au retour, au coin d'un bois, la même figure reparut sous le costume d'un valet de chiens, conduisant un limier. C'était le roi<sup>1</sup> ; averti par Traigny, il avait quitté la capitale avec deux ou trois confidents et venait d'arriver à Breteuil à franc étrier<sup>2</sup>. Se voyant découvert, affirme le duc d'Aumale, il repartit aussitôt, et le prince retourna à Muret, assez perplexe et las de toutes ces aventures<sup>3</sup>. Mais Tallemant des Réaux donne une version quelque peu différente : M. le prince, dit-il, eut avis de l'arrivée du roi et remit la partie (la chasse). Peu après M. de Traigny, sur l'invitation du roi, le convia à dîner ; le roi se cacha derrière une tapisserie, d'où il pouvait voir Mme la princesse par un trou tout à son aise. Elle savait l'affaire et l'a avoué depuis à Mme de Rambouillet. — Condé, toujours est-il, allait être obligé de rentrer à Paris pour de nouvelles couches de la reine qui étaient

---

faisaient le roi plus amoureux que jamais de la princesse sa femme, et que de là procédaient toutes ces querelles et disgrâces. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 537.)

**1** Henri IV aimait la chasse avec passion et passait pour le premier veneur de son temps. On rapporte qu'au moment même des guerres civiles il y allait avec ses plus grands ennemis les Ligueurs.

**2** Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 263. — En ce mois, rapporte encore l'Estoile, le roi continuant ses amours avec la princesse de Condé, pendant que M. le prince est empêché à la chasse en Picardie, en dresse une autre pour pouvoir parler à elle dans sa maison de Breteuil où il l'avait laissée ; et pour cet effet, part déguisé avec cinq ou six seulement, déguisés comme lui et portant de fausses barbes ; lesquels passant au bac de Saint-Leu, on prend pour voleurs, et envoie-t-on un prévôt des maréchaux après, qui, étant averti que c'était le roi, tourne bride et s'en retourne sans faire semblant de rien. Si Sa Majesté parla à ladite princesse, poursuit le narrateur, c'est chose qu'on ne dit point, assurément ; mais, bien que le prince en fût averti, de la venue duquel le roi ayant eu nouvelle, reprit son chemin vers Paris tout aussitôt, où il ne se parlait d'autre chose, mais secrètement et à l'oreille, etc. (Édit. Michaud, t. II, p. 546.)

**3** Comme la princesse partait avec sa belle-mère, le roi, pour la voir en passant, se déguisa en postillon, et avec M. de Beneux, qui feignait d'aller voir sa belle-sœur dans ce quartier-là, passa auprès du carrosse, où M. de Beneux fut quelque temps à parler. Le roi avait un grand emplâtre sur la moitié du visage, mais fut pourtant reconnu. Mme la princesse et sa belle-mère furent quinze jours à Roussy, où la comtesse de Roussy, parente de M. le prince, leur prêta 4.000 écus pour le voyage, et depuis, quand Charlotte de la Trémouille fut revenue de Flandre, elle la défraya à Paris. (TALLEMANT.) Selon le récit que donne M. H. de La Ferrière (*Henri IV*), la princesse, en traversant la forêt, rencontra une meute et des piqueurs qui partaient en chasse. Elle appela l'un des veneurs et lui demanda à qui était l'équipage. A l'un des capitaines de la vénerie royale, répondit-il. Durant le colloque le roi, déguisé, se tenait sur le bord de la route, un large emplâtre sur l'œil. Au château de Traigny, la princesse se mit au balcon et retrouva le même veneur en face d'elle, lui envoyant des baisers. Elle eut l'imprudence de dire à sa belle-mère : *Le roi est céans !* Et ce fut Charlotte de la Trémouille qui, au retour, informa son fils. Ce détail, et d'autres qui sont précédemment indiqués, ne concordent nullement avec le rôle de complaisante ou d'entremetteuse qu'on a voulu faire jouer à la princesse douairière, que l'on a comptée d'autre part au nombre des maîtresses du Béarnais, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre. (Cf. *Notice sur la Vie d'Henri le Grand*, dans les *Amours du grand Alcandre*, par Mlle DE GUISE, t. II, p. 209, édit. Didot, 1786.)

proches, et le roi prit soin de lui en écrire lui-même. Mais en époux toujours défiante, le prince laissa sa femme derrière lui, à Breteuil. A peine venait-il d'arriver que Marie de Médicis le fit appeler, le priant de mander la jeune femme et se chargeant de veiller sur elle, au besoin de la garder dans sa chambre. Condé ne sut que donner des excuses vagues, et se retira, en somme, sans répondre. Avec le roi, dit encore le duc d'Aumale, il n'y eut pas d'explications ; mais Henri IV fit appeler Virey, secrétaire du prince, et le chargea de dire à son maître qu'il ne s'opposait pas au projet dont il l'avait entretenu. — Après une querelle bien antérieure, en effet, rencontrant Villeroy sur l'escalier en quittant le monarque, Condé lui avait dit, très troublé, que *plutôt que de consentir à son déshonneur ou de s'exposer à la colère du roi, il se ferait démarier*<sup>1</sup>. Villeroy avait rapporté le propos, peut-être sans autre intention ; mais Henri IV, pressé d'en finir, avait vu de suite une perspective de divorce qui lui agréait assez. Virey apporta d'ailleurs, le lendemain, une réponse écrite du prince, qui ne désavouait pas ce qu'il avait pu dire à Villeroy, affirmait même qu'il était prêt à profiter de la permission que le roi lui donnait, mais le priait de lui accorder tels conseils qu'il voudrait pour l'assister, et en attendant le priait de trouver bon que sa femme ne sortît pas de chez lui. Le coup en somme était habile, et Henri IV vit de suite que c'était l'ouvrage d'un jurisconsulte, — probablement de Thou, qui était le conseil du prince, — si bien qu'il ne put s'empêcher de dire : *Voilà une réponse de droit canon qui sent son président*. Mais il n'avait rien à répliquer, si son plan était rompu ; il ne put que s'en prendre à Virey, homme droit et docte, qui du reste répliqua vivement. Le roi parlait avec indignation, comme s'il eût été convaincu, des mauvais traitements que Condé, prétendait-il, faisait subir à sa femme, et s'emporta jusqu'à dire que s'il n'eût été encore que roi de Navarre, il se fût fait le chevalier de la princesse et se fût battu pour elle contre son neveu. Devenu roi de France, il restait toujours un peu le capitaine de bandes qu'il avait été dans sa jeunesse. D'autres menaces suivirent d'ailleurs, tant que le prince sembla faiblir, et demanda congé pour aller prendre la jolie Charlotte et l'amener à la cour. Sully seul se hasarda de dire qu'on se trompait sur ses intentions ; Condé lui avait fait une visite et dans son langage, Rosny avait cru démêler des projets qu'on était loin de soupçonner. On le savait toutefois mal disposé pour le jeune homme, auquel il ne pardonnait pas diverses plaisanteries, et l'on n'attacha pas d'autre importance à son opinion<sup>2</sup>. — Le prince partit le 25 novembre<sup>3</sup>. Mais quelques jours après, le roi étant au jeu, le chevalier du Guet vint subitement l'avertir que le matin même (30 novembre), son neveu avait quitté Muret, emmenant sa femme dans un carrosse à six chevaux, et la conduisant, disait-il, à une chasse au sanglier. Il avait pris la route des Pays-Bas, ayant avec lui deux de ses gentilshommes, Louis d'Aloigny marquis de Rochefort, et le jeune Toiras ; Virey et deux filles d'honneur de la princesse, Mlles de Certeaux et de Château-Vert, que suivaient trois domestiques. Arrivé à Crécy il avait fait monter sa femme en croupe du marquis de Rochefort et était parti à bride abattue pour gagner la frontière. Le guide, un garde-chasse nommé Laperrière, effrayé des conséquences possibles de cette escapade, rencontrant par hasard son fils, qui était archer de la garde du corps, l'avait dépêché en poste pour tout raconter à

---

<sup>1</sup> On disait que le prince était tellement las de cette poursuite qu'il consentait à demi la dissolution de son mariage qu'il savait le roi tenter par tous moyens. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 537.)

<sup>2</sup> Pour arranger les choses, il aurait même proposé de mettre Condé à la Bastille. (Cf. *Mémoires*, t. II. p. 307-311.)

<sup>3</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 265-269.

Paris. — La nouvelle de la fuite de Condé fut ainsi apportée au Louvre sur les six heures du soir. D'Elbène, qui en fut averti le premier, informa le chevalier du Guet ; Henri IV se leva précipitamment, très troublé à cette nouvelle et s'adressant à Bassompierre, qui jouait à côté de lui : **Je suis perdu si cet homme a emmené sa femme, pour la tuer peut-être ou la mettre hors de France. Prends garde à mon argent pendant que je vais aller aux nouvelles.** Il réunit ensuite diverses personnes dont il espérait prendre l'avis : le président Jeannin, Lefèvre qui avait été précepteur du prince, des ministres et des confidents. Le roi se promenait la tête basse, les mains croisées derrière lui, à grands pas dans sa chambre, interrogeant chacun. Il envoya des ordres à Balagny, gouverneur de Marie ; à du Perché, gouverneur de Guise, pour arrêter les fugitifs ; il expédia ensuite La Chaussée, exempt des gardes, qui devait suivre le prince au delà de la frontière et requérir les magistrats pour lui mettre la main au corps. D'autres encore, Rodelle, d'Elbène, furent dépêchés ; le président Jeannin, du reste, était pour les moyens violents, mais Sully, qu'on avait été réveiller à son grand déplaisir et qui arriva maugréant, conseilla surtout de ne rien faire ; le lendemain, on s'occuperait d'adresser une réclamation officielle aux Archiducs, qui gouvernaient les Pays-Bas<sup>1</sup>. Ce fut Praslin, capitaine des gardes, qu'on chargea de la porter. — Condé avait déjà passé la frontière. Exténuée par la rapidité de cette course, sa femme lui avait demandé quelques instants de repos ; il n'osa pas refuser et s'arrêta deux heures à Catillon. Le surlendemain matin, à sept heures, il atteignait Landrecies<sup>2</sup>. Le carrosse qui portait les dames avait dû s'arrêter sur les bords de la Somme ; la pluie n'avait pas cessé de tomber et tous étaient épuisés. — Condé dut leur laisser un peu de répit ; mais le lendemain, comme il pensait se remettre en route, il trouva les portes fermées. Le roi, en effet, la tête trop montée pour en rester aux petits moyens, avait fait partir presque en même temps le chevalier du Guet, Testu ; La Chaussée, exempt aux gardes du corps, et Balagny avec l'ordre de se saisir du prince partout où ils le trouveraient ; M. de Vaubecourt fut envoyé encore à Verdun et M. de Saint-Chamans, gouverneur de Guise, eut commission d'arrêter Condé s'il passait par la ville. — Ce fut La Chaussée qui retrouva ses traces. En arrivant à Landrecies, il exhiba la patente dont il était muni aux magistrats municipaux, — le gouverneur étant absent, — et réclama leur concours pour arrêter les fugitifs. Il avait été du reste rejoint par le chevalier du Guet, Balagny, quelques archers et des cavaliers. — Les magistrats hésitèrent et voulurent en référer aux Archiducs ; ils promirent de ne pas permettre à Condé de quitter la ville, mais songeant que son départ arrangerait tout, ils lui laissèrent toutes facilités de partir. Ils permirent aussi à Rochefort, comme gentilhomme du prince, de se rendre auprès de Leurs Altesses pour leur demander asile et protection. Les Archiducs, aussi bien, ennuyés de cette affaire, non seulement ne voulurent pas recevoir Rochefort, mais refusèrent de même une lettre qu'il apportait de la part de son maître. Trois jours se

---

<sup>1</sup> L'archiduc Albert, frère de l'empereur Rodolphe, qui avait été d'abord cardinal d'Autriche, puis avait renoncé à l'Eglise pour épouser Isabelle, fille de Philippe II. Albert et Isabelle gouvernaient les Pays-Bas à titre de fief réversible ; les principaux souverains de l'Europe, l'empereur, le pape, roi de France avaient des ambassadeurs à la cour de Bruxelles, et les contemporains désignent toujours ces princes en disant : les Archiducs. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 273, note.)

<sup>2</sup> L'Estoile dit qu'il avait dû, en route, coucher dans un moulin, où il n'y avait ni commodité ni vivres, ni lit, ni feu, et que la princesse était tellement fatiguée que, sans y penser, elle mangeait avec ses gants, lesquels d'ailleurs étaient tellement mouillés qu'elle ne pouvait les retirer sans s'écorcher les mains. (Édit. Michaud, t. II, p. 547.)

passèrent en pourparlers et courses ; il fallait cependant se résoudre, car Praslin venait d'arriver à Bruxelles et se montrait pressant. Landrecies se remplissait d'officiers et de soldats français ; un coup de force était possible ; Balagny, le chevalier du Guet, d'autres agents du roi de France sollicitaient les magistrats, menaçant, s'adressant même au prince pour l'engager à se soumettre. Condé commençait à laisser percer quelque inquiétude, et il lui échappa de dire, paraît-il, qu'il **s'était embarqué sans biscuit**. Enfin, la nuit du 2 au 3 décembre, Rochefort apporta l'autorisation demandée. Charlotte de Montmorency devait se rendre à Bruxelles auprès de la princesse d'Orange, qui était sa belle-sœur<sup>1</sup>, et Condé avait ordre de quitter les Pays-Bas sous trois jours. Les Archiducs espéraient ainsi témoigner de leur déférence pour Henri IV, tout en faisant respecter le droit des gens. — Le prince, sur le conseil des magistrats de Landrecies, n'en attendit pas davantage. Dès quatre heures du matin, il se mit à cheval, y fit remonter également sa femme, et reprit sa route, escorté par quelques arquebusiers que le gouverneur lui avait donnés pour guides. Après quelques lieues, il fit prendre à la princesse la route de Mons, et lui-même gagna Namur, puis Liège, Juliers et enfin Cologne (8 décembre), où les magistrats le prirent sous leur sauvegarde<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Honore de Bourbon, princesse d'Orange, était la sœur aînée de Condé.

<sup>2</sup> Cf. HALPHEN, *l'Enlèvement innocent*, ou la retraite clandestine de M. le prince et Mme la princesse sa femme hors de France (1609-1610), vers-itinéraires faits en chemin par Claude Enoch Virey, Paris, 1859, in-8°.

## CHAPITRE II.

Suite de l'affaire de Condé. — Inquiétudes du roi. — Charlotte de Montmorency à Bruxelles. — Le prince appelé par les Archiducs. — Démarche des agents d'Henri IV. — Nouvelle intrigue de la marquise de Verneuil. — Mme de Moret. — Henriette d'Entragues est encore en faveur.

Arrivée à Bruxelles, Charlotte de Montmorency était descendue à l'hôtel de Nassau, chez le prince d'Orange ; mais les propriétaires étaient absents ; l'hôtel était vide et Virey qui avait charge de veiller sur elle craignit une tentative de Praslin pour s'emparer de la jeune femme. Le capitaine des gardes en eut l'idée, en effet ; mais l'accueil plus que froid que lui fit la princesse d'Orange, qui peu après revint de Bréda, le décida bientôt à y renoncer. L'Archiduc était en ce moment à sa maison de plaisance de Mariembourg, et très perplexe sur cette affaire avait voulu consulter le duc d'Arschot, gouverneur de la province. Le duc d'Arschot du reste ne décida rien, désirant d'abord connaître les intentions de Leurs Altesses : *Arrangez-vous*, répondit-il seulement, *de façon à ne pas vous brouiller avec le roi de France*. — Ce fut ensuite Brulart de Berny, ambassadeur de France à Bruxelles, qui fut invité à se joindre à M. de Praslin et appuya ses réclamations. Il se présenta chez l'Archiduc et lui représenta les graves conséquences que pourrait avoir le séjour de Condé. L'Archiduc répondit encore vaguement : *J'ai reçu une lettre du prince*, écrite de Landrecies ; *il m'informe qu'il est venu avec un très petit train pour conduire sa femme chez la princesse d'Orange, qui est sa sœur, à Bréda ; il m'a demandé toute sécurité pour son passage, ce que je n'ai pu lui refuser... D'après ce que vous me dites, je ne souffrirai pas qu'il reste davantage dans mes États. Mais il est bien tard pour l'empêcher d'y passer... L'ambassadeur n'en tira pas davantage*<sup>1</sup>. — Praslin, qui avait ordre de joindre Condé, s'était mis à sa recherche<sup>2</sup> ; il se rendit à Bréda, chez le beau-frère du prince ; ensuite à la Haye, où il obtint du gouverneur un ordre de s'emparer le cas échéant du fugitif ; mais ses démarches furent inutiles. On croyait que Condé avait gagné Buren, qui était au prince d'Orange, toutefois en pays neutre. Praslin revint à Bruxelles, puis à Paris, où le roi lui fit du reste un assez maigre accueil. Henri IV en somme ne voulait pas accepter l'avanie qui lui était faite. La fuite de Condé avait été déjà l'objet de deux longues dépêches à ses ambassadeurs de Madrid et de Rome ; le 17 décembre, par une circulaire adressée aux gouverneurs de provinces, le roi avait déclaré qu'il voulait réprimer la désobéissance de son neveu, qu'il accusait d'avoir déjà fomenté des troubles

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Mss fr. 16129, f° 14.

<sup>2</sup> A propos de ce voyage, l'ambassadeur, M. de Berny, écrivait : *M. de Praslin est un bon seigneur, peu pratique de négociation Il est bien vrai qu'il est assisté de trois conseillers qui tous s'en veulent faire croire avec divers avis, sinon qu'il faut parler bien haut pour faire peur. Je perds mon nord en la conduite de cette affaire, de laquelle ils disent tous que je ne sais pas le secret ; en un mot, ils étaient plus propres s'il eût fallu tenir des couteaux. Ma femme est depuis dix heures du matin avec cette belle princesse, logée chez le prince d'Orange. Il me trompera bien si M. de Praslin fait davantage en Hollande qu'ici, ayant sujet de croire que la longueur de ces gens-là donnera tout loisir au prince de faire retraite.* (Bibl. nat., *ibid.*, p. 145.)

en Saintonge, et affirmait que sa fuite avait été concertée avec l'éternelle ennemie du royaume, — l'Espagne<sup>1</sup>. Il voulait en somme faire croire que, hors de France, le prince combattrait son pays. — Mais les désordres de Saintonge n'avaient qu'un caractère local et furent aisément réprimés. Quant à l'accusation de complot avec la cour de Madrid, les hésitations et l'attitude des Archiducs, dit M. le duc d'Aumale, en justifient pleinement Condé.

Toutefois, les mesures prises par Henri IV, l'extrême irritation qu'il avait manifestée en apprenant la fuite du prince, produisirent un effet qu'il n'attendait nullement ; l'envoi de si nombreux agents, le ton si vif de ses dépêches semblaient indiquer que ce départ, les propos que le prince pouvait tenir allaient lui causer de sérieux embarras et donnaient à l'événement une véritable importance politique. Les conseillers espagnols des Archiducs blâmèrent dès lors la mesure d'expulsion prise à l'égard de Condé ; l'honneur castillan était blessé du refus d'asile fait à un fugitif illustre. Sans doute, le prince par lui-même n'inspirait qu'un intérêt médiocre ; son infortune était plutôt ordinaire et la beauté de sa femme disposait chacun à l'indulgence envers le roi, que l'on savait toujours si sujet à caution. On ne croyait guère aux violences que lui reprochait Condé ; aux dangers dont il se prétendait menacé. Mais les Espagnols ne pouvaient admettre qu'un exilé français de son rang ne trouvât point de refuge sur les terres du roi catholique, alors surtout qu'en France les criminels politiques d'Espagne étaient favorablement accueillis et même protégés.

Le plus enthousiasme pour le prince et la princesse était d'ailleurs le marquis Ambroise Spinola, aventurier, commerçant, homme de guerre génois au service de l'Espagne, qui rêvait de se mesurer à son tour avec le victorieux Béarnais. On a même dit — et Henri IV feignit de le croire — qu'il était lui aussi tombé amoureux de la séduisante Charlotte ; mais de fait, disent les chroniques du temps, tous ceux qui l'approchaient s'en trouvaient épris. Lorsqu'elle avait été installée à Bruxelles, à l'hôtel de Nassau, le maître d'hôtel, le secrétaire Kerremans, en l'absence du prince, s'étaient mis de suite à sa disposition. Mme de Berny, la femme de l'ambassadeur de France, était venue la voir, et par les dépêches de son mari, le roi en avait eu des nouvelles, d'autant mieux que lui-même lui rendait visite<sup>2</sup>. Les jeunes gentilshommes de la cour de l'Archiduc arrivèrent bientôt, heureux de pouvoir présenter leurs hommages à une jolie femme, et même se montrèrent si enthousiastes de sa beauté que le maître d'hôtel et le secrétaire, improvisés ses gardiens, crurent devoir s'en plaindre<sup>3</sup>. Virey obtint enfin qu'une garde protégéât l'hôtel, autant pour le garantir des

---

<sup>1</sup> Lettre aux gouverneurs de provinces, 17 décembre 1609. (SULLY, *Œconomies royales*.)

<sup>2</sup> Sire, écrivait-il, nous fûmes hier toute l'après-dînée avec Mme la princesse pour lui faire compagnie à prendre l'air dans mon carrosse, comme elle n'était point encore sortie de son logis et ne désirait être vue ; mais Kerremans et le maître d'hôtel du prince d'Orange qui la couvent des yeux nous suivirent incontinent en trousse ; ils empêchent que ma femme y soit souvent mais cela ne la retiendra pas, puisque je sais que Madame l'a très agréable et que nous ne manquons de lui porter toutes sortes de petits régaliments que nous voyons qui lui plaisent. (Bibl. nat. Mss, p. 16129, f° 153.)

<sup>3</sup> Ces deux hommes, écrit encore M. de Berny, ont moyenné que l'Archiduc a fait dire à ceux de la Cour qu'on ne l'allât point visiter. Ils la voudraient tenir enfermée dans une boîte et que personne ne la vît ni ne lui parlât qu'eux. Ils sont seuls, à mon avis, qui sachent où est le prince. Et dans une autre lettre (15 décembre) : Tout ce que la princesse désire est de se mettre en repos auprès de sa tante, comme l'an dernier ; elle a eu un mot de son mari par Kerremans, mais sans savoir où il est ; il se dit en sûreté et la prie de patienter où elle est. (Bibl. nat. Mss, *ibid.*)

importuns que pour décourager tout projet d'enlèvement. Philippe de Nassau arriva peu après dans la capitale des Brabant, et Leurs Altesses elles-mêmes, dont un des premiers visiteurs fut M. de Montmorency-Boutteville, qu'envoyait Henri IV et qui se présentait au nom du père de Mme de Condé, le connétable, et de sa tante Mme d'Angoulême. Mais l'accueil que fit l'Archiduc à ce nouvel entremetteur fut assez froid :

— Est-ce que vous venez, fit-il brusquement, pour chercher la princesse ?

La leçon de Boutteville était faite et il répondit sans s'étonner :

— Mais non ! Je viens de la part de son père et de sa tante, pour la consoler... Le connétable supplie Votre Altesse de vouloir bien la garder auprès d'elle et de ne pas souffrir qu'elle aille à l'aventure courir le monde ; il compte sur votre bienveillance pour ménager une réconciliation du prince et de Sa Majesté, et vous prie de lui envoyer un sauf-conduit afin qu'il puisse venir dans vos États. On parviendrait ainsi plus facilement à une entente et le roi en a parlé, dans le même sens, à Pecquius, votre envoyé en France.

L'Archiduc se radoucit aussitôt et parut entrer dans les vues de Boutteville. Il fit dire à la princesse que l'infante et lui la recevraient le dimanche suivant<sup>1</sup>, et elle se rendit à l'invitation, toujours en compagnie de Mme de Berny.

— Madame, lui dit l'infante en l'accueillant, je ne puis que vous approuver ; une femme doit toujours suivre son mari.

L'Archiduc, au reste, vint le surlendemain lui rendre sa visite à l'hôtel de Nassau. Charlotte de Montmorency s'avança pour le recevoir jusqu'au bas de l'escalier. Il la suivit chapeau bas, n'osant trop la regarder et passa deux heures avec elle. Comme elle le reconduisait, il traversa les salles où étaient appendus les portraits des grandes dames de la famille, au siècle précédent, et finit par dire à la princesse en poussant un soupir :

— Autrefois, on les tenait pour de jolies femmes... Mais aujourd'hui, qui pourrait parler d'une autre beauté que la vôtre ?...

Ensuite, poussé par Spinola et malgré sa répugnance à rentrer dans des embarras dont une trêve avec la Hollande venait à peine de le tirer, il dut se résigner à laisser revenir Condé. — Berny aurait bien voulu empêcher ce retour ; il se méfiait des intrigues de Spinola, qui voulait placer le prince, comme une pièce de l'échiquier, dans la partie à engager avec Henri IV, et s'en ouvrit même assez franchement lorsqu'il se hasarda de dire à l'Archiduc :

— Ne serait-il pas mieux que Condé restât à Louvain ou Nivelles, où M. de Boutteville irait s'aboucher avec lui ?

Mais la réponse l'empêcha de poursuivre :

— C'est trop tard, fit l'Archiduc... Le roi votre maître ayant manifesté à Pecquius le désir de voir donner au prince un sauf-conduit, je l'ai fait expédier sur l'heure,

---

<sup>1</sup> Il est certain, écrivait Berny à M. de Puisieux, que si nous eussions commencé par demander la princesse, nous eussions été éconduits tout à plat, sans le consentement de son mari qui en fût demeuré tout passionné, et sans les confirmer dans l'opinion qu'on leur avait donnée, les uns par malignité, les autres par indiscretion, que l'on ne voulait que la femme sans se soucier du mari ; votre prudence les a détrompés, et vous assure que, en attendant, elle ne sera pas tirée d'ici, sous quelque prétexte que ce soit. (Bibl. nat. Mss fr. 16129, p. 189.)

très heureux d'être agréable à Sa Majesté... D'un instant à l'autre, Condé peut être à Bruxelles.

Invité à se rendre dans la capitale du Brabant, le prince arriva en effet le 21 décembre. On lui rendit tous les honneurs prescrits par l'étiquette espagnole, et Berny qui se dirigeait vers l'hôtel de Nassau vit lui-même Condé, accompagné de Spinola et de l'ambassadeur d'Espagne, descendre de carrosse devant la porte. Mais, de fait, soit qu'ils crussent réellement aux mauvais procédés dont on l'accusait envers sa femme, soit par complaisance pour Henri IV dont ils faisaient le jeu, tous les siens, dès lors, affectèrent de se plaindre hautement de sa conduite<sup>1</sup>. Ce garçon qui ne voulait absolument pas être cocu, devenait à la fin ridicule. Le connétable lui-même, toutefois qu'il fût peu tendre de nature, en était venu à s'apitoyer sur le sort de sa fille, à soupirer après son retour. Le roi, habilement, avait fait répandre, à propos de la commission de Praslin, qu'une conversation avec Condé, s'il avait pu l'avoir, l'eût décidé à un prompt retour. Montmorency-Boutteville enfin avait remis à l'Archiduc des lettres où le connétable suppliait Son Altesse de **favoriser sa requête et de lui renvoyer sa fille** ; le porteur devait encore remettre de l'argent à la princesse, lui prodiguer des consolations, et sans doute était chargé d'une mission plus secrète de la part du roi, qui ne manquait d'ailleurs pas d'autres intermédiaires, à commencer par Mme de Berny, dont la charge était surtout de l'assurer **qu'on était toujours prêt à l'assister, à lui bailler tout ce dont elle aurait besoin**, mais surtout dans l'ignorance de M. le prince ou des femmes de sa suite. — Le lendemain de son arrivée, Condé avait été reçu par l'Infante, mais à laquelle il plut médiocrement, et ensuite par l'Archiduc. L'accueil avait été froid et avait blessé le prince, qui se faisait une haute idée de sa personne comme de son rang, si bien qu'il partit pour Anvers sous des prétextes vagues, et n'en revint que le 5 janvier. Il évita même de paraître à un bal de la Cour qui avait lieu ce jour-là, et se réserva pour une cérémonie que Spinola préparait. Désormais lui aussi amoureux de la princesse, Spinola voulait donner pour elle une fête splendide ; il y eut banquet, bal dans une salle de danse décorée de splendides tapisseries et qu'éclairaient quatre-vingts flambeaux de cire blanche<sup>2</sup>. Mais Charlotte de Montmorency, qui connaissait les splendeurs du Louvre, — toutefois inférieures à celles qu'on y avait vues au temps des Valois, — s'émerveilla peu. Elle était aussi plus surveillée, depuis le retour de son mari, qui agissait surtout d'après les conseils intéressés de Spinola, et qui le montra bien lorsque Berny vint l'entretenir.

— Le roi, fit-il, exige que je lui demande pardon ; il m'embrassera et me traitera comme par le passé. Sur mon refus, il mettra l'Archiduc en demeure de me chasser de ce pays, et au besoin lui déclarera la guerre...

— Soit ! répondit Berny. Si la réconciliation espérée ne s'effectue pas, le roi se verra peut-être forcé de demander que vous sortiez de Flandre... Mais la déclaration de guerre est une mesure grave, et croyez-bien qu'il n'y a jamais pensé.

— L'Archiduc, répliqua Condé, ne fera que ce qui lui sera prescrit par le roi d'Espagne... Or le roi d'Espagne ne s'est pas encore prononcé.

---

<sup>1</sup> Les parents et amis de la princesse douairière de Condé étaient à peu près unanimes à blâmer la conduite de son fils, dit le duc d'Aumale. (Cf. la lettre de la princesse d'Orange à la duchesse de Thouars, *Histoire des princes de Condé*, t. II, *Pièces et documents*, n° XXI.)

<sup>2</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 354.

— Vous vous faites peut-être illusion sur son bon vouloir, dit encore Berny... L'Espagne est toujours longue à se mettre en route et vous n'aurez peut-être pas sa réponse avant deux ou trois mois...

— Alors, je ne demande pour rentrer en France qu'une place de sûreté sur la frontière... Si je n'avais pas de femme, j'irais me jeter au col du roi ; mais marié comme je le suis, je me garderai bien de rentrer. J'userai de tous les moyens et s'il le faut j'irai en Espagne... Tant que j'aurai ma femme, je ne pourrai agir autrement<sup>1</sup>.

Boutteville cependant avait regagné Paris, où du reste lui aussi fut assez mal reçu par Henri IV, car dans ces occasions-là, dit Malherbe dans une lettre à Peiresc qu'il tenait au courant de toute cette intrigue, c'est la coutume d'attribuer le mauvais résultat des affaires à ceux qui les ont conduites. Les grands ne louent rien que sur l'événement<sup>2</sup>. Le prince, qui ne voulait pas rompre avec les Montmorency, écrivit affectueusement au connétable, comme il écrivit à de Thou ; enfin il répondit à sa mère qui lui avait envoyé une lettre assez longue pour lui conseiller de se soumettre, et même selon les mauvaises langues s'engageait auprès du roi afin de regagner ses bonnes grâces, à faire revenir de Bruxelles son fils et sa bru. Mais Condé renvoya sans le lire un long factum de Sully, en déclarant qu'il n'aurait aucune communication avec un homme de cette humeur, dont l'habitude était d'offenser tout le monde. Il ajoutait toutefois qu'il recevrait avec respect les propositions qu'il plairait au roi de lui faire, étant toujours son humble serviteur et sujet<sup>3</sup>. L'affaire en somme s'éternisait et chacun en faisait des gorges chaudes.

Henriette d'Enragues, bien au courant des faits, comme on pense, avait pris d'abord le parti de rire et de se moquer de son barbon de monarque, amoureux de la princesse de Condé, — une enfant ! — mais qui fréquentait toujours chez elle, en attendant mieux venir. — N'êtes-vous pas bien méchant, lui disait-elle, de vouloir coucher avec la femme de votre fils ? Car vous savez bien que vous m'avez dit qu'il l'était !<sup>4</sup>

Marie de Médicis, avec la nouvelle passion du roi, pensait bien être délivrée de l'ancienne. Cependant, on peut le savoir, c'est un des avantages des coureurs de jupes de pouvoir mener de front trois, quatre intrigues avec autant de femmes, sans paraître se soucier qu'ils trompent l'une et l'autre. Il n'y a pas même à leur en vouloir ; ils peuvent être également sincères avec chacune. Le roi sans doute était bien capable de chercher un accommodement ; mais Henriette, qui aurait préféré les avantages d'une situation solide, eut à ce moment une aventure, qui même alla fort loin, avec le duc de Guise. Elle l'avait surtout remarqué chez Barthélémy Cénamy, le marquis des Millions à sa villa de Conflans. Lorsqu'elle s'y était trouvée, nous l'avons indiqué déjà, elle accompagnait sa jeune sœur, Marie

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Mss fr. 16129 ; H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 356.

<sup>2</sup> MALHERBE, édit. Lalanne, t. III, p. 104.

<sup>3</sup> Sully à Condé, 9 décembre 1609 : Condé à sa mère, 26 décembre. (Bibl. nat. Fonds Dupuy.)

<sup>4</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 547. — Nous trouvons probablement ici l'origine du potin qui a circulé et selon lequel la princesse de Condé, Charlotte de la Trémouille, aurait été la maîtresse d'Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre ; c'est un mot de femme, peut-être d'après une gasconnade du roi et recueilli par l'Estoile et par le pamphlet d'une femme. Mais, au fait, la progéniture d'Henri IV était si nombreuse et ses relations avaient été si diverses, que, sur la fin de sa vie, il pouvait toujours craindre une rencontre semblable.

d'Entraques, dont la beauté promettait d'égaliser la sienne, et qui marchait déjà sur ses traces<sup>1</sup>. Le duc de Guise était des hôtes les plus assidus de Cénamy, et c'était pour Marie d'Entraques qu'il multipliait ses visites, la jeune femme fréquentant assidûment chez le financier. C'était en pure perte toutefois, car la place était prise, et bien gardée, par Bassompierre. Henriette, depuis le nouveau penchant du roi, écoutait avec complaisance les propos galants de quelques seigneurs qui depuis longtemps cherchaient à lui plaire, car elle avait à peine trente ans et était toujours jolie. C'est l'éternel moyen des femmes ; elle aurait voulu faire se rapprocher son amant par jalousie. Le premier sur les rangs avait été le duc de Chevreuse, qui en était arrivé à lui parler mariage ; mais Chevreuse était l'inconstance même, et paya Mme de Verneuil avec sa légèreté habituelle. Avec le duc de Guise, frère de Chevreuse, les choses allèrent plus loin ; Henriette ne voulait pas laisser échapper un si beau parti et mit tout en œuvre pour lui faire oublier sa sœur. Le duc de Guise se prêta de bonne grâce du reste à cette substitution, et l'on a rapporté même que, décidément épris, il passait des nuits entières sous ses fenêtres. Il fut ainsi surpris par Bassompierre qui se rendait chez sa maîtresse, si bien que Mme de Verneuil, aussitôt informée, simula la compassion et lui permit quelques libertés. Elle pensa bientôt qu'elle arriverait à se faire épouser, mais l'affaire traîna tant qu'elle crut bien faire en se rapprochant d'Henri IV. Elle répondit à ses lettres, se fit même plus tendre que de coutume, — inutilement toutefois, car elle n'essuya que des rebuffades. Elle se rabattit alors sur le duc de Guise et l'entortilla si bien qu'il en vint à son tour à parler mariage. Mais instruite par sa première mésaventure, elle se hâta de faire publier les bans, se contentant de voiler les noms réels sous de transparents pseudonymes. Il paraît qu'à l'époque la chose était possible et qu'on n'y regardait pas de si près. La marquise fit même dresser le contrat par deux notaires très âgés, qui signèrent la pièce et la firent encore parapher par un prêtre. Henriette y apposa ensuite sa signature à côté de celle du duc de Guise. L'affaire s'ébruita, comme on pense<sup>2</sup>, et d'autant mieux qu'elle ne l'avait pas ainsi conduite pour la laisser dormir. Le roi, prévenu officieusement, eut un mot de mépris assez déplacé dans sa bouche, mais qui prouverait bien, si c'était nécessaire, que les femmes en cédant ont toujours tort : *Encore, s'écria-t-il, faut-il laisser aux seigneurs le pain et les putains ; on leur a ôté tant de choses !* Mais la famille de Guise se fâcha, criant très haut qu'il n'y avait là qu'une manœuvre de Mme de Verneuil pour la brouiller avec Henri IV, sans parler de la tache d'une telle mésalliance. — Elle n'avait pas tant fait la fine bouche lorsque, sous Henri II, un des siens avait épousé une fille de Diane de Poitiers ; mais les temps étaient autres et cette fois le Béarnais dut intervenir. Il reprocha vivement sa conduite au duc de Guise, et le renvoya dans son gouvernement de Provence avec ordre d'y demeurer.

---

<sup>1</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 319.

<sup>2</sup> Le 3 janvier 1609, La Boderie écrivait de Londres à Villeroi : *L'ambassadeur d'Angleterre a mandé que M. de Guise épouse la marquise, et il est sorti de la bouche de la reine d'Angleterre des paroles assez indiscretes à cet égard ; elle a envoyé à la marquise une boîte de diamants où est son portrait, ainsi qu'elle l'avait fait pour la princesse de Conti. (Ambassades de La Boderie, t. III, p. 113.)* De Conflans, où se passaient toutes ces intrigues, Villeroi répondit à La Boderie, le 20 février : *Quant aux intelligences qui sont entre la reine de la Grande-Bretagne, la marquise de Verneuil et M. de Guise, je ne vous en dirai autre chose pour le présent ; mais je suis bien d'avis que vous y preniez garde discrètement. (Ibid., t. III ; LA FERRIÈRE, op. cit., p. 319-320.)*

L'une et l'autre de ses dernières maîtresses, aussi bien, devaient lui donner des ennuis. Mlle de La Haye, ou des Essarts, [accusée de s'être laissée voir par M. de Reims, Louis de Guise](#), ne demandait qu'à se retirer au couvent de Beaumont-les-Dames<sup>1</sup> ; Mme de Moret, tentée par une promesse de mariage, expédient dont usaient les seigneurs à l'exemple de leur maître, se laissait courtiser par Sommerive, le fils cadet du duc de Mayenne ; un des habitués de son salon, M. de la Borde, ayant reproché à Mme de Moret cette amourette en la menaçant de la colère du roi, son galant le fit bâtonner par la valetaille. L'incident amusa la Cour ; mais Henri IV se fâcha : [Le meilleur de cette race ne vaut rien](#), fit-il à Sully, [et j'ai bonne envie de sévir rigoureusement !](#) Le duc de Mayenne et son fils aîné vinrent intercéder pour le coupable ; mais le roi était trop monté. Il l'exila. Moins heureux que Joinville, qui autrefois avait pu passer en Angleterre, où la reine qui le trouvait à son gré l'avait comblé de faveurs, Sommerive dut partir pour Naples, où il mourut peu après d'un accès de fièvre pernicieuse. Henri IV finit par pardonner à Mme de Moret ; mais n'ayant pas de rivales dans le moment, celle-ci posa ses conditions. Elle voulut d'abord pour son fils<sup>2</sup> d'opulents bénéfices, qui venaient d'un conseiller d'Église au Parlement accusé d'avoir épousé sa maîtresse. Puis elle voulut figurer comme Henriette d'Entraques dans un ballet de la reine, celui des *Nymphes de Diane*, qu'on devait danser à l'Arsenal (23 janvier), et chez la reine Marguerite. Le roi le demanda à sa femme ; mais dit-on qu'elle refusa dédaigneusement.

Un arrangement, enfin, dut intervenir avec la marquise de Verneuil, car on sait qu'Henri IV la voyait encore au cours de l'année 1610<sup>3</sup> ; mais ce n'était qu'un [pis aller](#), en quelque sorte pour donner le change à la reine qui pouvait craindre beaucoup plus sa passion pour Charlotte de Montmorency, et elle-même, d'après Malherbe, s'en expliquait gaiement : [Elle dit qu'elle est la bête du roi ; car ordinairement on fait peur aux petits enfants de la bête quand on ne peut en venir à bout d'autre façon, et le roi fait de même avec elle. Quand il veut fâcher le monde, il dit qu'il verra la marquise](#)<sup>4</sup>. Elle avait conservé aussi sa liberté de langage, la joie de ses mots et de ses sarcasmes, et cette année même, qui devait être celle de la mort d'Henri IV, elle lui envoya son fils Henri, qui était venu la voir à l'occasion du nouvel an (4 janvier) et lui dit ces paroles, qui malgré tout ont grande allure et dépeignent résolument la femme : [Mon fils, vous irez trouver le roi et lui baiserez bien humblement les mains ; mais vous pouvez lui](#)

---

<sup>1</sup> MALHERBE, édit. Lalanne, t. III. — La princesse de Conti ajoute du reste qu'à ce moment elle était [plongée dans la dévotion](#).

<sup>2</sup> Lui aussi était élevé à Saint-Germain. Louis XIII, enfant, qui avait bien la grossièreté de son père, en disait de coutume : [C'est le dernier ; il est après ma m... que je viens de faire.](#) (*Journal de Jean Héroard*, t. I, p. 341.) Quant à Mme de Moret, c'était pour lui [Mme de Foire](#). (*Ibid.*, p. 122.)

<sup>3</sup> Mme de Verneuil, écrivait auparavant Malherbe, [est en cette ville, qui, depuis peu de jours, a reçu de notables gratifications du roi, entre autres une pension pour M. de Gié, son frère, de 10.000 écus.](#) — César de Balzac d'Entraques, sieur de Gié, était son frère de père. (*Lettres*, t. I, p. 120.) Le 22 avril 1610 encore, le roi signait un brevet qui donnait à la marquise l'abbaye de Saint-Avit, près de Châteaudun, pour en faire pourvoir sœur Jacqueline d'Illiers, apparentée aux Entraques. (Bibl. d'Orléans. Mss 435 bis, p. 198.)

<sup>4</sup> Le roi fut dimanche dernier au sermon de Saint-Nicolas-des-Champs ; il entretint fort Mme la marquise, et après le sermon, il ouït vêpres et complies avec elle, et lui donna encore assignation à la sortie au logis de madame sa mère, où l'un et l'autre se rendirent ; ce fut la récompense de ne l'avoir pas vue depuis dix mois. Je ne sais si ce feu se rallumera ; il serait à désirer, etc. MALHERBE, *Œuvres complètes*, p. 153 ; 24 mars 1610.

dire également que si vous étiez encore à faire, il ne vous ferait jamais avec moi !

### CHAPITRE III.

L'affaire de Condé. — Tentative d'enlèvement de la princesse. — Condé se retire à Milan. — Dernières négociations.

L'affaire de Condé, commencée avec une sottise histoire de femme, menaçait cependant de tourner mal et de mettre à feu et à sang une partie de l'Europe. Du moins on l'a comptée parmi les raisons qui, cette année même, devaient déterminer le roi de France à reprendre les armes, et peut-être ce mobile, plutôt puéril à première vue, — accepté par beaucoup de contemporains, mais rejeté par Sully et autres, qui se sont obstinés à ne mettre en cause que de hautes raisons politiques, — est-il plus réel qu'on ne le croirait d'abord et dut entrer dans la pensée intime d'Henri IV. — Au commencement de janvier, les ambassadeurs étrangers résidant, à Bruxelles avaient offert au prince de s'entremettre pour lui ménager un accommodement, et l'Archiduc les appuyait, par crainte toujours de complications. Le roi même le remercia **de la peine qu'il avait prise envers son neveu pour le rendre sage**<sup>1</sup>, et les agents espagnols, de leur côté, semblaient incliner vers la conciliation, ne voulant pas rompre ouvertement avec la France. Le marquis de Guadalete, retournant de Bruxelles à Madrid, voulut saluer le roi en passant par Paris, et Henri IV se hâta de lui dire que si Condé n'était pas renvoyé promptement il prendrait ce procédé pour un des plus grands agravis — il se servit à dessein du mot espagnol — qu'il pût recevoir. Mais Guadalete, pour faire sa cour, s'étendit sur la conduite plutôt ridicule que le prince tenait à Bruxelles, où il courait les petits cabarets et les mauvais, lieux, bras dessus, bras dessous avec ses laquais, et parlait follement des grandes choses qu'il accomplirait un jour en France, — c'est-à-dire quand il serait venu à la couronne, qui était désormais son ambition. C'était du moins ce que rapportait le roi de ce discours ; mais **tout le monde savait**, dit un chroniqueur **du temps**, **que si Sa Majesté recueillait une anecdote de la bouche d'autrui, elle ne manquait jamais de l'améliorer en la répétant**<sup>2</sup>, — de l'agrémenter à son plaisir. Les ministres espagnols, toujours est-il, pressaient Condé d'indiquer lui-même les termes d'un arrangement, sans qu'il sût à quoi se résoudre,, tantôt déclarant qu'il ne rentrerait pas en France avant la mort du roi ; tantôt demandant la place de sûreté dont il avait entretenu Berny. Mais Henri IV avait trop vu, par les menées de ses anciens amis les huguenots, ce que pouvait donner le système des places de sûreté<sup>3</sup> ; il ne leur avait laissé les villes qu'ils occupaient déjà qu'à titre temporaire et avec de nombreuses restrictions. — La princesse de Condé, à laquelle Berny avait fait part de son entretien, se défiait aussi grandement de la citadelle ou ville forte que sollicitait son mari, et qui se changerait, pour elle, bientôt en prison sous la garde de Rochefort, tout désigné pour en être gouverneur. La réponse de l'Espagne, qu'attendait le

---

<sup>1</sup> Lettre d'Henri IV à l'Archiduc Albert, janvier 1610.

<sup>2</sup> Archives des Condé à Chantilly, récit en italien, sans cote. Cf. duc D'AUMALE, *op. cit.*

<sup>3</sup> **Mes prédécesseurs**, leur disait-il, **vous craignaient et ne vous aimaient pas ; moi, je vous aime, mais je ne vous crains guère**. Toutefois, les huguenots, Sully en tête, s'apprêtaient à le faire marcher et combattre pour leur cause, sous le couvert des intérêts mêmes du royaume.

prince, arriva enfin, avec des termes vagues, mais accompagnée d'une lettre du duc de Lerme qui indiquait les véritables intentions de Philippe III. Il offrait asile à Condé, en Espagne ou en Italie, et une pension proportionnée à son rang<sup>1</sup>. Avec la promesse de cet appui, le prince changea aussitôt de langage ; il avoua au cardinal Bentivoglio ses projets coupables et alla jusqu'à lui nommer tous ceux qu'il espérait associer à sa cause. C'étaient là, en somme, les grandes choses projetées auxquelles Henri IV avait fait allusion. Condé, dont la légitimité avait été si contestée, s'attaquait à celle des enfants de Marie de Médicis<sup>2</sup>, et le Béarnais était bien informé, car nous trouvons dans les papiers de La Boderie le récit d'une conversation avec le roi d'Angleterre qui lui avait dit à propos des prétentions du prince : Ce n'est qu'à l'intention d'en faire réserve, pour quelque jour embrouiller la maison et royale parenté de Sa Majesté<sup>3</sup>.

Le roi d'Espagne, heureux de pouvoir intervenir dans les affaires de France, avait en même temps chargé son ambassadeur à Paris, don Inigo de Cardenas, d'informer Henri IV qu'il avait pris le prince sous sa protection et désirait lui servir de médiateur, croyant d'autre façon manquer aux sentiments d'amitié et de fraternité qui l'unissaient à la France. Le roi, malgré ces protestations, renvoya à Bruxelles (fin janvier) le marquis de Cœuvres, — François-Annibal d'Estrées, depuis maréchal de France, — homme d'énergie et de peu de scrupules, et grand favori du monarque, qui aimait surtout en lui le frère de la belle Gabrielle, qu'il regrettait toujours. — De Cœuvres était lié avec Condé, et passait même pour avoir sur lui une certaine influence, mais il était surtout désireux de complaire à Henri IV. En annonçant ce choix à La Boderie, qui venait de retourner à Londres pour inviter Jacques Ier à se joindre au roi de France, qui projetait de partir en guerre contre la maison d'Autriche, Villeroy ajoutait : — Le roi est disposé à remettre au prince toutes les fautes qu'il a commises d'être sorti du royaume sans sa permission ; et aussi celles qu'il a aggravées par ses propos indiscrets et malins au préjudice de la réputation de Sa Majesté, et par ses lettres qu'il a écrites si témérairement au pape, à l'empereur et au roi d'Espagne pour justifier ses procédés et demander sûreté en leurs États. Si les Espagnols continuent à vouloir lui dispenser leurs faveurs et le soutenir en sa désobéissance, le roi ne souffrira pas cet affront, ayant le moyen de s'en venger<sup>4</sup>.

Arrivé à Bruxelles, de Cœuvres remit le 7 février, en présence de Nicolas Gérard du Tillet, secrétaire du connétable, et de Berny, des lettres adressées à l'Archiduc par Montmorency et la duchesse d'Angoulême. Le connétable suppliait de

---

<sup>1</sup> Il l'assura de sa sympathie, dit le duc d'Aumale, et accréditait auprès de lui le comte d'Añovar, membre de son conseil de guerre, chargé spécialement de veiller sur ses intérêts. Mais Condé devait prendre l'engagement de ne pas traiter sans l'agrément de la cour d'Espagne. (Le roi d'Espagne à don Inigo de Cardenas, 22 janvier 1610. Papiers de Simancas. Cf. duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II. *Pièces et documents*, n° XX. Le roi d'Espagne au prince de Condé, 26 janvier.)

<sup>2</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 357.

<sup>3</sup> *Ambassades de La Boderie*, t. V, p. 120. — princesse douairière d'Orange (Louise de Coligny) écrivait en même temps à la princesse de la Trémouille (25 février 1610) : Je crois que M. le prince a perdu l'entendement et qu'il est abandonné de Dieu. Le cœur m'en crève de voir un qui porte le nom de Bourbon parmi ces gens-là. Je me trompe bien, ou il sera bientôt las d'eux et eux de lui ; ils le déprisent déjà bien fort, à ce que j'entends. J'ai pitié de le voir courir comme cela à sa ruine, et cette pauvre princesse renfermée à cette heure comme dans une prison. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II. *Pièces et documents*, n° XXI.)

<sup>4</sup> *Ambassades de La Boderie*, t. V, p. 120.

nouveau Son Altesse de ne pas permettre que sa fille sortît de Flandre contre son gré et se disait très alarmé de la façon dont elle était traitée par son gendre. De Cœuvres renouvela la déclaration déjà faite par son maître, et ajouta, **non sans causer aux Flamands une vive surprise et quelque dépit, que si le prince ne voulait pas se soumettre, le roi entendait qu'on le fît sortir du pays, tandis que sa femme serait renvoyée à son père.** — Le droit des gens aujourd'hui n'admettrait guère de telles prétentions<sup>1</sup> ; mais Henri IV voulait faire croire que c'était à cette condition expresse que Condé avait été rappelé en Flandre, — ce que l'Archiduc au reste niait formellement. Il promit toutefois de ne pas laisser la princesse quitter Bruxelles et suivre son mari dont le départ était annoncé ; mais cette déclaration ne sembla pas suffisante à Berny dans la crainte des intentions secrètes du prince<sup>2</sup>. — Le prince d'Orange pensa alors intervenir pour faire accepter une transaction. Il demanda que le roi voulût bien désigner, en Allemagne ou en Italie, une ville où pourrait se retirer Condé, et où il recevrait les arrérages de sa pension. Mais Cœuvres refusa de transmettre cette proposition inutile, que l'on dut faire présenter enfin par l'ambassadeur de Flandre. Henri IV, naturellement, déclara qu'il n'accorderait à son neveu ni pension, ni pardon s'il restait hors de France ; ensuite il voulut prouver que l'Archiduc avait promis l'expulsion du prince s'il ne se soumettait pas, et se plaignit de la conduite des agents espagnols qui l'encourageaient et lui fournissaient des subsides. — On essaya aussi d'autres manœuvres. Le connétable de Montmorency vint conter à Pecquius que le prince maltraitait sa femme et **la rabrouait de ce qu'elle ne caressait pas assez Spinola** ; que Rochefort entrant dans la chambre de la princesse, où était aussi la princesse d'Orange, avait tiré en leur présence et à leur grand effroi des coups de pistolet, **dont il allait garni en ses poches, disant que c'était pour quiconque voudrait du mal à son maître** <sup>3</sup>. — Avec Montmorency, se lamentaient Mme d'Angoulême, les ministres du roi ; le père Cotton son confesseur vint même supplier l'ambassadeur de s'entremettre et d'adoucir les choses, **pour le bien de la chrétienté** ; on pensait encore à faire intervenir le pape dans l'affaire ; mais Henri IV, à qui les moyens directs plaisaient mieux, songeait surtout à faire enlever sa Dulcinée.

C'était la mission surtout de Cœuvres, qui avait avec lui quelques gentilshommes déterminés, et le véritable moyen d'en finir. On ne croyait pas à la résistance de la princesse ; les femmes de son entourage étaient gagnées ; un secrétaire du connétable apportait des instructions ; la famille de même était complice. Charlotte de Montmorency, aussi bien, s'ennuyait à Bruxelles, où elle menait une vie de recluse, continuellement surveillée, en mauvaise intelligence avec son mari ; elle regrettait Chantilly, la Cour de France, et de plus en plus se montrait

---

<sup>1</sup> Lui-même, on le sait, et les Espagnols le répétaient volontiers, donnait asile aux sujets du roi catholique qui passaient en France ; il avait ainsi accueilli le célèbre Antonio Perez, dont l'aventure avec la princesse d'Éboli est célèbre.

<sup>2</sup> Il dit, écrit-il à M. de Puiseux, **qu'il ne se fera pas Espagnol sans savoir ce qu'on fera de lui en France. On ne peut pas se fier à ses paroles, qui changent comme ses pensées.** Et dans une autre lettre qui faisait allusion au projet de départ de Condé : **Balthazar de Cuniga pourra bien lui donner quelques moyens pour se conserver à l'avenir. En quelque lieu qu'il se puisse trouver, il sera toujours à la charge de ses hôtes et encore plus à lui-même qu'à pas un. C'est une pauvre ambition pour un prince de sa qualité.** (Bibl. nat. Mss fr. 16129, f° 216.)

<sup>3</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II. *Pièces et documents*, n° XIX. Pecquius à l'archiduc Albert, 10 février 1610.

disposée à se laisser forcer la main. — Mais l'affaire s'ébruita ; quelques indiscretions durent être commises, dit M. de La Ferrière<sup>1</sup>, car la princesse douairière de Condé venait d'écrire à son fils d'avoir les yeux ouverts. Virey eut aussi avis qu'un pèlerinage projeté à Notre-Dame-du-Lac, aux environs de la ville, pour la Chandeleur, devait servir d'occasion à l'enlèvement. Pour aggraver les torts du roi, on avait du reste informé Virey que sa femme, restée à Paris, avait été arrêtée et conduite à la Conciergerie ; que son fils venait d'être jeté en prison. Ces bruits ne décourageaient pas, toutefois, le secrétaire du prince. Il eut avis que de Cœuvres venait de prendre à son service un de ses agents, le sieur de Vallobre, véritable coupe-jarret qui s'était expatrié de France pour éviter des poursuites judiciaires, et les renseignements que le marquis lui avait demandés, les instructions qu'il lui avait transmises permettaient de croire qu'un coup de main était, véritablement cette fois, en préparation. Spinola fut averti et sur ses conseils Vallobre s'engagea définitivement dans l'affaire. — La princesse logeait toujours à l'hôtel de Nassau et sa chambre donnait sur un jardin contigu au mur de la ville ; on apprit enfin, dit le duc d'Aumale dont nous suivons ici la version<sup>2</sup>, qu'une ouverture devait être faite dans le rempart ; qu'on enrôlait des hommes et qu'on cherchait des chevaux ; enfin que des intelligences avaient été pratiquées jusque parmi les gardes des Archiducs. Vardes, gouverneur de la Capelle, venait d'arriver à Bruxelles avec un lieutenant de la compagnie de Vendôme ; il était venu soi-disant pour affaires privées, mais on tenait pour certain qu'il devait chercher à s'emparer de la princesse. — On prévint l'Archiduc, mais on ne fit qu'une demi-confiance à Condé, qui du reste prit peur, envoya des émissaires de tous côtés aux environs de la ville, pour savoir s'il y avait des Français par les chemins, et finalement, sur le conseil toujours intéressé de Spinola, demanda pour sa femme un asile au palais. Il dérangeait ainsi toutes les combinaisons du marquis de Cœuvres, qui avait disposé des relais de chevaux de distance en distance sur la route de France, pensant atteindre facilement la Capelle avec la princesse, et qui ne put que chercher à gagner du temps. Les femmes de Charlotte de Montmorency lui insinuèrent alors qu'elle devrait demander à Spinola ce qu'on appelait en ce temps les violons, c'est-à-dire un bal dans le lieu qu'elle habitait et sous prétexte de se distraire. On aurait ainsi quelques jours et les conjurés pourraient agir. Mais Spinola vit le piège et déclina l'invitation. — Il ne restait plus à Cœuvres qu'à brusquer l'entreprise. La princesse devait entrer le 14 février au palais des Archiducs ; on résolut, de l'enlever dans la nuit précédente. Elle-même avait feint une indisposition pour se dispenser de coucher avec son mari ; mais au dernier moment tout fut découvert, et, chose surtout curieuse, par la faute même du roi.

Ivre de joie à la pensée de revoir la princesse, ce vieil enfant eut la naïveté de tout avouer à la reine. Marie de Médicis l'écouta sans sourciller, puis fit prévenir le nonce Ubaldini, lequel de son côté se hâta d'informer l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo de Cardenas. Un courrier qui fut dépêché à bride abattue arriva le 13 février à Bruxelles, à onze heures du matin. Ce fut Spinola qui prit connaissance de sa dépêche. Il la porta d'abord à l'Archiduc, puis prévint Condé qui fit derechef un tapage absurde, courut demander une garde au gouverneur et emplît la ville de ses plaintes, requérant le concours de tous pour s'opposer à ce

---

<sup>1</sup> *Henri IV*, p. 360.

<sup>2</sup> Cf. le poème de Virey, édit. Halphen, et Bibl. de l'Arsenal. Mss lat. 58. — Lettre de Pecquius à l'Archiduc, duc D'AUMALE, op. cit., t. II. *Pièces et documents*, n° XIX (Archives de Belgique).

coup de force. Le prince d'Orange, furieux lorsqu'il avait appris ces nouvelles, avait de son côté convoqué ses amis en armes ; il voulait tout prendre et tout tuer<sup>1</sup>. — La nuit cependant était venue ; les gens d'armes s'appelaient à haute voix ; des piquets de cavalerie parcouraient les rues, précédés par des torches ; autour du palais et de l'hôtel d'Orange, on plaçait des postes, on allumait des feux ; cinq cents hommes de la garde bourgeoise, sur l'ordre de l'Archiduc, vinrent se ranger en bataille à portée de l'hôtel. Tout Bruxelles était en émoi et l'on disait déjà que le roi de France était aux portes. Cœuvres et Berny se trouvaient chez la princesse et n'eurent que le temps de déguerpir ; des fenêtres de l'appartement, ils pouvaient voir une double rangée d'hommes d'armes qui entouraient l'immeuble. Toutefois, comme on n'avait contre eux aucune preuve, ils résolurent de tout nier et de faire bonne contenance. Malgré l'heure avancée, Cœuvres se présenta chez l'Archiduc dont il força presque les portes ; il se plaignit de l'affront qui avait été fait à son maître et des calomnies répandues sur son compte. L'Archiduc répondit que sans croire aux bruits qui avaient couru, il n'avait pu refuser une garde aux sollicitations de Condé. **C'est une invention du prince !** s'écria de Cœuvres<sup>2</sup>. Furieux au reste de cette alerte, Condé ne parlait d'abord que de le tuer de sa main ou de le faire tuer. Il ne restait à l'envoyé d'Henri IV qu'à déguerpir après avoir rempli la partie officielle de sa mission. — Accompagné de M. de Berny, de Longueval et de l'abbé de Préaux, il vint à l'hôtel d'Orange, où Condé — calmé enfin ! — le reçut assisté de Rochefort et de Virey. Il présenta les remontrances du roi d'un ton conciliant et lui offrit son pardon, mais ajouta que s'il refusait de se soumettre, il serait déclaré coupable de lèse-majesté. Il laissa un procès-verbal de cet acte auquel Condé répondit de suite<sup>3</sup>, — déclarant à nouveau **qu'il serait aux ordres du roi quand il aurait les sûretés dont il avait besoin pour son honneur, mais protestait par avance contre tout acte de violence, si on avait, contre lui, recours à cette voie.** L'acte rédigé par un notaire, M. Maurissens, fut porté à l'ambassade de France par lui-même, qui se trouva juste dans la cour de l'hôtel comme rentrait M. de Berny. Sans plus réfléchir, inquiet peut-être de ce qui allait lui arriver, il jeta le factum dans le carrosse de M. de Berny, et se sauva aussitôt. Il fallut que l'ambassadeur, ouvrant précipitamment la portière, le poursuivît l'épée à la main pour le forcer à reprendre son papier. Berny le fit encore chasser par ses laquais et alla se plaindre à l'Archiduc. On arrêta le notaire, mais qui fut bientôt relâché sur l'intervention de Condé.

Le prince d'ailleurs ne se sentait plus en sûreté à Bruxelles et projetait d'en sortir. Sa situation aussi devenait ridicule avec le scandale de l'enlèvement manqué, mais où l'on soupçonnait bien sa femme d'avoir été consentante. Il la

---

<sup>1</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 300 ; H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 361-362.

<sup>2</sup> Villeroi, auquel il fit part de ce refus, ne se méprit pas, dit M. de La Ferrière, sur les intentions des Espagnols. **Nous tenons le prince pour perdu**, écrivait-il à La Boderie. Spinola se conduit en désespéré, en passionné, comme l'on dit qu'il est, de l'amour de la princesse ; elle a été conduite en grande pompe au palais, feignant qu'on voulût l'enlever ou attenter à la personne du prince, et vous pouvez juger combien il aurait été difficile de l'enlever, étant logée au palais du prince d'Orange et ayant son mari auprès d'elle. Tout se fait et se conduit par le commandement du roi d'Espagne. (*Ambassades de La Boderie*, t. V ; H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 363.)

<sup>3</sup> Le samedi 13, dit l'Estoile, M. Justel m'a donné la copie du procès-verbal de la sommation faite de la part du roi à M. le prince de Condé, avec la réponse et protestation dudit prince... Elle contenait un feuillet d'écriture et courait fort à Paris. (Édit. Michaud, t. II, p. 563.)

laissa sous la garde des Archiducs et leva le pied<sup>1</sup> ; ne voulant pas gagner Madrid, ce qui eût été trop compromettant, il choisit Milan comme ville de refuge. Pour mieux dérober le secret de sa fuite, il passa deux jours dans une maison voisine de la ville que Spinola lui avait fait préparer. Il n'avait, du reste, qu'une suite très restreinte, trois personnes : Rochefort, le fidèle Virey et un des officiers de Spinola. Parti le 20 février par un fort temps de neige, le 22 il prenait la route d'Allemagne et le 28 traversait le Rhin. Après avoir couru grand risque d'être arrêté par les Vénitiens, il atteignit enfin Milan le 31 mars, où le comte de Fuentès le reçut avec une solennité qui avait été calculée. On trouvait bon, en effet, de créer des inquiétudes au roi de France, qui ne s'était jamais interdit de créer mille difficultés à l'Espagne, et le conseil du roi catholique avait insisté pour que le prince fût sérieusement soutenu. On n'était pas fâché, en somme, de saisir ce prétexte pour brouiller les cartes.

Cœuvres, rentré à Paris, avait cependant été tancé d'importance par Henri IV qui l'avait même traité de sot<sup>2</sup>, mais en somme on avouait presque ouvertement la tentative de rapt, et l'on avait découvert à Bruxelles que les suivantes de la princesse avaient porté à l'ambassade de France les habits de leur maîtresse dès la veille du jour fixé pour l'enlèvement. Montmorency, entre temps, avait repris ses doléances, se plaignant de la façon dont sa fille était traitée dans le palais, où on lui avait retiré les deux femmes qu'elle avait amenées de France, tandis qu'on lui en imposait une troisième qui lui était odieuse. Il y eut d'autres potins, entre autres sur Spinola. Les archiducs éloignèrent la femme dont avait à se plaindre Mme de Condé, mais refusèrent de rappeler les deux Françaises, ayant la preuve de leur infidélité. Ils déclinèrent de même l'offre de demoiselles d'honneur que proposait de Paris Mme d'Angoulême, pensant bien qu'elles venaient surtout pour servir le roi. Le connétable, d'ailleurs, continuait ses plaintes sur la prétendue captivité de sa fille, tout en avouant à Pecquius qu'il aimait mieux la savoir chez l'Infante que dans sa propre maison<sup>3</sup> et en déclarant à don Inigo de Carderas que son honneur était sauf si le roi d'Espagne maintenait la réputation de ses aïeux. Mais Henri IV finit par voir clair dans ce double jeu ; par l'intermédiaire de Mme de Berny, il correspondait toujours avec la princesse, qui ne l'appelait que son tout, son libérateur, son fidèle chevalier ; elle espérait encore le voir intervenir, au grand chagrin de l'Infante, qui craignait toujours les suites de cette sottise équipée. J'ai fait ce que j'ai pu, disait-elle à Bentivoglio, pour la détacher d'un amour qu'on peut appeler sacrilège. — Toutefois, comme dernière ressource, il ne restait plus au roi qu'à la faire

---

<sup>1</sup> Quelques jours après ce départ, M. de Berny, qui n'avait pas eu l'occasion de revoir la princesse, la rencontra par hasard au pèlerinage de Notre-Dame-du-Lac, où l'Infante l'avait menée. Il la trouva souriante et ne put s'empêcher de lui dire : *Le bruit court, madame, que vous vous trouvez si bien dans votre paradis*, — entendant parler de son logement tout en haut du palais, — *que si on vous offrait maintenant de retourner en France, vous vous y refuseriez*. — *Ceux qui disent cela se trompent*, répondit-elle ; *je cherche seulement à me distraire avec mes femmes, qui me sont toutes attachées, et toutes m'aiment*. — *La princesse, dit alors l'Infante, se mêlant de la conversation, sait maintenant très bien l'espagnol et pourrait le parler si elle le voulait*. — *Je crains alors*, fit Berny, *qu'elle n'oublie totalement le français*. — *Rassurez-vous*, répliqua la princesse, *je m'en garderai bien*. L'Infante sourit de la réponse et Berny se retira sans insister. (Bibl. nat. Mss fr. 16129.)

<sup>2</sup> Cf. *Lettres de Malherbe*, édit. Lalanne, t. III.

<sup>3</sup> Pecquius à l'archiduc, 23 février. (Archives de Belgique.) Cf. duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II. *Pièces et documents*, n° XIX.

réclamer à l'archiduc par le connétable et par sa tante, Diane de France. Ils se décidèrent, mais avec si peu de hâte, qu'Henri IV écrivait à M. de Préaux : **Ils sont plus froids que de saison ; mon feu les dégèle dès que j'en approche**<sup>1</sup>. Ce M. de Préaux était Charles de l'Aubespine, conseiller au Parlement, un de ceux qui avaient accompagné de Cœuvres à Bruxelles, et il passait pour le principal organisateur de la tentative d'enlèvement. Comme homme de loi, c'était à lui qu'on avait donné charge de représenter le père qui réclamait sa fille, et il fut muni en conséquence d'une lettre du connétable, d'une autre de la duchesse d'Angoulême, qui invoquaient le sacre alors prochain de Marie de Médicis, auquel le haut rang de la princesse lui faisait un devoir d'assister ; enfin de lettres écrites par le roi à l'Archiduc et à l'Infante pour appuyer ces nouvelles revendications. — Préaux arriva le 24 avril à Bruxelles, mais ne fut reçu que deux jours après, accompagné à son audience par l'inévitable M. de Berny, et par la princesse qui avait voulu y assister pour plaider sa propre cause. Il rappela les violences, — notoires, prétendait-il, — de Condé envers sa femme, la façon dont il l'avait amenée de France ; il fit valoir l'injustice de sa captivité, et laissa même entendre que le mariage n'avait jamais été consommé (?). C'était dire que Charlotte de Montmorency voulait demander le divorce **et ne pouvait être mieux qu'auprès de ses parents pour en suivre l'instance**.

L'archiduc avait préparé sa réponse et représenta la promesse qu'il avait faite au prince de ne pas remettre sa femme en d'autres mains que les siennes. Pour la question du divorce, la procédure devant être longue, il déclara que s'attendant à une telle demande **il avait écrit à Condé de l'autoriser à laisser partir sa femme, et qu'il espérait avoir sa réponse dans une quinzaine de jours**. Lui aussi cherchait, en somme, à gagner du temps ; il refusa même d'examiner les griefs de la prétendue victime, qui était entrée au palais de son plein gré et avec le consentement du marquis de Cœuvres, et n'en devait sortir qu'avec l'assentiment de son mari<sup>2</sup>. La princesse cependant appuyait les démarches de Préaux. L'absence de Condé, l'ennui de son séjour forcé dans la capitale du Brabant, les conseils de sa famille avaient triomphé de son incertitude. Elle présenta enfin, elle-même, une requête aux archiducs, tendant à obtenir licence de se retirer près de ceux qui lui étaient si proches, entendant poursuivre la séparation d'avec le prince son mari<sup>3</sup>. Elle ajoutait qu'elle ne pouvait être retenue contre son gré sans lui faire grande injure, et à ceux auxquels elle appartient, à qui elle aura recours, et partout où elle pourra trouver quelque allègement à son mal. Elle désignait ainsi clairement le roi et dorénavant se laissait conduire par les conseils de Préaux, qui lui transmettait la correspondance toujours passionnée d'Henri IV. — Le vieux galant, dont l'inconscience nous est bien connue, aurait désiré encore que sa femme prît soin d'adresser elle-même aux Archiducs, et surtout à l'Infante Isabelle, une réclamation en faveur de Charlotte de Montmorency ; la prochaine cérémonie du sacre était un bon prétexte qu'elle pouvait à son tour mettre en avant. Mais Marie de Médicis refusa, comme l'on pense, et le roi n'eut pas même le tact de cacher sa mauvaise humeur<sup>4</sup>. — Le 2 mai, toutefois, l'Archiduc avait revu Berny

---

<sup>1</sup> *Lettres-Missives*, t. VII, 21 février 1610.

<sup>2</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 310.

<sup>3</sup> *Les gens de Mme la princesse, dit Tallemant, lui faisaient accroire qu'elle serait reine. Condé ne pardonna jamais à sa femme d'avoir signé cette requête.*

<sup>4</sup> *Papiers de Simancas ; Don Inigo de Cardenas au roi d'Espagne, 27 mars 1610. (Duc D'AUMALE, op. cit. Pièces et documents, n° XX.) Il dut bien y avoir des hésitations de la part des Archiducs, car l'Estoile a noté dans son Journal à la date du 30 avril : L'entrée*

et Préaux, et pour faire semblant de donner satisfaction au connétable, il avait proposé, en attendant le divorce, de demander au pape de désigner un lieu où séjournerait la princesse. Mais ce n'était pas ce que désirait le roi et Berny le déclara net : On n'a rien à espérer, dit-il, tant que Votre Altesse ne s'entendra qu'avec ceux qui ont été volontairement cause du mal, et qui lorsque Condé était en Allemagne, l'ont supplié de venir ici pour le débaucher comme ils l'ont fait, et l'ont décidé à enfermer sa femme en la prison où elle est en dépit de ses plaintes et de ses protestations, et l'ont enfin attiré à Milan pour en faire ce qu'ils voudront ; et maintenant, vouloir persuader d'envoyer à Rome pour obtenir le divorce ou un séquestre, ce n'est que ridicule<sup>1</sup>. Henri IV, d'ailleurs, en arrivait aux menaces, et Villeroy qui avait jusqu'alors rassuré Pecquius lorsqu'il s'effrayait de ses boutades, devait brusquement changer de langage : Le roi, disait-il, était sérieusement et justement irrité du bruit que l'on avait fait à Bruxelles dans la nuit du 13 février ; toutes les troupes avaient été mises sur pied ; le comte d'Añovar avait parcouru les rues en criant : Alarme ! et le lendemain, on n'avait pu trouver dans la ville que dix-huit Français. Tout ce tapage, on le savait, était venu de Spinola, qui avait voulu faire l'homme de guerre. Mais les Archiducs s'étaient rendus ses complices ; le roi avait reçu un affront sérieux et pourrait bien en exiger réparation<sup>2</sup>.

Il tenait en effet sa querelle d'Allemand, et cette fois était prêt à partir en guerre.

---

de la reine, qui avait été créée au jeudi 6 du mois prochain, fut décriée, différée et remise à la volonté et commodité du roi, lequel on disait avoir conçu quelque espérance du retour de Mme la princesse de Condé, et qu'elle s'y pourrait bien trouver : s'étant résolu l'Archiduc de la rendre, ne voulant pour une femme, disait-il, que son État fût brouillé. On parlait fort aussi de défaire ce mariage, etc. (T. II, p. 574.)

<sup>1</sup> Bibl. nat. Fonds fr. Mss 16129. Cf. sur ces incidents : Lettre de l'Infante Isabelle au connétable de Montmorency ; lettre de l'Archiduc Albert. Bibl. nat. Mss Fontanieu 454-455, f° 257.

<sup>2</sup> Pecquius à l'archiduc, février et mars 1610. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, *Pièces et documents*, n° XIX.)

## CHAPITRE IV.

### *Le grand dessein. — Influence et projets des huguenots. — Les préparatifs de guerre et le plan de campagne.*

Les armements de la France, sans doute, à cette époque, donnaient bien à réfléchir ; mais on pouvait aussi justement mettre en cause avec les grands projets du roi la princesse de Condé, car pour un cotillon Henri IV était capable de bien des sottises. Il lui fallait cette femme, coûte que coûte ; il avait promis à son compère le connétable, allait-on répétant, de lui prêter son armée pour l'aider à reprendre sa fille. Mais il est juste aussi de le reconnaître, il n'eût pas été fâché de faire, comme on dit, d'une pierre deux coups, et ce finaud était bien capable, en définitive, de tromper tout le monde.

Il faut toutefois examiner de près ce qu'on a appelé le grand dessein et les projets qu'il caressait de longue date. Quand on étudie le détail et la perfection de ses préparatifs militaires, dit encore le duc d'Aumale<sup>1</sup>, quand on examine l'ensemble et la profondeur de ses combinaisons ; quand on analyse les ressources qu'il avait accumulées, les alliances qu'il avait conclues de longue date ; quand on contemple enfin la situation de la France et de l'Europe à ce moment, il faut bien déchirer le roman de chevalerie qu'on a voulu attribuer à cet esprit très peu romanesque. Mais, il conviendrait peut-être de bien regarder les choses. Les préparatifs de guerre, les armements du roi, certes étaient très antérieurs ; selon certains, ils remonteraient même à l'année 1600<sup>2</sup>. Une coalition qui avait pour but d'abattre la puissance de la maison d'Autriche, de ramener l'Espagne à ses limites naturelles des Pyrénées, avait réuni la Hollande, l'Angleterre, la Suède, le Danemark, —Venise, la Toscane, la papauté, une partie des petits princes italiens et vingt princes allemands, qui s'étaient liés par serment à l'assemblée de Halle. C'était une coalition, remarquons-le bien, car nous y reviendrons tout à l'heure, en grande partie protestante. Dans les années 1609 et 1610, toutes les conditions en avaient été arrêtées. La succession de Juliers et de Clèves, qui s'ouvrit alors en Allemagne<sup>3</sup>, et dont l'archiduc Léopold s'était emparé, vint lui servir de prétexte<sup>4</sup>. Les confédérés voulaient couper court, en effet, aux empiétements de la maison d'Autriche ; c'est la partie

---

<sup>1</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 323.

<sup>2</sup> L. RANKE, *l'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III*, Paris, 1845.

<sup>3</sup> Le duc Jean Guillaume de Clèves, fils de Jean de Juliers, était mort sur la fin de 1609 et n'avait pas d'enfants. Sa succession qui se composait des pays de Juliers, Berg, Clèves, La Mark, Ravensberg et Ravenstein revenait à ses quatre sœurs, mariées l'une à un duc de Prusse, deux autres à des princes palatins, la quatrième au margrave de Burgau, prince d'Autriche. La France voulait éviter un agrandissement de l'empereur et de la maison autrichienne aux dépens de ses alliés, l'électeur de Brandebourg et les palatins.

<sup>4</sup> Le vendredi 31 juillet (1609), note l'Estoile, bruit de guerre contre l'Espagnol à Paris et partout, à cause du duché de Clèves et de Juliers saisi par le seigneur Spinola ; lequel nous allons dénicher, et après marcher à la conquête de toute l'Espagne avec 50.000 hommes et 100 canons. (T. II, édit. Michaud, D. 522.)

politique de l'affaire<sup>1</sup>. — Mais était-ce, à ce moment surtout, les raisons dernières d'Henri IV ? On a soutenu que même sans l'aventure de la princesse de Condé, ses projets restaient semblables ; les causes déterminantes agissaient toujours, le poussaient l'épée au poing dans la lutte, — le marquaient pour être le champion de l'Europe révoltée contre le rêve de domination que poursuivait toujours l'Espagne. Peut-être fut-ce le projet primitif, si longtemps ajourné, et en même temps la hantise de l'impérialisme, qui sembla quelquefois griser cet ambitieux, prêt à réveiller le conflit bientôt séculaire et la querelle de François Ier contre Charles-Quint<sup>2</sup>. Pourtant on a pu soutenir, et avec assez de vraisemblance, que la raison, inavouée d'abord, trop criée ensuite de se remettre en campagne, sa raison de *derrière la tête*, pourrait-on dire, — motif secondaire d'abord et qui devient enfin le principal, — le projet qu'il se plut à caresser amoureusement, le rêve vers lequel il tendait en désespéré les mains, c'était de reprendre l'adorable femme qui lui avait été ravie et qu'il désirait toujours. — Lorsque, après le départ de Condé pour l'Italie, un de ses pages, — qui devint ensuite le maréchal de Toiras, — refusant de le suivre davantage en exil, était revenu en France<sup>3</sup>, le roi s'en était de suite emparé, se plaisant à lui faire dire et redire les particularités de son séjour à Bruxelles, les anecdotes qui se rapportaient à Charlotte de Montmorency. Il voulait que l'on crût enfin, et peut-être était-il dans le moment — j'insiste à dessein — beaucoup plus sincère qu'on n'a voulu le croire ; il voulait que l'on fût persuadé que surtout le fait de la princesse le décidait à reprendre les armes. Dans divers entretiens, il confirma la véracité des rapports que faisaient les agents espagnols<sup>4</sup> et Don Inigo de Carderas put écrire *qu'on s'attendait chaque jour voir le roi marcher sur Bruxelles avec un gros de cavalerie* ; selon lui, le royaume de France était bouleversé par cet amour absurde ; *les huguenots allaient se soulever* ; la reine était décidée à se mettre à la tête des mécontents. Il montre Henri IV presque comme un insensé, prêt à risquer sa couronne pour satisfaire une passion sénile ; privé de raison et de sommeil, appelant sa belle la nuit, passant des journées entières à parler d'elle avec un maître d'hôtel qui venait de quitter Condé (?). — Mais si nous écoutons ceux qui ne veulent voir que le côté politique de l'affaire, il y avait là surtout de la comédie. Henri IV, sans doute au moment d'entreprendre sa grande expédition d'Allemagne, se montrait si féru, entiché de la princesse Charlotte, que beaucoup de contemporains purent assurer qu'il était sincère : *Je n'ai plus que la peau sur les os ; tout me déplaît, écrivait-il à Préaux ; si je me laisse mener à quelques assemblées, au lieu de me réjouir, elles achèvent de me tuer*<sup>5</sup>. Mais il gardait son clair jugement et savait ce qu'il cherchait sous le facile prétexte d'une aventure de femme. Nous l'avons dit ailleurs, du reste, *les grandes actions humaines ont souvent de petits et mesquins mobiles*. Il faut

---

<sup>1</sup> Le roi écrivait le 22 février à La Boderie : Il s'agit d'empêcher la maison d'Autriche, laquelle a fait parade à ce dernier siècle d'aspirer à la monarchie de l'Europe, de s'agrandir en augmentant sa domination et puissance de biens et de pays auxquels elle n'a d'autres droits que de bienséance, ou, sous prétexte de religion et justice, comme nous voyons qu'elle prétend à cette heure aux duchés de Juliers et de Clèves, au préjudice des vrais héritiers et à la honte de leurs alliés et confédérés. (*Ambassades de La Boderie*, t. V, p. 59.)

<sup>2</sup> Cf. *Conférence secrète du roi Henri IV sur le sujet des moyens pour parvenir à l'Empire*. (Mss Fontanieu 454-455, p. 121.)

<sup>3</sup> Le petit Toiras à Bruxelles était espion pour le roi, et de Cœuvres écrivait : *Le petit Toiras sert toujours bien Votre Majesté ; je lui ai payé sa pension*. (TALLEMANT.)

<sup>4</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II. *Pièces et documents*, n° XIX.

<sup>5</sup> *Lettres-Missives*, t. VII, p. 378.

convenir au moins que les deux causes ici se mêlent, influent l'une et l'autre sur les décisions ; se confondent au point qu'on ne peut distinguer celle qui se trouva prépondérante, — et que ceux qui soutiennent la première version peuvent avoir autant approché la vérité que ceux qui soutiennent la deuxième. L'intérêt et la passion, cette fois, se trouvaient d'accord, et lui-même aurait pu donner l'un ou l'autre motif *sans mentir à son cœur*. — Si Henri IV, dit assez justement le duc d'Aumale, trouvait une sorte de plaisir coupable à s'occuper de la princesse de Condé, sa politique ne changea pas. Que les Pays-Bas dussent être envahis plus tôt ou plus tard, cela ne peut faire de doute pour quiconque a étudié le plan du roi ; n'eût-il jamais aimé la princesse de Condé, le résultat eût été le même<sup>1</sup>. — Nous comprenons très bien ce raisonnement, que fortifie encore certaines paroles du monarque<sup>2</sup> ; mais un motif peut ne pas exclure l'autre et il est naturel que selon leurs idées, leurs intérêts, leurs tendances, les contemporains qui rapportent des préliminaires de l'entreprise lui aient donné des causes diverses<sup>3</sup>. — Un jour que Pecquius avait cherché avec Villeroi le moyen de remédier au fait de la princesse et d'arracher cette grosse épine, le secrétaire d'État eut un accès de franchise : *Ce n'est pas pour la princesse de Condé, fit-il, c'est pour le prince que vous aurez la guerre ; le roi prend les armes parce qu'on veut faire de son neveu un instrument pour bouleverser son royaume*<sup>4</sup>. Et une autre fois, le chancelier lui dit : *Que la princesse revienne en France ; il suffira ensuite de trois ou quatre mille hommes pour arranger l'affaire de Juliers*, — ce qui était avouer en somme que le fait de Charlotte de Montmorency était l'élément principal de la question. Mais Pecquius paraissant entrer dans ces vues, il ajouta : *Surtout, que Son Altesse ne fasse pas semblant, ni démonstration de vouloir empêcher le passage des troupes, car ce serait tout gâter !*

---

<sup>1</sup> Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 321.

<sup>2</sup> Le 17 octobre 1689, se promenant avec Lesdiguières dans la galerie de la cour, à Fontainebleau, le roi lui dit : *J'ai deux volontés. Comme particulier, je désirerais qu'il n'y eût qu'une religion en tout l'État ; mais comme roi, si je désire la même chose, je sais me commander et je me sers des uns et des autres où il faut. J'ai destiné mon fils de Verneuil à l'Eglise, pour obvier aux fausses prophéties et ôter tous les prétextes à cause de tout ce qui s'est passé ; j'en ferai un grand cardinal et je lui donnerai cent mille écus de rente ; il est nécessaire d'avoir à Rome un homme de cette qualité, qui puisse maintenir les affaires de France en réputation et en être le protecteur. Il a déjà l'évêché de Metz et plusieurs autres bénéfices. Je tiens, maréchal, à vous montrer que je pense à autre chose qu'à mon canal quand je vais me promener. Si Dieu me fait la grâce de vivre encore dix ans, j'établirai les choses de telle façon que l'on n'aura plus qu'à me pleurer et me regretter. J'ai de l'argent, j'ai des munitions, des gens en quantité ; mais si je regarde au dehors, je regarde aussi le dedans ; je veux établir mes enfants légitimes et naturels de façon telle qu'ils soient en mesure de s'opposer aux usurpations des maisons de Guise et de Lorraine. (Bibl. nat. Fonds Dupuy, 89.)*

<sup>3</sup> Il y a grande apparence, dit Richelieu, qu'après avoir terminé le différend de Juliers et retiré des mains des étrangers Mme la princesse, elle lui eût servi de bride pour l'arrêter et le divertir du reste. (*Mémoires*, édit. Michaud, t. I, p. 12.) Saint-Simon, quelques années plus tard, après avoir expliqué que sous prétexte de l'affaire de Clèves, Henri IV voulait tourner ses premiers efforts contre l'archiduchesse et lui enlever la beauté qui le transportait d'amour et de rage, montre de même l'inanité et la rêverie du grand projet qu'expose Sully. (Cf. *Parallèle*, p. 137-143.)

<sup>4</sup> Tant que je vivrai, écrivait Henri IV à Villeroi, ils ne pourront rien avec cet instrument ; car c'est un instrument plus débile en toutes choses qu'on ne peut imaginer. Ils veulent le réserver pour s'en prévaloir contre mes enfants. (*Lettres-Missives*, 7 avril 1610, t. VII ; *Correspondance de Pecquius*. Cf. duc D'AUMALE, *op. cit. Pièces et documents*, n° XIX.)

Les mêmes contradictions se retrouvent en somme jusqu'à la fin. Lorsqu'il fut question de renouveler la neutralité des deux Bourgognes, on trouva divers prétextes pour retarder. L'ardeur amoureuse du roi semblait tombée, — redevenue un élément secondaire dans sa politique. C'est qu'on voulait, semblait-il bien, tout à la fois alarmer les archiducs par des menaces et les désarmer par des espérances ; on se réservait en somme d'agir, le moment venu, tout en empêchant la Flandre de faire des préparatifs de défense. Le roi, du reste, faisait le mélancolique, le malade beaucoup plus qu'il ne l'était réellement. La lettre à Préaux n'était qu'une missive ostensible, destinée à exciter la pitié du [bel ange](#) ; Malherbe, de même, devait continuellement fabriquer des vers qui avaient un tel objet ; la correspondance du poète atteste l'impatience avec laquelle Henri IV les attendait ; il s'occupait lui-même du choix des airs sur lesquels ils s'adaptaient, et avait [mis à l'œuvre plusieurs musiciens](#). Mais en même temps, il s'occupait de choses qui semblent moins futiles, — par exemple de rappeler à son compère le connétable de [mettre en haleine](#) des chevaux qu'il lui avait promis<sup>1</sup>. On a pu écrire ainsi que [jamais il n'avait été plus robuste, plus actif, plus apte au travail](#). Il eût profité, sans aucun doute, de l'entrée de ses troupes en campagne pour terminer par un coup de force la prétendue captivité de la princesse de Condé. Mais [s'il eût réellement pensé](#), dit très bien le duc d'Aumale, et comme on l'assurait alors, à [pétarder les portes de la ville et en arracher celle dont il réclamait si impérieusement le retour](#), il était trop consommé dans le métier de la petite guerre pour laisser arriver jusqu'aux Archiducs tant d'insinuations, tant d'avis positifs ou détournés, qui eussent rendu le succès impossible. Ces rumeurs, ces avertissements donnés tantôt sous la forme de menaces, tantôt sous celle de révélations mystérieuses faisaient partie du système d'intimidation qui devait amener la Cour de Bruxelles à se décharger d'un dépôt de plus en plus encombrant ; et ce système réussissait assez bien, car les Archiducs se montraient chaque jour plus disposés à céder, à sortir pacifiquement de ce mauvais pas ; ils cherchaient seulement la transaction qui ménagerait leur amour-propre<sup>2</sup>.

Henri IV aussi bien n'avait pas renoncé au projet de faire enlever la princesse, et son dernier billet à Sully<sup>3</sup> le montre encore occupé des dépenses de l'entreprise. Ce fut son ultime préoccupation, au moment où il allait disparaître, frappé par le couteau de Ravallac. — Mais il faut voir cependant quel était son grand projet de guerre continentale, qui devait amener l'abaissement de la puissance espagnole, et ce qu'en ont raconté les politiques, — bien qu'ils n'aient parlé qu'après coup, — et les huguenots, qui les ont narrés avec complaisance.

Les Pays-Bas et la Franche-Comté appartenaient toujours au souverain qui régnait à Madrid, à Milan et à Naples, et qui disposait de l'or d'Amérique. Le roi d'Espagne était uni à l'empereur d'Allemagne par tous les liens de la parenté et d'une alliance intime. Ce n'était plus sans doute la monarchie énorme de Charles-Quint ; ce n'était même plus le concert souvent habile de Philippe II et de l'empereur Ferdinand, mais malgré la médiocrité de leurs chefs d'alors, les deux branches de la maison d'Autriche disposaient d'États assez vastes et de

---

<sup>1</sup> Le roi au connétable, 29 avril 1610.

<sup>2</sup> Duc d'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 322 ; *Pièces et documents*, n° XIX. — On sait le propos dédaigneux — et qui était déjà comme une vengeance — de l'Infante à propos des amours d'Henri IV et de Charlotte de Montmorency : [La princesse est un ange](#), écrivait-elle à son père Philippe III ; [mais quel galant, quelle laideur et quelle ruine !](#)

<sup>3</sup> 2 mai 1610.

ressources si considérables ; leurs adversaires étaient si divisés, les ligues de petits princes qui leur étaient opposées se trouvaient si souvent et si facilement rompues, qu'il fallut quarante ans de la plus sanglante guerre qui ait désolé l'Europe moderne pour conquérir les traités de Westphalie et des Pyrénées, première base de ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre européen<sup>1</sup>. — En 1610, toutefois, les choses pouvaient sembler faciles après les mesures prises par Henri IV, qui rêvait d'établir cet équilibre et la république chrétienne dont il parlait à son confident<sup>2</sup>. L'abaissement total de la maison d'Autriche était la pensée dominante de ce projet, suivant lequel la branche allemande était entièrement dépouillée de ses possessions. Les unes devaient être données à la Bohême et à la Hongrie, qui devenaient des royaumes électifs ; d'autres à la Bavière, à la Suisse, au Wurtemberg, au marquisat de Bade. La branche espagnole devait seulement céder une partie des pays sur lesquels s'étendait sa domination. Le pape recevait le royaume de Naples avec la suzeraineté de la Sicile. La seigneurie de Venise avait la propriété des îles, et les possessions espagnoles du nord de l'Italie étaient adjudgées au duc de Savoie, devenu roi de Lombardie. Les dix provinces des anciens Pays-Bas étaient jointes aux sept provinces indépendantes et devaient former la république belge, agrandie des seigneuries de Clèves, de Juliers, de Berg, de la Marck, de Ravenstein et de Ravensberg ; le Brabant, le Limbourg et quelques dépendances de la Flandre devaient former dix fiefs distribués à des seigneurs anglais, tandis que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, le Tournésis, le Namurois, le Luxembourg formaient l'apanage de deux seigneurs français. Quant à la république helvétique, accrue de la Franche-Comté espagnole, de l'Alsace, du Tyrol autrichien, elle aurait été gouvernée par un conseil dont l'empereur, les Vénitiens, les princes d'Allemagne restaient surarbitres. — Il devait donc y avoir en Europe quinze dominations : Le pape, chef électif d'une partie de l'Italie centrale et de toute l'Italie inférieure ; un empereur électif d'Allemagne, qui ne pouvait être choisi deux fois de suite dans la même famille ; six monarchies héréditaires : la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Suède, le Danemark et la Savoie ou Lombardie ; trois royaumes électifs : la Bohême, la Hongrie et la Pologne dont les souverains devaient être choisis par le pape, l'empereur et les rois des six monarchies héréditaires ; et quatre républiques : les Provinces-Unies, la Suisse, Venise et la République Italienne, composée des États de Gênes, de Mantoue, de Modène, de Parme, de Florence et de Lucques. Cette confédération d'États devait nommer des députés chargés de régler toutes les affaires et de maintenir la paix ; enfin une armée de 300.000 hommes de pied et 60.000 cavaliers devait veiller au maintien de l'organisation<sup>3</sup>. C'était, nous le savons déjà, le vieux rêve des protestants, de l'Angleterre, confinée dans son île-forteresse, et qui ne craignait rien pour elle-même depuis que la tempête avait dispersé la grande Armada de Philippe II : attaquer et anéantir la puissance espagnole, citadelle du catholicisme<sup>4</sup> ; jeter sur leur vieille et implacable

---

<sup>1</sup> Duc d'AUMALE, *op. cit.*, t. II.

<sup>2</sup> Sully attribue le grand dessein à Henri IV lui-même qui en aurait reçu l'inspiration du ciel. (Édit. Michaud, t. II, p. 212, 358.) Mais on sait qu'en bon protestant il n'est jamais chiche de présenter les choses à l'avantage du parti.

<sup>3</sup> *Bulletin du Comité historique*, 1855, t. I, p. 34-36. Cf. Fr. DE CRUE, *les Derniers desseins d'Henri IV*, d'après les dépêches des députés de Genève à la Cour de France, br. in-8°, 1903.

<sup>4</sup> Élisabeth avait conçu du ressentiment contre Henri IV en apprenant son abjuration ; cependant elle avait signé (24 mai 1596) un traité par lequel les deux parties contractantes

ennemie toutes les forces de l'Europe ; de la France, devenue enfin le champion du protestantisme, — et ce qu'ils n'avaient pu faire avec Coligny, arrêté par la tuerie du 24 août 1572, et qui n'était du reste qu'un aventurier, un capitaine médiocre, toujours malheureux et vaincu, — l'entreprendre avec Henri IV, le soldat heureux de Coutras et d'Arqués ; le triomphateur d'Ivry et de Fontaine-Française, — peut-être le premier homme de guerre de son temps, depuis la mort d'Alexandre Farnèse, — le maître enfin qui disposait de toutes les forces du royaume. Sans doute, Henri IV n'était plus huguenot ; mais — peut-être malgré lui — il était resté l'homme des huguenots ; par son entourage d'abord, Sully en tête<sup>1</sup>, qui le poussait toujours selon l'intérêt de la secte, tout en réprimant son impatience<sup>2</sup> ; par ses idées d'entreprises glorieuses, que les protestants espéraient bien utiliser à leur profit. Ils avaient pris leur parti, en somme, de la conversion du roi et ne songeaient plus qu'à en tirer un bon avantage. S'appuyer sur les États protestants et quelques mécontents catholiques pour faire la guerre au roi d'Espagne, jeter toute l'Europe et le pape lui-même à l'assaut de cette Bastille formidable qu'était encore l'empire de Charles-Quint, ce sont là les **hauts et magnifiques projets** dont parle Rosny, la politique en somme reprise plus tard par Richelieu<sup>3</sup>, continuée par Mazarin en s'appuyant sur les épées de Condé et de Turenne, mais devenue alors une simple querelle **de préséance**, pourrait-on dire, car après Richelieu, qui sapa dans ses fondements l'organisation du protestantisme comme force militaire, les huguenots n'étaient plus à craindre.

Les conceptions d'Henri IV, a-t-on du reste très bien fait remarquer, peuvent présenter quelque chose de chimérique, telles au moins que les rapporte l'auteur

---

s'engageaient à ne pas faire de paix avec l'Espagne l'une sans l'autre. Mais elle ne voulait promettre au roi de France que deux mille hommes, encore à condition qu'on lui céderait Boulogne. Henri IV eut beaucoup de mal à obtenir son secours. (Cf. Henri MARTIN, *Histoire de France*, t. X, p. 396 et 414.) — Cependant les Anglais furent les premiers à regretter l'homme qui faisait si bien leurs affaires, et lorsqu'on apprit sa mort, le grand chancelier de la Toison d'Or, en pleine assemblée des États, alla jusqu'à dire que *le bras droit de l'Angleterre était perdu*. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 604. Cf. LA BARRE-DUPARCQ, *op. cit.*, p. 184.)

**1** Le roi avait des gentilshommes appelés ses Ordinaires qui servaient par quartier près de sa personne. Ils sont quinze ou vingt, écrit Giovannini au grand-duc de Toscane, la plupart huguenots, et sont toujours allés à la guerre avec Sa Majesté. On les récompense par quelque gouvernement de forteresse ou autre chose semblable. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. V, p. 416.) — Il faut ajouter que les chefs de l'expédition projetée, La Force, qui devait commander l'armée des Pyrénées ; Lesdiguières qui devait agir sur les Alpes, étaient protestants ; l'armée de Châlons enfin attendait Henri IV lui-même, ancien protestant. (Cf. F. COMBES, *Lectures historiques*, t. II, p. 305 : *l'Assassinat d'Henri IV et la diplomatie étrangère*.)

**2** Il faut bien se représenter que les démarches de Sully lorsqu'il intervient aux assemblées protestantes, — par exemple en 1605 à l'assemblée de Châtellerauld, — pour modérer les ardeurs du parti, sont faites avec une arrière-pensée. Il semble toujours travailler à maintenir les intérêts du roi, mais tient en haleine ses coreligionnaires jusqu'au jour où ils pourront se jeter sur les catholiques : jusqu'au moment où la grande expédition d'Allemagne va se décider et abattre enfin l'ennemi séculaire — l'irréductible Espagne que rien n'a pu faire accepter l'idée protestante, et dont ils espèrent bien cette fois venir à bout.

**3** Voyez les notes de M. le marquis DE VOGÜÉ, sur le Projet de république chrétienne de SULLY, pièce rédigée pour être présentée à Richelieu entre 1629 et 1631. — Notices et documents publiés par la *Société de l'Histoire de France*, 1884, p. 386-408. — Rosny soutient alors qu'il faut aider le roi de Suède Gustave-Adolphe, qui se trouve le chef désigné des huguenots.

des Œconomies politiques, et sans doute lorsqu'il s'entretenait avec un ami fidèle, — ou qui pouvait se prétendre tel, — il se laissait entraîner par son imagination de Méridional ; il parlait, semble-t-il bien, selon [les désirs de son hôte](#) ; mais l'imagination, chez lui, — hors les questions de femmes — était tempérée par le bon sens ; la pratique eût toujours corrigé la théorie. Ardent sur le champ de bataille, il était patient en politique. Il avait réfléchi longuement sur l'avenir et la grandeur du pays, et il était imbu de cette idée, en somme si contestable : la nécessité de réduire la maison d'Autriche. C'était sa pensée fixe, le vieux levain des revendications protestantes ; l'idéal des huguenots en compagnie desquels il avait si longtemps vécu, et qu'il conservait comme catholique, comme roi de France et fils aîné de l'Église, sans voir que c'était surtout la guerre rêvée par les religionnaires qu'il allait entreprendre.

Depuis longtemps, toujours est-il, d'immenses préparatifs se faisaient. Sully, on le sait, avait alors la surintendance des finances et la grande maîtrise de l'artillerie<sup>1</sup>, c'est-à-dire que s'il n'était plus protestant lui-même, le roi s'en remettait surtout à un protestant. Au commencement de 1610, il y avait en réserve une somme de 43 millions, chiffre presque fabuleux pour l'époque<sup>2</sup> et l'Arsenal regorgeait de munitions, de matériel de guerre. Les corps de troupes étaient formés, prêts à marcher au premier signal<sup>3</sup>. Henri IV avait traité de nouveau avec les Suisses, qui devaient assurer les renforts nécessaires<sup>4</sup>. Au dehors, si l'Angleterre, avec Jacques Ier, restait dans l'expectative, les Hollandais et les princes protestants d'Allemagne étaient acquis ; il ne s'agissait que de les retenir jusqu'au moment opportun. En Italie, le pape avait désarmé après quelques espérances données à propos du royaume de Naples ; on avait promis le Milanais au duc de Savoie, et un double mariage devait unir les deux couronnes : Venise et le duc de Mantoue avaient été entraînés, et l'espoir de se partager les dépouilles du roi catholique assurait à Henri IV le concours actif de tous les États indépendants d'Italie. — L'ouverture de la succession des duchés de Clèves et de Juliers était venue fournir le prétexte qui manquait encore à ce que Sully appelle [la faction française](#). Le traité de Halle avait ensuite jeté l'inquiétude dans les conseils de l'empereur ; on savait que les vieilles bandes hollandaises s'assemblaient et que Maurice de Nassau devait se trouver sur les confins des Provinces-Unies avec 15.000 ou 20.000 hommes ; à Paris les

---

<sup>1</sup> Depuis 1601, Sully s'occupait de faire réparer les fortifications des places frontières, dresser un état des dépenses de l'artillerie qui fut alors refondue, et un inventaire du matériel. Il avait dépensé annuellement 1.500.000 livres pour les canons et voulait disposer d'au moins trois cents bouches à feu pour la guerre contre l'Autriche, [mais eu égard à la création d'une armée permanente, soldée pendant dix mois, il n'y comptait que quarante bouches à feu attelées pour un chiffre de 50.000 fantassins et 6.000 cavaliers.](#) — On trouve dès cette époque la proposition d'un canon se chargeant par la culasse. (LA BARRE-DUPARCQ, *Henri IV*, p. 272.)

<sup>2</sup> Sully les indique ainsi :

Déposé à la Bastille	24.000.000	livres.
Entre les mains du trésorier de l'épargne	8.800.000	—
Créances d'un recouvrement facile et assuré	10.338.490	—
TOTAL	43.138.490	livres.

(Œconomies royales. Etat dressé le 10 janvier 1610.)

<sup>3</sup> Cf. ce que dit M. DE LA BARRE-DUPARCQ, sur les troupes françaises de ce temps (*op. cit.*, p. 263-266).

<sup>4</sup> Le 28 avril, on eut nouvelle que 6.000 Suisses, que Galatis avait levés pour le service du roi, étaient arrivés en France, et qu'une armée du roi de 30.000 hommes de pied et 6.000 chevaux marchait vers la Champagne. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 576.)

préparatifs militaires étaient poussés de même avec activité, et toutes les routes de France se couvraient de gens de guerre. Le roi avait organisé un conseil de régence, et réglé pour le temps de son absence le gouvernement du royaume. Le rendez-vous de ses troupes était fixé à Châlons ; l'avant-garde se trouvait déjà à Mézières. Henri IV fit savoir aux Archiducs que son armée effleurerait seulement leur territoire, pour s'acheminer par Liège vers Juliers. On lui demanda indirectement de se contenter de faire filer son armée successivement et par compagnies ; mais il rejeta la proposition comme **indigne de sa qualité** ; il entendait que l'armée s'avancât en corps et se présentât devant Bruxelles pour réclamer la princesse.

Il continuait aussi bien à négocier pour le fait de Mme de Condé, tant que les ministres d'Albert et d'Isabelle ouvrirent l'avis de couper court à cette menace d'invasion en la lui renvoyant, — **cette condition semblant lui tenir particulièrement au cœur**. Pecquius venait justement de transmettre une sorte de consultation casuistique du P. Cotton, le confesseur du roi, et le R. P. Jésuite indiquait que **Leurs Altesses pouvaient en toute sécurité de conscience, non pas renvoyer, mais laisser échapper** celle qu'ils avaient promis de retenir. C'était un distinguo, en effet, et les Archiducs furent plutôt d'avis de profiter de cette porte ouverte. Certains de leurs conseillers, Spinola entre autres, étaient pour refuser carrément et prendre les armes. Une fois maître de Juliers, Henri IV, disait-il, serait invincible ; il occuperait une position dominante d'où il pourrait menacer les Pays-Bas et l'Allemagne, et rallier les Hollandais de Maurice de Nassau. A Châlons, le roi avait déjà plus de 35.000 hommes avec 30 canons bien attelés<sup>1</sup> ; **la foule de ceux qui briguaient l'honneur de servir sous lui était telle que des hommes haut placés et des officiers pleins d'expérience avaient dû accepter des situations inférieures**<sup>2</sup>.

Les Archiducs, enfin, se décidèrent à user de l'expédient qu'on leur conseillait. Inquiets 'à juste titre devant ces préparatifs d'invasion, après avoir si longtemps opposé aux désirs d'Henri IV l'engagement qui les liait à Condé, ils écrivirent au prince, et toutefois que leur lettre n'ait pas été expédiée, — la mort du roi étant

---

<sup>1</sup> C'était, d'après Sully, le chiffre des troupes réunies. Il indique dans ses *Mémoires* que le roi disposait de 44.000 hommes de pied, 5.600 cavaliers et 50 canons pour les troupes françaises et suisses ; de troupes fournies par les États confédérés (sans comprendre le pape, le roi d'Angleterre et plusieurs princes d'Allemagne) : 54.000 hommes de pied, 7.000 cavaliers et 45 canons, soit 110.000 hommes et 95 bouches à feu qui devaient former les deux armées réunies sur la Meuse et sur les Alpes. (POIRSON, *Histoire d'Henri IV* ; duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, p. 355, note 1.) **Pendant les trois premiers jours de ce mois de mars, dit l'Estoile, on a conduit sur les bords de la Marne 50 canons sortis de l'arsenal, avec quantité de poudre, boulets, chariots et autres engins de guerre, pour être conduits sur des bateaux à Châlons.** (Cf. édit. Michaud, t. II, p. 571.)

<sup>2</sup> Vers les Pyrénées d'autre part, nous l'avons indiqué déjà, un corps d'armée se rassemblait sous les ordres de La Force, nommé maréchal de France et qui devait entrer en Espagne, jetant 25.000 hommes par Perpignan et autant par Saint-Sébastien. Lesdiguières était prêt à passer les Alpes avec 15 ou 20.000 hommes qui devaient se réunir aux troupes du duc de Savoie, nommé lieutenant général du roi par delà les monts, tandis qu'un habile négociateur, Bullion, était chargé de surveiller Condé à Milan, et même de le faire déguerpir. (*Instructions données au sieur de Bullion, etc.* Copie du dix-huitième siècle. Archives de Condé à Chantilly.) Le roi gardait 35.000 hommes qu'il voulait conduire lui-même à Juliers par la Belgique, et se rabattre au gré des événements sur la Franche-Comté, l'Italie ou la Bohême. Le duc d'Aumale estime à plus de 220.000 hommes le total des forces qui allaient entrer en campagne ; 280.000 hommes et 200 canons, dit M. H. de La Ferrière.

venue brusquement changer la situation, — il est bon de la reproduire, car elle est explicite : Ayant considéré, y est-il dit, le peu d'affection que la princesse découvre envers vous, à ce point que depuis votre partement il n'y a jamais eu moyen de lui faire recevoir ni lire seulement aucune lettre venant de vous ; ce qu'ayant considéré, et le dégoût, ennui et déplaisir que ladite princesse découvre journellement de se voir retenue chez nous, nous avons été occasionnés de vous en donner compte, afin qu'y avisiez sérieusement<sup>1</sup>. — Les agents diplomatiques parlaient au reste dans le même sens. Pecquius cherchait un accommodement, et laissait entendre que la princesse quitterait bientôt Bruxelles ; Cardenas devenu conciliant proposait d'écrire à Condé pour qu'il gagnât Rome, et lui conseiller en même temps de ne plus s'opposer au retour de sa femme en France. — Mais les dispositions du roi ne changeaient pas, peut-être parce qu'il avait trop attendu et ne voulait plus se payer de paroles ; il continuait ses armements, et l'on put ainsi penser que la délivrance de la princesse, dont il avait parlé avec tant de véhémence, n'était pas son but véritable — ou tout au moins n'était pas le seul. Le nonce, dévoué à la politique espagnole<sup>2</sup>, étant venu lui parler de ses préparatifs de guerre et des buts qu'on leur supposait, il répondit qu'il devait entreprendre en effet une guerre, mais une guerre d'État, non de religion ou d'amour<sup>3</sup>, — et peut-être en somme était-il sincère, tant le masque hypocrite des huguenots lui avait été adroitement moulé sur le visage. Mais l'inquiétude grandissait à Madrid. L'ambassadeur don Inigo, pressé de s'expliquer sur des espérances de troubles qu'il avait fait concevoir, avait été forcé d'avouer que les huguenots paraissaient devoir rester *inviolablement fidèles au roi de France*<sup>4</sup>, et qu'il n'y avait rien à attendre d'un vieillard aussi peu

---

<sup>1</sup> Archives de Belgique, minute originale.

<sup>2</sup> C'était Robert Ubaldini, qui exceptionnellement fut nonce durant neuf ans, sous Paul V (1607-1615) ; ordinairement le nonce ne restait en légation que six ans.

<sup>3</sup> Don Inigo au roi d'Espagne, 18 mars, 27 avril. (Archives nationales, Papiers de Simancas, 1464 A 69. Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. II, *pièces et documents*, n° XX.) — L'Estoile, qui rapporte surtout des potins, indique d'autre part, à la date du 30 avril, que le nonce du pape étant allé trouver Sa Majesté, le roi lui demanda quelles nouvelles il avait de Rome, ce qu'on disait de la guerre et quels avis il recevait d'Italie. Le nonce répondit que chacun était étonné des grands appareils qu'il faisait, et que par ses armes il s'était rendu l'effroi et la terreur de toute l'Europe, sans qu'on sût toutefois ce qu'il voulait faire. *Mais enfin*, dit le roi, *où pense-t-on que je veuille donner ? Je vous prie de me dire librement quelle opinion on a de là.* — *Sire*, répondit le nonce, *on n'en sait rien et les opinions se trouvent si diverses que pour en apprendre quelque chose, il faudrait que ce fût de Votre Majesté.* — *Je sais bien*, dit le roi, *mais encore me direz-vous les avis de ceux qui sont reconnus le plus capables d'en discourir.* A quoi le nonce n'avait pas envie de répondre, mais à la fin se trouva si pressé de Sa Majesté qu'il dit que les plus entendus avaient opinion que le principal sujet de ses armes était Mme la princesse sa cousine, qu'il voulait ravoïr. Auquel le roi, tout ému et en colère, répondit en jurant non son *Ventre-Saint-Gris !* mais une *Mordieu !* qu'il la voulait ravoïr vraiment et qu'il l'aurait ; que personne ne pouvait l'en empêcher, non pas le lieutenant de Dieu même ; que son père était un de ses bons et anciens serviteurs, et le lui avait demandé le genou en terre et les larmes aux yeux, le suppliant de la lui vouloir rendre, ce qu'il avait promis et ferait, n'y ayant que Celui qui est là-haut qui l'en pût empêcher, etc. (T. II, p. 575).

<sup>4</sup> On doit comprendre le sens de cette indication. C'était leur guerre, la guerre rêvée par les protestants qu'Henri IV allait entreprendre. Il allait marcher contre l'Espagne, et faire ainsi le jeu des religionnaires, autant pour reprendre la femme qu'il aimait et qui lui avait été ravie, que pour des raisons politiques dont la grande habileté du parti avait été de lui exagérer l'importance pour le pays même. Il était toujours ainsi le roi des protestants, malgré la conversion ; malgré des tiraillements et des chicanes et en dépit de sa sincérité

résolu que Montmorency<sup>1</sup>. Il reçut pourtant l'ordre de tout mettre en œuvre pour ralentir et embarrasser Henri IV. Le P. Cotton l'aidait, se résignant à voir plutôt son pénitent s'occuper de la princesse de Condé, mais décidé à l'empêcher d'attaquer la maison d'Autriche, se considérant lui-même et les autres pères jésuites, comme les sujets du roi d'Espagne. La reine, qui subissait leur influence, voulut aussi dire son mot contre la guerre projetée, mais le roi s'emportant lui répondit qu'à elle comme aux Jésuites **on ne pouvait ôter du cœur le nom du roi catholique, et qu'avec cette folie elle se perdrait**<sup>2</sup>. — Les Archiducs, alors, désirant éviter les premiers coups, consentirent à ce que l'armée française réunie en Champagne traversât le Luxembourg<sup>3</sup>. Le roi aurait voulu déjà se mettre en campagne ; il perdait patience, se lamentait même, avec tous les retards qu'apportaient les uns et les autres<sup>4</sup> ; mais il n'avait pu éviter, au moment d'entrer en campagne, le sacre et le couronnement de Marie de Médicis, projeté depuis longtemps et toujours retardé et où la reine s'entêtait d'autant plus qu'elle espérait conjurer l'idée d'un nouveau divorce, que les folies récentes d'Henri IV pour Charlotte de Montmorency, habilement exploitées par son entourage italien, lui faisaient craindre. — Le roi, pour assurer le repos du royaume durant son absence, l'avait nommée régente en lui adjoignant un conseil de quinze personnes<sup>5</sup> (20 mars) et le sacre fut enfin fixé au 13 mai<sup>6</sup>. —

---

que nous pouvons croire très réelle ; malgré lui-même, pourrait-on dire. Il n'était plus huguenot, mais agissait toujours pour les huguenots, tout en se réservant de les mater à l'occasion, car il mettait son intérêt propre bien au-dessus de celui de la secte. La séparation en somme ne s'effectuera qu'après lui ; avec Louis XIII, qui prend résolument les armes contre eux et leur enlève la Rochelle ; avec Louis XIV, qui poussera l'audace jusqu'à révoquer l'édit de Nantes, dont ils savaient tirer un si bon parti.

<sup>1</sup> Don Inigo au roi d'Espagne. Papiers de Simancas. Archives nationales, K. 1462, A. 68.

<sup>2</sup> Don Inigo au roi d'Espagne. Papiers de Simancas. Archives nationales, K. 1462, A. 68.

<sup>3</sup> Le texte de ce consentement a été donné par Sully ; mais on a fait observer que la demande officielle du passage des troupes ne fut signée par le roi que le 8 mai et que la réponse ne put arriver avant le 14, date de l'attentat de Ravallac. Peut-être y avait-il eu déjà un échange de vues et des notes des ambassadeurs sur cette affaire. Mais le témoignage de Sully n'est pas affirmé d'autre part, et il reste comme toujours sujet à caution.

<sup>4</sup> On peut rappeler ici les pressentiments et tergiversations d'Henri IV au moment de faire célébrer le sacre de Marie de Médicis, et la scène rapportée par Sully où il **bat de ses doigts l'étui de ses lunettes**, disant : **Par Dieu ! je mourrai dans cette ville et n'en sortirai jamais ; ils me tueront car ils n'ont d'autres remèdes en leurs dangers que ma mort**. Le sacre aurait même été décommandé, mais la reine fit un tel tapage, cria si haut qu'on renvoya les ouvriers à Saint-Denis. Bassompierre rapporte de même les pressentiments du roi et le pronostic du **Mai** planté dans la cour du Louvre et **qui tomba du côté du petit degré montant à la chambre d'Henri IV**.

<sup>5</sup> Ce même jour furent rendus publics les règlements que le roi voulait être observés dans son royaume pendant le temps qu'il serait à la tête de ses armées, savoir que la reine serait régente, et qu'elle serait assistée dans le gouvernement par un conseil de quinze personnes, qui sont les cardinaux de Joyeuse et Du Perron ; les ducs de Mayenne, de Montmorency, de Montbazou ; les maréchaux de Brissac et de Fervaques ; Châteauneuf, en qualité de garde des sceaux de la régence ; Achille de Harlay, premier président du Parlement ; Nicolai, premier président de la Chambre des comptes ; le comte de Château-Vieux, le seigneur de Liencourt ; Pontcarré, conseiller au Parlement ; Gesvres, secrétaire d'État, et Maupeau, contrôleur des finances. Dans ce conseil, tout devait être déterminé par la pluralité des voix et la reine n'avait que la sienne. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 571.)

<sup>6</sup> Le dimanche 4 avril, jour de Pâques fleuries, la reine, ai instigation de Concini et de sa femme, pressa le roi de la faire sacrer et couronner avant qu'il partît pour l'armée, disant

C'est cette insistance, on le sait, qui a fait penser que Marie de Médicis s'était rendue complice du crime qui devait la venger de ses terreurs de femme jalouse, et pour quelques années, dans ce royaume où, plus encore que sa devancière, la reine Catherine, elle était une étrangère et une intruse, la faire enfin toute-puissante et souveraine.

---

que ce sacre était nécessaire pour lui acquérir plus de dignité et plus d'éclat aux yeux du peuple, et même pour autoriser la régence qu'il lui confiait durant son absence. Le roi lui remontra, même avec feu, que cette cérémonie coûterait de grandes sommes, et qu'elle ne se pouvait faire sans y perdre beaucoup de temps, dont il avait besoin, parce que ses alliés l'attendaient incessamment. La reine ne discontinua pas de le prier, jusques à ce qu'il lui dît qu'il donnerait les ordres pour cela. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 575.)

## CHAPITRE V.

Le couronnement de Marie de Médicis. — Premiers attentats contre Henri IV.  
— L'assassinat du roi (14 mai 1610). — Les funérailles.

Le mercredi 12 mai, rapporte l'Estoile, la reine alla à Saint-Denis en France, accompagnée de Mgr le dauphin, de Madame, de la reine Marguerite<sup>1</sup>, duchesse de Valois, et de plusieurs princesses et dames. Deux heures après, le roi s'y rendit aussi avec tous les princes et seigneurs de la Cour. Le jeudi 13, la reine fut sacrée et couronnée par M. le cardinal de Joyeuse avec toutes les solennités, pompes, magnificences et cérémonies qu'on a coutume de garder et observer ; grand applaudissement, cris et réjouissances de tout le peuple, plus content de voir le doux et grave port de Sa Majesté la reine, qui portait ce jour un visage merveilleusement joyeux, que des riches pierreries, enseignes, brillants, grosses perles blanches et orientales, robes de drap d'or et d'argent, somptueuses et magnifiques, dont la reine avec ses dames et princesses étaient parées et revêtues<sup>2</sup>. Et le vieux chroniqueur raconte ensuite la cérémonie, qui était bien le triomphe de Marie de Médicis, car elle allait se trouver portée au pouvoir avec son entourage italien au moment où elle pouvait craindre la ruine de ses ambitions par l'amour immodéré du roi pour la princesse de Condé : Il y avait, dit-il, un grand échafaud au milieu du chœur, assis devant le grand autel, de la hauteur de neuf pieds ou environ, avec un haut dais, où l'on montait deux marches couvertes d'un grand drap de pied. Là était le trône pour asseoir la reine, couvert de velours parsemé de fleurs de lis d'or, et au-dessus un dais de semblable parure. Le fond de l'escalier dudit échafaud était couvert de velours cramoisi semé de broderies d'or. Il y avait d'autres échafauds à main droite et à main gauche, tant pour les princes, chevaliers des ordres du roi, gentilshommes et autres seigneurs, que pour les ambassadeurs, les dames et demoiselles de la reine. La relation décrit ensuite les bancs couverts de drap d'or pour les prélats, les accessoires du sacre, la décoration de l'église. C'est ensuite le costume de Marie de Médicis, en surcot d'hermine, manteau, ornements de tête et autres habits royaux, le manteau semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine, la queue longue de sept aunes, l'ornement de tête garni de pierreries, et le surcot enrichi de diamants, rubis et émeraudes. Le cortège cependant se mit en route, les Suisses vêtus de velours tanné, blanc, bleu et incarnat ; les deux compagnies de cent gentilshommes en satin tanné, avec passements d'or, ou de satin blanc pour le pourpoint et les chausses de satin tanné ; les gentilshommes de la chambre, chambellans et autres, en habits magnifiques ; les chevaliers du Saint-Esprit ayant tous le grand collier de l'ordre ; des trompettes habillés de velours bleu, les hérauts avec leurs cottes d'armes et les huissiers de la chambre avec leurs masses. Suivaient les princes, tous vêtus de toile d'or en diverses couleurs, le capuchon couvert de pierreries, les cordons des toques faits de perles et de diamants ; le dauphin, vêtu de toile d'argent, la cape de même, couverte de diamants et pierreries ; enfin venait la reine, soutenue par deux seigneurs pour

---

<sup>1</sup> La reine Margot, femme divorcée d'Henri IV, qui avait dû, bien malgré elle se trouver présente.

<sup>2</sup> Cf. édit. Michaud, t. II, p. 577.

les ducs d'Orléans et d'Anjou, et la queue de son manteau portée par la princesse douairière de Condé, la princesse de Conti, la douairière de Montpensier et la duchesse de Mercœur ; toutes les dames *princesses et duchesses* avec lesquelles Marie de Médicis fit son entrée dans l'église. Elle fut reçue par le cardinal de Joyeuse, le cardinal Du Perron et grand nombre d'ecclésiastiques, prélats et abbés, et la cérémonie commença. — Nous l'abrégeons, car ce détail aujourd'hui intéresserait peu. Ce fut le cardinal de Joyeuse qui prononça les formules du sacre et fit les onctions requises. Il prit des mains de deux évêques l'ampoule et la platine et ayant versé le chrême, en oignit la reine sur le chef et la poitrine en disant : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, cette onction d'huile te profite en honneur et confirmation éternelle.* Il prit ensuite l'anneau, que lui tendit un autre évêque et le mit au doigt de la reine. On apporta le sceptre et la main de justice, que le cardinal remit pareillement avec les oraisons accoutumées. Puis ce fut la couronne qu'il posa sur les cheveux de Marie de Médicis, et qui fut ensuite remplacée par une couronne plus légère, toute garnie de diamants, de rubis et de perles. On ramena la reine à sa chaire et la messe commença ; on donna la communion, puis les hérauts jetèrent à la volée des pièces d'or et d'argent qui avaient été frappées à l'occasion du sacre ; mais il y eut peu de cris. La cérémonie terminée, le cortège se reforma et la reine fut ramenée à son logis<sup>1</sup>. Après le repas, Leurs Majestés montèrent en carrosse et rentrèrent coucher au Louvre. — Marie de Médicis était désormais la souveraine, ointe et sacrée par l'Église, et Henri IV pouvait disparaître.

Cette fastueuse parade, qui rappelait — quoique d'un peu loin — les somptuosités de la cour des Valois, devait avoir en effet un lendemain terrible. Durant la cérémonie de Saint-Denis, à laquelle il assistait d'une tribune, le roi, rapporte Pierre Mathieu, s'était tourné vers les échafauds qui s'élevaient jusqu'aux voûtes de l'église, et où s'entassait tout un peuple de seigneurs, d'officiers et de dames, chatoyants d'étoffes, ruisselants de bijoux et de broderies d'or, et avait dit en soupirant que *cela le faisait penser au jour du Jugement, et qu'on serait bien surpris si le Juge se présentait.* — Il se présenta, et son bras vint soutenir celui de Ravailiac lorsque le lendemain il frappa le Béarnais dans la rue de la Ferronnerie<sup>2</sup>.

Depuis les débuts du règne, les attentats avaient été nombreux, comme il arrive toujours lorsque le gouvernement mécontente une partie de la nation ; la liste des projets, des tentatives d'assassinat sur Henri IV, si elle était publiée, serait assez longue, et ferait comprendre quelle était, malgré ses essais de conciliation, l'hostilité des anciens ligueurs, des Espagnols, des moines ; malgré la parade de son catholicisme, qui toujours restait suspect. Les historiographes les ont rapportés, pour la plupart, et il n'est pas inutile de les rappeler pour faire comprendre avec quel acharnement le coup fut poursuivi, préparé, renouvelé,

---

<sup>1</sup> Un détail indique la grossièreté de l'époque. *Le roi, content de cette cérémonie, ajoute l'Estoile, devança la reine au retour et s'en alla dans sa chambre, où il se mit à la fenêtre, et comme elle passait au-dessous ne trouva rien de mieux que de lui jeter de l'eau ; gaminerie, espièglerie sans doute, pour ce barbon poivre et sel, mais à propos de quoi nous ne trouvons guère à nous extasier. Un enfant qui se permettrait une telle sottise, aujourd'hui, recevrait une paire de taloches.*

<sup>2</sup> Pendant le couronnement, la pierre qui couvrait l'entrée du sépulcre des rois se cassa d'elle-même, dit Richelieu ; le lendemain, Henri IV était mort. (*Mémoires*, édit. Michaud, t. I, p. 53.)

jusqu'à sa réussite enfin, au moment où il allait reprendre la guerre et peut-être y entraîner toute l'Europe.

Après avoir mentionné les attentats de Pierre Barrière<sup>1</sup> et de Jean Chastel<sup>2</sup>, un pauvre garçon qui n'avait que le cul et les dents, l'Estoile, dont la source d'information est si précieuse, ajoute ainsi : Ce jour (5 janvier 1595), suivant l'avis que Sa Majesté avait eu de Bruxelles, on fit recherche d'un nommé Châteaufort, Parisien, soldat de la garnison de Bruxelles, qui avait un œil éraillé, et était venu à Paris exprès pour tuer le roi<sup>3</sup>. — Le samedi 7, un jésuite nommé Guignard, régent au collège de Paris, homme docte, âgé de trente-cinq ans ou environ, fut, par arrêt du Parlement, pendu et étranglé en la place de Grève, et son corps ars et consumé en cendres, après avoir fait amende honorable en chemise, devant l'église Notre-Dame. Venu au lieu du supplice, il dit qu'il mourait innocent et que jamais les jésuites n'avaient procuré ni approuvé la mort de roi quelconque<sup>4</sup>. — Le mardi 10, fut pendu le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il voulait faire encore un coup de Saint-Clément, et autres sots propos, pour lesquels, encore qu'il s'en excusât sur le vin dont il avait trop pris, la cour l'envoya au gibet<sup>5</sup>. — Le samedi 25, furent défaits en effigie, en la place de Grève, un jésuite nommé Varades, avec le curé de Saint-André-des-Ars et son vicaire... pour avoir donné conseil et méchamment induit le traître Pierre Barrière à commettre le très abominable et détestable parricide, par lui reconnu et confessé en la personne du roi ; pour la punition duquel ont été condamnés à être tirés et démembrés, leurs membres rompus et jetés au feu<sup>6</sup>. Le mercredi 1er mars, le roi eut avis d'une entreprise dressée contre sa personne par sept hommes qui étaient à Paris, dont six avaient été pratiqués par les jésuites et le septième par le pape, lequel avis, en apparence Sa Majesté négligea, mais en effet fut cause qu'il ne s'alla point promener à la foire... Le jeudi 2, un jeune compagnon, natif de Sens, qui de prêtre s'était fait capitaine de la Ligue, et sous le nom de capitaine Merleau ravageait et volait autour de Montereau-fault-Yonne, fut pendu à Paris, chargé outre ses voleries ordinaires d'avoir eu quelque mauvais dessein contre la personne du roi<sup>7</sup>. — Le vendredi 16 février 1596, un avocat d'Angers, nommé Jean Guédon, fut pendu et son corps rédigé en cendres, accusé d'être venu exprès pour tuer le roi. Il avait

---

<sup>1</sup> Le samedi 25 mai 1591, mentionne Jean Vaultier, un jeune apprenti d'un orfèvre de Paris, venu exprès pour tuer le roi, fut pris prisonnier ; son procès fait, fut pendu et son corps mis en quatre quartiers aux avenues de cette ville de Senlis. (A. BERNIER, *op. cit.*, p. 224.) Un jésuite de Lyon et deux prêtres de Paris, impliqués dans l'affaire de Pierre Barrière, furent poursuivis, mais seize mois plus tard et exécutés en effigie, car ils avaient eu le temps de se réfugier à Rome, à la suite du cardinal Cajetan.

<sup>2</sup> Le précepteur de Jean Chastel, jésuite, fut pendu, le corps brûlé et les cendres jetées à l'eau. (A. BERNIER, *op. cit.*, p. 296.)

<sup>3</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 254. — Le chroniqueur ajoute, du reste : Il faisait dangereux à Paris pour ceux qui avaient quelques marques à l'œil, car on s'en saisissait, et il y eut quelques-uns d'appréhendés entre lesquels se trouva un des gens du baron de Choupes, et un moine qui avait l'œil éraillé fut pris prisonnier dans le Louvre, et tout après relâché.

<sup>4</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 254.

<sup>5</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 254-255.

<sup>6</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 255.

<sup>7</sup> Le jeudi 19 janvier 1596, fut rompu tout vif un Espagnol qui confessa avoir été envoyé exprès de la part du roi d'Espagne pour tuer le roi. (J. VAULTIER, *apud* BERNIER, *op. cit.*, p. 328. L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 260.)

été pris, il y avait environ un an, comme il passait par Chartres<sup>1</sup>. — Le lundi 9 septembre, fut pendu à Meaux un Italien, pensionnaire du cardinal d'Autriche à vingt-cinq écus par mois, qui était pratiqué pour tuer Sa Majesté avec une arbalète de nouvelle façon. Henri IV voulut lui parler, et demanda si ce n'était pas lui qui, une fois, en Franche-Comté, lui avait tenu l'étrier pour monter à cheval. L'Italien le reconnut et le roi lui demanda derechef s'il ne se souvenait pas des moyens qu'il lui avait voulu donner pour prendre un fort, dont son Conseil n'avait pas été d'avis. Ce qu'il reconnut encore, et le roi se tournant vers ceux qui l'entouraient, leur dit : Je vous dirai bien plus, et crois qu'il lui en souvient bien, c'est qu'il m'y fit perdre cent vingt chevaux, que j'avais envoyés pour sonder un gué ; et j'étais perdu si j'y eusse été comme ce coquin m'en avait fait venir la volonté<sup>2</sup>. — On trouve ensuite le chartreux Pierre Ouin, qui complotait lui aussi de tuer le monarque ; un jacobin flamand, Ridicoux, envoyé par le nonce du pape à Bruxelles ; un autre jacobin, Argier, et le capucin Langlois, — tous trois exécutés à Paris le 3 avril 1599. Pendant les premiers jours de mai furent faites ensuite des recherches dans tous les cabarets et hôtelleries de Paris, en conséquence d'une lettre écrite à Henri IV par un capucin de Milan appelé père Honorio, dans laquelle Sa Majesté était avertie d'un attentat projeté sur sa personne par un méchant garnement parti de Milan pour ce faire, disait-on ; et que ce misérable fut trouvé et mis en prison<sup>3</sup>.

Après le mariage italien, la naissance de Louis XIII, les tentatives furent moins nombreuses pour se défaire du Béarnais, et c'est à peine si l'on mentionne qu'à Bordeaux, au Château-Trompette, on avait emprisonné un prêtre et un gentilhomme qui avaient projeté de tuer Henri IV avec une arbalète qui avait un pan de long<sup>4</sup> ; que le roi revenant de la chasse, à la fin de 1605, fut touché au manteau, sur le Pont-Neuf, par un homme nommé Jean de l'Isle<sup>5</sup>, ou l'histoire d'une femme Nicole Mignon qui fut arrêtée par le prévôt de l'hôtel, comme sorcière et soupçonnée d'avoir voulu empoisonner Sa Majesté<sup>6</sup>. — En 1608 encore (3 mai) fut décapité en place de Grève un gentilhomme de Normandie nommé Saint-Germain, de la maison de Raquevilles, pour avoir, par charmes et sorcelleries et quelques piqûres d'une image de cire, voulu attenter à la personne du roi. Un chirurgien, très expert en son art, mais grand sorcier, fut pendu avec lui comme complice. Il portait une grosse chevelure grise et la barbe jusqu'à la

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 270.

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 277.

<sup>3</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 303.

<sup>4</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 347 et 351.

<sup>5</sup> Cet homme avait un couteau, mais il passa pour fou et fut condamné à une prison perpétuelle. (LA BARRE-DUPARCQ, *op. cit.*, p. 230, note.)

<sup>6</sup> C'était la femme d'un cuisinier et depuis quelque temps elle avait travaillé de faire placer son mari dans la cuisine du roi afin d'y avoir ses entrées et empoisonner quelques mets. Elle ne réussit pas et s'adressa au comte de Soissons grand maître de France, et ayant trouvé un jour l'occasion de lui parler, lui dit qu'il était en lui d'être le plus grand prince du monde. Le comte, étonné de cette proposition, lui dit de revenir et avertit le roi qui désigna M. de Loménie pour assister en tiers au colloque, et que l'on fit cacher dans un cabinet. La femme étant revenue, le comte la mena dans sa chambre, et là elle dit qu'en empoisonnant le roi, il serait le maître et que c'était pour cela qu'elle cherchait quelqu'un qui voulût introduire son mari dans les cuisines. Le comte la fit mettre entre les mains du prévôt de l'hôtel, où elle fut interrogée et mise à la question, et le sieur de Loménie lui ayant été présenté, qui répéta ce qu'elle avait dit, elle finit par avouer son crime. Elle fut brûlée vive en place de Grève. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 316.) 2 juin 1900. — On avait même voulu empoisonner le roi avec une fourchette creuse.

ceinture. La femme du gentilhomme fut décapitée en effigie, ayant corrompu le guichetier de la prison et s'étant retirée en Flandre<sup>1</sup>. — A ce moment, du reste, les grands projets du roi avaient réveillé l'hostilité de ses ennemis. S'il n'y avait plus guère de factieux, en France, il y avait toujours des mécontents ; l'exemple fait sur Biron avait appris aux grands que les conspirations ne seraient plus tolérées ; mais le parti hostile au monarque, l'étranger qui pouvait craindre ses armes victorieuses rencontrèrent leur homme dans la personne de François Ravailac, et le coup si souvent manqué se trouva, cette fois, pleinement réussir.

C'était un homme de haute et puissante stature, l'air rêveur et mélancolique, mais d'assez douce conversation, dit Germain Brice, les épaules larges, le poil tirant sur le roux noir<sup>2</sup>, les yeux gros et enfoncés dans la tête ; une sorte de fou mystique, couvert d'amulettes ; un visionnaire, hanté de rêves sanglants. Il était originaire de l'Angoumois, avait été clerc, valet de chambre, maître d'école, solliciteur de procès, et rien qui vaille<sup>3</sup>. Il était arrivé à Paris un peu avant le sacre de la reine, et d'abord était descendu à l'hôtellerie des Trois-Croissants, faubourg Saint-Jacques. L'endroit était trop éloigné ; il traversa la Seine et chercha un logis sur la rive droite, où du reste presque toutes les auberges étaient pleines. Près des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré, il entra dans un cabaret dit les Cinq-Croissants<sup>4</sup> ; on ne le reçut pas davantage ; mais il s'empara s'empara d'un couteau traînant sur une table, une sorte de poinçon à manche blanc, la lame effilée et tranchante, qu'il enleva pendant que la servante avait le dos tourné<sup>5</sup>. Il sortit ensuite et parvint à se loger au coin de la rue Saint-Honoré Honoré et de la rue Saint-Vincent, à l'hôtellerie des Trois-Pigeons, en face de Saint-Roch<sup>6</sup> ; il n'y séjourna pas du reste, car pris de doute sur sa mission, — de de remords peut-être, — il quitta Paris, **gardant toujours son couteau dans un sac en sa pochette** et reprit le chemin d'Angoulême. Il s'arrêta devant l'*Ecce Homo* du faubourg d'Étampes, et après avoir longtemps réfléchi, **rompit la pointe de son couteau d'environ un pouce à une charrette**, puis sentit sa volonté se raffermir soudain, parce qu'il avait entendu dire que le roi ne convertissait point ceux de la religion prétendue réformée ; qu'il voulait déclarer la guerre au pape et transférer le Saint-Siège à Paris. — Il aiguisa la pointe de son couteau et revint sur ses pas<sup>7</sup>. Dans la capitale, il alla rôder autour du Louvre, et laissa passer le sacre de Marie de Médicis. Le matin du 14, enfin il se décida.

---

<sup>1</sup> Les registres du Parlement ne mentionnent pas moins de vingt arrêts pour crime de régicide rendus pendant les seize années du règne d'Henri IV.

<sup>2</sup> La barbe rousse et les cheveux **quelque peu dorés** ; il était toujours habillé à la flamande et traînait une épée.

<sup>3</sup> C'était un petit-cousin de Poltrot de Méré, qui avait tué devant Orléans le duc François de Guise. (Lettre de Nicolas Pasquier, citée par l'*Intermédiaire des chercheurs*, t. XLII, n° 908, col. 940-941.)

<sup>4</sup> A la hauteur du n° 163 actuel.

<sup>5</sup> Le couteau de Ravailac a disparu, dit-on, bien qu'une version en attribue la possession à la famille de Caumont-La Force. (Cf. Ed. BEAUREPAIRE, *la Chronique des rues*, p. 254 ; E. ORVILLE, *Notice sur les armes et armures anciennes figurant à l'exposition rétrospective militaire*, Paris 1902.)

C'était un couteau large et pointu, en forme de baïonnette et emmanché d'une corne de cerf. (MALHERBE, édit. Lalanne, t. III. Lettre à Peiresc.)

<sup>6</sup> L'hôtel des Trois-Pigeons faisait face à l'hôtel Gaillon, que le portail de Saint Roch a remplacé. (E. BEAUREPAIRE, *la Chronique des rues*, p. 253.)

<sup>7</sup> Archives nationales, U, 800. Bibl. nat. Mss 25565, 23374 ; Bibl. de l'Arsenal, mss 2841 2841 et 6376. Cf. *Procès du très méchant et détestable parricide Ravailac*, Paris, 1858.

Henri IV, du reste, a-t-on rapporté, avait le pressentiment de sa fin. Nous savons ce que disent Sully et Bassompierre ; des avertissements nouveaux lui étaient venus ; des lettres étaient arrivées de Cambrai, d'Anvers, d'autres villes des Flandres, où l'on parlait de la mort du roi trois jours, quatre jours, dix jours même avant qu'elle fût arrivée. A Cologne, à Maëstricht, huit jours avant le meurtre, on criait dans les rues qu'il avait été tué, et l'on indiquait l'instrument : un large couteau. Une missive d'Allemagne alla jusqu'à désigner à Villeroi la nature du complot et le jour de l'exécution qu'on attendait de même en Zélande<sup>1</sup>. On avait prédit au roi qu'il mourrait dans un carrosse<sup>2</sup> ; son fils, M. de Vendôme, l'avertit de même que sa constellation le menaçait d'un danger<sup>3</sup>, et s'en fut prévenir la reine qui supplia son mari de ne pas sortir du Louvre. Mais il passa outre. Il se moqua du médecin et astrologue La Brosse qui avait donné ce conseil à M. de Vendôme, en disant : La Brosse est un vieux matois, qui a envie d'avoir de votre argent, et vous un jeune fol de le croire<sup>4</sup>. — Plus troublé qu'il n'en voulait avoir l'air, il avait cependant prié Dieu extraordinairement ce jour-là, et s'était même fait apporter ses Heures dans son lit ; il était allé ensuite aux Tuileries selon sa coutume, puis avait entendu la messe aux Feuillants<sup>5</sup>. Ravailiac, de son côté, avait été à la messe à Saint-Benoît ; il avait vainement essayé de s'approcher du roi au Louvre, et l'avait suivi de même au couvent de la rue Saint-Honoré. Après le dîner, Henri IV fut quelque temps dans le cabinet de la reine, où il dit et fit mille bouffonneries avec Mlle de Guise et Mme de La Chastre ; Mlle de Guise sortit pour aller solliciter un procès et le roi rentra dans son appartement pour se mettre au lit et dormir. Ne trouvant pas le sommeil il

---

<sup>1</sup> Nicolas Pasquier, l'Estoile, Mézeray (*Histoire de la mère et du fils*, ouvrage attribué) indiquent également ces rumeurs. On pensait bien que l'Espagne ne laisserait pas le roi mettre ses menaces de guerre à exécution ; l'ambassadeur de Hollande, d'Arsens, crut même devoir prévenir Marie de Médicis, qui eut elle-même des présages, a-t-on affirmé, car elle songea qu'on assassinait son mari sur le degré du Louvre. Henri IV enfin aurait vu en rêve une maison de la rue de la Ferronnerie qui lui tombait sur le corps ; il s'en voulait dépêtrer et sauver, mais ne pouvait, tant qu'il demeura accablé sous icelle. On a ajouté la prédiction d'un astrologue nommé Thomassin, qui le conjura de se méfier du mois de mai 1610 jusqu'à lui désigner le jour et l'heure qu'il devait être tué ; d'autres disaient que si Sa Majesté persistait dans son entreprise, elle y perdrait la vie, et que ses deux fils périraient. On l'engageait surtout à ne pas sortir le 14, parce qu'il y avait grand danger. Foscarini, ambassadeur de Venise, confia du reste à la reine de Navarre, — la reine Margot, — qu'après la mort du roi on avait trouvé dans ses papiers une lettre de la princesse de Condé le prévenant qu'on en voulait à sa vie ; mais depuis vingt ans il vivait dans la perspective d'un meurtre. La vie avec de telles craintes, disait-il, est pire que la mort ; je suis dans la main de Dieu, et ce qu'il garde est bien gardé. (Cf. F. COMBES, *Lectures historiques à la Sorbonne*, t. II, p. 300-304.)

<sup>2</sup> SULLY, *Œconomies royales*, t. II.

<sup>3</sup> C'était la croyance de l'époque. Catherine de Médicis avait autrefois consulté la science science noire sur le sort de ses enfants ; un magicien au château de Chaumont lui avait montré dans un miroir magique la suite de ceux qui devaient régner, et Henri IV comme leur successeur. (BERTHEVIN, *Recherches sur les derniers jours des rois de France*, 1825, p. 90.) De mauvais bruits, du reste, couraient dans la capitale. On disait : *Le tueur du roi est ici*, et l'on allait jusqu'à donner son signalement : un grand diable d'homme, puissant et gros de membres ; le poil tirant sur le roux noir et vêtu de vert. (*Causes célèbres, Procès Ravailiac*.)

<sup>4</sup> On sait que l'incident qui met en cause La Brosse a été démenti par les anciens éditeurs de l'Estoile. (Cf. la note assez longue insérée au tome II de l'édition Michaud. D. 584-585.)

<sup>5</sup> MALHERBE, *Lettres*, t. III.

se releva et se mit à la fenêtre, et portant la main à son front, s'écria : Mon Dieu ! j'ai là dedans quelque chose qui me trouble fort... Je ne sais ce que j'ai ; je ne puis sortir d'ici. Il demanda à l'exempt de service quelle heure il était ; quatre heures sonnaient à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'exempt lui dit : Sire, je vois Votre Majesté ennuyée et toute pensive ; il vaudrait mieux prendre un peu l'air, cela la réjouirait. — Soit, répondit Henri IV ; faites apprêter mon carrosse ; j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully qui est malade et se baigne aujourd'hui<sup>1</sup>. — Il allait au-devant de son destin. Avant de sortir, toutefois, il retourna chez la reine qui voulut le retenir ; il délibéra longtemps s'il sortirait et répéta encore : Irai-je ? N'irai-je pas ? Il sortit deux ou trois pas, puis retournant, dit à Marie de Médicis : Ma mie ! irai-je encore ? et fit de nouveaux doutes d'aller ou de demeurer. Enfin, il se résolut : Je veux parler à M. de Sully, fit-il ; je ne dormirais pas tranquillement ! et ayant plusieurs fois baisé la reine, il lui dit adieu ; mais entre autres choses qu'on a remarquées, on sait qu'il ajouta : Je ne ferai qu'aller et venir, et je serai ici tout à cette heure<sup>2</sup>.

Comme il fut en bas, où attendait son carrosse, il trouva M. de Vitry, son capitaine des gardes, qui voulait l'accompagner ; mais il refusa et l'envoya au Parlement pour diligenter les apprêts qu'on faisait pour l'entrée de la reine. Il fit demeurer de même ses gardes au Louvre et ne conserva que quelques gentilshommes et des valets de pied. En montant en voiture il demanda quel jour du mois on était. L'un dit : Sire, le 13. L'autre affirma qu'on était le 14, ce qui était vrai. Entre le 13 et le 14, dit le roi. — Dans le carrosse, il se mit au fond, à gauche, avec M. d'Épernon à main droite ; auprès de lui, à la portière, étaient M. de Montbazou et M. de La Force ; à la portière du côté de M. d'Épernon étaient M. le maréchal de Lavardin et M. de Créqui ; au-devant, M. le marquis de Mirebeau et M. de Liencourt, premier écuyer. Le véhicule avait été ouvert de chaque côté, ses ridelles de cuir relevées, à cause du beau temps et parce que le roi voulait voir les préparatifs, arcs de triomphe, rochers artificiels, portaux, théâtres, devises, inscriptions d'honneur, figures et fictions tirées de la Bible et des fables, qu'on faisait dans Paris pour l'entrée de la reine<sup>3</sup>. Les bourgeois de Paris avaient levé pour la cérémonie des troupes de parade ; mouleurs de bois, crieurs de vin, passeurs d'eau, mesureurs de charbon, porteurs de blé, livreurs de sel s'étaient équipés pour figurer dans le cortège avec les six corps marchands, drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres. Les maçons, menuisiers, charpentiers, peintres et sculpteurs, les tailleurs, chapeliers, gantiers, brodeurs, teinturiers en fil de soie, raccoutreurs de bas d'étame ; les tapissiers et nattiers ; les gainiers, boursiers, éperonniers, taillandiers, achevaient à peine leur besogne au moment de laisser la place aux cuisiniers, pâtisseries et poissonniers, et l'on disait que les étoffes manquant sur place, tant la consommation avait été grande, on avait dû demander en Italie 2.000 aunes de toile d'argent, et 800 aunes de velours cramoisi. — L'animation de la ville, avec tous ces préparatifs, aurait réjoui le roi s'il n'avait été si préoccupé. Arrivé à la Croix-du-Trahoir, on lui demanda quel chemin il voulait prendre. Il commanda que la voiture eût à traverser les Innocents pour gagner l'Arsenal. Le carrosse ainsi sortit de la rue Saint-Honoré et s'engagea dans la rue de la Ferronnerie, qui

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p 579-585.

<sup>2</sup> MALHERBE, *Lettres*, 29 mai 1610. Entre autres périls auxquels il avait échappé antérieurement, on a signalé, outre celui du bac de Neuilly, dont nous avons parlé plus haut, la chute de sa voiture, qui dégringola dans un ravin, en 1597, à Mouy, en Picardie. (Cf. *Lettres* de Nicolas PASQUIER.)

<sup>3</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 585.

longeait le cimetière, rue fort étroite à l'époque et qu'il était depuis longtemps question d'élargir<sup>1</sup>. Des voitures l'encombraient, — on a même dit intentionnellement, — entre autres un chariot de vin et un autre chargé de foin. Le carrosse dut raser les boutiques des marchands de ferraille, — des quincailliers, dit Malherbe, — qui se trouvaient adossées au mur des Innocents, et enfin s'arrêta près de la rue de la Lingerie, devant la Salamandre<sup>2</sup>. Une partie des valets alors l'abandonna pour passer par le cimetière et rejoindre au bout de la rue de la Ferronnerie ; deux seulement restèrent, mais l'un s'avança pour aider au dégagement de la rue, et l'autre se baissa pour renouer sa jarrettière. Quelques gentilshommes qui suivaient à cheval s'étaient mis en arrière.

Ce fut l'instant dont profita Ravailac, qui guettait le Béarnais depuis le matin. Lorsqu'il sut qu'il avait demandé son carrosse, il lui échappa de dire : **Je te tiens ; tu es perdu**. Il suivit l'équipage et dans l'embarras de la rue de la Ferronnerie, s'approcha pour voir de quel côté Henri IV était assis. Il monta sur une borne que la voiture touchait presque, puis sur l'essieu de la roue d'arrière, et frappa brusquement. Le roi, à ce moment, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazou ; de l'autre, il s'appuyait sur d'Épernon qui lisait une lettre. Henri IV s'écria : **Ah ! je suis blessé !** et M. de Montbazou lui demandant : **Qu'est-ce, Sire ?** il répondit encore : **Ce n'est rien ! Ce n'est rien !** mais les derniers mots, il les dit si bas qu'à peine on les put entendre. L'assassin avait donné un second coup de couteau qui avait traversé le poumon et coupé l'artère ; il voulut frapper encore, mais n'atteignit que la manche de M. de Montbazou. Le roi, du sang plein la bouche, avait joint les mains et il était mort<sup>3</sup>. Mais, chose singulière et qui peut bien donner à réfléchir, aucun des seigneurs qui se trouvaient dans le carrosse — ils étaient cinq, sans parler des deux qui se trouvaient sur le devant

---

<sup>1</sup> Cinquante-six ans auparavant, le même mois et le même jour, Henri II avait signé des lettres patentes ordonnant l'élargissement de cette rue, qui était **la croisée de la ville et le passage du roi pour aller de son château du Louvre à sa maison des Tournelles**. (Cf. les *Ordonnances et édits faits par le Roi très chrétien Henri, deuxième du nom*, Paris, 1557, in-f°, p. 129, verso.) — Mais les Tournelles avaient été démolies après la mort d'Henri II et les choses étaient restées en l'état.

<sup>2</sup> Contre la boutique du **Cœur couronné d'une flèche** dit Malherbe. Mais il est très difficile d'en connaître aujourd'hui l'emplacement exact. Lors de la reconstruction de la rue, sous Louis XIV (1669), on traça une croix de Malte rouge sur la maison qui remplaçait le **Cœur couronné**. Cette croix, encore visible en 1880, a depuis disparu sous le badigeon administratif. (G. CAIN, *Promenades dans Paris*.) Elle était sur le numéro 8, le numéro 11 actuel, selon d'autres (*l'Eclair*, 10 avril 1903), et à la hauteur du deuxième étage. Une inscription placée sur l'ancien numéro 3, du fait d'un particulier :

*Henrici magni recreat præsentia cives  
Quos illi æterno fœdere junxit amor,*

au-dessus d'un buste du roi a été recueillie par le musée Carnavalet, l'immeuble ayant été démoli en 1866. — En 1904 enfin, M. P. Lacombe insista près de la Commission du Vieux Paris, pour qu'une inscription nouvelle fût placée sur le numéro 14, c'est-à-dire le plus près possible de la rue de la Lingerie. (Cf. la *Correspondance historique et archéologique*, n° 124-125, p. 133.)

<sup>3</sup> On raconta ensuite que l'archevêque d'Embrun **avait exhorté et confessé le roi au Louvre, qui, tout mort qu'il était, éleva les yeux et les mains, témoignant par là qu'il mourait vrai chrétien et bon catholique**. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 578.) La bêtise humaine ainsi ne perd jamais ses droits.

Bien mieux, le bruit se répandit en province que l'archevêque d'Embrun, Honoré du Laurens, se serait trouvé par hasard près du carrosse royal, lorsque le roi fut frappé, et lui aurait donné l'absolution. (Cf. Ch. DE RIBBE, *Une famille... au seizième siècle*, Paris, 1867, p. 117.)

— ne voulut convenir qu'il avait vu poignarder le roi. On l'avait frappé entre leurs bras, appuyé sur l'un et l'autre ; d'Épernon ni Montbazou n'avaient rien vu. Ravailiac aurait pu jeter son couteau, s'en aller tranquillement, dit très bien l'Estoile, nul ne l'aurait inquiété. Mais il se tenait là comme pour se faire voir et pour se glorifier de son crime. — Le carrosse cependant s'était arrêté, le cocher ayant perdu la tête. Les officiers du roi s'étaient jetés sur son corps, le couvrant de baisers<sup>1</sup>. Saint-Michel voulut tirer l'épée pour dépêcher l'assassin comme autrefois on avait éventré Jacques Clément, le meurtrier d'Henri III, et l'un des valets voulut lui prêter secours. Mais d'Épernon les arrêta : Ne frappez pas, criez-il, il y va de votre tête !<sup>2</sup> On arrêta seulement Ravailiac et il fut enfermé à l'hôtel de Retz.

Cependant l'émotion dans le voisinage, était indescriptible. Il fallut crier au peuple que le roi n'était que blessé, et qu'on portât du vin. Les portières de la voiture furent abattues et elle retourna au Louvre<sup>3</sup>. La nouvelle de l'attentat courait du reste de proche en proche. Les boutiques se fermaient, raconte l'Estoile ; chacun criait, pleurait et se lamentait, grands et petits, jeunes et vieux, car Paris avait fini par aimer ce Gascon roublard, paillard, vantard, qui avait les défauts et les qualités de la race, mais savait au besoin parler net et faire respecter le droit de la nation. — Vers cinq heures, enfin, la reine causait dans son cabinet<sup>4</sup> avec Mme de Montpensier quand une rumeur grandissante attira son attention ; on criait : Au vin ! Au chirurgien ! comme c'était l'habitude en cas d'accident. Inquiète, elle ouvrit elle-même la porte de la chambre de son mari qu'elle traversa follement, et arrivée dans le grand cabinet<sup>5</sup>, s'arrêta anxieuse, écoutant, cherchant à deviner quel était le cortège qui gravissait si lourdement l'escalier. C'était l'escorte du roi, — du roi qu'on rapportait mourant, ou plutôt déjà mort ; auquel Petit, son premier chirurgien, prodiguait des soins bien inutiles, et dont on avait assis le corps dans un fauteuil<sup>6</sup>. Montbazou, Vitry, le marquis de Noirmoutiers, d'autres officiers encore le placèrent sur un lit ; Marie de Médicis s'était précipitée avec des cris, des sanglots, tout un désespoir

---

<sup>1</sup> Mss Fontanieu, 454-455.

<sup>2</sup> Le duc d'Aumale — sans doute celui qui mourut dans les Pays-Bas en 1619 ou 1620 (MORÉRI) — raconta plus tard que d'Épernon voyant frapper le roi lui aurait donné lui-même un coup de couteau pour l'achever. *Notice sur la vie*, etc., dans l'édition de Didot du *Grand Alexandre*, p. 180, note.

<sup>3</sup> C'est à ce moment que se place un incident singulier : Le baron de Courtemer courait prévenir Sully à l'Arsenal, lorsqu'il croisa dix ou douze hommes armés, dont deux à cheval, qui criaient à haute voix : *Qu'il meure ! qu'il meure !* Ils voulurent se jeter sur Ravailiac, mais le baron de Courtemer les repoussa l'épée à la main, et ils se perdirent dans la foule accourue de toutes les rues voisines. (Cf. MATHIEU dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. XV.) Quels étaient ces hommes ? se demande M. de La Ferrière. Venaient-ils aussi pour tuer le roi, et, la besogne faite, prenant Ravailiac pour un des leurs, voulaient-ils s'en débarrasser pour s'assurer l'impunité. Nous verrons plus loin les hypothèses qui, à ce propos, ont été faites. (Cf. MATHIEU, *Histoire d'Henri le Grand*, inf°. D. XXII.)

<sup>4</sup> Aujourd'hui représenté par l'antichambre des salles grecques. (E. BEAUREPAIRE, *le Louvre et les Tuileries*, p. 40.)

<sup>5</sup> La partie du Salon des sept cheminées la plus rapprochée de la Salle des Bijoux. (E. BEAUREPAIRE, *le Louvre et les Tuileries*, p. 40.)

<sup>6</sup> Ce fauteuil carré, couvert de velours rouge, est, dit-on, oublié aujourd'hui dans une petite salle de la bibliothèque de l'Institut, rapporté du Louvre lors du déménagement de l'Académie française, qui s'y trouvait d'abord installée. (E. BEAUREPAIRE, *la Chronique des rues*, p. 254.)

bruyant de femme et d'Italienne, faisant retentir tout le Louvre de pleurs et gémissements extraordinaires **1** ; mais dans le moment, le chancelier de Sillery entra, tenant par la main le petit prince qui n'était déjà plus le dauphin.

— Monsieur, s'écria la reine, le roi est-il donc mort ?

— Madame, répondit assez durement Sillery, en France le roi ne meurt pas !...

Il lui montra l'enfant, et ajouta plus doucement :

— Voilà le roi, madame !

A cinq heures du soir, cependant, il n'y avait qu'au Louvre et aux Augustins, où le Parlement tenait séance, — le palais étant alors préparé pour les fêtes du couronnement de Marie de Médicis, — qu'on sût la mort d'Henri IV. Les ducs de Guise et d'Épernon firent monter la noblesse à cheval pour aller dire dans Paris que le roi n'était que blessé. Le lieutenant civil eut ordre de fermer les portes de la ville ; d'empêcher les émotions et attroupements. Ensuite, d'Épernon se rendit au Parlement, toujours accompagné du duc de Guise, **tenant l'épée à la main, mais dans son fourreau, et dit à Messieurs qu'ils devaient donner ordre à la sûreté de l'État, et nommer la reine régente, vu le bas âge de son fils.** Le discours fut fait d'un ton comminatoire qui intimida ; la Chambre délibéra aussitôt et la Régence fut proclamée<sup>2</sup>. Une députation avec le président Blanc-Mesnil et dix conseillers eut charge de se transporter au Louvre pour informer Marie de Médicis de cette décision. Mais avec les mouvements de troupes, les gardes qui occupaient le Pont-Neuf, la rue Dauphine et environnaient les Augustins, elle eut assez de mal à passer. La nouvelle de la mort d'Henri IV, enfin, se répandit dans la capitale ; on ferma partout, craignant l'émeute ; on accusait tout haut l'Espagne d'avoir préparé le coup, — et peut-être n'avait-on pas tort, — et la reine dut envoyer des troupes pour protéger l'ambassade, devant laquelle on s'assemblait avec des cris et des menaces<sup>3</sup>. Mais tout le fait de la guerre en projet en somme était rompu. Marie de Médicis, au fond bonne Espagnole, allait se trouver à la tête du pays ; le roi n'était encore qu'un enfant ; derrière lui se tenait la cabale des seigneurs, d'Épernon, Guise, le comte de Soissons, Condé, — tous ceux qui espéraient pêcher en eau trouble, recommencer les cabales de la Ligue et peut-être les guerres de la féodalité. — Quelques jours avant sa mort, Henri IV disait à Bassompierre : **Vous ne me connaissez pas maintenant, vous autres, mais je mourrai un de ces jours, et quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez ce que je valais et la différence qu'il y a de moi aux autres hommes.** Il se vantait sans doute. Mais à la vérité on avait tout à craindre d'un changement ; ce fut la grande raison sans doute des regrets populaires, exagérés peut-être par les écrivains royalistes qui se manifestèrent à sa mort. Du reste, on peut toujours dire que ce n'est qu'après la disparition des

---

**1** Elle reçut la nouvelle de la mort du roi, affirme d'autre part Saint-Simon, avec une présence d'esprit, un dégagement et une indécence qui firent scandale (*Parallèle*). Le manuscrit Fontanieu 446-447 dit seulement : **L'étonnement fut grand du peu de douleur qu'elle témoigna de la mort du roi.**

**2** Archives nat. Parlement de Paris : *Déclaration des Chambres assemblées à la nouvelle de la mort d'Henri IV et déclaration de la régence en faveur de Marie de Médicis* (14 mai 1610). X1B 899. Copie. L'original est au musée des Archives, n° 778. — MÉZERAY, *Histoire...*

**3** Voyez ce que dit M. F. Combes, *Lectures historiques*, t. II, 1885, *l'Assassinat d'Henri IV et la diplomatie étrangère*, p. 299 et s. Son argumentation a été résumée au chapitre suivant.

hommes qu'on leur rend une impartiale justice. — Il n'y avait rien à faire, toujours est-il, sinon de belles funérailles à celui qui n'était plus. Mais surtout on put constater que si la mort d'Henri IV était une véritable catastrophe pour nombre de gens, — ses anciens amis les huguenots d'abord, — bien d'autres pouvaient s'en réjouir, que les circonstances inopinément venaient favoriser. Le 15 de mai, lendemain de la mort, le corps du roi, en attendant, fut ouvert, en présence, dit l'Estoile, de vingt-six médecins qui le trouvèrent si bien conditionné, hormis les poumons, qui étaient aucunement intéressés, mais peu, qu'il pouvait encore vivre trente ans. Les entrailles furent portées le 18 mai à Saint-Denis et une escorte de 400 cavaliers accompagna le cœur qu'on envoya ensuite au collège de la Flèche<sup>1</sup>. Puis la dépouille du monarque fut déposée sur un lit de parade qu'on plaça au milieu d'une vaste chambre où chacun allait le voir, la face découverte, vêtu d'un pourpoint de satin blanc, avec un bonnet de velours rouge brodé d'or. Un grand coussin, également brodé, placé sur le corps, portait la couronne, le sceptre et la main de justice. Autour du lit se succédaient les religieux et prêtres des monastères de Paris, débitant les *Vigiles* des morts et chaque jour cent messes, tant hautes que basses<sup>2</sup>. Enfin, après quinze ou seize

---

<sup>1</sup> Henri IV avait légué son cœur aux jésuites de la Flèche, à la demande de son favori Fouquet La Varenne ; avant la Révolution, dans la chapelle du Prytanée militaire, commencée par le roi, se voyaient à l'extrémité des collatéraux deux cœurs de métal doré, renfermant l'un le cœur du Béarnais, l'autre, celui de Marie de Médicis. En 1793, on brûla ces dépouilles, dont un habitant de la ville recueillit toutefois les cendres qui furent enfermées en 1814 dans une boîte de plomb doré aussi en forme de cœur et replacées dans une niche du croisillon de gauche.

Voici, d'autre part, le procès-verbal d'autopsie du roi, publié par Guillemeau. (*Œuvres de chirurgie*, Rouen, 1647) :

Rapport de l'ouverture du corps du roi défunt Henri le Grand, IV<sup>e</sup> de ce nom, roi de France, qui a été faite le 15<sup>e</sup> jour de mai, en l'an 1610, à 4 heures du soir ; ayant été blessé le jour précédent d'un couteau, étant dans son carrosse, dont il serait décédé incontinent, après avoir dit quelques paroles et jeté le sang par la bouche.

S'est trouvé par les médecins et chirurgiens soussignés, ce qui suit :

Une plaie au côté gauche, entre l'aisselle et la mamelle, sur la deuxième et troisième côte d'en haut, d'entrée du travers d'un doigt, coulant sur le muscle pectoral vers la dite mamelle, de la longueur de quatre doigts, sans pénétrer au dedans de la poitrine.

L'autre plaie, au plus bas lieu, entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> côte au milieu du même côté, d'entrée de deux travers de doigt, pénétrant la poitrine, et perçant l'un des lobes du poumon gauche, et de là coupant le tr 'ne de l'artère veineuse à y mettre le petit doigt, un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur : de cet endroit, l'un et l'autre poumon a tiré le sang, qu'il a jeté à flots par la bouche, et du surplus se sont tellement remplis qu'ils s'en sont trouvés tout noirs comme d'une ecchymose.

Il s'est trouvé aussi quantité de sang caillé en la cavité de la dite poitrine et quelque peu au ventricule droit du cœur ; lequel ensemble les grands vaisseaux qui en sortent étaient tous affaissés de l'évacuation, et la veine-cave au droit du coup, fort près du cœur, a paru noircie de la contusion faite par la pointe du couteau.

Par quoi tous ont jugé que cette plaie était seule et nécessaire cause de la mort.

Toutes les autres parties du corps se sont trouvées fort entières et saines, comme tout le corps était de bonne température et de très belle structure.

Fait à Paris, le jour et an que dessus. Médecins du roi : A. PETIT, A. MILON, DE LORME, REGNARD, HÉROARD, LEMAISTRE, FALAISEAU, DE MAÏERNE, HUBERT, LAMIRRHE, CARRÉ, AUBÉRI, YVELIN, DE LORME le jeune, HAUTIN, PENA, LUSSON, SÉQUIN. Chirurgiens du roi : MARTEL, PIGRAY, GUILLEMEAU, RÉGNAUD, GARDÉ, PHILIPPES, JARVET, DELANOUE, JOUBARD, BÉRART, BACHELIER, ROBILLARD.

<sup>2</sup> Le procureur général ayant été au Louvre au soir du 14 mai, entra par erreur dans la chambre où le corps du roi mort était étendu sur un lit, la face couverte d'un linceul, vêtu

jours, on descendit le corps en grand honneur et cérémonie, et il fut déposé dans son cercueil. Sur un lit de parade, en haut d'une estrade élevée de quatre marches, on plaça son *effigie au vif*, le buste en cire du roi, adapté à un mannequin et revêtu de son costume d'apparat. — C'est ici, en effet, que se place un des plus curieux usages de l'ancienne monarchie. Aux obsèques du roi de France, on avait coutume de faire figurer sa représentation vivante et frappante, que confectionnaient les premiers ouvriers de l'époque. Le défunt était reproduit avec sa tenue habituelle, sa ressemblance absolue, et assistait en somme à ses propres obsèques<sup>1</sup>. Lors du trépas d'Henri IV, son effigie, a-t-on rapporté, avait été vêtue premièrement d'une chemise de toile de Hollande ; par-dessus on avait mis une camisole de satin rouge cramoisi, doublée de taffetas de même couleur. Ensuite venait le manteau royal, de velours violet cramoisi, semé de fleurs de lis d'or ; au col on lui avait passé l'ordre du Saint-Esprit et sur la tête il avait un petit bonnet de velours cramoisi brun avec la couronne royale garnie de pierres précieuses. Les pieds étaient chaussés de bottines en velours rouge, semées de fleurs de lis d'or, avec des semelles en satin de même couleur<sup>2</sup>. Ce mannequin avait les mains jointes. A l'heure du repas, panetiers, échantons, maîtres d'hôtel lui présentaient les plats. L'aumônier disait le *Benedicite* devant les seigneurs debout, puis on emportait les victuailles qui étaient distribuées aux pauvres. — Le 25 juin, le petit roi Louis XIII, accompagné de tous les princes et seigneurs, et de la plupart des gentilshommes de sa cour, alla solennellement donner de l'eau bénite au corps de son père. La queue de son manteau violet était portée par le prince de Conti, le comte de Soissons, les ducs de Guise, de Joinville et d'Elbeuf. Trois jours après, les vingt-quatre crieurs jurés de Paris conviaient enfin le peuple à assister le lendemain aux obsèques de très haut, très puissant et très excellent prince Henri le Grand, roi de France et de Navarre, trépassé en son palais du Louvre. — Ces obsèques durèrent trois jours, avec une opulence incomparable. Ce fut l'apothéose dans la mort, et comme si toute la France se fût réunie pour honorer son roi et le porter en terre (29 juin 1610). — Sur toute la rue Saint-Honoré, que suivit le cortège pour se rendre à Notre-

---

de satin noir ; autour étaient des flambeaux et des religieux qui commençaient les Vigiles. Lui ayant jeté de l'eau bénite, le visage plein de larmes, il alla voir la reine, puis le nouveau roi. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 587.)

<sup>1</sup> Le cérémonial en usage pour les funérailles des rois de France était fixé depuis des siècles. Le corps, après avoir été embaumé, était placé dans un cercueil de plomb recouvert d'un grand drap d'or ; il restait ainsi dans une salle du palais durant un laps de dix à vingt jours pendant lesquels on confectionnait son effigie au vif, d'après un moulage pris sur le corps. Cette effigie en cire et qui figurait aux obsèques était placée dans un lit de parade, où un mannequin d'osier, vêtu des habits du roi et auquel on adaptait la tête et les mains, représentait le personnage mort. Pour les funérailles d'Henri IV, la grande salle basse du Louvre, ou salle des Cariatides, fut tendue de tapisseries d'or et de soie et transformée en chapelle ardente. L'effigie au vif y fut exposée du 10 au 21 juin. (E. BEAUREPAIRE, *le Louvre et les Tuileries*.) — Trois bustes avaient été exécutés en prévision des obsèques ; l'un par Guillaume Dupré ; le second par Jacquet de Grenoble, et le dernier par Michel Boudin. Le premier servit aux funérailles et dut être détruit ; celui de Guillaume Dupré est entré au musée de Chantilly ; l'autre, de Michel Boudin, est au musée Carnavalet. La base du buste du roi est en terre cuite. — En Angleterre, pays de traditions et où existait un usage analogue, on con serve dans une vitrine de l'abbaye de Westminster un certain nombre de mannequins ayant servi aux funérailles des souverains et des grands hommes de la nation, et qui figurent la reine Elisabeth, la reine Anne, Charles II, Guillaume III et la reine Marie, Buckingham, le général Monk, Nelson, etc.

<sup>2</sup> Le *Mercurius gallicus*, t. I.

Dame, les maisons étaient closes, tendues de voiles de deuil ; des chandelles et des cierges brûlaient aux fenêtres. Les portiques et arcs de triomphe, dressés pour l'entrée de Marie de Médicis, avaient été couverts de draps noirs, **et la foule était si grande qu'on s'entretenait** pour voir le cortège.

En avant marchaient les archers-arbalétriers de la ville, avec les arquebuses et hallebardes couchées contre terre ; les ordres mendiants, capucins, minimes, augustins, carmes, feuillants ; cinq cents pauvres vêtus de noir et tenant chacun une torche ardente ; les vingt-quatre crieurs jurés ; le chevalier du Guet, précédant sa compagnie ; puis les sergents, procureurs, notaires du Châtelet ; le lieutenant criminel, les conseillers de ville et les quartiniers ; la cour des aides et la Chambre des comptes, qui même se gourmèrent et **furent à coups de poing** pour la question de préséance. Derrière eux venaient : le clergé des paroisses de Paris, les religieux des abbayes, régents, docteurs, bacheliers vêtus de rouge, messagers-jurés et maîtres de poste. Puis c'était la maison du roi ; les pages de l'écurie vêtus de serge, les joueurs de hautbois, flûte, fifre, tambours, **qui battaient piteusement sous le voile noir** les cornettes et violes. Derrière encore marchaient les officiers du régiment des gardes ; le grand prévôt de l'hôtel avec ses archers portant les escopettes et hallebardes sous le bras ; le capitaine de la porte du logis ; les officiers des Cent-Suisses et les deux compagnies de deux cents gentilshommes d'honneur ; le service personnel du roi, représenté par cent soixante officiers de sa maison, les médecins-chirurgiens, valets de chambre et de garde-robe. Huit trompettes précédaient M. de Rhodes, grand maître des cérémonies, qui portait le pennon du roi. Le cercueil suivait, reposant sur un chariot d'armes couvert de velours noir et portant vingt-quatre écussons de France. Deux charretiers, le chapeau rabattu, tête nue, conduisaient chacun des six chevaux qui le traînaient. L'escorte était de douze pages, qu'accompagnaient M. de Praslin et M. de Vitry, capitaines des gardes. Venaient ensuite cinq écuyers en larges robes de deuil tenant les pièces dites **d'honneur** : les éperons dorés, le gantelet, l'écu de France, la cotte d'armes et le heaume ; dix-sept évêques et archevêques ; les ambassadeurs, le nonce du pape ; les cardinaux de Soubise et de Sourdis, précédant le cheval de bataille du roi, couvert d'une housse de violet azuré, ne laissant guère voir que ses yeux<sup>1</sup>. Enfin, c'était le Grand Ecuyer, monté lui aussi, et portant l'épée royale dans son fourreau de velours noir semé de fleurs de lys d'or ; et l'effigie soutenue par les **hannouarts**, — les vingt-quatre jurés porteurs de sel — et qui tenait dans la main droite le sceptre, dans la gauche la main de justice. Les présidents du Parlement l'escortaient et à ses côtés marchaient le comte de Saint-Pol, représentant le grand maître de la maison du roi, avec le bâton royal, couvert de velours noir, et le chevalier de Guise, représentant le grand chambellan, qui portait la bannière de deuil. La famille était représentée, en grand deuil, par les princes de Conti et de Joinville, le comte de Soissons, les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernay et de Montbazou. La noblesse et quatre cents archers de la garde terminaient le cortège, dont le défilé dans la cathédrale dura jusqu'à neuf heures du soir. — L'office célébré, la suite des cérémonies fut renvoyée au lendemain. Une messe fut alors chantée solennellement par l'évêque de Paris et de nouveau cette cohue chamarrée se remit en route pour Saint-Denis. Elle n'atteignit la vieille abbaye qu'à dix heures du soir. Enfin, le troisième jour, la messe dite par le cardinal de Joyeuse et

---

<sup>1</sup> Plus de deux mille fleurs de lis d'or recouvraient le caparaçon, le chanfrein et les rênes. (L. LE GRAND, *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris (1605-1610)*, *Hist. générale de Paris*. — T. XIV. Paris 1908.)

l'oraison funèbre prononcée par l'évêque d'Angers, Charles Miron, on descendit le cercueil dans le caveau des rois, devant le maître-autel. — Il y devait dormir son dernier sommeil jusqu'aux profanations de 1793<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On sait que la sépulture d'Henri IV à Saint-Denis fut violée à cette époque, en même temps que celles des autres rois, reines, princes, princesses et grands personnages inhumés dans l'abbaye, dit le procès-verbal. Le corps du premier Bourbon était bien conservé et si reconnaissable, qu'il fut possible d'en prendre un moulage. On le laissa dans le passage des chapelles basses, enveloppé de son suaire, qui était également intact. Prud'homme, dans son *Miroir de Paris*, ajoute même : Henri IV fut placé sur une pierre, debout, et livré aux insultes de la populace ; une stupide commère lui reprocha d'avoir été roi et lui donna un soufflet qui le fit tomber par terre ; mais chacun put le voir du 12 au 14 octobre où il fut porté dans le chœur et ensuite jeté dans une fosse creusée sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Valois. Le rapport du commissaire prend soin d'indiquer que le crâne scié contenait, à la place de la cervelle, de l'étoffe enduite d'une liqueur extraite d'aromates qui répandait une odeur tellement forte qu'il était presque impossible de la supporter (26 octobre 1793). — On indique encore que lorsque le cercueil fut ouvert, un soldat vint couper avec son sabre une partie de la moustache du roi et dit en la plaçant sur ses lèvres : Désormais, je n'en aurai pas d'autres. Selon une version différente, c'était un morceau de la barbe et ce soldat aurait dit : Moi aussi, je suis soldat français ; désormais, je suis sûr de vaincre les ennemis de la France. Le même fait a d'ailleurs été mentionné pour Turenne, et il doit y avoir confusion. Mais on a indiqué qu'en mars 1865 il fut vendu un reliquaire provenant de la collection Pourtalès et qui renfermait une partie de la moustache d'Henri IV, trouvée tout entière lors de l'exhumation du corps à Saint-Denis. Un moulage du masque pris après la mort fut trouvé également en 1793 au Garde-Meuble de la Couronne ; il a été déposé au musée des Antiquités de Rouen, galerie Langlois. — C'était d'ailleurs le premier corps tiré des caveaux et avec les autres qu'on alla chercher les jours suivants (du 14 au 25 octobre), ce furent des scènes de sauvagerie révoltante ; certains de ces cadavres étaient entièrement noirs, tel celui de Louis XIV ; le grand Dauphin était en putréfaction liquide. La puanteur dans l'église était si grande qu'on était obligé d'y tirer des coups de fusil ; il sortait des corps une vapeur noire et épaisse qu'on chassait à force de vinaigre et en brûlant de la poudre.

Un frère bâtard du roi, qui était archevêque de Rouen, le suivit de près dans la tombe. Il mourut en juin 1610.

## CHAPITRE VI.

Procès et supplice de Ravailac. — L'enquête sur la mort du roi. — La déposition de Jacqueline d'Escoman et celle de Dujardin. — La marquise de Verneuil fut-elle complice de l'assassin ?

Ravailac arrêté le couteau à la main dans la rue de la Ferronnerie avait été d'abord traîné à l'hôtel de Gondi ou de Retz<sup>1</sup>, où il subit un premier interrogatoire. On voulait savoir d'où il venait et qui l'avait envoyé<sup>2</sup> ; mais aux plus curieux, sur la seconde question, il répondit, gouailleur : *Gardez qu'enfin je ne dise que c'est vous !* Il demanda si le roi était mort et comme on lui observait qu'il n'était que blessé, il répliqua qu'il savait très bien qu'il lui avait donné un mauvais coup. Lorsqu'on le conduisit dans une voiture fermée à la Conciergerie, le peuple s'attroupa et même jeta des pierres ; on le mit enfin dans la tour carrée, celle où l'on avait coutume de loger les grands seigneurs<sup>3</sup> et il fut là, assis et lié en une chaire, ayant les fers aux pieds et les mains attachées dans le dos, gardé et observé jour et nuit ; mais il continua à se moquer des interrogatoires que lui faisaient subir le premier président, le président Jeannin et autres. — Le 18 mai, la cour s'assembla pour délibérer sur les formes et procédures qu'on devait tenir, et les tortures et questions les plus extraordinaires furent proposées, sans lesquelles, disait-on, il n'y avait apparence qu'il dût jamais rien révéler ni confesser, encore moins déceler aucun de ses auteurs et complices, pour ce que de jour en jour il se rendait plus résolu et opiniâtre, ne faisant que se moquer tant des menaces que des promesses qui à cet effet lui étaient journallement faites par ses juges pour l'amener à quelque raison et reconnaissance. On décida de lui appliquer la question extraordinaire, et certains proposèrent même d'y ajouter toutes sortes de tourments les plus cruels, inventés pour tirer la vérité de la bouche de ceux qui ne veulent pas la dire ; on parla aussi de la manière de Genève, question si pressante et si cruelle qu'on dit qu'il n'y a jamais eu criminel à qui on l'ait donnée qui n'ait été contraint de parler ; mais cela fut rejeté comme venant des hérétiques, et Ravailac, le lendemain fut seulement interrogé par le premier président, qui du reste en fut pour sa peine<sup>4</sup>. Lorsqu'il lui affirma que la cour avait envoyé à Angoulême dont il était originaire, et qu'on devait arrêter et conduire à Paris son père et sa mère, que l'on ferait mourir cruellement en sa présence ; puis ses autres parents si besoin

---

<sup>1</sup> A l'hôtel d'Épernon, dit ailleurs l'Estoile.

<sup>2</sup> Tandis que Ravailac était détenu à l'hôtel de Rais, un huguenot lui donna la question de son autorité privée, dont il avait les os du pouce rompus. (Bibl. nat. Mss 16650.) — Pour les protestants, en effet, la mort d'Henri IV était le naufrage de leurs illusions et ils auraient absolument voulu pouvoir incriminer le parti catholique, surtout l'Espagne. (Cf. *Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI.)

<sup>3</sup> Sans doute la tour de l'Horloge, la seule tour carrée du Palais de Justice, et sur laquelle Henri III avait fait placer le cadran doré qui existe encore. D'après un autre passage du *Journal de L'ESTOILE*, dont la continuation est due à différents auteurs, Ravailac aurait été enfermé dans la tour de Montgommery.

<sup>4</sup> Cf. *Procès du très méchant et détestable parricide Ravailac*, Paris, 1858 ; *Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI ; Bibl. nat. Mss fr. 16550 ; Mss Fontanieu, p. 454-455.

était, il se montra ému, mais n'ajouta rien davantage. Un frère jésuite, Jacques d'Aubigny, qui l'avait confessé avant son crime, fut appelé ensuite ; il se refusa à rien révéler de ce qu'avait pu lui dire son pénitent. Ravailiac, prétendait-on, lui aurait montré un lopin de couteau où il y avait un cœur et une croix, affirmant qu'il était pour tuer le roi s'il ne voulait convertir ceux de la religion ; mais d'Aubigny nia tout, même d'avoir vu le meurtrier, se souciant peu, en somme, d'être mêlé à l'affaire<sup>1</sup>. Beaucoup de personnes de qualité allaient du reste le voir dans sa cellule<sup>2</sup>. C'était, on l'a beaucoup dit, une sorte de fou, de visionnaire. Il avait d'abord pris l'habit des feuillants, mais ne l'avait gardé que trois semaines. On le lui avait retiré à cause de ses visions, — car il racontait qu'il sentait des puanteurs de soufre et du feu aux pieds, qui démontraient le purgatoire, avec des apparences de saintes hosties aux deux côtés de la face. Lors de son arrestation, fouillé par un archer de la garde, on avait trouvé sur lui quelques caractères et instruments de sorcellerie, entre autres un cœur percé de trois coups<sup>3</sup>. Depuis on a raconté qu'il avait tué le roi parce qu'il avait auparavant abusé de sa sœur et qu'il l'avait abandonnée ; qu'au cas où il aurait manqué son coup, son frère devait le remplacer dans cette exécution vengeresse<sup>4</sup>. Mais dès son premier interrogatoire, Ravailiac affirma n'avoir reçu, lui ou les siens, aucun outrage de Sa Majesté<sup>5</sup>. Il avait entendu dire qu'Henri IV voulait faire la guerre au pape, et transférer le Saint-Siège à Paris ; il ne cherchait d'abord qu'à le voir, le porter à convertir les protestants, et affirma que plusieurs fois il s'était efforcé de lui parler, soit au Louvre ou dans la rue, mais n'avait pu y parvenir<sup>6</sup>. Il nia surtout avoir été induit, conseillé ou payé pour faire faire ledit acte. — Dans le premier moment, racontait-on, il avait fait des aveux ; puis s'était rétracté, avait repris ses dires et s'était démenti encore ; mais, a judicieusement fait remarquer un historien, il est aussi difficile de croire qu'il fût

---

<sup>1</sup> Il lui aurait toutefois conseillé de prier Dieu, manger de bons potages, retourner dans son pays et dire son chapelet. (Procès. Mss 16550, f° 49. Bibl. nat.) C'était en somme la sagesse. Mais l'interrogatoire de Ravailiac prouve bien qu'il avait frappé Henri IV parce qu'il le considérait comme le protecteur des huguenots.

<sup>2</sup> La plupart, plus par curiosité que pour autre cause, encore que cette liberté ne plût guère à beaucoup de gens de bien. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II.)

<sup>3</sup> Il avait sur lui des papiers remplis de formules magiques ; un cœur de coton ; un chapelet ; un papier où était écrit le nom de Jésus, des billets pleins de croix et de caractères inconnus, ajoute Malherbe. M. de Vitry qui le garda au commencement dit qu'il en avait un où était écrit : *Stances pour empêcher de sentir la douleur des supplices*. (*Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI ; MALHERBE, *Lettres*.)

<sup>4</sup> *Archives curieuses*, t. XV. — Ce sont là surtout des bavardages de Guy Patin. Mais la famille de Ravailiac était peu recommandable. Dans les papiers des années 1612-1614, on trouve ainsi une enquête faite au requis du procureur du roi contre Geoffroy de Montalque, praticien, natif d'Angoulême et fils de Jean Ravailiac, accusé d'homicide sur la personne de Jean de Fontaneau. — Il ressort des dépositions des témoins que ledit Montalque est accusé d'avoir tué ou fait tuer près de Château-l'Évêque ledit Fontaneau dont il entretenait la femme. Interrogé sur son nom dans l'instruction de l'affaire, il répond qu'il a changé de cognomen parce que l'arrêt baillé au Parlement de Paris contre le malheureux Ravailiac son frère le lui enjoignait, et de fait il prit le nom de Montalque, et le fit enregistrer au greffe d'Angoulême. (Archiv. de la Dordogne, série B, Sénéchaussée et présidial de Périgueux, 132. Layette de 20 pièces pap.)

<sup>5</sup> *Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI, p. 218. Amédée Callandreau, *Ravailiac*, in-8°, Paris 1884.

<sup>6</sup> Ravailiac croyait que le roi allait renverser la religion catholique, à cause des grands apprêts de guerre qui tournaient de ce côté. (Germain BRICE.) C'était au moins la pensée des huguenots sinon celle d'Henri IV et l'assassin n'était peut-être pas si loin de la vérité.

sans complices que de les désigner avec quelque vraisemblance. Des bruits multiples dès lors coururent ; on accusa le duc d'Épernon, la marquise de Verneuil, les Espagnols, la reine même, qui parlait avec son exagération d'Italienne de faire écorcher vif le meurtrier<sup>1</sup>, peut-être pour donner le change — et peu après un conseiller d'État, contredisant l'opinion commune touchant ce misérable, que chacun disait n'avoir rien révélé ni confessé, donnait sourdement à entendre qu'il en avait prou dit et découvert, mais que tout était demeuré caché à cause de la minorité du roi, pendant laquelle on avait trouvé bon de ne rien remuer. — Le meurtrier sans doute avait plus parlé qu'on ne voulait dire ; mais de fait, aujourd'hui encore, nous en savons peu de chose. On affirma autrefois que l'incendie qui dévora une partie du palais en 1618 était l'œuvre des complices de l'assassin, qui prétendaient par là brûler le greffe et le procès de Ravailac ; chacun, dit Piganiol de La Force, en jugea comme il voulut sans qu'on pût lui prouver le contraire<sup>2</sup>. D'autres ont affirmé que l'accusé avoua des choses si étranges que les juges, surpris et effrayés, jurèrent entre eux sur les saints Évangiles de ne jamais rien découvrir ; ils brûlèrent même les dépositions et tout le procès-verbal au milieu de la chambre, et il n'en est resté que de légers soupçons<sup>3</sup>. Il y en a enfin qui ont soupçonné la reine mère, dit le potinier Tallemant, d'avoir trempé à sa mort, et que pour cela, on n'a jamais vu la déposition de Ravailac<sup>4</sup>. — Ce document existe néanmoins, et la Bibliothèque nationale en possède de multiples copies<sup>5</sup> ; il a même été imprimé<sup>6</sup>, mais, il faut le dire, dans la version qui nous est parvenue du moins, il ne contient que des bavardages. On doit ajouter cependant que Marie de Médicis avait désigné le président Jeannin, un homme à elle et sur qui elle pouvait compter, pour diriger l'affaire<sup>7</sup>. On avait hâte d'en finir, en somme, de crainte peut-être d'en apprendre trop — et le 27 mai, treize jours après le crime, l'arrêt fut rendu, et selon les habitudes expéditives du temps exécuté de suite. — Ravailac fut amené à dix heures du matin, à la levée de la cour, dans la chambre de la buvette, où on lui commanda de se mettre à genoux ; et lors le greffier lui prononça son arrêt<sup>8</sup>, que chacun à ouï et vu, et se peut lire partout imprimé ;

---

<sup>1</sup> Elle fit dire aux juges par son écuyer qu'un boucher se présentait pour a écorcher tout vif ce misérable, promettant de le faire durer longtemps et de lui réserver assez de force après qu'il serait dépouillé de sa peau pour endurer le supplice. (MATTHIEU, *Histoire de la mort déplorable d'Henri IV*, p. 115.)

<sup>2</sup> *Description historique de la ville de Paris*, édit. de 1705, t. II, p. 7.

<sup>3</sup> Germain BRICE, *Nouvelle description de Paris*, 1725, t. I, p. 208.

<sup>4</sup> C'était également l'opinion de Saint-Simon (*Parallèle des trois premiers Bourbons*). Il s'en faut, dit-il, qu'elle ait été exempte du soupçon de sa mort (p. 180) ; et ailleurs : Le soupçon trop bien établi de la part qu'elle eut au meurtre d'Henri IV, à qui elle avait donné tant de peines et d'inquiétudes, etc. (p. 196). — Sully enfin voudrait nous faire croire que Concini, menacé d'être renvoyé à Florence, aurait machiné la mort du roi pour profiter ensuite des complaisances de la reine. N'empêche que lui-même tient à se mettre bien avec le maréchal d'Ancre et lui fit sa cour lorsque vint la prospérité.

<sup>5</sup> Bibl. nat. Voyez entre autres les Mss fr. 5772, 7595, 16550, 19570, 23774, 23849, 25565, etc.

<sup>6</sup> *Procès du très méchant et détestable parricide Ravailac*, Paris, 1858 ; *Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI ; CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, t. XV.

<sup>7</sup> TALLEMANT DES RÉAUX, *op. cit.*, t. I.

<sup>8</sup> Vu par la Cour, les Grand'Chambre, Tournelle et de l'Édit assemblées, le procès criminel fait par les présidents et conseillers à ce commis, à la requête du procureur général du roi, à l'encontre de François Ravailac, praticien de la ville d'Angoulême, prisonnier en la Conciergerie du Palais ; informations, interrogatoires, confessions, dénégations, confrontation de témoins ; conclusions du procureur-général du roi ; ouï et

suisant lequel, pour révélation de ses complices, il fut appliqué à la question des brodequins, où il ne confessa rien ; et après qu'on lui eut jeté de l'eau et donné du vin, il pria seulement la cour, le roi, la reine et tout le monde lui pardonner, reconnaissant derechef avoir commis une grande faute ; mais n'en avait été prié, sollicité, ni induit par personne, combien qu'il ne doutât point qu'il y en eût prou des uns et des autres qui en fussent bien aises. — Sur les trois heures on le tira de la chapelle pour aller au supplice, où il y eut une grande huée sur lui, depuis ladite chapelle jusqu'à la porte de la Conciergerie, de tous les prisonniers qui se mirent à crier : *Au traître ! Au chien !* et se voulaient ruer dessus, sans l'empêchement des archers qui y tinrent la main forte. Sortant pour monter au tombereau<sup>1</sup>, il se trouva un si grand concours et affluence de peuple, animé et acharné, que les gardes et archers, bien qu'en grand nombre et, comme on dit, armés jusqu'aux dents, eurent bien de la peine à le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main, hommes, femmes, filles et jusqu'aux petits enfants, avec tel tumulte, cris et hurlements, imprécations et malédictions qu'on ne s'entendait pas l'un l'autre ; on ne put même le sauver de force gourmades et horions qu'on lui donna, et des femmes y laissèrent imprimées les marques de leurs dents et ongles, tant la rage du peuple se montrait grande<sup>2</sup>. — La plupart

---

interrogé par ladite cour sur les cas à lui imposés ; procès-verbal des interrogatoires à lui faits à la question, à laquelle, de l'ordonnance de la cour aurait été appliqué le 25 de ce mois pour la révélation de ses complices : tout considéré, dit a été que ladite Cour a déclaré et déclare ledit Ravailac dûment atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, pour le très méchant, très abominable et très détestable parricide commis en la personne du feu roi Henri IV, de très bonne et très louable mémoire. Pour réparation duquel l'a condamné et condamne à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, où il sera mené et conduit dans un tombereau ; là, nu et en chemise, tenant une torche ardente du poids de deux livres, dire et déclarer que malheureusement et proditoirement il a commis le dit très méchant et très détestable parricide, et tué le dit seigneur roi de deux coups de couteau dans le corps, dont il se repent, et demande pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ensuite il sera conduit à la place de Grève, et sur un échafaud qui y sera dressé, sera tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des jambes ; sa main droite, tenant le couteau dont il a commis le dit parricide, arse et brûlée de feu de soufre ; et sur les endroits où il aura été tenaillé, on jettera du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine ; il sera brûlé de la cire et du soufre fondus ; cela fait, son corps sera tiré et démembré à quatre chevaux, ses corps et membres consumés au feu et réduits en cendres jetées au vent. La Cour déclare tous ses biens acquis et confisqués au roi ; ordonne que la maison où il est né sera démolie, celui à qui elle appartient préalablement indemnisé, sans que sur le fonds puisse être fait à l'avenir un autre bâtiment ; et que dans une quinzaine après la publication du présent arrêt, à son de trompe et cri public, son père et sa mère videront le royaume, avec défense d'y revenir jamais sous peine d'être pendus et étranglés sans autre forme de procès. Elle fait défense à ses frères, sœurs, oncles et autres, de porter ci-après le nom de Ravailac et leur enjoint d'en changer sous les mêmes peines ; et au substitut du procureur général du roi, de faire publier et exécuter le présent arrêt, à peine de s'en prendre à lui. Avant l'exécution du dit Ravailac, elle ordonne qu'il sera derechef appliqué à la question pour la révélation de ses complices. — Signé : VOISIN. — Trois coins lui furent enfoncés, dit la relation imprimée dans les Mémoires de Condé.

<sup>1</sup> Une charrette à porter la boue, dit l'ambassadeur de Florence, Matteo Botti.

<sup>2</sup> Il semble que l'Estoile, bon royaliste d'abord, et nous l'avons dit, inclinant fort vers les protestants, a quelque peu, en nous faisant ce récit, exagéré la fureur des Parisiens contre Ravailac. Certes il y a toujours dans la foule un élément nombreux de populace qui se tient prêt aux horions, surtout lorsqu'il croit pouvoir agir en toute facilité ; la cohue anonyme devient vite d'une sauvagerie révoltante. Mais il n'en faudrait pas uniquement induire qu'on houspilla Ravailac par regret et amour pour Henri IV, comme

des princes et seigneurs étant lors à Paris se trouvèrent à l'Hôtel de Ville pour voir l'exécution ; aucuns desquels selon le dire et opinion de beaucoup la regardèrent d'yeux fort secs, étant seulement marris qu'ils ne se pouvaient mieux servir, et à plus grande œuvre, des mains et cœurs de ce peuple passionné. Mais finalement l'assassin, après avoir fait amende honorable, étant parvenu au lieu du supplice, se voyant près d'être tiré et démembré par les chevaux, et qu'un homme qui se trouvait près de l'échafaud était descendu de son cheval pour le mettre à la place d'un qui était recru afin de le mieux tirer, s'écria : *On m'a bien trompé, quand on m'a voulu persuader que le coup que je ferais serait bien reçu du peuple, puisqu'il fournit lui-même des chevaux pour me déchirer*<sup>1</sup>. — Durant tout son supplice, du reste, il montra une insensibilité extraordinaire et ne fut surpris que de voir l'horreur qu'il inspirait : *Ayant fait demander au peuple un *Salve regina*, il fut éconduit avec tumulte et violence par la populace qui commença à crier plus que devant qu'il ne lui en fallait point et qu'il était damné comme Judas. Il se retourna alors vers son confesseur, M. de Filesac, qu'on lui avait donné avec M. de Gamaches, tous deux honnêtes hommes et doctes, gens de bien et des premiers et plus suffisants docteurs en théologie de toute la Sorbonne. Il le pria de lui donner l'absolution, pour ce qu'il n'en pouvait plus ; mais le confesseur refusa, disant que cela lui était défendu s'il ne voulait révéler ses fauteurs et complices. Ravailac prétendit qu'il n'en avait point, comme il avait toujours protesté ; toutefois M. de Filesac ne voulut aucunement passer outre. *Donnez-la-moi, s'écria encore l'assassin, au moins à condition, au cas que ce que je dis soit vrai ; c'est chose que vous, ni autre de votre profession ne me peut refuser. — Je le veux, répondit alors le confesseur, mais à cette condition qu'au cas qu'il n'en soit ainsi, votre âme, au sortir de cette vie, s'en ira droit en enfer à tous les diables ; ce que je vous dénonce de la part de Dieu comme bien certain et infaillible.* — Peu auparavant, le greffier, pour l'induire à se reconnaître et confesser la vérité, l'ayant fort pressé de décharger sa conscience de ceux qui lui avaient fait faire, et que l'indignation du peuple, tant grande contre lui en était le jugement : *J'en suis bien marri, répondit-il encore, mais que veut-il que j'y fasse ? Que me demandez-vous aussi tant ? Je vous l'ai déjà dit et vous le dis encore, qu'il n'y a que moi qui l'ai fait.* — C'était M. de Guesle, procureur du roi, qui avait fait ajouter aux tenailles le plomb fondu, l'huile et la poix-résine brûlante, le mélange de cire et de soufre. On sait combien était cruelle la justice de l'ancien régime ; on brûla à Ravailac la main tenant le couteau qui avait commis le crime<sup>2</sup> ; il fut tenaillé huit fois ; on l'attacha enfin à quatre chevaux et il mourut à la deuxième ou troisième tirade*

---

le bon chroniqueur veut le faire entendre. Lui-même cite des exemples nombreux de ceux qui ricanaient, trouvant le tour bien joué, et au moins prenaient facilement leur parti de l'aventure. L'amour montré par la nation pour le Béarnais a fait surtout partie du système des monarchistes qui avaient à assurer la succession de la dynastie nouvelle, — et des huguenots qui voulaient montrer la popularité du roi qui avait tenu si longtemps leur religion.

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 597-598. — Il n'y a qu'un seul aveu de Ravailac, et indirect encore : *Celui qui a fait le coup, écrivait-on au duc de Croy et d'Aschot, demeure ferme à ne déceler celui ou ceux qui d'une manière ou de l'autre l'ont incité, disant qu'il penserait plus faillir et pécher à le déclarer que d'avoir tué le dit roi.* (Lettre de Lalowe, 16 mai 1610, Arch. de Belgique ; citée par M. F. COMBES, *Lectures*, t. II, p. 330.) — Mais on ne crut jamais qu'il n'avait pas été envoyé ; qu'il n'avait pas agi pour quelqu'un.

<sup>2</sup> *Tenant le couteau avec lequel il avait frappé.* On le tenailla ensuite *comme il convenait*, dit un récit du temps. (Cf. la dépêche de Matteo BOTTI, Ambass. de Florence, 3 juin 1610. *Négociations diplomatiques avec la Toscane.*

des bêtes, pour ce qu'il n'en pouvait plus quand on l'y appliqua<sup>1</sup>, écrit encore le chroniqueur avec une nuance de regret<sup>2</sup>. Le bourreau l'ayant démembré voulut en jeter les membres et quartiers dans le feu. Mais la populace se rua sur le cadavre, s'en partagea les morceaux rouges de sang, et il n'y eut fils de bonne mère qui n'en voulût avoir sa pièce. On brûla la chair à tous les carrefours<sup>3</sup>. Quelques villageois des environs ayant trouvé le moyen de s'en procurer quelques lopins et entrailles, les traînèrent jusque chez eux, et du Louvre même, la reine put voir les Suisses qui en rôtaient un quartier sous son balcon.

Toutefois ce fut la croyance, on peut dire unanime de l'époque, que Ravillac n'avait été qu'un instrument, et l'on pensait bien découvrir un jour ou l'autre qui l'avait envoyé<sup>4</sup>. Malgré ses dénégations, son assurance, on persistait à lui désigner au moins des complices, — certains dans la Cour même, où tant de gens qui ne valaient guère, dit l'*Histoire de France protestante* de Bordier et Charton, se trouvèrent prêts à tirer parti du crime<sup>5</sup>. — C'est alors que se présenta une demoiselle Jacqueline Le Voyer d'Escoman, qui déposa au palais un manifeste étrange, où elle accusait notamment la marquise de Verneuil, et affirmait avoir été bien informée, car elle côtoyait chaque jour Mme de Chantemesle, — c'était le nom qu'avait pris Marie d'Enragues, au service de qui elle avait été, — ou Henriette elle-même, à qui elle avait été cédée par la première.

Je suis entrée, disait Mlle d'Escoman dont nous résumons ici les déclarations, au service de la marquise après sa mise en liberté, et là, en dehors des visites fréquentes du roi, je remarquai qu'elle recevait d'autres personnages, Français d'apparence, mais non de cœur. La première affaire importante que j'ai connue se passa le jour même où Sully vint chez le sieur de Villemonti parler à la marquise de la proposition de mariage entre elle et le duc de Guise. Le ministre parti, Villemonti retint à dîner Mmes de Verneuil et de Chantemesle, et le soir même on conclut une alliance d'amitié. Quelque temps après, à la Noël 1608, la marquise se mit à suivre les sermons du P. Gontier, et un jour, entrant avec sa suivante à l'église Saint-Jean-en-Grève, elle alla droit à un banc où était assis le duc d'Épernon, se mit auprès de lui et ils s'entretenirent pendant toute la cérémonie à voix basse et à mots couverts. Agenouillée derrière eux, Mlle

---

<sup>1</sup> Les chevaux tirèrent une heure en deux reprises ; Ravillac mourut avant d'avoir été démembré. (*Mémoires de Condé*, édit. citée.) Après la première tirade des chevaux il aurait dicté au greffier Voisin une déposition où d'Épernon, la reine même étaient nommés ; mais le greffier s'attacha à l'écrire si mal que jamais on n'a pu la lire. Cette conduite du greffier Voisin en un point de cette importance fait soupçonner qu'il y avait quelque secret qu'il ne voulait pas laisser apercevoir. (Cf. l'édit. des *Mémoires de Condé*, publiée à la Haye en 1793, t. VI ; Bibl. nat. L 22 a 4. — Archiv. nat. + + X 2 B. 253.)

<sup>2</sup> Il fut achevé à coups d'épée par les laquais, dit M. G. GAIN (*Promenades*, etc., p. 284.) L'ambassadeur Matteo Botti ajoute que les chevaux mirent bien une demi-heure à le dépecer, bien que de nombreux gentilshommes là présents fussent montés sur les chevaux et que d'autres eussent aidé à tirer les cordes. Tout cela dura bien deux heures, sans qu'on entendît l'assassin pousser un seul cri, sauf à chaque atteinte des tenailles. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*.)

<sup>3</sup> Les enfants même en firent des feux de joie au coin des rues. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 598.)

<sup>4</sup> Le peuple, toujours simpliste, accusait ouvertement l'Espagne, nous l'avons dit. L'Estoile incrimine les jésuites, ce qui est toujours commode et vite fait.

<sup>5</sup> H. BORDIER et E. CHARTON, *Histoire de France d'après les documents originaux*, t. II, p. 176, édit. de 1869.

d'Escoman crut comprendre qu'il s'agissait d'un complot contre la vie du roi<sup>1</sup>. Après quelques jours d'intervalle, continue la narration, la marquise de Verneuil m'envoya Ravailac venant de Marcoussis avec ce billet : *Madame d'Escoman, je vous envoie cet homme par Étienne, valet de chambre de mon père ; je vous le recommande ; ayez-en soin.* Je reçus Ravailac sans chercher à savoir qui il était, le fis dîner et l'envoyai coucher en ville chez un nommé Larivière, confident de ma maîtresse. Un jour qu'il déjeunait, je lui demandai la raison de l'intérêt que lui portait la marquise ; il répondit que c'était à cause du soin qu'il prenait des affaires du duc d'Épernon ; sur cette assurance, je lui apportai un procès à élucider ; à mon retour, cependant, il avait disparu. Surprise de toutes ces étrangetés, je tâchai de m'immiscer dans la confiance des complices pour en savoir davantage. Le roi, un moment, soupçonna Ledain, confident de Mme de Verneuil, et jugea à propos de le bannir. Mme de Chantemesle écrivit alors à Mme d'Escoman pour la prier de s'en informer, savoir où il était afin que l'on pût se servir de son intermédiaire pour correspondre avec l'Espagne, etc.

Mlle d'Escoman résolut enfin de dévoiler ce qu'elle savait, avant qu'il fût trop tard. Elle écrivit au comte de Schomberg<sup>2</sup> et à Mlle de Gournai<sup>3</sup>, leur demandant un rendez-vous pour des choses de grande importance. Par politesse, — car c'était le moment où les seigneurs commençaient à se targuer de savoir-vivre, — ils se rendirent chez elle, écoutèrent ces histoires mais refusèrent de s'en mêler. Il n'y avait en somme que des potins ; puis on avait déjà vu tant de projets, de tentatives d'assassinat ! Chacun à la fin devenait sceptique. — Mlle d'Escoman écrivit ensuite au sieur de la Magdeleine, mais qui ne répondit pas. Le roi entre temps avait fait sentir quelque ressentiment à Mme de Verneuil ; malade elle vint quand même à Paris pour se justifier, et du reste s'en retourna absoute. Mais elle avait flairé d'où pouvait venir le coup et fit mander sa suivante pour lui demander si elle la desservait et lui rendait de mauvais services. L'autre protesta avec énergie, mais c'est alors qu'on l'envoya loger chez Mlle du Tillet, qui se trouva chargée d'exercer sur elle une surveillance étroite<sup>4</sup>. A l'Ascension de l'année 1609, elle rencontra Ravailac, qui lui fit part de ses mauvaises intentions. Elle courut au Louvre et vit une des femmes de la reine, qu'elle pria de lui ménager un entretien avec Marie de Médicis en lui assurant qu'après leur conversation celle-ci pourrait faire arrêter tout un courrier prêt à partir pour l'Espagne<sup>5</sup>. Mais la reine devait se rendre le jour même à Chartres ; elle demeura trois jours absente et ce ne fut qu'ensuite qu'elle s'informa de la solliciteuse, qui du reste l'attendit inutilement tout un jour dans son cabinet. Elle l'avait oubliée et était partie pour Fontainebleau. — A la Fête-Dieu, la d'Escoman se trouva encore en présence de Ravailac, qui vint à elle les larmes aux yeux, la suppliant de ne parler à personne de ce qu'il lui avait révélé. Elle voulait tout dire

---

<sup>1</sup> Mlle d'Escoman avait été admise ou plutôt envoyée dans la maison de Charlotte du Tillet, fille d'un greffier au Parlement de Paris, une petite bossue spirituelle et fine, qui était la maîtresse du duc et fort avant dans sa pensée, car elle pouvait écrire à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers : *N'est pas besoin, madame, que je remontoie à M. d'Épernon la servitude qu'il vous doit et je vous puis assurer qu'il n'a pouvoir en l'âme plus fort que de vous servir.* (Bibl. nat. Mss fr. 4719.) — C'est dire qu'introduite dans la place, la d'Escoman pouvait bien observer et savoir.

<sup>2</sup> Le nom est écrit Chombert ou Schomberg. Ce n'est qu'une différence de prononciation.

<sup>3</sup> Une amie de Montaigne, Mlle Gournai, informa Sully qui l'a indiqué dans ses *Mémoires*, mais n'insiste pas autrement.

<sup>4</sup> CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1re série, t. XV. *Mémoire de la d'Escoman*.

<sup>5</sup> Cf. ce que dit F. COMBES, *Lectures*, t. II, p. 322-324.

au contraire, et se rendit au couvent des Jésuites pour voir le père Cotton, confesseur du roi ; la père était absent et elle fut reçue par le procureur qui l'écoula, mais refusa de prendre au sérieux ce qu'elle racontait.

— Faites en sorte, dit-elle, que le P. Cotton avertisse le roi.

— Je ferai ce que Dieu me conseillera, répondit le procureur ; bonne femme, allez prier Dieu !

— Vous me prenez, je le vois, pour une folle, s'écria aussitôt la d'Escoman ; mais si vous laissez tuer le roi, malheur à vous !... J'irai s'il le faut à pied à Fontainebleau et je vous accuserai...

Le Père procureur se radoucit et promit d'informer Leurs Majestés. — Mais à ce moment la dénonciatrice se trouva emprisonnée, peut-être du fait de ceux qui avaient à craindre sa malencontreuse clairvoyance. Jacqueline Le Voyer, dite d'Escoman, qui était une femme galante, avait été mariée à un nommé Isaac de Varenne<sup>1</sup>. Des suites de son commerce habituel, sans doute, elle venait d'accoucher d'un enfant que son mari avait cru devoir désavouer ; faute d'argent elle se trouva obligée de le retirer des mains du nourrisseur auquel elle l'avait confié, et finit par l'exposer sur le Pont-Neuf. On devait la surveiller, car elle fut prise sur le fait, enfermée à l'Hôtel-Dieu, puis au Châtelet. Traduite en justice, on la condamna à mort ; puis, sur appel, le jugement fut cassé ; elle dut rester en détention dans un couvent, à la charge toutefois de son mari qui devait payer une pension annuelle de cent francs s'il ne voulait reprendre sa femme. Cette dernière clause cependant resta lettre morte, si bien que la d'Escoman enfin fut remise en liberté. — Durant sa détention, elle avait fait part à plusieurs du danger qu'elle savait que courait le roi, et fit même prévenir la reine par un de ses apothicaires. A sa sortie, enfin, elle essaya encore, inutilement, de voir Marie de Médicis<sup>2</sup>. — Le meurtre d'Henri IV eut lieu, et, n'ayant pu l'empêcher, elle voulut au moins faire punir les coupables. Comme elle n'avait pas réussi à parvenir jusqu'à la reine, elle se résolut à parler devant la première femme du Béarnais, la reine Margot, qui habitait alors le bel hôtel qu'elle avait fait construire sur le quai des Augustins. Elle l'alla trouver à Saint-Victor, au moment où elle entendait la messe.

— Madame, fit-elle, me reconnaissez-vous ?

La reine Margot hésita, puis répondit :

Vous êtes Jacqueline d'Escoman... C'est vous qui êtes venue me prier de vous prendre à mon service.

C'est vrai, madame... J'ai de graves révélations à faire touchant la mort du roi qui fut votre mari. Voulez-vous m'entendre ?

---

<sup>1</sup> Cette femme était encore belle et libertine, porte ailleurs le *Journal* de l'Estoile, du consentement de son mari nommé Lancroc (?) qui avait été tailleur de M. de Mayenne, et condamné à être pendu pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il en eût voulu avoir donné dans le cœur du roi, ce qui avait été converti en bannissement. (Édit. Michaud, t. II, p. 670.) — On voit que cette partie de la relation est due à un continuateur.

<sup>2</sup> Sully pareillement aurait été averti du complot, mais n'y prêta pas attention. En 1607 déjà on avait négligé l'avis d'un religieux de Montargis affirmant au chancelier qu'un grand homme rousseau, natif d'Angoulême, projetait de poignarder le roi et pratiquait l'envoûtement sur une figure de cire.

Marguerite de Valois l'éconduisit d'abord ; mais sur son insistance elle finit par lui donner rendez-vous dans son hôtel.

Je connais, fit la d'Escoman, lorsqu'elle fut introduite, ceux qui ont fait tuer le roi ; c'est surtout le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil, je puis l'affirmer en justice<sup>1</sup>.

La reine Margot, on peut le savoir<sup>2</sup>, n'avait jamais eu pour son ex-mari qu'une affection très tiède ; mais elle n'était pas non plus de ceux qui trouvaient à se réjouir de sa mort et cette déclaration si nette lui donna bien à penser. Toutefois, avant de produire la déposition de Mlle d'Escoman, elle voulut savoir quel effet elle produirait sur Épernon, qui était directement incriminé. Elle le fit venir **pour affaire d'importance** et le dissimula derrière une cloison. La d'Escoman arrivée, la reine lui dit :

Répétez maintenant ce que vous m'avez raconté. Madame, je vous ai déclaré que le meurtre du feu roi a été comploté dans le logis de Mlle du Tillet, la maîtresse du duc d'Épernon, par lui et Mme de Verneuil. Avec les troubles que l'on pouvait prévoir, en suite du crime, la marquise espérait **épouser le duc de Guise qui devait être régent ; le fils de Mme de Verneuil devait être roi et le duc d'Épernon connétable**<sup>3</sup>.

Le duc n'attendit pas davantage ; il sortit comme un furieux de sa cachette et voulut faire taire Mlle d'Escoman. Mais elle maintint ses affirmations avec énergie et demanda à comparaître devant le Parlement<sup>4</sup>. — L'affaire ainsi fut déférée à la

---

<sup>1</sup> Bibl. nat. Fonds ital. 1763, filza 42, p. 244.

<sup>2</sup> Cf. *la Reine Margot et la fin des Valois*, surtout 2e part., chap. V et VI ; 3e part., chap. III.

<sup>3</sup> Louis de la Valette, duc d'Épernon, ancien familier d'Henri III, — et de ses mignons, si l'on en croit la chronique scandaleuse, — semblait n'avoir jamais considéré le Béarnais son successeur que comme un intrus. Après s'être maintenu longtemps indépendant en Provence, il avait cependant traité avec Henri IV et avait été admis dans son entourage. On se rappelle que c'est lui qui fut chargé de ramener de Compiègne, où il l'avait autrefois déposé, le corps de son ancien maître Henri III pour le conduire à Saint-Denis, lors de l'assassinat de son successeur. Il avait failli lui-même être trois fois assassiné, entre autres lors de la fougade de Brignolles. (Cf. Palma GAYET, *Chronologie novenaire* ; DU VAIR, *Anecdotes, op. cit.*, p. 295.) — C'était un petit homme hargneux, violent, rancunier, disposant d'une fortune immense et d'une autorité égale à son ambition, dit ensuite M. Loiseau ; on l'appelait à la Cour la garde-robe du roi, terme sous lequel on comprenait les grands emplois de la couronne. En même temps, l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis, la Rochelle, le Limousin, la Normandie, Loches, Metz et le pays messin lui obéissaient ; il ne portait guère d'amitié au roi et prenait à peine la précaution de le cacher. Il s'appuyait surtout sur la reine, sur le parti catholique et espagnol, dont il était le chef à la Cour. Mais Henri IV le surveillait ; ils lui avaient interdit les taxes arbitraires et entrepris de le diminuer dans ses deux charges les plus importantes, celles de colonel général de l'infanterie et de gouverneur de Metz. Il avait annoncé son intention de le remplacer dans le droit qu'il s'était arrogé depuis Henri III de pourvoir à tous les emplois de l'infanterie, et mis dans la citadelle de Metz, comme lieutenant, d'Arquin, homme ferme et sûr. D'Épernon, menacé dans ce que ses amis appelaient d'avance son royaume d'Austrasie, **eut ensuite sa revanche. Le jour de l'assassinat du roi, d'Arquin qui était à Paris s'enfuit rapidement vers la citadelle de Metz ; mais il était suivi par un affidé du duc qui trouva moyen d'y introduire des troupes vendues, et il fut forcé de déguerpir.** (LOISELEUR, *Ravaillac*.)

<sup>4</sup> Relation de FOSCARINI, Ambass. de Venise. Bibl. nat. Mss. Fonds ital. 1763, filza 42, p. 244.

justice et ce fut le président Jeannin, — l'homme de Marie de Médicis, — qui procéda à l'interrogatoire de l'accusatrice.

— Pourquoi, demanda-t-il d'abord, n'avez-vous pas fait plus tôt ces révélations ?

— Parce que j'en ai été empêchée.

— Pourquoi les faites-vous aujourd'hui ?

— Pour décharger ma conscience<sup>1</sup>.

Mais un incident curieux et qui mérite de retenir l'attention a été rapporté par l'Estoile et prend place à ce moment dans cette suite d'événements imprévus. Le prévôt de Pithiviers<sup>2</sup>, localité voisine du château de Malesherbes, jouant ou regardant jouer à la courte boule dans un jardin, à l'heure même où Henri IV était tué, se trouva accusé et convaincu par bons témoins d'avoir dit : *Le roi est mort ! Il vient d'être tué tout maintenant, n'en doutez point*. Il avait déjà tenu un pareil langage auparavant, dit le chroniqueur, mais on n'y avait pas pris garde, jusqu'à ce que la fortune advenue pût laisser croire qu'il savait l'entreprise, comme il y avait apparence, et qu'il était des complices de l'assassin. C'était d'ailleurs un homme *mal famé et renommé, tenu au pays pour voleur et concussionnaire, mauvais serviteur du roi, mais très bon de la maison d'Entraques, et surtout de la marquise de Verneuil ; tellement qu'après avoir été veillé, guetté et couru, il fut pris et mené prisonnier à Paris où on l'enferma à la Conciergerie*. Mais à quelques jours de là, on le trouva mort dans sa cellule, étranglé avec les cordons de son caleçon. On lui fit quand même son procès ; toutefois un homme mort ne parle point, et *s'il eût jaser, comme il avait si bien commencé, il en eût à la fin trop dit sans doute pour ceux qu'on n'avait pas envie de fâcher*. On se borna en fin de compte à le *traîner sur une claie des prisons* ; on le pendit par les pieds et il fut brûlé en place de Grève ; — dont les gens du pays disaient volontiers : Mon Dieu, que la mort de ce méchant homme vient à point pour M. d'Entraques, Mme la marquise sa fille et pour tous ceux de sa maison. Quand ce serait le diable même qui s'en serait mêlé, il leur aurait fait à tous un beau et gros service<sup>3</sup>. Ce n'était pas le diable, sans doute, qui était dans l'affaire, mais on avait supprimé un témoin gênant et surtout trop bavard. — La d'Escoman avait été mise entre les mains de la justice dès le 17 janvier. Le 25 on assembla les Chambres et elles décernèrent *quelques prises de corps et ajournements personnels*. La Villiers Hoteman, la présidente Saint-André et Charlotte du Tillet, sa sœur, durent comparaître. *Les reproches que se firent à la confrontation la du Tillet et la Coman sur leur mauvaise vie sont plaisants, ajoute l'Estoile, aussi bien que le métier qu'elles se reprochaient*. Mais le valet de Mlle du Tillet avoua que toutes deux connaissaient Ravaillac, et qu'à plusieurs reprises

---

<sup>1</sup> Relation de FOSCARINI, Ambass. de Venise. Bibl. nat. Mss. Fonds ital. 1763, filza 42, p. 244.

<sup>2</sup> Le prévôt des marchands de Pluviers, dit le texte publié dans la collection Michaud et Poujoulat. C'est sans doute une mauvaise lecture.

<sup>3</sup> On lui avait trouvé un instrument de faux monnayeur appelé une jument, et l'on pensa qu'il voulait s'en servir pour rompre des *treillis et barreaux de fer, voire des plus forts comme sont ceux de la Bastille, et disait-on que c'était pour en tirer le comte d'Auvergne*. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 609. Cf. Bibl. nat. Fonds ital. Mss 1763, filza 42, p. 245.)

elles lui avaient donné de quoi vivre<sup>1</sup> ; l'accusatrice enfin compléta sa déposition en disant à propos du prévôt de Pithiviers : C'est la marquise qui l'a fait tuer par un de ses parents, de crainte que la torture ne lui arrachât des révélations compromettantes (9 février)<sup>2</sup>. — A la suite de nouveaux interrogatoires, et dans une dernière audience, le procureur général requit la peine de mort, mais contre la d'Escoman, coupable selon lui de sorcellerie, de fabrication de fausse monnaie et d'autres crimes encore. Toutefois le Parlement repoussa ces conclusions. Le premier président, Harlay, admonesta même sévèrement le procureur ; il l'accusa d'ingratitude envers Henri IV qui avait été son bienfaiteur, et lui ordonna de se retirer. Ce fut ensuite l'avocat général Servien qui demanda qu'on fit comparaître le duc d'Épernon et sa complice Mme de Verneuil. La cour acquiesça et le président de Harlay transmit de suite cette décision au duc. Malgré son grand âge, dit Foscarini, il a repris toute sa vigueur et il est décidé d'aller jusqu'au bout pour découvrir la vérité<sup>3</sup>.

D'Épernon, la faction espagnole avec Marie de Médicis commençaient du reste à s'inquiéter. On craignait qu'à la fin on ne découvrit trop de choses. Ayant le plus d'intérêt en cette affaire, poursuit l'Estoile, le duc la poursuivait animeusement contre l'accusatrice pour la faire mourir, allant ordinairement au conseil pour s'enquérir près le président Séguier. Il s'était montré très irrité et avait menacé même de faire tuer Servien lorsque celui-ci avait proposé de le traduire en justice ; mais les princes du sang prirent le magistrat sous leur sauvegarde. Épernon voulut savoir enfin ce que pensait Harlay, et se présenta chez lui botté, éperonné, portant haut la tête. Le vieux président, assez rébarbatif de coutume, à l'endroit principalement de ceux qui lui déplaisaient, le rabroua du reste vertement :

— Je n'ai rien à vous dire, fit-il ; je suis votre juge ! Et l'autre ayant répliqué que ce qu'il lui demandait était en ami et qu'en cette qualité il en avait pris la hardiesse :

— Je n'ai pas d'amis, répondit encore Harlay ; je vous ferai justice ; contentez-vous de cela.

D'Épernon ne put qu'aller se plaindre à la Régente, qui voulait plutôt arranger les choses et envoya l'un des siens avec charge de dire au président qu'elle avait entendu qu'il traitait mal le duc, mais qu'elle le priait à l'avenir de le considérer plus doucement et comme un seigneur de la qualité et du mérite qu'il était.

— Il y a cinquante ans que je suis juge, répondit sèchement Harlay ; trente ans que je préside la cour souveraine du royaume, mais je n'ai jamais vu homme ni seigneur, de quelque qualité qu'il fût et accusé de lèse-majesté comme M.

---

<sup>1</sup> Parmi les personnes interrogées ou compromises on trouve les noms d'Étienne Sauvage, valet de chambre du sieur d'Entragues ; Jacques Gaudin, commissaire des montres du prévôt des maréchaux, etc. (Archives nat., U. 785.)

<sup>2</sup> Elle parlait bien et de bon sens, résolue, ferme et constante, sans aucune variation en ses réponses et ses accusations, munie de preuves très fortes, qui rendaient ses juges tout étonnés. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 670.)

<sup>3</sup> Bibl. nat. Mss. Fonds ital. filza 42, p. 272. — Divray, greffier de la cour, rapporte l'Estoile, affirma que comme il reconduisait cette demoiselle, — la d'Escoman, — elle lui dit qu'elle avait révélé en confession aux jésuites tout ce qu'elle savait de cette menée, mais qu'ils l'avaient conjurée de n'en pas parler. Le greffier avertit aussitôt la cour. (Édit. Michaud, t. II, p. 652.)

d'Épernon, se présenter tout botté et éperonné, avec l'épée au côté... N'oubliez pas de dire cela à la reine !

Cependant Épernon, de même qu'Henriette d'Entragues, aurait voulu qu'on **questionnât** la d'Escoman. Ils espéraient qu'elle se rétracterait, dénoncerait ceux qui l'avaient poussée à les mettre en cause. Mais Marie de Médicis désirait attiser le moins possible ce feu à demi couvert<sup>1</sup>. **Le dimanche 30 janvier**, rapporte encore l'Estoile, **la marquise de Verneuil fut entendue par M. le premier président, qui l'avait fait assigner en son logis, sur les dépositions de la Coman.** L'interrogatoire dura depuis une heure après midi jusqu'à cinq heures du soir. Le lendemain la reine régente lui envoya, comme pour d'Épernon, un gentilhomme pour le prier de lui dire ce qu'il lui semblait du procès. **Vous direz à la reine**, répondit ce bonhomme, **que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle pour y voir et entendre des choses merveilleuses, si grandes et étranges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir ni ouïr de mon vivant.** Et à un de ses amis et des miens, qui lui disait, parlant de cette demoiselle, qu'accusant tout le monde comme elle faisait, même les plus grands du royaume, elle en parlait à la volée et sans preuves, levant les yeux au ciel et ses deux bras en haut : **Il n'y en a que trop, des preuves**, fit-il, **il n'y en a que trop... Plût à Dieu que nous n'en vissions pas tant.** — Le Mercure français mentionne du reste que les interrogatoires de la d'Escoman, ceux du duc d'Épernon et de la marquise de Verneuil furent secrets.

On désirait en somme étouffer l'affaire. Le procès se trouva ajourné ; puis Harlay se démit de sa charge et fut remplacé par M. de Verdun, ex-président du Parlement de Toulouse. C'était un homme nouveau et qui avait à faire sa cour ; il n'avait pas du reste les scrupules de son prédécesseur, et après avoir dormi six mois, le procès fut repris et le jugement rendu<sup>2</sup>. — **Le Parlement a absous les ducs de Guise et d'Épernon, et la marquise de Verneuil de l'accusation portée contre eux**, écrit Giorgio Justiniani, le nouvel ambassadeur de Venise<sup>3</sup>. — Quant à la d'Escoman, qui était venue porter le trouble parmi ces compères, son sort fut vite réglé ; neuf des conseillers se prononcèrent pour la mort, neuf pour la prison ; elle fut ainsi condamnée à terminer sa vie dans un cachot, au couvent

---

<sup>1</sup> On a même dit : **De crainte qu'elle ne vînt à nommer Condé et d'autres grands noms et que de ses révélations ne sortît la guerre civile** (!). (H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*, p. 391.) Mais ce que craignait la reine, on peut bien le croire, c'était surtout d'être mise directement en cause. **C'était une mauvaise femme**, allait-elle répétant, **à propos de la d'Escoman, qui accusait tout le monde et l'accusait peut-être elle-même.** — On ne lui demandait pas, certes, un tel aveu !

<sup>2</sup> Le samedi 5 mars, la cour assemblée sur le fait de la demoiselle d'Escoman et autres personnes déférées et chargées par elle de l'assassinat du feu roi, donna son arrêt, qu'on disait être l'arrêt des aréopagites. Ne trouvant pas de difficulté dans la cause qui leur était présentée, ils en remirent le jugement et la décision en une autre saison plus commode, ouvrant cependant les prisons aux accusés et y retenant la d'Escoman seule, qui semblait en devoir sortir plus tôt que les autres. Mais le temps ne portait pas à faire autrement, et même M. le premier président, qui assista au jugement, fut de cet avis, ayant égard à la qualité des accusés, lesquels, toutefois, par cet arrêt, ne demeuraient nullement déchargés, — ce qui les fâchait fort, — et à la tranquillité et repos de cet État, à la misère duquel il fallait donner quelque chose, et de deux maux choisir le moindre. (Édit. Michaud, t. II, n. 657.)

<sup>3</sup> Dépêche du 10 août. Bibi. nat. Mss. Fonds ital. filza 43, p. 95. — Son prédécesseur Foscarini écrivait déjà, à propos de la d'Escoman : **Elle est saine d'esprit ; beaucoup de grands de la Cour s'y intéressent, car elle est malade et l'on parle de la transférer à la Bastille.** (*Ibid.*, filza 42, f° 286, verso.)

des Filles repenties. Le samedi 30 juillet 1611, ajoute le journal de l'Estoile, ou plutôt de ses continuateurs, la Coman jugée, condamnée à tenir prison perpétuelle entre quatre murailles, et cependant ceux qu'elle avait accusés, déchargés et déclarés innocents. On travaillait à son jugement dès le samedi précédent **23**<sup>1</sup>. — Si on ne l'a pas condamnée à mort, ajoute Giustiniani, c'est qu'on la tenait pour folle, et surtout par crainte d'une sédition populaire. La vérité, on le sait, n'est pas toujours bonne à dire, et l'accusatrice avait contre elle non seulement ceux qu'elle avait désignés, mais le gouvernement lui-même, — la Régente, dont les inquiétudes s'expliquent fort bien si l'on admet sa complicité, au moins tacite, dans le crime du 24 mai 1610. — La d'Escoman, toujours est-il, vécut des années dans la niche où elle fut enfermée comme une bête fauve. Mais dans sa prison elle écrivit un mémoire justificatif qui nous a été conservé<sup>2</sup>, et qui se termine non par des imprécations, mais par des paroles résignées, bien susceptibles de faire réfléchir, — car elle ne se rétracta jamais.

Je prierai Dieu, dit-elle, qu'il lui plaise mettre au cœur des vrais Français justice être faite des complices et auteurs de ce parricide. Je le prierai toute ma vie, en ce lieu où je suis misérable, contente et résolue pour la vérité **3**.

On a fait remarquer d'ailleurs que la d'Escoman ne fut pas la seule accusatrice. Un aventurier, P. Dujardin, ou le capitaine Lagarde, vint également raconter qu'on lui avait offert 50.000 écus et le titre de grand d'Espagne s'il se chargeait de tuer le roi<sup>4</sup>. Dujardin aurait révélé le fait à un frère de Zamet qui fit avertir Henri IV. — En 1615, comme il parlait trop, on le mit à la Bastille ; il y resta jusqu'en 1619 et fut enfin libéré pour des motifs politiques.

Mais une question en dernier lieu se pose, et qui résume à elle seule ce lourd problème. Y eut-il réellement des complices de Ravailac, et quels furent-ils ? M. Loiseleur a pensé établir qu'il y eut un double complot contre la vie d'Henri IV, — l'un où serait entré le duc d'Épernon ; où auraient agi dans l'ombre la marquise de Verneuil, peut-être le duc de Guise, la du Tillet et d'autres coquins de moindre importance, — Marie de Médicis encore, qui était instruite des choses, et au moins aurait laissé faire ; — le second où Ravailac, poussé peut-être et indirectement par Épernon qui était gouverneur d'Angoulême, aurait agi seul, ce qui expliquerait qu'il n'aurait voulu ni pu nommer personne de ses complices, et en même temps l'inquiétude du duc au cours du procès. Au moment de frapper, ceux du premier complot auraient trouvé le coup fait ; c'est l'anecdote recueillie

---

**1** Cf. Archives nat., U, 785. Arrêt dans l'affaire d'Escoman. — Elle avait déjà été condamnée pour faux témoignage ; on la considéra comme une intrigante, qui essayait d'exploiter d'autres intriguants. (LOISELEUR, *op. cit.*) Marie de Médicis alla à ce moment à Saint-Germain (26 juillet) avec Louis XIII et disait-on qu'elle y était venue en partie pour ne pas se trouver à Paris quand la Coman serait exécutée, ce qu'elle croyait être le lendemain. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 670.)

**2** Cf. le Véritable manifeste sur la mort d'Henri IV, par Mlle d'Escoman. (CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1<sup>re</sup> série, t. XV.)

**3** Si elle est folle ou non, écrit Mézeray, ceux qui l'ont connue et examinée eussent bien pu nous en laisser le jugement ; mais la conjecture et la grande importance du sujet ont supprimé bien des choses.

**4** M. Loiseleur est entré à propos de toute cette histoire dans nombre de détails que nous ne pouvons reproduire ici. (Cf. *Ravailac et ses complices*. Paris, 1873.) D'après le récit du capitaine Lagarde, Ravailac se serait rendu à Naples avec des lettres du duc d'Épernon pour le comte de Bénévent, vice-roi ; c'est alors qu'il aurait parlé de tuer Henri IV.

dans les *Archives curieuses* ; la scène où dut intervenir le baron de Courtemer<sup>1</sup>. — La conduite du duc d'Épernon est d'ailleurs assez louche dans cette histoire, et bien que pour le remettre à la justice, il ait fait respecter la vie de l'assassin, que les valets et gens de la suite allaient dépêcher sur l'heure comme autrefois Jacques Clément<sup>2</sup>, il fut, on le sait, un des premiers qui se présentèrent pour mettre à profit la mort du roi, et outre nombre de faits qui indiquèrent par la suite leur bonne entente, on peut se rappeler que c'est chez lui, à Loches, qu'en 1619 alla se réfugier Marie de Médicis lorsqu'elle s'échappa du château de Blois<sup>3</sup>. — Henriette d'Enragues, s'est-on demandé de même, fut-elle parmi les complices ? Mlle d'Escoman la mettait en cause sans doute, et l'on ne doit pas oublier que Ravaiillac, au dire de l'accusation, était reçu chez elle, parlant agissait pour elle, sans peut-être voir bien clair dans ses roueries de femme. Mais quel fut véritablement son rôle dans ce dramatique incident ? Encore aujourd'hui, on en est réduit aux conjectures, et à feuilleter les paperasses du temps, il semble qu'on se penche sur un monde de commérages et d'intrigues. Fut-elle la complice de l'assassin ? S'était-elle enfin vengée de ses multiples déboires, depuis la promesse de mariage d'Henri IV jusqu'à la comédie pseudo-judiciaire où elle s'était vue impliquée, et que le roi avait conduite jusqu'à la condamnation pour faire ployer enfin sa fierté de femme ? Elle savait d'ailleurs qu'avec l'amour insensé du monarque pour Charlotte de Montmorency, elle serait sacrifiée même comme maîtresse, et l'on pourrait soutenir qu'elle n'eut de repos qu'après avoir préparé, machiné la catastrophe où son amant devait disparaître. Les autres femmes ne la gênaient pas, même avec les faveurs passagères du roi ; à cause de celle-là seulement, elle se montra implacable. Ravaiillac sans doute a nié toute complicité ; mais il doit être permis de le faire remarquer : on attache trop d'importance en général aux déclarations d'un individu, simplement parce qu'il doit mourir ; il me semble, au contraire, qu'il doit y avoir une âcre et ultime jouissance, pour celui qui va disparaître, dans le mensonge dernier par lequel il dupera la postérité. — Certes, Henriette perdait beaucoup avec la mort du roi, si peu attaché qu'il lui fût encore, et lorsque la régence allait échoir à sa rivale, l'Italienne qu'elle avait si longtemps poursuivie de ses railleries et de ses sarcasmes. Mais il faut tenir compte de la rancune que capitalisait depuis longtemps cette tête quand même romanesque. Elle avait pu manigancer longuement, pesant les avantages et les risques, la tragédie qui termina le règne d'Henri IV ; la grande habileté de cette femme, on ne saurait trop l'admirer, fut de se mettre constamment à l'abri, de s'arranger pour n'être pas inquiétée. — L'aurait-elle pu toutefois sans la connivence de Marie de Médicis ? Haine de

---

<sup>1</sup> V. 2e série, t. XV.

<sup>2</sup> Les hommes armés que dispersa le baron de Courtemer prenaient Ravaiillac pour un des leurs et voulurent, en le tuant aussitôt, étouffer des révélations dont ils pouvaient tout craindre. Mieux instruit, d'Épernon préserva, au contraire, le meurtrier qui avait si bien fait ses affaires ; Ravaiillac ne pouvait rien dire du complot, puisqu'il n'en savait rien, et détournerait les soupçons. C'est pour cela qu'il le fit garder deux jours d'abord à l'hôtel de Retz, puis chez lui, afin que chacun pût le voir et s'assurer qu'il ne disait rien qui confirmât les accusations populaires. (LOISELEUR, *op. cit.*) — D'Épernon fut décrété ; il se justifia juridiquement, mais ne fut jamais innocent dans l'esprit des personnes instruites de son caractère ; son insolence le soutint sous un règne faible. (*Mémoires de Condé*, édit. Langlet-Dufresnoy, t. VI, introd.)

<sup>3</sup> On a même insinué que d'Épernon était un des amants de la reine. (LOISELEUR, *Ravaiillac*.)

femme est bien perspicace ! et il y a d'ailleurs des preuves indirectes de leur bonne entente<sup>1</sup>.

Dans la soirée du 14, le jeune Verneuil fut mis sous la garde d'un exempt et de deux archers<sup>2</sup>, ce qui était une bonne précaution avec les intrigues de l'Espagne ; mais prise d'inquiétude, la marquise fit demander à Marie de Médicis si elle pouvait rester en France en toute sûreté : *J'aurai toujours des égards pour tous ceux qui ont aimé le roi mon mari*, répondit la reine ; *elle peut reparaître à la Cour, elle y sera bienvenue de tous*<sup>3</sup>. — Or, Marie de Médicis était jalouse autant qu'elle était bête, jalouse non par amour, mais par amour-propre, car elle était infatuée d'elle-même et ne pouvait comprendre qu'Henri IV en préférât une autre ; elle était Italienne, et de la même famille que Catherine dont nous connaissons le peu de scrupules ; enfin *douceur et affabilité étaient contre son naturel*, dit l'Estoile. Mais la femme légitime et la maîtresse avaient été toutes deux bernées et trompées et pouvaient associer leurs rancunes. Il est impossible d'affirmer, car il n'y a que des présomptions ; on peut expliquer ainsi toutefois que les poursuites contre Henriette d'Entraques n'aient pas eu de suites. Marie de Médicis *passa l'éponge* parce qu'elle pouvait toujours craindre le tapage de révélations inopportunes. L'assassinat d'Henri IV reste ainsi une vengeance de femmes, — non par amour, répétons-le, car un homme de cinquante-six ans ne peut inspirer de telles passions : par dépit de la situation perdue, chez l'une ; par crainte de l'avenir chez l'autre<sup>4</sup>. La mort du roi arrangea tout. — Mais on peut comprendre dès lors la tristesse de Louis XIII, même tout jeune encore et bien instruit de choses que nous n'entrevoions qu'à travers des récits contradictoires, et la dureté avec laquelle, plus tard, il traita sa mère. Lorsqu'il l'exila après la mort de Concini, il la regarda partir d'un œil sec ; le cadavre du Béarnais était toujours étendu entre eux deux. — Sans doute, il n'y a pas de preuves, des preuves absolues, flagrantes ; il n'y a que des présomptions. Mais la mort d'Henri IV après le sacre de Saint-Denis faisait la reine toute-puissante. Il pouvait disparaître, et avec lui le conseil de régence qu'il avait institué. Marie de Médicis, qui avait pu craindre d'être renvoyée à Florence, gagnait tout avec le crime de Ravillac, — et pensait bien n'avoir rien à perdre.

Il reste à examiner toutefois le rôle de l'Espagne, qu'on a longtemps accusée, peut-être nullement à tort, bien que là non plus il n'y ait jamais eu de certitude. *Is fecit cui prodest*, dit le vieil adage latin. Le roi catholique avait tout avantage à la mort de ce rude batailleur qu'était le roi de France, et devant lui n'allait plus avoir qu'un enfant et une femme, — une femme qui était tout Espagnole, son mari le lui avait dit en face. Lorsque la nouvelle du meurtre parvint à la cour de Philippe III, l'archevêque de Tolède s'écria : *Votre Majesté doit se pénétrer des paroles de saint Paul : Si Deus pro nobis, quis contra nos*. Sans doute, ce n'était pas Dieu qui avait frappé ; mais pour les Espagnols d'une part, comme pour les huguenots de l'autre, le résultat était le même. La Cour du roi catholique, il est

---

<sup>1</sup> On a prétendu que Marie de Médicis, furieusement jalouse et poussée par cette lie domestique qui soupirait après la Régence, se laissa aller à une union avec cette cruelle maîtresse, l'une et l'autre tout espagnoles et gouvernées par ce qui était attaché à l'Espagne, et qu'Henri IV en fut la victime. (SAINT-SIMON, *Parallèle*, D. 66.)

<sup>2</sup> *Mémoires de Mme de Motteville*, t. I, p. 200.

<sup>3</sup> Bibl. nat. Mss. Fonds ital., filza 42, p. 63.

<sup>4</sup> On a même affirmé qu'Henri IV avait l'intention de divorcer à nouveau pour épouser la jolie Charlotte ; elle-même avait signé une requête pour être dé mariée. (Cf. HALPHEN, *L'Enlèvement*, etc., Paris, 1859.)

vrai, prit le deuil ; mais le peuple exultait ; le clergé en chaire rendit grâce à la toute-puissance divine ; les courtisans s'écrièrent que c'était une miraculeuse bénédiction du ciel<sup>1</sup>, et l'ambassade espagnole en France, allant au-devant des soupçons, crut bon de s'écrier en présence de Marie de Médicis : Au moins, ne croyez pas que nous sommes pour rien dans la mort du roi ; Sa Majesté catholique n'a poussé d'aucune manière celui qui l'a tué ! La reine ne répondit que quelques mots vagues, toute décontenancée, et changea de conversation<sup>2</sup>. — On ne se souciait pas, dit un historien en général favorable aux protestants, M. F. Combes, d'ailleurs écrivain érudit et consciencieux, — en poussant trop loin les choses, de ramener la guerre quand on avait besoin de la paix ; on eût expédié le criminel dès le 18 mai, quatre jours après l'assassinat, si l'on n'avait craint les grondements du peuple ; la Régente elle-même fut obligée de ralentir le zèle des magistrats et leur commander de faire au moins un semblant d'enquête<sup>3</sup>. Mais nous savons que l'assassinat de ceux qui gênaient était, à l'époque, considéré par certains comme une œuvre pie, qu'ils fussent huguenots ou catholiques. N'avait-on pas dépêché ainsi le duc François de Guise, le prince d'Orange, le roi Henri III ? Lors de la conspiration de Biron en 1602, le comte de Fuentes n'avait-il pas dit à un agent du maréchal : La première chose, c'est de tuer le roi ! On s'arrangera surtout pour supprimer toute trace de complicité. — M. Combes qui a pris la peine de fouiller les archives de Vienne, de Genève, de la Haye, le Record Office et les archives de Simancas afin d'établir les responsabilités de l'Espagne, n'a pu donner qu'un résultat négatif. En Angleterre, il n'y a que des potins, des accusations vagues ; les archives de Bruxelles, transportées à Vienne, offrent dans les lettres de Pecquius une lacune de la fin d'avril au 1er juillet 1610 ; dans les archives de Simancas, dans celles de Turin, en Hollande, le même fait se reproduit ; tous les documents ont été supprimés à une époque qu'on ne saurait préciser. — Mais justement, peut-on dire, c'est la preuve par la négative. Si l'on a fait disparaître tant de témoignages, c'est qu'ils semblaient trop compromettants. Sully, dans ses *Œconomies royales*, Richelieu, dans ses Mémoires, ont pu avec raison accuser l'étranger.

La mort d'Henri IV, d'ailleurs, fut bientôt oubliée dans le déchaînement des appétits, les divisions, les révoltes, les querelles de seigneurs qui marquèrent la régence de Marie de Médicis. — Le nom de Ravailac, prononcé d'abord avec horreur, dit M. R. Hénard<sup>4</sup>, ne servit bientôt plus que d'épouvantail aux enfants. Des opinions se manifestèrent en faveur du régicide et beaucoup ne virent plus dans l'assassin de la rue de la Ferronnerie que le martyr de la place de Grève. La mode enfin consacra son souvenir en adoptant la couleur de ses cheveux, de ce poil rousseau dont parle Germain Brice, et l'on vit les drapiers de la rue Saint-Honoré vendre aux galants qui donnaient au Paris de la jeunesse de Louis XIII le ton de l'élégance et des bonnes manières, des pourpoints et des manteaux d'une nuance jaune légèrement rougeâtre, — des manteaux dits : à la Ravailac.

---

<sup>1</sup> Cottington à lord Salisbury. (*Record office, State papers, Spain*, 16-27 mai 1610.)

<sup>2</sup> Lettre de Foscarini, ambassadeur de Venise, 2 juin 1610. (Arch. imp. de Vienne.)

<sup>3</sup> F. COMBES, *Lectures historiques ; l'Assassinat d'Henri IV et la diplomatie étrangère*. Paris, 1865, t. II.

<sup>4</sup> *La Rue Saint-Honoré, des Origines à la Révolution*, p. 239.

## CHAPITRE VII.

La Régence de Marie de Médicis. — Retour de Condé. — Disgrâce de Sully et avènement de Concini. — Affaire du duc de Guise et Mme de Verneuil.

Sitôt la mort d'Henri IV, Marie de Médicis avait quitté son appartement au premier étage du Louvre, et était descendue occuper, selon l'étiquette, l'appartement des reines mères, au rez-de-chaussée, — celui qui avait été si longtemps le logis de la vieille reine Catherine<sup>1</sup>. C'était le commencement du nouveau règne ; mais dès le 15 mai, lendemain de l'assassinat de son père, le petit roi Louis XIII s'était transporté au Parlement accompagné de grand nombre de princes, ducs, pairs, seigneurs, gentilshommes et officiers de sa couronne... et Leurs Majestés ayant pris place, le roi séant en son lit de justice, par l'avis des dits princes et officiers, déclara conformément à l'arrêt donné le jour de devant, la reine sa mère Régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administration des affaires du dit royaume durant son bas âge. — Mais tout l'édifice de la monarchie triomphante qu'avait rêvé Henri IV était tombé avec lui ; on abandonna ses grands projets de guerre et de croisade contre l'Autriche. Il se tint, dit Sully, un grand conseil où toutes les personnes de qualité furent appelées pour aviser ce que l'on ferait des armées et grands préparatifs que le feu roi avait faits pour passer en Clèves et en Italie, et naturellement il y eut des avis fort divers. Mais revenu du Louvre, le ministre put dire à sa femme, qui avait toujours la primeur de ses mécomptes : *Ma mie, nous allons tomber dans la faction contraire à celle de la France et sous l'entière domination de l'Espagne et des Jésuites ; partant, c'est aux bons Français à penser à eux, et surtout aux huguenots. Les bons Français*, pour Sully, c'étaient uniquement les calvinistes, ou ceux qui inclinaient vers le parti ; mais dans sa déconvenue, après avoir si longtemps préparé la revanche des religionnaires, il voyait juste ; le pays ne devait échapper à la coterie protestante que pour retomber sous la férule de l'Espagne<sup>2</sup>. — On régla d'abord l'affaire de Juliers<sup>3</sup>, mais on laissa le pape, le grand-duc de Toscane et Maximilien de Bavière

---

<sup>1</sup> Salles 11 à 15 de la sculpture antique dans le musée actuel.

<sup>2</sup> Marie de Médicis, en sa qualité d'Italienne, avait peu de tendresse pour les parpaillots ; mais, soit qu'elle n'ait pas vu exactement alors leurs intentions, soit que le pays ait voulu garder d'abord la paix intérieure, si chèrement acquise, il y eut une ferme intention de ne pas revenir à la guerre civile : Les catholiques, dans les villes où ils se trouvèrent les plus forts, dit l'Estoile, prirent les religionnaires en leur protection, comme aussi firent les huguenots pour les catholiques où ils se trouvèrent les maîtres ; se jurèrent les uns aux autres inviolable fidélité et mutuel secours au cas qu'on les voulût offenser. (Édit. Michaud, t. II, p. 597.) Ce fut surtout la coterie des seigneurs qui, ensuite, recommença les troubles.

<sup>3</sup> L'affaire de Juliers s'arrangea en effet après la mort d'Henri IV. Le jeudi 2 septembre 1610, la ville et le château furent remis aux mains des princes de Brandebourg et de Neubourg, en la possession desquels demeura tout le duché. Le siège avait duré quatre semaines et sept jours ; il s'y perdit de deux à trois mille hommes. Le maréchal de La Chastre revint avec ses troupes en France ; le prince d'Anhalt repassa le Rhin avec ses reîtres, et le comte Maurice reconduisit ses troupes en Hollande. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 635.)

s'arranger avec le roi catholique. Les armées des Alpes et du Languedoc furent licenciées et le duc de Savoie dut envoyer son fils pour solliciter un arrangement de Philippe III. — Condé, cependant, n'ayant plus à craindre les cornes, puisque le vieux séducteur de Béarnais était allé de vie à trépas, et du reste mal à l'aise parmi les Espagnols qui avaient pensé l'utiliser pour un coup de force<sup>1</sup>, écrivit à sa mère pour qu'elle lui obtînt la permission de revenir<sup>2</sup>. — Marie de Médicis ne crut pas devoir lui tenir rigueur, et d'autant moins qu'il avait, en somme, servi sa jalousie ; le retour de Condé fut accordé et il dut arriver à Paris vers la mi-juillet. — Le 9 de ce mois, racontent les continuateurs de l'Estoile, M. de Bouillon sortit pour aller au-devant de M. le prince, avec Mme la princesse sa mère, M. de la Trémouille et plusieurs autres seigneurs et dames... Le 14, M. d'Épernon, qui avait fait doubler les gardes, et proposé quelques jours auparavant de mettre des garnisons à Paris, sous l'autorité de M. le comte de Soissons, — principalement aux maisons et avenues proches des portes de la ville, ce qui avait donné l'alarme à M. le prince qui était près d'y rentrer, — sortit de Paris accompagné de bien cent chevaux pour aller au-devant de lui. M. de Sully fit de même avec deux cents chevaux. Son Excellence dîna au Bourget, et à peine arrivé rebroussa chemin pour aller à Saint-Denis donner l'eau bénite au feu roi, à quoi le porta principalement l'avis que lui envoya de Paris, par homme exprès, Mme d'Angoulême, lui faisant entendre que la reine régente aurait fort agréable qu'il y allât. Après dîner, le prince s'achemina du Bourget à Paris, entretenu sur le chemin par M. de Sully, et reçut force billets et avertissements de se donner garde et n'entrer si légèrement dans la ville. Mais finalement, il en reçut un de M. le président de Thou, qui lui donnait avis que ces bruits étaient faux et qu'il

---

<sup>1</sup> Trompée par les rapports de son ambassadeur à Pans, la cour de Madrid s'était beaucoup exagéré l'importance de Condé ; on croyait trouver en lui un auxiliaire aussi utile que l'était le duc de Savoie pour le roi de France, — Tallemant mentionne même qu'il devait commander une armée dans le Milanais, et Philippe III lui avait de nouveau écrit pour lui promettre appui et protection ; le duc de Lerne y avait joint les plus cordiales déclarations, et le comte de Fuentès continuait à lui rendre de grands honneurs. Il était à Milan, logé dans le palais ; un service somptueux avait été mis à sa disposition ; une garde veillait à sa porte et le suivait partout. Mais il était astreint à toutes les exigences de l'étiquette espagnole et en supportait péniblement la gravité et la pompe continuelle ; il étonnait ses hôtes et les ennuyait de sa curiosité. Des agents secrets du roi de France lui conseillaient de se mettre sous la protection du pape. Combattu dans cette idée par les Espagnols, la nouvelle de l'entrée des Français en Lombardie le fit se livrer entièrement aux mains des nôtres. La nouvelle de la mort du roi lui arriva peu après. Les Espagnols songeaient à proposer le prince comme son successeur sur le trône ; on alla même le saluer comme *juste héritier* de la couronne, mais il n'accepta que le titre de Régent, et rentra bientôt en France, où il fit sa paix avec Marie de Médicis. (Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 341-348.)

<sup>2</sup> Madame, écrivait Condé, je vous envoie deux lettres : l'une au roi, l'autre à la reine, pour me condouloir avec eux de l'horrible assassinat commis en la personne du feu roi, mon seigneur, et leur témoigner l'extrême regret que j'en ai eu, comme aussi leur offrir mon très humble service. La reine sait mieux que personne la juste cause que j'ai eue de sortir de France. C'est pourquoi je vous supplie l'assurer que tout ce qu'on lui peut avoir dit que j'ai parlé hors de cette cause-là est très faux, lui ayant toujours gardé et au roi mon seigneur son fils, en paroles et effets, l'honneur et respect que doit un très humble sujet. Et pour ce que votre prudence saura mieux lui donner par vos discours cette assurance de la vérité de mes paroles, je m'y remettrai, attendant l'honneur de ses commandements et des vôtres ; et demeurerai pour jamais, madame ma mère, votre très humble, etc. — Henri DE BOURBON. A Milan, ce dernier mai 1610. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 607.)

pouvait venir en toute sûreté. Il arriva à la porte Saint-Martin vers quatre heures et y trouva une grande troupe de cavalerie, quinze cents à deux mille chevaux. Il était monté sur une haquenée pie, — don de l'Archiduc, — et avait à sa droite M. le prince d'Orange, son beau-frère, et à gauche M. le comte de Beaumont. Le chroniqueur remarque du reste qu'il était assez décontenancé. Il alla au Louvre et bien qu'il se composât de tout ce qu'il était possible, ne laissa-t-on pas de remarquer à son port et à son visage qu'il avait de l'appréhension, laquelle redoubla quand il vit qu'on avait fermé les portes à la plus grande part de ceux de sa suite. Finalement il vint saluer le roi, qui le contenta par son bon accueil ; le duc de Guise le reconduisit à son hôtel de Lyon, proche du sien, où le vint voir le comte de Soissons. On disait que le sieur prince ne respirait que le service de Leurs Majestés, et qu'il avait protesté ne tenir jamais parti que celui du roi et de la reine, selon la sage instruction de M. le connétable son beau-père, et de M. de Bouillon, l'un et l'autre des plus exercés aux affaires d'État<sup>1</sup>. — Mais ces belles résolutions devaient bientôt s'en aller en fumée<sup>2</sup>. Dès le 17 mai, le conseil de régence avait été institué, où entrèrent les princes du sang, d'Épernon, Guise, Mayenne, les ministres du feu roi ; mais à côté s'était déjà formé un conseil secret, que la reine se réservait de consulter mieux à l'aise : le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, Dolé, le P. Cotton, le médecin Duret et surtout Concini, qui se démasque alors et dont la mort d'Henri IV allait faire la fortune<sup>3</sup>. — Toute la politique du moment, en somme, ne prétendait qu'à vivre. On fit appel à la conciliation et pour détourner les exigences qu'on pouvait craindre, on les prévint. Le comte de Soissons reçut ainsi 200.000 écus sonnants, 50.000 écus de pension, les gouvernements de Normandie et du Dauphiné ; d'Épernon, avec le gouvernement de Metz, eut les Trois-Évêchés ; Guise fut gratifié de 100.000 écus. Quant à Concini, il devait avoir bientôt le marquisat d'Ancre avec la lieutenance générale de Péronne, Roye et Montdidier. En même temps, les bonnes paroles adressées à Duplessis-Mornay et une gratification de 200.000 livres au duc de Bouillon assuraient la bonne volonté des chefs protestants, pendant qu'une solennelle confirmation de l'Édit de Nantes prévenait de ce côté, — momentanément ! — toute crainte de guerre civile<sup>4</sup>. — Mais c'était le trésor de guerre amassé par Henri IV qui soldait ces libéralités. Jusqu'au 1er août 1610, dit l'Estoile, sept millions de livres furent tirées de l'Arsenal. — Quant à Sully, qui avait été l'homme important et à tout faire du précédent règne, il se trouva bientôt mis en disgrâce. Depuis la mort d'Henri IV, d'ailleurs, il n'était plus rien ; avec la réaction catholique qui se dessinait alors, il ne lui restait que les yeux pour pleurer, assaut pénible et dure rencontre pour un cœur sec et ambitieux comme était le sien<sup>5</sup>. C'était par lui cependant que Marie de Médicis était

---

<sup>1</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 618-620.

<sup>2</sup> Le prince finit par se retirer à Valeri (17 décembre), assez mal content et sans avoir pris congé de la reine. Il en revint le 29 du mois.

<sup>3</sup> Pour l'homme patient, qui aura le moyen d'attendre, avait écrit autrefois Giovannini au grand-duc de Toscane lorsqu'il avait été question d'attacher Concini à la personne de la reine ; pour l'homme intelligent et ambitieux qui jouira de la faveur et des bonnes grâces de ses maîtres, il y a eu ce règne-ci du drap en abondance et l'on s'y peut tailler de bons morceaux. 28 juin 1600. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. V, p. 417.) La carrière rapide de l'Italien peu scrupuleux, en somme, sur les moyens de faire fortune, indique assez que cet avis ne fut pas donné en pure perte.

<sup>4</sup> BORDIER et CHARTON, *Histoire de France*, t. II, p. 176.

<sup>5</sup> Quand il fut surintendant, raconte Tallemant des Réaux, il fit par bravoure un inventaire de ses biens qu'il donna à Sa Majesté, jurant qu'il ne voulait vivre que de ses appointements, et profiter de l'épargne de son revenu, qui ne consistait alors qu'en la

devenue reine de France ; c'était lui qui avait poussé le Béarnais à se remarier, et n'avait eu de repos que lorsque la naissance du petit Louis XIII avait eu définitivement assuré la succession. On ne le paya que d'ingratitude<sup>1</sup>. Mais il faut bien le dire, ce gros homme, fat et plein de soi, était parfaitement insupportable ; sa gloire assommait tout le monde et on était las de sa figure de réprimande. On eut hâte de s'en débarrasser et à peine y mit-on des formes. Le sacre du roi fut célébré le 17 octobre par le cardinal de Joyeuse et au retour de Reims, après qu'on eut tiré les bouettes de l'Arsenal, un parti se déclara d'abord contre Concini, premier gentilhomme de la chambre, qui avait osé disputer le pas à Bellegarde (!), soutenu par le comte de Soissons et par Épernon. Une même haine et des intérêts communs réunirent ensuite les seigneurs contre Sully, toujours âpre et rude aux pillards. Guise, Mayenne, Condé, Joinville, le président Jeannin, Villeroy demandèrent unanimement son renvoi, qui devait être un gage de réconciliation pour la cabale<sup>2</sup>. Sur les sollicitations de la reine, ainsi, moitié de gré, moitié de force, mais en somme à la satisfaction générale, il dut se démettre de ses charges de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille (26 janvier 1611), le tout contre une somme de 300.000 livres, — car lui non plus ne donnait rien pour rien<sup>3</sup>.

D'ailleurs avec la régence, on peut bien le redire, le rôle des protestants était fini ; tous leurs projets s'en allaient à vau-l'eau. C'étaient d'autres idées ; d'autres hommes prenaient la direction politique. La royauté se trouvait entourée du vieux parti catholique, des agents de l'Espagne et avec Richelieu bientôt allait reprendre sa lutte acharnée contre les religionnaires. Après avoir voulu tout détruire et se poser en vainqueurs de l'Europe, ils allaient en être réduits à se défendre comme au vieux temps de Charles IX. Lors de l'assemblée triennale du parti qui se tint à Saumur, un premier vœu fut exprimé pour prier Sully de ne pas se démettre de sa charge de grand maître de l'artillerie, ni des autres offices qui lui restaient<sup>4</sup>, avec promesse où pour ce regard il serait recherché par voies illégales et extraordinaires, de faire toute démonstration jugeant l'état au dit duc, conjoint avec l'intérêt général des églises et de la justice<sup>5</sup>. Puis on demanda l'extension du culte calviniste suivant la teneur réelle de l'édit de Nantes ; des immunités égales pour les ministres protestants et pour les prêtres catholiques ; la périodicité régulière des assemblées, par exemple tous les deux ans ; une prorogation de dix ans pour la garde des places de sûreté, etc. Mais la reine, en accordant pour cinq ans la conservation des places, intrigua surtout pour amener

---

terre de Rosny. Mais aussitôt il se mit à faire de grandes acquisitions et tout le monde se moquait de son bel inventaire. Le roi témoigna assez de ce qu'il en pensait. Un jour Sully ayant bronché dans la cour du Louvre en le venant saluer, comme il était sur un balcon, il dit à ceux qui étaient auprès de lui qu'ils ne s'en étonnassent pas, et que si le plus fort de ses Suisses avait autant de pots de vin dans la tête, il serait tombé tout de son long. (*Historiettes*, t. I.) Si nous en croyons ce potinier de Tallemant, Henri IV ainsi aurait estimé Sully à sa juste valeur.

<sup>1</sup> La reine n'avait ni gratitude, ni reconnaissance ; tous les ministres qui l'avaient faite régente, elle les a tous chassés. (Bibl. nat. Mss Fontanieu 446-447.)

<sup>2</sup> BORDIER et CHARTON, *op. cit.*, t. II, p. 178.

<sup>3</sup> Il dut bien reconnaître que l'air de la Cour ne lui était plus propre ; l'état des affaires et Leurs Majestés tellement disposées qu'il lui valait mieux se retirer. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 654.)

<sup>4</sup> Sully conserva sa charge, du reste tout honorifique, jusqu'en 1634. Richelieu pour l'en dépouiller le fit maréchal de France.

<sup>5</sup> Duc DE ROHAN, *Mémoires*.

la dissolution de l'assemblée. Ce fut là toutefois que sous l'influence du duc de Rohan, on établit une sorte de constitution républicaine des huit cent vingt-six églises protestantes en seize provinces, divisées par districts et groupées en cercles, dont les conseils devaient se réunir en assemblée générale<sup>1</sup>. Mais ce n'étaient encore que des dispositions sur le papier. Lorsque le P. Gontier avait prêché devant le duc d'Épernon, à l'église Saint-Étienne-du-Mont, disant que les huguenots s'étaient vantés d'être neuf cent mille âmes de leur religion en France, le duc s'était écrié : C'est beaucoup, sans doute, mais quand il en serait ainsi et que le compte fût bon, qu'est-ce auprès de celui de nous autres catholiques ? Je m'assure que nous nous trouverons être six ou sept fois plus qu'eux, et qu'il n'y en aura pas pour un bon déjeuner<sup>2</sup>. — Sully disgracié, acrimonieux, son rôle fini, désœuvré parce qu'il était devenu inutile, se vengea en dictant le fatras de ses Mémoires<sup>3</sup>. Mais il vécut encore assez pour voir la lutte des Réformés contre l'autorité royale, et même le siège fameux de la Rochelle, qui fut un de leurs derniers remparts, car il ne mourut qu'en 1641. On l'avait vu un moment reparaître à la Cour, raconte Tallemant des Réaux, qui ne pouvait perdre une telle occasion d'exercer sa langue, et parmi les élégants de l'époque, il semblait une sorte de phénomène, avec ses costumes du temps passé ; de bête rare et de fossile, comme autrefois la pauvre reine Margot revenue d'Auvergne, et dont le même anecdotier nous a laissé le portrait ridicule.

Toutes les faveurs de la Régente allaient cependant à Concini, porté au pouvoir malgré l'aversion de Louis XIII, qui le détestait au moins autant que les huguenots et les Espagnols, et qui alors ne voyait plus d'obstacles à sa fortune. Ce jour, 26 août 1610, a-t-on noté encore dans le *Journal* de l'Estoile<sup>4</sup>, le seigneur Concini, Italien, fut reçu conseiller d'État, et en prêta le serment au Louvre, entre les mains de la reine régente, sa bonne maîtresse. Le gouvernement de Calais fut donné à M. d'Arquin (15 août), auquel avait été promis le premier gouvernement qui viendrait à vaquer, pour avoir été dépouillé de celui de Metz par M. d'Épernon. La reine néanmoins l'eût bien voulu donner au seigneur Concini, son favori, qui le lui avait demandé... Mais il lui fut rapporté un propos qu'on avait entendu tenir à M. d'Arquin, qu'il allait faire ses Pâques, et qu'au sortir de là il irait tuer Concini, fût-il entre les bras de la reine, ne lui étant

---

<sup>1</sup> Cf. *la Reine Margot et la fin des Valois*, p. 48.

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 621. — La reine, déjà mal disposée pour les protestants, était encore poussée contre eux par sa favorite, — la *Conssine*, comme l'appelle le chroniqueur, — qui lui représentait que si elle voulait assurer la tranquillité du règne de son fils, elle ne devait plus souffrir l'exercice de deux religions dans le royaume, et que le malheur qui avait frappé son mari n'avait procédé que de là. D'Épernon ne parlait donc pas sans être bien informé de ses intentions.

<sup>3</sup> Comme dans la prospérité il avait été insolent, de même il fut lâche et failli dans l'adversité, ajoute Tallemant. Il était si haï que par plaisir on coupait les ormes qu'il avait fait mettre sur les chemins pour les orner. C'est un Sully, disait-on, faisons-en un Biron ! — Plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avait cessé de porter des chaînes et des enseignes de diamants, Sully en mettait tous les jours pour se parer, et se promenait en cet équipage à la place Royale, près de son hôtel. Tous les passants s'amusaient à le regarder. A Sully, où il s'était retiré à la fin de ses jours, il avait quinze ou vingt paons et sept ou huit reîtres, de vieux reîtres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettaient en haie pour lui faire honneur quand il allait à la promenade, puis le suivaient ; je pense que les paons suivaient aussi. Il entretenait je ne sais quelle garde suisse, et disait qu'on pouvait se sauver en toutes sortes de religions. Il mourut au château de Villebon et demanda à être enterré en Terre Sainte. (*Historiettes*, t. I.)

<sup>4</sup> Édit. Michaud, t. II, p. 626.

possible de survivre une si grande supercherie<sup>1</sup>. — M. de Villeroi en ce temps, — fin d'août, — fort mal content de la Cour et de la reine, à laquelle il refusa de signer un écrit portant 40.000 écus pour Concini, qui devait acheter le gouvernement de Montdidier, Roye et Péronne, que M. de Créqui lui avait vendu, etc.<sup>2</sup>.

Avec le pillage effronté des seigneurs, le laisser aller de Marie de Médicis, on regrettait déjà la main solide du roi mort<sup>3</sup>, et il échappa même à Henriette d'Enragues, qui peut-être avait contribué à sa fin, de dire à ce propos : Oh ! si notre petit homme pouvait revenir, comme il empoignerait le fouet pour chasser tous ces marchands du temple ! — Mais le petit homme dormait dans les caveaux de Saint-Denis, et elle-même devait avoir de nouveaux déboires ; les choses en somme ne s'étaient pas arrangées au gré des conspirateurs ; malgré la comédie d'une officielle réconciliation, elle gardait l'inimitié de Marie de Médicis, à présent toute-puissante. L'Italienne, vindicative, avait trop souffert par elle autrefois, et l'on prévoyait qu'elle se vengerait. Les courtisans, toujours habiles à flairer le vent, délaissèrent dès lors Mme de Verneuil ; son cercle d'intimes se raréfiait lorsque au commencement de 1611 le duc de Guise projeta d'épouser Mme de Montpensier, malgré l'inimitié ancienne des deux familles. Le cardinal de Joyeuse s'entremet et les fiançailles se trouvèrent faites. Mais le duc de Guise, on l'a vu bien avant, avait fait une promesse de mariage à Mme de Verneuil — promesse parfaitement en règle — et elle pouvait s'opposer à l'union projetée. Guise fit des démarches auprès d'elle, mais sans aucun résultat, non qu'elle y mît beaucoup de méchanceté, car elle ne l'avait si bien entortillé naguère que pour exciter la jalousie d'Henri IV ; mais ses derniers familiers, ravis de voir un homme qu'ils jalouaient en si mauvaise posture, l'excitaient à persister. — Le duc, furieux de sa déconvenue tant les temps étaient changés, prit enfin le parti de déclarer faux le contrat qu'il avait signé. La marquise fut ainsi obligée de présenter l'original chez le comte de Soissons, en présence du duc d'Épernon et du cardinal de Joyeuse. La discussion porta bientôt sur les signatures. On convoqua les notaires qui avaient dressé l'acte. Ils étaient très

---

<sup>1</sup> Édit. Michaud, t. II, p. 631.

<sup>2</sup> L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 635. — Entre temps, Marie de Médicis avait envoyé à Florence pour avoir la généalogie de son favori, qu'elle avait fait marquis d'Ancre et voulait voir duc et pair de France ; mais, dit le Journal de l'Estoile, qui se fait trop souvent l'écho des racontars du temps, cela fut tenu secret et l'on n'en a rien vu de public ni d'imprimé. L'extrait qui en a couru et que l'on tient pour le plus certain touchant l'extraction paternelle seulement (car de l'aïeul et bisaïeul, il ne s'en trouve aucun mémoire, ni à Florence, ni ailleurs) est que ledit Concini est le fils d'un secrétaire du duc de Florence, lequel on a vu à Paris mendier ses repas et n'avoir de quoi acheter des souliers, même sur le seigneur Balthazar au faubourg Saint-Germain, qu'il attendait souvent, n'ayant de quoi diner, jusqu'à une heure ou deux heures après midi. De sa valeur, outre celle de la table, il n'en parle point, etc. Quant à sa femme, on a trouvé qu'elle était fille d'un menuisier, et pour le regard de son fils, maintenant abbé de Marmoustier, on l'a vu à Florence enterrer les morts. (6 février 1611. *Ibid.* D. 655.)

<sup>3</sup> Avec Marie de Médicis, le trafic des charges judiciaires avait continué de plus belle ; le président de Harlay vendit la sienne 150.000 livres, plus une promesse de 50.000 livres et 10.000 livres encore sur quelque petite pointillé et difficulté qui se trouva en la procuration ; il y eut ensuite les épingles à payer, soit 100.000 livres, si bien que le nouveau titulaire paya 300.000 livres et même davantage, ajoute l'Estoile, très au courant de ce trafic. Mais alors un seul lieutenant criminel gagnait par jour plus de 60 livres l'un portant l'autre. — Cette même année 1610, l'état du président Forget qui était mort, fut mis à l'enchère et monta à 70.000 et même 80.000 écus.

âgés, les récits l'indiquent, lorsqu'ils avaient rédigé le contrat, et depuis l'un était mort ; l'autre qui ne valait guère mieux niait absolument sa participation, tant il flairait une méchante affaire. — Pourtant Henriette affirma si hautement sa bonne foi que les assistants se trouvèrent dans un grand embarras. Elle était d'ailleurs soutenue par le comte de Soissons, qui aurait voulu empêcher le mariage projeté du duc de Guise, de crainte que celui-ci n'entravât, en faveur d'un de ses parents, le comte de Vaudremard, une union que lui, comte de Soissons, projetait entre l'héritière du duc de Montpensier et son propre fils. Mais la reine tenait en grippe la maison de Soissons, dont elle redoutait la fortune, comme elle soutenait le duc de Guise et gardait rancune à Henriette. Elle alla même jusqu'à dire au comte **qu'il avait tort de vouloir ôter à M. de Guise sa femme lorsqu'il lui avait déjà ôté son gouvernement d'Orléans**. Elle chargea ensuite le président Jeannin d'aller trouver Mme de Verneuil et de lui dire **qu'il lui serait agréable qu'elle voulût bien se désister**. — Jeannin, habilement, lui représenta le tort qu'elle se faisait en se mettant à dos Marie de Médicis en même temps qu'une maison si haut placée, et lui remontra qu'il serait plus sage de les conserver comme amis. La marquise ne demandait qu'à se laisser convaincre ; elle acquiesça de suite et le duc de Guise fut si heureux de ce résultat qu'il entreprit de la réconcilier sincèrement avec la reine. C'était sans doute peine perdue, et même pour ne garder que les apparences, la chose était délicate, après les rivalités passées. Mais Guise était adroit et insinuant ; il amena bientôt Marie de Médicis à consentir à ce qu'Henriette fût admise à lui faire sa cour. L'ancienne amie du roi, adroite et fine, se tira de ce pas avec tant de discrétion et de bon goût que la reine ne put que s'en déclarer charmée ; elle l'autorisa même à lui rendre visite quand bon lui semblerait. Maîtresse retraitée, n'ayant plus rien à prétendre, Mme de Verneuil avait fait **contre male fortune bon cœur** ; c'était une enjôleuse, et Marie de Médicis prit même un moment grand plaisir à la voir. — Mais on pensa généralement que le duc de Guise devait s'estimer heureux d'avoir eu ce procès après la mort d'Henri IV ; le matois Béarnais, on peut s'en souvenir, aimait fort qu'on épousât ses maîtresses, et il n'aurait pas résisté, sous couleur de rendre justice à un ancien caprice, — aussi bien lui devait-il quelque compensation, — au plaisir d'abaisser enfin une maison qu'il n'avait jamais pu réduire par les armes<sup>1</sup>.

La reine eut d'ailleurs des retours de jalousie et Marie d'Entraques, sœur d'Henriette, se trouva bien en fin de compte payer pour son aînée. Elle avait entre les mains, elle aussi, une promesse de mariage que lui avait souscrite Bassompierre dont elle avait un fils. C'était le procédé du temps et le roi de Navarre avait fait école. Elle voulut l'invoquer devant le Parlement de Rouen ; mais Marie de Médicis envoya le maître des requêtes Marillac, avec des lettres de sa main pour les juges, qui, heureux de faire leur cour, se hâtèrent de dispenser Bassompierre d'épouser sa prétendue victime.

---

<sup>1</sup> Le duc de Guise épousa peu après (5 janvier 1611) Henriette-Catherine de Joyeuse, qui était fille unique du duc Henri de Joyeuse, maréchal de France, — lequel s'était fait capucin sous le nom de frère Ange, — et veuve d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 651 et note 1.)

## CHAPITRE VIII.

Troubles et brouilleries des seigneurs (1602-1614). — Arrestation de Condé. — Mort de Concini et exil de Marie de Médicis. — Supplice de Léonora Galigai (1617). — Les dernières années de Mme de Verneuil.

L'influence prise sur Marie de Médicis par l'Italien Concini et sa femme la Galigai était un bon prétexte pour amener, après le mécontentement des seigneurs, des troubles et des prises d'armes. Les beaux jours de la Ligue n'étaient pas si loin, où l'on se battait autant par rivalité d'intérêts que par conviction religieuse, et la noblesse n'avait pas encore renoncé à son indépendance. Au mois de janvier 1612, la reine, rassurée du côté des protestants, avait communiqué au Conseil un traité négocié avec l'Espagne, qui stipulait le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de Philippe d'Espagne avec Élisabeth France, — traité qui sacrifiait la Navarre à l'ambition espagnole et consacrait l'abandon de la politique d'Henri IV<sup>1</sup>. Condé et le comte de Soissons, qui avaient d'autres griefs plus ou moins sérieux, protestèrent en quittant la Cour, dans l'espoir de soulever les provinces au nom du bien public, et rallièrent du fait un groupe de mécontents<sup>2</sup>. Lesdiguières, Sourdis, Duperron furent sollicités, mais se refusèrent. Bouillon, Nevers, Mayenne, Vendôme se mirent de la cabale et même Concini, mortifié par les ministres et qui cependant avait été fait marquis d'Ancre et gouverneur d'Amiens. Mais les ducs d'Épernon et de Guise avec Bellegarde restèrent fidèles au parti de la Cour. Pour ramener enfin Concini, Marie de Médicis le fit maréchal de France, c'était, a-t-on dit, ses premières armes. On négocia ensuite. — Les premières hostilités avaient eu lieu au commencement de 1614 ; mais on se battit surtout à coups de pamphlets, car les agissements des princes soulevaient une réprobation générale ; des conférences ensuite s'ouvrirent à Soissons et le 15 mai on signait le traité de Sainte-Menehould, que Sully appela la paix malotruée, mais qui prévoyait la convocation des États généraux. Il y eut d'ailleurs à nouveau des charges données, des pensions, des promesses de gouvernements, et de nouveau l'on tira, pour le distribuer, un million de livres des coffres de la Bastille.

Les États généraux devaient s'ouvrir le 15 août, mais ne se réunirent qu'au mois d'octobre. Il y eut du tumulte et même des coups, le Tiers ayant inscrit en tête de son cahier un article qui proclamait l'inviolabilité du roi et l'indépendance de la couronne. La discussion dura jusqu'au 23 février 1615 où les cahiers furent remis ; ils demandaient, entre autres choses, l'égalité de répartition des charges publiques, la suppression des offices inutiles, la destruction des privilèges et du servage, la démolition des forteresses féodales, etc. Les doléances du clergé étaient présentées par un homme de vingt-neuf ans dont ce fut l'entrée dans la vie

---

<sup>1</sup> La reine avait longuement préparé ces mariages contre le gré même de son mari, et c'est dans cette intention qu'elle admettait dans son intimité l'ambassadeur de Philippe III ; qu'elle l'honorait de confidences et lui dévoilait ce qu'elle pouvait surprendre des desseins du roi. (LOISELEUR, *op. cit.*)

<sup>2</sup> Cf. L. LACROIX, *Note sur une collection de quatre-vingt-deux pièces historiques imprimées à Paris pendant l'année 1614 et se rapportant aux troubles politiques du temps. Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire, 1863, p. 251 et s.*

politique, l'évêque de Luçon, Armand Duplessis de Richelieu. Le lendemain, du reste, les députés trouvèrent portes closes et un ordre du roi qui leur enjoignait de se disperser. — Mais le Parlement se chargea de formuler les doléances de la nation (28 mars), dénonçant les désordres du gouvernement et prêt à nommer les coupables. Condé bientôt s'en chargea (27 juillet). Il se trouvait maintenant porté à la tête de l'opposition, et prêt à empêcher les mariages espagnols qui devaient consacrer une politique déplorée par beaucoup. Dans l'inquiétude de l'avenir, Concini et sa femme poussèrent la reine à prendre des mesures de sûreté ; d'Épernon lui donna le même conseil, tant qu'elle remit au Parlement (30 juillet) une [déclaration pour la conservation des places fortes du royaume](#). Mais peu après Condé lançait un manifeste où il désignait Concini comme l'auteur des maux qui assaillaient le peuple ; la cabale une fois de plus se tournait contre lui. Le prince allait entrer en campagne avec cinq ou six mille hommes de troupes, et le bruit courait que d'importantes levées, faites en Angleterre et en Hollande, allaient débarquer au Hourdel et à Saint-Valéry. Concini tenta bien de mettre une garnison dans le port de la Somme, mais l'échevinage s'y opposa.

Les huguenots, qui se trouvaient des premiers menacés avec la politique espagnole de la Cour, s'étaient d'autre part levés en armes avec le duc de Rohan ; mais, divisés encore, ils ne purent réussir à fermer même la route des Pyrénées que le roi devait prendre pour gagner la frontière<sup>1</sup>. Condé et ses adhérents furent déclarés criminels de lèse-majesté (10 septembre) et Louis XIII avec toute la Cour se mit en route pour gagner Bordeaux et ensuite se rapprocher de l'Espagne, qui devait lui remettre Anne d'Autriche, sa fiancée. Des troupes protégeaient le cortège royal et assurèrent ensuite l'échange des princesses, qui se fit sur la Bidassoa (9 novembre), à Hendaye<sup>2</sup>. Des conférences ensuite s'ouvrirent à Loudun, entre Condé assisté des chefs huguenots, et les délégués de la régente : De Thou, le maréchal de Brissac, de Vit, le comte de Pontchartrain<sup>3</sup>, et la paix fut enfin conclue. Condé recevait 1.500.000 livres pour ses frais de guerre (?) ; la ville et le château de Chinon ; la ville et la tour de Bourges ; le gouvernement du Berry, et [quand il serait à la Cour, il aurait la plume, c'est-à-dire qu'il signerait les arrêts du conseil, l'arrêté de la semaine aux finances et les comptes de l'épargne](#)<sup>4</sup>. — Mais l'antagonisme de Concini et du prince ne prit pas fin. Condé reprit bientôt son rôle dans l'opposition, — au demeurant assez triste personnage, brouillon, infatué de lui-même et de mœurs plutôt douteuses, si nous en croyons les méchantes langues de l'époque. — Sur le conseil de Concini et de ses confidents ; influencée par le duc de Guise, par Sully même, la reine voulut enfin le faire arrêter, ainsi que Mayenne, Vendôme et Bouillon. Mais au dernier moment le courage lui manqua. Un complot, cette fois, avait pourtant été machiné contre elle. On faisait secrètement des levées dans

---

<sup>1</sup> Les protestants ne purent suivre que de loin, pillant et saccageant tout sur leur passage. (BORDIER et CHARTON, *Histoire*, t. II, p. 182.)

<sup>2</sup> Ce fut le duc de Guise qui fut chargé de conduire la princesse Elisabeth à la frontière. Il ramena Anne d'Autriche majeure à quatorze ans, et le mariage du roi fut célébré le 25 novembre dans la cathédrale de Bordeaux, par l'évêque de Saintes. — Louis XIII était revenu à Tours à la fin de janvier 1616, sous l'escorte de Guise et de Boisdauphin.

<sup>3</sup> Cf. documents inédits sur le protestantisme aux premières années de Louis XIII ; *Conférences de Loudun*, publiées par M. Bouchitté. (*Collection des Documents inédits*, 1863, in-4°.)

<sup>4</sup> Villeroi, consulté par la reine au sujet de cet article, avait dit : [Je vous conseille de le lui accorder. Vous ne devez pas craindre de mettre une plume dans la main d'un homme dont vous tiendrez le bras.](#) (*Mémoires de Bassompierre*, édit. Michaud, p. 117.)

les provinces ; on pratiquait les colonels et capitaines de quartiers, les curés et prédicateurs de Paris. On devait confiner la reine mère dans une abbaye et le prince aurait pris le gouvernement. — Guise et l'archevêque de Bourges, au courant de ces menées, avertirent cependant plusieurs fois Marie de Médicis ; Sully lui demanda audience et en présence du roi il signala le danger. Déjà, le duc de Longueville avait occupé Péronne, dont le gouvernement appartenait au maréchal d'Ancre ; les garnisons de Soissons et de Noyon, aux ordres de Mayenne, s'étaient mises en route pour soutenir ce coup de main. C'est alors qu'on décida de chamberer les meneurs (30 août). — Condé se présenta le lendemain, entouré, comme à son ordinaire, de gens empressés à lui présenter des placets. **Voilà bien maintenant le roi de France**, dit la reine à Bassompierre ; **mais sa royauté durera comme celle de la fève**. Louis XIII, à qui on avait fait la leçon, l'aborda gaiement et lui offrit même une partie de chasse. Le marquis de Themines l'arrêta ensuite (1er septembre 1616). — **Comme on le menait en la chambre qu'on lui avait préparée, il aperçut d'Elbène, et le voyant avec quelques-uns de ses compagnons, tous la pertuisane à la main, il lui dit qu'il était mort ; mais l'autre lui répondit qu'ils n'avaient nul commandement de lui méfaire et qu'ils étaient gentilshommes**<sup>1</sup>. Quand il apprit que M. de Bouillon n'avait pas été arrêté, il dit plusieurs fois qu'on avait tort... et que si c'était lui, en vingt-quatre heures il lui eût fait trancher la tête ; puis laissant échapper des paroles misérables, il offrit en échange de sa liberté de découvrir toutes les cabales de son parti ; mais la reine répondit qu'elle en savait plus qu'elle n'avait besoin d'en savoir. — Condé fut conduit à la Bastille ; mais Vendôme, Mayenne, Bouillon, de Cœuvres et la Trémouille s'éloignèrent de la capitale ; il y eut quelques troubles et la populace pillà même la maison de Concini<sup>2</sup>.

Richelieu, qui avait capté la confiance de la reine mère, venait à ce moment d'entrer au Conseil, avec le titre d'aumônier de la jeune reine Anne d'Autriche. Il n'avait encore que la direction des affaires étrangères et de la guerre, mais avec droit de préséance sur ses collègues, et au manifeste des rebelles, qui prétendaient ne s'armer que **pour la délivrance du roi**, — comme autrefois les huguenots sous Charles IX ! — et secouer le joug du **maire du palais**, il répondit par un autre manifeste qui rappelait ce qu'ils avaient déjà coûté au trésor royal ; il dressa le bilan des faveurs qu'ils avaient arrachées à la régente depuis la mort d'Henri IV, en faisant l'opinion juge de ces abus. Condé en six ans avait extorqué 6 millions et demi, Mayenne 2 millions, Nevers un million 600.000 livres, Longueville un million 200.000 livres, Vendôme 600.000, Bouillon un million, — sans parler du pillage éhonté des pensions et charges de l'État. — Trois corps d'armée en même temps furent envoyés contre les seigneurs, avec le duc de Guise, le comte d'Auvergne, — enfin sorti de la Bastille<sup>3</sup>, — et Montigny nommé

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 124. Cf. *Anecdotes de l'Hist. de France*, de M. DU VAIR, à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Jannet, p. 300-306.

<sup>2</sup> *Anecdotes sur l'Histoire de France* de M. DU VAIR, à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Jannet, p. 303.

<sup>3</sup> Le comte d'Auvergne sortit de la Bastille en 1616 sur les démarches de M. de Montmorency, et lorsqu'il eut adressé à la régente un mémoire justificatif qui nous a été conservé. (Cf. *Appendice II.*) Richelieu voulait en faire un ami de la couronne et lui fit donner un commandement. (Voyez son *Historiette* dans TALLEMANT, t. I.) En 1644, huit ans après la mort de sa première femme, après avoir été fait comte d'Angoulême par Louis XIII, il épousait à soixante et onze ans ! — Françoise de Nargonne qui en avait vingt-trois. Elle vécut jusqu'en 1713 et mourut à quatre-vingt-douze ans, — soit cent trente-huit ans après son beau-père Charles IX. (Note du *Grand Alcandre*, édit. Didot.)

maréchal de France. L'armée du duc de Guise, entrée en Champagne, enleva Rethel et réduisit bientôt la domination du duc de Nevers à la seule ville de Mézières ; celle du comte d'Auvergne assiégea Mayenne à Soissons ; celle de Montigny enfin prit Clamecy, Donzy et Entrain, et alla mettre le siège devant Nevers. Ces dernières troupes avaient été levées pour le maréchal d'Ancre, et ce fut lui qui se trouva payer en fin de compte les frais de la guerre. — Albert de Luynes, maître de la volerie du roi, ayant réussi à lui montrer que sa couronne était menacée, sa personne en péril, sa mère et l'amant de sa mère unis dans une même pensée d'étouffer sa jeune royauté<sup>1</sup>, il donna son adhésion au projet qui lui fut soumis de le débarrasser du maréchal. Dans le complot préparé entrèrent du Hallier, de Persan, Guichautmont et autres ; Concini fut tué sur le pont du Louvre par Vitry et quelques gentilshommes, qui lui tirèrent cinq coups de pistolet comme il arrivait pour rendre ses devoirs à la reine (24 avril 1617)<sup>2</sup>. Marie de Médicis à son réveil trouva ses gardes chassés et remplacés par des gardes du roi. Elle ne sut que gémir et pleurnicher. *Poveretta di me ! s'écria-t-elle. Puis elle voulut voir le roi en particulier, lui parler seule à seul ; mais il s'y refusa durement et voulut bien seulement l'autoriser à se retirer à Blois*<sup>3</sup>. — Le matin de son départ, a-t-on rapporté, des larmes lui échappèrent à la vue de son fils ; mais elle s'efforça de les cacher et mena Louis XIII jusqu'à une fenêtre et lui parla. La demande inattendue d'obtenir pour le service de sa maison son ancien intendant Barbin déconcerta le roi qui ne sut que dire ; elle le répéta par trois fois, sans obtenir mot ; puis voyant qu'il ne répondait rien, elle dit : *Or sus !* Et puis se baissa et baisa. Le roi fit une révérence et tourna le dos<sup>4</sup>. Ce fut ensuite le tour de Luynes à prendre congé. La reine lui renouvela sa requête ; mais comme il voulut répondre, le roi lui cria cinq ou six fois : *Luynes ! Luynes ! Luynes !*<sup>5</sup> Il fallut y aller. Alors la reine s'appuya contre la muraille entre les deux fenêtres et pleura amèrement<sup>6</sup>. Elle partit peu après, montrant un visage et une

---

<sup>1</sup> On a toujours attribué au maréchal d'Ancre le rôle d'amant de Marie de Médicis et il semble bien que ce fut dans le moment la croyance générale. Je ferai remarquer qu'il y a contre cette histoire au moins un fait psychologique ; c'est le rôle que l'on fait jouer à Léonora Galigai. Elle avait épousé Concini par amour et il fut invraisemblable qu'elle l'ait prêté à la reine, même par ambition, par calcul. N'ayant ni sou ni maille, tous deux avaient associé leurs appétits et leur ambition ; ils faisaient marcher la grosse Italienne à leur plaisir. Sans doute Concini se donnait des airs d'amant en titre ; on crayonnait des obscénités jusque sur la porte de la chambre de Marie de Médicis ; mais pour les seigneurs il était surtout l'intrus, et ils n'eurent de repos qu'après en avoir purgé le royaume. (Cf. F. HAYEM, *le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*, p. 131-132, travail resté malheureusement inachevé.)

<sup>2</sup> Louis XIII haïssait à la fois le maréchal d'Ancre, qui était l'homme de la reine, et le prince de Condé, chef des seigneurs rebelles, dit M. Ad. HUGUET (*Saint-Valéry, de la Ligue à la Révolution*, t. I, p. 300.) Mais Saint-Simon affirme qu'il avait défendu d'attenter à sa vie. Après la mort de Concini, toutefois, il donna raison aux grands qui avaient fomenté des troubles en les accueillant comme si réellement ils avaient pris les armes pour maintenir l'autorité royale.

<sup>3</sup> Luynes conseillait à Louis XIII de la renvoyer à Florence. (Mss Fontanieu. Bibl. nat. 446-447.)

<sup>4</sup> Louis XIII avait bien l'égoïsme de son père, et tout ce qui pouvait le troubler, lui causer une émotion, lui était antipathique. Il était à Saint-Germain lors de l'exécution à Lyon de Cinq-Mars, qui avait été son favori, et regardant sa montre, il disait : *Tout à l'heure, M. le grand écuyer passera mal son temps.* (Mme DE MONGLAT, *Mémoires.*)

<sup>5</sup> Il était bègue, ce que Saint-Simon appelle une légère difficulté dans les organes de la parole.

<sup>6</sup> BASSOMPIERRE, édit. Michaud, p. 126-127.

contenance immobiles, l'œil sec et le cœur haut ; elle quitta le Louvre simplement vêtue, accompagnée de tous ses domestiques et traversa la foule curieuse qui ne lui épargna pas les quolibets<sup>1</sup>. — La joie de la populace avait éclaté d'ailleurs en scènes affreuses. Le corps de Concini fut roulé dans la boue ; puis les meurtriers lui ayant pris son épée, son écharpe, son manteau de velours et un diamant qu'il portait au doigt, il fut jeté sous la voûte de la porte du Louvre, sanglant, le visage noirci de poudre, la fraise à demi brûlée tant les coups de pistolet avaient été tirés de près. On l'ensevelit hâtivement le soir, sous la tribune de l'orgue, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais le lendemain, la foule excitée par les pamphlets, les chansons, — probablement aussi par les ennemis si nombreux du maréchal qui ne lui avaient jamais pardonné son incroyable fortune, — envahit l'église, descella les dalles qui recouvraient le corps et le traîna par les rues, le couvrant de pierres, le frappant à coups de fouet et à coups de bottes. Sur le Pont-Neuf, on le pendit la tête en bas, et dans ce cadavre on enfonça rageusement des couteaux ; on le déchiqueta ; il fut émasculé, haché en morceaux, puis au bout d'une demi-heure on le dépendit et on recommença à le traîner, sur la place de Grève, à la Bastille, rue de Tournon où était l'hôte d'Ancre. On finit par en brûler les restes souillés ; le cœur fut rôti, sur des charbons et mangé publiquement par un homme, et les entrailles jetées à la Seine. Le lendemain on vendit les cendres ramassées un quart d'écu l'once, et les oreilles mises à part furent payées fort cher par un amateur<sup>2</sup>.

Quant à la Galigai, enfermée à la Bastille, livrée aux gens de loi, elle fut accusée d'être juive et sorcière. Elle possédait les *nativités astrologiques* de la reine et de ses enfants, et au milieu d'une maladie, elle avait fait bénir des coqs et des pigeonneaux qu'on appliquait sur sa tête. On la déclara coupable de lèse-majesté et de sortilège, et selon les bonnes habitudes du temps on la condamna à être brûlée. Elle en fut surprise et se lamenta en disant : *Oimè ! poveretta !* Mais elle reprit bientôt sa résignation et à la vue du peuple accouru pour voir son supplice : *Que de monde, dit-elle, pour voir passer une pauvre affligée !* — On la décapita en Grève et ses restes ensuite furent jetés sur un bûcher.

La marquise de Verneuil s'était tenue à l'écart durant toutes ces intrigues et brouilleries, — ce qui peut sembler bizarre lorsqu'on connaît son esprit amoureux de chicanes et de complots patiemment ourdis, mais s'expliquerait assez si l'on veut bien se représenter que déjà compromise dans l'affaire de Ravillac elle devait filer doux pour ne pas déplaire à la reine, qui n'aurait pas hésité à la sacrifier lorsqu'elle était encore toute-puissante. Henri IV trépassé, du reste, elle n'était plus rien, et l'on vit surtout que sans le caprice royal elle ne pouvait rien être ; elle devait disparaître comme disparaissait Sully, l'homme important du vieux règne, qui restait un gêneur dont la nouvelle Cour n'avait que faire, et,

---

<sup>1</sup> Bornée à l'excès, toujours gouvernée par la lie de la Cour, jalouse, altière et impérieuse, intraitable, inaccessible à la raison et aux intérêts de la couronne, — têtue, vindicative et sournoise, — ajoute Richelieu, d'humeur changeante et versatile, d'ailleurs sans discernement aucun et comptant pour rien les troubles, les guerres civiles, le renversement de l'État en comparaison de l'intérêt et des volontés de cette lie successive de gens qui, à tour de rôle, disposaient d'elle, Marie de Médicis ne cessa de brouiller que pour aller mourir à Cologne à son retour d'Angleterre (23 juillet 1642) ; elle y acheva indécemment ses jours et mourut dans l'indigence, — d'une lésion organique du cœur, conclut le docteur Cabanès. Elle avait soixante-neuf ans deux mois et neuf jours. (Cf. SAINT-SIMON, *Parallèle*.)

<sup>2</sup> *Mémoires de Richelieu*, édit. Michaud, t. I, p. 159-160 ; Fernand HAYEM, *le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*, p. 210-211.

peut-on bien dire, l'homme d'un autre âge. Sans doute, on a négligé de nous apprendre comment et pourquoi se trouva avorter, en fin de compte, la conspiration qui devait conduire au pouvoir Henriette d'Entraques ; mais les choses sans doute n'avaient pas été conduites au gré des affidés, et l'Espagne même avait préféré les avantages d'une union matrimoniale qui la rapprochait du nouveau roi, aux chances toujours problématiques de guerres qui, avec le Béarnais déjà, avaient tourné à son désavantage. — Mais le rôle de Mme de Verneuil était désormais fini ; elle ne chercha qu'à se faire oublier, tout en portant avec coquetterie le deuil d'Henri IV, dont la mort avait été pour elle une flatterie et une vengeance. Elle n'avait toutefois que trente et un ans, mais avait perdu le protecteur qui lui était toujours attaché, sinon fidèle, et dont l'indulgence lui était nécessaire. Son père, François de Balzac, était mort en 1613 (11 février) et comme bien d'autres qui ne la valaient pas, même dans les maîtresses du roi, elle n'avait pas su se choisir et s'attacher un mari. — On ne la vit sortir de l'ombre qu'en 1622 (6 décembre), lors du mariage de sa fille<sup>1</sup> avec Bernard de Nogaret, second fils du duc d'Épernon, dont nous retrouvons ici encore les accointances. La bénédiction nuptiale fut donnée aux nouveaux époux dans la cathédrale de Lyon, sous les drapeaux conquis vingt ans auparavant dans le fort de Charbonnières ; et aux côtés de la marquise de Verneuil se trouvaient le roi, deux reines, le prince et la princesse de Piémont, ainsi que Richelieu, qui venait d'être nommé cardinal. Henriette d'Entraques avait donné 100.000 écus à sa fille et Louis XIII en avait ajouté 200.000 autres<sup>2</sup>. — D'ailleurs elle vieillissait, se laissait avachir. — Elle se mit à faire une vie de Sardanapale ou de Vitellius, raconte Tallemant ; elle ne songeait qu'à la mangeaille, qu'à des ragoûts, et voulait même avoir son pot de nuit dans sa chambre. Elle prit ainsi une ampleur démesurée ; sa taille mince, dont elle était si fière, n'avait pas tardé à être envahie par un embonpoint précoce ; elle devint si grosse qu'elle en était monstrueuse. Elle n'avait gardé que son esprit, mais n'eut guère occasion de l'exercer, car peu de personnes la visitaient. — Son cercle d'intimes en effet s'était très raréfié, car on se méfiait toujours de ses manigances, et peut-être à l'époque était-on beaucoup mieux informé que maintenant de la tragédie où elle avait été mêlée. Elle n'oubliait pas du reste d'aller à l'église, se confessait fréquemment, ayant peut-être des choses excessives à se faire pardonner. Puis le bon Dieu se contente souvent de ce que ne veulent plus les hommes ; après avoir copieusement rôti le balai, la marquise de Verneuil, comme la reine Margot, se trouve être une bonne dame qui finit dans la dévotion. — Pour faire œuvre pie, elle avait fondé en 1622, l'année même où elle maria sa fille, le couvent des Annonciades célestes ou Filles-Bleues, qui s'élevait au Marais près des hôtels de

---

<sup>1</sup> Gabrielle-Angélique de Verneuil, légitimée de France. (Cf. brevet pour lui conserver son rang de princesse. Bibl. nat. Mss fr. 2748 ; contrat de mariage avec Bernard III de Nogaret, marquis de la Valette, *ibid.*, mss fr. 2747-2748.) — Au cours des fiançailles, le futur époux avait souffleté sa femme en présence de toute la cour ; quatre ans plus tard, elle mourut en couches, des suites des violences de son mari, dit Mme de Motteville, ou même empoisonnée.

<sup>2</sup> Bibl. nat. Cinq cents Colbert n° 16. — Avant de conclure ce dernier mariage, la marquise en avait poursuivi bien d'autres. En 1608, elle avait eu en vue un neveu du pape et avait chargé Ferdinand Bosguetti, personnage très influent à la cour de Rome, d'une négociation qui n'aboutit pas. Henri IV pensa au fils de M. de Créqui et s'en ouvrit à son grand-père, le maréchal de Lesdiguières ; mais ce furent encore des pourparlers inutiles. La marquise enfin avait ambitionné pour gendre le duc de Luynes ; *mais*, dit Mme de Motteville, *il eut peur de se laisser entraîner dans les mystérieuses intrigues de cette femme redoutable*. (H. DE LA FERRIÈRE, *Henri IV*, p. 394-396.)

Sévigné et Lepelletier de Saint-Fargeau et qui fut démoli en 1790. — Quant à sa sœur Marie, elle était restée la maîtresse de Bassompierre en dépit de fréquentes querelles, et se faisait passer pour sa femme<sup>1</sup>, tant que le maréchal en disait de coutume : *Puisqu'elle veut un nom de guerre, autant celui-là qu'un autre.* — Elle passa ses dernières années au Marais et ne mourut qu'après 1643. Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, comtesse de Beaugency, baronne de Villiers Saint-Paul, était trépassée dix années plus tôt, en 1633 (9 février). Elle mourut tranquillement dans son lit, à cinquante-quatre ans. — Henri de Verneuil, son fils, évêque de Metz, rentra finalement dans le siècle<sup>2</sup> ; en 1668, à soixante-sept ans ! il épousait Charlotte de Séguier, veuve du duc de Sully, petit-fils du ministre de son père, et devenait gouverneur du Languedoc.

---

<sup>1</sup> Des vers de Scarron (*Adieux de Scarron au Marais*) l'appellent dame de Bassompierre. Le fils qu'elle en eut, Louis, se fit religieux ; on l'appelait M. de Xaintes ; il devint évêque de la Rochelle.

<sup>2</sup> Cf. le P. Anselme et ses continuateurs, t. I, p. 150. — Après Henriette. la terre et le château passèrent au duc de Verneuil son fils, et ce fut en sa faveur que Louis XIV l'érigea en duché-pairie (1652). Le duc Gaston-Henri de Verneuil, chevalier des ordres du Roi en 1661, avait été envoyé en ambassade en Angleterre en 1665. L'année suivante il se démit de ses nombreux bénéfices et fut nommé gouverneur du Languedoc ; il mourut sans postérité en 1682 et la duché fut éteinte. Le château en 1784 passa à la maison de Bourbon-Condé. (LA MARTINIÈRE, *Dictionnaire géographique.*)

## CONCLUSION.

Au milieu des désordres de sa vie privée, dit le duc d'Aumale<sup>1</sup>, à quelque écart qu'il se laissât entraîner, Henri IV n'oublia jamais ses devoirs envers la nation. Nul souverain ne se montra, dans la conduite des grandes affaires de son pays, au dedans comme au dehors, plus exempt de motifs personnels. On pouvait lui reprocher bien des faiblesses ; son gouvernement était imparfait sans doute, mais il répondait aux besoins de l'époque. Déjà la France jouissait de la plus sainte des libertés, la liberté de conscience. Mais le royaume, déjà prospère, était sous le coup d'un constant péril. Il suffisait d'un grand homme à Madrid, d'un roi médiocre ou de dissensions intestines en France pour que tout fût bouleversé à nouveau. C'est un point de vue, en effet ; toutefois, le duc d'Aumale, en écrivant le passage que nous citons, ne paraît pas avoir très bien compris le personnage d'Henri IV, et surtout semble avoir oublié ou méconnu le rôle que voulaient toujours avoir en France ses anciens amis les protestants. Sully, lorsque dans une inscription emphatique il appelle le Béarnais *la gloire des monarques, l'honneur du règne, l'espoir des Français et l'élite des hommes*<sup>2</sup>, indique assez combien les huguenots en étaient encore entichés ; combien ils étaient fiers d'avoir donné un roi à la France, et, répétons-le, quel parti ils espéraient tirer de son accession à la couronne. Il n'y a pas là que les flagorneries d'un courtisan ; d'Aubigné, autre parpaillot et qui avait son franc-parler, affirme de même que c'est *le plus grand roi qui ait ceint l'épée depuis huit cents ans*<sup>3</sup>. — C'est que malgré la conversion, malgré l'étalage de catholicisme et les agissements que l'on peut dire sincères du monarque<sup>4</sup> ; en dépit des mesures prises contre eux et des rebuffades, les protestants le considéraient toujours comme un des leurs. Après avoir gémi sur son apostasie, ils s'apprêtaient à en tirer un bon avantage. Ils s'enorgueillissaient de la position de leur ancien chef, devenu celui des catholiques, et les Jésuites étaient dans le vrai lorsqu'ils représentaient au duc de Bouillon que sa guerre d'Allemagne ne devait être qu'une guerre de religion, — tendant à l'avantage et établissement des huguenots, en même temps qu'à la ruine des catholiques<sup>5</sup>. Sans doute lui-même voyait clair dans leur jeu lorsqu'il disait qu'ils étaient les ennemis de l'État, autant que l'Espagne, qui couvrait toujours ses intérêts les plus injustes d'un spécieux prétexte de foi et de propagande religieuse ; sans doute il refrénait souvent leur zèle, et nous voulons le croire, il le faisait avec conviction<sup>6</sup>. Mais ils l'entraînaient ; la guerre qu'il allait

---

<sup>1</sup> *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 324.

<sup>2</sup> Inscription de la ville d'Henrichemont, rapportée par L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 543-544.

<sup>3</sup> *Lettres*, œuvres complètes, t. I, p. 283.

<sup>4</sup> Il y a trois choses, disait Henri IV, que le monde ne veut pas croire : c'est que la reine Élisabeth est morte fille ; que l'Archiduc est un grand capitaine et que le roi de France est fort bon catholique. (L'ESTOILE, édit. Michaud, t. II, p. 348.)

<sup>5</sup> Le roi allait partir pour se mettre à la tête de la ligue des princes protestants d'Allemagne, ce qui, dans les idées du temps équivalait à faire la guerre au pape et à la religion catholique. (LA BARRE-DUPARCQ, Henri IV, p. 208, note 2.)

<sup>6</sup> Ceux du Dauphiné, à l'assemblée de Gap, voulurent déclarer le pape l'Antéchrist et envoyer leur déclaration à toutes les universités d'Europe. Cette nouveauté dangereuse, blâmée par le roi, fut combattue par Sully, qui s'entremet près des sieurs de Saint-Germain et des Bordes, tant, qu'on obvia aux inconvénients qui seraient arrivés d'une

entreprendre au moment de sa mort était bien une guerre de religion, la guerre souhaitée, rêvée par ses anciens coreligionnaires dont la grande habileté avait été de lui faire prendre pour les siens leurs propres désirs. Ils allaient le jeter sur l'Espagne catholique, aiguillonné encore par la sotte histoire de femme qui lui troublait l'esprit, lorsque le crime du 14 mai 1610 l'arrêta<sup>1</sup>. Pour les protestants surtout, sa mort était une perte, le naufrage définitif de leurs ambitions ; mais le coup de couteau de Ravallac c'était aussi, momentanément, la paix de l'Europe. — Certes, nous pensons qu'en se convertissant, Henri IV était sincère ; la papauté pouvait se faire gloire de la conversion du pécheur, encore qu'elle ait été plus que conseillée par l'Eglise gallicane<sup>2</sup>, mais hardiment aussi on peut dire que s'il y avait vu son avantage, il serait redevenu huguenot ; il aurait évolué, pivoté avec la même désinvolture, la même tranquillité d'esprit, toujours sceptique et goguenard ; il n'était pas catholique et protestant tout ensemble, comme le dit la chronique ; il ne tenait à rien, se moquait de tout<sup>3</sup>, — peut-être avec un penchant inavoué pour la Réforme, qu'il avait si longtemps pratiquée. Ce sont surtout les protestants, du reste, qui ont fait la réputation d'Henri IV<sup>4</sup> : sa grande force, il faut bien le dire, fut l'indifférence, le marchepied qui avec son droit et son esprit de Méridional lui avait aidé à gravir le trône. Toutefois, il n'avait pu apprivoiser les catholiques à gros-grains, comme on appelait les Ligueurs mal ralliés, et ils lui avaient fait la réputation d'un ennemi de la religion, — des catholiques. Dans le clergé, de même, beaucoup continuaient à le tenir pour suspect, et l'on rapporte à ce propos que [dans les bréviaires de Paris, Lyon, Bordeaux, on avait omis volontairement la prière pour sa conservation](#). Ce fut le parlement de Toulouse qui s'aperçut de la fraude et qui rendit un arrêt en conséquence. — Henri IV reste quand même un adroit politique. Il avait usé de tout, de la pitié comme du sarcasme, des caresses et des coups — et avait été heureux autant qu'habile. [Gascon qui ne doutait de rien](#), s'écrie Michelet, [il était très ferme comme soldat ; pour le reste, aussi changeant que l'eau](#). A titre de Gascon, il avait la sobriété, la plaisanterie, la ladrerie, trouvant mille pointes amusantes qui le dispensaient de payer<sup>5</sup>. Il était du reste rongé par des légions

---

telle résolution et publication si elle avait eu lieu. (Lettre de Villeroi à Rosny, 19 novembre 1603. *Œconomies royales*, t. I, p. 517.)

<sup>1</sup> Son dernier projet, pensé et préparé de si loin, paraît admirable ; mais il le déshonora par le premier usage qu'il voulut et qu'on ne sut que trop qu'il allait faire de son armée pour satisfaire sa passion, et enlever en personne, à main armée, la princesse de Condé à son époux et à l'Archiduchesse chez qui ce prince l'avait réfugiée. (SAINT-SIMON, *Parallèle*.) — Il dit ailleurs, du reste, que le grand projet n'était qu'une belle chimère et fait bien des réserves sur son exécution.

<sup>2</sup> On peut indiquer qu'Henri IV eut sa statue à Rome même, lui encore vivant ; elle était sous le porche de Saint-Jean-de-Latran. (Cf. Lettre de M. de Brèves, ambassadeur à Rome, 15 septembre 1609.)

<sup>3</sup> Il faut noter cependant qu'il essaya plusieurs fois d'amener Sully à se convertir. La dextérité avec laquelle le roi se ménageait entre catholiques et huguenots a fait l'admiration de beaucoup d'historiens. (Cf. H. DE ROHAN, *De l'intérêt des princes*.) On sait qu'au moment de la prise d'Amiens par les Espagnols le parti huguenot marcha son concours à Henri IV, qui, en somme, lui donna l'édit de Nantes sous la pression des circonstances. Mais les deux cents villes de sûreté qui leur furent accordées ne leur suffisaient pas encore. Après l'édit, de même, ils rendirent leurs assemblées de plus en plus politiques, au lieu de ne s'y occuper que de religion.

<sup>4</sup> Moréri donne à Henri IV plus de cinquante historiens et cinq cents panégyristes ! On peut bien penser que depuis le dix-huitième siècle ces chiffres se sont notablement accrus.

<sup>5</sup> Il se vantait comme un Gascon, écrit de même Tallemant.

de parasites, de grippe-sous, — maltôtiers, gens de finance, — et Sully eut bien à batailler pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires d'argent. Lorsque l'historien du Haillan<sup>1</sup> vint le saluer à Saint-Denis (fin de 1593), il lui recommanda surtout de mettre au long dans son histoire **les larcins de ses trésoriers et les brigandages de ses gouverneurs**. Au siège de Laon (1594), tandis que les gens de finance faisaient grasse chair à Paris, les troupes et le roi lui-même mouraient de faim. **On faisait même jeûner Madame**, — Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, — **en disant que puisqu'elle ne voulait se convertir et aller à la messe, ne pouvant en venir à bout par le bas, on tâcherait d'en avoir raison par le haut**. — Le pays toutefois fut reconnaissant au roi qui lui avait rendu sa vitalité et sa force, et lui permettait de reprendre rang parmi les États d'Europe. Mais il faut bien le dire, si comme souverain le premier Bourbon a quand même grande figure, ayant réussi à pacifier le royaume malgré des difficultés multiples, — encore que la lassitude générale, après les troubles et la haine de l'étranger, l'y aient utilement servi, — comme homme privé il n'est pas excusable. Quand les gens ont disparu sans doute, on s'aperçoit qu'ils avaient toutes les qualités ; la mort leur donne droit au panégyrique ; il faut un peu de temps pour revenir à une appréciation équitable<sup>2</sup> et surtout qu'ait disparu l'intérêt, — ici l'intérêt dynastique. Mais seuls aujourd'hui, les protestants peuvent avoir avantage à maquiller le personnage d'Henri IV, car malgré l'abjuration, c'est toujours eux-mêmes qu'ils défendent. — Ils avaient prétendu tout réformer, apporter l'austérité et le rigorisme dans les mœurs ; ils avaient déblatéré contre la sentine romaine, et poussant des cris d'indignation, s'étaient voilé la face en parlant de la dépravation des Valois. Or, voyez l'ironie des constatations ; le premier roi qu'ils donnaient à la France, — on peut même dire le seul — sorti du protestantisme, il est vrai, et redevenu catholique, puisque **Paris valait bien une messe**, — mais huguenot quand même, entouré et conseillé par les huguenots<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Mort sur la fin de 1610. Il était fort âgé, dit l'Estoile, grand parleur, mais docte, libre et hardi à écrire. (Édit. Michaud, t. II, p. 650.)

<sup>2</sup> La nécessité et la licence des partis et des armes, dès ses plus jeunes ans, dit avec indulgence Saint-Simon, avaient contribué à lui gâter les mœurs... Ce n'est pas merveille qu'échappé de la Cour, ce tempérament vigoureux, devenu d'effet comme de nom chef de parti et accoutumé à l'amour toute sa vie, s'y soit livré comme au seul plaisir qu'il pût trouver parmi les mémoires et les travaux continuels. Cette fatale habitude l'accompagna sur le trône, enracinée comme elle l'était, et n'ayant pour contrepoids qu'une épouse fâcheuse qui lui rendait sa compagnie insupportable, et par ses humeurs et par cette lie de gens dont elle était obsédée, qui le forçait à chercher société ailleurs. — Plus loin, du reste, il s'écrie : On ne peut que déplorer la licence de sa vie jusqu'à la fin, et s'il est louable de son attention et de sa décence à assister d'abord aux prêches, puis à la messe et aux offices de certaines grandes fêtes, on ne peut qu'être effrayé de voir comment il traitait la participation aux plus redoutables sacrements en lisant sa dernière séparation d'avec Gabrielle d'Estrées pour faire chacun ses pâques et se rejoindre aussitôt après. (*Parallèle*, p. 91, 113.)

<sup>3</sup> C'est un fait qui n'a pas été assez remarqué. Autour de lui, Henri IV n'avait guère que des huguenots. — Un extrait de ses comptes de dépenses publié par Cimber et Danjou indique également que s'il se montrait relativement généreux pour ses maîtresses, il n'oubliait pas ses anciens amis : 1601 : à la marquise de Verneuil, durant les mois d'octobre et décembre : 1 500 livres tournois ; à Mme de Verneuil, pour ses étrennes : 800 écus. — 1602 : comptant ès mains du roi envoyés à Fontainebleau, pour le sieur La Fin, 26 novembre : 500 livres ; à M. La Fin, pour la deuxième fois : 650 livres ; à lui, pour la troisième fois : 650 livres ; à lui encore : 1.650 livres. — 1606 : à Thomas Coignet et Jehan de La Lage, pour une chaîne de 2.000 perles, donnée en étrennes à la comtesse de Moret. : 1.650 livres ; à Mme des Essarts, pour ses couches : 650 livres. —

c'était ce trousseur de cottes, cet éternel coureur de guilledou, resté le type du roi galantin, tellement que seule a survécu dans l'imagination populaire la figure gauloise et narquoise de ses dernières années. — C'était un mâle, et, disons le mot, un satyre, comme l'accuse son profil, s'écrie Michelet. Tempérament de chat maigre, ce garçon remuant, actif, était toujours par voies et par chemins ; toujours en affaires et toujours en intrigues de femmes<sup>1</sup> ; l'inaction lui pèse, et du reste il ignore ce que peut être la constance en amour. Il n'aime pas une femme, mais les femmes. C'est la Concupiscence, pour parler le langage de l'Église<sup>2</sup>. Sans doute le nombre total de ses maîtresses pourrait aujourd'hui faire sourire ; mais il n'était ni beau ni jeune ; on n'avait pas non plus au seizième siècle nos facilités de communication, et il a été très bien dit que la liste de ses conquêtes pourrait très probablement être doublée après une recherche consciencieuse, car lui-même en ignorait le nombre. Il a dû, certes, lui être beaucoup pardonné, car il a beaucoup péché. — Pourtant on aurait tort d'incriminer, lorsqu'on parle de sa fringale amoureuse, l'influence des mœurs papistes, dont le relâchement mettait en fureur ses amis les parpaillots, car la première partie de sa vie, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre, indique assez que, demeuré protestant, il eût suivi les mêmes errements et continué les mêmes pratiques. L'Église le prit tel qu'il était, avec ses qualités, ses défauts et ses tares, et ne prétendit jamais le rendre meilleur. Il était joueur, il était buveur ; il était menteur ; il était paillard, d'esprit plutôt double, et d'un égoïsme féroce<sup>3</sup>. Mais il a été aimé surtout à cause de ses faiblesses ; il est humain ; il a ses petits côtés, et pis, ses défauts ; il ne plane pas dans l'empyrée avec les dieux qui sont au-dessus de la terre ; il est tout proche de nous, et nous comprenons ses défaillances, qui seraient peut-être les nôtres. — Cependant, avec tant d'aventures et de penchant pour les femmes, il eut le bon esprit de ne leur permettre jamais de se mêler des affaires de l'État<sup>4</sup> ; c'est une qualité et non des moindres dans la situation qu'il occupait. D'ailleurs, on n'est jamais ni entièrement bon, ni entièrement mauvais. Comme il avait été attaché à Gabrielle d'Estrées, il fut longtemps attaché à Henriette d'Entraques, malgré les traverses de leur amour, et ne le sacrifia qu'à la longue et par lassitude de son caractère à la fois indifférent et querelleur ; lorsqu'il crut avoir trouvé dans la jolie Charlotte de Montmorency celle qui, pourrait-on dire, devait la remplacer. — Mais l'aimait-

---

Sully, si parcimonieux, nous informe qu'il avait soin de gratifier plusieurs vieux officiers et soldats protestants qui avaient servi le roi ; mais Henri IV donnait de même à ceux de Genève ; au sieur de Candale, pour ceux de la religion, 374.000 livres. (Archives curieuses, t. XV.)

<sup>1</sup> Son attitude n'a aucun rapport, dit M. L. Jarry, avec les principes de la morale que la royauté devrait toujours garder, car elle est avant tout l'exemple et la vedette. Henri IV fut entraîné toute sa vie par ses habitudes de débauche, et pour ménager ses maîtresses, — surtout Henriette de Verneuil, — se refusa à prendre au sérieux les complots où des gens dont le scrupule n'était pas la qualité dominante, examinaient froidement l'hypothèse d'un assassinat. Ces menaces répétées et presque impunies familiarisaient avec la pensée du dernier crime qui lui coûta la vie.

<sup>2</sup> Il eût été un héros accompli, va jusqu'à déclarer Bayle, s'il eût été réduit au sort d'Origène ou à celui d'Abélard.

<sup>3</sup> C'est même un des traits les plus marqués de sa physionomie ; l'égoïsme se retrouve dans ses rapports avec ses maîtresses, avec la Reine, dans le procès de Biron. Mais on peut penser qu'il n'y a pas là absolument un défaut ; tout caractère marqué est forcément personnel. (Voyez, sur l'ingratitude d'Henri IV, les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*.)

<sup>4</sup> H. DE LA FERRIÈRE, *op. cit.*

elle ? C'est la question qui se pose au terme de cette étude. On le croirait par instants lorsqu'on cherche à comprendre le caractère de cette femme ; après des paroles véhémentes, elle faiblit, se laisse reprendre, quitte à renouveler ensuite la querelle ; et il serait aussi hasardeux d'affirmer qu'elle était sincère qu'imprudent de le mettre en doute. Certes, ce n'était pas une vertu, mais en somme il l'avait prise vierge, car il n'y a contre elle que des ragots, surtout de Sully, comme il y a sur Marie de Médicis que les potins qui lui donnent Concini pour amant. Mais enfin, s'il n'avait pas été le premier à la posséder, il était le premier qui lui eût fait entrevoir, après les épanchements des débuts et ce que nos aïeules appelaient la bagatelle, la perspective d'un établissement durable. C'est cela qu'elle jalouosa, qu'elle défendit, on peut dire, âprement, avec des cris de colère et des sursauts de rancune, lorsqu'elle put croire que définitivement il allait se détacher. On a eu beau dire aussi que la fille de François de Balzac n'était qu'une aventurière ; dans l'histoire de la promesse de mariage, qu'il fit de son plein gré et d'un cœur léger, — bien mieux, malgré les remontrances de Rosny, — Henri IV n'a pas le beau rôle. La marquise de Verneuil, sans doute, ne lui fut pas fidèle ; mais quelle maîtresse eût été fidèle au Béarnais qui lui-même — à cinquante-sept ans — n'avait pas seulement idée qu'on pût l'être ? Il y a d'ailleurs assez souvent chez les femmes un sentiment qu'elles n'avouent pas ; l'attachement pour l'homme qu'elles sentent supérieur, — qu'elles raillent, mais dont elles ne veulent pas être privées. Chez celles même qui se vendent, on peut trouver enfin un arrière-fond de tendresse qui, à la longue, est fait de l'accoutumance, des souvenirs, ainsi que des avantages espérés ; — et il peut y avoir également de la rancune, car elles ne pardonnent pas à celui dont elles ont été la dupe ; qui les a prises comme jouet, comme passe-temps. C'est, je crois, toute la psychologie de la marquise de Verneuil, bien que des rencontres ultérieures puissent modifier notre jugement.

Des dernières maîtresses d'Henri IV, Mlle d'Entraques est celle dont le sort, au reste, demeure le plus déconcertant. Elle disparaît dans le naufrage de ses illusions, pour ainsi dire, alors que ses rivales, qui lui étaient inférieures en esprit et même en beauté, se trouvèrent établies, avantagées bien au delà de ce qu'elles pouvaient valoir. — La comtesse de Moret épousa ainsi en 1617 René Dubec, marquis de Vardes et gouverneur de la Chapelle, qui était de dix ans moins âgé qu'elle ; elle en eut une fille qui fut mariée au duc de Rohan et un fils qui devint le favori de Louis XIV et dont on connaît les aventures avec une autre princesse de Condé ; avec la duchesse de Roquelaure et la comtesse de Soissons. Il finit par être jeté à la Bastille et exilé à Montpellier. — Mme de la Haye, Charlotte des Essarts<sup>1</sup>, fille de Fr. des Essarts, qui était lieutenant général de Sa Majesté en Champagne, se lia scandaleusement avec M. de Reims, Louis de Lorraine, fils du duc Henri tué à Blois ; un cardinal qui portait le justaucorps de buffle et traînait la colichemarde. Il l'épousa secrètement avec dispense du pape<sup>2</sup> et en eut trois fils et deux filles, déclarés bâtards ; il mourut à Saintes en 1621 et Charlotte des Essarts se remaria en 1630, après diverses aventures de galanterie, avec M. du Hallier qui fut gouverneur de Nancy et maréchal de

---

<sup>1</sup> Le roi en eut deux filles, qui furent ensuite légitimées : Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée en mars 1608, qui devint abbesse de Fontevault et qui mourut en 1681 ; et Marie-Henriette de Bourbon qui mourut abbesse de Chelles en 1629. Henri IV avait meublé Mlle de la Haye [de tapisseries et de vaisselles d'argent](#) et lui avait donné 2.000 ou même 3.000 livres de pension. (MALHERBE, lettre du 21 mars 1607.)

<sup>2</sup> Cf. les anecdotes citées par DREUX DU RADIER, t. VI, p. 27-28, et les auteurs qu'il cite : BAYLE, le P. ANSELME, etc.

l'Hôpital<sup>1</sup>. Elle ne trépassa qu'en 1651. — Quant à la princesse de Condé, qui avait rêvé de s'asseoir sur le trône de France, réconciliée enfin avec son mari, après avoir désavoué les lettres compromettantes où elle appelait le roi *mon tout* et *mon cher chevalier*, — chacun en somme avait cherché à se tirer d'affaire, — elle en vint à partager la captivité du prince lorsqu'il eut été arrêté sur l'ordre de Marie de Médicis. Condé avait d'abord été mis à la Bastille ; après la mort du maréchal d'Ancre il supplia Sa Majesté de lui bailler la princesse sa femme. Elle alla le rejoindre et fut ensuite transférée avec lui à Vincennes. Il devait y rester jusqu'en 1619. — La princesse, cependant, sut garder jusqu'à la fin sa haute situation, et l'âge même, a-t-on dit, eut sur elle peu de prise. Sa beauté était grande encore, rapporte Mme de Motteville, lorsque dans mon enfance j'étais à la Cour, et elle dura jusqu'à la fin de sa vie. Nous lui avons donné des louanges sans flatterie<sup>2</sup>. — Elle avait eu la petite vérole, ajoute Tallemant, et il lui en demeura une grosse couture à chaque joue ; elle guérit enfin et devint grasse, et fut la plus belle personne de la cour. Elle était blonde et blanche ; elle avait des yeux bleus et parfaitement beaux ; sa mine était haute, et toute sa personne, dont les manières étaient agréables, plaisait toujours.

Tallemant qui ne pouvait manquer une telle occasion d'exercer sa langue, lui donne aussi pour amant le cardinal de La Valette, — qui y dépensait si bien son argent que lorsqu'il mourut, vers 1640, ses revenus étaient engagés pour dix ans ; d'autres ont ajouté Chavigny, bien que certains en aient douté, explique encore l'anecdotier, — et même Bassompierre, qui avait dû l'épouser toute jeune ; et elle disait, paraît-il, qu'elle regrettait bien que le cardinal n'eût pas été souverain pontife, afin de pouvoir se vanter d'avoir eu des amants de toutes les conditions : des papes, des rois, des ducs, des maréchaux de France, — et même de simples gentilshommes !

---

<sup>1</sup> Saint-Simon affirme qu'elle épousa enfin secrètement Casimir, roi de Pologne, qui avait abdicqué et était abbé de Saint-Germain-des-Prés.

<sup>2</sup> Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. III, p. 412.

## APPENDICE.

I

### Discours du sieur d'Entragues pour sa justification sur les crimes à lui imputés.

Bibl. nat. Mss fr. 16550 et 18436

(Analyse de l'époque.)

1. — Depuis l'an 52, que Metz fut réduit à l'obéissance de la couronne de France, il a continué le service fidèle qu'il devait à ses rois, auxquels il n'a jamais manqué, ni même à ses amis ; il a de toute affection servi le roi depuis qu'il a plu à Dieu l'appeler à cette couronne et n'y a épargné ni sa vie ni son bien, dont il a reçu de grandes incommodités en sa personne et biens, qui l'ont empêché de pourvoir ses enfants à l'occasion de ses dettes.
2. — A la fin des guerres, le roi lui a ôté sa charge d'Orléans sans avoir failli, et la donna pour l'utilité et bien de son service sans qu'il eût reçu ni biens, ni honneur, ni récompense.
3. — Il l'a néanmoins supporté avec patience, et espérance que le roi le reconnaîtrait ; fut contraint de se retirer chez lui sans avoir dit un mot, vu la douleur qu'il sentait que chacun peut juger quelle elle devait être (sic).
4. — Pour l'accabler et ruiner du tout, de son plaisir, bien et contentement, le roi devint amoureux de sa fille aînée, à présent la dame de Verneuil, chose qui lui a apporté tant de peines, ennuis, dépense et incommodités qu'il en a été deux ans malade à la mort.
5. — Cet amour du roi faisait croire à plusieurs que ledit Entragues et sa maison seraient agrandis de biens et d'honneurs.
6. — Tant s'en fallut que voulant user de bonne modestie, révérence et respect envers le roi, ne tendait ni ne cherchait autre chose qu'à se retirer chez soi avec sa famille et rompre le coup que chacun jugeait devoir arriver, en ayant plusieurs fois requis et pressé Sa Majesté, ce qu'il lui a été impossible de pouvoir obtenir<sup>1</sup>.
7. — Durant ces amours, qui ont été d'assez long espace, jamais il n'a fait aucune requête de biens, honneurs et avancement pour lui ni les siens, estimant que faire de telles recherches sur un tel sujet était chose indigne de la profession qu'il a toujours faite de gentilhomme et chevalier d'honneur dont les rois ses

---

<sup>1</sup> Combien de fois, raconte Entragues, d'après la relation donnée par M. J. Bailleu, ai-je très humblement demandé à Sa Majesté la permission de me retirer d'une Cour dans laquelle j'étais méprisé et odieux ! J'ai été refusé. Comme le mal augmentait j'ai prétexté une maladie pour faciliter mon congé ; j'ai voulu sortir du royaume, prêt à laisser ma femme et mes enfants ; mais toutes mes prières ont été inutiles. Dans la suite, sur quelques soupçons dont je ne suis pas la cause, on me refusa avec plus de cruauté ce que je demandais avec tant d'ardeur, et l'on m'ôta ce qui, dans ma mauvaise fortune, pouvait me consoler et me soutenir ; on me défendit enfin de voir ma fille. (*Henriette d'Entragues*, p. 136 et suivantes.)

maîtres l'ont honoré, et d'autres marques que peut attendre un gentilhomme de sa qualité en bien servant.

8. — Les poursuites de Sa Majesté ont été telles et le destin si contraire au désir et labeur dudit sieur qu'enfin les choses sont tombées pour lui, sa famille et maison, en déshonneur, vitupération et blâme.

9. — Voilà tout ce que cet amour lui a produit, et la perte d'une fille qu'il avait aussi chère que sa propre vie, en ayant perdu la possession.

10. — Ces regrets lui ont amené de grandes maladies qu'on lui a vues, dont les restes sont des incommodités insupportables qui lui dureront jusqu'à la mort ; voilà ce que le corps en a ressenti et à quoi il demeure engagé et obligé tout le reste de sa vie.

11. — De l'esprit, l'on peut croire que nul ne le peut avoir eu plus affligé que lui, ayant fait tout ce qu'il a pu et cherché tous moyens pour oster et arracher du cœur cette épine si poignante, jusques à vouloir abandonner biens, femme, enfants, maison et amis, et tout ce qu'il possède pour sortir de ce royaume et essayer, fuyant la vue de son déplaisir, en perdre la mémoire et le ressentiment s'il se pouvait, ce que Sa Majesté lui a toujours et continuellement refusé.

12. — Son ennui augmentant chaque jour par l'objet, voici nouveau sujet de grands maux qui naissent, c'est qu'il lui faut abandonner la présence de sa fille et au lieu d'en jouir comme il lui était permis selon Dieu, la reine l'a eu agréable, et lui, plein de respect envers son roi, s'en éloigne avec silence, suivi d'un si sensible et poignant déplaisir qu'il ne sait comme il n'en perdit sur-le-champ la vie. Il lui resta toutefois quelque petite espérance que cela changerait et qu'il la pourrait avec le temps hanter et voir comme auparavant tout librement, se fiant en la bonté du roi.

13. — Voici incontinent après survenir les bruits du courroux de la reine contre la marquise, avec mille avis qu'on lui donne de divers lieux et divers ?s personnes que l'on sait, puisque cela est venu jusqu'aux oreilles de Sa Majesté, encore que ledit E[ntragues] estime tels bruits faux.

14. — Néanmoins ils s'augmentent et réitérent si souvent qu'il en fut averti et la vint voir ; elle lui représenta... avec telle appréhension qu'il en demeura tout perplexe, sans quasi pouvoir à quoi se résoudre. Quelques-uns alléguaient le crédit et l'autorité de la reine, tant en sa qualité qu'au grand amour que Sa Majesté lui portait ; mais que ce malheur ne pourrait arriver qu'alors que Dieu appellerait le roi, qui était tout le réconfort de leur affliction et crainte, pour la peur qu'ils en avaient, se confiant en Dieu qu'il conserverait le roi.

15. — Ces avis de craintes et menaces s'accroissaient chacun jour, de façon que la m[arquise] en parla au roi ; de ce qui se passa en cela, E[ntragues] ne le sait pas. Mais bien la vit-il en peine, où il participait extrêmement, désirant qu'il plût à Sa Majesté lui donner quelque lieu sûr à sa dévotion, ce malheur advenant, où elle pût assurément se réfugier, ce qu'elle ne put obtenir.

16. — Ce fut alors qu'elle essaya de s'éloigner peu à peu du roi, et d'acquérir par l'absence du corps celle du cœur, puisque sa présence lui était si préjudiciable, Sa Majesté le sait.

17. — Et pour y parvenir, la marquise proposa d'aller avec Mme la princesse d'Orange voir les Pays-Bas, et puis de là, passer en Angleterre, et ainsi gagner le temps, à quoi elle était sollicitée par ces beaux avis de crainte et intimidation de

tous maux, tant à présent qu'à l'avenir, et s'est trouvé ledit Entragues quelquefois présent lorsqu'on les lui donnait, et par gens qui n'étaient pas de petite étoffe<sup>1</sup>. Même l'hiver dernier le c[omte d'Auvergne], la marquise et lui s'assemblèrent quelquefois pour, sur ce, prendre quelque bonne résolution, concluant comme dessus que Dieu gardant le roi, elle ne pourrait avoir mal se conservant en ses bonnes grâces, ne trouvant autre remède que celui-là.

18. — Dont ledit c[omte] et E[ntragues] parlaient plus en l'absence de ladite marquise qu'en sa présence, parce qu'elle avait plus de besoin qu'on lui en ôtât le souvenir que de lui en rafraîchir la mémoire, et montrait ledit sieur comte un grand soin de sa conservation, dont ledit E[ntragues] est témoin de paroles.

19. — Depuis, s'étant résolue de vivre retenue, et fuir tout péché avec le roi, tant pour le salut de l'âme de Sa Majesté que d'elle, il se voit clairement que depuis plus d'un an que cette façon de vivre s'établit, Sa Majesté s'en retira peu à peu, et alors voilà la crainte s'augmenter, attendu que cessant les craintes, cessaient les effets de cet amour.

20. — Sur ces entrefaites, M[organ]<sup>2</sup> sollicite et presse Entragues de voir Taxis, lequel Morgan était revenu en France il y a quatre ans ou environ, et [disant] qu'il connaissait de la captivité de la feuë reine d'Écosse en Angleterre, et avait charge de ses affaires de deçà comme plusieurs personnes le peuvent témoigner à Sa Majesté, lui promettant qu'il recevrait grand contentement de l'entretenir et qu'il lui offrait de le venir trouver en tel lieu et tel endroit qu'il lui plairait<sup>3</sup> ; dont ledit Entragues ne s'éloigna pas, sous l'extrême désir qu'il avait d'être éclairci de la vérité du courrier de Cléry<sup>4</sup>, et de l'offense à lui faite par le mensonge et méchanceté de Raffy, ainsi qu'il en pourra ressouvenir au sieur de la Rochepot, à

---

<sup>1</sup> Ma fille, pour prévenir l'orage, ne vit plus le roi que très rarement, se flattant que l'absence éteindrait peu à peu l'amour du prince et qu'une retraite volontaire calmerait l'esprit de la reine. Pour moi, j'étais prêt non seulement de quitter la Cour, mais encore de sortir du royaume. — Il se présenta même une occasion qui m'y engageait. La fille du prince d'Orange, amie intime de ma fille, voulant aller en Angleterre, je lui offris de l'accompagner dans ce voyage. Le dessein était pris de nous arrêter quelques mois en Hollande ; nous devons passer ensuite dans la Grande-Bretagne, où j'ai pour parents le duc de Lennox et plusieurs autres seigneurs. Ma fille en demanda la permission au roi et fit tout pour l'obtenir ; ses prières furent inutiles et on lui refusa absolument cette grâce. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>2</sup> Les personnages ne sont désignés que par des initiales dans la relation que nous avons suivie ; nous avons rétabli la plupart des noms pour la facilité de la lecture.

<sup>3</sup> Lorsque nous songions au péril qui nous menaçait également, Thomas Morgan, chevalier anglais qui a été agent de Marie, reine d'Écosse et qui était mon ami, vint nous trouver et demanda à me parler en particulier. Il me fit d'abord souvenir de notre ancienne liaison, et me dit qu'il avait des compliments à me faire de la part de Jean Taxis, ambassadeur d'Espagne. Vingt ans auparavant j'avais fait connaissance avec ce ministre à Montereau-faut-Yonne, où j'étais alors avec le duc de Guise. Je ne refusai pas l'entretien que me demandait Morgan, et je m'y rendis avec d'autant plus de raison que je voulais approfondir une affaire qui m'était arrivée quelque temps auparavant. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>4</sup> Étant un jour à Cléry, près d'Orléans, un homme qui se dit ensuite Espagnol, mais que je ne connaissais pas et qui parlait italien, vint me trouver dans l'auberge où je logeais. Il m'assura que le roi d'Espagne l'avait envoyé en poste pour traiter avec moi sur la promesse de mariage que le roi a faite à ma fille. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

qui ledit Entragues en fit succinctement le discours en la cour du Louvre, lorsqu'il alla ambassadeur en Espagne<sup>1</sup>.

21. — Un jour ledit Morgan demanda audit Entragues s'il avait un certain papier concernant la marquise, parce qu'on disait que le roi l'avait retiré. Il lui dit que Sa Majesté ne s'en souciait, ainsi qu'elle lui avait dit et à plusieurs autres, ce que néanmoins il ne croyait pas ; que s'il [ne] le retirait, ceux à qui il touchait en tireraient utilité, savoir à qui il avait été baillé et à sa fille, et que le roi ne le retirerait à son avis sans grands bienfaits.

22. Une fois, faisant ledit Morgan les recommandations dudit Taxis à Entragues, lui demanda où il le pourrait voir souvent. Lui répondit que c'était chez ledit ambassadeur et peu chez lui.

23. — Et durèrent ces recommandations et visites entre eux quelque huit mois ou environ, que Morgan demanda à Entragues s'il n'allait pas quelquefois à l'*Ave Maria*, car là ils se pourraient voir sans en recevoir de déplaisir vu le lieu.

24. — Cet avis demeura dans l'esprit dudit Entragues, et ce moyen lui donnait envie d'y aller, ce qu'il fit. Mais à cause de l'heure tardive, il se retira sans le voir.

25. — Depuis, Morgan le revenant voir, Entragues lui demanda : **Que me veut le sieur Taxis ? — Il désire vous voir ; renouveler l'amitié qu'il a avec vous, et vous parler aussi, à mon avis, de ce papier qui concerne la marquise.** Sur quoi ledit Entragues, plus curieux et désireux que de raison, promit de le voir s'il se pouvait, mais qu'il craignait extrêmement les accidents et que cette vue lui serait dommageable si elle était sue ; c'était pourquoi il [y] fallait bien penser et aviser des moyens qu'on devait tenir, lesquels Morgan rendit faciles, alléguant diverses portes au logis de Taxis pour entrer et sortir commodément. Sur ce, Entragues se laissa aller à son dire, résolu d'y aller, ce qu'il fit peu de jours après, un soir qui fut au mois de novembre ou décembre 1602, comme il lui semble<sup>2</sup>.

26. Où se trouvant en sa chambre, entrèrent en propos de leur dernière entrevue à Montereau-faut-Yonne, où il était avec feu M. de Guise, incontinent après la première prise d'armes ; de là, sur les guerres dernières et comme il avait bâti la Ligue et par quels moyens, mettant par les provinces des hommes et par les villes d'autres appointés ; qu'il n'avait pas été cru en cette dernière guerre... De là, ils tombèrent après sur l'amour du roi pour la marquise et sur ledit papier, quel il était, s'il était de la main de Sa Majesté ; de là, au courrier de Cléry, ledit Taxis disant n'en savoir rien<sup>3</sup>, cette façon aiguillonnant davantage le désir d'Entragues d'en savoir la vérité.

---

<sup>1</sup> Raffy était entré dans cette affaire et avait fait de grandes promesses à Bernardin de Mendoza par une indigne supercherie. Guillaume Fouquet de La Varenne, que le roi a envoyé secrètement en Espagne, il y a dix ans, a connu par lui-même la fourberie de cet homme. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>2</sup> A la persuasion de Morgan j'allai pendant la nuit trouver Taxis, et je le fis au mois de novembre 1602. Nous renouvelâmes d'abord notre ancienne connaissance. Il me parla ensuite de la Ligue, dont il se faisait gloire d'avoir été l'auteur. Les amours du roi avec ma fille et la promesse de mariage firent aussi partie de notre entretien. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>3</sup> Je lui parlai enfin du courrier de Cléry ; il me répondit avec un certain air ingénu qu'il n'avait aucune connaissance de cette affaire et reprit aussitôt la conversation sur la promesse du roi. Il voulut m'engager à la lui mettre entre les mains, ou du moins de lui

27. — Retournant audit papier Enragues fit sur la proposition dudit Taxis la même réponse qu'il avait ci-devant faite à Morgan, qui était — s'il ne plaisait au roi de le retirer, comme le dit Enragues le lui avait fait proposer et offrir — [qu']il était très content de le garder, estimant que Sa Majesté en le retirant lui ferait une bonne et digne récompense, attendu que la pièce touchait grandement l'honneur tant de sa personne que de sa famille. Sur quoi Taxis lui répondit : *Oui, si c'était le roi mon maître ; et si vous voulez que je voie ledit papier, ou m'en donner une copie, je la ferai voir ; et s'il est tel que l'on dit et que vous lui vouliez mettre entre les mains, rien ne vous sera épargné ; je m'en vais finir mes jours près de lui, je le lui ferai voir très volontiers.* — Non, dit Enragues, il demeurera jusqu'à la mort entre mes mains, si nous ne le rendons, ma fille et moi, au roi, et s'il ne le veut, comme il l'a méprisé jusqu'ici, à plusieurs avec lesquels il est tombé en propos, les miens après ma mort le trouveront. Et ce fut la fin de cet entretien.

28. — Pour venir à Raffy, du temps qu'il vint le trouver en France, ce qui s'y passa, son passage de deçà, son retour en Espagne avec passeport du roi ; son retour en France peu après que le roi eut embrassé la religion catholique ; comme il le mena parler au roi à Saint-Denis ; les propos qui s'y sont tenus ; son renvoi en Espagne et M. de La Varenne, que c'était de don Bernardin de Mendosse dont il se faisait fort, auquel le roi écrivit et commanda audit sieur E... (?) d'en faire de même, et pour justification des choses qu'il proposait, offrait de tenir prison et recevoir la mort s'il ne disait vrai<sup>1</sup>.

29. — Les avis qu'il donna des gouvernements qui se changeaient, que Riba de Neiva viendrait pour attendre Enragues à Fontarabie, et bref tout ce qui s'était là-dessus passé, dont toutes les instructions, mémoires et chiffres sont encore ès mains du sieur Enragues. Qu'enfin, étant arrivé à la cour d'Espagne avec ledit sieur de La Varenne, il s'était excusé de ne pouvoir tenir sa proposition et promesse, d'autant qu'il trouvait les choses changées de delà, pour le long temps que l'on avait mis à le renvoyer ; ayant dit au sieur La Varenne qu'il avait été induit à faire les propositions faites deçà, espérant que le roi lui rendrait le gouvernement d'Orléans que le chancelier lui détenait.

30. — Cette invention mensongère offensait merveilleusement ledit Enragues, et partant il en désirait la justice et vengeance tout ensemble, comme d'un homme qui avait supposé tout cela, ainsi qu'il se pourra prouver par M. de Chemault et autres à qui ledit Raffy avait dit partie de ce discours cherchant entre Orléans et Paris la maison dudit Enragues où ledit Bernardin de Mendosse lui avait dit qu'il en pourrait avoir des nouvelles. Et le pria ledit Enragues, instamment avec ledit Taxis, si jamais il avait eu envie de l'obliger de lui vouloir faire tenir raison de cette offense, et lui donner moyen de justifier la vérité de cette histoire au roi, puisque (comme le lui avait dit Taxis) il s'en retournait en Espagne, et que ledit Enragues en demanderait permission à Sa Majesté.

---

en donner une copie ; mais je lui répondis que je n'y consentirais jamais et que ma fille ne permettrait pas que je confiasse cette pièce à des étrangers. J'ajoutai même que Sa Majesté n'avait pas paru jusqu'ici se mettre fort en peine de cet écrit. Voilà le précis du premier entretien que j'eus avec Taxis dans la maison où il demeurait. (Relation citée par M. J. Bailleu.)

<sup>1</sup> Il y a nombre de faits mal éclaircis dans cette histoire. Nous la transcrivons simplement en faisant observer que de temps à autre des mots y ont été oubliés par le copiste et qu'il n'est pas toujours aisé d'y suppléer.

31. — Ledit sieur La Varenne se peut souvenir du propos que je lui tins dans les Tuileries, le roi y étant, et étant au mois de février dernier, dont il le sollicita encore quelques jours après, ainsi que ledit sieur de La Varenne sortait de chez M. de G... tout à cheval.

32. — Ledit Taxis écrivit à Entragues, qui était logé au *Petit-Soleil*, étant au lit, malade ; on lui fit dire qu'il y avait un homme qui lui voulait donner des lettres ; il le fit monter en sa chambre et lut sa lettre qui était en français, et ne la comprit que sur la fin ; ce n'étaient dedans qu'honnêtetés, disant avoir su sa maladie et que s'il l'osait il viendrait le visiter. Ledit Entragues s'offensa aigrement de cette témérité et indiscretion, tant de son maître que de lui, et lui dit qu'il s'en retournât et n'en usât plus ainsi, et brûla sa lettre. Entragues raconta ceci au comte d'Auvergne, et tous deux blâmèrent cette action ; néanmoins, devisant un jour ensemble, ils revinrent sur les menaces que l'on disait que la reine faisait à la marquise, et si l'on pouvait tirer de là quelque sûreté, si la nécessité le requérait et que la mort du roi survint sans qu'il lui eût donné quelque retraite ou assurance, et qu'encore lui fallait-il aider et empêcher qu'il ne lui arrivât quelque danger, ou du moins une prison perpétuelle dont on la menaçait.

33. — Ledit comte demanda audit Entragues : *Avez-vous vu Taxis ?...* (lacune). — *Comment ! ce dit le comte, vous avez fait cela bien hardiment ; il valait mieux le voir en quelque lieu, à la ville où il serait plus sûr.* Et sur ce discours ils s'accordèrent de le voir, disant ledit Entragues audit comte : *Ne faites pas le causeur et babillard ; gardez-vous bien d'en parler à la marquise.* Lequel lui répondit en jurant fort et ferme qu'il s'en fallait bien garder et qu'il ne fallait point craindre qu'elle en eût aucun vent de sa part, et que ledit Entragues en fit de même.

34. — Morgan avertit Taxis de cette entrevue, ce que Taxis accepta ; ils se virent près de Notre-Dame-d'Argent<sup>1</sup>, où ils arrivèrent tous trois par des voies différentes, Entragues le premier, Taxis le second et le comte longtemps après, laquelle entrevue était moyennée par Morgan, que ledit Entragues voyait au moins une fois la semaine, toujours avec recommandation réciproque et quelques offres honnêtes, sans oublier ce papier. Enfin le jour fut pris de se voir comme dit est, qui fut différé, car Taxis était malade, et lui semble que ce fut au mois de juin, il y a un an à présent.

35. — Le jour de la vue, les salutations faites, le comte lui parla d'Ostende, de ce qui s'y passait. Taxis dit que sans le roi, les États n'eussent pas tant duré, duquel il se plaignait fort de fait, disant que Dieu le lui rendrait de maintenir les hérétiques ennemis de Dieu contre les catholiques. A quoi le comte répliqua que les États avaient prêté de l'argent au roi durant les guerres, et qu'il [le] rendait à mesure qu'il le pouvait avoir sans diminuer le fond de ses finances, dont il faisait état sur son épargne. Taxis dit : *Nous savons assez comme cela se passe, car nous voyons d'ailleurs les hommes qu'on y envoie, et qu'on retire les bons catholiques qui viennent en notre armée.* Le comte répliqua que les Français ne se pourraient que difficilement accoutumer à l'humeur espagnole ; mais bien

---

<sup>1</sup> Morgan ménagea encore une seconde conversation et je vis Taxis au mois de juin suivant dans un endroit qui m'est inconnu. Le comte d'Auvergne y vint avec moi. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

mieux aux Flamands, et que c'était la cause principale, avec quelques raisons qu'il amena<sup>1</sup>.

36. — Ledit Taxis parla de la peine que le roi prenait à courir le cerf, et autres violents exercices, et que cela faisait tort à sa santé ; qu'il se devrait bien conserver, se voyant à présent si absolu. Le comte dit : Et bien établi. — Il est vrai, dit Taxis ; mais si faut-il par le cours de nature qu'il finisse devant le roi mon maître. — Il n'y a rien de certain en cela, dit le comte ; Dieu le gardera s'il lui plaît, et par ce moyen la paix durera. Taxis répondit : C'est à la vérité ce qu'on peut désirer pour le bien de la chrétienté. — Oui, dit le comte, mais si Dieu nous l'ôtait, vous croiriez bien nous faire du mal et avoir meilleur marché de nous. — Il est vrai, répondit Taxis, et si vous y songiez bien, vous verriez bientôt que les Espagnols ont un roi qui serait lors homme parfait et brave, assisté de bons hommes, et lors nous aurions raison du tort que l'on nous a fait en Flandre, où l'on avance l'hérésie et on recule la foi catholique par tous les moyens illicites. Le comte dit : S'ils ne font mieux, ils gagneront plus de coups que d'écus.

37. — Et se fit une assez longue parenthèse, toute de galanteries réciproques, puis ledit Taxis dit : Mais apprenez-moi comment le roi est si bon catholique, vu que tous les jours il établit des prêches d'hérétiques en France et met des huguenots dans les places. Est-ce là être roi très chrétien !<sup>2</sup> Le comte dit : C'est malgré lui, et si je n'avoue pas qu'il établisse prêches et qu'il donne place aux huguenots. Taxis dit : Nous le savons bien. Et se riant, dit : Vous verriez s'il advenait mal de la personne du roi, tout en un coup, de toutes parts assaillir la France par mer, par terre, en Flandre, Savoie et Picardie, et par l'Aragon où le roi a fait reconnaître des passages durant la révolte, et seriez bien étonnés si vous voyiez des Français avec nous. — Ce seraient donc des gens de pied, dit le comte, et d'ailleurs vous ne nous assailliriez point par tous ces lieux que vous dites ; mais à mon avis par des endroits plus favorables et dont je me doute. — Et où ? dit Taxis. — Vers le comté de Roussillon, dit le comte ; car de ce côté nous ne sommes pas si bien [gardés] qu'avec dix mille piques, des arquebusiers en nombre raisonnable et dix canons fournis d'équipages, on ne nous fit du mal, étant surpris. — Je voudrais vous y voir à la tête de nos troupes, dit Taxis, avec une croix rouge. — Si j'y étais, répondit le comte, j'y croirais acquérir de l'honneur et d'approcher bientôt de la tête de Loire, si M. de Savoie faisait de son côté. Mais Dieu m'en garde, et me donne la mort, plutôt que la volonté<sup>3</sup>.

38. — Entragues écoutait ces petites galanteries, et les interrompant, leur dit : Non messieurs, non, personne ne sera en cette peine. Le sieur Cosimo (Ruggieri)

---

<sup>1</sup> Le comte dit que s'il passait en Hollande un grand nombre de Français, quoique la paix fût faite avec l'Espagne, le roi n'y avait aucune part, puisque ses sujets y allaient sans ses ordres et qu'il fallait imputer l'ardeur de la noblesse française à une ardeur qu'elle avait naturellement pour les Espagnols, et qui l'engageait à se jeter volontairement du côté de leurs ennemis. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>2</sup> Ces discours ayant échauffé les esprits, Taxis commença à révoquer en doute la sincérité de la conversion du roi ; car qui croira, dit-il, qu'Henri soit catholique lorsque sous ses yeux et sans y former le moindre obstacle, les sectaires se multiplient tous les jours en France ? Bien loin de les empêcher, il leur accorde des lieux pour leurs prêches et pour leurs assemblées ; il leur donne des gouvernements ; il les comble d'honneurs ; il leur confie la garde de ses places ; et soit en paix, soit en guerre, les hérétiques occupent es postes les plus éminents de l'État. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>3</sup> Il ajouta aussitôt, comme fâché de ce qu'il venait de dire, qu'il aime rait mieux mourir que d'entrer dans un tel complot. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

m'a dit avoir vu et calculé très exactement les natiuités du roi et du roi d'Espagne, et croit qu'ils se feront amis, et qu'à la vérité ils le peuvent être à son jugement<sup>1</sup>.

39. — Ledit comte, reprenant son discours, dit : A la vérité et sans raillerie, j'estime ce lieu le plus à douter pour nous. Mais le roi y pourvoira assez à temps, et si vous prenez par plus bas, c'est mon gouvernement ; vous m'y trouverez. Sur cela on se sépara.

40. — Entragues avait pris par la rue du Roi-de-Sicile à pied ; son cheval l'attendait derrière le Petit-Saint-Antoine, qu'il appela en passant, et vint pour monter sur des poutres qui y sont ; là, mettant le pied à l'étrier, l'étrivière rompit. Comme on la renouait, voici arriver [un homme] au bout de la rue de la Clarté. Entragues quitta le cheval, et mit au grand pas son cheval après lui (sic) ; il vit, derrière lui, que c'était Taxis qui venait avec des flambeaux ; il remonta, l'attendit et le mena jusqu'à son logis, d'où il retourna au sien. Le comte était sorti le premier.

41. — Peu de jours après, Entragues partit de Paris et s'en alla chez lui, où il fut environ quinze jours ou trois semaines qu'il revint à Paris, où Morgan lui dit qu'on attendait dans peu de jours celui qui venait au lieu de Taxis, qui ne tarda guère qu'il sut qu'il avait déjà vu le roi et qu'il était en charge de le voir et qu'il se voulait résoudre sur le papier dont il lui ferait offre honnête s'il le voyait et trouvait à sa fantaisie. Entragues répondit : Je ne le veux donner, et il n'est à moi seul ; c'est chose impossible et je n'en ai nulle copie.

42. — Cet homme, Morgan pressa fort. A quoi Entragues répondit de lui dire : A Dieu ! Je le ferai si je puis, et le désire ; voyez les moyens, car à cette heure on y pourra prendre garde de près, et il y faut bien songer.

43. — Entragues fait entendre ceci au comte, qui fut content de lui dire : A Dieu ! Ce qui fut exécuté ; deux ou trois jours après [ils] entrèrent au logis de Taxis<sup>2</sup> et le trouvèrent dans une galerie, seul, étant assis. Il les remercia de l'honneur qu'ils lui faisaient, leur offrant toutes sortes d'honnêtetés et de gentilleses du pays, et puis, dit Taxis : Messieurs, ne voulez-vous pas faire cette faveur à mon compagnon qu'il vous voie ? Entragues ne disait mot, et furent longtemps à se regarder. Le comte s'approcha de lui, auquel dit : Il me semble que nous le devons voir, car obliger l'un et désobliger l'autre n'est pas bien fait. — Soit, dit Entragues, qui l'avait toujours refusé à Morgan, qui l'en avait auparavant très instamment prié. Alors Taxis l'alla quérir<sup>3</sup>. Les saluts faits, ils s'arrêtèrent seuls, le comte et [Don Balthazar]. Entragues demeura avec Taxis, à quelque six pas les uns des autres, que Taxis adressant la parole audit Entragues, lui dit : Monsieur, donnez-moi ce contentement de voir la copie de ce papier. Je vous jure, foi de gentilhomme, que s'il est tel que l'on dit en quelques lieux, — car tous ne le disent pas de même, — je vous ferai donner 10.000 écus de pension et vous en ferai fournir une année d'avance en cette ville avant mon partement, et pour l'avenir, je vous les ferai porter en telle part qu'il vous plaira, et caution en cette ville de Paris. Entragues dit : C'est chose impossible, car l'original ne se peut

---

<sup>1</sup> Tout cela se disait entre eux, sans aucun dessein et seulement pour s'entretenir. J'étais présent à cette conversation et pour la terminer, je dis que je ne voyais même apparence de guerre, et que suivant l'horoscope tiré par Côme Ruggieri, ces deux rois observeraient les derniers traités de paix. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>2</sup> J'attendis la nuit pour entrer chez Taxis. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

<sup>3</sup> Don Balthazar de Zuniga, qui remplaçait Taxis comme ambassadeur en France.

tirer d'où il est, et de copie je n'en ai point. Taxis dit : Que j'en suis marri ! Dites-moi donc s'il est vrai que le roi remet l'effet de ceci aux princes de son sang et à ceux de son conseil. — Non, dit Entragues, il y a condition : si elle a un enfant mâle, — qu'à la vérité elle a eu. Mais quoi ! C'est mon maître ; il faut que j'en passe par là. Il est vrai que j'ai cru — contre les raisons que j'ai moi-même déduites au roi — qu'il se pouvait faire ; il n'en faut plus parler ; c'est un beau commencement et une malheureuse fin pour mon honneur, bien et contentement de ma famille ; le déplaisir m'en a cuidé coûter la vie. Taxis demanda : Est-il vrai que l'on menace la marquise ; que s'il advenait fortune du roi, on se saisirait d'elle ? — On [le] lui a souvent dit, répondit Entragues, mais je ne le crois point ; je ne verrai pas cela. — Ni moi, dit-il, et si je pouvais, je lui ferais service. — Voudriez-vous, dit Entragues, la retirer en Flandre, si elle y pouvait aller, cela advenant ? — Oui, ma foi, dit-il, si j'avais une bonne place ; et si vous voulez, j'en parlerai à mon maître ? — Non, monsieur, je vous remercie, dit Entragues, le roi n'a que cinquante ans et moi soixante et trois ; qui demeurera le dernier y pourvoira. M. le comte qui est beaucoup plus jeune ne l'abandonnera pas. — Foi de gentilhomme, si j'en vois l'occasion, dit Taxis, j'en manderai des nouvelles à mon compagnon dans la fin [du mois]. — Monsieur, dit Entragues, il n'est pas besoin que vous preniez cette peine, car ainsi ce serait traiter de l'impossible<sup>1</sup>. — Lors il dit au comte : Monsieur, il faut nous retirer. Et, sur ce, se séparèrent, et oncques depuis ne les a revus Entragues.

44. — Morgan lui a écrit la lettre dont il est question, disant que Taxis était parti et que son compagnon en aurait lettres dans la fin du mois. Ledit Morgan pourra dire s'il est vrai qu'il en soit venu et s'il en a dit, écrit ou distribué quelque chose, depuis douze jours avant le partement dudit Taxis, que ledit Entragues partit de Paris pour s'en aller chez lui, d'où il n'est sorti que par le commandement de Sa Majesté. Il y a environ deux ans que Morgan commença à parler sur ces affaires avec Entragues.

45. — La lettre qu'Entragues écrivit à Morgan, qui lui a été représentée, n'est autre chose que ce qu'il a dit, et pour le bon mot contenu en icelle, qu'il fera bientôt voir à Balthazar de Zuniga qu'il est son serviteur et qu'il lui en donnerait nouvelle preuve, ce n'est que pour lui conserver la volonté qu'il peut avoir de lui faire voir la réponse de Taxis si elle vient.

46. — La lettre que Morgan écrit à Entragues, qui parlait du marchand qui devait envoyer quelques étoffes, Entragues ne sait ce qu'il veut dire, si ce n'est quelques présents d'honnêtetés et gentilleses qui viennent du pays de Taxis, attendu que, de l'argent, on en aurait voulu bailler qu'on l'aurait refusé.

47. — La lettre que Morgan écrivit à Entragues, qui fut par lui brûlée, contenait ce qui suit : Que si Entragues voulait voir Taxis, qu'il le verrait à Linois, où il irait ouïr messe au couvent, et là se verraient, et le priaient se souvenir du papier.

48. — Entragues prouvera par personnes irréprochables, serviteurs et pensionnaires du roi, avoir dit à quelqu'un d'iceux, devant carême-prenant ou environ, que si c'était le bon plaisir de Sa Majesté d'avoir ledit papier, et reconnaître de sa libéralité ceux à qui il touchait, il l'aurait quand il lui plairait.

49. — Les propos tenus par Entragues à l'un des principaux officiers de Sa Majesté à Paris il y a deux ans, au commencement de mai, qui étaient que, s'il

---

<sup>1</sup> Je remerciai Taxis et le pria de ne point trop s'intéresser pour moi, puisque je n'avais pas besoin de ses services. (Relation citée par M. J. Bailieu.)

savait qu'à l'occasion de ce papier il devait arriver la guerre et troubles en cet état, il protestait et jurait qu'à la même heure il le reporterait au roi, et que cela seul aurait pouvoir de le lui faire rendre.

50. — Que M. le président J[eannin] fera foi de la cause qui mut ledit Entragues d'être si curieux de la conservation de ce papier, laquelle il lui a dite il y a trois ans ou environ, et croit ledit Entragues que ledit sieur président le pourra avoir dit au roi.

51. — Preuves très suffisantes qu'il n'avait aucune envie de mettre ledit gage en autres mains que celles de Sa Majesté, ou de le garder à son refus.

52. — Que M. de S... sait que cet automne, à Fontainebleau, Entragues se plaignit à lui du visage mauvais qu'il avait reçu du roi et la volonté qu'il avait de lui [parler] ; que trois jours après, lui disant les propos que Sa Majesté lui avait tenus, et sur iceux les réponses dudit Entragues, Sa dite Majesté lui aurait dit : qu'il ne se souciait dudit papier ; qu'il n'en voulait point et qu'il ne valait rien. Ledit Entragues appelle ledit sieur de S... en sa foi de ce qu'il lui dit là-dessus et des propos qu'ils en eurent, qui font assez paraître qu'il n'avait nul dessein de le garder que pour le roi, ou à son refus pour lui et sa fille, et pour bon et louable effet que ledit sieur sait.

53. — De l'article de la lettre qui dit que les lettres ont été brûlées de la main de sa fille, c'est qu'elles ont été brûlées en sa présence.

54. — Je François de Balzac, sieur d'Entragues, déclare et reconnaît avoir dicté et fait écrire ce qui est contenu ci-dessus, en dix feuillets de papier écrits des deux côtés et paraphés par moi en chacune page, et que tout le contenu est véritable et est tout ce que je sais touchant les affaires dont il est fait mention dans ledit écrit. — Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23 juin 1604.

Signatures du comte d'AUVERGNE ; François D'ENTRAGUES ; marquise DE VERNEUIL ; MORGAN ; TAXIS ; DON BALTHAZAR, ambassadeur d'Espagne qui est à présent.

## II

### Mémoire du comte d'Auvergne.

(Mémoire hors du procès.)

Bibl. nat. Mss 16550, f° 314 et suivants.

Puisqu'il faut rappeler au secours de ma justification tout ce qui s'est passé et, renouvelant le sujet de ma perte, donner à connaître qu'elle vient de ma seule obéissance, il me sera fort aisé de déduire en peu de paroles ce que la longueur de six années de captivité m'a fait sentir.

Il est donc certain que le feu roi, d'heureuse mémoire<sup>1</sup>, que Dieu absolve, duquel les commandements m'étaient si chers que je les préférais à ma propre vie, étant à Fontainebleau à la Pentecôte 1603, songeant alors plutôt à ce qui devait

---

<sup>1</sup> Henri IV. Je rappelle que ce mémoire fut confectionné lorsque le comte d'Auvergne fut pour sortir de la Bastille, sous la régence de Marie de Médicis.

suivre son tombeau qu'à l'être présent de sa vie, me commanda de pourvoir à la sûreté de la marquise, et s'il y avait quelque ressentiment en l'autre monde, il me saurait gré de cette action.

Cela fut cause, à la vérité bien légèrement, que j'en parlai à Taxis, et au seul sujet de donner moyen à ladite marquise d'aller vivre en sûreté dans les États de son maître, au cas que Dieu appelât alors notre bon roi.

Cette entrevue fut terminée de ce seul discours, éloigné de toutes sortes de choses qui eussent pu donner soupçon à l'État, comme il est aisé à vérifier par la déposition de ceux qui [y] étaient.

Depuis, Dieu ayant donné la santé à notre grand roi, Sa Majesté allant courir un cerf à la montagne de Crin<sup>1</sup>, et ne se sentant pas encore assez fort pour se trouver au laisser courre, attendant que le cerf vînt à lui sur le bord de la rivière qui passe à Montigny, elle me faisant cet honneur que de me prendre par la main, j'entrai moi-même dans le discours de ce qui s'est passé, avec supplication que je lui fis de me vouloir accorder un aveu pour servir de décharge à l'obligation que j'avais eue de lui obéir. Me remerciant, il me commanda absolument de n'entrer jamais en méfiance de cette action, comme ne l'ayant voulu faire que par son exprès commandement, qu'il voulait qu'elle fût étouffée sous le secret du silence.

Quelque temps après, la reine souhaitant d'avoir cette promesse imaginaire (!) de laquelle on a depuis fait tant d'éclat, le roi me commanda en présence de M. de Trigny, auprès de Pantin, Sa Majesté s'en allant à l'assemblée de Livry, que je traitasse de façon cette affaire, que la reine en fût satisfaite ; ajouta qu'encore qu'elle sût bien qu'il n'était pas nécessaire de retirer un papier si inutile, toutefois pour lui donner du contentement, il se laissait emporter à son désir.

A l'heure même, ledit sieur de Trigny et moi vinrent au logis de M. le comte de Soissons, où la marquise logeait alors ; après plusieurs discours sur ce sujet, elle nous accorda, en présence de son père, de rebailler ce mauvais papier moyennant vingt mille écus pour ledit père et un brevet de maréchal de France ; à quoi ledit père s'accorda en nous déclarant être gardien dudit papier. Cette négociation mise en cet état, Sa Majesté le sachant, elle nous accorda tout ce que nous lui demandions.

Mais comme l'exécution de toutes sortes d'affaires dépend de la seule permission de Dieu, celle-ci, sainte et si douce, tant passionnément désirée de moi, fut rompue par un particulier amoureux dessein de Sa Majesté, lequel n'étant pas réussi, l'esprit du roi s'aigrit de façon qu'il me commanda, avec paroles telles que Sa Majesté avait quand elle était en colère, que je laissasse cette affaire, voire même que je la rendisse plus difficile, si tant était que l'on vînt à m'en parler.

J'implore la mémoire de la reine pour se souvenir sur ce sujet du service que je lui rendis lors, et qu'elle trouva bon de me commander dans la galerie de Fontainebleau, laquelle va de la chambre à la Conciergerie ; ce que depuis elle me fit dire de sa part et comme je servis sans considération de mon propre sang.

La brouillerie avec Sigogne en fut un témoignage, laquelle ne vint d'autre sujet que des commandements du roi, offensé de ce que j'avais désiré rendre la reine délivrée de la méfiance qu'on lui voulait donner de ce papier, duquel de nouveau j'avais tellement rembarqué la négociation qu'il ne tenait plus qu'à compter

---

<sup>1</sup> *Crin* ou *Trin*, la lecture est douteuse.

argent que cela ne réussît selon ses commandements et mon désir, jugeant bien que c'était mon repos, et de ceux qui en étaient saisis.

Sigogne étant trop faible pour accabler mon dessein, un second malheur arriva pour empêcher ma bonne intention ; on me jette sur les bras une nouvelle occasion de me séparer de ce que j'avais entrepris, laquelle je démêle par la seule obéissance que je devais au roi et le respect très humble de ceux qui lui appartiennent.

Et parce que ce différend était un honnête prétexte de m'éloigner de la Cour, Sa Majesté voulant me commander d'aller attendre sa volonté à Châteauneuf-sur-Loire, où je demeurai cinq jours entiers sans qu'il me vînt aucune nouvelle de ce qui était de ses intentions ; j'ai lettres à cet effet.

Et jugeant que cette attente, du tout inutile, était un congé de m'en aller chez moi, je pris le chemin de Clermont aux plus petites journées que je pouvais, parce qu'ayant envoyé un gentilhomme des miens vers Sa Majesté, j'attendais d'heure en heure par son retour ce qui serait de ses intentions, lesquelles m'étant arrivées comme j'étais à Saint-Porcian, je reconnus par la lettre qu'il plut au roi de m'écrire, que le sieur d'Escures serait aussitôt que moi à Clermont, où Sa Majesté trouvait bon que j'allasse.

Le jour de la Fête-Dieu 1604, ledit d'Escures, suivant l'avis que j'avais eu, m'y vint trouver avec commandement de venir à la Cour.

Résolu de ce faire, je reçois avis que le roi était préoccupé de quelque persuasion qui me pouvait nuire, et son indignation telle que je devais prendre garde à moi.

Encore que je n'eusse pas cette créance, toutefois sachant assez que les seuls soupçons dans l'âme des maîtres importent infiniment aux serviteurs, je me résolus de le dire audit d'Escures, et que je suppliais très humblement le roi de se souvenir de ce qu'il m'avait fait faire, et trouver bon que je demeurasse éloigné de sa présence jusqu'à ce qu'il lui plût m'en envoyer une décharge de sa main ou absolution, parce qu'en telles natures de commandements des maîtres, s'ils ne sont pas vérifiés par écrits authentiques, ceux qui les exécutent sans autre considération que l'obéissance, courent fortune de désaveu, et conséquemment de la perte d'honneur et de la vie.

Pour réponse à ceci, l'abolition m'est accordée à tel **si**<sup>1</sup> que de ma main je manderais ce qui s'était passé ; j'ai lettre portant cette assurance.

Mon innocence me donnant toute certitude de cette promesse, je ne fis aucune difficulté de bailler au sieur d'Escures ce que le roi désirait, tout écrit et signé de ma main sous la certification du sieur d'Escures.

Sa Majesté me renvoie ledit d'Escures avec réponse qu'il m'aimait autant que jamais, et me donne toute sorte de foi qu'il ne me désavouerait point. Mais que mon abolition n'ayant pu être si tôt vérifiée, il me commandait de n'en être point en alarme ; que la lettre dont il m'honorait me servait d'assurance de ce que je pouvais désirer, et que je crusse ce que ledit d'Escures me disait de sa part. J'ai des lettres qui vérifient tout ce que je dis.

La créance dudit d'Escures fut que Sa Majesté voulait que j'allasse pour trois ans à Constantinople, qui était un exil fâcheux, sachant que ceux qui vont en ce pays-là n'en reviennent pas quand ils veulent.

---

**1** A telle condition.

A la vérité, cela me rendit confus et me surprit de façon que si je n'eusse préféré mon devoir à ma passion, j'eusse cherché le remède de mes peines parmi les lieux plus éloignés de ceux qui les pouvaient donner.

Mais, au contraire, j'écrivis au roi combien je recevais ce commandement à regret ; et en effet je ne me sus empêcher de dire audit d'Escures que je ne quitterais point ma patrie ni ma famille, n'ayant ni failli ni forfait, preuve très certaine que je n'avais autre intention que de me remettre en l'honneur des bonnes grâces de mon maître.

Cette dépêche fut portée au roi par ledit d'Escures, lequel à l'instant même me fut renvoyé avec l'abolition que je demandais, et parce qu'elle était défectueuse, pour n'avoir été vérifiée au Parlement, Sa Majesté m'écrivit une lettre de sa main où il me commandait ouïr d'Escures sur ce sujet, et tellement effectuer ce qu'il me dirait de sa part qu'il n'eût plus sujet de douter de ce que je devais à ses commandements.

La créance dudit d'Escures était que Sa Majesté étant avertie que les Espagnols avaient encore des desseins en France, voulait comme malcontent que je jettasse un homme parmi eux pour en découvrir la vérité.

Je refuse et répugne à ce projet ; je représente à d'Escures que cette action était du tout éloignée de ma condition et de ma volonté, joint que je n'avais nulle pratique avec eux, et que lorsque j'avais vu Taxis, il m'avait si peu entretenu qu'il ne nous restait aucune intelligence, que sur le seul sujet allégué ci-dessus.

Cette contestation dura trois jours entre ledit d'Escures et moi. Enfin il me dit qu'il n'y avait plus de salut pour moi si je ne contentais le roi sur ce sujet.

Ceci soit une preuve véritable que je maintiens telle au péril de ma vie, recours aux lettres que je puis avoir écrites au roi sur ce sujet, comme lorsque ce dessein se forma par les commandements du roi, j'y pensais aussi peu qu'homme de son royaume.

Enfin, pour complaire au roi et éviter la mauvaise fortune de son indignation, j'accorde ce qui m'était commandé, à condition que le roi me baillerait un des siens qui ferait cette charge, lequel j'accompagnerais et chargerais de tels mémoires qu'il plairait au roi.

Outre cela je demande un commandement de traiter ces mauvaises affaires, lequel on m'envoya.

D'Escures rapporte au roi mes obéissances infortunées, et ruineuses puisqu'elles ont formé l'offense, cause de toutes ces misères.

Sur quoi Sa Majesté me le renvoie avec tout ce qu'elle avait jugé nécessaire pour l'exécution de ses commandements, fors qu'il veut absolument que ce soit un des miens et non autre qui fasse le voyage en Espagne.

J'ai des lettres qui vérifient ce que dessus.

Néanmoins, jugeant que c'était m'éloigner de tout ce que j'avais requis plus passionnément que ce fût, une des créatures du roi... (lacune), afin qu'il fût plus assuré de ma sincérité, et que ce que j'en ferais n'était que pour lui obéir.

Toutefois d'Escures opiniâtrant toujours que Sa Majesté voulait que ce fût un des miens, certes pour comble de mon malheur je fus trop peu difficile de rejeter cette absolue volonté (sic). Cela parmi mon appréhension m'affligeant m'obligea

à lui en nommer trois, afin qu'au choix de l'un d'eux son assurance fût autant confirmée comme je désirais qu'il fît cette élection.

Sur quoi, Sa dite Majesté voulut que ce fut La Rochette, l'un des trois nommés, auquel il écrivit et commanda de faire tout ce qui lui serait ordonné par moi.

Néanmoins, je voulus que ledit La Rochette allât lui-même trouver le roi pour recevoir de vive voix ce qui était de ses intentions sur ce sujet, joint que j'envoyais le mémoire et instructions que Sa Majesté avait voulu que je fisse au dit La Rochette, avant qu'il partît pour faire ledit voyage.

J'ai [eu] la lettre de Sa Majesté par un courrier nommé La Fontaine ; comme elle était satisfaite de ce que je lui avais envoyé par ledit La Rochette ; que je véquisse en assurance de ses bonnes grâces, et que La Rochette serait dans deux jours [près de moi] avec le reste de ses instructions.

Ce qui arriva, car ledit La Rochette me revenant trouver apporta encore une autre lettre du roi où sont ces mots mêmes : qu'il était satisfait de mes actions, et me promet de me tenir comme l'un de ses enfants ; m'ordonne de plus d'augmenter ledit mémoire de ce que [je] jugerais à propos ; m'envoie un chiffre pour le tenir averti de ce qui se passe ; m'ordonne de hâter le partement dudit La Rochette et de lui envoyer des nouvelles de Savoie, lorsque celui qu'elle aurait commandé d'y aller serait revenu.

Il exécute ses commandements, le tient averti de tout ce qui se passe, et parce que le mémoire était grand et ample, je le montrai aux sieurs de Fleurac, Murat et Saint-Julien, tous ensemble comme personnes que le roi avait mis près de moi pour me servir de conseil et lui rendre compte de mes actions, preuve [il] me semble assez valable pour témoigner que je ne travaillais point à deux intentions, comme je le maintiens au péril de ma vie, et que ce fut le même mémoire que La Rochette envoya en Espagne<sup>1</sup>.

Sur cela je fus pris et mon procès fait sur ledit mémoire et ce que dessus, sans avoir égard à plus[ieurs] lettres de la main du roi portant assurance que je ne périrais point en cette malheureuse négociation ; mon abolition scellée du grand sceau et un brevet si ample que rien n'y a été omis.

L'on dit que mes pièces, tant valables, n'ont pas eu assez de force pour empêcher une condamnation, ce que je n'ai su que de rapport, et que mon procès n'avait pas été fait sans le désaveu des lettres ci-dessus mentionnées, sur lesquelles il s'est obtenu, ce dit-on, une [commutation] de peine, où le terme de ma détention est à la volonté du roi, et que je suis remis en mes honneurs, biens, dignités et bonne renommée que le premier arrêt m'avait ôtés.

Voilà l'abrégé de ma mauvaise fortune, laquelle est plutôt née entre les bras de l'obéissance que de la faute, et du respect que de l'offense ; je proteste que c'est la vérité même, laquelle je suis prêt à vérifier par les mêmes pièces que j'ai cotées, dont le greffe est saisi, m'en étant demeuré copie.

---

<sup>1</sup> Cf. Instructions envoyées en Espagne par le comte d'Auvergne. (Bibl. nat. Mss fr. 16550, p. 274.)

**FIN DE L'OUVRAGE**